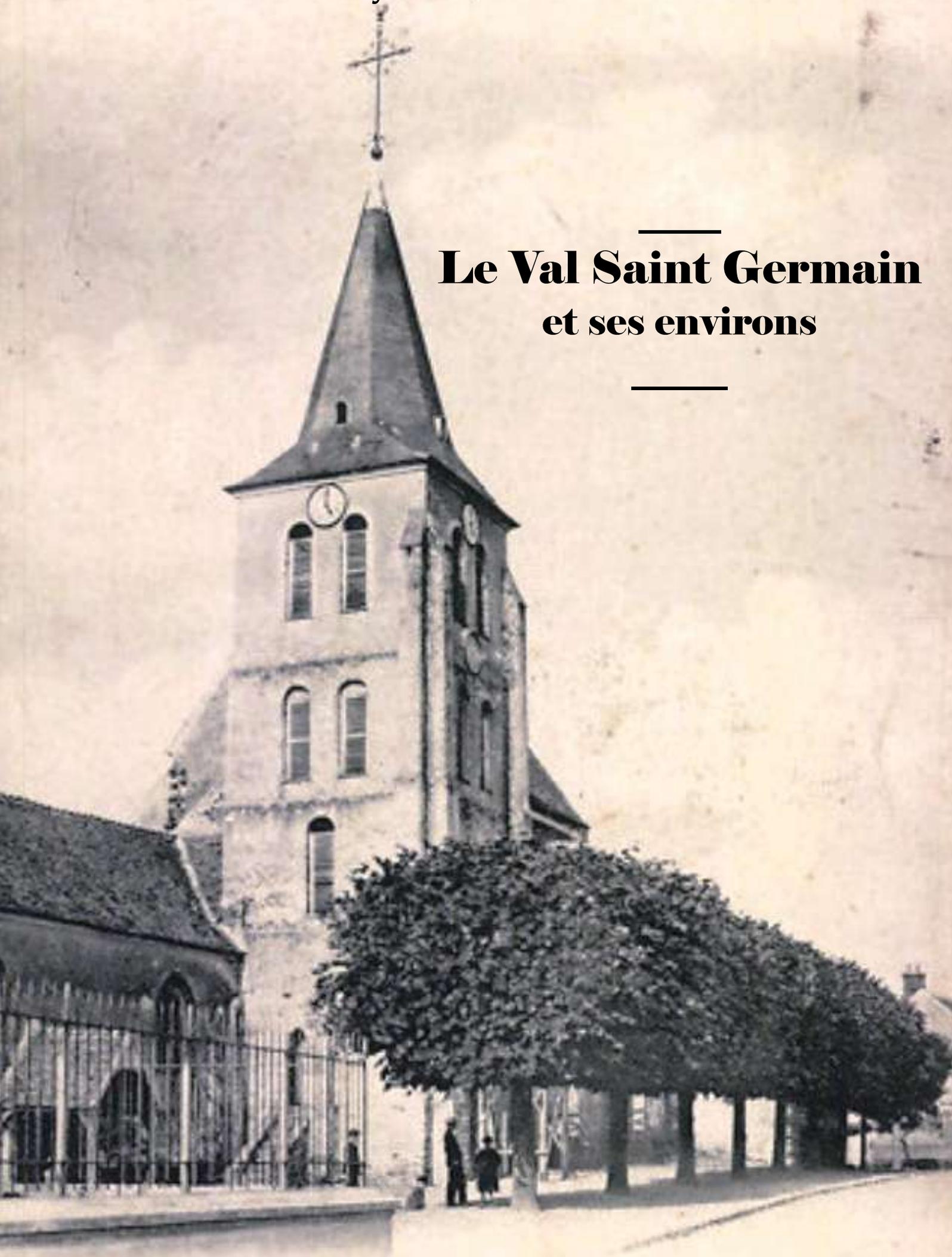


Raymond DEVEVEY

**Le Val Saint Germain
et ses environs**



*Atel Sympathique Maire
du VAL . M. Jean BRIEL et à son
côté aussi Sympathique Maire Adjoint
M. VANHIER-RUNIER Claude et sa femme
secrétaire Madame Monique JARY.
R. DEVEVEY*

Raymond DEVEVEY

LE VAL-SAINT-GERMAIN ET SES ENVIRONS

LE VAL SAINT GERMAIN (1899)

PARTIE GEOGRAPHIQUE

Situation : - Le Val Saint Germain qu'on appelle aussi Sainte Julienne (Jui-yonne en parler local) est un des plus jolis villages des environs de Paris. Situé à 38 kms S.O. de la capitale, le village est bâti dans une vallée assez rapide sur les bords d'une route magnifique, garanti des vents du nord par le coteau qui le domine ; il offre des vues charmantes et une position saine et agréable. Son territoire contient de nombreuses vallées, des collines, des ravins, des plaines fertiles, des cultures soignées et très diverses, des plantations d'arbres fruitiers, des bois par masse et isolés, des parcs, des enclos, des hameaux nombreux, des chemins sableux, toujours faciles à pratiquer ; il offre des promenades d'une variété délicieuse et des points de vues des plus pittoresques.

Etendue : - L'étendue de son territoire est considérable ; d'après le relevé cadastral fait en 1825, il contient 1 257 hectares, 25 ares. Sa forme est un parallélogramme à peu près régulier si l'on en exclut une pointe s'avancant vers le nord ; Ses dimensions extrêmes du midi au nord sont de 4 700 mètres et du levant au couchant 4 000 mètres.

Limites : - Les limites septentrionales du territoire touchant aux communes de Barguigneuse (Val grand) et d'Angervilliers, au midi à celle de Sermaise et de Saint-Chéron, au levant à Saint-Maurice-Montcouronne et au couchant à celle de Saint-Cyr-Sous-Dourdan. Dans quelques endroits, ses limites se composent de chemins, ailleurs aucune marque apparente ne les fait connaître ; le cadastre seul les atteste. Les opérations de délimitations ont été faites en 1827.

Population : - La population de la commune a sensiblement diminué depuis le commencement du XIX^{ème} siècle. Le relevé numérique de 1799 mentionne 675 habitants ; en 1872 ce chiffre descend à 524, depuis, la population s'est légèrement accrue ; en 1896 elle était de 543, et aujourd'hui (1899) ce nombre demeure stationnaire.

L'établissement d'une voie ferrée et d'une gare à proximité du bourg feraient de ce village un lieu important, au dire de personnes autorisées ; cette grande question à l'ordre du jour ne tardera pas à avoir une solution. Le voisinage de Madame de la Briche, châtelaine du Marais était une cause de l'accroissement de la population au début du siècle.

Altitude et relief du sol : - Le groupe principal est situé fond de la vallée, ainsi que le hameau du Marais ; les autres hameaux sont assis sur les versants nord et sud à une faible distance du chef-lieu ; ils n'en sont que les petits faubourgs. Le lit de la rivière est à une altitude de 60 mètres les coteaux situés au nord sont à 150 mètres, ceux du sud à 120 mètres d'altitude.

Le territoire est arrosé par la rivière la Rémarde, grossie du ruisseau « la Giroflée » et de nombreuses boèles qui prennent naissance soit sur le versant des collines avoisinantes soit dans la vallée elle-même ou l'on rencontre des sources à chaque pas. La rivière coule paisiblement de l'ouest à l'est, ne déborde que très rarement, alimente des bassins construits pour l'élevage du poisson, agrément sur son passage quantité de magnifiques propriétés privées et fait marcher plusieurs moulins à farine, notamment celui de Granville sur le territoire où on remarque une jolie cascade.

VOIES DE COMMUNICATIONS

De nombreuses voies de communication permettent de se rendre du Val-St-Germain dans les pays voisins. La vallée de la Rémarde est desservie par la grande voie de communication n° 27 de Rambouillet à Bruyères-le-Châtel, cette route traverse le territoire de l'ouest à l'est. Elle est bordée de maisons parcs et

jardins dans la traversée du Val sur une longueur d'un kilomètre environ 900 m. avant d'arriver au Marais, elle est transformée en avenue garnie de magnifiques peupliers d'une hauteur remarquable.

Au centre du village, le chemin vicinal n° 3 permet au voyageur de se rendre dans la direction du nord à Angervilliers et Limours et vers le sud aux Sueurs, Sermaise et la route départementale de Dourdan à Arpajon. Cette route, rapide, en certains endroits, très tortueuse, offre aux voyageurs des points de vue les plus pittoresques.

Le chemin vicinal n°4 parallèle à la route de grande communication n°27 dessert les hameaux du Carrefour de la Poterie, le moulin de Granville situés de l'autre côté du cours d'eau, et aboutit sur le même chemin n°27 aux Beaux Sablons à l'entrée du Marais.

Non loin de là commence le chemin vicinal n°2 allant à Saint-Chéron.

A l'extrémité est du Marais sont, le chemin d'intérêt communal n°13, allant à Gometz et le chemin vicinal n°1 conduisant à Angervilliers, Bonnelles en contournant les coteaux élevés.

Ces différentes voies présentent une longueur de 13.260 mètres sur le territoire de la commune.

Indépendamment des chemins, tous praticables aux voitures dont il vient d'être parlé, le territoire est sillonné de quarante-six chemins ruraux ayant une longueur de 33.222 mètres. Ces chemins, reconnus par décision de la commission départementale en date du 11 avril 1888 sont soigneusement entretenus par la municipalité ; un certain nombre peuvent même être considérés comme véritables chemins vicinaux.

Il ne passe pas de chemin de fer au Val-St-Germain. Il existe néanmoins un projet de construction de voie ferrée : le prolongement de la ligne de Limours jusqu'à Dourdan, passant par Briis-sous-Forges, Barguigneuse, le Val-St-Germain et St-Cyr-sous-Dourdan. Cette voie, pour l'établissement de laquelle les communes intéressées ont déjà voté des sommes considérables, rendrait de réels services à l'agriculture et au commerce.

PARTICULARITE de la FAUNE et de la FLORE

L'humidité du sol et la douceur de la température qui caractérisent la vallée, favorisent le développement de la multitude de plantes que l'on rencontre dans la région de Paris.

On ne remarque sur le territoire aucun végétal étranger qui puisse être cité avec intérêt. Il en est de même des animaux, les espèces en sont nombreuses et variées. Ce résumé succinct ne me permet pas d'en donner ici la nomenclature ; je laisse ce soin à ceux qui se livrent à une étude approfondie sur les particularités de la flore et de la faune.

ETAT de la PROPRIETE

Ainsi que dans la plupart des communes de la vallée, la propriété est très divisée au Val-St-Germain. Sur quatre mille parcelles qui composent le territoire, on ne trouve que six pièces de terre de 20 à 35 hectares, douze de 10 à 20, dix de 5 à 10 et 25 de un à deux hectares ; le reste, soit les deux tiers du territoire est divisé en 3.970 parcelles ayant chacune une contenance moyenne de vingt et un ares.

Les plus grandes pièces appartiennent à M. le Comte de Castellane propriétaire du domaine du Marais et à M. Daubail, propriétaire de la ferme des Sueurs ; quant aux autres, elles sont du domaine d'un grand nombre de propriétaires fonciers ayant leur domicile soit dans la commune, soit ailleurs : elles sont pour la plupart exploitées par des fermiers ou locataires.

Le tableau ci-après fait connaître la composition du territoire en ce qui concerne les différentes natures de propriétés.

TERRITOIRE AGRICOLE

Tableau faisant connaître les différentes natures de propriétés qui composent le territoire

Superficie cultivée	Terres labourables	Cultures alimentaires (grains)	555 ^H	760 ^H ,70
		Prairies artificielles, fourrages divers	105 ^H	
		Autres	25 ^H	
		Jachères	75 ^H ,70	
	Prairies naturelles, herbages et pâturages	100 ^H	100	
	Vignes	5 ^H	5	
	Jardins	De particuliers	12 ^H	36
	De plaisance, parcs	24 ^H		
Bois		293 ^H	293	
Total de la superficie cultivée			1194 ^H ,70	
Superficie non cultivée	Landes, pâtis, bruyères, etc....		21 ^H , 30	21 ^H , 30
	Terrains marécageux		1 ^H , 50	1 ^H , 50
Superficie totale du territoire agricole				
Territoire non agricole				1217 ^H , 50
Superficie totale de la commune :				1257 ^H , 25

Le sol est varié presque à l'infini ; il s'y trouve des terrains de toutes les classes, depuis les qualités supérieures jusqu'aux plus médiocres.

PRINCIPALES CULTURES : - Le blé, l'avoine, l'orge, c'est-à-dire les principales céréales sont cultivées avec avantage par la presque totalité des cultivateurs de la commune, notamment par les quatre plus importants fermiers des Sueurs, du Marais et des Bruyères.

Depuis environ une dizaine d'année, la culture maraîchère prend de l'extension. Beaucoup de propriétaires et locataires de terrain possédant un ou deux chevaux s'adonnent à la culture en grand des cornichons, haricots, asperges, tomates, pois, pommes de terre etc...

La culture de la vigne, un moment abandonné à la suite des ravages occasionnés par les gelées printanières commence à passionner les amateurs vigneron ; ils savent mieux qu'autrefois employer des procédés efficaces pour combattre les maladies de cette plante et la garantir du froid, grâce aux bons conseils donnés par M. Montgobert professeur d'agriculture à Dourdan pendant nos conférences instructives de l'hiver. La production annuelle s'élève en moyenne à vingt-cinq hectolitres de vin ; elle sera plus considérable dans quelques années étant donné que de nouvelles plantations se font tous les ans. Le vin que l'on obtient les années ordinaires est de bonne qualité ; agréable au goût et assez chargé en couleur.

ELEVAGE du BETAIL : - Le relevé statistique fait en 1898 mentionne pour les maisons de culture environ 85 chevaux de travail, 125 vaches laitières, 700 moutons, 25 porcs, de la volaille en grande quantité. On ne trouve pas dans la commune d'éleveurs proprement dits. Tous les animaux cités sont achetés à l'état adulte.

La chasse principalement celle du Marais où il est élevé une quantité de gibier fournit des faisans, perdreaux, lièvres à profusion. Malheureusement cette chasse parfaitement gardée favorise le développement de la production des lapins de garenne, fléau de la culture. Les chevreuils, cerfs, biches, que l'on rencontre fréquemment dans les bois lèvent également leur lourd tribut sur l'agriculture.

MOULIN : - En suivant le chemin vicinal n°4, on rencontre non loin du hameau du Marais au lieudit Grandville un moulin à farine exploité par M. Letellier, propriétaire. Ce moulin mû par le courant d'eau de la Rémarde, avait deux paires de meules ; elles viennent d'être récemment remplacées par des cylindres.

MARCHE du VAL : - Le marché du VAL se tient sur la place publique trois fois par semaine, les, mardi, jeudi et samedi, les agriculteurs apportent aux marchands de comestibles, vulgairement appelés beurriers, les produits de leur récolte : asperges, pois, pommes de terre, haricots verts, tomates, marrons, noix, cornichons, etc.....

Pendant la récolte des asperges, il en est vendu en moyenne cinq à six cents bottes par semaine jusqu'à la St Jean (24 juin). La culture des cornichons réussit admirablement sur le territoire de la commune. Du 15 juillet au 1^{er} octobre, époque des premières gelées, les marchands emportent en moyenne le jour de leur passage 2.000 kilos de cette denrée.

Indépendamment des produits de la terre dont il vient d'être parlé et qui sont tous expédiés à Paris, il est fait aussi un commerce assez considérable de lapins, volailles, œufs etc... Pendant l'hiver, la production de toute nature étant moindre, le marché n'a lieu qu'une fois par semaine ;

Les céréales récoltées sur le territoire servent à l'alimentation du bétail, le surplus est livré au commerce.

ESQUISSE HISTORIQUE

L'origine du Val-Saint-Germain est inconnue, c'est-à-dire qu'il n'existe aucun titre, aucun document faisant connaître l'époque où son territoire a été occupé et mis en culture, où ses premières habitations ont été construites ; On peut donc dire que le Val-St-Germain partage le sort commun de beaucoup d'autres lieux qui lui sont supérieurs en importance et qui comme lui ignorent leur origine ;

Il est à remarquer que dans la vallée de la Rémarde, les noms anciens sont rares, tandis que dans la vallée de l'orge, située plus au midi, au contraire cette sorte de noms est considérable. De cette comparaison, on peut conclure que la vallée de la Rémarde a été conquise en dernier lieu.

Le nom du Val-Saint-Germain est en rapport avec la situation du village et de la plus grande partie de territoire encaissée, entre deux collines, l'une au nord, l'autre au midi.

D'après les nouvelles divisions de la France, formées en 1790, le Val-Saint-Germain est dans le département de Seine-et-Oise. Il avait d'abord été placé dans l'arrondissement d'Etampes, mais en 1811, il a été distrait et attaché à celui de Rambouillet et dans le canton de Dourdan, section du nord. Suivant le Concordat de 1802, la paroisse dépend de l'évêché établi à Versailles et du canton ecclésiastique de Dourdan. Il en résulte de cette situation que la commune est en rapport avec Dourdan pour le juge de paix, le commissaire de police, le bureau d'enregistrement, les employés de contributions indirectes, l'Agent Voyer cantonal. Il relève de Rambouillet pour les tribunaux de première instance, de commerce, de police correctionnelle, le bureau des hypothèques, la Sous-Préfecture, l'entrepôt des tabacs et l'inspection primaire. Il dépend de Versailles pour le Préfet et le Conseil de Préfecture, le commandant en chef du département, les ingénieurs en chef des ponts et chaussées, les agents voyers en chef, la cour d'assises, la cour d'appel des jugements des tribunaux de police correctionnelles, la direction générale des contributions indirectes des tabacs, de l'enregistrement. Enfin, c'est la gendarmerie de Rochefort, le bureau de poste de Saint-Chéron et le bureau téléphonique de Saint-Cyr-sous-Dourdan qui assurent les services de la police, de la poste et du télégraphe.

Le pays est desservi par la gare de Saint-Chéron située à six kilomètres du Val et par celle de Limours qui en est éloignée de dix kilomètres.

LE MARAIS

Le hameau du Marais possède un magnifique château qui fut le berceau d'un grand nombre de seigneurs et le rendez-vous d'une société d'élite, de poètes, de littérateurs.

L'histoire possède les noms de tous les propriétaires du château du Marais depuis le XIII^{ème} siècle, grâce aux recherches laborieuses d'un de ses historiens M Louis Richard Vian.

Mme de la Briche, aimable châtelaine née en 1756, mariée en 1780, veuve en 1785, mourut à Paris en 1844 à 89 ans et fut inhumée dans l'église du Val-Saint-Germain. Elle fut l'une des femmes les plus charmantes de la fin du XVIII^{ème} siècle ; belle-sœur de Mme de Houdelot, amie du poète Florian qui lui dédia la fable : La mère, l'enfant et les sarigues. La demeure de Mme de la Briche renferme les souvenirs sans nombre du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle, les échos des fables de Florian dont la poésie fera revivre à travers les âges le nom de la châtelaine du Marais.

M. L.R. Vian dans un manuscrit a retracé l'histoire des anciens propriétaires du château du Marais depuis le XIII^{ème} siècle jusqu'à nos jours, voici le résumé d'après lui de ces documents importants :

Ancel de Saint-Yon : - D'après M. Vian, le premier seigneur du Marais connu était Ancel de St Yon ; le premier acte dans lequel son nom figure porte la date de 1260 ; il était décédé en 1286.

Philippe de Saint-Yon : - (1286-1350), fils aîné d'Ancel, succède à son père comme seigneur du Marais.

Philippe II de Saint-Yon : - (1350-1370), fils de philippe 1^{er} posséda la seigneurie du Marais pendant les années correspondant à la défaite de Poitiers et à la guerre des paysans contre la noblesse : le dernier signé de lui est de 1370.

Yon de Maintenon : - (1370-1414). La succession de Philippe II de St Yon fut recueillie par Yon de Maintenon, surnommé « le borgne de la queue) et par sa sœur, épouse du sieur de Vignay, ses petit neveu et petite nièce.

Louis de Maintenon : - (1414-1458), succède à son père Yon. La succession fut profondément troublée par les guerres qui désolèrent le pays à cette époque de 1406 à 1428. Dourdan est pris, repris et occupé par les Bourguignons, Rochefort et tous les lieux environnants furent dévastés ; on suppose que Louis de Maintenon se réfugia pendant ces temps de troubles à Briis et ne rentra au Marais que vers 1444. Il décéda en 1458.

Jean de Vignay : - (1458-1464). Louis de Maintenon eut pour héritier son cousin.

Jean de Vignay : - (1464-1466). A Jean de Vignay succéda son fils.

Antoine de Vignay : - (1466-1507), qui s'occupa activement de la seigneurie du Marais. Un acte important de 1458, où figure le nom d'Antoine de Vignay, retrace l'état déplorable dans lequel se trouvaient, après toutes les guerres de cette contrée, les maisons, les héritages ; les maisons tombaient en ruines ; les champs étaient couverts de buissons ; tous les seigneurs étaient à la recherche de bons fermiers auxquels ils concédaient de sérieux avantages.

Antoine de Vignay, veuf de Catherine de Bausson décédée en 1490 se remarie en 1506 avec Jacqueline de Maridort, cousine de Charles d'Angennes, seigneur de Rambouillet. Antoine de Vignay avait cinquante ans de plus que sa femme, à qui il fit à raison de cette situation des avantages dans son contrat de mariage du 15 mars 1506. Il mourut peu de temps après cette union, laissant un testament fort curieux daté du 12 aout 1506 dans lequel il règle tous les détails de ses obsèques. Il autorise Jacqueline de Maridort, sa chère amie et présente épouse à prendre tous habillements, bagues, bijoux, chaînes d'or, pots, salières et cuillères d'argent et vaisselle d'étain qu'elle a apportés en mariage ; il dote ses batards et nomme pour héritiers ses cousins Jehan et Philippe Desprez.

Jean et Philippe Desprez : - (1506-1540). Les cousins d'Antoine de Vignay, Jean et Philippe Desprez qui recueilleront son héritage, eurent à soutenir de sérieuses revendications de la part de Jacqueline de Maridort mariée en secondes nocces à François de Maulny ; le procès que leur intenta Mme de Maulny se termina par une transaction ; ce ne fut pas tout, les deux frères Jean et Philippe plaidèrent ensuite entre eux au sujet de l'héritage d'Antoine de Vignay. Jean Desprez vendit sa part à Jean Hurault le 8 avril 1516 ; finalement vers 1540, Jean Hurault devint seigneur de la totalité du Marais.

Jean Hurault : - (151-1541) était le 4^{ème} fils de Jacques, seigneur de la Grange et de Cheverny, trésorier des guerres sous Louis XI et Louis XII, Jean était conseiller au Parlement de Paris, reçu maître des requestes le 18 mars 1513, commis en 1539 pour assister aux grands jours d'Angers. Il augmenta considérablement le domaine du Marais. C'est lui qui planta le parc vers 1513. Il décéda le 15 janvier 1541, s'étant marié trois fois, en premières nocces avec Jeanne Poncher fille de Louis Poncher, seigneur de Limours.

Jacques Hurault : - (1541-1588). Ce fut à son fils Jacques, issu de son second mariage avec Jeanne Raguier qu'échut, à la mort du père, la seigneurie du Marais. Jacques Hurault mourut vers 1588. D'un de ses mariages avec Rachel de Cocheilet, il eut sept enfants, notamment Philippe Yon Hurault qui possède le Marais d'abord sous la tutelle de sa mère, Rachel de Cocheilet

Philippe Hurault : - (1588-1620). En 1592, Rachel de Cocheilet, perdit la jouissance légale des biens de son fils mineur en épousant Maximilien de Béthune, duc de Sully comte de Dourdan, et la tutelle passa à une aïeule du mineur. Philippe Hurault qui devint gouverneur de Dourdan fut tué aux Ponts de Cé le 7 aout 1620. Le souvenir du grand ministre plane encore sur les deux vallées ; à Dourdan ou il se montra très généreux pour la ville si éprouvée par le terrible siège de 1591, au Marais où se lisaient encore avant la révolution ces mots tracés sur l'écorce d'un orme séculaire à l'entrée de l'avenue « La main du grand Sully me planta dans ces lieux »

René Hurault : - (1620-1640). Après la mort de Philippe Hurault, son neveu, René Hurault devint propriétaire du Marais ; il mourut entre le 20 décembre 1640 et le 4 février 1641, laissant la seigneurie du Marais à Louis son aîné.

Louis Hurault : - (1640-1661). En 1653, des réparations importantes sont faites au pont-levis du Marais, à la bascule et à la planchette du corps de garde, réparations sans doute déterminées par les troubles de la Fronde.

Charles Hurault : - (1661-1702). Dans sa jeunesse et jusqu'à la mort de son père, Charles est appelé M. Chateaupert. Il s'occupa soigneusement des terriers de ses seigneuries et accrût d'une façon importante son patrimoine ; on place sa mort en 1702 et César, son fils lui succéda.

César Hurault : - (1702-1706). Du vivant de César, le Marais passa à une autre famille. Charles Hurault s'étant ruiné et sa ruine ayant entraîné celle de son fils. Le 10 mars 1706, César Hurault vendit le Marais à Pierre Henri Lemaître appartenant à une ancienne famille de nobles.

Pierre Henri Lemaître : - (1706-1752) fut celui des seigneurs du Marais qui s'attacha le plus à la seigneurie pour en faire ressortir tous les droits féodaux et domaniaux ; il décéda vers 1752 ou 1753, laissant deux filles ; Marie-Louise, mariée le 15 mai 1733 à Jean Comte de Ségur, capitaine de cavalerie et Jehanne Henriette, qui épousa le 12 juin 1741 Joseph Comte de Ségur, brigadier des armées du roi.

Madame de Ségur : - (1752-1767). Une correspondance intéressante de Madame de Ségur est conservée dans les archives du Marais. Le 5 septembre 1767, par sentence des requêtes du Palais, la terre du Marais est licitée entre les représentants des dames de Ségur et adjudgée à Jean Lemaître, écuyer, moyennant 707.000 francs.

Jean Lemaître : - (1767-1783) était de la famille de Pierre Henri Lemaître. C'est Jean Lemaître qui confia à Neveu de Versailles, architecte, l'exécution du Château actuel ; les travaux commencés en 1769 ne furent achevés que vers 1779) ; le personnel des ouvriers occupés à la construction du château se comptait par centaines ; les forgerons, les charpentiers, les maçons, les tailleurs de pierre, les serruriers, les menuisiers, en travaillant, en sciant, limant, varloquant, frappant, produisaient un bruit étourdissant qui s'entendait de très loin, si bien que l'ensemble des baraques ressemblait à un immense atelier industriel ; l'ancien château fut démoli vers 1774 - 1775. Jean Lemaître mourut en avril 1783, laissant pour lui succéder 1° Mme de Jars ; 2° Mme Véron ; 3° Mme Prévost, sa nièce, épouse de M. Lalive de la Briche

Mmes de Jars, Véron et Prévost : - (1783-1784) restaient à peine une année propriétaires du château du Marais, qu'elles abandonnèrent à Mme de la Briche. En 1780, quand leur nièce s'était mariée, Mmes de Jars et Véron, l'avaient abandonné avec leur frère Jean Lemaître.

Mme de la Briche : - (1784-1844) passa toute l'époque révolutionnaire au Marais où elle ne fut pas inquiétée. A la fin de l'ancien régime, le Marais fut le rendez-vous d'une société d'élite, de poètes, dont Florian faisait partie, de littérateurs. La révolution terminée, les réunions littéraires recommencèrent. La comédie fut jouée au Marais depuis 1807 jusqu'en 1826, dans une salle de spectacle que Mme de la Briche avait fait construire ; une des meilleures actrices était Mme Molé, la fille unique de Mme de la Briche ; en 1818 M. de Rémusat écrivait au Marais un appel à la jeunesse de la Restauration.

Mme de la Briche mourut le 19 janvier 1844.

Mme la Comtesse Molé : -(1844-1845) fut propriétaire une année seulement du Château du Marais. Elle s'était mariée en 1798. Fort distinguée, elle publia sous le voile de l'anonyme un assez grand nombre d'ouvrages traduits de l'anglais. Son mari fut Préfet de la Côte d'or en 1807, ministre de la marine en 1817 ; ministre des affaires étrangères dans le cabinet de Louis-Philippe ; il eut la Présidence du conseil dans le cabinet du 15 avril 1837, qu'il maintint deux ans. En 1840, il fut élu membre de l'Académie Française. Le 2 décembre il protesta contre le Coup d'Etat et mourut le 23 novembre 1855 à Champlatreux où il s'était retiré.

M. le Marquis de la Ferté Meung qui avait épousé une fille du Comte Molé, devint propriétaire du château du Marais, qu'en mourant il y a quelques années il laissa à sa nièce aujourd'hui **Mme la duchesse de Noailles**.

Le duc d'Aylen devenu duc de Noailles, déjà possesseur des magnifiques terres de Maintenon, de Champlatreux et de la Roche, ne crut pas devoir conserver celle du Marais. Elle fut mise en vente. La valeur du domaine, des réparations nécessaires, un coûteux entretien avaient jusqu'à présent fait hésiter les prétendants. Enfin, le château du Marais a été acheté au mois de janvier 1899 par

M. le Comte Boni de Castellane (1899-) député des Basses-Alpes. De grandes réparations sont nécessaires pour le rendre habitable ; elles sont déjà commencées. La brillante fortune de l'acquéreur lui permettra de rendre au château le luxe princier qui le distinguait autrefois.

M. le Marquis de Talleyrand Périgord, Prince de Sagan (Maire du Val 1919-1937)

Mme Goold Fille du précédent

M. le Comte James de Pourtalès

Mme la duchesse Violette de Talleyrand Périgord, princesse de Sagan

M. Gaston Palewski (1969-) homme politique

LE CHATEAU DU MARAIS

Du XIII^{ème} siècle jusqu'à nos jours, quatre châteaux furent construits au Marais. Le premier qui n'était qu'un manoir féodal figure dans un titre de 1397. Le second est ainsi désigné dans un inventaire de 1507 « le château du Marais, consistant en rez-de-chaussée composé d'une salle basse, sellier, cuisine ; le premier étage d'une grande salle et de deux chambres à coucher », ce deuxième château avait été construit par Antoine de Vignay. Le troisième fut édifié vers 1623 par Louis Hurault. Il était encadré de bois, de près et de pièces d'eau ; c'était un puissant manoir féodal dont il existait naguère encore un plan en relief. Il était d'aspect sévère, tout en gresserie picquée, et consistait en une vaste cour défendue par des pont levis et de larges fossés à fond de cuve, pleins d'eau au milieu de laquelle se dressait un grand corps de logis avec deux pavillons à tourelles précédé d'un haut portail grillé que flanquaient à droite et à gauche le pigeonnier féodal et la chapelle.

Dépendant du Doyenné de Rochefort et mouvant de Marcoussis, ce fief important avait lui-même une mouvance et des censives considérables qui s'étendaient sur une partie de la vallée, pénétraient dans la vallée voisine de l'Orge, sur les terres et vignobles de Chateaupers et de Beauvais, sur les prés de Roinville et jusqu'aux portes de Dourdan à Grousteau et à Grillon.

Quant au quatrième château, celui d'aujourd'hui, il est ainsi décrit par M. Vian.

Le château du Marais a été construit en pierre de traille, extraite des carrières des environs de Paris ; il a conservé toute la pureté de sa couleur jaune pâle, primitive et un certain cachet de propreté et de fraîcheur qui pourrait faire croire à une construction très récente. Il se compose d'un très grand et vaste pavillon ; il possède une terrasse centrale qui le couronne et son portique à colonnes forme la principale entrée du côté de la cour pavée, dans laquelle existe sur le bord de la chaussée une belle grille en fer forgé richement ornée ; deux petits pavillons forment les encoignures.

Du riche et magnifique salon qui occupe le rez-de-chaussée surélevé du pavillon central la vue s'étend vers le levant sur un très beau jardin distribué à l'anglaise avec pièce d'eau, île, kiosque, grotte, cascade, une végétation abondante et des arbres d'une grandeur et d'une grosseur extraordinaires ; au-delà du jardin, la vue se prolonge indéfiniment vers Bâville, par une percée pratiquée au milieu des arbres de diverses espèces et d'habitations champêtres ; du côté du couchant, sur le castel du moulin, de jolis bâtiments, des serres élégantes et pittoresques, dans lesquelles se cultivent des plantes rares et très curieuses ; au centre une énorme pièce d'eau de forme carrée, longue, contenant près de 5 hectares en superficie et sur laquelle se place dans la belle saison un joli petit navire orné de pavillons aux couleurs brillantes et qui, vu dans le salon, produit dans le tableau un effet charmant.

Le Marais devint sous l'habile jardinier Lamy un des plus beaux jardins fleuristes de France. On venait de fort loin admirer les nombreuses serres remplies des plantes les plus rares et surtout les splendides parterres à la Française, les plates-bandes nuancées comme des tableaux, les grands carrés creux où étincelaient en longues lignes les espèces les plus nouvelles.

Si l'état était différent de ce qu'il était au moment où écrivait M. Vian, il y a une trentaine d'année (vers 1870) l'œuvre de Neveu de Versailles, subsiste entière, tandis que les œuvres principales d'Archange, d'Orsay, le château de Rochefort de 1780 et la salle de théâtre du Havre sont totalement détruites.

FIEFS

La seigneurie du Marais dépendait de la chatellerie de Rochefort au Comté de Montfort et mouvant de Marcoussis. L'étendue de la censive du Marais était considérable, on peut en juger par la simple énumération des fiefs qui en relevaient : fief du Marais et Val-Saint-Germain, comprenant toute la paroisse du dit-lieu ; de la cave de Monthéry et de la Laurière ; Bouville ; Ste Catherine, Roinville avec les fiefs de la Bruyère, Cristal, Poignant, Flamant, Malassis, Nilvoisin, Orgesin, Richeville, Chateaupers, Beauvais, les Loges, Levaimpont, la Chambre Mal Garnie, sis en la paroisse de St Cyr, Berchevilliers, Le Buisson, Ardenelle, sis en la paroisse de St Maurice ; le Tertre, paroisse de Sermaise ; la Fontaine-aux-Cossons commune de Vaugrigneuse ; Babylone, sis en la commune d'Angervilliers, Grousteau, Grillon sis à Dourdan ; la Motte-Beauroux ; la Barocherie ou Chambardon ; Gravelle ; Vaugirard ; Rué Montauban ; Mauny, le Pont-rué, les Minières.

(D'après le terrier du Marais)

DROITS FEODAUX

FOURS : - en 1282, il existait un four seigneurial ou banal au Val-Saint-Germain ; il était situé près de l'église et la redevance que le fermier devait se partageait par douzième dont un, cette année, fut vendu par Jean dit Prieur du Val à Hue de Bouville, chambellan du roi, seigneur du Val.

FOURCHES PATIBULAIRES

Les fourches patibulaires, sortes de colonnes en pierre à deux, trois, quatre ou six piliers, selon la qualité des fiefs, au haut desquels était placée une traverse pour pendre ou exposer les criminels condamnés par la justice du seigneur, étaient élevées au Marais sur la pièce de terre n°776, section C1 du cadastre de St Maurice, à l'endroit où se joignaient les chemins de Paris à Dourdan, et de Bailleul aux bois du Marais,. Ces fourches à trois piliers se nommaient « la justice du Marais » et la place qu'elles occupaient et les lieux environnants se nomme encore « la justice du Marais ; les bois de la justice, les graviers de la justice etc. »

Ces fourches se plaçaient ordinairement sur des points apparents, sur des passages fréquentés afin que par la vision, tous malfaiteurs soient retenus de mal faire et que par la crainte ils s'abstiennent de commettre crimes et maléfices.

Pour compléter cet article, je donne le tarif d'un sergent des hautes œuvres au XVI^{ème} siècle :

Pour mettre la corde au cou d'une personne	5 sols
Pour marquer et flétrir	5 sols
Pour couper le poing ou la langue	40 sols
Pour pendre ou étrangler	80 sols
Pour dépendre	60 sols

Et ainsi de suite en progressant jusqu'à bouillir une personne en eau chaude, qui donnait droit à 1 écu 20 sols.

JUSTICE

La justice avait le titre de la prévôté ; elle réunissait les trois degrés ordinaires de juridiction, la basse, la moyenne et la haute. Dans son origine, elle embrassait dans son ressort les moyennes et les basses justices ou mairies du Val-Saint-Germain, Berchevilliers, Guisseray, les Loges et plusieurs autres encore. Les officiers chargés de la desservir se composaient d'un prévôt, d'un greffier, d'un procureur fiscal, de quatre procureurs postulants et de deux sergents.

Les documents conservés de cette justice se composent : de registres d'audiences contenant toutes les décisions du juge et de minutes qui comprennent des citations, des inventaires, des procès-verbaux, des rapports d'experts, des requêtes etc. etc.

Voici le relevé des jours d'audience tenus au Marais et des décisions rendues par le juge, pendant une période de 5 ans :

1757 : 16 audiences	182 décisions
1758 : 19 audiences	112 décisions
1759 : 10 audiences	109 décisions
1760 : 14 audiences	135 décisions
1761 : 15 audiences	112 décisions

Ensemble : 74 audiences 650 décisions

Ce qui donne une moyenne par an de quinze audiences et de cent trente décisions.

En 1760, le curé du Val est condamné à restituer de la cire à la fabrique. Une sentence règle les droits du curé et la fabrique sur la cire offerte à la relique de Sainte Julienne.

En 1758, une sentence criminelle condamne par contumace Joseph Pillier, berger des environs de Milly à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive, pour être exécuté en effigie sur la place publique du Val-Saint-Germain, comme coupable et convaincu d'avoir volé dans une auberge de cette commune un troupeau d'environ cent moutons. L'instruction de ce procès a duré une année tout entière.

Voici une sentence de la même justice, rendue en 1692 dans les circonstances suivantes :

Françoise Saintin âgée de 19 ans, se disant enceinte des œuvres d'Antoine Chamois, greffier des rôles des tailles de la paroisse du Val-Saint-Germain, chez qui elle était en service, présente requête au prévôt pour obtenir une provision de 300 livres dont elle a besoin pour sa nourriture et son accouchement, attendu qu'elle est pauvre et dénuée de tout bien. Sur le vu de cette requête et avant d'y faire droit, le juge ordonne que la suppliante sera interrogée. L'interrogation a lieu en effet ; Chamois est interpellé et une provision de 60 livres est provisoirement accordée.

L'affaire se continue avec de nouveaux interrogatoires et une requête nouvelle ; en définitive une dernière sentence condamne Chamois à veiller à la conduite de la fille Saintin et à son fruit, à prendre l'enfant qui naîtra de son accouchement à le faire baptiser en son nom, bénir et élever en la foi et religion catholique, à payer 20 livres de provision le jour des couches et six vingt livres pour dommages et intérêts, payables par corps.

EGLISE

Sur une petite place du Val-Saint-Germain s'élève une très vieille église au clocher nouveau ; elle ouvre son porche de charpente passant. Dans sa nef humide et sombre se voient des piliers massifs et primitifs ; elle est terminée par un chœur élançé ajouté par les siècles suivants et renferme des ornements de tous âges.

Le long des murs sous les arceaux sont rangées comme en procession, des files de torches enrubannées de formes bizarres avec des inscriptions et des dates. Ce sont les « souches » offertes par les villes, les villages, les églises, les fidèles venus en pèlerinages au Val. Elles sont en marbre, en bois, en métal travaillées comme des chefs d'œuvre de maîtrise ou grossièrement taillées. Il y a des noms de grandes villes ; il y a des hommages venus de loin. Toutes ces souches datent du XIXème siècle ; celles ayant une date antérieure à la révolution ont été détruites.

C'est qu'en effet le pèlerinage de Sainte Julienne était le plus célèbre de la région. Suivant Surius et Baillet, la relique de Ste Julienne de Nicomédie en Afrique fut apportée de Constantinople après la prise de cette ville par les Latins en 1203. D'après une pieuse tradition un gentilhomme breton qui faisant partie de la Croisade et qui avait obtenu le précieux chef de la sainte avec l'intention de l'emporter dans son pays, passa, chemin faisant, par le Val-Saint-Germain. Retenu dans ce lieu par une grave maladie, il fit vœu s'il recouvrait la santé d'élever au Val une église en l'honneur de Ste Julienne et d'y déposer sa relique.

Pendant des siècles, cinq à six mille pèlerins, dit-on, se donnaient rendez-vous, chaque année, principalement dans la semaine de la Pentecôte, de plus de trente lieues à la ronde. La foi s'est singulièrement attiédie ; on n'accourt plus à Ste Julienne ; ce pèlerinage est complètement oublié.

Le 19 brumaire, an II de la république des délégués envoyés de Rochefort avec mission de rapporter le chef de Ste Julienne en argent massif pesant 7marcs, 4 onces, avec des chandeliers, croix, vases, pesant en tout 261 livres déclarés propriété nationale, se sont présentés à la mairie du Val où remise leur fut faite des objets désignés, conformément au décret du 13 brumaire qui déclarait propriété nationale tout l'actif affecté aux fabriques. Le chef de Ste Julienne fut remplacé par une statue en bois.

Le même jour le citoyen Béranger de la commune du Val fit hommage pour la patrie de deux boulets de 36 et mention patriotique en fut faite au registre des délibérations. A la même époque, la municipalité refuse de rendre les cloches pour en faire de la monnaie.

On voit dans l'église le tombeau de Mme de la Briche, châtelaine de cette paroisse (du Marais).

REGISTRES

Les registres de cette paroisse remontent à 1606. Le premier, de format IN 4°, relié en parchemin n'est ni timbré ni coté, il porte le titre suivant :

« Registre des baptêmes du Val-Saint-Germain, commençant le 28^{ème} jour de décembre 1606, du temps de vénérable et discrète personne M. Pierre Planson, Prestre, curé de cette paroisse. »

Il se termine en 1620. En le retournant du haut en bas, on trouve les mariages, dont le premier n'est qu'une note. Le second est ainsi formulé : « le mardy, 3^o novembre 1609, ont été épousés Jacques Quiard et Marguerite Pellorain. Fait en présence de Messire Pierre Planson, curé et Messire Jacques Morel ; et Jean Quiard a déclaré ne savoir signer, signé : Planson, Morel. »

Il s'y trouve confondu des inhumations et des baptêmes en petit nombre, et qui, par erreur, n'ont pas été inscrits dans les cahiers auxquels ils appartenaient.

Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} registres sont tenus à peu près comme le premier et tous sont remplis de lacunes, d'irrégularités. Tantôt ce sont des actes plus ou moins imparfaits, signés du curé ou du vicaire seulement ; ailleurs ce ne sont plus que de simples notes ou mémoires contenant seulement la date, les noms et prénoms des morts ou des mariés ;

Il semble que chaque ecclésiastique en exercice ait suivi sa méthode particulière jusque vers 1686, ou les formules sont devenues à peu près uniformes dans tous nos environs. On trouve aussi dans les registres des reconnaissances de souches, emportées de l'église par des habitants de diverses paroisses, attachées aux pèlerinages et à la Confrérie de Ste Julienne, qui s'obligent de les rapporter et qui les rapportent en effet, d'après des notes contenues également dans les registres.

Le greffe de Rambouillet possède un vieux registre de 1606 à 1610, puis ceux de 1696 et ceux des années suivantes de cette commune. Tous ces registres sont soigneusement reliés et déposés dans les archives de la Mairie du Val-Saint-Germain.

PERSONNAGES REMARQUABLES

On trouve encore au commencement du village, une maison à la grille et aux contrevents blancs avec son jardin taillé dans les prés et son parc ombrageant la rivière. C'est l'hermitage du vieux poète académicien Viennet qui a atteint et chanté là ses quatre-vingts ans et qui durant de nombreuses années, maire du Val-Saint-Germain, a voulu s'y faire porter encore une fois en 1868 et s'y est éteint visité à sa dernière heure par tous les grands personnages des environs qui sont venus rendre un dernier hommage à l'aimable patriarche de la vallée.

Voici l'acte de décès qui a été extrait du registre de l'Etat-civil de cette commune :

« Du dix juillet mil huit cent soixante-huit à midi. Acte de décès de Jean, Pons, Guillaume, Viennet, maire de cette commune, membre de l'Académie Française, ancien pair de France, ancien député de l'Hérault, lieutenant-colonel d'état-Major en retraite, commandeur de la Légion d'Honneur et de l'ordre grec du sauveur, chevalier de St Louis, décoré de la médaille de Ste Hélène, né à Béziers le 18 novembre mil sept cent-soixante-dix-sept, décédé en sa maison de campagne au Val-Saint-Germain aujourd'hui à six heures du matin ; fils légitime des défunts Jacques Joseph Viennet et dame Elisabeth Guibert, veuf de dame Victoire, Arsène Duval. – Les témoins ont été messieurs : Marie Mathurin Lancien, curé âgé de

cinquante et un an et Fleury Pierre Alexandre, instituteur âgé de quarante-cinq ans tous deux domiciliés au dit Val-Saint-Germain. »

La demeure de M. Viennet est devenue par la suite la propriété de M. le docteur Cossé. Pendant qu'il l'habitait, ce nouveau propriétaire intenta un procès à la commune pour la suppression d'une sente, très utile aux habitants et qui traversait sa propriété ; ce procès le rendit impopulaire ce qui le détermina à quitter le Val qu'il aimait beaucoup. Il mourut à Bois-Colombes quelques mois après où il s'était retiré avec sa compagne.

M. Billard qui habite actuellement (1899) la maison du vieux poète y vit paisiblement, s'attachant simplement à la rendre agréable à l'œil par l'entretien et l'ornementation des parterres et jardins qui l'entourent.

Les personnages remarquables cités précédemment au chapitre du Marais seraient également à mentionner en cet endroit ; il m'a paru plus logique de les placer dans l'histoire du Marais.

ADMINISTRATIONS

CHEF-LIEU de la COMMUNE - SON IMPORTANCE

Le Val-Saint-Germain, le chef-lieu compte 254 habitations sur 543 qui composent la commune ; c'est le centre administratif, religieux et scolaire.

HAMEAUX - LEUR IMPORTANCE

La population éparsée se groupe en 10 hameaux ou fermes :

LA VIEUVILLE	, hameau	, 12	habitants
LES SUEURS	, ferme	, 7	-
LE CARREFOUR MALNUIT	, hameau	, 34	-
LA POTERIE – BOUVILLE	, -	, 66	-
LES TOURANIS	, -	, 14	-
LES BIENFAITS	, -	, 14	-
LA POINTE	, ferme	, 9	-
LE MARAIS	, hameau	, 120	-
GRANVILLE	, moulin	, 3	-
LES BRUYERES	, ferme	, 10	-

Distance de chaque hameau ou ferme du chef-lieu

LA VIEUVILLE	200 m	LES BIENFAITS	2500 m
LES SUEURS	1900 m	LA POINTE	2000 m
LE CARREFOUR MALNUIT	200 m	LE MARAIS	2500 m
LA POTERIE – BOUVILLE	300 m	GRANVILLE	1500 m
LES TOURANIS	400 m	LES BRUYERES	3000 m

NOMBRE d'ELECTEURS - AUTRES CHIFFRES RELATIFS à la POPULATION

La commune compte 157 électeurs ; 411 adultes de 16 ans et plus (214 hommes et 197 femmes) ; 160 ménages, 85 écoliers (garçons et filles). Il y habite 5 étrangers dont 2 Suisses et 3 belges, ouvriers de culture.

ADMINISTRATION ET FINANCES MUNICIPALES

Douze membres composent le Conseil municipal qui élit le Maire et l'Adjoint.

Le premier Maire de la commune choisi par douze notables se nommait Louis Guerry ; il fut élu le dimanche 24 janvier 1790.

Actuellement (1899) la commune est administrée par M. Masure, maire et son adjoint M. Hervy, le percepteur est M. Marc.

La Commission scolaire qui comprend M. le Maire, M. l'Inspecteur primaire et M. le Délégué cantonal se compose de MM. Letellier, Dupré, Duvivier et Cocheteau, conseillers municipaux.

Le budget communal de 9.917 frs s'équilibre par 4.817 frs de recettes ordinaires et 5.100 frs de recettes extraordinaires. La dette consiste en une annuité de 602 frs payable jusqu'en 1910.

Les revenus du Bureau de Bienfaisance sont de 350 frs. Le marc-le-franc de la contribution foncière est de 0,4912.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PROGRES de L'INSTRUCTION de L'INSTITUTION, DES INSTITUTIONS de PREVOYANCE et de BIENFAISANCE

Le Val-Saint-Germain paraît suivre le progrès de la civilisation ; il ne reste pas étranger aux changements qui se produisent dans la région. Ce charmant village n'a rien à envier aux localités voisines comme voies de communication entretien des rues et des promenades, élégance et propreté des habitations, hospitalité aux voyageurs, malheureux, assistance de la société de membres honoraires des sapeurs-pompiers, dons incalculables de la charité privée, secours du bureau de bienfaisance, etc. etc.

Il existe une compagnie de Sapeurs-Pompiers parfaitement équipée et organisée, encouragée par une société de membres honoraires créée en février 1989 dont le produit des cotisations est employé à venir en aide aux membres actifs dans le besoin.

AMELIORATIONS - CREATIONS POSSIBLES

Les créations désirées sont subordonnées à une série d'améliorations qui découlent de l'établissement d'une voie ferrée.

CONCLUSION

Les rapports des habitants entre eux sont assez bons ; ceux des fonctionnaires sont rendus faciles par le bon esprit de la plupart de chacun d'eux. Aussi ; c'est justice de rendre ici hommage au premier magistrat de la commune dont l'activité et la générosité ont contribué puissamment à la prospérité morale et matérielle de ce pays.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Etat de L'enseignement dans la commune depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

I – Avant 1789 - D'après les recherches qui ont été faites, ce n'est guère qu'au commencement du XVIII^{ème} siècle qu'il est question d'un maître d'école dans la commune du Val-Saint-Germain ⁽¹⁾ (c'est ainsi que sont désignés à cette époque les premiers instituteurs). En 1710, c'est un nommé Jean Bara qui dirige l'école jusqu'en 1714. Il a pour successeur immédiat Nicolas Moulin, né au Val-Saint-Germain, il est maître d'école jusqu'en 1723 époque à laquelle il eut pour successeur Nicolas Piat de 1723 à 1733. Ces trois maîtres étaient, à en juger par les copies qu'ils ont laissées dans les archives de l'école très peu lettrés ⁽²⁾. Il est fort probable que c'étaient à leur organe qu'ils devaient leurs titres de maître d'école et de chantres.

⁽¹⁾ Nous avons cependant trouvé : en 1667 Legrand Pierre et en 1733 à 1735 Mercier, Pierre, maîtres d'école au Val-Saint-Germain (RD)

⁽²⁾ Dans son « Histoire de Saint-Cheron » publiée en 1875, M. Louis Richard Vian note en passant un détail amusant, nous dirons même un comble, concernant le village de Roinville-sous-Dourdan : « le septième jour de juin 1675, le sieur Jacques Lavergne, maître d'école témoin de l'inhumation de Antoine Mallet, a déclaré « ne savoir signer » puis il ajoute : il est vrai qu'à cette époque les prières passaient en priorité et puis on apprenait à compter sur les doigts.

C'est en 1735, qu'à ces trois maîtres, succède le sieur Violette Etienne, homme instruit, fils du notaire de Monerville. Il meurt à la tâche le 27 mai 1737. C'est son fils Violette Thomas qui le remplace jusqu'en 1747. Alors vient Plisson Louis Pierre qui est aussi remplacé dans ses fonctions par son fils Plisson Louis Julien qui est instituteur de la commune du Val-Saint-Germain depuis 1764 à 1793, c'est-à-dire pendant 29 ans.

- Locaux affectés à l'école à cette époque -

- Comment les maîtres étaient rétribués -

La commune n'étant point propriétaire de l'école, tous ces maîtres, ainsi que leurs successeurs jusqu'en 1837, sont obligés de faire l'école dans leur propre logement. L'école n'a lieu que pendant l'hiver. La rétribution scolaire est fixée à 0,75 par mois.

Pendant l'été ; les maîtres d'école se livrent généralement aux travaux des champs. La rédaction des Actes de l'Etat civil ne leur est guère confiée définitivement que le 29 avril 1790 époque à laquelle la municipalité désigne le Sieur Plisson Louis Eugène pour remplir les fonctions de secrétaire de Mairie, pour lesquelles la commune lui alloue une somme de 100 livres.

II – Depuis 1789 - 1° de 1789 à 1833 ⁽¹⁾ De l'an II (nous dirons l'an VI) de l'année 1827, c'est le sieur Leroux Jean-Baptiste qui remplit les fonctions d'instituteur de la commune du Val-Saint-Germain. Sous ce maître en 1806, Mme Lalive de la Briche, demande comme propriétaire du château du Marais à la Congrégation des Sœurs de la Présentation de Tours, deux religieuses : l'une institutrice, l'autre garde-malade. Elle les établit entièrement à ses frais et ces dames ouvrent en 1806 une école de filles qu'elles dirigent jusqu'en 1832.

⁽¹⁾ De l'an II à l'an VI Leroy François, maître d'école au Val (R.D.)

En 1806, la municipalité alloue alors au profit du Maître d'école pour indemnité de logement une somme de 200 francs. Cette indemnité est réduite successivement à 35 francs en 1817 et à 25 francs en 1823. En qualité de chantre, le Maître d'école touche de la fabrique une somme de 200 à 220 francs par an.

A M. Leroux Jean-Baptiste, succède en 1827 M. Hardy qui exerce dans les mêmes conditions que son prédécesseur jusqu'en mars 1829. A cette date M. Chéron Louis François exerce les mêmes fonctions comme Instituteur jusqu'en février 1835. (C'est la première fois que la dénomination d'instituteur est employée) Cet instituteur à une indemnité de 130 frs à la condition qu'il instruira gratuitement 12 enfants et qu'il paiera son loyer s'élevant à 60 francs.

De 1833 à 1850 – En 1832 cette indemnité se trouve élevée à 290 frs dont 200 frs comme traitement et 90 pour son indemnité de logement. C'est seulement en 1833 qu'il lui est alloué 35 francs pour le secrétariat de la Mairie ;

A M. Chéron Louis François succède en 1835, le 12 février, M. Adrien Charles Eustache qui reste instituteur de la commune jusqu'au 8 septembre 1839. Sous M. Adrien, la commune achète un local qu'elle approprie pour servir de maison d'école avec Mairie.

En 1839, M. Adrien a pour successeur M. Poulain Hilaire, qui meurt le 1^{er} mars 1841. M. Adrien reprend alors ses anciennes fonctions jusqu'au 1^{er} septembre 1845. Un mois après, M. Fleury pierre Alexandre lui succède. Cet instituteur profite de tous les bienfaits de la Loi de 1832. La rétribution scolaire est portée de 1,50 à 1,75 ; elle est perçue par le Receveur municipal. Le traitement de M. Fleury, grâce à cette amélioration peut ainsi s'élever à 1.400 francs.

Après 1850 – En 1856, la municipalité trouvant le logement approprié en 1837 trop étroit pour le nombre des élèves qui fréquentent l'école, fait construire une école communale avec Mairie. M. Fleury qui a rempli ses modestes fonctions pendant plus de trente ans, quitte ses fonctions le 1^{er} octobre 1876, époque à laquelle il est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Mouly Augustin succède à M. Fleury à cette date, il n'exerce dans la commune que jusqu'au 1^{er} février 1877.

M. Ménesson Louis Victor succède à M. Mouly le 16 février 1877 et reste en fonctions jusqu'au 1^{er} juin 1878.

Sous ce maître, d'après le vœu du conseil général de S. et O., une école communale de filles est créée dans la commune, est reconnue communale le 1^{er} juillet 1877.

Depuis 1832, l'école était mixte et avait toujours été fréquentée en moyenne par 60 élèves dont 25 garçons et 35 filles.

Le 1^{er} juillet, Mlle Guyon Maria est nommée Institutrice communale ; elle a pour logement et pour classe une maison que la commune loue 175 francs par an en attendant qu'il en soit construit une. A cette institutrice à succédé le 15 mars 1879, Mme Veuve Chaix Séraphine qui exerce actuellement (1899) dans les mêmes conditions que Mlle Guyon.

Le 1^{er} juin 1878 M. Morel Charles Ambroise est instituteur de la commune du Val-Saint-Germain en remplacement de M. Menesson.

Voici quel était le traitement de l'Instituteur

Traitement assuré	Traitement fixe	900	1475	Total = 1835 ^F
	Supplément de traitement	200		
	Secrétariat de mairie	375		
Traitement éventuel	Fonction de chantre à l'église	35	360	
	Eclairage du cours d'adultes	25		
	Arpentage	100		
	Leçons particulières	200		

En 1884, M. Morel obtient une augmentation du Conseil municipal en raison de ses bons services : ses allocations communales sont alors les suivantes :

Traitement de secrétaire de mairie	500
Supplément de traitement de l'institut.	500
Cours d'adultes	150
Chauffage et éclairage des classes et cours adultes	150

La délibération du 8 juin 1884 fixant ces chiffres se termine ainsi « Le conseil décide en outre que ces sommes étant exclusivement votées en faveur de M. Morel, dans le cas où celui-ci viendrait à quitter la commune, son successeur n'y aurait aucun droit ; son traitement serait ramené aux chiffres portés au budget de 1884, savoir :

Supplément de traitement	200
Traitement de secrétaire de mairie	300
Cours d'adultes	25
Chauffage de la classe	70

En 1896, les fournitures sont données gratuitement aux élèves des écoles et le crédit affecté aux cours d'adultes est supprimé.

M. Morel, nommé instituteur à Bonnelles le 21 janvier 1896 est remplacé à la même date, dans ses fonctions par M. Regnier Louis Edmond.

Les cours d'adultes sont ré ouverts le 1^{er} février de la même année ; ils sont suivis régulièrement par 15 garçons de 14 à 20 ans des conférences bien fréquentées sont faites une fois par semaine ; une société d'anciens élèves est organisée le 1^{er} janvier 1897 ainsi qu'une société protectrice des animaux ; la bibliothèque scolaire reçoit de nombreux visiteurs ; enfin les œuvres auxiliaires de l'école favorisent le développement de l'instruction populaire.

Par délibération en date du 16 février 1896, la municipalité assure à l'Instituteur le traitement accordé par faveur à M. Morel.

L'organisation pédagogique approuvée par le conseil départemental de l'enseignement primaire le 26 juillet 1894 est le règlement qui sert de base à l'enseignement ; il est scrupuleusement suivi et donne des résultats satisfaisants. Chaque année, l'école remporte des succès aux examens du Certificat d'études.

La maison d'école construite en 1856 est trop exiguë ; elle laisse à désirer sous le rapport du logement et de l'agencement des pièces. De sérieuses réparations vont être faites incessamment à la classe et le logement de l'Instituteur sera agrandi.

Le retour des plans et devis dressés par M. Vernholes, architecte à Dourdan en ce moment soumis aux formalités d'usage est attendu impatientement pour mettre les travaux en exécution.

CERTIFICAT D'ETUDES

ANNEES	NOMBRE	ANNEES	NOMBRE	ANNEES	NOMBRE
1881	0	1887	5	1893	2
1882	3	1888	5	1894	
1883	1	1889	4	1895	4
1884		1890		1896	2
1885		1891	2	1897	3
1886	5	1892	4	1899	2

BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE

ANNEES	NOMBRE DE PRETS	ANNEES	NOMBRE DE PRETS	ANNEES	NOMBRE DE PRETS
1882	189	1887	100	1892	60
1883	189	1888	70	1893	26
1884	60	1889	35	1894	63
1885		1890	16	1895	78
1886	100	1891	21	1896	180
				1897	?
				1898	197

COURS D'ADULTES

En 1880, sept élèves ont suivi le cours

En 1896, quinze élèves sont inscrits

En 1897 et 1898, dix-sept élèves sont inscrits

et suivent le cours
régulièrement

NOMBRE D'ELEVES CONSTATES DEPUIS 1881 ECOLE DE GARCONS

ANNEES	NOMBRE D'ELEVES	ANNEES	NOMBRE D'ELEVES	ANNEES	NOMBRE D'ELEVES
1881	36	1887	40	1893	29
1882	38	1888	41	1894	32
1883	42	1889	38	1895	35
1884	37	1890	38	1896	37
1885	43	1891	40	1897	38
1886	39	1892	29	1898	40
				1899	45

NOTICE HISTORIQUE
DE L'ECOLE COMMUNALE DE FILLES
DE LA COMMUNE DU VAL-SAINT-GERMAIN

Ce fut en l'année 1806 que pour la première fois, une école de filles fut ouverte au Val-Saint-Germain.

Mme Lalive de la Briche, comtesse Molé épouse de l'ancien ministre de Louis-Philippe, et habitant alors le château du Marais, demanda à la Congrégation des Sœurs de la Présentation de Tours, deux religieuses : l'une institutrice, l'autre garde-malade. Elle les établit complètement à ses frais et dépens en une maison située en face la porte latérale de l'Eglise. Cette maison lui fut louée par la veuve Saintin qui en était alors propriétaire, elle existe encore aujourd'hui (1899) et appartient à l'un des fils Jean-Baptiste Saintin.

Cette école fonctionna jusqu'à 1832, époque où pour des raisons qui ne nous sont point connues, Mme de la Briche retira la subvention qu'elle accordait à cet effet. Alors les religieuses reprirent le chemin de leur Communauté et il n'y eut plus au Val-Saint-Germain qu'une école mixte de garçons et de filles qui dura jusqu'en 1877. Au mois d'avril de cette même année, Mademoiselle Maria Guyon, institutrice publique vint au Val, avec l'intention d'ouvrir une école libre de filles qui forcément deviendrait bientôt Ecole communale en raison de la loi qui ordonne aux Communes dont la population s'élève au-dessus de 500 âmes d'avoir deux écoles séparées.

Il n'y eut que M. Bordier, curé de la Paroisse et M. Fleury, ancien instituteur qui s'offrirent pour l'aider sérieusement dans son entreprise.

Le Conseil municipal fort peu renseigné sur la nécessité des écoles séparées et encore bien moins compétent en ces sortes de choses, lui manifesta, à l'exception de un ou deux membres la plus formelle opposition.

Mademoiselle Guyon fit néanmoins annoncer que le mardi 1^{er} mai ; elle ouvrirait une Ecole libre de jeunes filles au domicile de M. Auger. Les parents, malgré leur répugnance furent bien forcés de lui envoyer leurs enfants et l'instituteur de refuser aux filles l'entrée de son école ; Trois semaines plus tard, Monsieur Monget Inspecteur primaire vint à la session de Mai démontrer au Conseil municipal qu'il était à tous points de vue, dans les intérêts de la commune que l'école de Mlle Guyon devint école communale. On se rendit à ses raisons et on formula à cet effet une pétition à laquelle M. le Préfet s'empressa de faire droit.

Telle est l'origine de l'école communale de filles qui depuis trois ans fonctionne au Val-Saint-Germain sous la direction de Mlle Guyon ensuite de Mme Chaix qui attend avec impatience un local plus conforme à la loi et en même temps plus favorable à la santé de l'institutrice et des élèves que le misérable appartement qui, provisoirement tient lieu de maison d'école.

Les vœux de Mme Chaix furent entendus une amélioration se produisit. C'est alors qu'en 1880 sous la direction de Monsieur Marnet maire du Val à cette époque, une école spacieuse, bien aérée fut construite au centre du pays.

A Madame Chaix, succéda Madame Harren qui exerça les fonctions d'institutrice en cette commune jusqu'au 1^{er} octobre 1883 époque à laquelle elle fut remplacée par Mme Robin qui ne resta qu'une année au Val et eut pour remplaçante Mme Rat qui entra en service le 25 août 1884 et quitta la commune le 23 septembre 1891 ; l'institutrice actuelle, Mademoiselle Cherouvrier lui succéda.

Aucun évènement remarquable relatif à l'enseignement ne mérite d'être signalé pendant le court séjour de Mesdames Harren, Robin et Rat, si ce n'est la construction d'un puits avec pompe, faite en 1890.

L'institutrice actuelle obtint du Conseil municipal en 1892 un supplément de 200 francs, faveur accordée pour la première fois à l'institutrice du Val-Saint-Germain.

Les programmes et emploi du temps suivis présentement sont ceux fournis par l'organisation pédagogique actuellement en vigueur. Les résultats obtenus sont assez satisfaisants ; Le tableau ci-après fait connaître les certificats d'études obtenus par l'école jusqu'à ce jour.

ANNEES	NOMBRE DE CERTIFICATS	ANNEES	NOMBRE DE CERTIFICATS
1886	2	1893	0
1887	3	1894	2
1888	1	1895	3
1889	0	1896	1
1890	1	1897	0
1891	1	1898	4
1892	2		

NOMBRE D'ELEVES CONSTATES A DIFFERENTES EPOQUES

ANNEES	NOMBRE D'ELEVES	ANNEES	NOMBRE D'ELEVES
1890	37	1895	29
1891	30	1896	32
1892	35	1897	36
1893	36	1898	39
1894	29		

Le Val-Saint-Germain 20 7^{bre} 1899

L'Institutrice publique

F. Chérouvrier

(Copié par nous en 1941 aux arch. De S.et O. à Versailles)

LISTE DES INSTITUTRICES

De 1707 à 1793 puis de 1806 à 1832, les Sœurs de la Présentation de Tours

1877-1879	M ^{elle} GUYON, Maria	Le 1 ^{er} juillet 1877, le 15 février 1879 du Val à Saint REMY et à cette même date M ^{elle} OBRY Aglaé de Saint REMY au VAL (n'accepte pas) (1)
1879-1881	M ^{me} CHAIX, Séraphine	
1881-1883	M ^{me} KARREN	Le 22 octobre 1881 de LAGNY au VAL
1883-1884	M ^{me} ROBIN	Le 25 août 1884 du VAL à THOIRY-du 25 août 1884 M ^{elle} DUPUIS du VAL à VIDELLES
1884-1891	M ^{me} RAT	Du 25 août 1884 d'ESSONNES au VAL (partie le 23 septembre 1891)
1891-1899	M ^{elle} CHEROUVRIER	Le 1 ^{er} octobre de CORBREUSE au VAL (partie le 17 avril 1899 – congé)
1899-1908	M ^{elle} FOUCHARD (adjointe)	De MEUDON au VAL le 27 décembre 1899 jusqu'en 1908
1908-1910	M ^{elle} HERMAINGUE	
1910-1911	M ^{elle} LEJAY	
1911-1914	M ^{elle} BOURGEOIS	De 1911 au 29 juillet 1914 du VAL à Forges
1914-1921	M ^{elle} FALEMPIN	Le 26 juillet 1914 de FORGES au VAL, (le 4 avril 1921 du VAL au MESNIL SAINT DENIS
1921-1922	M ^{me} PRUDON	Détachée du VAL au RAINCY

(1) M^{elle} OBRY reste 9 jours, du VAL à SAGY le 24 février 1879

LISTE DES MAITRES D'ECOLE

1667	LEGRAND, Pierre	(R.D)	
1710-1714	BARA, Jean		
1714-1723	MOULIN, Nicolas		Né au Val-Saint-germain
1723-1733	PIAT, Nicolas		
1733-1735	MERCIER, Pierre	(R.D)	
1735-1737	VIOLETTE, Etienne		Mort à la tache le 27 mai 1737
1737-1747	VIOLETTE, Thomas (fils)		
1747-1764	PLISSON, Pierre, Louis		
1764-1793	PLISSON, Louis, Julien (fils)		Exerça pendant 29 ans au Val, il fut secrétaire de mairie depuis le 29 avril 1790.

LISTE DES INSTITUTEURS

AN II-ANVI	LEROY, (R.D)	François	(du 30 nivôse, AN II)
ANVI-1827	LEROUX, Jean-Baptiste		PELLETIER JB. Décédé en 1927 âgé de 64 ans
1827-1829	HARDY		Parti en mars 1829
1829-1835	CHERON, Louis, François		Parti en février 1835
1835-1839	ADRIEN, Charles		Du 12 février 1835 au 8 septembre 1839
1839-1841	POULAIN, Hilaire		Mort le 1 ^{er} mars 1841
1841-1845	ADRIEN, Charles (2 ^{ème} fois)		Reprend ses fonctions jusqu'au 1 ^{er} septembre 1845
1845-1876	FLEURY, Alexandre, Pierre		D'octobre 1845 - retraité en 1876 (1 ^{er} octobre)
1876-1877	MOULY, Augustin		1 ^{er} octobre 1876 au 1 ^{er} février 1877
1877-1878	MENESSON, Victor, Louis		16 février 1877 et du VAL à CHENNEVIERES le 17 mai 1878
1878-1896	MOREL, Charles, Ambroise		(Du VAL à BONNELLES le 21 janvier 1896) arrivé au VAL le 1 ^{er} juin 1878
1896-1908	REGNER, Louis, Edmond		D'ALLAINVILLE au VAL le 21 janvier 1896 - le 23 septembre du VAL à DOMONT
1908-1921	TABOURET		23 septembre 1908 de NOZAY au VAL – retraité le 20 avril 1921
1921-1928	REILLAC, Léon, Maurice		D'ATHIS au VAL le 15 mai 1921 et du Val aux GRANGES-LE-ROI en 1928
1928-1939	M ^{me} BACQUE		Retraité le 30 septembre 1939
1938-1968	BARRERE, Jean		
1968-1970	M ^{lle} BOUTON, Thérèse		
1970-1977	M ^{elle} FERRY, Geneviève		

PETITE ECOLE (Création, 1946)

M ^{elle} TORON-CHAUMONT, Andrée	1946-1972
M ^{me} DORP, Claudine	1972-1973
M ^{me} LIAN	1973-1974
KAMENEFF, Michel	1974-1977

Mars 1712 - Le dix-neuvième jour de mars 1712, est décédée de grand matin en cette paroisse Jeanne Coiso (Croiseau) âgée de 12 ans, fille de Nicolas Coiso et Jeanne Gillet tous deux morts dans la paroisse d'Auneau en ce diocèse. Laquelle demeurait en cette paroisse depuis 5 ans chez Anne Fleuriau, maitresse d'école après s'estre confessée à moi curé, soussigné et avoir reçu le sacrement d'extrême onction et le mesme pour son corps a été inhumée dans le cimetièrre de cette paroisse avec les solennités prescrites et accoutumées par moi prestre curé soussigné en présence de Jean Bara, maître d'école lequel a signé avec moi.

Scellier, curé

Février 1724 – a été baptisée une fille de Pierre Brémant, nommée : Marie Thérèse par Marie Pinson, maîtresse d'école de cette paroisse.

(Ces 2 actes retrouvés par nous en juillet 1977)

LES SŒURS DE SAINVILLE en BEAUCE au XVIII^{ème} SIECLE

Au VAL-SAINT-GERMAIN

Une lettre de Marie Poussepin, fondatrice de la Communauté des sœurs de Sainville-en-Beauce, envoyée en 1712 au Chancelier de Pont-Chartrain (Arch. De la communauté) déclare Val-Saint-Germain, au nombre des fondations existant à l'époque (archives Maison Mère).

ETAT CIVIL DE VAL-SAINT-GERMAIN :

1727 – 3 septembre : présence de Marie Pinson, maîtresse d'école de Sainte Julienne (sic) au baptême de Marie-Jeanne Fleurant comme marraine (c'est une des sœurs de Sainville).

1729 – 23 novembre. Décès de Françoise Levillain, environ 27 ans, fille de feu F. Levillain de Moulins-La-Marche en Normandie et de Marie Gouier laquelle fille était sœur de la Communauté de Madame Poussepin de Sainville en Beauce, la dite sœur Françoise, après s'être confessée à moi, prestre curé du Val-Saint-Germain, après avoir reçu par mes mains le saint viatique et l'extrême onction est morte d'une manière très édifiante et chrétienne et le lendemain son corps a été inhumé en présence de ses compagnes les sœurs Françoise Collas et Marie Jabineau à qui j'ai accordé de signer avec moi.

1741 – 4 février : décès de Marie Munier âgée d'environ 78 ans, sœur de la communauté des sœurs de la charité de Sainville, laquelle demeurait en l'école des filles de cette paroisse, depuis plusieurs années et le lendemain son corps a été inhumé en présence de Thomas Violette maître d'école et de Anne Lenormand sa compagne.

1763 - : 1^{er} mai, est morte le martin et a été inhumée le soir Jeanne Miallin, sœur de Sainville âgée de 105 ans.

REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES AN X à 1829

15^{ème} Feuillet verso : Il y est question de l'appel fait aux sœurs de Janville par Madame de la Briche, habitant le château du Marais pour assurer l'école de la paroisse et les soins aux malades.

(Ceci est présenté comme une première venue des sœurs à Val-Saint-Germain ; on devait ignorer leur présence antérieure à la Révolution. Les sœurs de Sainville, dispersées par la Révolution en 1793 se sont reconstituées en 1803 à Janville (E. et L.) en 1813 à Tours).

1823 – 15 février : Décès de Louise Grignon dans l'établissement de charité de Madame de la Briche. Sœur de charité de la Présentation de la Sainte Vierge, chef-lieu à Tours, née à Nogent-le-Rotrou, depuis 15 ans en cette commune et y desservant en qualité de supérieure.

Fait à Val-Saint-Germain en 1968

Sœur Madeleine St Jean

(Qui nous a communiqué ces renseignements)

PROMENADE AU VAL-SAINT-GERMAIN

De Saint-Maurice-Montcouronne une route charmante nous amène sur le territoire du Val-Saint-Germain, et les grands arbres qui s'offrent à nous nous révèlent tout d'abord une propriété princière : c'est le Marais. Si l'on veut bien jouir du coup d'œil d'ensemble, il faut tourner autour du parc et entrer par le bas. Une pièce d'eau immense, canal digne de Versailles, reflète la ligne de grands arbres, le rideau de peupliers et les haies taillées qui la bordent. Encadré dans le fond, le château au blanc péristyle, aux ailes symétriques, mire dans l'eau, d'où il paraît sortir, ses colonnes, ses balcons et son profil horizontal, que la renaissance Louis XVI emprunte aux villas italiennes.

Avançons, car outre les magnifiques appartements de l'intérieur, le visiteur a un parc splendide à admirer. Entre le château et le canal, à la place de la route qui naguère encore les séparait, un étincelant tapis de fleurs s'étend devant la cour d'honneur aux fossés remplis d'eau. A gauche, le colombier féodal s'élève à l'entrée d'une avenue d'arbres séculaires. A droite, un immense parterre dominé par les futaies du parc et des gazons sans limites éblouit et charme le regard par les lignes régulières et harmonieuses de mille plantes aux vives couleurs. Lorsque, en août et septembre, toutes ces fleurs s'épanouissent à la fois et embaument le parc, et qu'à travers les nombreuses serres entr'ouvertes les plantes rares des tropiques rivalisent avec elles de vie et de parfum, nous ne savons rien de plus luxueux, de plus gracieux en même temps.

M. le marquis de la Ferté, qui possède ce beau domaine, aime l'horticulture et la pratique en vrai grand seigneur.

Le Marais est une dot transmise par les femmes dans de nobles maisons. Mme la marquise de la Ferté est la fille de M. Molé. L'éminent ministre venait se reposer de ses fatigues d'homme d'Etat au château du Marais qu'il tenait de sa femme Mlle de la Briche ; et Mme de la Briche, l'aimable châtelaine qui donna au commencement du siècle, de si belles fêtes au Marais, appartenait à cette famille Le Maître du Marais qui fit démolir l'ancien château et construire à frais immenses l'édifice actuel, par l'architecte Neveu, de Versailles, vers 1770.

Un plan en relief, conservé dans les archives du Marais, nous a fait voir ce qu'était l'ancien château. La disposition était la même : pièces d'eau, canal, douves, grande cour d'honneur, parc ombragé, entouraient un manoir seigneurial, mais les sombres assises de gérés, les hauts toits d'ardoise, les pont-levis de l'entrée rappelaient un autre âge et l'habitation féodale et sévère d'une importante famille qui, pendant plus de deux siècles, joua un des premiers rôles dans la contrée, la famille Hurault ; Fils de Jacques, trésorier des guerres, vieux breton très en faveur auprès des rois Louis XI et Louis XII, Jean Hurault était, sous François 1^{er} seigneur de Vueil et du Marais ; ses sœurs avaient épousées les seigneurs de Rochefort et de Limours ; son neveu était ce fameux chancelier et gouverneur Hurault de Cheverny, qui recherchait tant la faveur des rois et des belles dames ; son petit-fils, tué sous la Ligue, laissait une jeune veuve qui devait épouser Sully et lui faire acheter Dourdan, et sa petite fille Jacqueline devenait la femme d'Anne de l'Hôpital-Sainte-Mesme, le bailli et gouverneur de Dourdan. Intrigues politiques, cours galantes, visites, noces et fêtes princières, on peut deviner ce que dut voir le Marais sous Henri IX , sous Louis XIII, sous la Fronde ; Quand la grande demoiselle de Montpensier venait tour près de là, prendre « *ses eaux de Forges* », elle ne manquait pas de descendre au Marais et de le consigner dans ses mémoires : « *J'allai coucher au Marais, chez Madame des Marais, où il y avait beaucoup de monde du pays ; elle me reçut, à son ordinaire, avec beaucoup de joie et de magnificence* ». On lisait encore avant la révolution, sur l'écorce d'un orme séculaire, à l'entrée du château : « *La main du grand Sully me planta dans ces lieux.* »

César Hurault vendit le Marais à Pierre, Henry le Maître, le 19 mars 1706.

L'avenue du château nous conduit au Val-Saint-Germain, le chef-lieu de la commune, qu'on appelle aussi Sainte-Julienne car nous sommes ici en plein pèlerinage, et l'image de la sainte dans sa chaudière se voit aux enseignes du village. Sur une petite place, une très vieille église, au clocher nouveau, ouvre son porche de charpente aux passants. Descendons dans cette nef humide et sombre, aux massifs et primitifs piliers, à laquelle les siècles suivants ont ajouté un cœur élancé et des ornements de tous les âges. Le long des murs, sous les arceaux, sont rangées, comme en procession, des files de torches enrubannées de formes bizarres, avec des inscriptions et des dates. Ce sont les « souches » offertes par

les villes, les villages, les églises, les fidèles venus en pèlerinage au Val. Elles sont en marbre, en bois, en métal, travaillées comme des chefs d'œuvre maîtrisés ou grossièrement taillées. Il y a des noms de grandes villes, il y a des hommages venus de loin. C'est qu'en effet le pèlerinage de Sainte-Julienne était le plus célèbre de la région. Suivant Surius et Baillet, la relique de Sainte-Julienne de Nicomédie en Afrique fut apportée de Constantinople, après la prise de cette ville par les Latins en 1203. D'après une pieuse tradition, un gentilhomme breton qui faisait partie de la croisade et qui avait obtenu le précieux chef de la sainte avec l'intention de l'emporter dans son pays, passa chemin faisant, par le Val-Saint-Germain. Retenu dans ce lieu par une grave maladie, il fit vœu, s'il recouvrait la santé, d'élever au Val une église en l'honneur de Sainte-Julienne et d'y déposer sa relique. Pendant des siècles, cinq à six mille pèlerins, dit-on, se donnaient rendez-vous chaque année, principalement dans la semaine de la Pentecôte, de plus de trente lieues à la ronde. Des paroisses de Paris y venaient avec leur clergé et les églises des environs, celle de Dourdan en tête, arrivaient de toutes parts en procession. La foi s'est singulièrement atténuée, on n'accourt plus de si loin à Sainte-Julienne ; pourtant on peut voir encore à l'époque des pèlerinages quelques cortèges villageois venir avec leurs bannières d'au-delà de Dourdan, et s'y reposer en chantant à la Chapelle de l'Hôtel-Dieu ; des charrettes pleines de vieillards cheminer par les routes, et une sorte de foire, moitié religieuse, moitié profane, dresser ses tentes autour de l'église.

Saluons en passant, la dernière maison qu'on rencontre en sortant du village, aux contrevents verts, à la grille blanche, avec son jardin taillé dans les prés. C'est l'Hermitage du vieux poète Viennet qui a atteint et chanté à ses quatre-vingts ans et qui, durant de nombreuses années, maire du Val-Saint-Germain, a voulu s'y faire porter encore une fois l'an passé (1868) et s'y est éteint, visité à sa dernière heure par tous les grands personnages des environs qui sont venus rendre un dernier hommage à l'aimable patriarche de la vallée.

Le Val-Saint-Germain dépendait de l'évêché de Chartres, et faisait partie du doyenné de Rochefort dans le grand archidiaconé l'un des six archidiaconés du diocèse. Le collateur était le grand archidiacre.

D'après un pouillé du diocèse de Chartres rédigé dans la seconde moitié du XIII^{ème} siècle le nombre des paroissiens de Val-Saint-Germain était alors 186. Mais par paroissiens (parachiani) il faut entendre les chefs de famille et en multipliant ce nombre par une moyenne de quatre têtes, comme pour l'évaluation des habitants par Feux, on obtient un chiffre approximatif de 744 personnes. L'estimation du revenu de Val-Saint-Germain est de 30 livres. La livre valait environ 25 francs à la fin du XIII^{ème} siècle, et comme le pouvoir de l'argent est de nos jours quatre fois plus faible qu'il ne l'était alors, la livre valait environ 100 francs de notre monnaie. (*Chronique d'une Ancienne ville Dourdan p. 32.34*)

Cadastre de l'élection de Dourdan (extrait) 1740-1745. Le Val-Saint-Germain. Seigneur : M. Le Maître du Marais - 120 feux - Plaine fertile - Terroir graveleux – Vignes – Femmes occupées au chanvre – Total de la taille : 1939 livres. (*Ibidem p. 429*)

« Hôtel seigneurial du Marais consistant en un gros corps de logis flanqué de deux pavillons ; une grande cour dans laquelle on entre par un pont-levis, à l'entrée de laquelle sont deux gros pavillons isolés, dans l'un desquels est la Chapelle le tout bâti en grainerie piquée et couvert d'ardoises, entouré de fossés à fond de cuve remplis d'eau vive avec murs et parapets ; la basse-cour à côté, séparée de la grande cour par des fossés qui entourent le château, mais communiquant à la cour haute par un pont de grès de quatre arches fermé d'une grille de fer, colombier, etc. ; grand portail avec deux pont-levis qui se lèvent tous les soirs.

« Derrière le château, fossé avec pont-levis menant au parterre, lequel est clos au midi et au septentrion par un canal revêtu de murailles. Au bout du parterre, pièce d'eau carrée communiquant au dit canal.

« A droite et au midi du parterre, parc planté en taillis avec plusieurs allées sablées pour la promenade avec plusieurs grilles de fer et sauts-de-loup. Au-dessus du parc, jardin fruitier ; à l'occident, potager ; le tout contenant trente arpents.

« En face le château, grande pièce d'eau, revêtue de murs tout à l'entour, de 275 toises de long, 34 toises de large par le bas et 26 par le haut, bordée de deux allées de charmille. »

(Arch. Du Marais. Terrier de 1718. (Ibidem p. 369)

On jugera de l'étendue de la censive du Marais par la simple énumération des fiefs qui en relevaient : fiefs du Marais et Val-Saint-Germain comprenant toute la paroisse du dit lieu ; de la Cave de Montlhéry et de la Laurière ; Bouville, Sainte-Catherine, Roinville avec les fiels de la Bruyère Cristal, poignaut, Flamout, Malassis, Nilvoisin, Orgerus, Richeville, Chateaupers, Beauvais, Les Loges, Levaimpont, La Chambre-Mal-Garnie, sis en la paroisse de Saint-Cyr, Berchevilliers, Le Buisson, Ardenelle sis en la paroisse de Saint-Maurice, le Tertre, paroisse de Sermaise ; la Fontaine aux Cossons, paroisse de Vaugrigneuse ; Babylone, sis en la paroisse d'Angervilliers, Grouteau, Grillon, sis à Dourdan ; la Motte Beuroux ; la Varochené ou Chambardon ; Gravelle, Vaugirard ; Rué, Montauban ; Mauny ; le Pont-Rué ; les Minières.

(Terrier du Marais) (Ibidem p.369)

La seigneurie du Marais dépendait de la chatellenie de Rochefort au Comté de Montfort, et mouvait de Marcoussis.

(Ibidem p. 369)

Chateaupers sur le plateau qui domine les vallées de l'Orge et de la Rémarde rappelle un lieu seigneurial. Le haut bâtiment à pignon aigu qui lui sert de grange et se voit de loin à l'horizon est un reste de l'ancien manoir. Le vignoble de Chateaupers était le plus estimé de la contrée. Jean Hurault, seigneur du Marais, acheta cette terre en 1520, et quand Rachel de Cocheilet, veuve de François Hurault (1590) épousa Sully (1592), elle s'appela du nom de son mari, Mme de chateaupers. Grillon fut acheté aussi en 1520. Il est très probable que c'est à l'instigation de sa femme, Rachel de Cocheilet, veuve de François Hurault, sieur de chateaupers et du Marais que Sully acheta la terre de Dourdan. Cette dame qui avait dans le pays ses habitudes et ses intérêts fut sans doute heureuse d'y revenir. Des alliances de famille augmentèrent l'à propos de ce voisinage. Rachel de Cocheilet maria sa fille, Mlle du Marais, avec M. de la Boulaye et Sully fit épouser Marguerite de Béthune, sa fille, à Henri II duc de Rohan, de la famille des seigneurs de Rochefort.

(Ibidem p. 108-130)

Les seigneurs du Marais étaient seigneurs de Roinville et en prenaient le titre. Philippe Hurault fit bâtir en 1613 le petit château de briques qu'on voit encore près de l'église, désigné alors dans les aveux par ces mots : Pavillon couvert d'ardoises, cour avec fontaine au milieu, cour, basse-cour, avec quatre tourelles aux coins, jardin, parterre, basse-cour et jardin joint à la consistance de Chateaupers, on lit encore l'inscription suivante sur la façade de ce pavillon qui servait de rendez-vous de chasse au Marais :

Si ceste maison ne te plaist,
Sans m'en désigner de nouvelle,
Laisse-la moy telle qu'elle est,
Et fais la tienne plus belle.

(Ibidem p. 359)

Anne de l'Hospital, seigneur de Sainte Mesme, baron de Montigny, vicomte de Vaux, ... devint, sous Henri IV, gouverneur et bailli de la Ville de Dourdan... Des alliances avec le Marais achevèrent de mettre aux mains de la famille toute l'influence et toute la fortune territoriale. Anne épouse en effet Jacqueline Hurault, dont la belle-sœur, Rachel de Cocheilet, devint femme de Sully et dame de Dourdan.

(p. 389)

En 1488, une usine de fer, appartenant au seigneur du Marais, existait sur le chemin d'Angervilliers au Marais.

(p.373)

En 1697, le fief et le moulin de Granville relevait de Corbreuse.

(p.425)

Regnard, le poète, acheta Grillon 18.000 livres. Lui aussi avait des vassaux. Quelques braves paysans étaient ses censitaires mais lui-même relevait du seigneur du Marais et dès le 1^{er} décembre 1699, il rendit foi et hommage à Charles Hurault pour la seigneurie et moulin de Grillon. Le fief de Grillon avait vu, par suite de transmission successives, se multiplier et se croiser ses liens féodaux, et il est assez curieux de suivre dans les actes de foi et hommage reçus par ses seigneurs, les ricochets d'une vassalité compliquée. Un personnage comme Regnard, par exemple, après avoir reçu la foi du petit fermier qui exploitait un héritage sur la terre de Grillon, allait porter la sienne au seigneur du Marais ; le seigneur du Marais devait l'hommage au comte de Sainte-Mesme à cause de Semont dont relevait Grillon. Le Comte de Sainte-Mesme devait, pour Semont, hommage au chapitre de Notre-Dame de Cléry, à cause de la seigneurie de Dimancheville, et le Chapitre avait aussi ses devoirs. *(ibidem 142-279)*

Comme toutes les coutumes des autres villes du royaume, composées d'usages successivement établis, la coutume de Dourdan n'était pas encore rédigée en 1556. Un édit de Charles VIII, en 1453, avait il est vrai, ordonné cette rédaction ; mais un siècle s'était écoulé, et faute d'un texte certain « *les subjectz estoient tombez en grandes insolutions de procès, confusion, difficultez et despences de faire preuves.* »

Frappé de ce désordre, Henri II nomma une commission chargée de se transporter partout où besoin serait Dès le 19 octobre (1556) le bailli de Dourdan ... avait reçu ordre des commissaires royaux de convoquer à jour fixe « *tous et chacun les prélatz, abbez... ducz, Comtes, Barons... et gens du tiers-estat des villes, villaiges, ... pour veoir procéder à la rédaction des dictes coutumes.* »

Le bailli s'était hâté de faire faire cette assignation... et, bon gré mal gré, ... tous les ayants cause, dûment mis en demeure étaient réunis le mardi 29 décembre (1556)...dans la salle du Plaidoyer.

Maître.... Greffier du bailliage... appela les trois états.

D'abord, l'Etat d' Eglise :

Par leurs procureurs comparurent...

Puis se présentèrent : ...

Après l'Etat d'Eglise, l'Etat de noblesse : ...

Noble homme maître Jacques Hurault, conseiller du roi en son grand conseil, seigneur du Marais, le Val-Saint-Germain, Chateaupars, les Mignières et Grillon.

Thomas Brémant, écuyer, pour le fief et moulin de Grandville, assis en la paroisse du Val-Saint-Germain.

Après la noblesse, et avant le Tiers-Etat, comme une sorte d'ordre intermédiaire, le corps des officiers du roi à Dourdan :

Enfin le Tiers-Etat :

Représentés par leurs procureurs presque tous gaigers, c'est-à-dire marguilliers des paroisses, comparurent les manants et habitants de Val-Saint-Germain ...

La discussion commença. Plusieurs protestations se produisirent. Calme et impartiale, la commission royale n'en continua pas moins son œuvre.

Rejetant tour à tour... les réclamations.... du Val-Saint-Germain, du Marais, ... qui revendiquaient le ressort de Montfort ou celui de Montlhéry, le procureur fit valoir Les droits de Dourdan sur ces villages, qui : « *avoient voulu se distraire à l'appétie de leurs seigneurs et esgarer les droits du roy.* »

Personne n'élevant plus la voix, acte fut donné des protestations, et la rédaction des coutumes commença... Le droit coutumier était devenu droit écrit. En ordonnance que « *lesdites coutumes seraient entretenues, gardées et observées pour loy.* » la commission royale y attachait la sanction pénale, et, revêtue du seing et des armes des magistrats qui avaient accompli leur tâche, la Coutume de Dourdan était portée à Paris, à côté des autres coutumes du royaume dans le grand arsenal juridique d'où sont sortis les codes de notre législation moderne. *(Ibidem p. 74-79)*

Le duc d'Orléans, seigneur de Dourdan, fatigué par des conflits incessants de juridiction, et gêné, jusque dans le cœur de sa ville, par de nombreuses enclaves, proposa et fit accepter une transaction au seigneur du Marais à cause de ses droits sur Grillon, Grousteau, les Minières et sa censive de Roinville qui s'étendait sur un bon nombre de maisons et notamment sur des maisons du quartier Saint-Pierre de la rue Neuve.

Cet arrangement, qui exigea tout un travail préparatoire et dont les archives de l'empire conservent un plan détaillé, devait avoir peu d'utilité. Dix ans après, Philippe d'Orléans, devenue Philippe Egalité, perdait, par la Révolution, ses terres et ses droits et le territoire de Dourdan voyait pour jamais disparaître de sa surface de dédale compliqué d'une féodalité surannée. *(Ibidem 145)*

Voici l'appréciation tout à la fois topographique et morale qui était faite de l'élection de Dourdan par un de ses administrateurs au milieu du XVIIIème siècle :

La partie de cette élection qui est située dans le Hurepoix est coupée de montagnes et vallées qui renferment des terres à froments et seigles, plantées d'arbres fruitiers, de vignes et de bois. Les habitants de cette partie, à l'exception des laboureurs et artisans, sont ou occupés aux travaux de la terre et vignes, ou bûcherons ; mais généralement ils sont tous d'assez mauvais caractère, méchants, brouillons, braconniers et de mauvaise foi.

Les bancs dans l'église étaient un revenu de la fabrique. Les dourdannais attachaient une grande importance à leurs bancs. Les places se transmettaient d'ordinaire de père en fils, car l'usage était d'avoir son banc au-dessus de la fosse de sa famille. Pieuse coutume, austère leçon qui ne répugnait pas aux simples et fortes âmes de nos ancêtres, et rattachait les vivants aux morts par la religion des souvenirs, et des espérances.

L'inhumation dans l'église était un droit qui se concédait suivant un certain tarif ou par suite de donations, testaments, etc.

Les fondations du temple étaient devenues un vaste ossuaire où allaient dormir ceux qui ne priaient plus. En 168 ? , à cause de la rigueur de l'hiver, on ne put enterrer dans le cimetière et on enterra gratuitement dans l'église Saint Germain. *(Ibidem p. 211-212)*

Les quêtes se faisaient dans trois bassins, il y avait celui de l'œuvre, celui de Notre-Dame, et celui des Trépassés, plus tard celui de Sainte Julienne *(p.211)*

Les Dourdannais venaient à Sainte Julienne, le lundi après Quasimodo. Cette procession était en grande faveur.

*(Extrait de : Chronique d'une ancienne ville royale Dourdan (p.368)
Par Joseph Guyot M.DCCCLXIX)*

VAL-SAINT-GERMAIN

Notes diverses extraites de l'ouvrage (en 5 volumes) intitulé

Histoire du Village de Saint-Chéron

Par Louis Richard VIAN

Ancien notaire

Saint-Chéron (S. et O.) (1873-1875)

TOME PREMIER -première partie-

Page 138 - Cimetière. Chez les gaulois, nos ancêtres, les inhumations se faisaient dans les champs, le long des grands chemins et dans le voisinage des lieux habités. L'usage des cimetières date seulement du moyen-âge ; il est dû au christianisme et se rattache à l'institution des prières pour les morts.

Le clergé en créant, une terre bénite, où se reposaient les corps des bons chrétiens, la choisit près de l'église, et de là sont nés les cimetières, lieux d'autant plus honorables pour ceux qui y étaient enterrés, qu'il paraissait affligeant d'en être exclu après la mort. L'usage d'enterrer dans les églises s'est introduit, à cause du privilège qui y était attaché en faveur des ecclésiastiques et des patrons fondateurs. Quand les seigneurs devinrent plus puissants, ils voulurent aussi jouir de cette faveur ; elle s'étendit ensuite jusqu'aux simples particuliers.

Page 154 – Dîme. En général, la dîme se percevait par le curé, ... mais ... au Val-Saint-Germain, dans le XIIIème siècle, la dîme se trouvait inféodée, c'est-à-dire qu'elle avait été érigée en fief et appartenait au seigneur.

Cette circonstance se présentait partout où, par spéculation, le seigneur, ayant fait construire l'église l'affermait à un prêtre, à la charge de la desservir, moyennant une redevance, ou bien sous la réserve de la dîme, que le seigneur, conservait et qu'il aliénait ensuite quelquefois.

Au Val, la dîme réunie à la grange, dîmeresse formait un fief relevant du seigneur Philippe de Montègues, et appartenait à douze particuliers dont un vendit sa part en 1285.

Page 155 – A la maxime féodale qu'il n'y avait pas de terre sans seigneur, les curés avaient ajouté qu'il n'existait pas de terre sans dîme.

En réalité, tous les héritages étaient assujettis à la dîme... dans les environs, même ceux du seigneur...

On comptait, comme en étant exempts, les bois, les prés, les parcs et les enclos, à la condition qu'ils fussent anciens (car les nouveaux n'en étaient pas affranchis) ; c'est-à-dire que le propriétaire qui jugeait à propos de planter sa terre en bois ou en prés, ou de l'enclos, devait par avance racheter la dîme.

Page 156 – C'est ainsi qu'au Val-Saint-Germain, en 1661, le seigneur de Beusablon, ayant fait enclore ses vignes, a dû céder au curé un quartier de pré pour affranchir son clos du dîmage.

Les dîmes se percevaient sur toutes les choses naissantes et croissantes dans la paroisse ; telle était du moins la définition qu'en donnaient les curés dans les baux et aveux qu'ils en ont faits.

Les dîmes se divisaient en deux séries, les grosses et les menues ou petites dîmes ;

Les grosses dîmes étaient dues sur les grains, le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les haricots et le vin.

Page 157 – Les petites dîmes se prélevaient sur le filasse, les légumes, les agneaux, les oisons, etc.

Au Val, comme à Saint Chéron, à Saint Maurice, à Sermaise, la dîme se percevait à raison de quatre gerbes l'arpent de grains et de haricots ; la gerbe devait avoir quarante-deux pouces au moins, environ un mètre.

Page 158 – La plupart des curés faisaient rentrer chez eux les produits de leurs dîmes. Un bâtiment spécial était destiné à les recevoir ; c'était la grange dîmeresse, qualifiée ainsi pour la distinguer de la grange champarteresse, qui existait là où le champart était dû avec ou sans la dîme. Dans beaucoup de localités, ces granges étaient isolées, plusieurs existent encore et portent leur ancien nom...

La dîme différait du cens en ce que celui-ci devait être acquitté par le débiteur, à la recette du seigneur, sous peine d'amende ; tandis que la dîme devait être perçue ou demandée par le curé qui commettait, à cet effet, un dîmeur de son choix, lequel se transportait avec cheval et voiture dans les champs pour y prélever le droit au curé.

Au lieu de réclamer directement la dîme, il arrivait souvent que le curé la cédait à prix d'argent. C'était assurément là un grave abus, car le cessionnaire, pour accroître son bénéfice, se montrait exigeant, contestait les contenances, la grosseur des gerbes, la qualité des grains, négligeait de se présenter en temps utile lorsque les moissons étaient prêtes et les exposait ainsi à la pluie et à des accidents auxquels les débiteurs ne pouvaient se soustraire que par des transactions, dans lesquelles ils étaient toujours plus ou moins victimes.

Page 159 – Il en était des dîmes comme des droits féodaux que les seigneurs affermaient aussi. Leur conversion en argent prouvait que leur raison d'être n'existait plus ; c'est pourquoi les droits féodaux et les dîmes ont été abolis en 1789, sauf à être rachetés par un capital ; enfin les vexations auxquelles leur perception donnait lieu les a fait anéantir en 1793, sans indemnité ni compensation.

Les dîmes étaient donc livrées à la spéculation ; et les curés ne voulant pas les faire percevoir pour leur compte, les affermaient en totalité ou en partie, les vendaient ; quelques-uns même en faisaient l'adjudication aux enchères publiques.

Page 161 – Au Val-Saint-Germain, en 1701, les grosses dîmes sont affermées 650 livres.

Dans tous nos environs, les dîmes étaient converties en argent, et leur suppression par l'Assemblée nationale, en 1790, n'a été que la consécration d'un état de choses déjà établi, le paiement d'un traitement à la place de la dîme, moins les vexations qui se pratiquaient par des tiers et qui ont été légitimement abolies.

Que diraient aujourd'hui MM les curés, si les dîmes, au lieu d'être abolies, avaient été conservées, à la charge par eux de ne pouvoir les céder, de les percevoir eux-mêmes à l'instar de ce qui se passait à l'origine. Dès le XV^{ème} siècle, ils ne se sentaient déjà plus de force à lutter contre les difficultés de la perception. Que diraient-ils de nos jours ? Disons donc que l'abolition des dîmes a été une bonne mesure dans l'intérêt des curés eux-mêmes.

Page 162 – Revenus de la cure – Outre les produits du presbytère, des immeubles dépendant de la cure et des dîmes, le curé avait encore droit à des quêtes et des offrandes, à des honoraires pour les messes, les services et les prières qui lui étaient demandées, en un mot pour ce que l'on appelait le casuel. Sur ce dernier point, les renseignements... obtenus des curés eux-mêmes, et destinés à servir de base à certaines redevances auxquelles ils étaient assujettis, ne représentaient qu'une moyenne année réduite à sa plus simple expression.

Page 162 – Les curés étaient assujettis au paiement d'une contribution, réclamée sous le nom de décimes, subventions, dons gratuits, etc. ; c'était à l'évêché que cette redevance devait être payée. En échange, voici les privilèges dont jouissaient les ecclésiastiques : ils étaient exempts des charges municipales, de la contrainte par corps pour dettes civiles, du logement des gens de guerre, de toute imposition pour la subsistance des troupes ou les fortifications des villes, de tailles personnelles pour leur patrimoine, aussi bien que pour les dîmes, affectées à leurs bénéficiés, de droits d'aides, de vingtièmes, de capitations, etc..

Page 180 – Registres des baptêmes, mariages et inhumations et registre de l'état-civil.

L'utilité des registres de l'état-civil est si évidente que, tout d'abord, on serait porté à croire qu'ils ont été établis dès les premiers temps de la civilisation, ou au moins que les lois romaines, si savantes et si complètes, en ont prescrit la tenue. Mais après quelques recherches, on arrive bien vite à reconnaître que ces registres appartiennent à la législation moderne.

Les lois romaines, en effet, n'en disent rien. Il est bien question de déclarations sur l'état-civil des citoyens, que le père et les autres parents devaient fournir aux magistrats, toutefois il est évident qu'il ne s'agissait pas de fixer la position sociale des individus, mais de renseignements propres à donner une idée

des forces de la République, où de l'Empire ; c'était bien plutôt une sorte d'inscription du genre de celle qui se pratique de nos jours afin d'établir le contingent des jeunes gens que le pays doit fournir chaque année pour composer la force armée. Dans tous les cas, les lois romaines n'ont rien ordonné relativement à des registres destinés à constater les mariages, les adoptions et les décès.

Ce n'est qu'en 1539, en effet, que les registres dont nous parlons ont été prescrits ; encore l'édit qui s'y rapporte n'avait en vue que de remédier à des inconvénients qui se produisaient, quand un bénéfice ecclésiastique venait à vaquer par la mort du titulaire. Dans ce cas, souvent la mort était cachée : le prétendant au bénéfice vacant prenait date, à Rome de la demande qu'il y adressait et, quand il en avait reçu la réponse, il déclarait le décès comme étant arrivé depuis peu de jours. Pour empêcher ces manœuvres, l'article 52 de cette ordonnance prescrivit de tenir des registres de décès qui devaient être signés par un notaire et déposés annuellement aux greffes des bailliages et sénéchaussées par le notaire ou le curé des chapitres et des couvents.

Avant cette ordonnance et longtemps encore après sa publication, on remplaçait les registres par des notes de famille, des registres domestiques, par des témoins et des enquêtes, et par d'autres moyens qui différaient selon les lieux et les provinces.

Page 183 – La jurisprudence ancienne, sur la tenue des registres dont nous nous occupons, comprend un grand nombre d'ordonnances, d'édits et de déclarations.

Il y a d'abord l'ordonnance de Villers-Cotterêts, de 1539, déjà indiquée puis celle de 1579, de 1595 et de 1629, destinées à la compléter.

Toutes les mesures prescrites par les dispositions de ces édits furent généralement négligées, et, dans la contrée, si on trouve quelque rares registres, on peut assurer qu'il n'en existe aucun qui ait été tenu conformément à l'un ou à l'autre de ces édits.

Nous voyons ensuite l'ordonnance de 1667, dont nous rapportons les principales dispositions :
1° - Les actes de baptêmes et sépultures mentionneront les jours de naissance et de décès ;

2° - Ils seront faits en présence de deux témoins, les mariages en présence de quatre, et l'on indiquera si les époux sont enfants de famille, mineurs etc.

3° - Les actes seront écrits de suite, sans aucun blanc, et signés par ceux qui ont dû y assister et qui sauront signer ;

4° - Ils le seront dans deux registres, paraphés par le juge royal, et dont l'un, servant de grosse, sera déposé chaque année à son greffe ;

5° - Enfin, le tout devra être exécuté à peine, pour les ecclésiastiques, de la saisie de leur temporel, et de vingt livres d'amende contre les marguilliers ou autres laïques en leur nom.

Nous devons rappeler ici, quand à la mesure contenue au n°4, que lors de la discussion du projet, le premier président de Lamoignon, connaissant probablement l'esprit général des rédacteurs des actes, exprime la crainte qu'on ne fût pas plus heureux sur ce point à l'avenir que par le passé. Pussard, rédacteur du projet, répondit que l'autorité du roi, secondée de la bonne intention des magistrats, y pourvoirait.

Les craintes de Lamoignon s'étant justifiées, on créa en 1691 des greffiers, chargés spécialement de recueillir et conserver les grosses des registres, on leur donna même des contrôleurs en 1705, mais tous furent supprimés en 1716, probablement parce que leur inefficacité fut reconnue.

La législation étant complète, il ne s'agissait plus que de la faire exécuter.

Mais le clergé y apporta autant d'obstacles qu'il lui fut possible. Il prétendit que les notes, généralement tenues par les curés, étaient suffisantes. Il ne comprit rien, ou au moins feignit de ne rien comprendre à l'utilité des actes qu'il était chargé de dresser dans des intérêts purement civils ; tandis que, suivant lui, il ne devait s'occuper que des intérêts religieux. Il se soumit cependant, mais partiellement, tardivement, avec un mauvais vouloir et une négligence qui se manifestent dans tous ses actes et dans tous les registres, là où il en a été tenu...

Page 185 – Sans doute il aurait été possible de contraindre les ecclésiastiques à se conformer aux ordonnances ; mais de nombreux inconvénients se présentaient à leur égard. Ainsi, les fonctionnaires, chargés de la tenue des registres n'étaient pas ou prétendaient du moins n'être pas soumis à l'action de l'autorité civile. Il eût donc fallu recourir à des mesures de rigueur, souvent difficiles et toujours délicates vis-à-vis des ecclésiastiques. On préféra user de tolérance, et le soin de vérifier si la loi était exécutée fut confié à l'autorité ecclésiastique supérieure.

En résumé, la tenue des registres en général laissait tellement à désirer qu'en 1736, d'Aguesseau disait : *«L'observation des sages dispositions de l'ordonnance de 1667 était si négligée que l'état des hommes et le bien des familles étaient tombés dans le plus grand désordre. »*

Ce grand magistrat fit donc rédiger la déclaration de 1736, qui a servi de base à la loi du 20 septembre 1792, et au code civil, avec cette différence que, dans l'ordonnance, les registres sont tenus par des ecclésiastiques, et que, par la loi, ce sont les laïques auxquels la garde en est confiée.

Page 194 - VAL ST GERMAIN (Registre du) ou St GERMAIN-LE-VAL
Vulgairement appelé SAINTE-JULIENNE

Les registres de cette paroisse remontent à 1606

Le premier du format in -4°, relié en parchemin n'est ni timbré, ni coté ; il porte le titre suivant :

« Registre des baptêmes du Val-Saint-Germain, commençant le 28^{ème} jour de décembre 1606, du temps vénérable et discrète personne M. Pierre Planson, prestre, curé de cette paroisse. »

Il se termine en 1620. En le retournant du haut en bas, on trouve les mariages, dont le premier n'est qu'une note. Le second est ainsi formulé : « Le mardy, 3^{ème} novembre 1609, ont été espousez Jacques Guiard et Marguerite Pellorain, fait en présence de Messire Pierre Planson, curé, et Messire Pierre Morel ; et J. Guiard a déclaré ne savoir signer ; (signé : Planson ; Morel) »

Il s'y trouve confondu des inhumations et des baptêmes en petit nombre, et qui, par erreur, n'ont pas été inscrits dans les cahiers auxquels ils appartenaient.

Les 2°, 3° et 4° registres sont tenus à peu près comme le 1^{er}, et tous sont remplis de lacunes, d'irrégularités. Tantôt ce sont des actes plus ou moins imparfaits, signés du curé, ou du vicaire seulement la date et les noms et prénoms des morts ou des mariés. Il semble que chaque ecclésiastique en exercice ait suivi sa méthode particulière jusque vers 1686, où les formules sont devenues à peu près uniformes dans tous nos environs. On trouve aussi dans les registres, des reconnaissances de souches emportées de l'église par des habitants de diverses paroisses attachées aux pèlerinages et à la confrérie de Ste Julienne, qui s'obligent de les rapporter et qui les rapportent en effet, d'après des notes contenues également dans les registres.

Le greffe de Rambouillet possède un vieux registre de 1606 à 1610, puis ceux de 1696, et des années suivantes, de cette même commune.

Page 205 – Tous ces faits prouvent que les registres étaient tenus sans surveillance effective, ni contrôle ; chacun des curés, par les mains desquels il ont passé, y a laissé l'empreinte de ses goûts, de ses dispositions particulières à la propreté, de l'ordre et de la régularité, ou de ses sentiments contraires ; les curés n'ont jamais attaché assez d'importance à la tenue des registres ; la plupart du temps, ils se sont affranchis de ce soin, en le mettant à la charge de vicaires négligents et peu éclairés ; il se sont montrés peu soucieux d'obéir et de se conformer aux lois civiles, d'où sont résultés de vifs et légitimes reproches, qui ont motivé le décret par lequel les registres ont dû être confiés aux laïques.

Page 206 – Nouveaux registres de l'état-civil

La tenue des registres a été réglée par la loi du 20 septembre 1792, améliorée et complétée par diverses lois postérieures, et en dernier lieu, par le code civil.

La loi de 1792 contient les modèles des actes.

Page 207 – La loi de 1792 avait chargé l'administration de surveiller la tenue des registres. Mais d'après l'article 53 du code civil, le ministère public près les tribunaux de première instance est tenu de vérifier l'état des registres, lorsque les doubles sont déposés au greffe chaque année, de dresser un procès-verbal de leur vérification, de dénoncer et poursuivre les contraventions.

Page 208 – Registres tenus par les curés sous le nouveau régime

On sait que les églises ont été déclarées ouvertes au public par un décret du 18 mai 1808, mais ce décret n'a fait que consacrer ce qui existait depuis plusieurs années. Nous voyons, en effet, que l'église de Saint-Louis de Versailles, entre autres fut ouverte, en vertu d'une permission du 23 avril 1796 (celle du Val-Saint-Germain fut ouverte le 4 juin 1795)

La faculté de constater, comme autrefois, les baptêmes, mariages et inhumations, sur des registres, a été interdite aux curés par une proclamation du conseil exécutif du 23 janvier 1793, qui dit :

« Sous le règne des abus on avait laissé passer aux prêtres le droit de dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès ; les prêtres n'ont pas plus le droit d'assujettir à la formule d'un procès-verbal les cérémonies de baptême et de mariage, que ceux de la pénitence et des autres sacrements, et leur enjoint en conséquence de se borner, dans l'administration des sacrements, aux cérémonies purement religieuses, sous peine d'être poursuivis comme réfractaires etc. »

Page 209 – Vers 1800, le calme étant rentré dans les esprits et les lois révolutionnaires n'ayant plus rien de menaçant, l'abbé Henry, curé du Val-Saint-Germain a essayé de faire revivre l'usage des anciens registres, en relevant toutes les naissances qui avaient eu lieu ou plutôt les baptêmes qui avaient été administrés dans la commune depuis le mois de janvier 1792.

Le premier acte de baptême signé par des paroissiens porte la date du 30 brumaire de l'an XI de la république (21 novembre 1802)

TOME PREMIER - SECONDE PARTIE

Les institutions féodales - les seigneurs

Page 329 – La hiérarchie Féodale était ainsi établie que le marquis de Bâville était un simple roturier ou censitaire, lorsqu'il achetait une pièce de terre, petite ou grande, assujettie à une redevance censuelle vis-à-vis d'un des seigneurs ses voisins. Il était vassal du seigneur du Marais, lorsqu'il devenait propriétaire du fief de Onze-Sous ou d'Eloys, qui était dans la mouvance de la châtellenie du Marais. Mais il était le seigneur suzerain de tous les petits seigneurs dont les fiefs relevaient de son marquisat de Bâville et de la baronnie de Saint-Yon.

Page 443 et 446 – L'ancien nom du fief de Onze-Sous était Héloys. Ce fief contenait 75 ou 80 perches de superficie, a été vendu le 29 mars 1707 par Messire Henry Pierre Lemaistre, écuyer, seigneur du Marais et autres lieux à Chrétien François de Lamoignon, par un contrat qui en fait ainsi la désignation :

« Un fief sis à Saint-Chéron, consistant en 11 sols de menus cens, emportant lods et ventes, saisines, à prendre sur 8 maisons à Saint-Chéron et sur 81 perches d'héritages, jardins et chènevières lesquelles sont possédés par des particuliers, ledit fief mouvant et relevant en plein fief, foy et hommage dudit sieur Lemaistre, à cause de sa chatellenie et seigneurie du Marais de laquelle chatellenie et seigneurie ledit fief continuera de relever à l'avenir. »

Ainsi la seigneurie et la justice du fief ont été transformées, mais la mouvance seigneuriale a été réservée, et depuis lors ce fief est resté incorporé au marquisat de Bâville.

Les auteurs des inventaires et des papiers terriers de Bâville et du Marais déclarent que l'ancien nom de ce fief s'est perdu et qu'il a été appelé le fief de Onze-Sous parce qu'il se composait de 11 sous de menus cens à percevoir chaque année.

Si comme tout porte à croire, ce fief portait le nom de celui qui le possédait, il s'appelait le fief d'Hélouys ou de Jean Hélouys.

Page 441 et 442 – Le fief d'Orgery sans son ensemble se composait de deux parties, l'une située à Saint-Chéron, l'autre au Val-Saint-Germain, dans les dépendances de la seigneurie du Marais, et qui portait et porte encore le nom d'Orgesin.

Minerai de Fer – Sur le territoire du Marais, ou au moins dans les dépendances de la seigneurie, se trouvait du minerai de fer qui en 1488, a été l'objet d'un traité entre Etienne Lebelu, censitaire du seigneur du Marais ? Jean de Balu, seigneur de Bandeville, et Jean de Morsan, seigneur de Morsan, par lequel il a été convenu : *« que lesdits sieurs de Bandeville et de Morsan auraient la liberté de faire tirer de la mine de fer dans une pièce de terre appartenant à Lebelu, à cause de la prise à rente qu'il en avait faite du seigneur du Marais, moyennant 40 livres tournois payés comptant et 16 sols parisis une plate (plaque ?) de fer à faire un soc et une pièce de fer à faire un coutre à charrue par chacun an à toujours et perpétuellement envers Lebelu et ses Hoirs. »*

Page 547 – Braconnage en 1848. A la nouvelle de la Révolution, les habitants de Jouy, grands braconniers au collet, demeurant à plusieurs lieux des chasses gardées du Marais et de Bandeville, vinrent provoquer leurs confrères à s'y rendre, et le lendemain tous y allèrent en bande s'en donner à cœur joie ; on a prétendu qu'ils avaient tué 1 400 lièvres, sans compter les lapins. La dévastation dura quatre à cinq jours. Le sixième, un braconnier maladroit, visant un gibier, tua un enfant. A partir de ce moment, tous se retirèrent et le pillage cessa.

Jusque-là, on avait accusé la maison du Marais et celle de Bandeville d'entretenir trop de gibier, dont les cultivateurs avaient beaucoup à se plaindre ; il est pourtant vrai que des indemnités étaient accordées et généreusement payées à ceux qui en demandaient, mais les habitants de la campagne vont au bois sec, à la bruyère, à la mousse, aux feuilles et à l'herbe, avec une pleine et entière liberté et dans toutes les saisons, dans les bois du Marais ; et ces avantages sont pour eux d'une si grande importance qu'ils osent à peine réclamer contre quelques dommages que leur cause le gibier ; ils savent bien qu'en

réclamant ils seraient indemnisés, mais ils craignent que l'entrée des bois ne leur soit interdite, ce qui leur causerait un préjudice bien plus grand que le tort que leur font les lapins et les lièvres ; ils préfèrent se plaindre et même se venger à l'occasion, comme ils l'ont fait en 1848.

Page 560 – Four – Les anciens seigneurs avaient des fours auxquels leurs sujets ou censitaires devaient faire cuire leur pain, moyennant une redevance proportionnée à la quantité de pain qui y était cuit ; elle fut d'abord établie en nature, puis perçue en argent par feu ou par chaque hôtel.

Page 561 – En 1282, le four seigneurial ou banal du Val-Saint-Germain était situé près de l'église, et la redevance que le fermier devait se partageait par douzième, dont un, cette année, fut vendu par Jean (dit prieur du Val) à Hue de Bouville, chambellan du roi, seigneur du Val.

Page 563 – Fourches patibulaires – Les fourches patibulaires étaient des colonnes en pierre à deux, trois, quatre ou six piliers, selon la qualité des fiefs, au haut desquelles étaient placée une traverse pour pendre ou exposer des criminels condamnés par la justice du seigneur.

Le seigneur du Marais avait placé les siennes à trois piliers à l'endroit où se joignaient les chemins de Paris à Dourdan et de Bâville, aux bois du Marais ; ces fourches se nommaient et se nomment encore « La justice du Marais, les vois de la justice, les graviers de la justice etc. »

Page 575 – Archives du Marais – Les archives, contrairement à ce qui s'est passé à Bâville, ont été respectées, si ce n'est oubliées par les révolutionnaires, elles sont entières par conséquent, et telles que les ont formées, transmises et conservées les seigneurs du Marais ; dans le siècle dernier, tous les documents qui s'y trouvaient ont été rangés avec beaucoup de soins et de méthode, et distribués chronologiquement par fiefs et par justices, et les recherches peuvent s'y faire facilement.

On y trouve un assez grand nombre de copies authentiques et d'originaux d'actes et de contrats des XIII^{ème} - XIV^{ème} et XV^{ème} siècles ; ce qui y abonde surtout ce sont les titres et documents des XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, tous se rattachant à la seigneurie du Marais, aux fiefs situés dans sa mouvance et aux diverses justices qui en dépendaient.

Page 575 et suivantes – Justice du Marais – La justice du Marais et celle de Guisseray nous ont paru ressembler le mieux, la première à celle de Bâville, la seconde à celle de Champtropin ; aussi pour faire connaître les unes et donner une idée des autres, avons-nous recueilli les renseignements suivants, en commençant par la justice du Marais.

Cette justice avait le titre de prévôté et réunissait les trois degrés ordinaires de juridiction, la basse, la moyenne et la haute. Dans son origine, elle embrassait dans son ressort les moyennes et basses justices ou mairies du V, Berchevilliers, Guisseray, les Loges et sans doute plusieurs autres encore ; toutes ces justices inférieures, ayant été négligées, sont tombées faute d'officiers pour exercer et dans le dernier siècle (XVIII^{ème}), elles se trouvaient confondues dans leur supérieur, celle du Marais.

Son étendue, autre le Marais et le V, comprenant les fiefs et hameaux des Loges, Levaimpont, le Pont-Rué, Chateaupers, Beauvais, Le Tertre, le Buisson, Ardenelles, µVaugirard, l'Aunay, Berchevilliers, la Fontaine-aux-Cossons, la Boissière, le Colombier, Guisseray et plusieurs autres fermes et moulins. Cette circonscription n'avait par l'importance du bailliage de Bâville, sans doute ; néanmoins, il nous a semblé qu'elle pouvait lui être comparée.

Les officiers chargés de la desservir se composaient d'un prévôt, d'un greffier, d'un procureur fiscal, de quatre procureurs postulants et de deux sergents.

En 1760, les officiers attachés à cette justice étaient : Marc Jamin, qui se qualifiait de prévôt chatellain, juge ordinaire, civil, criminel et de police de la prévôté du Marais, où il demeurait ; Christophe Gaillard, greffier qui demeurait à Briis, ou il était contrôleur des actes des diverses juridictions environnantes, et par conséquent de ses propres actes ; Pierre Valencier, procureur fiscal, demeurant à Ardenelles, qui exerçait tout à la fois les fonctions de tabellion d'Angervilliers, notaire royal, juré à la Cave-de-monthéry au Marais et de procureur postulant près la prévôté du Marais et le bailliage de Bâville ; Anne Antoine Poussepin ; Lubin Charpentier et Charles Bouquin, procureurs postulants, attachés déjà à plusieurs des juridiction des environs, et de deux sergents, Delamare et un autre qui nous est inconnu ; indépendamment des huissiers royaux et des huissiers à cheval, du Chatelet de Paris, qui résidaient à Saint-Chéron et à Dourdan, et qui pouvaient être chargés des exploits de la même prévôté.

Les documents conservés de cette justice se composent : de registres d'audiences et de minutes.

Les registres d'audiences contiennent toutes les décisions du juge, c'est-à-dire les ajournements ou remises et les sentences ; leur rédaction soignée ne laisse aucun doute qu'il existait un autre registre de notes écrites à l'audience même, et sur lequel a été rédigé celui que nous signalons.

Les minutes comprennent des citations à comparaître, des conclusions, du procureur fiscal, des informations ou enquêtes, des inventaires faits par le prévôt et le greffier, à la requête des tuteurs, nommés par des conseils de familles, d'ordonnances de police faites par le prévôt, de procès-verbaux dressés par le prévôt et le greffier sur les plaintes qui leur étaient faites par des particuliers et sur le rapport des gardes des bois, des plaines et des plaisirs seigneuriaux, des rapports d'experts commis sur des affaires en litige, des requêtes ou suppliques présentées au prévôt et suivies de sa réponse, des récépissés de pièces déposées à l'audience et ensuite retirées, des nominations de tuteurs et de subrogés tuteurs, et enfin quelques sentences, celles sous doute auxquelles se rattachaient quelque particularité, ainsi, par exemple, celles qui concernaient les affaires les plus importantes, celles qui devaient être exécutées promptement sur minute, etc. etc.

Voici le relevé des jours d'audience tenus au Marais, et des décisions rendues par le juge, pendant une période de cinq ans :

1757	16	182
1758	19	110
1759	16	109
1760	14	135
1761	<u>15</u>	<u>112</u>
Ensemble	74	650

Ce qui donne une moyenne par an de près de quinze audiences et de cent trente décisions.

Les décisions forment deux catégories, comprenant, l'une les ajournements ou remises, l'autre les sentences plus ou moins définitives.

En 1760, les ajournements sont au nombre de quatre-vingt-quinze, et les sentences, de quarante qui s'appliquent : quatre à des délits de police, une à des faits correctionnels et trente-cinq à des matières civiles, savoir : vingt-cinq contre des débiteurs en retard ou de mauvaise foi, et les dix autres condamnations à des objets divers, comme à exercer des fonctions de marguillier refusées, à rendre compte de tutelle, à délaissier une location de biens ruraux, à réparer des dommages causés. Le curé du Val y est condamné à restituer de la cire à la fabrique. Puis une sentence ordonne la rectification d'un compte de tutelle mal établi, une autre règle les droits du curé et de la fabrique sur la cire offerte à la relique de Sainte Julienne. Une autre encore revient sur le même objet. Suivent une condamnation à communiquer des titres et enfin, une affaire de bornage et de servitudes.

Comme on le voit, la juridiction du prévôt châtelain du Marais s'étendait sur tout ce qui, de nos jours, rend dans les attributions du juge de simple police, du juge de paix, des tribunaux de première instance et de police correctionnelle, de la cour d'assises, des maires et des préfets, pour les règlements, pour la police et les chemins ; nous pourrions peut-être encore ajouter, la juridiction de l'évêque, puisque nous citons des sentences rendues entre le curé et la fabrique ; toutefois, il y a une différence importante, c'est que de nos jours, les diverses juridictions s'exercent vis-à-vis de tous les Français sans distinction, tandis qu'autrefois, celle attribuée au prévôt du Marais ne pouvait s'exercer que sur la classe roturière, à l'exclusion des nobles et des ecclésiastiques, qui avaient leurs magistrats particuliers.

Nous n'avons point cité de sentences criminelles, parce qu'il ne s'en trouve point en l'année 1760 que nous avons relevée ; mais il y en a une de 1758 , par laquelle Joseph Pillier, berger des environs de Milly, coutumax, est condamné à être pendu et étranglé, jusqu'à ce que mort s'ensuive, pour être exécuté en effigie sur la place publique du Val-Saint-Germain, comme coupable et convaincu d'avoir volé dans une auberge de cette paroisse un troupeau d'environ cent moutons.

La procédure qui a précédé cette sentence est sans doute en tous points la même que celle des autres sentences du même genre et du même temps ; nous en relevons cependant quelques particularités qui ne manquent pas d'intérêt.

Aussi, l'instruction du procès a duré une année tout entière, du mois de mars 1757 à pareil mois de l'année suivante.

Les pièces de la procédure, rangées par ordre de date, en un gros cahier, sont au nombre de cent cinq, et comprennent tous les actes que ces sortes de procédures comportaient : procès-verbaux, ordre d'arrestation, transport et dépôt des prisonniers, interrogations, réquisitoires, jugements, inventaires de pièces, plaintes, ordonnances, informations, requêtes, assignations, décrets de prise de corps, sentences provisoires, conclusions, confrontations, recollements, etc. etc. Il serait difficile, nous le croyons du moins, de citer une seule espèce d'actes de procédure de ce temps-là dont il n'ait pas été fait usage dans la circonstance.

Ce qui a compliqué l'affaire, c'est que deux individus, deux quidams, comme les qualifie le procès, Louis Coutant, des environs de Chartres, et Louis Dumoutier, de Gonesse, ont été arrêtés dans les bois du Val-Saint-Germain, où ils paraissaient s'être installés pour y vivre de vagabondage. Accusés du vol, ils s'en défendirent aisément puisqu'ils n'avaient en leur possession aucun des cent moutons volés. Alors, ils furent accusés de complicité avec les voleurs ; ce système n'eut pas plus de succès que le premier, et, malgré les interrogatoires et les auditions de témoins, aucun fait, aucun indice même ne fut relevé contre eux. Pendant ces préliminaires, que les juges du Marais accomplissaient, le volé s'était mis en campagne, cherchant ses moutons, visitant les fermes et maisons isolées, les demandant partout, les trouvant enfin dans une ferme des environs de Milly et les ramenant chez lui à deux ou trois près qui s'étaient perdus.

A son arrivée, il fut appelé devant le juge, donna des explications et, à partir de ce moment, la procédure changea de direction ; le véritable voleur, en fuite, fut poursuivi et condamné, comme nous l'avons vu, et les deux quidams, gardés en prison au Marais, y furent oubliés en quelque sorte. On peut supposer d'une part qu'il en coûtait au juge de mettre en liberté des vagabonds qui ne pouvaient vivre que de vols, puisqu'ils ne possédaient rien, et d'autre part, que les prisonniers se trouvaient assez bien de leur condition pour ne pas demander leur liberté en recommencer la vie des bois qu'il avaient menée.

Toutefois, lorsque la sentence eut été exécutée contre le vrai coupable, on songea, aux prisonniers, on les décida à présenter requête pour être élargis, et trois mois après (telle était la règle) ils furent mis effectivement en liberté.

Page 581 – Justice de Champtropin – Cette justice n'était qu'une simple prévôté ou plutôt ce que l'on appelait une mairie, embrassant la moyenne et la basse justice avec pouvoir de juger jusqu'à 60 sols parisis et au-dessous.

Son ressort s'étendait sur le fief lui-même et sur ceux de Nic-De-Chien, les Fourneaux et Mirgaudon, comprenant une surface totale d'environ 200 hectares, et une population qui probablement ne dépassait pas cent habitants.

Nous la retrouvons pour la première fois, dans le terrier de l'amiral de Graville, de 1491. Il y est dit qu'elle appartient à ce seigneur ; haut justicier de la paroisse ; ce qui n'est vrai qu'en ce sens, qu'à cette époque personne ne la possédait : elle était sans homme ni devoirs faits, car il est connu qu'elle relevait de la seigneurie de Rimoron, dont étaient propriétaires les dames religieuses de la Saussaye-lez-Villejuifs, comme nous le verrons plus loin.

On voit encore, dans ce même terrier, que la justice dont il s'agit était baillée à ferme à Jean Gauchin le jeune, depuis Noël 1489, jusqu'à pareil jour de 1492, moyennant 32 sols parisis par an.

Page 583 – Justice de Guisseray – Nous nous occuperons maintenant de la justice de Guisseray, que nous comparons à celle de Champtropin.

Elle s'étendait en effet, sur deux surfaces territoriales et sur deux populations à peu près les mêmes, l'une relevant de la haute justice de Rimoron, l'autre de celle du Marais, toutes deux assez voisines.

Celle de Guisseray a été installée le 12 octobre 1531 par les officiers de la justice du Marais.

Dans cette première audience préparatoire, il a été annoncé publiquement que, le 24 du même mois, il serait procédé à la baillée des fermes muables dépendant de la seigneurie. En effet, l'adjudication s'est faite le jour indiqué à la chandelle, au plus offrant et dernier enchérisseur.

La ferme des exploits, défauts et amendes, jusqu'à 60 sols et au-dessus, à la charge des dépens du prévôt, a été baillée à Guérinot doublée de Nicolas Besnard, moyennant 54 sols.

Guérinot étant resté ce qu'il était précédemment, procureur postulant, il est probable que Nicolas Besnard est devenu le prévôt, occupant le siège de la justice.

Etienne Varin a eu le clergé (écritures) du greffe, moyennant 44 sols. Varin, procureur, ayant continué ses fonctions, a dû sous affermer son droit aux écritures du greffe, à moins de supposer qu'il a cumulé les deux fonctions.

Le rouage a été adjugé à Jean Badault, pour deux tiers et à Pierre Lemaire, pour le dernier tiers, moyennant 12 sols ; le jolliage ou geôlage (prison) à Guillaume Réault, moyennant 12 sols et les voyries, à Pierre Lemaire, moyennant 36 sols.

Ces derniers droits ont été conservés et exploités par les adjudicataires eux-mêmes.

On comprend très bien l'ensemble de toutes ces opérations ; avec la justice, tous les droits seigneuriaux, les fermes muables comme on les nommait, pouvaient être réclamés et exigés, être l'objet de poursuites et de saisies ; mais, sous la justice, les mêmes droits seraient restés en souffrance, impayés.

Le registre des notes d'audience nous fait connaître que cinq procureurs postulants exerçaient près de la prévôté, savoir : Varin, Guérinot, Robert, Rousseau et Petit.

Ces audiences se tenaient le mardi de chaque semaine, à très peu d'exceptions près.

Page 585 – La plupart des sentences condamnent des débiteurs à payer. Beaucoup de ces sentences sont rendues par défaut. Les droits de rouage et de jolliage donnent lieu à de nombreux procès.

Si au lieu du registre des notes d'audience, où nous avons relevé ces renseignements, nous nous étions trouvés en présence du registre et des minutes d'audience, il est probable, que nous aurions trouvé, comme au Marais, des tutelles et subrogées tutelles, des inventaires, des procès-verbaux, etc. etc.

Le prévôt de Guisseray comprenant le droit de faire arrêter et mettre en prison ; car un décret de prise de corps, daté de 1533 écrit sur parchemin, scellé du scel de la prévôté, portant la signature de Belleaue greffier, rendu par le procureur fiscal, mande à : « *Tout sergent de cette juridiction de prendre, au corps et appréhender, en quel lieu que ce soit, hors lieu saint, Michau Clément et Symon Mesnier de l'en amener et conduire dans la prison de la Cave-du-Marais, pour y être interrogés, etc.....* »

(Fin du premier tome)

TOME DEUXIEME

Le Notariat et les Notaires

Page 13 – Les notaires depuis Saint-Louis. C'est à St Louis qu'est due l'institution des notaires, comme fonctionnaires publics ; l'ordonnance qui la consacre est de 1270.

Elle avait pour objet particulier de séparer les juridictions contentieuses et volontaires qui avaient été jusque-là plutôt confondues que réunies ; mais elle ne s'appliquait qu'à la ville de Paris. Ce fut Philippe-le-Bel qui en étendit les effets à toute la France, par une ordonnance du 23 mars 1302, où il défendait à tous ses hauts justiciers d'instituer des notaires, déclarait que lui seul avait ce droit, sans préjudicier aux privilèges des seigneurs qui sont en possession d'en nommer dans leurs terres.

Par une autre ordonnance de juillet 1304, il prescrivit les règles qu'auraient à suivre les tabellions et les notaires.

Page 16 – Les notaires seigneuriaux – L'origine de ces fonctionnaires paraît remonter jusqu'à Charlemagne et à ses capitulaires de l'an 805, par lesquels il oblige ses gouverneurs de provinces, évêques et abbés, à avoir près d'eux des notaires.

Page 17 – Lorsque les comtés, administrés d'abord au nom du roi, furent usurpés par les barons ou inféodés à leur profil, ceux-ci continuèrent en leur nom à user du droit d'instituer des notaires.

Les seigneurs hauts justiciers ont donc conservé le droit de choisir eux-mêmes leurs notaires et ont usé de ce droit, non pas en séparant les deux juridictions, mais en affermant les produits des deux juridictions réunies sous les noms de greffes et tabellionages.

Page 19 – Notaires de Province – L'institution des notaires de province ne s'est opérée que lentement, successivement et à la suite de tentatives diverses, qui, ne remplissant point le but qu'on voulait atteindre, ont dû être abandonnées et modifiées.

Les baillis chargés de cette institution ont cru d'abord pouvoir la différer, en se fondant sur des troubles, des difficultés et des droits acquis. Puis, pressés d'exécuter la mesure, ils ont pensé y satisfaire en se donnant des substituts auxquels ils faisaient prêter serment et qu'ils plaçaient dans les paroisses les plus importantes de leurs juridictions, pour recevoir les conventions dans des notes qui devaient être déposées au greffe de la juridiction où elles étaient expédiées, grossoyées et scellées comme les sentences. Chaque résidence de substitut portait le nom de branche de tabellionage ; c'est ainsi que la Cave-Du-Marais était une branche du tabellionage de Montlhéry ; le hameau du Marais dépendait de Rochefort.

Quand il fut reconnu que cette combinaison ne pouvait suffire, le droit de tabellionage fut affermé avec le greffe de la juridiction. De la sorte le même fonctionnaire était tout à la fois notaire ou plutôt tabellion et greffier du bailliage, se donnant, lui aussi, des clerks et des substituts jurés qui occupaient les résidences désignées dans chaque branche de tabellionage.

Enfin, des plaintes s'étant produites contre cette nouvelle application des édits, les baillis et les greffiers furent obligés d'instituer des tabellions, afin que chacun fut content d'un office « tant seulement » suivant les termes mêmes de l'ordonnance.

Page 20 – Dans les justices seigneuriales, les droits de greffe et de tabellionage n'ont jamais été séparés ; ils ont toujours été affermés ensemble au profit d'une ou plusieurs personnes cumulant et exerçant conjointement les deux fonctions.

Lorsque les tabellions royaux ont été établis, ils ont cru ne pouvoir mieux choisir et institué des substituts ou commis, non seulement dans les résidences désignées pour chaque branche, mais dans toutes les paroisses de la juridiction près de laquelle ils exerçaient ; de la sorte, dans les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, il n'y avait pas de paroisse ni de hameau de quelque importance sans un substitut ou notaire pour le service public.

Les divers fonctionnaires ainsi attachés à la juridiction volontaire étaient tous désignés sous les noms de notaires et tabellions.

Dans les actes qu'ils recevaient, dans les minutes, ils négligeaient de faire connaître leurs noms et résidence, malgré l'obligation expresse qui leur en était imposée par les ordonnances. Mais leurs noms, prénoms, qualités et résidences sont largement indiqués dans les grosses et les expéditions que les tabellions délivraient.

Page 32 – Rareté des capacités notariales – Les hommes dignes de remplir les fonctions publiques étaient si rares avant la Renaissance, et même après, dans quelques départements que les seigneurs se trouvaient souvent fort embarrassés pour trouver des juges et des tabellions dans leurs seigneuries, et qu'il leur est quelquefois arrivé de prendre leur barbier, leur maréchal ferrant, leur tourneur de chaises.

Page 34 – En ce qui concerne la rareté des capacités notariales, nous avons fait la remarque qu'à l'époque où la juridiction volontaire nous paraît avoir été instituée dans nos environs, quantité de prêtres ont exercé les fonctions de notaires. Ainsi, on trouve, en 1458, Jean Garson, Prêtre tabellion juré à Dourdan ; en 1486, Guillaume Boivin, prêtre substitut juré, commis par justice à Boissy ; en 1487, Gilles Gron, prêtre tabellion juré à Dourdan ; en 1488, Denis Ravineau, prêtre tabellion juré à Rochefort ; même année Jean Legrand, prêtre commis au Val substitut du précédent ; en 1489, Pasquier Moulars, prêtre substitut juré, à Saint Maurice ; en 1494, Jean Renault, prêtre curé de Saint-Yon, substitut juré de Louis Lehours ; de 1505 à 1522, Aubry July, vicaire à Sermaise, substitut juré pour l'absence de Noël Hervy, tabellion à Dourdan en 1503, Cochet, prêtre substitut, commis pour l'absence de Thomas Michel, Clerc tabellion juré à Dourdan ; en 1505, Denis Berthe....., en 1517, Urbain Rouillet, prêtre substitut de Gilles Gron, à Dourdan ; en 1526, Jean Richardière, curé de Saint-Yon , substitut commis de Martin Aulmont, tabellion à Boissy.

Ainsi, sur onze prêtres, trois sont tabellions jurés et les huit autres de simples substituts.

Page 37 – Les actes seigneuriaux et féodaux – Dans quelques études de notaires, ils se trouvent tous à leur place, dans d'autres ils manquent en grande partie, dans le plus grand nombre ils font absolument défaut, soit parce qu'ils ont été brûlés, comme à Dourdan, en 1793, soit parce qu'ils ont été retenus dans les archives des maisons et châteaux où ils ont été tantôt sauvés, comme au Marais, ou brûlés, comme à Baviille, soit parce qu'ils ont été transportés dans les dépôts publics, dans les archives départementales, où il est possible de les consulter.

Page 45 – Le notariat à Saint-Chéron et lieux circonvoisins – Le notariat de Saint-Chéron doit être considéré comme un centre où sont venus se confondre successivement toutes les études des villages environnants dont la plus grande partie a formé le marquisat de Bâville.

Les villages sont : Saint-Yon, Boissy-sous-saint-Yon, Breuillet, Saint-Chéron, Montcouronne lui-même avec Baviille et Saint-Evrault qui en dépendent, Saint-Sulpice-de-Favières, Sermaise, Saint-Maurice-Montcouronne, le Val-Saint-Germain, le Marais etc...

Le notariat au Marais

Page 112 – La Cave-du-Marais et le Marais – Pour bien faire comprendre ce que nous avons à dire sur ce double article, il est nécessaire de donner quelques explications.

Dans le XVIème siècle et auparavant, le marais, que l'on a aussi écrit le Marest ; se composait de deux parties bien distinctes.

Il y avait d'abord la Cave-du-Marais ou de Montlhéry ; son nom lui venait d'une cave très remarquable qui s'y trouvait, qui existe encore, et à laquelle nous avons consacré un article dans notre partie topographique (tome IV) Champtiers et objets divers.105 et ci-après) on l'appelait ainsi parce qu'elle se trouvait en effet sur les confins du comté de Montlhéry dans le territoire de Saint-Maurice.

Cette partie du hameau était située au midi du château actuel, dans l'intérieur du parc, aux alentours de la cave même ; et au bas, vers le nord, passait un chemin conduisant au moulin de Crèveœur qui séparait cette partie de celle suivante.

La seconde partie, au nord du même chemin, se composait du petit Marais, du château et du Grand-Marais.

Cette dernière partie était située sur le territoire du Val-Saint-Germain.

Au point de vue féodal, la Cave-du-Marais, relevait du comté de Montlhéry, et sa résidence formait une des branches du tabellionage de ce comté ; et le grand et le petit Marais, souvent confondus sous le nom du Marais, se trouvaient l'un et l'autre dans le Comté, le ressort de la justice et du tabellioné de Rochefort.

Ces deux parties de seigneuries différentes ayant été des résidences de substituts, nous traiterons séparément les notaires en faisant remarquer que les deux résidences paraissent avoir été quelquefois occupées par le même titulaire, et que celle de la Cave-du-Marais a été plusieurs fois comprise dans la même substitution que celle de Saint-Maurice-Montcouronne.

Page 113 – La Cave-du-Marais ou de Montlhéry – L'établissement d'une résidence de notaire ou plutôt d'une branche de tabellionage dans un si petit hameau, sur les extrêmes limites de la juridiction, se rattache aux origines de l'institution des tabellions et aux pratiques des juges qui, malgré les ordonnances, voulaient conserver les contrats volontaires.

Pour obéir à la loi, le juge, prévôt ou bailli affermais le droit de tabellionage à son greffier, lui prêtant simplement son nom ; puis dans la division qu'il devait faire des villages de sa juridiction en branches de tabellionage, il désignait les lieux les plus éloignés et les moins importants, pour éviter la concurrence que pourraient lui faire les fonctionnaires qui les occuperaient ; enfin, dans les choix qu'il faisait, il accordait toujours la préférence aux lieux les plus rapprochés des villages appartenant à des juridictions voisines. Aussi, sous tous ces rapports, on voit que la Cave-du-Marais, avait été très habilement désignée, placée qu'elle était à trois lieux de Montlhéry, près du Marais et du Val-Saint-Germain, dépendant du Comté de Rochefort, près de Sermaise, du Comté de Dourdan, près de Saint-Chéron, du duché d'Etampes. En sorte que le substitut juré de la Cave-du-Marais pouvait largement étendre sa clientèle sans porter le moindre préjudice à son juge châtelain, le prévôt, tabellion de Montlhéry.

Les exemples de ces pratiques sont nombreux ; nous nous contentons de citer le Marais, qui, dans le comté de Rochefort, occupait exactement la même position éloignée que la Cave-du-Marais, dans celui de Montlhéry.

La résidence d'un substitut juré du tabellion ou notaire dans chaque branche de tabellionage a pu suffire pendant longtemps ; mais lorsque cessèrent les troubles dont la France fut si agitée depuis la Jacquerie, c'est-à-dire le milieu du XIV^{ème} siècle jusque vers la fin du XV^{ème} ; quand la paix fut rétablie et avec elle la sécurité, de nombreuses transactions se firent, les affaires se multiplièrent dans une grande proportion et le nombre des résidences notariales fut augmenté, non pas toujours pour suffire aux besoins, mais pour satisfaire le goût des seigneurs petits et grands, qui voulaient que chacun d'eux eût son notaire dont il faisait son mandataire, son receveur des droits féodaux et son secrétaire ; de sorte que dans le commencement du XVI^{ème} siècle il y eut partout des notaires ; on en comptait jusqu'à quatre à Saint-Chéron et dans ses hameaux, exerçant concurremment, et c'est vers cette époque qu'à Saint-Maurice, outre la Cave-du-Marais, il s'en est encore établi un second au chef-lieu du village.

Le hameau de la Cave-du-Marais a été le siège d'une justice moyenne et basse, qui y a été instituée en 1536, à laquelle ont été jointes celles de Berchevilliers, les Loges, Guisseraie, et de la Boissière pour être exercée de quinzaine en quinzaine par un prévôt, dont les appels ressortissaient à la prévôté de Montlhéry d'où les lieux relevaient.

Aucun titre de cette justice n'a été conservé, on peut supposer avec grande vraisemblance qu'elle s'est confondue dans celle du Marais, lorsque cette terre a été érigée en châellenie en 1585.

Les plus anciens titres de la seigneurie du Marais qui fassent mention des tabellions de Montlhéry et de leurs substituts jurés remontent à 1466 et s'étendent jusqu'à 1490.

Le premier de 1446, fait connaître Simon Havard, se disant tabellion juré, en cette prévôté.

Le second, de 1477, nomme Jean Lhuillier, cleric tabellion juré, en la même prévôté, avant pour commis juré Jean Ragoulleau.

Le troisième, de 1483, Denis Cochin étant prévôt, désigne Jean Legrand, prêtre, et Thomas Gosseume, maître ès arts, se qualifiant « *touts deux substitués jurés commis et établis, pour et au lieu de Lhuillier clerc tabellion juré du roy nostre sire, en la prévôté et châtelainie de Montlhéry* ».

Gosseume était un prêtre comme Jean Legrand, et il demeurait au Marais. En 1488 et 1495, il se disait substitut juré, commis pour l'absence de Jean Hernault, tabellion juré en la prévôté de Montlhéry, et en 1500, il était substitut juré de Nicolas Leterrier, clerc tabellion juré et établi au bailliage de Rochefort.

Un acte de 1487, indique Jean Hernault, qualifié de tabellion juré du roy en la prévôté de Montlhéry, luy, étant pour ce, « *mandé par les parties, au lieu de la Folleville* ».

Un autre, de 1490, désigne Jean Maucannier, substitut du précédent.

Il nous paraît résulter, de ces pièces que les fonctionnaires qui y sont qualifiés de tabellions jurés n'étaient que de simples commis assermentés près de la prévôté de Montlhéry, et non des fermiers titulaires de leurs charges par conséquent que la juridiction volontaire n'avait pas encore été séparée de la justice prévôtale de Montlhéry aux époques marquées par les actes qui viennent d'être cités. Enfin c'est la preuve que les fonctionnaires qui ont reçu ces titres intéressant la seigneurie du Marais occupaient la résidence de la Cave, et étaient délégués pour recevoir seulement les actes qui seraient proposés à cette résidence. Jean Hernault, l'un d'eux ne voulant pas se compromettre ou être accusé d'anticiper sur des droits qui ne lui appartenaient peut-être pas, a eu le soin de dire, dans l'acte reçu à la Folleville, qu'il y avait été mandé par les parties.

Pour la continuation des notaires de notre résidence, les titres nous reportent à 1532.

Y-a-t-il eu un interrègne ? Nous croyons que ce sont les renseignements qui nous font défaut pour cet intervalle.

En cette année nous trouvons Guillaume Herbelin, se disant substitut de Girard Fontaine, tabellion juré à Montlhéry.

Cette dernière qualification prouve qu'encore à cette date le tabellionage de Montlhéry n'était pas détaché de la prévôté.

Herbelin a fait le terrier du Marais de 1532, en commun avec collègue, Hugues Belleaue, résidant au Marais en qualité de substitut de Robert Gilbert, tabellion de Rochefort.

En 1535, Herbelin était encore substitut juré de Montlhéry, mais en 1536, nous trouvons un acte qu'il a reçu comme substitut juré de Nicolas Barbault, tabellion juré au bailliage de Rochefort. Il avait sans doute succédé à Belleaue, tout en restant substitut de Montlhéry.

En 1537, Jean Marsollier est substitut sous Guillaume Pelot, tabellion de Montlhéry

Nous faisons ici la remarque que Pelot n'est plus qualifié de tabellion juré ; que l'époque où nous sommes est celle de la Renaissance, c'est-à-dire de la régénération des arts et des lois, et que probablement c'est celle aussi où le tabellionage de Montlhéry est sorti des mains de la juridiction contentieuse.

Marsollier était aussi maître arpenteur juré au Marais, où il demeurait.

Nous trouvons à la même date de 1537, un procès-verbal de divers arpentages faits par lui et par Pierre Hernault, son confrère, maître arpenteur tout comme lui, dans lequel il déclare avoir opéré à la mesure de Montlhéry, de 18 pieds pour perche et 100 perches l'arpent ;

Dans ce même procès-verbal, nous remarquons un fait très singulier, c'est que Pierre Hernault « *ne séant signer ni écrire, donne charge à Jean Allain de signer et écrire à sa requeste* ». Et en effet, l'acte porte les deux signatures : J. Allain et Marsollier.

Il est difficile d'imaginer un maître arpenteur ne sachant pas écrire. Il faut bien le croire, puisque le fait est authentiquement constaté, mais dans ce cas il faut supposer chez lui une bien riche faculté pour retenir les chiffres, les additionner, les soustraire, les multiplier et les diviser !

La même année 1537, nous trouvons encore des actes reçus en commun par Marsollier, et par Michel Pied-de-Chien, substitut sous le tabellion de Rochefort, tous deux habitant, l'un le Marais, et l'autre la Cave-de-Monthéry.

Nous rencontrons encore ici la résidence dont nous nous occupons, privée d'actes pendant un intervalle considérable. Dans ces cent ans se trouvent les guerres de religion qui ont fait souffrir, considérablement les transactions, volontaires, toutefois, il nous paraît peu vraisemblable qu'elle ait été délaissée, surtout en tenant compte qu'en 1536 il y ait été institué une justice qui a dû accroître son importance.

Quoi qu'il en soit, nous franchissons, cette époque inconnue pour arriver à Jacques Clément, substitut juré établi sous le principal tabellion royal de Monthéry, en la branche du Marais en 1590. Antoine Liégeois était substitut juré en la branche de la Cave, sis au Marais.

Chappé, commis en la branche de la Cave, sis au Marais, dépendant de Monthéry a exercé de 1623 à 1638.

Chappé recevait des actes aux Loges, sous le principal de Monthéry, et à Baille qu'il indique comme étant de la branche d'Ardenelles.

Il était en même temps tabellion d'Angervilliers de 1626 à 1637, et ses actes sont dans l'étude de Saint-Chéron.

Page 119 et 204 – En 1640, nous trouvons Guillot, se disant tabellion à Saint-Maurice et le Marais sous le tabellion royal de Monthéry.

Page 119 et 168 – De 1641 à 1643, Jacques Vacher reçoit des actes où il se dit substitut juré en la branche de la Cave-du-Monthéry, dépendant du ressort et sous le tabellion de Monthéry ; dans chaque acte il énonce qu'il est fait et passé sur le détroit de la Cave-du-Marais.

Page 119 et 204 – En 1649 et 1650, Etienne Soyer était commis à la branche de la Cave-du-Marais, dépendant du ressort de Monthéry, ses actes indiquent qu'il demeurait au hameau du Buisson.

Soyer est le notaire de Louis Hurault, seigneur du Marais ; dans un acte de 1650, il constate que Louis Hurault ne sait signer à cause de l'indisposition de son bras, et qu'à sa place Husson, son maître d'hôtel, signera ; et en effet, on voit la signature, Husson, accompagnée de cette mention : « *par le commandement de Monseigneur à cause de son indisposition* ».

Les minutes de Soyer, en forme de registres, sont dans l'étude de Saint-Chéron.

Page 111 et 119 – En 1655, Roziere est notaire à la Cave-du-Marais. Son successeur a été Michel Vadureau, ayant exercé de 1658 à 1661.

Dans les actes de Vadureau on trouve la formule qui lui a été remise pour la délivrance de ses grosses, lorsqu'il a été investi de ses fonctions ; nous la transcrivons ici, quoiqu'elle soit longue, parce qu'elle est curieuse :

« *A tous ceux qui ces présentes lettres verront François de Dinan, conseiller du roi, notre sire, prévôt, juge et garde ordinaire de la prévôté et châtellenie royale de Monthéry, commissaire enquesteur et examinateur pour sa majesté, et très-haut, très-puissant et très-vertueux prince son altesse royale Gaston, fils France, oncle unique de sa majesté, Duc d'Orléans, de Vallois, d'Allençon, de Charles, Blois, Limours, de Monthéry et autres lieux et seigneuries, salut, savoir faisons que pardevant Vadureau etc....* »

Avec cette formule on s'explique très bien la haute considération dont jouissaient les grands personnages, plus ils possédaient de titres, et plus les actes des tabellions produisaient d'honoraires. Nicolas Vadureau était en même temps substitut du tabellion de Rochefort ; il a exercé en cette qualité de 1649 à 1662. Sa demeure était au Val ou il habitait dans une maison qui lui venait de ses père et mère. Viennent ensuite Simon Lecousturier, notaire royal à la Cave de Monthéry, dépendant du notariat royal de Monthéry, de 1664 à 1666 ; il a aussi exercé à Saint-Maurice.

Jean Foulon était notaire royal à la Cave-de-Monthéry sous le principal de Monthéry, en 1689.

Gabriel Gauthier était notaire royal à la Cave-de-Monthéry, au Marais de 1692 à 1717.

Pierre Bizon paraît avoir été commis du précédent ; il prenait la qualité de substitut juré à la branche du Marais de Monthéry en 1706.

Page 120 et 177 – Jean Besnard se qualifiait de notaire royal à la Cave-du Marais, le Buisson, Ardenelles, Berchevilliers, la Fontaine-aux-Cossons et autres lieux, sous le principal de Monthéry, résidant au Buisson, paroisse de Saint-Maurice, de 1718 à 1732. De 1734 à 1737, il a été notaire au Val-Saint-Germain, le Marais et autres lieux du ressort du bailliage et comté de Rochefort résidant toujours au Buisson.

Il était en même temps le notaire de Jean Poisson seigneur de Souzy, et les actes qu'il recevait pour ce seigneur portent « fait et passé en l'étude ».

Jean Besnard avait été notaire tabellion à Saint-Chéron de 1701 à 1717, mais un procès qu'il a eu avec Mme de Lamoignon l'a obligé à quitter ses fonctions, à se réfugier dans une autre justice et à s'établir au Buisson où il passait ses actes en l'étude du notaire à la Cave-du-Marais.

Jean Besnard est décédé en 1763, laissant pour ses héritiers Jean Besnard, son fils, procureur fiscal au bailliage de Souzy, et Marie-Claude Cossé, sa petite fille, issue de Marie-Madeleine Besnard et de Claude Cossé. Il a eu de nombreux procès avec Pierre Henry Lemaître, seigneur du Marais, son voisin, dont il a été le notaire de 1718 à 1721, pendant trois ans environ. Durant ce temps il a rempli les fonctions de procureur fiscal près de la justice du Marais et il s'est occupé de la rénovation du terrier de cette seigneurie ; mais un beau jour il fut dessaisi de tous les titres et papiers qu'il possédait et congédié pour n'avoir plus à s'occuper des affaires du seigneur. Blessé de ce procédé brutal, il demanda par lettres très convenables le paiement des salaires qui lui étaient dûs comme procureur fiscal à raison de 100 livres par an et pour des travaux du terrier et autres objets, au total 828 livres 10 sous, et fut obligé d'exercer des poursuites pour obtenir son paiement. Il fit aussi une autre poursuite pour obtenir la réparation de dommages causés à ses récoltes par les lapins du seigneur ; les juges de Dourdan lui donnèrent gain de cause sur ce dernier point. Mais le seigneur du Marais interjeta appel devant le parlement contre la sentence des juges de Dourdan, contesta à Jean Besnard la propriété de tous les biens qu'il possédait dans sa seigneurie, réclama la justification des titres en vertu desquels il possédait, contesta la valeur de ces titres, demanda le paiement de cens et rentes qu'il prétendait lui être dus depuis vingt-neuf ans, des reconnaissances de rentes ou titres nouveaux. Bref, les procès commencés en 1721 se continuèrent sans interruption jusqu'en 1753, et ne seraient pas encore finis probablement si, Jean Besnard mort, ses enfants n'avaient pas prié le seigneur du Marais de les recevoir en accommodement : par une transaction du 20 décembre de cette année, il ont reconnu devoir au seigneur plaideur la somme de 1.655 livres 11 sous 9 deniers pour frais par lui avancés dans les divers procès pendants qui furent ainsi terminés à la satisfaction du seigneur au grand avantage de tous les officiers des diverses justices, et au grand préjudice de Jean Besnard et de ses héritiers.

Après Jean Besnards vient Anne Antoine Poussepin, notaire royal en la prévôté royale de Monthéry et des notariats royaux de Saint-Maurice, la Cave-du-Marais, Levainpont, les Loges, Ardenelle, le Buisson, Bourguignette et leurs dépendances, et de Soucy, Fontenay et des bailliages et marquisat de Bruyères-le-Chatel, y demeurant. Poussepin se faisait aider sans doute par des clercs occupant ses diverses études ; la vérité est que ses actes ont été classés et appliqués à la résidence à laquelle chacun d'eux appartenait. Du reste, ses minutes de Saint-Maurice et la Cave-du-Marais, en dépôt en l'étude de Saint-Chéron, sont en petit nombre.

Les successeurs de Poussepin ont été : Pierre et Pierre Antoine Valencier, père et fils, qui ont été notaires de la Cave-du-Marais, depuis 1768 jusqu'en 1790.

On sait que le hameau de la Cave-du-Marais n'existait plus depuis longtemps ; que les notaires qui y étaient attachés demeuraient dans les environs, que M.M. Valencier habitaient Ardenelle, et que c'est là que Pierre Antoine Valencier, en s'aidant de son titre de notaire à la Cave-du-Marais, a pu conserver son étude, en passant à travers tous les événements de la Révolution française.

Nous reviendrons sur ces deux notaires à l'article Saint-Maurice.

Page 123 – Le Marais – La terre du Marais n'était originellement qu'une simple seigneurie, à laquelle était attaché tout droit de haute, moyenne et basse justice.

Elle se trouvait dans la mouvance de la baronnie de St Yon, mouvance que les de Balzac d'Entraigues ont transférée à leur châellenie de Marcoussis par le partage de cette terre qu'ils ont fait entre eux, en 1630.

La justice relevait au civil, de Rochefort, et, au criminel de Montfort l'Amaury.

En 1585, par lettres de Henri III, données au mois de janvier, registrées au Parlement Le 19 février suivant, la seigneurie du Marais a été érigée en châellenie avec tous les droits, privilèges et prérogatives attachés à cette dignité.

Parmi ces droits, devait-on comprendre celui de tabellionage ? Sur cette question, controversée sous l'ancien régime, nous devons faire connaître les documents suivants, qui appartiennent naturellement à notre sujet.

En 1583, le seigneur du Marais, voulant faire ériger sa terre en châellenie, a sollicité et obtenu des seigneurs du Comté de Rochefort, ses voisins et suzerains, des lettres patentes, datées du 17 juin, par lesquelles ils lui ont accordé que : « *sa terre du marais et du Val-Saint-Germain fût honorée et décorée du titre, degré et qualité de chatellenye, aux droits, prééminences et prérogatives accoustumées et qui appartiendra à Chastelain, sans toutefois déroger ni préjudicier aux droits de justice ordinaire des Comté et bailliage de Rochefort* ».

Muni de ces lettres de concession, Nicolas Brochard, procureur fiscal des terres et seigneuries du Val-Saint-Germain et du Marais, s'est présenté aux assises du bailliage de Rochefort le 13 octobre suivant, jour où devait se faire par adjudication le bail à ferme des diverses branches du tabellionage de Rochefort, et a déclaré qu'il s'opposait au bail de la substitution du Val et du Marais, attendu que cette substitution en avait été distraite dans les lettres patentes accordées par les seigneurs de Rochefort, dont nous venons de donner le dispositif.

Deux audiences ou assises ont été consacrées, les 13 et 14 octobre 1583, à l'examen des lettres patentes, à des dits et contredits, à des réclamations, suivies de réserves et de protestations ; enfin, les deux procureurs fiscaux du Marais et de Rochefort sont tombés d'accord que le bail à ferme serait fait, mais sans préjudice des droits des parties intéressées ; en résumé l'affaire n'a pas eu d'autres suites, et les seigneurs de Rochefort ont continué à jouir de leur droit de tabellionage de la branche du Marais et du Val-Saint-Germain.

La justice du Marais est donc restée en dehors du tabellionage.

Le premier notaire que nous trouvons au Marais est le seigneur lui-même, Philippe de Saint-Yon, l'un des descendants des barons sires de Saint-Yon ; il est quelquefois nommé Philippot ; son fils portait le même nom, en tenant compte des acquisitions importantes et nombreuses que tous deux ont faites au Marais et dans les environs, de 1310 à la fin du XIV^{ème} siècle on peut dire qu'ils sont les véritables fondateurs de cet important domaine.

Voici la formule dont il se servait :

« *A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Philippot, sire du Marais, escuyer, salut. Nous faisons assavoir à tous, que pardevant nous establiz en droit, Robert, Macé du Val-Saint-Germain, escuyer, et damoiselle Agnès sa fame, recognureneulx, avoir vendu... à Guillaume dit Charlo et à Pernelle sa fame à leurs hoirs, etc.*

« *En tesmoing de laquelle choise, nous à la requeste desdits vendeurs, avons scellées ces pierres lectres de notre scel, l'an de grâce nostre seigneur mil deux cent quatre-vingt et six au mois de février* ».

Dans cette forme l'acte pouvant suffire et les parties s'en contentaient presque toujours ; mais si quelques doutes, quelques craintes s'élevaient sur sa validité ou sur des contestations possibles, il était réuni au prévôt de la juridiction qui lui donnait le caractère public.

Cette circonstance s'est présentée au moins une fois au Marais, pour un des actes reçus par le seigneur, lequel l'a présenté lui-même à l'un des gardes de la prévôté de Paris qui, sur le vu de l'acte et l'attestation de son auteur l'a revêtu de la forme authentique.

De la sorte, selon les lois romaines, Philippe de Saint-Yon, sire et seigneur du Marais, était un véritable notaire ayant pour tabellion l'un des juges de la prévôté de Paris.

De l'époque où les notaires ne sont encore institués qu'à Paris, nous passons où leur juridiction est encore retenue par les juges.

En 1491, Thomas de Hugueville se qualifie de substitut juré, commis pour l'absence d'Estienne Jonsfart, maître ès arts, tabellion juré de Rochefort ; l'acte ne dit pas qu'il résidait au Marais, mais le fait ne paraît pas douteux.

En 1493, il est substitut de Jacques Girard, tabellion juré du même lieu ; et en 1512, nous le voyons lui-même tabellion juré de Rochefort.

En 1494 et 1495, Charles de Hugueville paraît lui avoir succédé dans la résidence du Marais, à moins de supposer que Thomas et Charles de Hugueville, frères sans doute étaient commis conjointement pour la branche du Marais ; ce qui est très probable en présence de tous les faits du même ordre que nous avons eu l'occasion de constater.

Nous relevons ensuite Hugues Belleaue qui a occupé la résidence du Marais de 1505 à 1532. En 1505, il se disait clerc substitut juré, commis et établi pour et en l'absence de Nicolas Leterrier, tabellion juré au bailliage de Rochefort. En 1520, il était tabellion substitut au lieu du Marais, du tabellionage de Montlhéry. Il y a là peut-être une erreur, car en 1532 il était substitut de Robert Gilbert, tabellion juré à Rochefort.

Page 46 et 126 – Belleaue était le notaire du seigneur du Marais, et en cette qualité il a fait pour ce seigneur beaucoup de travaux.

Nous signalons d'abord un très grand nombre de contrats volontaires des XIII^{ème} et XV^{ème} siècles concernant le domaine du Marais, qu'il a copiés dans les greffes d'Angervilliers, Rochefort et Montfort l'Amaury où se trouvaient les originaux et qui sont signés par lui et par les juges de ces résidences ; ensuite le terrier de la seigneurie des Loges, de 1512 à 1518 ; et celui de la seigneurie du Marais qu'il a fait en 1532 en commun avec Herbelin, son confrère, substitut à la Cave du Marais.

Enfin Belleaue est aussi l'auteur d'un mariage par paroles de présent, qu'il a reçu en 1513, malgré les défenses expresses que contenaient les ordonnances royales et le droit canonique ; nous en donnons un extrait :

« Mariages par paroles de présent entre Jean Desprez, fils bâtard de Jacques Desprez, en son vivant seigneur du Marais, et damoiselle Jeanne Droyn, veuve feu Charles de Guillerville, en son vivant seigneur de la Fontaine-Sous-Brétigny.

Lesquels font ensemble de bonne foy les dons douene, cessions, transports et convenances de mariage qui ensuivent, c'est assavoir que ledit Jean Desprez a prins et prend par ameor et par loy de mariage ladite demoiselle Droyn à femme et à espouze.

Et aussi ladite demoiselle à prins et promet prendre ledit Jean Desprez à mari et époux, et en contemplation dudit mariage et en faveur d'iceluy a été arrêté, etc... » (Suivent les conventions civiles ordinaires).

En 1518, Lereveran est notaire au Marais.

En 1532, Gencien Guérinot était praticien en court laye au Marais

En 1534, Jean Connel est substitut juré, commis au lieu du Marais et ès environs, pour l'absence de Philippe Lemarquand, tabellion juré en la prévôté de Rochefort.

La même année nous voyons Jean Louvet substitut de Rochefort.

Guillaume Herbelin en 1536 est substitut de Nicolas Barbault, tabellion juré au bailliage de Rochefort.

De 1532 à 1535, nous le voyons exercer les mêmes fonctions à la Cave de Montlhéry.

En 1537, Michel Pied-de-Chien est substitut sous le tabellion de Rochefort, demeurant au Marais.

De 1542 à 1547, Pierre Gilbert était substitut tout à la fois du tabellion de Rochefort et de celui de Montlhéry.

De 1542 à 1556, Samson de Sacy se trouvait dans le même cas.

En 1543, Pierre Joueme était cleric substitut juré, pour l'absence de Girard Fontaine, tabellion royal juré à la prévôté de Montlhéry.

Dans l'intervalle que nous venons de parcourir, la seigneurie du Marais a été vendue, des domaines et des fiefs y ont été joints, des travaux considérables y sont faits pour la recherche et le rétablissement des titres détruits pendant les guerres civiles du siècle précédent, pour la confection des terriers ; plusieurs notaires et praticiens ont été occupés à ces travaux qui paraissent avoir été dirigés par Belleaue : d'où le grand nombre de notaires du Marais dans ce temps.

Du reste, il faut croire que le chiffre des notaires était alors indéfini et qu'il en était créé à volonté pour les besoins, sans beaucoup d'efforts sans doute ; car une simple prestation de serment devant le juge suffisait, comme on procède de nos jours en ce qui concerne les greffiers et commis greffiers des juges et tribunaux.

En 1554, Jean de Villerval, sergent au Marais, était aussi substitut juré commis du tabellion de Rochefort ; et cette dernière fonction il l'a exercée jusqu'en 1569, que nous le trouvons sous le tabellion de Montlhéry.

Il était encore receveur de la terre du Marais, de 1561 à 1573, et chargé des affaires du seigneur auquel il a adressé ses réclamations cette dernière année pour tous les travaux qu'il a faits, les recettes, les dépenses, des voyages, des mémoires sur procès, des contrats, surveiller et diriger les ouvriers des bâtiments, etc. c'est pourquoi il a demandé par an 100 écus.

Guillaume Cauchon est cleric substitut juré, commis au lieu du Marais et environs sous le tabellion de Rochefort de 1559 à 1570.

En 1578, nous trouvons Nicolas Brochard substitut juré sous le principal tabellion de Montlhéry.

En 1591, Jacques Deneu est substitut juré au Marais et au Val-Saint-Germain, en la branche de la Cave dépendant de Montlhéry.

En 1595 et 1596, Julien Duval est cleric substitut juré, commis au Marais et au Val-Saint-Germain, sous Jean L'Heureux, principal tabellion de Rochefort.

De 1609 à 1611, Antoine Liégeois est principal tabellion au Marais et au Val-Saint-Germain, et a pour commis Robert Guillot.

En 1611, Ligier est tabellion au Marais.

En 1616, la substitution du Marais a été cédée par l'acte suivant que nous transcrivons :

« *Du jedy six octobre mil six cent seize avant midy.*

M. Noël Boudet, lieutenant en la prévôté du Marais, cède, quitte, transporte et promet garantir etc. A Pierre Boudet, procureur au Marais y demeurant, à ce présent etc.

Le droit de bail de la ferme de la branche, de la paroisse du Val-Saint-Germain, et ce pour six années entières à commencer au 10^{ème} de ce mois, pour en jouir par lui suivant le bail fait audit Boudet, de ladite branche, par Me François Lemère, à présent recepveur dudit comté de Rochefort, à la charge par ledit preneur sera tenu payer audit Lemayre en l'acquit dudit Me Noël Boudet, la somme de vingt-huit livres... par chacun an et de ce lui en apporter acquit de trois mois en trois mois, outre de satisfaire aux autres obligations dudit contrat. Car ainsi et convenu et promettant, etc., obligéant etc., renonçant, etc., présents : Robert Lemoine, laboureur, demeurant au Val-Saint-Germain, et Estienne Ballin, laboureur à Angervilliers, témoins, lesquels ont déclaré ne savoir signer. P. Boudet. Boudet. »

Ce titre en original constate que les substituts et tabellions dressaient et recevaient eux-mêmes les actes dans lesquels ils étaient parties intéressées, et que le lieutenant de la prévôté du Marais pouvait

cumuler les fonctions de juge et de notaire dans la même résidence ; bien plus, quoique l'acte n'en dise rien, il permet de supposer que la cession ne comprend pas tous les droits que le cédant possédait et qu'il s'est réservé de faire valoir lui-même la substitution du Marais.

Simon Lecousturier est tabellion au Marais et au Val-Saint-Germain, de 1655 à 1660. Il était en même temps greffier de la prévôté du Marais et le notaire du seigneur de cette terre. De 1655 à 1659 il a fait le terrier de la seigneurie, et la copie en est signée par son successeur.

Michel Vadureau est notaire au Marais et au Val-Saint-Germain de 1642 à 1680. Ses minutes sont rangées avec celles de Simon, notaire à Angervilliers, où il était tabellion et greffier en 1664. Il était le notaire de Louis Hurault, comte du Marais. Le bail de son office, consenti par le seigneur de Rochefort, est de 100 livres par année, qu'il ne pouvait payer que difficilement, puisque dans les quittances qui lui ont été données il est fait réserve des frais de poursuites faits contre lui. Il avait pour commis, Boucher, qui, en 1661, a reçu la quittance de 100 livres, donnée à son patron pour fermage de l'office.

En 1685, Nicolas Pierre Dutartre est tabellion au Marais et au Val-Saint-Germain, sous le principal de Rochefort.

Gabriel Gauthier fut notaire au Marais de 1698 à 1703, sous les tabellions de Montlhéry et de Rochefort.

Jean Besnard est notaire au Val-Saint-Germain et au Marais, et autres lieux du ressort du bailliage et comté de Rochefort, résidant au Buisson, de 1734 à 1737.

Le Notariat et les Notaires au Val-Saint-Germain

Page 132 – Cette commune fait partie du canton de Dourdan et possède une population de 594 habitants. Elle dépendait autrefois du Comté de la haute justice et du tabellionage de Rochefort.

Les seigneurs du Marais y possédait un droit de justice, probablement ce que l'on appelait une « *mairie* », dont il a fait bail pour deux ans, en 1512, à « *Antoine Lafond, marchand et à Richard Michel, aussi marchand, tous deux demeurant au Val-Saint-Germain* » de la ferme des défauts et amendes, et autres exploits de justice qui viendront devant lesdits teneurs à la prévôté du Val-Saint-Germain, moyennant 13 livres, 10 sols par an.

« Et seront tenus, les teneurs, exercer ou faire exercer la justice à leurs propres coutz et despens, et le reindre à la fin du tems exempt de toutes appellaux et abus au prouffit dudit ecuier, à la charge par lesdits preneurs, rendre ladite justice en l'état qu'ils la pregnant ».

Cette justice inférieure s'est confondue dans celle du Marais, lorsqu'en 1585 cette terre a été érigée en chatellenie.

Les fonctionnaires qui ont occupé cette branche du tabellionage de Rochefort ont souvent habité le Marais, et dans les actes qu'ils ont reçus ils n'ont pas toujours indiqué leurs demeures, de telle sorte que quelque confusion existe dans la distribution des deux résidences.

Voici la liste de ceux de ces fonctionnaires qui nous paraissent avoir exercé et résidé au Val-Saint-Germain :

Hugues Belleaue, que nous avons déjà vu au Marais, se dit tabellion au Val en 1502.

En 1520, Pierre Douard est aussi tabellion au Val, et la même année il avait Gilbert pour commis.

En 1540, Michel Piedechien est substitut commis au Val-Saint-Germain, sous le tabellion de Rochefort.

De 1547 à 1574, Guillaume Lefébure est cleric substitut juré au Val, sous Jambon, tabellion ordinaire de Rochefort.

Delamotte, en 1577 et Guillaume Lefèvre, en 1578, se qualifiaient également de tabellions du même lieu.

En 1609, Etienne Liégois se disait substitut commis juré au Marais et au Val-Saint-Germain.

En 1611, Terrade prenait le titre de commis pour l'absence de Noël Boudet, tabellion au Val.

La même année, Robert Guillot se disait substitut juré commis et estably en la paroisse du Val-Saint-Germain dépendant de Rochefort.

Michel Vadureau était substitut juré commis et établi au Val-Saint-Germain, à partir de 1628. Dans cette première année il a procédé à l'élection d'un marguillier au Val-Saint-Germain.

En 1632, Robert Guillot était notaire au Val. De 1655 à 1659, il a procédé à la confection du papier terrier du Marais et en a signé une copie très bien écrite, qui se trouve encore dans les archives de ce domaine. Il est probable que cette importante opération s'est faite par lui en commun avec Simon Lecousturier.

En 1667, nous trouvons encore Michel Vadureau, greffier de la prévôté, mais il s'agit là d'un homonyme, sans doute.

Avec Michel, nous trouvons encore Nicolas Vadureau, se disant tabellion au Marais et au Val-Saint-Germain, dépendant de Rochefort, qui aurait exercé de 1650 à 1657. En 1652, il était en même temps greffier de la prévôté du Marais, ses actes de 1655 sont au nombre de douze, outre des copies de jugement, des citations et un état de frais, soumis par lui à la taxe et commençant ainsi « *Estat des journées, escriptures, salaires et vacations, etc.* ».

En 1657, Delamotte est son commis.

Page 120 - 134 - 205 - Simon Lecousturier, que nous avons déjà vu à la Cave du Marais, se qualifiait de tabellion au Val-Saint-Germain, au Marais et autres lieux, sous le principal tabellion de Rochefort, de 1653 à 1657. En 1653, il est arpenteur royal à Briis. La même année, on le trouve commis pour l'absence de Denis Aulmont, principal tabellion au bailliage de Briis. En 1654, il se dit tabellion au Val, sous le principal tabellion de Dourdan. Si cette indication n'est pas erronée, il faut croire qu'il existait au Val-Saint-Germain un fief relevant du comté royal de Dourdan, sur lequel le tabellion de cette ville pouvait recevoir des actes. En 1655, il est arpenteur au Val, et dresse des procès-verbaux qu'il a rangés parmi ses actes. En 1657, il remplit les fonctions de greffier de la prévôté du Marais. En 1662, il est arpenteur royal juré héréditaire au lieu de Saint Maurice. En 1670, il est notaire à la Cave du Marais, dépendant de Monthéry. De 1661 à 1678, il est greffier et notaire de la justice et prévôté de Saint Maurice ; il était l'homme d'affaires, receveur des rentes de Pierre Pecquot, seigneur de Saint Maurice. Enfin, il a coopéré à la confection du terrier du Marais, et tous ces métiers, il les a remplis sans quitter son domicile, au hameau du Buisson, paroisse de Saint Maurice, où il est décédé.

Simon Lecousturier, avec toutes ses fonctions, n'était point en dehors des usages de son temps ; il s'y confirmait au contraire, et nous en avons fourni la preuve dans les articles qui précèdent, où nous voyons des notaires en possession d'une multitude de professions diverses... Ces réunions de fonctions dans les mêmes mains se comprennent très bien du reste, pour une époque où chaque paroisse possédait au moins une justice instituée... Si le cumul eut été défendu, beaucoup de justices et de tabellionages seraient restés sans titulaires, faute d'hommes capables ; et la position de Simon Lecousturier, investi d'une douzaine de fonctions, loin d'être exorbitante, ne répondait que strictement aux exigences du temps où il vivait.

En 1678, Auchartraire était notaire tabellion au Val-Saint-Germain, sous le principal tabellion des comtés et bailliage de Rochefort.

L'état des minutes imprimé en 1807 constate qu'il y a eu d'autres notaires encore, mais nous n'avons pas pu en trouver les noms.

Page 74 – Bréthencourt – Autrefois, châtelainie importante, qui n'est plus de nos jours qu'un simple hameau de la commune de Saint-Martin, faisant partie du canton sud de Dourdan. En 1572, la seigneurie appartenait à Jacques Hurault, seigneur du Marais et un tabellion y était attaché.

Page 78 – Breuillet – Etienne Varin, tabellion juré était établi en la prévôté de Breuillet, en 1507, Varin était procureur près des justices du Marais et de Guisseray, en 1531, on le voit se rendre fermier du clergé de cette dernière justice moyennant 44 sols par an.

Page 88 – Dourdan – Jean Garson était prêtre tabellion juré de la ville de Dourdan. Il était le notaire et le secrétaire d'Antoine de Vignay, seigneur du Marais et l'auteur d'un très grand nombre d'actes, de baux à cens, notamment de 1460 à 1472. Il rédigeait ses actes en bon style, correctement écrits, en belle écriture, bien nette et bien formée. Il n'est pas douteux, qu'il avait étudié sa profession de notaire et de maître écrivain. On peut croire qu'il était en outre vicaire du scel, ou mieux encore chapelain du Marais.

Page 92 – Au commencement du XVIII^{ème} siècle, le droit de tabellioné du bailliage royal de Dourdan a passé dans les mains de Pierre Henry Lemaistre, écuyer, seigneur du Marais qui par acte du 23 septembre 1711, a continué au profit de Mr Pierre Vacherot, procureur fiscal à Sainte Mesme, pour une durée de neuf ans, commencés le 29 octobre précédent, le bail des six années antérieures, de son droit de tabellion royal à Sainte Mesme, dépendant de son principal tabellion royal de Dourdan, moyennant six livres de loyer par an.

Un autre bail a été consenti :

« Suivant acte reçu par Gabriel Gaultier, notaire au Marais, le 11 février 1714, pour deux ans, au profit de Mathieu d'Aoust, procureur au bailliage de Dourdan de l'état et office de notaire royal et tabellion du bailliage et comté de Dourdan et dépendances, à l'exception de la paroisse de Sainte Mesme, pour le preneur en jouir aux charges de bien et fidèlement exercer ladite charge, en sorte que ledit seigneur du Marais, n'en reçoive aucune plainte et n'en puisse inquiété. Et en outre de par ledit preneur de compter de cleric à mettre (maître) au dit seigneur de tous les droits, profits et émoluments qui proviendront et qu'il recevra des actes, et d'en tenir bon et fidèle registre qui sera paraphé par ledit seigneur bailleur toutes fois et quand il appartiendra, desquels droits le preneur retiendra moitié par ses mains pour tous salaires et vacations l'autre demi appartiendra audit seigneur, estimé le tour 60 livres etc. »

Par un autre :

« Acte reçu par Jean Besnard, notaire royal à la Cave du Marais, le 17 juin 1720, il a également affirmé pour trois années commençant le jour où le preneur sera reçu en l'exercice du notariat et tabellioné ci-après. A Lubin charpentier, procureur aux sièges royaux de Dourdan, de son droit d'établir un notaire tabellion en la ville de Dourdan et en l'étendue de la paroisse des granges, à l'exception et réserve de pareil droit d'établir un notaire tabellion en la paroisse de Sainte Mesme, pour, par le preneur en jouir en tous honneurs, fruits, profits et émoluments, se faire recevoir à ses frais et dépens au bailliage de ladite ville, se charger par inventaire des minutes, des exercices desdits tabellioné et notariat, reçues et passée par défunt M. Mathieu Daout et depuis par Me Louis Buffy, et de les remettre au seigneur bailleur en fin de son bail, et en outre moyennant 60 livres de loyer pour chaque année et sans, par le preneur pouvoir commettre ni sous fermer le droit dudit bail à qui que ce soit ».

Ces actes sont intéressants à connaître ; ils indiquent les formules employées pour les baux du tabellionage, les conditions parfois singulières auxquelles les preneurs, se soumettaient, et l'importance qu'avait le tabellionage de Dourdan dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle et par comparaison ils donnent une idée de ce que devaient être ceux des environs à la même époque.

Page 94 - Etampes – Avant l'institution des tabellions, les prévôts, à Etampes, comme dans les autres justices, en remplissaient les fonctions et se servaient de la formule suivante dans un acte de vente de 1285 :

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Macé de Charmont, prévôt d'Etampes, et Guillaume Leferron, garde du scel, d'icelle prévôté, salut en nostre seigneur, sachent tuit que en nostre présence establiz Monsieur Jehan (dit Prieur) du Val-Saint-Germain, chevalier, congnut et afferma en droit par devant nous qu'il avait, tenait, etc. en tesmoing de laquelle chose, nous, à la requeste du dessus dit Jehan, Prieur, chevalier, scellasmes ces présentes lectres du sel de la prévôté d'Etampes l'an de grâce mil deux cents quatre-vingt-et-cinq, le jour de la succession notre seigneur. »

Comme on le voit, les actes se faisaient alors sans témoins, sans signatures, si sceau des parties, avec leur consentement pour et simple et rien de plus. Le prévôt ni le garde scel ne signaient pas eux-mêmes, et l'acte, ou plutôt la grosse de l'acte, ne portait qu'un seul signe caractéristique, le sceau de la justice.

Page 108 – Guisseray – C'est un des nombreux hameaux de Breuillet qui a été le siège d'une seigneurie relevant originairement du Marais et en dernier lieu de Bruyères le Châtel.

Page 109 – Janvry - Il s'y trouvait autrefois plusieurs fiefs relevant directement de Guisseray et comme arrière fiefs du Marais

Il s'y trouvait aussi une justice subalterne ou foncière que nous connaissons par un titre de 1611, par lequel Jean de Brye, greffier en la prévôté et justice de Janvry, demeurant à Chastres, a baillé à titre de ferme pour cinq ans à Michel Vadureau, praticien, demeurant au Val-Saint-Germain, l'état et office du greffe de la prévôté et justice de Janvry moyennant six livres tournois par an.

Page 112 – Le Colombier – Le nom de ce hameau de Breuillet lui vient d'un colombier, le seul monument qui y existait autrefois, dépendant de la seigneurie de Guisseray, et qui a été aliéné en 1484, par Antoine de Vignay, seigneur du Marais, au profit de Jean Coulombs, lequel a dû le démolir et employer les matériaux à se faire construire une habitation, la première du hameau qui s'est appelée longtemps le Colombier de Guisseray.

Page 131 – Les Loges – Ce hameau de la commune de Saint-Cyr-sous-Dourdan, composait autrefois une seigneurie principale, ayant dans sa mouvance un certain nombre de fiefs.

Page 132 – La terre des Loges a passé dans les mains des seigneurs du Marais vers le milieu du XVI^{ème} siècle. En 1573, elle appartenait à Jacques Hurault, et quelques années après, c'est-à-dire en 1585, elle a été incorporée à cette seigneurie, qui fut alors érigée en chatellenie et dans laquelle elle n'a plus occupé qu'une position inférieure, qui n'a pas cessé de s'amoinrir.

Page 137 – Monthéry – C'était autrefois un chef-lieu de comté royal embrassant dans sa circonscription les paroisses de Boissy, Saint-Yon, Breux, Breuillet, la terre de Baille, les villages de Saint Maurice, le Marais, le Val-Saint-Germain, et, s'étendant jusqu'à Rochefort.

Page 140 – Rochefort – C'était le chef-lieu d'un comté et la haute justice qui en dépendait s'exerçait par un bailli et comprenait le droit de tabellionage.

En 1291, les habitants du Val-Saint-Germain étant en désaccord avec le seigneur, qui voulait leur empêcher de conduire leurs bestiaux dans ses bois, se sont plaints au bailli de Rochefort, leur juge qui pour donner un pouvoir à l'effet de faire valoir leur droit, leur a accordé le garde scel dans les termes suivants :

« Et pour ce faire avons donné, commis et establiz pour nous et en lieu de nous, Jacques Manuel de Rochefort, tabellion dudit Rochefort, pour aller au Val, etc. »

Un fait à signaler, c'est que les baillis et prévôts conservaient avec soin les minutes des actes volontaires qu'ils recevaient. On pourrait hésiter certainement à le croire en présence de la négligence qui s'est manifestée plus tard de la part des tabellions eux-mêmes, mais il ne peut donner lieu à aucun doute ; car il existe au Marais, dans les archives, une collection d'actes de ventes, d'échanges concernant la terre des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles copiés dans le commencement du XVI^{ème} par Belleaue, substitut juré au Marais, qui atteste que toutes ces copies ont été faites par lui dans les greffes des justices de Rochefort, Montfort, Etampes, Monthéry et Angervilliers, et avec le concours des juges.

Page 150 – En 1921, le prévôt Robert Matoil de Rochefort, délègue spécialement Jacques Manuel pour recevoir la procuration des habitants du Val-Saint-Germain, en se transportant sur les lieux et prenant la qualité de juré.

Page 148 – Saint-Chéron – Actes de notaire privé, février 1286. Vente par Raoul Villain de la Briche, à Guillaume Chalo et sa femme, de quatre-vingts arpents de bois au Val-Saint-Germain, ainsi rédigé :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Philippe sire du Marais, esquier, salut. Nous faisons assavoir à tous que par devant nous vingt en droit Raoul, dit Vilain, etc. »

Même mois 1286. Autre vente rédigée par la même personne :

« Philippot, Sire du Marais, esquier, salut. Nous faisons assavoir à tous que par devant nous, étably en droit, Robert Macé... Agnès sa femme... recognurent eulx avoir vendu ... a Guillaume (dit Chalo), et à Pernelle, sa femme... cinquante arpents de bois etc. ».

Page 155 – Guillaume Leferron, résidant à Saint Chéron, garde scel de la prévôté d'Etampes a reçu, dans les années 1285 à 1288, plusieurs contrats de ventes consenties par les habitant du Val, au profit du seigneur du Marais.

Page 199 – Saint Maurice – Cette paroisse a été le siège de plusieurs justices seigneuriales exercées par des prévôts. L'une était établie à Berchevilliers ; elle a été affermée en 1509, par le seigneur du Marais dans la mouvance duquel elle se trouvait.

Les archives du marais contiennent les dernières sentences qui y ont été rendues de 1512 à 1523.

En 1536, cette justice fut réunie à celle des Loges, Guisseray et la Boissière, et toutes relevant de la châellenie de Monthéry, ont été transférées à la Cave du Marais.

Les derniers notaires de Saint Maurice furent Pierre Valencier et Pierre Antoine Valencier.

Page 206 – La famille Valencier, qui s'est éteinte à Ardenelles, fait sa première apparition dans le pays en 1698, dans la personne de Jacques Valencier qui, cette même année, a acquis la maison seigneuriale d'Ardenelles, et en 1700, a pris divers biens à rentes du seigneur de Baviille.

Jacquesd Valencier venait de Paris, où il avait été marchand orfèvre joaillier, et avait pour femme Jeanne Avril. Il est décédé en 1750, laissant deux enfants : Anne Valencier, devenue épouse d'Adrien Delamarre, et Pierre Valencier, qui ayant acquis les droits de sa sœur dans la succession de leur père commun en 1753 s'est trouvé seul propriétaire du domaine paternel.

Nous le trouvons acceptant une réparation d'honneur qui lui a été faite dans un acte passé devant Mazure, notaire à Saint Chéron, le 10 juillet 1721, par Toussaint Houdin, vigneron à Saint Chéron : « *qui a dit et déclaré que, dimanche dernier, sept du présent mois, sur les dix heures du matin, étant dans la grande rue dudit saint-Chéron, remply de vin et dépourvu de raison, il vit passer M. Pierre Valencier, procureur au bailliage de basville, ... auquel il dit plusieurs injures atroces et scandaleuses contre l'honneur et la réputation dudit M. Valencier en présence de beaucoup de personnes qui étaient dans ladite rue, mais que ce n'a été que la brutale saillye de son vin et de ses emportements qui lui ont fait proférer de telles injures, reconnaissant M. Valencier pour homme de bien, d'honneur et de probité, et non entaché d'aucunes de ses injures, le priant et requérant de vouloir bien oublier ce qui s'est passé à cet égard : ce que ledit M. Valencier pour ce présent a bien voulu faire et excuser ledit Houdin, etc.* »

Pierre Valencier, procureur à Basville de 1721 à 1768 au moins est procureur fiscal en la prévôté de Saint Maurice en 1746, était aussi tabellion au bailliage et chatellenie d'Angervilliers de 1748 à 1769. Il avait pour commis Jean André Delamarre, son beau-frère, greffier au bailliage d'Angervilliers. Il est probable que tous deux étaient conjointement fermiers des greffe et tabellionage de la seigneurie et qu'ils avaient partagé entre eux ces deux fonctions.

Pierre Valencier était un notaire seigneur, capable et habile. Ses minutes sont très propres, très lisiblement écrites ; u répertoire se trouve joint aux minutes de chaque année ; ses actes sont rédigés avec clarté et en bons termes. Sa demeure à Ardenelle était bien choisie. La haute justice y étant indivise entre les seigneurs du Marais et de Baviille, il pouvait se considérer comme indépendant à l'égard de l'un comme de l'autre voisin des justices du Marais, de Saint Maurice et de Baviille, il était à même d'offrir ses services dans chacune et aux trois seigneurs d'à côté. Il est mort en 1788, laissant son fils pour son seul héritier.

Pierre Antoine Valencier, fils du précédent et de Marie-Anne Lambert, a été le successeur de son père, dont il a conservé l'habitation à Ardenelle, l'étude et les minutes avec le titre de notaire tabellion au bailliage et chatellenie d'Angervilliers, auquel il a ajouté celui de notaire en la prévôté royale de Monthéry à la résidence e la Cave du Marais.

Son exercice a commencé pour Angervilliers en 1770, et pour la Cave de Montlhéry en 1771, et il l'a continué à travers tous les évènements révolutionnaires jusqu'au jour de sa mort le 19 juin 1812.

En 1792, il se disait « notaire en la ci-devant châtellenie royale de Montlhéry et ancien ressort d'icelle, résidant à la Cave du Marais, reçu au ci-devant châtelet de Paris, exerçant provisoirement en conformité de l'article 4 du titre 1^{er} de la loi sur l'organisation notariale. »

Il passait pour un notaire instruit, capable et dévoué ; sa réputation sous ce rapport s'étendait fort loin dans les environs, et quoiqu'il eut une résidence isolée, presque cachée, d'un abord difficile à cause des mauvais chemins qui y conduisaient il y recevait une nombreuse clientèle et était chargé des affaires les plus importantes de la contrée, comme le témoignent les volumineuses et nombreuses minutes de son exercice...

En 1791, Valencier, qui n'a jamais cessé de protester contre la révolution a été nommé électeur pour le canton de Dourdan, dans les assemblées primaires ; et, chose singulière, Letellier, son confrère de Saint Chéron, très dévoué à la révolution, n'a pas été élu.

Valencier est mort à la suite d'une très courte maladie. Sa succession et son testament, d'une date ancienne, ont été l'objet de contestations longues et nombreuses.

Page 210 – Sainte Mesme – Sous l'ancien régime, cette commune était le siège d'une résidence de notaire sous le tabellionage de Dourdan.

En 1754, Vacheron, tabellion à Sainte Mesme, a payé au seigneur du Marais, propriétaire de ce tabellionage la somme de 36 livres pour six années de fermage de son office à raison de 6 livres par an.

Page 215 – Saint-Yon – Cette terre était très considérable dans les XI^{ème}, XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, lorsque les sires de Saint Yon la possédaient.

La Baronnie était considérable, notamment par le grand nombre de fiefs qui se trouvaient dans sa mouvance directe. Dans un aveu fourni à la chambre des comptes, le 17 novembre 1574, quarante-six fiefs y sont déclarés comme en relevant directement, indépendamment de ceux qui en avaient été distraits antérieurement en faveur de la terre de Marcoussy et parmi lesquels nous pouvons citer la seigneurie du Marais qui en a été une des premières détachées.

LES HUISSIERS et les SERGENTS

Page 247 – Les huissiers et les sergents du Marais – Les archives de cette ancienne châtellenie sont riches en documents sur le sujet que nous traitons et nous les avons compulsées avec d'autant plus de soins que les actes des huissiers et des sergents sont généralement très rares. Ces sortes d'actes en effet, n'ayant qu'une valeur momentanée et rappelant presque toujours des souvenirs fâcheux ou au moins désagréables, sont, sinon détruits, au moins fort négligés ; ces circonstances serviront à expliquer les lacunes si longues et si fréquentes que contient notre travail.

Au Marais, se trouvent des collections d'exploits ; des registres de greffe et d'audience, et en faisant le dépouillement nous avons pu relever les notes qui suivent :

Dès l'époque où fut réintégrée la justice du Marais, en 1512, nous trouvons Colas Chubin et Jean Barrochier se disant sergents en la prévôté du Marais et Val-Saint-Germain, avec cette différence entre eux que le premier est sergent officier, le sergent de service à l'audience (ce que l'on appelle de nos jours l'huissier audientier) et le second sergent ordinaire.

En 1529, Pierre Feugère en est sergent ordinaire ; en 1533, il devient sergent officier, et en 1540 nous le retrouvons simple sergent.

Ces alternatives prouvent que les sergents faisaient le service de l'audience chacun à leur tour, absolument comme de nos jours les huissiers ; tant il est vrai qu'en toutes choses nous ne sommes guères que des routiniers.

Les officiers ministériels étaient autrefois fort mal menés par les juges qui écoutaient avec infiniment de complaisance les plaintes faites contre eux. Que se passe-t-il à cet égard dans notre grand siècle de lumière et de prétentions à la dignité personnelle ? Absolument la même chose.

Mais revenons à l'ancien régime et aux anciens sergents que nous imitons si bien.

Guillaume Cauchon se dit sergent en les prévôtés du Marais et Val-Saint-Germain en 1561.

En 1580, Guillot, et Jallain sont sergents ; en 1606 un exploit est signé Tarade.

De 1611 à 1636 nous voyons Jehan Chappé être sergent au Marais et cumuler pendant plusieurs années cette fonction avec celle de notaire au Marais.

Nous avons sous les yeux un exploit, signé Chappé avec grille et paraphe ni plus ni moins qu'un premier président au Parlement, contenant pour Jehan Musnier, poulaillier au Marais, ajournement au lundi prochain par-devant M. le prévôt du Marais ou son lieutenant, et qui se termine ainsi : « *fait par moy sergent au Marais sousigné parlant à sa personne en son domicile, présents les témoins nommés en mon exploit original le 28^{ème} jour de novembre 1625.* »

Pourquoi des témoins, puisque les ordonnances n'en exigent pas ? C'était le prévôt, châtelain qui le voulait ainsi.

En 1618, Laigneau et Michel signent les exploits.

De 1652 à 1654, Mathieu Auchatraire est tout ensemble sergent en la prévôté et receveur fermier de la seigneurie du Marais et de dix-neuf fiefs en dépendant.

En 1625, nous relevons les noms de Jacques Delavergne et de Claude Lejeune, tous deux sergents en la même prévôté.

En 1669, Antoine Bertrand en est sergent priseur et vendeur de meubles.

En 1685, Pierre Soulette est sergent au Val-Saint-Germain.

De 1701 à 1730 Charles Gonon est sergent ordinaire priseur et vendeur de meubles en la prévôté du Marais, et tout à la fois aubergiste au Val-Saint-Germain, dans un hôtel lui appartenant et portant pour enseigne l'image de Sainte Julienne.

En outre, il avait rempli les fonctions suivantes : en 1724 il était garde des bois, des chasses, des pêches et des plaisirs du seigneur du Marais ; de 1726 à 1730, greffier au bailliage de Bandeville ; de 1728 à 1730, tabellion au même bailliage ; pendant le même temps, sergent priseur et vendeur de meubles en la châtellenie d'Angervilliers.

Le 31 aout 1730 il a été trouvé noyé dans la rivière près de la planche de Beusablon au Val-Saint-Germain.

Une mort accidentelle produit toujours une certaine émotion dans le public ; et bien que Gonon n'ait laissé aucun héritier mineur ou absent, les magistrats de la justice du Marais, ont jugé convenable d'apposer les scellés à son domicile. C'était assurément une formalité inutile ; mais le prévôt et le greffier en ont jugé autrement ; ils ont pensé sans doute que pour eux au moins elle ne pouvait pas manquer de produire un bon résultat, notamment au point de vue de leur responsabilité personnelle et de leurs intérêts.

Tous les confrères du défunt, ayant été avertis, sont intervenus et ont formé opposition à la levée des scellés hors leur présence ; et, lorsqu'elle eut lieu en effet, tous se sont présentés et y ont assisté, le procureur fiscal du Marais pour protéger l'intérêt des absents s'ils s'en trouvaient, et pour réclamer les titres qui pouvaient appartenir au public. Le procureur fiscal de Rochefort est intervenu aussi dans le même but ; le greffier de Bandeville a demandé que les actes du greffe et du tabellionage de son bailliage lui fussent remis ; Jean Besnard, tabellion au Buisson, a voulu aussi que des recherches fussent faites pour des contrats volontaires que le défunt avait pu recevoir dans le ressort de son tabellionage ; le greffier

d'Angervilliers a exigé que remise lui fut faite des procès-verbaux des ventes de meubles opérées dans sa châtellenie, etc. Le prévôt châtelain du Marais a fait droit à chacune de ces prétentions, et, après avoir inventorié le mobilier, les titres, les billets, les créances, il constate qu'il reste encore une infinité de papiers d'exploits, de dossiers, de notes, et documents peu utiles qu'il serait trop long et trop coûteux de mentionner en détail et par le menu. Cédant à la réquisition expresse des parties, il en fait un paquet ficelé pesant 65 livres pour y avoir recours en cas de besoin ; de la sorte, tous frais réglés, et dûment taxés, il se trouvait dû et il a été payé 154 livres par la succession Gonon à tous les magistrats et fonctionnaires, et au chirurgien dont le rapport constatait que la mort du défunt avait été causée par la chute de celui-ci dans le ruisseau sur des pierres, qui lui avaient maltraité les os de la tête nommés pariétaux.

Tous ces détails nous enseignent qu'il faut éviter de tomber dans la rivière notamment la tête la première, et que la justice est fort vigilante pour protéger l'intérêt public en danger de compromission.

En 1732 nous trouvons des provisions de sergent avec toutes les pièces composant la série des formalités qui devraient être accomplies à cette époque pour mettre en exercice cet officie ministériel.

Nous en rendons compte en commençant par les provisions que nous transcrivons littéralement.

«Nous Pierre-Henry Lemaistre, écuyer, seigneur du Marais, Le Val-Saint-Germain, ... et autre lieux, salut. Savoir faisons que sur le bon et louable rapport qui nous a été fait de la personne de Pierre Guillemain demeurant au Val-Saint-Germain, de sa capacité et suffisance au fait de judicature. A ces causes et installer et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, nous lui avons octroyé et octroyons par ces présentes l'état et fonction de sergent en l'étendue de notre prévôté chatellenie du Marais, terres et seigneuries et en dépendantes, pour par lui l'exercer tant et si longtemps qu'il nous plaira. Cy-mandons à notre prévôt châtelain dudit lieu, que dudit Guillemain préalablement prix et reçu le serment au cas requis et accoutumé il ait à le recevoir et installer en ladite fonction et d'icelle le faire jouir. En témoin de quoy nous avons signé ces présentes de notre main et à icelles apposer le sceau de nos armes.

Fait et donné au château du Marais, le 23 octobre 1732

Signé : Lemaistre...

Porteur de cette pièce et du bail à ferme de l'office, Guillemain déjà huissier audiencier en l'élection de Dourdan et ayant épousé la veuve Gonon, a présenté requête au prévôt du Marais, lui exposant que le seigneur a bien voulu lui accorder des provisions de sergent et le suppliant de la recevoir à la prestation du serment.

Sur quoi le prévôt ajoute *« soit communiqué au procureur fiscal. »* Pierre Valencier investi de cette qualité, vise les pièces ci-dessus énoncées et requiert informations sur les, vie, mœurs et religion de Guillemain par-devant le prévôt.

Et celui-ci consigne sa réponse en disant : *« qu'il soit fait ainsi qu'il est requis, lundi prochain, huit heures du matin en notre chambre du conseil. »*

Ces communications réciproques entre le prévôt et le procureur fiscal rappellent le mot du médecin au pharmacien, d'une application si fréquente : *« passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné. »*

Louis Gonon, premier huissier audiencier au bailliage royal de Limours, donne ensuite assignation, à la requête de Guillemain : 1° au vicaire du Val-Saint-Germain ; 2° à Antoine Guillemain, laboureur au Marais ; 3° à Thomas Lefèvre, tonnelier au même lieu, à comparaître en la chambre du conseil *« pour dire vérité sur vie, mœurs et religion du requérant »*

Au jour fixé, les cités comparaissent, déclarent n'être parents, ni serviteurs de Guillemain, prêtent serment, puis le vicaire atteste *« qu'il connaît Guillemain pour être de bonne vie et mœurs et être de la religion catholique, apostolique et romaine, pour l'avoir vu faire son devoir de chrétien en la paroisse. »*

Antoine Guillemain et Lefèvre certifiant l'un et l'autre séparément que *« Pierre Guillemain est de bonne vie et mœurs et de la religion catholique. »*

Après les informations le prévôt ordonne de nouveau que le tout soit communiqué au procureur fiscal. Celui-ci à son tour déclare ne point s'opposer à l'admission de Guillemin au serment, à la charge par lui «*de s'acquitter bien et dûment de ladite fonction, d'observer les ordonnances royales et les règlements de cette juridiction.* »

Enfin Guillemin averti se présente à la première audience à la barre de la justice, la tête découverte, et, la main droite levée au-dessus des yeux, il prête le serment requis et accoutumé.

Si de pareilles formalités étaient exigées de nos jours, bien peu d'huissiers et autres fonctionnaires seraient admis et sans doute de violentes critiques seraient adressées à nos institutions ; pourtant qui donc oserait soutenir que pour devenir fonctionnaire public il n'est pas utile d'être de bonne vie et mœurs et de professer la morale enseignée par l'évangile.

Nous terminerons cet article en donnant la liste de tous les sergents et huissiers qui en 1732, pendant toute l'année, ont donné des citations à comparaître devant le prévôt châtelain du Marais.

- 1° Pierre Guillemin, indiqué ci-dessus ;
- 2° Simon Périé, sergent ord^{re} en la prévôté du Marais ;
- 3° Jean André Delamarre, huissier audiencier en la chat^{nie} du Marais, qui en 1743 exerçait encore les mêmes fonctions, est reçu en la même qualité près le bailliage de Roinville ;
- 4° Louis Gonon, premier huissier audiencier au bailliage royal de Limours ;
- 5° Charles Gonon, huissier à cheval au Châtelet de Paris, demeurant à St Chéron ;
- 6° Antoine Gonon, huissier au Châtelet de Paris ;
- 7° Pierre Lebargue, huissier à Dourdan ;
- 8° Lesour, huissier au même lieu ;
- 9° Jean Thiboust, premier huissier audiencier en la prévôté royale de la même ville.

Comme on le voit, les sergents et les huissiers en concurrence étaient en nombre respectable et imposant pour le service des anciennes justices.

TOME TROISIEME

La Topographie et la Statistique

Page 40 – Les noms – Dans la vallée de la Remarde, les noms anciens sont rares ; on ne peut guère citer dans ce cas que Saint Arnout, Saint Cyr et Saint Maurice.

Dans celle de l'orge, au contraire, cette sorte de noms est considérable.

Par une conséquence naturelle, les noms tout-à-fait modernes, et qui appartiennent à la langue française des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles abondent dans la vallée de la Remarde : Sonchamps, les Meurgers, l'Aleu, la Martinière, la Plâtrière, Longvilliers, la Forge, le Plessis, la Bête, Bandeville, les Loges, Le pont-rué, le Val-Saint-Germain, le Marais, les Bruyères, la Poterie, le bout-du-Vau, les Sueurs, la Pointe, le Buisson, la Coquelinère, la Plesserie, Launoy, Vaugirard, Bâville, la Tuilerie, la Folleville, la Boissière, la Rocherie, la Savalerie, le Colombier, la Ménagerie, Guisseray, etc, tandis qu'ils sont en tout petit nombre dans la vallée de l'orge.

Si l'on compare les populations des deux vallées, on trouve 7 577 habitants dans la dernière qui occupe la moindre surface territoriale, à côté de 4 810 habitants seulement dans celle de la Remarde, qui possède une surface beaucoup plus grande.

L'ensemble de ces faits fournit la preuve évidente que la vallée de l'Orge, la plus au midi, a été la première conquise, la première exploitée, la première habitée, quelle est plus ancienne que se voisine, en arrière sous ce rapport et sous celui de sa population actuelle.

Page 44 – Breuillet – qui par son nom doit être considéré comme un village moderne, a été fondé établi, alors que la vallée était assainie, débarrassée de ses eaux ; Roinville et Sermaises sont dans le même cas (vallée de l'orge), ainsi que le Marais, le Val-Saint-Germain et Longvilliers, dont les noms tout-à-fait modernes indiquent bien que, de ce côté, l'affranchissement de la vallée date d'une époque plus récente effectivement que celui de la vallée de l'Orge.

Page 70 – 74 – Seigneurs de Saint Yon - Fondateurs du Marais

Payen de Saint-Yon vivait en 1242. Ancel de Saint-Yon, son fils, sénéchal et gouverneur du Périgord en 1280, possédait la seigneurie du Val-Saint-Germain, et c'est lui, sans doute, qui, sous le nom de sire du Val, figure sur la liste des chevaliers qui se sont croisés en 1268, sous Saint Louis.

Il a laissé trois enfants au moins ;

Philippe de Saint Yon, sire du Marais, qui va suivre ;

Guillaume de Saint Yon, qui en 1287, possédait l'hôtel d'Amont à Berchevilliers, et dont la fille Marie a reçu une donation, que Philippe, sire du Marais, son oncle, lui a faite en 1350 ; et Agnès de Saint Yon, qui avec Robin Macé, son mari, a vendu en 1291 une maison à fossés et toute la seigneurie qu'elle possédait au Val-Saint-Germain, lui provenant de la succession de son père.

Philippe de Saint Yon, sire du Marais, fils d'Ancel, était écuyer et possédait la seigneurie du Marais en 1286, d'après deux actes de cette date qu'il a reçus lui-même, remplissant ainsi les fonctions de notaire.

Il s'est rendu acquéreur d'une infinité de fiefs et de droits seigneuriaux qui lui ont été transportés par des contrats de 1302, 1311, 1312, 1320, 1322, et 1385 qu'il a réunis à la terre du Marais dont il paraît avoir été le fondateur.

Son décès a dû suivre de très près la donation qu'il a faite à Marie de Saint Yon, sa nièce en 1350.

Il avait épousé Marie dont le nom de famille est inconnu, et de son Mariage sont nés cinq enfants au moins

1° Hugues ou Hues de Saint Yon, qui suivant l'histoire de la Bretagne, par Dargentré, aurait été l'un des chevaliers du célèbre combat des Trente, et se trouva du côté des vainqueurs.

2° Philippe de Saint Yon, sire du Marais, que nous pouvons appeler deuxième du nom et qui reviendra ci-après.

3° Ancel de Saint Yon, qui vivait en 1342.

4° Marie de Saint Yon, qui fut mariée en premières noces à Adam Descrones, seigneur de Blancheface, et qui en 1302 était femme d'Inguet de Guisseray.

5° Berthe de Saint Yon, dont le sort est inconnu.

Philippe, deuxième du nom de Saint Yon, écuyer, seigneur du Marais et en partie du Val-Saint-Germain, est connu par un certain nombre d'aveux qui lui ont été fournis par ses vassaux et censitaires dans les années 1350 à 1357, et par une lettre patente de 1370 par laquelle Guy de Rochefort lui a amorti ou transporté la mouvance, seigneurie et justice d'un fief au Val et à Angervilliers.

Philippe deuxième ne paraît pas avoir survécu longtemps à ce dernier titre ; il est décédé sans postérité, et c'est assurément par erreur que dans son essai de généalogie d'Hoziez lui donne pour fils Jean de Saint Yon.

Page 77 – Etat de la Contrée à la suite des guerres civiles du milieu du XV^{ème} siècle

Ces guerres ont couvert nos pays de ruines et de désastres. La plupart des habitants ont quitté leurs demeures ; ceux qui sont restés ont été tués ou sont morts de faim et de misère. Les habitations abandonnées sont tombées en ruine ou ont été brûlées ; les champs, les vignes et les prés sont devenus des buissons et des bois, et, selon l'exposé de la situation qu'un des seigneurs du Marais a donné sur cette triste époque, nos pays ne servaient plus de retraite qu'à des bêtes fauves.

Page 180 – Potiers – Dans l'année 1647, Pierre Beauvais, meunier à Mirgaudon, a fait bail d'une maison à Saint-Evroult au profit de Marin Angiboust, potier au Marais.

En 1648, le même Beauvais a loué à Etienne Goippon potier au Marais, un logis à demeurer sis à Saint-Evroult.

Il nous paraît résulter de ces renseignements que dans la première moitié du XVII^{ème} siècle, à l'époque où se formait la terre du Marais, des potiers de terre qui y demeuraient, gênés sans doute par les travaux d'agrandissement qui s'y faisaient, sont venus s'établir à Saint-Evroult pour y fonder une fabrique de poterie qui n'a eu qu'une très courte existence.

TOME QUATRIEME

Champtiers et objets divers

Page 11 et 100 - Babillonnerie - Ce nom ne se rencontre que dans deux ou trois titres du XVIIIème siècle comme étant situé dans les alentours des piliers de la justice du Marais. Il pouvait indiquer la prise à rente du nommé Babillonnerie ; mais ce nom de famille n'apparaissant nulle part, il est probable qu'il a été emprunté au fief de Babillonnerie, situé à Angervilliers, dans les dépendances du Marais, et que de part et d'autre il désigne un lieu de rendez-vous d'amour et de plaisirs, un lieu de débauches dans le même sens que les cajolets à Saint-Chéron et par allusion à l'ancienne ville de Babylone.

Page 14 et 16 – Baillis du Marais – En 1740, François Jacques Chardon était lieutenant général au bailliage de Limours et tout à la fois juge bailli de Roinville pour le seigneur du lieu et du Marais.

En 1647, nous trouvons Etienne Soyer, au Marais, se qualifiant de procureur au Bailliage de Saint-Chéron.

Page 22 et 27 – Bois du Marais ou Bois-Blancs – Ce champtier est situé le long de l'ancien grand chemin de Dourdan à Paris, au-dessus de la vallée de Ville-Pierreuse ; le terrier de 1789 porte : les Bois du Marais, anciennement les Bois-Blancs.

Le voisinage des bois du Marais, explique son nom, outre les trembles ou bois blancs qui y croissent spontanément.

Page 29 – Bornes à initiales – Certaines bornes servent à marquer les limites de notre territoire, d'autres avaient pour objet la démarcation des anciennes justices et des chasses seigneuriales ; dans ce cas elles portent presque toujours les lettres initiales des seigneuries dont elles fixent les limites.

Pages 89 et 237 – Enfer (butte, fosse et vallée d') – Ces trois expressions désignent un même lieu vu de points différents. Il est situé au-dessous du chemin de Saint Chéron aux bois ou à l'ancienne justice du Marais ; le point culminant forme une butte d'où se voit la fosse ou vallée, et le mot Enfer a été ajouté à cause de sa ressemblance avec le lieu où seront précipités les pêcheurs.

Page 92 – Grès – La butte ou rocher de Saint-Nicolas a depuis très longtemps fourni tous les grès qui sont entrés dans les constructions des divers édifices des environs. Ainsi, tous les grès du château de Bâville, dont la construction a commencé en 1625 en ont été extraits ; la plus grande partie de ceux bien plus considérable de l'ancien château du Marais, bâti dans le siècle précédent, en provenaient aussi.

Page 103 – Carrefour Malnuit – Il paraît que nos ancêtres les Celtes et les Gaulois se réunissaient dans les carrefours où ils établissaient leurs sanctuaires et où ils pratiquaient leurs divinations.

Lorsque la religion chrétienne, s'introduisit parmi eux, leurs réunions furent défendues et les carrefours signalés comme des lieux maudits fréquentés par des sorciers et des sorcières qui s'y rendaient montés sur des balais ; et comme les réunions se continuaient malgré les défenses, on y plaça des croix pour empêcher, sinon les assemblées, du moins les horreurs qu'on prétendait qui s'y commettaient par les démons et les sorcières.

Dans les campagnes, le souvenir de ces croyances n'est pas entièrement dissipé ; au Val-Saint-Germain il existe encore le carrefour Malnuit qui, par son origine, se rattache sans doute aux superstitions et aux croyances dont nous venons de parler.

Page 105 – Cave du Marais – Cette cave très curieuse est renfermée dans le parc planté de vieux arbres ; sa situation et sa direction correspondant à peu près avec l'axe du château dont elle n'est éloignée vers le midi que d'une centaine de mètres.

Sa porte d'entrée fait face à peu près au nord.

En avant de cette entrée, à 3m32 de distance, se trouve un puits carré bâti en pierres du pays et ayant 0m94 de côté ; sa profondeur est de 2m6, compris 0m68 d'eau reposant sur un fond pavé.

Deux petites ouvertures carrées existent dans ce puits, l'une à midi pour amener les eaux qui se produisent dans la cave, l'autre au nord pour dégager le puits de son excédent d'eau.

Ce puits est recouvert par quatre écoinçons occupant les angles, et par une pierre ronde en calcaire des environs de Paris cachée par des terres du sol descendues de la pente.

Placée dans une pente, la cave a son entrée de niveau avec le sol naturel, sauf deux marches et une légère pente qu'il faut descendre.

Elle se compose d'une suite de berceaux bâtis en plein cintre avec des pierres de la localité ayant la même aire, mais avec des dimensions différentes.

Le premier berceau servant d'entrée est le plus étroit ; il a 1m44 de largeur, 4m10 de longueur ; sa hauteur sous voûte est de 2 mètres à l'entrée et à son autre extrémité 1m56.

Les sept ou huit autres berceaux ont des hauteurs qui varient entre 1m20 et 1m55, sauf le berceau central qui a 2m30.

Leurs largeurs sont également diverses : ainsi le deuxième berceau a 2m69, le troisième 1m47 et les autres 2 mètres environ.

Le deuxième berceau contient la fontaine recevant toutes les eaux de sources et d'infiltration qui se produisent dans la cave, et rejetant sont trop plein dans le puits dont nous avons parlé.

Le quatrième berceau, occupant à peu près le centre du monument, est composé de quatre voûtes en croix réunies par des cintres en ogive, construites en pierres taillées et saillantes.

Cette partie centrale représente assez exactement une petite chapelle, les deux berceaux latéraux ont environ 1m40 de largeur et 2 mètres de profondeur.

A la suite de ces berceaux latéraux s'en trouvent encore deux autres paires ayant environ deux mètres 30 de largeur et autant de profondeur, de sorte que dans son ensemble la cave représente une croix à trois traverses, se terminant par un dernier berceau de 4m20 de longueur.

Ce que nous avons particulièrement remarqué dans cette cave, c'est qu'en apparence régulière, elle ne contient en réalité que des à peu près et des irrégularités dans tous ses détails.

Ainsi le puits n'est situé ni dans l'axe général de la cave ni dans l'axe du premier berceau, ne correspondant pas lui-même avec les suivants.

Les divers berceaux se succédant l'un à l'autre ont tous des dimensions différentes ; les murs qui limitent chacun d'eux ne sont pas probablement égaux, et les berceaux latéraux sont tous différents entre eux.

Il est difficile de dire quel était l'usage de ce monument.

Dans son « Histoire de Marcoussis », imprimée en 1867, M. Maltebrun cite les caves du Faÿ et celles du Plessis, en disant qu'elles ont été construites selon l'habitude du XI^{ème} siècle, en forme de croix de Lorraine, et que dans le XVII^{ème} siècle elles passaient pour avoir servi de retraite aux druides qui y célébraient les mystères de leur cultes (*Les druides n'ont jamais existé comme on le croyait encore au siècle passé, ils sont aujourd'hui relégués parmi les loups garous de l'histoire*) mais ce qui est plus certain, c'est qu'à l'époque des guerres qui désolèrent le pays elles servirent plus d'une fois de refuge aux familles du voisinage.

On peut croire que, dans les temps de guerre, notre cave a également servi de refuge, mais il nous paraît tout à fait invraisemblable qu'elle ait été construite pour cet usage.

On comprend en effet un lieu de refuge bien caché, généralement ignoré, correspondant à un besoin commun et se pratiquant dans toute une contrée.

Ainsi l'on sait que dans une grande partie de la Picardie il existe de nombreux souterrains profondément creusés dans le sol, et qui ont dû s'établir pour que les habitants puissent se mettre à l'abri des invasions et des longues et fréquentes guerres civiles dont le pays a été le théâtre, mais que dans un tout petit hameau, isolé comme était et comme est encore le Marais, il ait été construit une cave en prévision d'invasions et de guerres pour s'y cacher, et que ce lieu ait été appelé la Cave, afin que son existence ne fût ignorée de personne et que le monument construit pour un tout petit hameau soit le seul de la contrée où existent quantité de paroisses importantes qui en sont dépourvues, nous ne pensons y croire.

Il nous paraît également invraisemblable que ce fut une prison ; le séjour en eut été mortel ; ni une cave destinée à recevoir des vins, attendu que ceux du pays, toujours les mêmes, sont très médiocres et ne peuvent être conservés.

Nous inclinierions donc, à croire qu'il s'agit là d'un monument religieux appartenant à l'époque celtique, construit au milieu des bois selon l'usage de ces peuples, et où se rendaient tous les habitants des lieux environnants pour entendre célébrer les cérémonies magiques et les divinations auxquelles les druides présidaient ; que la variété et la multiplicité des angles et des encoignures se prêtaient merveilleusement à la reproduction de la parole par des échos et des bruits très faciles à faire varier, et l'espèce de chapelle qui occupe le centre de l'édifice nous paraît confirmer pleinement cette opinion.

Nous croyons encore que, quand le culte druidique a disparu de la contrée pour faire place à la religion chrétienne, des habitations se sont construites autour de la cave, peut-être un manoir seigneurial, et que le lieu a conservé son ancien nom qu'il porte encore, la Cave du Marais, et le juge était tenu de se placer sur la pierre recouvrant le puits pour rendre ses sentences qui auraient été nulles et sans valeur si elles avaient été prononcées en dehors.

Cette tradition pourrait bien n'être qu'une transformation des anciennes décisions druidiques.

Quoiqu'il en soit de nos conjonctures et de la tradition, il est certain que la Cave a formé un fief, que les titres nomment le fief de la Cave de Montlhéry, parce qu'il se trouvait dans la mouvance du comté, et qu'il s'appelait la Cave du Marais dans la localité, qu'une justice seigneuriale y a fonctionné longtemps, pour s'installer vers le milieu du siècle dernier dans le bâtiment encore existant, nommé l'Audience situé de l'autre côté de la vallée, où elle a tenu jusqu'en 1789 ; qu'outre le fief il s'est aussi établi des habitations dont les caves subsistent encore dans le parc et n'ont été supprimées qu'à l'époque où la justice a été elle-même déplacée ; et enfin que l'ancienne cave que nous croyons d'origine druidique sert actuellement à faire rafraîchir les liquides qui se boivent dans le château du Marais.

Page 109 – Cavées – Il y a les cavées de Beauvais et de Saint Martin, dans les dépendances du Marais. Tout le monde sait que cette dénomination s'appliquait anciennement à des chemins creux enfoncés dans le sol.

Page 123 – Château-Pair – Hameau de la commune de Roinville, que les titres du XV^{ème} siècle nomment Chastel-Parc, dont on a fait Château-Parc, et qui s'écrit à Château-Pers ou Château-Pair.

En septembre 1617, Philippe Bouloy, laboureur à Château-Pers mariait sa fille. Une querelle se produisit durant cette noce. Or, comme le prévôt et le procureur fiscal du Marais, dans le ressort desquels se trouvait Château-Pers, payaient de gros fermages pour leurs offices et manquaient de procès ; comme il s'agissait d'ailleurs d'un des fermiers du seigneur auquel toute protection était due, les querelles de la noce furent pour eux une bonne aubaine et dès le lendemain le procureur fiscal présentait au prévôt une supplique afin qu'il fût procédé à une information régulière sur tous les faits qui s'étaient accomplis à la noce.

Cette information fut faite au lieu seigneurial de Château-Pers, en l'habitation du fermier. Tous les conviés de la noce et tous ceux non conviés qui s'y étaient joints, ayant été cités, furent entendus ; chacun a fait sa déclaration, raconté ce qu'il avait vu jusque dans les plus petits détails, et, après cinq journées d'enquêtes et d'information le procureur fiscal a requis l'arrestation de douze accusés, dont plusieurs faisaient partie de la noce.

Enfin, après de nombreuses instructions, enquêtes et contre-enquêtes, auditions de témoins, une procédure de plusieurs mois, une sentence a déclaré les accusés coupables d'excès et les a condamnés chacun à 23 heures de prison et aux frais et dépens.

Ainsi procédaient les anciens juges seigneuriaux, avaient-ils tort ? Avaient-ils raison ? Nous ne nous sentons aucune disposition pour les blâmer ; car ne voyant tout autour d'eux que des abus, ils ont dû croire que la pratique de la vie et le droit commun ne se composaient pas d'autre chose, et ils se sont engagés résolument dans la pratique des abus.

S'ils vivaient de notre temps nous les blâmerions ; mais dans le passé nous serions plutôt disposés à les approuver, puisque c'est à eux que revient l'honneur insigne des réformes auxquelles sont dues les institutions judiciaires modernes.

Page 128 – Chemin de Paris à Dourdan – Dourdan communiquait anciennement avec Paris par un grand chemin qui existe encore en grande partie et que limitait le territoire de Saint-Chéron vers le nord d'avec ceux de Saint Maurice et de Val-Saint-Germain.

En le considérant comme une ligne de sapocraton territoriale, on ne peut douter qu'il est fort ancien et que sa création soit antérieure à la division des paroisses dans notre diocèse.

D'après une charte de 1222, les chemins royaux devaient avoir 18 pieds de largeur (6mètres) ; mais dans les bois et forêts, ils devaient être beaucoup plus larges, et tel est bien effectivement celui dont nous nous occupons, car il n'a guère que la mesure légale entre les terres labourables, tandis qu'entre les bois de Villepierreuse et du Marais il a une largeur considérable qui, dans certaines parties, atteint jusqu'à 15 mètres et plus.

Page 142-146-330 et 491 – Chemin du Val-Saint-Germain à Saint-Chéron

On doit porter à l'actif du compte de M. Janos, maire de Saint Chéron, les immenses efforts qu'il a dû faire pour obtenir le classement du chemin vicinal direct du Val-Saint-Germain à Saint Chéron, malgré l'opposition ardente et passionnée qui lui a été faite. Une souscription a été ouverte en 1871 et grâce à ses soins et à ceux de M. Porta, adjoint, son produit s'est élevé à 13 114, x 50c.

Page 146 – Chemin de Fer de Brétigny à Vendôme – Cette voie ferrée commencée en 1862 fut terminée 1865 et inaugurée le 28 décembre de la même année.

Page 149 et 150 – Chenilles – En 1868, les chenilles envahissent une partie de la vallée de l'Orge. Dans l'espace de dix à douze jours, trois trains de chemins de fer ont été arrêtés par ces insectes.

Les trains ont tous été arrêtés à une petite distance de la Maison Blanche à peu-près à la hauteur de Sermaise ; là se trouvaient une multitude de chenilles occupant la voie, et les rails particulièrement en étaient couverts de plusieurs épaisseurs.

Page 186 – Chirurgiens – Pour donner une idée de l'instruction littérale scientifique et professionnelle de nos anciens chirurgiens, nous transcrivons littéralement le rapport suivant, fait par Pierre Mazure, chirurgien à Saint Chéron de 1729 à 1740 :

« Aujourd'hui 16^{ème} jour d'octobre 1739, moi Pierre Mazure, maître chirurgien jurez à Saint Chéron Montcouronne, et en vertu de l'ordonnance de Monsieur l'ancien officier de la prévostez et chastelain du Marais et de l'assignation à nous donnée cejour d'huy, me suis transportez chez Jean Moulin, laboureur, demeurant au Marais, paroisse du Valle-Saint-Germain, distante d'une lieue de ma demeure, pour voire et visiter Elisabetz Moulin, fille dudit Jean Moulin, demeurant chez son père, out étant entrez aures trouvez latide fille Moulin gisant au lit, et après l'avoir vu et examinez par tous les parties de son corps et remarqué une plaie à la testes sur la partie supérieures du crasnes de la gradeures d'un doits quyy ne peut être fait que de coup de baston dont et j'estime quel ne pourra guérison dans huit jours saufre les axoient qui peuts arriver à ladite blessez mon présent rapport pour servire a qu'il appartiendra

« Ce jour et an que desu : Mazure »

Il est assez vraisemblable que pour faire un pareil rapport il n'était pas nécessaire de faire des études anatomiques et chirurgicales bien profondes.

Page 241 et 99 – Gaste – Dans un titre de 1653, nous trouvons Jacques Gaste, vigneron au Marais.

Les mots Gaze, Gâte et Gache doivent vraisemblablement se rapporter à la vieille expression Gaste qui désigne un lieu sec et stérile, et caractérise très bien la vallée Gâze ou Gâte ; de sorte qu'il faudrait dire la Vallée-Gaste, dans le même sens qu'Angerville-La-Gaste.

Page 249 – Ferme des Sueurs – En 1284, on disait le Suor et le Sueur pour désigner le cordonnier.

Un titre de 1486 nous donne une explication complète sur l'origine de cette ferme. Par ce titre on voit que Geoffroy Lesueur a pris à rente du seigneur du Marais une pièce de terre, friches et joncs marins, contenant 124 arpents, assise au Val-St-Germain, au lieudit le « Poirier à la Denise » ou Villeseulette, dans laquelle il y a maisons, granges, étables, cour et jardin , et ensuite que cette ferme a passé en 1533 dans les mains de Robin Lesueur, et, au décès de celui-ci, à ses enfants Claude et Martin les sueurs, d'où s'est formé le nom de la ferme.

Un titre de 1516 porte les Scieux, un autre de 1780 les Sieurs, et dans le langage vulgaire on entend souvent prononcer les Cieux, mais c'est une erreur, comme on vient de le voir.

En 1622, le seigneur de Saint Maurice a fait bail à Guillaume Baillard des deux fermes des Sueurs, moyennant 550 livres par an.

De nos jours, ces deux fermes n'en font qu'une seule, et il s'y trouve une grange remarquable par sa grandeur.

Page 254 – Fontaines – Fontaine Ste Julienne – On sait que les gaulois nos ancêtres considéraient les sources et les fontaines comme des divinités tutélaires qui pourvoient gracieusement à leurs besoins de tous les instants, et leurs procuraient d'heureux soulagements dans les maladies dont ils étaient affectés.

Cette croyance était chez eux si profonde, si vivace et si persistante qu'elle résista pendant très longtemps aux efforts du christianisme qui voulut les anéantir, et que les évêques, pour en avoir raison, crurent devoir les adopter en y plaçant des images pieuses consacrées à la Vierge et aux saints, qui remplacèrent les anciennes divinités et fortifièrent les croyances dans les vertus miraculeuses de leurs eaux.

La plupart des fontaines sanctifiées de nos environs n'ont pas d'autre origine probablement ; ainsi à Longpont, la fontaine de la Comtesse Hodierne ; au Val-St-Germain, celle de Sainte Julienne, qui contient un buste de cette sainte, et dont les eaux possèdent des vertus merveilleuses contre certaines maladies ; à Dourdan, la fontaine Saint Laurent ; à Sainte Mesme, celle qui sert de base à la légende de la sainte fille du roi Dordanus ; à Saint Maur, près Bonneval, dans l'Eure-et-Loir, celle qui est encore fréquentée de nos jours pour la guérison des douleurs rhumatismales ; à Saint Yon, celle où l'on prétend que le saint a lavé sa tête et laissé une tache de sang sur une pierre qui en occupe le fond ; à Lieusaint, celle de Saint Quintin, à Villeneuve-St-Georges, près Paris, la fontaine que les titres nomment Saintot, pour Sainte Eau ; à Saint Hilaire, celle consacrée à Sainte Radegonde, et enfin à Saint Chéron, la fontaine de la Vierge qui contient le buste de cette sainte.

Page 262 – Fontaine Burlure – Elle est située au Marais ; c'était un lieu habité dans le XIV^{ème} siècle par une famille dont elle a perpétué le nom.

Page 263 – Fontaine de la Rachée – Dans une épître adressée à Mme Molé, du Marais, le poète contemporain Sainte Beuve a honoré cette fontaine située sur le territoire de Sermaise.

Page 265 et 241 – Une Mare au Val-Saint-Germain – les nombreux étangs d'autrefois se comprennent pour une époque où la foi religieuse occupait une si grande place dans les esprits. Pour pratiquer le maigre deux jours par semaine aux quatre Temps et pendant le Carême il fallait du poisson, conséquemment des étangs et des pièces d'eau. Mais lorsque dans le XVI^{ème} siècle, les croyances religieuses ont été ébranlées, se sont affaiblies, les étangs peu productifs en eau ont été desséchés et mis en culture.

Dans un titre du Marais de 1339, il est question d'une fosse à poisson située près d'une habitation, au Val-Saint-germain.

Page 270 – Garenne – Sous le régime féodal, la garenne était un bois où le seigneur nourrissait et entretenait du gibier ; mais dans l'usage, ce nom se donnait souvent à des bois qui n'avaient aucun rapport avec une garenne. Dans ce dernier cas, se trouvaient celles de Bouville du Tartre et de Villeneuve dans le domaine du Marais.

Page 272 – Genestière – Des titres du Marais de 1291 et 1517 emploient les mots Genestois et Genestière, pour désigner une terre plantée de genêts, comme on dit une aunay, une fresnoye et une ormoy.

Page 273 – Glaises - Dans des titres du Marais de 1282, des terrains nommés la Vigne-des-Glessieuls, la Terre-des-Glaises et des Glessières empruntent leur nom à la nature du sol dont ils se composent.

Page 284 – Altitude – Le chemin de Baville au bois du Marais dans la traversée de l'ancienne route de Paris est à 107 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Page 335 – Mares des Saules ou des Saults – Cette mare est énoncée dans des titres de 1490 ; elle est située dans le champier auquel elle donne son nom et qui forme un triangle limité par le chemin du Marais, l'ancien grand chemin de Paris et celui des Bois-du-Marais ; son nom lui vient des saules qui l'entouraient.

Page 347 et 17 – Les expressions de Moque Panier au Marais, de Moque Bouteille et de Bâtonneau aux environs sont exactement du même ordre et désignent une mauvaise terre où la vigne vient mal, ne donne

pas de raisin, se moque ainsi du panier et de la bouteille qui s'en passeront, ou bien ne donne que de mauvais produits ressemblant à de la baissière ou à du bas-tonneau.

Page 351 – Noms propres – Noms de Famille – L'usage de ces noms en France a subi de notables variations indépendamment des particularités qui se sont produites dans chaque province.

Ainsi, pendant une première période qu'on a appelée barbare et qui s'est étendue du commencement de la monarchie jusqu'au IX^{ème} siècle ou à Charlemagne, chaque personne ne portait qu'un seul nom propre et particulier ; pour les hommes d'origine germanique, c'était un nom emprunté à leur langue et qui avait une signification plus ou moins reconnue, tel que Mérewig, Mérovée, et Klovigh, Clovis, qui désignait un éminent guerrier ; Karl, Charles, homme fort et guerrier vaillant ; et pour tous les autres le nom était emprunté aux dyptiques sacrés ou nécrologie des saints.

Il est resté de cette période quelques usages encore existants. Ainsi, les évêques ont continué à ne porter et à ne signer qu'un seul nom de baptême.

Les membres des ordres religieux réguliers, pour marquer leur entier renoncement au monde, quittent leurs noms et adoptent celui d'un saint sous la protection duquel ils se placent.

Jusqu'à l'époque où les registres de l'état civil ont passé des mains des curés dans celles des maires, c'était au baptême que s'imposait le nom qui reproduisait ordinairement celui de l'aïeul paternel ou maternel, ou bien celui du parrain ou de la marraine, ou bien encore le nom du saint du jour de la naissance ou du patron de la paroisse.

Autrefois, lorsque le baptême était différé indéfiniment, l'enfant était appelé païen, et ce nom lui restait souvent comme il est arrivé à trois seigneur de SaintYon, dont les deux premiers furent surnommés Roger.

La deuxième période embrasse l'intervalle compris entre les IX^{ème} et XI^{ème} siècles. Pendant sa durée, le régime féodal s'étant établie, chaque seigneur a ajouté à son nom celui de fief qu'il possédait, c'est ainsi que nous trouvons les noms de Philippe de Bourgogne, Jean de Bretagne, Mathieu de Montmorency, et d'autres moins connus, Guy de Vaugrigneuse, Thomas de Bruyères, Payen, dit Roger de Saint Yon, Anselme de Cheptainville, Jean de Brétigny, Robert des Loges, etc...

A l'exemple des seigneurs, les gens du peuple ont également pour la plupart ajouté à leurs noms celui de leurs possessions ; c'est ainsi que se sont formés les noms de Pierre, Paul, Jacques, Jean de la Haye, de la Mare, de L'Orme, de la Forge, ou des Forges, de la Roche, de la Vallée, des Claies, des Fournaux, des Landes, des Rosiers, du Bois, du Buisson, du Chêne, du Clos, du Four, du Jardin, du Mont du Pont, du Pré, du Puits, du Vivier

Il est certain toutefois que parmi les gens du peuple l'unité de nom a prévalu et que les Pierre, Paul, Jean, Jacques se reproduisaient si souvent même dans chaque localité, que pour les distinguer on était obligé d'indiquer le nom du père de chacun, et quelquefois d'y joindre celui de la mère, ainsi Jean, fils de Pierre et Jean, fils de pierre et de Catherine.

C'est pendant cette deuxième période que les noms des saint sont localisés en obtenant plus ou moins de faveur suivant les pays, les provinces, les évêchés, les villes, les villages, et jusqu'aux familles.

C'est ainsi que la faveur s'est attachée en Angleterre, au nom de Richard ; en Russie, à celui de Nicolas ; en Espagne à celui de Lopez ; en France, à ceux de Rémy, Denis, Martin ; chez les Bretons, Allain, Josselin ; les Normands, Guillaume, Robert ; à Paris et les environs, Germain et Geneviève ; dans le diocèse de Chartres, Lubin, un de ses premiers évêques, et Chéron son apôtre ; à Versailles, Louis ; à St Arnoult en Yvelines, le nom de Scariberge est très commun ; c'était celui que portait la femme de Saint Arnoult.

Dans chaque paroisse, le nom du patron était souvent donné aux enfants.

Dans les grandes familles, certains noms propres sont restés pendant une longue suite de générations.

La troisième période a commencé avec le XII^{ème} siècle, s'est continuée dans le treizième, et n'a dû se compléter que dans le suivant du moins pour les villages de la contrée.

Si l'on tient compte que c'est dans le commencement de cette période que se sont successivement effectués dans nos pays les affranchissements de serfs et de colons, on sera naturellement porté à croire que c'est à cette grande mesure qu'on doit attribuer la création des noms de famille, devenus

indispensables par l'augmentation considérable des propriétaires et tenanciers qui en a été la conséquence.

Les titres et documents capables de nous éclairer sur ce sujet sont très rares.

Les archives du Marais et de Bandeville assez riches à la vérité ne fournissent aucun titre qui remonte au-delà de la seconde moitié du XIII^{ème} siècle.

A cette époque, nous n'avons plus les noms originaires sans doute, et tout porte à croire que déjà ils avaient subi quelques altérations, néanmoins ils ne peuvent différer sensiblement de ceux un peu plus anciens dont ils sont la représentation.

Nous avons dressé une liste de plus de 300 de ces noms ; la plupart appartiennent à des habitants du Val-Saint-Germain et du Marais ; les autres se répartissent à peu près également entre les villages environnants. Pour le faire connaître, nous les avons soumis à une classification indispensable comprenant, savoir 1° la noblesse, 2° les femmes, 3° les simples particuliers que les titres appellent les bonnes gens du commun.

1° - La Noblesse – Nous donnons la liste entière des nobles, avec la date du titre où chaque nom a été relevé :

Ambrois de Château-Pers	1339
Anceau de Saint-Yon	1286
Ancel du Marais	1294
Féry de Blancheface	1285
Guerrin des Crosnes, Seigneur de Blancheface	1339
Guillaume de Mirgaudon	1340
Guy de Rochefort	1285
Hue de Bouville, seigneur de Milly	1285
Jean de St Germain seig. De St Maurice à cause de Bourguignette	1294
Jean, dit Prieur, du Val-Saint-Germain	1288
Jean Macé, du Val-Saint-Germain	1291
Jeamiot d'Angervilliers	1291
Philippe de Denisy	?
Philippe ou Philippot de Montégu	1285
Philippe “ de Rochefort	1339
Philippe de Saint-Yon	1287
Philippe de Saint-Yon, sire du Marais	1286
Robin du Val	1286
Thibault des Essarts	1339
Thomas, sir de Bruyères	1291

Tous ces personnages sont qualifiés par les titres de chevaliers ou écuyers, Il résulte de cette liste qu'aux dates indiquées, les seigneurs n'avaient point encore adopté de nom de famille et que le nom du

fief leur en tenait lieu. On a dit à ce sujet que les véritables nobles se reconnaissaient à l'absence d'un nom de famille autre que celui d'un fief. Selon notre tableau, le fait peut être vrai en ce qui concerne les Château-Pers, les Saint-Yon, les Rochefort et les Bouville, mais à coup sûr il n'en peut être de même à l'égard des Jean (dit Prieur), des Jean Macé, des Jean de Mirgaudon et des Raoul (dit Villain), Robin du Val, qui n'ont reçu la qualification nobiliaire que parce qu'ils habitaient le lieu ajouté à leur nom ou parce qu'ils y possédaient un fief, quelque petit qu'il fut.

2° - Les Femmes – Il est très certain que jusqu'à la fin du XVIème siècle les femmes ne portaient qu'un seul nom, celui qui leur avait été donné au baptême, et nous en trouvons la preuve dans nos titres ou figurent :

Agnès, femme de Robin Macé, qui était sœur de Philippe de St Yon, sire du Marais

Agnès, femme de Philippe de Montagu

Allix, fille de Guillot Dallier

Edelette, femme de Jean Allix

Jeannette, femme de Moreau

Marie, femme de Hue de Bouville

Pernelle, Perinelle ou Perronnelle, femme de Macé Fleury etc...

3° - Les Simples Particuliers ou les Bonnes Gens – Cette troisième catégorie ne contient pas moins de 200 noms. Nous allons les diviser en quatre séries appartenant à autant d'origines diverses.

La première contient les noms de baptême, les noms de saints et les noms chrétiens plus ou moins modifiés, et qui sont devenus des noms de famille :

Belon, diminutif d'Isabelle		Macé, Macy et Massy diminutif de Mathieu
Ferry ou Féry, diminutif de Frédéric		Martin
Georgien, petit Georges		Noël
Gotton de Margot, Marguerite		Perrot, Perôtin, Parôt, petit Pierre
Guérin ou Guerrin, Saint Guérin		Souplice, pour Sulpice, autrefois Suplice
Léonard		

Cette première série ne contient guère que la vingtième partie de notre liste entière.

La deuxième série comprend les noms provenant du métier de la profession ou de la condition :

Anceau	serviteur
Dallier	qui coupe, fauche les prés
Gittier	qui donne le gîte le logement ou plus vraisemblablement braconnier qui prend le gibier au gîte
Hébert	qui héberge ou est hébergé
Houdin	ou Oudin qui travaille la terre avec la houe
Lasnier	qui a soin des ânes
Le Charpentier	
Le Fournier	

Le Maignan	le chaudronnier
Le Pastres	qui conduit les bestiaux aux paturages
Le Sacrier	cerclier qui fait des cercles
Le Tailleur	qui taille et fait les habits
Sarpy ou Serpy	qui coupe le blé
Vernage	travaux de rivière, et sans doute ici l'ouvrier qui les fait exécuter
Le Boucher	
Le Charron	
Le Grier	l'Egrier repasseur d'outils
Le Mercier	
Le Pelletier	marchand de peaux
Le Taboudeur	qui bat le tambour
Le Thuillier	pour tuilier, qui fait des tuiles
Vacher	qui conduit et garde les vaches*

Cette série dépasse le dixième de tous les noms inscrits sur la liste.

Selon M. Monteil, la particule qui précède le nom indiquerait qu'il se serait formé dans le nord sous le régime de la langue d'oïl (oïl) et son absence, qu'il serait originaire du midi, de la langue d'oc de sorte que si d'un côté on dit :le Boucher, le Charpentier, le Bouc, le Roi, de St yon, du Marais, de Château-Pers, de Rochefort, d'un autre on dit : Boucher, Charpentier, Bouc, Roi, St Yon, Marais, Chateaupers et Rochefort.

L'exactitude de cette remarque se trouverait confirmée pour notre liste générale ; toutefois, il existe d'assez nombreuses exceptions telles que Anceau, Dallier, Hébert, Sarpy et Vacher, etc. qui font supposer naturellement que ces noms de famille étaient déjà anciens à la date des titres qui nous les ont fournis, et que déjà ils avaient subi sur place le retranchement de la particule qui depuis a été opéré sur la plupart des autres noms du même ordre.

La troisième série comprend les noms de lieux et de propriétés, pris dans le domicile dans le lieu d'origine des personnes et dans leurs possessions, ou dans les objets qui avoisinent leurs habitations.

Affrville, pour Fraville ou Affreainville, nom de lieu

Chartrain, de Chartres

Dallement, d'Allemagne

D'Ardenelle, Ardenelle, près Bavielle

De Baillolet, Bajolet, hameau de Forges

De Bandeville, Jean

De Bandeviller, Bandeviller, près Saint Cyr

De Bonnelle, Louis

De Braismes, nom de lieu

De Bruelet, Breuillet

De Crouët, ce nom existe encore (1875) à Sermaise, vient de Crois nom de village des environs de Paris

De La Bruière, Colin

De la Frichard, nom de lieu
De Longvilliers, Pierre
De Marchais, Pierre
De Mirgaudon, Jean
De Morsang, Jean
De Rimoron, Jean
De Rochefort, Pierre
De Vaugirard, hameau de Saint-Maurice
De Vienne, Guillaume (Vienne, canton de Magny)
De Villeron, canton de Luzarches
D'Issy, Issy, près Paris
Du Breuil, Breux, près Saint-Yon
Du Four, il y avait un four banal au Val
Du Marais, Mathurin
Du Petit-Marais, Oudin
Du Plessis, Le Plessis, hameau et château
De Longvilliers
Du Pont, Jean
Du Tartre, Le Tertre, près Sermaise
Feugères, hameau de Saint-Yon
Janry, diminutif de Janvry près Limours
Lahaye, Guitton
Le Picard
Pontoise, Jean
Sauçoy, hameau de Saint-Chéron
Saudreville, près Villeconin

Ce tableau nous apprend qu'à l'époque dont nous nous occupons, c'est-à-dire la fin du XIII^{ème} siècle et le commencement du XIV^{ème} siècle, il existait au Val-Saint-Germain et dans les environs quantité de personnes propriétaires qui n'avaient pas encore adopté de noms de famille, et que pour en tenir lieu les fonctionnaires et receveurs devant lesquels elles comparaissaient leur attribuaient le nom du lieu qu'elles habitaient, ou dont elles étaient originaires.

Il est arrivé sans doute que plusieurs de ces personnes ont fini par adopter pour nom de famille celui de leur village, mais on voit sur notre tableau ce qui se passait en pareil cas dans nos environs ; au lieu de dire de Feugère, de Sauçoy, de Saudreville et de Pontoise, on supprimait la particule qui marquait le domicile et l'on disait et écrivait : Feugère, Sauçoy, Saudreville et Pontoise.

Il est certain que Jean de Bandeville, Louis de Bonnelles, Pierre De Rochefort, Jean de Mirgaudon et Mathurin du Marais ont pu conserver leurs noms ainsi établis, avec la particule, et les exemples de ce genre sont assez nombreux sans que nous ayons besoin d'insister ; mais il nous paraît au moins douteux qu'à l'époque dont nous parlons, la particule eut été ainsi admise sans avoir de signification parce que dans ce cas il serait arrivé que, conformément à la formule, il aurait fallu écrire : Jean de Bandeville, du

Val-St-Germain ; Louis de Bonnelles, de Longvilliers ; Jean de Mirgaudon, du Marais, ce qui aurait jeté de la confusion sur le véritable nom de domicile.

Nous croyons donc, en nous appuyant sur notre tableau, que dans nos pays du moins la particule n'est restée attachée aux noms de lieux, devenus noms de famille qu'à une époque postérieure à celle qui nous occupe, lorsque les titres ont dû établir régulièrement les noms, prénoms, professions et domiciles des parties, et dire ainsi : Jean de Mirgaudon, vigneron, demeurant à Saint-Chéron, etc.

La quatrième série renferme les noms personnels empruntés aux qualités, aux défauts et aux vices du corps et de l'esprit.

Nous la donnons tout entière en faisant remarquer que le même nom identique porté par plusieurs individus, n'a été relevé qu'une seule fois et qu'à la suite de chaque nom se trouve une explication que nous avons essayé sur sa signification :

Auxol	qui a grandi, s'est enrichi
Baril	très gros et très gras
Beaudoin	gai, réjoui
Bellocier	de peu de valeur
Bemont	faible d'esprit, nigaud
Bengard	hypocrite, dissimulé
Berard	petit baron
Bernard	sot, niais, nigaud
Beroust	petit de taille (Berout)
Bigot	très dévot
Blanchard	qui a la peau très blanche
Bogleau	buveur d'eau
Boudard	gai réjoui
Bouquet	petit bouc
Bouttet	boutté, gaté
Bras-de-fer	fort, robuste
Brinère	petit
Bucas	bossu, mal fait
Chanin	chien, exigeant, méfiant
Cheminée	le plus grand
Chettin	maigre, chétif
Cion	grand et mince (Syon)
Coulard	qui se coule, se cache
Dartevelle	dartreux
De Bonnère	débonnaire, bon, sans malice
Erard	Hérard, laboureur
Fauveau	qui est fauve ou qui a des cheveux jaune
Follet	petit fou (Foullet, Follier)
Gauthier	qui habite le bois, la forêt

Ginot	qui attache les gins des voleurs
Guébert	gai luron, bon enfant
Guépain	qui garde le pain (Guait-Pain)
Guillard	trompeur, menteur
Guillot	rusé, fin, trompeur
Hérisé	de Hérisson, de mauvaise humeur, mauvaise tête
Jehanne	la grosse
Jehont	pour jonc, dont le corps est mince, long et souple
Jelantes	jolie, aimable
Jeline	la cochonne, sale, dégoûtante
Jeubard	jeune baron (Jubart, Jeubert)
Jorry	sorcier
La Gorge	grand buveur et chanteur
La Mallevue	mal élevée
Lambart	lent, lambin (Lambert, Lombart)
La Mirault	curieux à l'excès
La Morelle	la noire
La Tuerie	la méchante, qui bat, maltraite et a tué peut-être
Laugier	léger, lesté, agile
Lebouc	qui sent mauvais
Léger	vif, alerte
Le Groues	le gros
Lelong	paresseux
L'enfant	l'innocent, le niais
Leroy	qui ordonne et commande
Magarnie	mal garnie, mal vêtue
Maines	maison d'habitation
Minault	chat qui caresse pour attraper
Monnain	petit moine
Moreau	qui est noir de peau et de cheveux
Mouton	doux, facile
Paruche	de perruque, qui a de longs cheveux (Perruche)
Piet	piètre, petit, pauvre, niais
Pilastre	traître
Pile	mince et long comme un javelot
Piques	qui a éprouvé des pertes des malheurs
Pommet	pommé comme un chou

Prieur	qui a servi comme domestique dans un couvent
Quarreau	qui se carre, fait le beau
Quartier	né le quatrième enfant
Rage	rageur, hargneux
Ragoulleau	grand mangeur de mets
Ravineau	qui marche vite
Rigot	moqueur, plaisant
Robert	qui robe, vole
Robin	facétieux, moqueur
Rousseau	qui a les cheveux roux
Sans-Avoir	qui ne possède pas de biens
Sousbert	sous baron, valet de baron
Tout-le-monde	était receveur des rentes seigneuriales, faisait payer tout le monde
Ténard	avare

Nous ne prétendons pas avoir donné exactement la signification des noms que contient cette série.

Les noms de baptême devenus des prénoms.

Notre liste générale nous fait connaître que dans l'intervalle qu'elle embrasse, chaque personne ne portait qu'un seul nom, celui qui avait été donné par le baptême et qui provenait du calendrier.

C'était par ce nom que chaque personne était connue dans le monde et désigné dans les titres ; et comme les Jean, les Pierre, etc. se trouvaient en très grand nombre, au lieu d'user du moyen employé dans la période précédente, en disant Jean, fils de Pierre, et Pierre, fils de Jean, on avait pris l'habitude de faire varier, le nom par des additions ou des retranchements de lettres ou par des terminaisons qui servaient à distinguer ceux qui portaient le nom du même saint.

Ainsi Jehan, Johannès, Jehannot, Jehannoton, Jehanne et Jeannette ;
 Pierre, Pierrot, Perrot, Perrin, Perrier ;
 Philippe, Philippot ;
 Michel, Michelet, Michaut ;
 Gilles, Gilot ;
 Amaury, Emaury, Maury, Emery ;
 Simon, Simard ;
 Guillaume, Guillocc
 Frédéric, Ferry ;
 Nicolas, Colas, Colin ;
 Denis, Denisot, Deniset.

Et quelques autres encore, mais rares à côté de ceux-ci-dessus qui se répètent le plus souvent et qui formaient le fond commun où chacun puisait, à l'exclusion de Saint-Germain et de Sainte-Julienne, patrons de la paroisse, et dont les noms se trouvent totalement absents de nos listes.

Pendant la Révolution Française, alors que les noms de saints furent prohibés, on voit les enfants recevoir les noms prônés par les républicains : Germinal, Vendémiaire, Thermidor, tous les mois du nouveau calendrier : Décadi, Frimaire, et autres dénominations du même genre et qui ont été délaissées pour l'ancien usage des noms de saints dont on continue à se servir depuis.

Cependant, sous la Restauration, le gouvernement de juillet et le règne du romantisme, les héros des romans ont fourni un contingent nombreux avec noms de baptême, et l'on a vu alors les Aglaé, les

Angèle, les Aurélie, les Eliska, les Estelle, les Eudoxie, les Fernand, les Héloïse, les Onésime et les Zélie se multiplier dans des proportions désordonnées ; mais lorsque la mode de ces noms bizarres fut passée, les saints ont repris le dessus et ils le conserveront probablement longtemps.

Page 382 – Pré pérignon - Dans un titre de 1282 Foc Dufour, du Val-Saint-Germain est indiqué comme possédant le pré Pérignon.

Et dans un titre de 1380, ce pré est possédé par Nicolas Patrignon, du même lieu.

Page 399, 400 – Perception – La commune du Val-Saint-Germain fut réunie à la perception de Saint-Chéron en 1853. Les rôles de 1869 constatent 391 cotes au Val-Saint-Germain.

Page 428 – Poste aux lettres – Louis XI est le fondateur des coureurs et courriers « pour le transport des dépêches en tous les lieux de son royaume, pour la commodité de ses affaires... » Henri III en rendit l'usage public en 1576 et ce n'est qu'en 1627 que le service des lettres fut régularisé par des courriers partant à jour fixe et par leur taxe.

Pendant longtemps le service des lettres consistait simplement dans leur transport par des courriers qui les déposaient à des buralistes placés sur les routes qu'ils parcouraient de telle sorte que chacun devait aller au bureau de la poste pour savoir si des lettres étaient arrivées à son adresse, pour en obtenir la remise.

Ainsi, dans le siècle dernier, Jean Lemaistre, pendant tout le temps qu'il habitait son château du Marais, avait un courrier qui chaque jour, faisait le voyage d'Arpajon pour emporter et en rapporter ses lettres.

L'établissement de la poste aux lettres à Saint-Chéron date de 1826. Ce ne fut d'abord qu'un bureau secondaire de distribution. En 1840, il fut érigé en bureau de plein exercice ou de recettes.

Page 437 – Pressoir – Le mot pressoir s'est longtemps écrit pressouer ; on l'a aussi écrit pressouoir et pressouir.

Il existait en 1282 au Val-Saint-Germain un pressoir banal où tous les habitants étaient tenus d'aller faire presser leurs vins.

Page 442 – Les travaux et les salaires – En 1540, le receveur de la terre du Marais porte en dépense :

15 livres pour une année de gages de chacun des gardes des bois et des garennes

10 livres au prévôt juge

5 livres au procureur fiscal

60 sols à Guillaume Pelot, procureur à Montlhéry, pour sa pension

60 sols à Pierre Chanteau, procureur à Dourdan, pour même cause

110 sols à Etienne Racyneau, prêtre vicaire, pour un Libéra chanté chaque dimanche après la messe au Val-Saint-Germain, pendant l'année.

20 livres à Mre Mathurin du Marais, prêtre, pour son titre.

10 livres à damoiselle Jehanne de Gobache que Monseigneur a ordonné lui payer chaque année, pendant sa vie

100 livres au receveur, pour son année de gages

16 livres au charretier, pour mêmes gages d'une année

Les poinçons neufs se payent 20 sols pièce

La meule de cercles, 2 sols 6 deniers

Les tonneliers se payent 20 deniers pour la reliure à neuf de chaque futaille.

En 1623, le notaire réclame 16 sous pour les frais d'un bail d'un arpent de terre. Il faut dire qu'à cette époque le timbre et le contrôle n'existaient pas encore.

1624 – Salaire d'une servante de ferme 15 livres

1642 – Le labour des terres se paye 50 sous l'arpent

1673 – Les labours des terres sont estimés l'arpent : grande mesure 4 livres, la petite 3 livres.

1650 – Le beurre valait 6 sous la livre

1650 – Corde de grand bois, 8 à 9 livres. Corde de charbon 3 livres, 10 sous.

1650 – Fagots, vendus 1 livre, 6 deniers. Bourrées 1 sou ; Fagots de place 2 sous. Corde de souches 6 livres. Echallas (la botte) 1 livre etc...

Page 477 – Saint-Maurice – Le plus ancien des titres que nous ayons vu sur les seigneurs de Saint-Maurice porte la date de 1282.

Il nous apprend que le seigneur de cette époque se nommait Jean de Saint-Germain, écuyer, seigneur de Saint-Morise, et qu'il possédait une censive importante au Val-Saint-Germain, à cause de son hôtel de Bourguignette, de telle sorte qu'il est extrêmement vraisemblable que les seigneurs en question sont originaires du Val-Saint-Germain, dont ils ont pris le nom, en imitant ainsi les seigneurs de Saint-Yon auxquels ils se rattachaient sans doute, par la filiation, au sire du Marais, possédant également des fiefs, des censives ou des domaines au Val-Saint-Germain et à Saint-Maurice.

En 1477, Jean de Saint-Germain, seigneur de Saint-Maurice porte les foi et hommage qu'il devait à Antoine de Vignay, seigneur du Marais et du V, à cause des fiefs du Buisson d'Ardenelle, de Vaugirard et de Bourguignette qu'il possédait.

Page 483 – Jacques Hurault, seigneur du Marais acquit à titre d'échange en 1575, parties des fiefs de Saint-Maurice et de Bourguignette. Par d'autres droits acquis en 1610 il est devenu le principal seigneur de Saint-Maurice et de Bourguignette pour lesquels il a porté foi et hommage qu'il devait à son suzerain en 1605.

Jacques Hurault, l'un de ses fils sans doute, a fait quelques additions à la terre de Saint-Maurice et est décédé dans postérité, laissant pour héritiers Louis Hurault, seigneur du Marais, son neveu, Marie Hurault qui a cédé ses droits à Maximilien Echalarde ; dame Claude Hurault qui a fait donation de sa part à Louis Roussi ; son fils et les enfants de Claude de Roussi, fille de ladite Claude Hurault.

Tous lesquels ont vendu à Pierre Pesquot les parts et portions qui leur appartenaient dans les terres et seigneuries de Saint-Maurice et Bourguignette, en 1655.

Page 485 – Pierre Pesquot a joint à la terre de Saint-Maurice un grand nombre de propriétés, entre autres, une pièce de bois située à la Justice du Marais, et qui de nos jours porte encore son nom, la vente à Pesquot.

Page 488 – En 1762, M. Joseph de Ségur, était seigneur du Marais et des Loges.

- Fin - (*Vian 1875*)

NOTES DIVERSES

Avant 1832, il y avait aucun pont au Val-Saint-Germain sur la Rémarde. Les deux ponts du Val et de Bouville construits en ladite année ont couté ensemble mille huit cents francs.

Le pont du Val emporté partiellement par un débordement des eaux au commencement de février 1881 a été reconstruit du 31 aout 1882 au 22 mai 1883. Ce dernier travail a coûté à lui seul plus de vingt-cinq mille francs.

La nouvelle école de garçons sur la place de l'église fut ouverte en 1856. La mairie et la classe se trouvaient avant cette époque dans la maison appartenant aujourd'hui (1885) à Alfred Marnet, située entre la grande rue et la propriété Viennet, aujourd'hui propriété Cossé.

UNE CHASSE AU CHATEAU du MARAIS

(Extrait du Rambolain, N° du 15 nov. 1884)

Le 1^{er} novembre dernier, jour de la Toussaint, de jeunes seigneurs élégants arrivaient au Château du Marais.

A 9 heures du matin, le personnel de la maison, maîtres et serviteurs, soixante personnes environ, se trouvaient réunies dans la cour d'honneur du château, sous la direction de Mme Hennet, propriétaire par intérim ; cette pieuse société, parée de ses plus riches atours et rehaussée par l'éclat de jolies dames, partit pour entendre la messe en l'église de Sainte-Julienne au Val-Saint-Germain.

Tout-à-coup, cette capricieuse procession seigneuriale, changeant de direction, prit la route de Saint-Chéron ; les nobles dames allèrent à l'office célébré par M. le curé Grosset, tandis que leurs cavaliers, répandus dans les hôtels de la ville, honoraient les saints à leur façon.

A onze heures, un copieux déjeuner, offert aux frais de M. le marquis de la Ferté, dans les riches salons du château, et servi par de nombreux domestiques en habit neuf et perruque réunissait de nouveau cette élégante société.

A une heure, commençait le grand acte de la journée, celui pour lequel cette brillante société avait été réunie. Aidé par soixante-dix rabatteurs et favorisés par de nombreux engins disposés durant huit jours par cinquante ouvriers dans le domaine du Marais, une dizaine de ces preux chevaliers réussirent à abattre trois lièvres et un chevreuil, ce dernier tué par M. le Comte de Sapia d'Angervilliers.

A six heures du soir, une salve d'artillerie, tirée du péristyle du château, annonçant la fin d'une campagne qui laissera d'impérissables souvenirs dans la mémoire des habitants de Saint-Maurice, du Val-Saint-Germain et de Saint-Chéron.

Au diner, M le curé Grosset, aumônier de circonstance de M. le Marquis de la Ferté, bénit les heureux résultats d'une chasse dont il avait le matin même demandé au ciel le succès et reçut en retour, de ses égards et de sa bienveillance pour ces paroissiens d'un nouveau modèle, la principale pièce de cette chasse, celle abattue par M. le Comte de Sapia.

Après une telle journée le futur domaine de M. le Duc d'Agen n'est pas près de se repeupler de gibier !

Signé : un propriétaire de la contée.

Un TABLEAU du CARAVAGE dans l'EGLISE du VAL-SAINT-GERMAIN

M. le Chanoine Lenfant, ancien curé du Val-Saint-Germain à M. le curé actuel :

« Versailles, 30 mai 1882,
« Monsieur le curé,

« J'ai très bien gardé le souvenir de la vierge à la Chaise dans l'église du Val-Saint-Germain. Je ne sais si ce tableau a été donné par les habitants du château du Marais et personne de mon temps n'a manifesté cette opinion.

Un jour que M. le Comte Niolé visitait avec moi l'église, il fut frappé du mérite de ce tableau qui était alors bien détérioré ! Sur son désir de le faire rentoiler à ses frais il fut envoyé à Paris. J'ignore le prix de cette restauration.

Dans tous les cas on donnait à cette toile une certaine valeur et on pensait qu'elle était du Caravage, un peintre célèbre à peu près de ce nom, si j'ai bonne mémoire.

Au reste ce tableau doit être conservé avec soin et placé dans un endroit où il ne puisse se détériorer davantage.

Veillez, etc.

Signé : Lenfant »

FABRIQUE de l'EGLISE du VAL

D'après un recueil, la paroisse du Val-Saint-Germain possédait avant la Révolution, Arpents de terre et 143 Francs de rentes sur particuliers.

La reconstruction du château du Marais a duré de 1774 à 1784. Les travaux ont coûté en moyenne et annuellement 50 mille livres, en 1775, ils se sont élevés à 110 mille livres.

Un boucher-charcutier, Adolphe Eugène Blanchard, des Molières vint s'établir au Val-Saint-Germain le 22 mai 1889. Faute d'affaires il renonça à son commerce le 8 août 1890.

Un boulanger, Eugène François Bienaimé Buisson de Dourdan, vint également s'établir au Val-Saint-Germain, le 1^{er} mai 1890. Cette boucherie et cette boulangerie étaient à proximité, l'une à droite, l'autre à gauche, de l'église, dans la grande rue, et du côté opposé de l'église.

La route de la Poterie (entre le carrefour Malnuit et Bouville) a été faite l'hiver de 1885 – 1886.

Le moulin de Bouville qui a complètement cessé de fonctionner en mars 1888 est sans doute destiné à disparaître prochainement. D'ailleurs, la plupart des moulins des vallées de la Rémarde et de l'Orge disparaissent successivement.

PROCES entre M. COSSE et la COMMUNE

M. Emile Cossé, propriétaire de l'ancienne maison Viennet (M. Viennet fut doyen de l'Académie Française et mourut au Val-Saint-Germain en 1868) fit l'acquisition de la ferme voisine de sa maison en 1884, ainsi que de tous les lopins de terre situés entre le chemin de grande communication n°27 et la sente allant du Val-Saint-Germain au hameau de Levimpont. Il acheta également la même année le reste des terres situées entre ladite sente et sa propriété.

A la place de ces terres il fit creuser l'hiver suivant (1884-1885) la pièce existant aujourd'hui dans son parc. En même temps il démolit la ferme nouvellement acquise, sauf le principal corps de bâtiment dont il fit une buanderie, etc. Il supprima la sente ci-dessus mentionnée, ce qui alluma un procès entre lui et la commune, procès encore pendant aujourd'hui 1^{er} janvier 1889. Aux élections municipales de 1884, M. Cossé avait été élu conseiller au second tour de scrutin à la presque unanimité des voix, par ce motif qu'il était fort peu religieux, en concurrence avec M. Fleury, fidèle paroissien. Aux élections municipales de mai 1888, il fut impitoyablement évincé du conseil par cette atteinte aux intérêts des pauvres petits électeurs !! Il réunit 29 voix sur 175 électeurs et 1400 votants environ.

A l'automne 1887, il fit construire la grande remise et l'atelier de peinture qui bordent la route.

M. MARNET, Maire

(Publié dans la Croix de Seine-et-Oise du 1er aout 1893)

Par le soussigné : « Val-Saint-Germain »

On sait que la municipalité du Val-Saint-Germain soutint de mai 1885 à juillet 1891, un procès en revendication d'une sente interceptée par M. Cossé, propriétaire de la Commune.

Après neuf sentences prononcées au cours de cette procédure, une dixième et dernière rendue le 31 juillet 1891 par le tribunal de 1^{ère} instance de Rambouillet déboutait la commune de sa demande et donnait gain de cause à M. Cossé. Les frais s'élevaient dit-on, à 8000 Frs. On croyait dès lors ce procès définitivement éteint ; il n'en était rien ;

M. Cossé mort le 21 février 1892. M. Marnet, maire le suivait à son tour le 5 juin dernier (1893). Or, les héritiers Cossé demandent 10 000 francs de dommages intérêts à la famille Marnet pour un bris de clôture qui eut lieu à l'origine du procès. Poussé, en effet, par la majorité de ses collègues au Conseil Municipal, M. Marnet, agissant en qualité de Maire, alla un jour briser le treillis récemment établi par M. Cossé pour intercepter le passage de la sente discutée. D'où la réclamation actuelle. On attribue même la mort subite de M. Marnet à la peur produite chez lui par cette revendication. En ce moment la municipalité regarde cette affaire comme sienne et entend endosser la responsabilité de l'acte exercé par le maire de 1885 !

L. Dupont

Le procès de la commune contre Emile Cossé dont il est question à la feuille précédente s'est terminé le 31 juillet 1891. La commune a été déboutée de sa demande en restitution.

M Emile Cossé est mort à Paris le 21 février 1892, ne laissant pour héritiers que des neveux et nièces.

Sa propriété a été achetée 60 000 francs par M. Billard en mars 1893.

1538 – 1553 – Pierre Chauveau, vigneron à Angervilliers, s'oblige à livrer à Jacques Hue « Varlet à marier » demeurant au Val-Saint-Germain, un poinson de vin Cléret « Bien Enfutaillé »

(E 4011 liasse) (Arch. De Seto)

Monsieur Viennet, membre de l'Académie française ; député en 1829 et maire du Val-Saint-Germain de 1830 à 1868, disait un jour à son collègue Benjamin Constant : « je suis bien malheureux de ne croire à rien ; ah ! si j'avais des enfants, je les préserverais de ce malheur en les faisant élever chrétiennement. Comme vous, répondit Benjamin Constant, je voudrais croire à quelque chose ; mais je ne crois à rien, et c'est vraiment un supplice pour moi. ». De tels aveux sont bien précieux, surtout quand ils sortent de la bouche d'hommes si haut placés dans l'opinion publique ! Ils rappellent la parole de Montesquieu, qui lui aussi, avait le malheur d'être peu croyant : chose admirable, dit-il la religion chrétienne qui ne semble avoir pour objet que notre félicité dans l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci. (Né le 18 nov. 1777 à Béziers – décédé le 10 juillet 1868 à Val-St-Germain)

A propos de M. Viennet

« Malgré leur nationalisation française, ils (les juifs) se trouvaient dans une condition d'inégalité injuste, en face des cultes salariés par l'état, leur culte étant le seul auquel le budget de la France restait étranger ». Les francs-maçons étaient là pour réparer une si criante injustice : "cette inégalité cessa bientôt, (M. Kahn) grâce à l'intervention du duc d'Orléans (1830), lieutenant général du royaume, grâce à Mrs Viennet et de Rambuteau qui s'employèrent ardemment à réaliser pour les juifs en droit et en fait l'égalité civile la plus complète : la loi du 8 février 1831, portant qu'à partir du 1^{er} janvier, les ministres du culte israélite seraient rémunérés par l'état, fut la consécration de leur état religieux.

Le diable au XIX^{ème} siècle, 1894 p. 482

Suicidés - Au Val-Saint-Germain (S et O) le 24 février 1885, Mme Champagne se pend ; Mr Champagne s'est noyé en 1884 au mois de juin. Ces gens n'avaient que le blasphème sur les lèvres. N'est-ce pas le cas de le dire « telle vie telle mort » ?

Et ce ne sont pas les premiers suicidés dans cette famille. Les parents qui enseignent à leurs enfants le chemin du plaisir au lieu de celui de l'église, peuvent considérer là un des résultats auxquels ce chemin séduisant conduit.

A Paris, les gens qui veulent le plus s'amuser aboutissent sans cesse au réchaud ou à la Seine et il faut un triste courage pour préparer de pauvres enfants à vivre sans dieu et à mourir en réprouvés.

Eglise du Val-Saint-Germain

Par décret du 4 décembre 1964, la nef surbaissée de l'église du Val-Saint-Germain a cessé d'être affectée au culte. (J.O. du 9 décembre).

La fontaine de Sainte-Julienne

C'est au Val-Saint-Germain que l'église conserve le chef de Sainte-Julienne (Jui-yenne en parler local). Les pèlerinages organisés en l'honneur de Sainte Julienne attiraient au XVIII^{ème} siècle plus de 30 000 pèlerins par an ; après l'office et les dévotions ils se groupaient auprès de la fontaine assez considérable surmontée d'un buste représentant celui de la sainte. Cette fontaine se trouve à gauche de l'église. Cette tête était peinte. Les bonnes femmes lui trouvaient selon les années, la figure plus ou moins rose. Si elle était pâle, signe mauvais, on aurait des ennuis. Si elle était rougissante, elles se réjouissaient, c'est que tout irait pour le mieux.

Sainte Julienne était invoquée pour guérir des maladies en général, l'heureuse délivrance des femmes en couches, la conservation de la santé d'un enfant, les maladies contagieuses (notamment le

choléra). Lors de l'épidémie de choléra de 1832, elle fut priée avec une si grande ferveur à Rambouillet que ses habitants lui attribuèrent la cessation du fléau et le peu de personnes qui en furent atteintes.

Ces pratiques ont cessé vers la fin du XIX^{ème} siècle.

Sainte Julienne au Val-Saint-Germain

Les Diverses classes de pèlerinage - Dans le moyen-âge, les pèlerinages étaient en grande faveur ; on les considérait comme un moyen de racheter ou expier les plus grands péchés

Ils se divisaient en quatre classes. La première comprenait les quatre pèlerinages majeurs de Jérusalem, de Rome, de Compostelle et de Lorette. Le pèlerinage de Chartres appartenait à la seconde classe. On désignait encore les pèlerinages sous la dénomination d'extérieurs, qui étaient contenus dans la province même.

Les tribunaux ecclésiastiques faisaient un fréquent usage des pèlerinages en condamnant les pénitents traduits devant eux à en effectuer un ou plusieurs pour le rachat de leurs fautes. Les anciens pèlerinages constituaient à peu près les seuls moyens pour voyager avec sécurité. Dans ce temps-là, habillé d'une certaine manière, le pèlerin était reconnu de tout le monde et jouissait d'une certaine considération.

Le pèlerinage du Val-Saint-Germain – Le Val-Saint-Germain était un lieu de pèlerinage à cause des reliques de Sainte-Julienne qui s'y trouvaient renfermées dans une châsse. Outre ces reliques, on vénérât une statue qui représentait la sainte plongée jusqu'à la ceinture dans une chaudière remplie d'huile bouillante. Dans l'intérieur de cette statue étaient aussi placées des reliques. La figure de la sainte était observée ; si elle avait le teint vermeil, on prédisait toutes choses agréables ; au contraire, si elle avait le teint jaunâtre, si elle paraissait souffrante, c'était signe de calamité. Les pèlerins faisaient brûler des cierges devant la sainte. Les paroisses qui s'y rendaient en corps avaient leurs souches déposées dans l'église. On y plaçait un cierge plus ou moins gros, renouvelé chaque année par la paroisse qui avait apporté cette souche. Cette pratique se continue aujourd'hui ;

Martyre de Sainte-Julienne – On sait que Sainte-Julienne souffrit à Nicomédie dans l'Asie Mineure, sous l'empire de Dioclétien, durant la dernière persécution générale. Promise dès ses plus tendres années à un jeune noble, nommé Evilase, qui devint bientôt préfet de la ville, Julienne chercha à éluder la promesse faite par sa famille. Dès lors, son fiancé devenu son persécuteur la livra à différents tourments qui furent enfin couronnés par le martyre.

Origine du Pèlerinage de Sainte-Julienne – Une vertueuse dame nommée Sophonie passant une quarantaine d'années plus tard par Nicomédie, obtint le corps de Julienne des pieux chrétiens qui le conservaient, et voulut le conduire à Rome ; mais le navire ayant été poussé par la tempête aux côtes d'Italie, le précieux dépôt fut confié au territoire de Pouzolles, où on lui érigea un magnifique mausolée.

Pouzolles garda peu de temps les reliques de Sainte Julienne. Elles furent bientôt transférées à Cumès ou elles restèrent plusieurs siècles, jusqu'au moment où les Napolitains, se rendant maîtres de cette ville, transportèrent le saint corps à Naples.

Cette ville possédait donc le corps entier de Sainte-Julienne lorsqu'il se trouva dispersé dans plusieurs endroits de l'Europe par le don qui en fut fait à plusieurs chevaliers de passage à Naples au retour des croisades

L'un d'eux, gentilhomme breton, avait obtenu le chef presque tout entier et s'empressait de l'emporter dans son pays lorsqu'en arrivant au Val-Saint-Germain, village du diocèse de Chartres, aujourd'hui de Versailles, et situé à sept kilomètres de Dourdan, il fut saisi d'une maladie assez violente pour être contraint de s'arrêter. Se voyant en danger de mort, il se recommanda à celle dont il gardait les restes avec tant de religion et fit vœu, s'il guérissait, de laisser au Val-Saint-Germain son précieux trésor dans une église qu'il ferait élever à ses frais. Son vœu fut entendu du ciel.

Origine de l'église du Val-Saint-Germain – Fidèle à sa promesse, le noble croisé fit construire une église dont il reste encore la nef du milieu et la nef latérale de l'Evangile (24m40 de long dans l'œuvre sur 10m40) et y déposa la relique insigne que, depuis ce jour, de nombreuses populations n'ont cessé d'entourer de leur foi et de leur vénération.

Ces faits, ou mieux, cette origine du pèlerinage remonte, suivant un sentiment, à la seconde croisade et à l'épiscopat de Gozlin ou Gosselin de Lèves, qui gouverna l'église de Chartres de 1149 à 1155, selon une autre opinion, à la cinquième croisade qui eut lieu de 1219 à 1221. Plus tard, au XVIème siècle, l'affluence des pèlerins nécessita l'agrandissement de l'église. C'est alors que fut construit le chœur ou la nouvelle église (18m X 15m70).

Les reliques – Monseigneur Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, fit la visite du reliquaire l'an 1697 en présence de Paul Masson, curé du Val-Saint-Germain. Il fut reconnu que les trois principaux ossements contenus dans la châsse étaient l'os occipital et les deux pariétaux d'un chef humain, plusieurs autres ossements enveloppés en deux paquets différents dont l'un contenait une portion de l'occipital d'un autre crâne, et l'autre deux portions du coronal, une portion de la mâchoire supérieure, un os contigu de la mâchoire, une portion de l'os.. Des dents et plusieurs autres petits ossements.

Le certificat de cette visite constate qu'un procès-verbal fut trouvé dans la châsse, mais tellement détérioré, tellement « pourry » que quelques mots seuls étaient encore lisibles. Entre signatures on y voyait celle de Gosselin. Etait-ce bien là la signature de l'évêque Gosselin ? La question reste indécise.

Longpont possède aussi plusieurs reliques considérables de notre sainte vierge martyre. Celles qui sont à Meulan et aux Mureaux viennent du trésor de Longpont. La relique de Milly vient du Val-Saint-Germain. Les reliques de Meulan y sont venues du temps de M. le Curé Ducorps qui administra cette paroisse de 1842 à 1868.

Valpuiseau (doyenné de Milly) possède aussi des reliques de Ste Julienne.

But du pèlerinage – Dans les anciens pèlerinages, chacun avait un but particulier, sa vertu spéciale. A Chartres, près de la vierge noire, les femmes y allaient pour devenir mères ; à Saint-Rémy-d'Auneau, pour les rhumatismes ; à Saint-Evroult, pour faire bénir quelques aliments destinés à des bestiaux malades ; à Saint-Sulpice-de-Favières pour obtenir la guérison des maladies nerveuses et des maux de tête ; à Sainte-Julienne, pour la guérison d'un malade, pour l'heureuse délivrance des femmes en couches, la conservation de la santé d'un enfant, pour les maladies contagieuses, les calamités publiques.

Confrérie et grâces attachées au pèlerinage – Il existe dans l'église du Val-Saint-Germain une confrérie de Sainte-Julienne. Tout chrétien peut en faire partie, et mettre ainsi sa santé, ses biens, son âme, sa vie tout entière sous la protection de cette sainte vierge martyre. Dans le diocèse, d'autres paroisses, 30 environ, possèdent une confrérie de Sainte-Julienne.

Trois messes sont dites chaque année à l'autel de Sainte-Julienne pour les membres de la confrérie ; le 16 février, jour de la fête patronale, le troisième lundi de mars et le lundi de la Pentecôte, jour de l'ouverture de la neuvaine du pèlerinage.

De plus, en vertu d'un indult accordé d'abord pour sept ans par le pape Clément XII le 5 juin 1734, et renouvelé à perpétuité par l'entremise du Cardinal Caprara le 12 février 1805, tous les fidèles qui visiteront l'église du Val-Saint-Germain, quel jour que ce soit de l'année, se confesseront, communieront et prieront selon les intentions de N.S. par le Pape pourront gagner une indulgence plénière.

Guérisons miraculeuses dues à l'intercession de Ste Julienne

La relation que nous publions ici est extraite textuellement des anciens registres de catholicité, aujourd'hui registres de l'Etat-Civil. :

« A la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de Ste Julienne, dont les précieuses reliques sont en grande vénération dans ma paroisse le Val-Saint-Germain du diocèse de Chartres, certifiée à tous ceux qui voudront rendre à Dieu la gloire et la reconnaissance qui lui sont dues, que l'an mil sept cent trente trois, le lundi de la pentecôte Marie-Anne Ardi, femme de Jérôme Jufroi, de la paroisse d'Angerville-La-Gaste sur le grand chemin de Paris à Orléans amena en l'église dudit Val-Saint-Germain une de ses filles appelée Marie-Anne âgée d'environ sept ans perclue entièrement du bras droit par la petite vérole, qu'elle avait fait voir et panser par tous les chirurgiens du lieu, qui l'auraient assuré qu'elle ne pourrait jamais guérir et qu'elle en demeurerait estropiée toute sa vie et que pendant qu'on disait la messe pour elle à l'autel de Sainte-Julienne, dans le moment de la consécration, il prit à ladite petite fille un tremblement considérable

et une sueur qui fit croire à sa mère qu'elle allait mourir et la transporter dehors, que le tremblement et la sueur étant passée, elle aperçut sa fille qui portait la main à la bouche, s'en servit sur le champ pour manger, ce qu'elle n'avait jamais fait depuis son accident et depuis ce moment-là, n'a eu aucun mal à son bras, ainsi qu'elle nous l'a certifié. La pentecôte suivante en y ramenant la dite fille, en foi de quoi j'ai signé comme assuré de la chose et croiant le miracle très véritable et comme témoin oculaire en faire connaître la vérité à tout le monde, le mardi de la pentecôte mil sept cent trente-quatre. Signé : Scellier, curé »

« On m'avait conseillé de faire authentifier ce miracle, mais si on agit de bonne foi, on n'aura pas de peine à croire la vérité, et quand on n'agit pas de bonne foi on révoque bien vite tout en doute. J'ai écrit ceci sur le registre de la même année, mais je ne l'ai écrit que l'année d'après, afin d'être assuré que ladite petite fille a resté parfaitement guérie ». Signé : « Scellier »

Les foires de Sainte-Julienne – A l'occasion du pèlerinage de Sainte-Julienne, Jean Hureault, seigneur du Marais, obtint de François 1^{er}, des lettres patentes datées du mois d'août 1538. Par ces lettres, le roi lui accordait le droit de marché au Val-Saint-Germain le lundi de chaque semaine, et deux foires annuelles au 18 février et 17 août.

Le pèlerinage au XVII^{ème} siècle – On peut évaluer à trente mille au moins, le nombre des pèlerins qui venaient annuellement à Sainte-Julienne au milieu du 18^{ème} siècle. En effet, le résidu des cierges brûlés devant la châsse se vendait quatre cents livres par an. En estimant ce résidu au prix d'un franc la livre et en supposant qu'il fût le cinquième des cierges, cela faisait deux mille livres de cire. En divisant cette quantité par deux onces, poids d'un cierge ordinaire cela ferait seize mille pèlerins apportant chacun leur cierge, l'autre moitié au moins ne donnant rien.

Le nombre des souches déposées dans l'église s'élevait à plusieurs centaines. De tous les points de France, des villes et des villages, qui avaient leurs souches dans l'église du Val-Saint-Germain, y envoyaient une députation chaque année, Lyon ne cessa d'envoyer ses représentants qu'à la Révolution. Le petit village de Saint-Jacques, dans les basses-Pyrénées, envoya les siens jusqu'à la moitié du XVIII^{ème} siècle. (Ce concours explique la coutume en vertu de laquelle les populations à dix lieues à la ronde ne connaissaient le Val-Saint-Germain que sous le nom de Ste-Julienne qu'elles prononçaient « jui-yène »).

Sous la terreur –

« Le 22 novembre 1793, ou le 2 frimaire an III de la République Française, nous Honoré Henry, prêtre, natif d'Entrevaux, ancien diocèse de Glandèves, département des Basses-Alpes, curé de la paroisse du Val-Saint-Germain, dit Sainte-Julienne, district et canton de Dourdan, ayant été averti par M. Pierre Picot, curé de Saint-Maurice que le nommé Couturier, représentant du peuple se proposait de venir faire découvrir l'église de cette paroisse et la faire abattre ensuite, comme étant un foyer de fanatisme à cause de la prétendue relique de Sainte-Julienne où un grand concours de peuple y venait en pèlerinage, mais le jour ou le dit représentant devait exécuter son horrible projet, il fut attaqué de si violentes douleurs d'entrailles qu'il quitta précipitamment le canton, après avoir nommé un commissaire à la tête d'un détachement de l'armée révolutionnaire, pour venir enlever les vases sacrés et autres objets d'or et d'argent, ainsi que la châsse de Sainte-Julienne qui était en vermeil, de sorte que le jour de leur arrivée, nous nous étions déjà rendus en ladite église accompagné de personnes notables les sieurs François Leroy, propriétaire, Adrien Houdoin, Charron et Louis Plisson, maître d'écoles, où leur présence avons fait ouverture de la dite châsse, en avons retiré les précieuses reliques, que nous avons renfermées dans une boîte scellée de notre cachet, pour rester entre nos mains en attendant de la miséricorde divine le retour de notre sainte religion, et pour éviter les profanations de tout genre qui auraient eu lieu si nous n'avions usé de cette mesure essentielle, en nous résignant à la mort.

Fait au Val-Saint-Germain le jour et an que dessus.....

Signé Henry, curé du Val-Saint-Germain »

Contrairement au projet des ennemis de la religion, l'église ne fut que fermée durant la Terreur et rendue au culte le 4 juin 1795. Les enfants nés dans ces jours néfastes ne furent baptisés qu'après cette date.

L'abbé Henry, prêta le serment à la constitution civile du clergé. Ce malheur lui fut commun avec la plupart de curés de la contrée.

Le pèlerinage au XIXème siècle – Le pèlerinage reprit son cours à l'époque du Concordat, mais le nombre des fidèles se trouva dès lors bien diminué. A l'époque du choléra de 1832, le concours des pèlerins s'accrut avec une nouvelle ferveur. Plus de cent paroisses vinrent, dans l'espace de quelques semaines, demander la cessation du fléau par l'intercession de Sainte-Julienne. La plupart des souches qu'on voit encore aujourd'hui dans l'église du Val-Saint-Germain datent de cette époque. Le même spectacle se renouvela en 1849 où, de mai à septembre, plus de soixante-douze paroisses vinrent implorer la miséricorde divine à l'occasion du même fléau. (Il n'y eut pas un seul cas de choléra au Val-Saint-Germain en 1849).

Ce mouvement se ralentit les années suivantes, et le nombre des paroisses venant en corps, réduit d'abord à une vingtaine en 1870, diminue chaque année. Honneur aux paroisses de Corbreuse, les Mureaux, Meulan, Rambouillet, Roinville, Saint-Cloud, Saint-Cyr-Sous-Dourdan, Sermaise et Sonchamp qui ont une amère douleur que nous voyons cet antique pèlerinage, un des plus anciens de la contrée, n'être plus que l'ombre de lui-même et destiné à disparaître dans un avenir prochain si de meilleurs jours se lèvent sur notre pays. Le nombre des souches, témoignage vénérable de bonne foi de nos pères est encore de 160, mais combien ne sont là que pour attester la piété de nos aïeux. (1882)

Sainte-Julienne à Saint-Jacques du Haut-Pas à Paris – Pour donner une idée du cérémonial en usage dans les paroisses éloignées qui, de tout temps, se sont rendues au Val-Saint-Germain, nous allons transcrire ici une lettre qui nous fut adressée le 24 mai 1882 par M. l'abbé Pirouley, vicaire de Saint-Jacques du Haut-Pas à Paris.

« ... En 1760, le culte de Sainte-Julienne était établi à Saint-Jacques du Haut-Pas depuis plus de 150 ans. On en possédait les reliques sous le Maître-Autel : ce maître-Autel qui fut détruit à la grande Révolution et avec lui disparurent les reliques de Sainte-Julienne. Il y avait à la paroisse St Jacques du Haut-Pas, une confrérie en l'honneur de Sainte-Julienne.

« Chaque année le curé et les marguilliers de Saint-Jacques, se rendaient en pèlerinage au Val-Saint-Germain et voici comment se passait ce pèlerinage : (ce qui suit est emprunté au calendrier particulier de Saint-Jacques du Haut-Pas.

« Dernier dimanche d'août.

« A 5 heures et demie on dit une messe basse précédée de l'eau bénite, et au milieu de la messe les prières du prône, la lecture de l'évangile et une courte instruction. Après cette messe, M. le curé et M.M. les marguilliers vont en pèlerinage au Val-Saint-Germain, près Dourdan, diocèse de Chartres. A leur arrivée dans l'église du dit lieu, ils chantent solennellement les premières vêpres de Sainte-Julienne, vierge et martyre, l'une des titulaires de ladite église.

« Le lendemain à 4 heures et demie du matin, on chante la Grande Messe après laquelle on part. Au retour on chante dans cette église les deuxièmes vêpres comme elles sont marquées dans le propre au jour de la fête (elles sont du commun).

« Mardi de la quinquagésime, Fête de Ste Julienne, vierge et martyre, petit solennel. Office du commun des vierges.

« Avant dernier dimanche après la Pentecôte Translation de Ste Julienne. Doub majeur...)

Aujourd'hui encore (1885), St Cloud, Meulan et les Mureaux font leur pèlerinage à peu près comme autrefois les fidèles de St Jacques du Haut-Pas.

En 1872, les paroisses de Suresnes, Puteaux, Colombes et St Cloud, chantaient la messe au Val-Saint-Germain à minuit. Quatre messes de minuit au mois d'août.

LISTE DES SOUCHES EN 1882

Souches du diocèse de VERSAILLES
(Dates inscrites sur quelques souches)

Une souche est un grand cierge postiche en bois ou en fer blanc ou de marbre où l'on ajoute une cire et qui sert pour les processions

ABLIS	(Saint-Pierre-Saint-Paul)	1797	Doyenné de SAINT-ARNOULT
ALLAINVILLE-AU-BOIS	(Saint-Pierre)		Doyenné de DOURDAN
ARPAJON	(Saint-Clément)		Doyenné d'ARPAJON
AUTHON-LA-PLAINE	(Saint-Aubin)	1804	Doyenné de DOURDAN
AUVERS-SAINT-GEORGES	(Saint-Georges)	1827	Doyenné de la FERTE-ALAIS
AVRAINVILLE	(Notre-Dame)	1829	Doyenné d'ARPAJON
BALLANCOURT	(Saint-Martin-Saint-Spire)		Doyenné de CORBEIL
BEAUNE		1830	Doyenné de la FERTE-ALAIS
BOINVILLE-LE-GAILLARD	(Sainte-Vierge)		Doyenné de SAINT-ARNOULT
BOISSY-LA-RIVIERE	(Saint-Hilaire)	1832	Doyenné d'ANGERVILLE
BOISSY-LE-CUTE		1844	Doyenné de la FERTE-ALAIS
BOISSY-LE-SEC		1809	Doyenné d'ETAMPES
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	(Saint-Thomas de Cantorbéry)		Doyenné de DOURDAN
BOUTERVILLIERS	(Notre-Dame de Toutes Aydes)		Doyenné d'ETAMPES
BREUX	(Saint-Martin)		Doyenné de DOURDAN
BRIIS-SOUS-FORGES	(Saint-Denis)	1801	Doyenné de MARCOUSIS
BRIERES-LES-SCELLES			Doyenné d'ETAMPES
BRUYERES-LE-CHÂTEL	(Saint-Didier)	1829	Doyenné d'ARPAJON
BUC	(Saint-Jean-Baptiste)		Doyenné de VERSAILLES SUD
BULLION	(Saint-Vincent)	1856	Doyenné de SAINT-ARNOULT
BURES	(Saint-Mathieu)	1853	Doyenné de PALAISEAU
CERNAY-LA-VILLE	(Saint-Brice)		Doyenné de CHEVREUSE
CHALO-SAINT-MARS		1832	Doyenné d'ETAMPES
CHAMARANDE	(Saint-Julien)	1827	Doyenné de la FERTE-ALAIS
CHAMPCUEIL	(Notre-Dame-Saint-Sulpice)	1832	Doyenné de CORBEIL
CHAMPMOTTEUX	(Sainte-Marie-Madeleine)		Doyenné de MILLY
CHATIGNONVILLE	(Saint-Mamers)		Doyenné de DOURDAN
CHEPTAINVILLE	(Saint-Martin)		Doyenné d'ARPAJON
CHEVANNES	(Saint-Symphorien)		Doyenné de CORBEIL

CHEVREUSE	(Saint-Martin)	1832	Doyenné de CHEVREUSE
CHOISEL	(Saint-Jean-Baptiste)		Doyenné de CHEVREUSE
CLAIREFONTAINE	(Saint-Nicolas)		Doyenné de SAINT-ARNOULT
CORBREUSE	(Notre-Dame)		Doyenné de DOURDAN
CRACHES	(Notre-Dame-Saint-Gorgon)	1807	Doyenné de SAINT-ARNOULT
DAMPIERRE	(Saint-Pierre)		Doyenné de CHEVREUSE
DANNEMOIS			Doyenné de MLLY
DOURDAN	(Saint-Germain)	1816	Doyenné de DOURDAN
EGLY	(Saint-Pierre)		Doyenné d'ARPAJON
EMANCE	(Saint-Rémy)		Doyenné de RAMBOUILLET
ETAMPES	(Saint-Gilles)	1809	Doyenné d'ETAMPES
ETAMPES	(Saint-Martin)	1843	Doyenné d'ETAMPES
ETRECHY	(Saint-Etienne)		Doyenné d'ETAMPES
FORGES-LES-BAINS	(Sainte-Vierge-Assomption)	1827	Doyenné de MARCOUSSIS
GALLUIS	(Saint-Martin)	1810	Doyenné de MONFORT-L'AMAURY
GAZERAN	(Saint-Germain d'Auxerre)		Doyenné de RAMBOUILLET
GOMETZ-LA-VILLE	(Saint-Clair)		Doyenné de MARCOUSSIS
GOMETZ-LE-CHÂTEL	(Saint-Clair)		Doyenné de MARCOUSSIS
GUERVILLE	(Saint-Martin)		Doyenné de MANTES
GUIGNEVILLE			Doyenné de la FERTE-ALAIS
GUILLERVAL	(Saint-Gervais-Saint-Protais)		Doyenné d'ANGERVILLE
IGNY	(Saint-Pierre)		Doyenné de PALAISEAU
JANVRY	(Notre-Dame-Mont-Carmel)	1829	Doyenné de MARCOUSSIS
LA FERTE-ALAIS	(Notre-Dame)	1832	Doyenné de la FERTE-ALAIS
LA FORÊT-LE-ROI	(Saint-Nicolas)	1806	Doyenné de DOURDAN
LA FORÊT-SAINTE-CROIX		1832	Doyenné d'ANGERVILLE
LA NORVILLE	(Saint-Denis)	1832	Doyenné d'ARPAJON
LE MESNIL-RACOIN			Doyenné de la FERTE-ALAIS
LE PERRAY	(Saint-Eloi)		Doyenné de RAMBOUILLET
LES BREVIAIRES	(Saint-Antoine)	1870	Doyenné de RAMBOUILLET
LES ESSARTS-LE-ROI	(Sainte-Corneille-Saint-Cyprien)	1832	Doyenné de RAMBOUILLET
LES GRANGES-LE-ROI	(Saint-Léonard)		Doyenné de DOURDAN
LES MESNULS			Doyenné de MONFORT-L'AMAURY
LES MOLIERES	(Sainte-Marie-Madeleine)		Doyenné de MARCOUSSIS
LES MUREAUX			Doyenné de MEULAN

LEUDEVILLE	(Saint-Martin)		Doyenné	d'ARPAJON
LEUVILLE	(Saint-Jean)	1800	Doyenné	de MEULAN
LONGVILLIERS	(Saint-Pie)		Doyenné	de SAINT-ARNOULT
MAISSE	(Notre-Dame-Saint-Médard)		Doyenné	de MILLY
MANTES	(Notre-Dame)		Doyenné	de MANTES
MARCOUSSIS	(Sainte-Marie-Madeleine)	1812	Doyenné	de MARCOUSSIS
MAROLLES-LES-ARPAJON	(Notre-Dame-Saint-Georges)	1837	Doyenné	d'ARPAJON
MASSY	(Sainte-Marie-Madeleine)		Doyenné	de LONGJUMEAU
MENNECY-VILLEROY	(Saint-Pie)	1806	Doyenné	de CORBEIL
MEROBERT	(Sainte-Vierge)	1807	Doyenné	de DOURDAN
MEULAN	(Saint-Nicolas)		Doyenné	de MEULAN
MILLY	(Notre-Dame)		Doyenné	de MILLY
MONDEVILLE			Doyenné	de la FERTE-ALAIS
MONTFORT-L'AMAURY	(Saint-Pierre)		Doyenné	de MONTFORT-L'AMAURY
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	(Saint-Martin)		Doyenné	de VERSAILLES SUD
MONTLHERY	(Sainte-Trinité)		Doyenné	d'ARPAJON
MORIGNY		1832	Doyenné	d'ETAMPES
NOZAY	(Saint-Germain)	1809	Doyenné	de PALAISEAU
ORCEMONT	(Saint-Eutrope)		Doyenné	de RAMBOUILLET
ORMOY-LA-RIVIERE	(Saint-Jacques-Saint-Christophe)		Doyenné	d'ETAMPES
ORPHIN	(Sainte-Monégonde)		Doyenné	de SAINT-ARNOULT
ORSAY	(Saint-Martin)	1832	Doyenné	de PALAISEAU
ORVEAU-SOUS-BOUVILLE			Doyenné	d'ETAMPES
PALAISEAU	(Saint-Martin)	1832	Doyenné	de PALAISEAU
POIGNY	(Saint-Pierre)	1870	Doyenné	de RAMBOUILLET
PONTHEVRARD	(Notre-Dame)		Doyenné	de SAINT-ARNOULT
PRUNAY-SOUS-ABLIS	(Saint-Pierre-Saint-Paul)		Doyenné	de SAINT-ARNOULT
RAIZEUX	(Notre-Dame)		Doyenné	de RAMBOUILLET
RAMBOUILLET	(Saint-Lubin)		Doyenné	de RAMBOUILLET
RICHARVILLE	(Saint-Lubin)	1824	Doyenné	de DOURDAN
ROCHEFORT	(Notre-Dame)	1833	Doyenné	de SAINT-ARNOULT
ROINVILLE	(Saint-Denis)		Doyenné	de DOURDAN
SAINTE-ARNOULT	(Saint-Arnoult-Saint-Nicolas)		Doyenné	de SAINT-ARNOULT
SAINTE-CHERON	(Saint-Chéron)	1807	Doyenné	de DOURDAN
SAINTE-CLOUD	(Saint-Cloud)	1831	Doyenné	de SEVRES

SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN	(Saint-Cyr)		Doyenné de DOURDAN
SAINT-ESCOBILLE	(Saint-Denis)	1852	Doyenné de DOURDAN
SAINT-HILARION	(Saint-Hilarion)	1813	Doyenné de RAMBOUILLET
SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	(Saint-Jean)		Doyenné de MARCOUSSIS
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	(Sait-Léger-Saint-Jean-Baptiste)	1805	Doyenné de RAMBOUILLET
SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT	(Sainte-Madeleine-Saint-Martin)		Doyenné de SAINT-ARNOULT
SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE	(Saint-Maurice)		Doyenné de DOURDAN
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	(Saint-Michel)	1833	Doyenné d'ARPAJON
SAINTE-MESME	(Sainte-Mesme)		Doyenné de SAINT-ARNOULT
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	(Saint-Avoy-Saint-Rémy)		Doyenné de CHEVREUSE
SAINT-VRAIN	(Saint-Caprais)		Doyenné d'ARPAJON
SAULX-LES CHARTREUX	(Notre-Dame ou Sainte-Marie)	1834	Doyenné de LONGJUMEAU
SERMAISE	(Sainte-Vierge)		Doyenné de DOURDAN
SOISY-SUR-ECOLE	(Saint-Aignan)		Doyenné de MILLY
SONCHAMP	(Saint-Georges)		Doyenné de SAINT-ARNOULT
TORFOU	(Notre-Dame)	1822	Doyenné de la FERTE-ALAIS
VAUGRIGNEUSE	(Notre-Dame de la Grande)	1807	Doyenné de MARCOUSSIS
VERT-LE-PETIT	(Saint-Martin)		Doyenné d'ARPAJON
VIDELLES		1832	Doyenné de la FERTE-ALAIS
VIELLE-EGLISE	(Saint-Gilles)	1804	Doyenné de RAMBOUILLET
VILLABE	(Saint-Marcel)		Doyenné de CORBEIL
VILLECONIN	(Saint-Aubin-saint-Thibaud)		Doyenné d'ETAMPES
VILLEJUST	(Saint-Julien)		Doyenné de PALAISEAU
VILLENEUVE-SUR-AUVERS	(Saint-Thibaud de Cantor)		Doyenné de la FERTE-ALAIS
VILLEPREUX	(Nativité-Saint-Germain)	1854	Doyenné De MARLY-LE-ROI
VOISIN-LE-BRETONNEUX	(Nativité-Notre-Dame)		Doyenné de CHEVREUSE

Souches de diocèses étrangers

AUNAY-SOUS-AUNEAU	(Saint-Eloy)		Doyenné de CHARTRES
AUNEAU			Doyenné de CHARTRES
AUTRY			Doyenné d'ORLEANS
BETILLE-LE-COMTE			Doyenné de CHARTRES
BLEURY			Doyenné de CHARTRES
CELY			Doyenné de MEAUX

CHAMPSERU			Doyenné	de CHARTRES
COLOMBES	(Saint-Pierre)		Doyenné	de PARIS
ECROSNES			Doyenné	de CHARTRES
GALLARDON	(Saint-Pierre)		Doyenné	de CHARTRES
GAS			Doyenné	de CHARTRES
HANCHES-SAINT-GERMAIN			Doyenné	de CHARTRES
HOUVILLE			Doyenné	de CHARTRES
HOUX			Doyenné	de CHARTRES
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE			Doyenné	de CHARTRES
LETHUIN			Doyenné	de CHARTRES
LEVAINVILLE	(Saint-Gilles)		Doyenné	de CHARTRES
MAISONS-EN-BEAUCE			Doyenné	de CHARTRES
MONTLOUET			Doyenné	de CHARTRES
ROINVILLE-EN-BEAUCE			Doyenné	de CHARTRES
SAINT SYMPHORIEN			Doyenné	de CHARTRES
SERMAISE			Doyenné	de CHARTRES
SOULAIRES		1847	Doyenné	de CHARTRES
SURESNES			Doyenné	de PARIS
UMPEAU			Doyenné	de CHARTRES
VOISE		1830	Doyenné	de CHARTRES
YMERAY	(Saint-Georges)		Doyenné	de CHARTRES

Souches du diocèse de VERSAILLES	125
Souches du diocèse ETRANGERS	28
Souches sans titre	6

SOUCHES EN DOUBLE D'ABLIS, BOISSY LE SEC, S^T GILLES D'ETAMPES, RAMBOUILLET ET HOUVILLE

Total : 165 souches

SAINTE JULIENNE

(Par l'abbé E. Bordier, curé du Val-Saint-Germain, 1877)

1 – Vie de Ste Julienne

Sainte Julienne naquit vers l'an 311 à Nicomédie dans l'Asie mineure, de parents distingués par la noblesse de leur race. Son père, nommé Africain, était payen et persécutait les chrétiens, et sa mère, tout en ayant en horreur la religion païenne, de peur de se compromettre, ne se mêlait ni aux chrétiens ni aux païens. « *Julienne, dit un historien de sa vie, douée d'un grand esprit, remplie de prudence et de jugement, remarquable par ses discours et ornée de toutes les vertus, avait compris par la réflexion qu'il n'y a de vrai dieu que celui qui a fait le ciel et la terre ; elle priait tous les jours, et fréquentait les églises de dieu, afin de connaître tout ce qu'il y a de plus élevé dans la doctrine de la religion.* »

Dès l'âge de neuf ans, elle avait été fiancée à un jeune homme de Nicomédie nommé Evilase, qui devint, quelques années plus tard, préfet de la ville, et la fit demander en mariage, lorsqu'elle eut atteint ses dix-huit ans. Julienne lui répondit en ces termes : « *si vous voulez croire en mon Dieu et adorer le Père, le Fils et le Saint-Esprit, je vous prendrai pour époux ; sinon, cherchez une épouse ailleurs.* »

Le père de Julienne, à qui Evilase rapporta cette réponse, entra aussitôt dans une grande fureur. Il fit venir sa fille, et lui enjoignit de consentir sur le champ à épouser celui à qui sa main était depuis si longtemps promise. Elle lui répéta la réponse qu'elle avait envoyée à Evilase. Africain ne fit que redoubler de colère et aussitôt il la fit déshabiller et battre de verges. La sainte n'en persista pas moins dans son refus. Voyant alors que la violence était inutile comme tout le reste, son père la livra au préfet Evilase, afin qu'il l'a traitât comme il le voudrait.

Ce dernier employa d'abord, tous les moyens que lui suggéra la douceur pour gagner le cœur de sa fiancée. "Embrassez la religion de Jésus Christ, lui dit-elle, et je serai votre épouse » Mais si je fais cela, répondit Evilase, l'empereur le saura, il me révoquera et me fera trancher la tête. » « Si vous craignez ainsi, lui répartit Julienne, un souverain mortel et dont le trône n'est que poussière, comment pouvez-vous me forcer à nier le Souverain immortel ? »

A ces mots, le préfet changea de sentiments, et essaya de lui arracher par la violence ce qu'il ne pouvait obtenir par la douceur. Trois soldats la frappèrent à coup de fouet redoublés jusqu'à ce qu'ils fussent fatigués, Julienne persista dans ses sentiments. Evilase la fit suspendre par les cheveux pendant une heure ; elle n'en changea pas d'avantage de résolution. Il ordonna alors de la déshabiller complètement et de la précipiter dans une fournaise ardente ; mais voyant que le feu ne lui faisait aucun mal, il la fit lier par les pieds et jeter en prison.

Alors elle adressa à Dieu une fervente prière, le remerciant de l'avoir ainsi miraculeusement protégée, et lui demandant la grâce de demeurer non moins inébranlable dans sa foi et dans ses résolutions au milieu des nouveaux tourments qui l'attendaient.

Evilase la fit amener de nouveau devant son tribunal et lui demanda comment elle avait pu résister à tous les supplices qu'elle venait d'endurer. « C'est dans ma foi, lui répondit-elle, que j'ai trouvé le courage de résister à toutes vos cruautés. »

Poussé ainsi au comble de la fureur, il la livra aux supplices les plus barbares. Il fit préparer une roue de fer hérissée de dards, et la fit rouler sur elle par huit soldats, au point que ses os furent broyés. La sainte, malgré cela, n'éprouvait aucune douleur, dit un témoin de son martyre, et elle rendait grâce à Dieu.

A la vue de tant de prodiges et en l'entendant prier ainsi Dieu, tous ses bourreaux et d'autres personnes présentes se convertirent au nombre de cent-trente. Maximien ayant été instruit de ce fait, les fit tous décapiter.

Cependant, la cruauté d'Evilase n'était point satisfaite. Il fit donc apporter une chaudière remplie de plomb fondu, et y fit plonger Julienne. Elle s'y trouva comme dans un bain d'eau douce, et le plomb fondu se mit à jaillir de la chaudière et à brûler soixante-quinze personnes qui s'égayaient au spectacle d'un aussi cruel supplice.

Evilase n' tint plus ; il déchira ses vêtements, et ordonna de lui trancher la tête. Julienne se rendit au lieu de son dernier supplice, adressant des paroles d'encouragement à ceux qui venaient de se convertir à la vue de son courage et de nouveaux prodiges que le seigneur venait d'opérer en sa faveur, et ainsi fut consommé l'un des martyres les plus cruels que l'histoire des persécutions ait eu à enregistrer.

2 – Origine et but du pèlerinage

Pendant que l'âme de sainte Julienne s'envolait vers le ciel et allait recevoir le prix de son courage et de sa vertu, les chrétiens témoins de son martyre avaient recueilli ses restes mutilés et les avaient conservés comme un précieux dépôt.

Environ quarante ans plus tard, une dame romaine appelée Sophonie, femme d'un sénateur, passa par Nicomédie pour retourner à Rome. Elle obtint le corps de sainte Julienne des pieux chrétiens qui le conservaient, et voulut l'emporter dans la capitale du monde. Mais une tempête changea la direction du vaisseau qui la conduisait et la fit aborder vers Pouzzoles (autrefois Puteoli) près de Naples, et là, elle fit élever un magnifique mausolée pour y déposer son précieux trésor.

Pouzzoles garda peu de temps les reliques de sainte Julienne. Dans la crainte qu'ainsi isolées, elles ne fussent profanées par les païens, elles furent transférées à Cumes non loin de là, et confiées à la basilique de Saint Maximin, où elles demeurèrent jusqu'au commencement du XIII^{ème} siècle. A cette époque, la ville de Cumes fut prise et détruite par les Napolitains qui emportèrent à Naples le corps de notre sainte et le donnèrent à l'église du monastère de Ste Marie Donna-Aromata.

Cette église possédait donc le corps tout entier de sainte Julienne, lorsqu'il se trouva dispersé peu de temps après dans plusieurs endroits de l'Europe, par le don qui en fut fait à plusieurs chevaliers qui passèrent à Naples en revenant de la 5^{ème} croisade.

L'un d'eux avait obtenu le chef presque tout entier, et s'empressait d'emporter dans son pays natal ce qui était depuis longtemps l'objet de tant de vénération et l'instrument de tant de prodiges, lorsqu'en arrivant à ce charmant village du diocèse de Versailles, qui s'appelle le Val-Saint-Germain, et qui se trouve situé à quelques kilomètres de Dourdan, il fut pris d'une maladie si violente qu'il ne put aller plus loin.

Se voyant en danger de mort, il se recommanda à celle dont il gardait avec tant de religion les restes mortels et fit vœu, s'il guérissait, de laisser au Val-Saint-Germain son précieux trésor dans une église qu'il ferait bâtir à ses frais. Son vœu fut entendu du ciel ; il fit élever une église dont il reste encore la nef du milieu et une nef latérale à gauche, et déposé la relique insigne que, depuis ce jour, de nombreuses populations n'ont cessé d'entourer de leur foi, de leur tendresse et de leur vénération ;

Telle est l'origine et la raison de ce culte incomparable que les habitants des contrées environnantes ont voué à la bonne sainte Julienne, ils viennent, comme le chevalier malade se recommander à sa puissante intercession dans toutes leurs maladies,, demander la guérison des personnes qui leur sont chères, solliciter la conversion d'un père endurci ou d'un enfant égaré, demander la fécondité dans le mariage, une heureuse délivrance dans les enfantements, et remercier la bonne sainte de la protection dont ils se sentent environnés par elle.

Des miracles de toutes sortes, surtout des guérisons de maladies dangereuses ont été le résultat de cette grande et populaire dévotion à sainte Julienne ; et il ne se passe pas une année sans que nous ayons à remercier Dieu de quelque grâce extraordinaire obtenue par l'intercession de notre sainte.

On peut, comme on le verra dans le paragraphe suivant, venir tous les jours de l'année se recommander à sainte Julienne ; mais c'est surtout le 16 février, jour de sa fête, et pendant la neuvaine qui se célèbre du lundi de la Pentecôte, jour de l'ouverture, au jeudi de la Fête Dieu, jour de la clôture que le concours des pèlerins est immense et l'affluence considérable.

3 – Confrérie de Sainte Julienne Grâces et indulgences attachées au pèlerinage

Il existe, dans l'église du Val-Saint-Germain, une confrérie de Ste Julienne composée de plusieurs milliers d'associés. Tout chrétien, quelque soient son sexe, son âge et sa condition, peut moyennant une rétribution annuelle insignifiante, faire partie de cette confrérie et mettre ainsi sa santé, ses biens, son âme, sa vie tout entière sous la protection de la bonne sainte.

Trois messes sont dites chaque année à l'autel de sainte Julienne pour les membres de la Confrérie : le 16 février, jour de la fête patronale ; le troisième lundi de mars jour de la procession des reliques, et le lundi de la Pentecôte, jour de l'ouverture de la neuvaine du grand pèlerinage.

De plus, en vertu d'un privilège accordé d'abord pour sept ans par le pape Clément XII, en l'an 1734, et renouvelé à perpétuité par l'entremise du cardinal Caprara le 12 février 1805, tous les fidèles qui visiteront l'église du Val-Saint-Germain quel jour que ce soit de l'année, se confesseront, communieront et prieront pour le bonheur de la sainte Eglise, pourront gagner une indulgence plénière.

4 – Prières et neuvaine à Sainte Julienne

Prière ordinaire en l'honneur de Ste Julienne

Seigneur, nous implorons votre miséricorde par l'intercession de la Bienheureuse Julienne, vierge et martyre, qui vous a toujours été agréable par le mérite de sa chasteté et la profession publique qu'elle a faite de votre saint nom. Par J.C. N.S Ainsi soit-il.

=====

Prière pour demander à Dieu d'être préservé des maladies contagieuses

Seigneur, vous nous avez permis de vous adresser nos vœux et nos prières pour vous demander de détourner de nous les fléaux que nos péchés ont mérités. Nous venons, selon votre parole, nous prosterner à vos pieds ; ne nous rejetez point. Ne désolerez point votre héritage par les maladies contagieuses que vous envoyez quelquefois dans votre juste colère. Nous méritons d'être châtiés, nous le reconnaissons ; mais ne consultez que votre miséricorde, regardez la foi de votre Eglise, et détournez la vue de dessus nos injustices. Hélas ! Où fuirons-nous pour éviter votre indignation, si vous voulez la faire éclater ? Vous savez trouver le pêcheur partout où il est. Nous vous promettons, Seigneur, d'être plus fidèles à nos devoirs, plus zélés pour votre gloire, plus soumis à vos volontés, plus circonspects dans toutes nos actions. Rendez nos promesses efficaces par votre grâce, à qui tout est possible ? Ne nous laissez plus gémir sous le poids de nos iniquités ; Rompre ces liens funestes qui nous ont attachés au monde et à nous-mêmes. Changez nos cœurs et ils seront convertis. C'est la grâce que nous vous demandons par les mérites de Jésus-Christ Notre Seigneur et par les prières et l'intercession de sainte Julienne, votre servante. Ainsi soit-il.

=====

Prière à Ste Julienne pour demander la grâce d'un heureux enfantement

Puissante protectrice auprès de Dieu, sainte Julienne, soyez sensible aux maux que je souffre et aux dangers auxquels je me trouve exposée ; je sais que j'ai été condamnée à enfanter avec la douleur, et j'adore cet arrêt qui a été prononcé contre moi. Demandez à dieu qu'il me fasse souvenir que j'ai été conçue dans le péché et que ce souvenir serve à m'humilier, à me confondre et à me faire supporter mes

douleurs avec patience et soumission ; obtenez-moi une heureuse délivrance et la grâce d'élever mes enfants dans la piété et la vertu ; que celui que je porte ait le bonheur d'être consacré à Dieu par le baptême après sa naissance, et qu'il soit un véritable adorateur de son nom ; que tous ceux que j'aurai mis au monde puissent être ma consolation et ma joie en ce monde, ma couronne et les sujets de ma récompense dans l'autre. J'accepte toutes les peines de mon état ; trop heureuse si elles peuvent servir à expier mes propres fautes, et attirer les bénédictions du ciel sur ma famille. C'est ce que je demande à Dieu par vos prières : accordez-moi votre intercession. Ainsi soit-il.

=====

Prière pour une neuvaine en l'honneur de Ste Julienne

Chaque exercice commence ainsi :

In nomine patris, etc...

Veni sancte spiritus ; reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende.

Parce, domine, parce populo tuo, ne in aeternum irascaris nobis (*trois fois*)

Pater ave gloria patri.

1^{er} jour - Sainte martyre qui avez préféré l'ignominie de la Croix aux vains honneurs du monde, obtenez-nous le don de l'humilité qui nous rende, comme vous, agréable à Dieu dans toutes les épreuves de la vie. Ainsi soit-il.

2^{ème} jour - Vierge sainte qui avez préféré l'alliance de Jésus-Christ à la brillante fortune des hommes, faites qu'à votre exemple, nous détachions nos cœurs des vanités de la terre, pour soupirer après la céleste patrie. Ainsi soit-il.

3^{ème} jour - Vierge sage, dont la lampe a toujours été ardente pour attendre le céleste Epoux, faites que, par votre intercession, nous soyons toujours vigilants pour écouter la voix du divin Pasteur et empressés à en suivre les salutaires préceptes ; Ainsi soit-il.

4^{ème} jour - Modèle de pureté, qui avez préféré les tourments aux fausses caresses de vos persécuteurs, faites que nous résistions aux tentations du démon et aux désirs corrompus de la chair. Ainsi soit-il.

5^{ème} jour - Vierge patiente dans les plus cruels supplices, qui n'ont pu vous arracher un soupir qui ne fut pour Jésus-Christ, obtenez-nous de souffrir avec résignation les peines dont il plaît à Dieu de nous éprouver sur la terre. Ainsi soit-il.

6^{ème} jour - Vierge qui avez persévéré dans la foi malgré les supplices et la mort, faites que nous restions fidèles à Dieu, malgré tous les dangers qui nous environnent. Ainsi soit-il.

7^{ème} jour - Sainte amante de Jésus-Christ, obtenez-nous que nos cœurs soient embrasés comme le vôtre de cette tendre piété qui vous rendait agréables toutes les épreuves, même les plus pénibles, dès que la gloire de Dieu le demandait. Ainsi soit-il.

8^{ème} jour - Protectrice des infirmes et des malheureux, obtenez à ceux pour qui nous vous prions particulièrement, une prompte délivrance de leurs maux, afin que jouissant par votre intercession d'une nouvelle santé, ils vous en témoignent leur pieuse reconnaissance. Ainsi soit-il.

9^{ème} jour - Vierge glorieuse, après avoir obtenu par vos souffrances et vos vertus, la couronne immortelle, n'oubliez pas ceux qui implorent vos suffrages sur la terre, mais faites qu'ils soient réunis ici-bas dans le Sacré-Cœur de Jésus, et au ciel dans la gloire éternelle. Ainsi soit-il.

Chaque exercice se termine par les prières suivantes :

Laudate dominum, omnes gentes : laudate eum omnes populi.
Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus, et veritas domini manet in
oeternum.
Gloria patri, etc...
Sub tuum praesidium confugimus, sancta dei genitrix ; nostras deprecationes ne
despicias in necessitatibus, sed a periculis cunctis libera nos semper, virgo
gloriosa et benedicta.
Parce, domine, parce populo tuo, ne in oeternum irascaris nobis (*trois fois*)
In nomine patris, etc...

5 – Evangiles bénédiction, souches, messes

Après les prières qui viennent d'être indiquées, les pratiques et signes de dévotion qui sont le plus en usage, sont les Evangiles, les bénédiction, les souches et les messes.

Il n'est nullement douteux que l'Evangile que récite le prêtre aux personnes qui se présentent avec foi au sanctuaire de sainte Julienne, ne soit d'une grande efficacité, attendu que c'est l'Evangile de l'office de sainte Julienne et que ce sont de plus les paroles de N.S.J.C. lui-même par lesquelles il donnait à ses apôtres le pouvoir de baptiser les infidèles, de pardonner aux pécheurs pénitents, de guérir les malades et d'opérer toutes sortes de miracles.

C'est également une pieuse et salutaire coutume de faire bénir par le prêtre et de faire toucher à la relique de sainte Julienne certains objets pour les porter sur soi ou les appliquer aux personnes malades dont on est venu solliciter la guérison.

Les paroisses qui veulent honorer sainte Julienne d'une dévotion continuelle sont représentées dans son sanctuaire par des souches ou candélabres que l'on allume aux jours des grands pèlerinages et aux principales fêtes de l'année.

Enfin, bien des faveurs extraordinaires, conversions d'âmes chères, guérisons de personnes malades ont été et peuvent être obtenues par les messes qui sont dites à l'autel et en l'honneur de sainte Julienne.

OFFICE DE SAINTE-JULIENNE

A LA MESSE INTROIT

Les impies m'ont attendu pour me perdre ; j'ai compris vos vérités, ô Seigneur ; j'ai prévu la fin des choses les plus parfaites ; votre justice n'a point de bornes.

P.S. Heureux les hommes irréprochables dans leur voie, qui suivent la loi du Seigneur. Gloire au Père.

Les impies, etc.

ME EXPECTAVERUNT PECCATORES UT PERDERENT ME.
TESTIMONIA TUA ? DOMINE INTELLEX. OMNIS CONSUMMATIONIS VIDI
FINEM. LATVM MANDATVM TVVM NIMIS.

P.S. BEATI IMMACULATI IN VIÂ? QUI AMBULANT IN LEGE
EXPECTAVERUNT.

COLLECTE – seigneur nous implorons votre miséricorde par l'intercession de la bienheureuse Julienne vierge et martyre qui nous a toujours été agréable par le mérite de sa chasteté et la profession publique qu'elle a faite de votre saint nom.

Par J-C – N-S. Ainsi soit-il.

EPITRE – LECTURE DU LIVRE DE LA SAGESSE

Seigneur mon Dieu, pendant que j'étais sur la terre vous m'avez dégagée de tout ce qui pouvait m'y attacher et je vous ai demandé la grâce de ne point craindre la mort passagère. J'ai prié Dieu, le père de mon Seigneur, de ne pas refuser son secours pendant le règne des superbes. Je ne cesserai jamais de bénir votre nom et de célébrer vos louanges, parce que vous avez exaucé ma prière, que vous m'avez sauvée de la perdition et que vous m'avez délivrée du péril au jour mauvais. C'est pourquoi je vous rendrais des actions de grâces, et je bénirai votre nom, Seigneur notre Dieu.

GRADUEL

Dieu a jeté sur sa cité sainte des regards favorables, il est au milieu d'elle, elle ne sera point ébranlée. Un fleuve de joie a inondé la cité de Dieu, le Très-Haut a sanctifié son tabernacle.

ALLELUIA – Cette sainte est une Vierge sage, du nombre des vierges prudentes. ALLELUIA

ADJUVABIT EAM DEUS VULTO SVO DEUS IN MEDIO EJUS NON
COMMOVEBITVR FLUMINIS IMPETUS LAETIFICAT CIVITATEM DEI,
SANTIFICAVIT TABERNACULUM SUUM ALTIMUS

ALLELUIA, ALLELUIA, HOEC EST VIRGO SAPIENS ET DE NUMERO
PRUDENTVM ALLELUIA.

EVANGILE

SUITE DU SAINT EVANGILE SELON SAINT-MATHIEU

En ce temps-là, des pharisiens vinrent à Jésus pour le tenter et lui dirent : est-il permis à un homme de renvoyer sa femme pour quelque cause que ce soit ? Il leur répondit : n'avez-vous pas lu que celui qui a créé l'homme, créa au commencement l'homme et la femme, et qu'il dit : pour cette raison l'homme abandonnera son père et sa mère s'attachera à sa femme, et ils seront tous deux dans la même chair ? Aussi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni. Ils lui dirent : pourquoi donc Moïse a-t-il permis de donner à la femme un billet de séparation et de la renvoyer ? Il leur répondit : c'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de renvoyer

vos épouses ; mais au commencement il n'en fut pas ainsi. Je vous dis quiconque renvoie sa femme (si ce n'est pour cause d'adultère) et qui en épouse une autre est adultère et celui qui épouse la femme renvoyée est adultère. Les disciples lui dirent : si telle est la condition de l'homme avec la femme, il vaut mieux ne pas se marier. Il leur répondit. Tous ne comprennent pas ce langage, mais seulement ceux à qui il est donné de le comprendre. Car il y a des eunuques nés tels du sein de leur mère, il y en a qui se sont faits eux-mêmes eunuques pour le royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre, comprenne.

OFFERTOIRE

La grâce est répandue sur vos lèvres, parce que Dieu vous a béni pour l'éternité.

DIFFUSA EST GRACIA IN LABIIS TVIS. PROPTEREA BENEDIXIT TE DEUS IN ATERNVM ET IN SAECULUM SAECULI.

SECRETE – Seigneur, recevez favorablement ces hosties qui vous sont offertes en mémoire des mérites de votre vierge et martyre Sainte Julienne, et faites qu'elles nous obtiennent l'assistance continue de votre grâce. Par N.S – J.C.

COMMUNION

Seigneur, j'ai gardé la justice et l'équité ; que les orgueilleux ne me calomnient pas ; je me suis réglé en tout sur vos ordonnances et j'ai détesté toute les voies injustes.

FECI JUDICIVM ET JUSTCIAM, DOMINE, NON CALUMVIENTUR MIHI SUPERBI. AD OMNIA MANDATA TUA DIRIGEBAR, OMNEM VIAM INIQUATIS ODIO HABUI.

POSTCOMMUNION – Seigneur notre Dieu, nous vous prions par l'intercession de votre vierge et martyre Sainte Julienne qu'étant rassasiés de ce don divin que vous nous avez donné avec tant de largesse, nous puissions vivre toujours dans sa participation. Par N.S – J.C.

LES VÊPRES

Sont entièrement du commun des Vierges.

Cantique en l'honneur de sainte Julienne

(Air : comment goûter quelque repos)

Qu'il est grand, qu'il est beau ce jour
Où Julienne dans sa gloire
Jouit du prix de sa victoire
Et du tribut de notre amour
Chantons de ses mœurs l'innocence
La pureté, l'intégrité
Surtout l'ardente pitié
Dont elle brûla dès l'enfance (bis)

Dans le palais de ses aïeux
Honneurs, plaisirs, grand nom, richesse
Tous les titres de sa noblesse
Ne peuvent contenter ses vœux
Elle préfère l'origine
Qui la consacre à Jésus-Christ
Son cœur, son corps et son esprit
Pour méditer la loi divine. (bis)

Dans la prière et l'oraison,
Elle passe des nuits entières
Y puise les vives lumières
D'une douce religion.
La, son cœur n'est plus sur la terre,
Mais il habite dans les cieux
Et voudrait quitter ces bas lieux
Ou tout n'est, hélas ! Que misère. (bis)

De sa beauté les doux attraits
Ont frappé le cœur d'Evilase
Et l'argent amour qui l'embrase
Le poursuit partout de ses traits.
Plein d'une ferme confiance
Qu'un jeune et riche sénateur
De sa province gouverneur
Peut se choisir une alliance (bis)

Mais d'un hymen plus précieux
Julienne a fait la promesse
Son cœur l'a médité sans cesse
L'époux qu'elle aime est dans les cieux
A tes serments reste fidèle
Ton Dieu conservera ta foi
Tu règneras, car il est roi
Et ta couronne est immortelle (bis)

D'un amant il faudra braver
Les intérêts et la colère
Résister aux ordres d'un père
Que ce refus doit outrager
Jamais l'époux de Julienne

Ne serait un prince païen
Il devrait se faire chrétien
Pour mériter une chrétienne (bis)

Evilase de son amour
Change la trop pesante chaîne
La fureur, la honte et la haine
Agitent son cœur tour à tour
Et pour autoriser son crime,
Employant le bras paternel,
Fait trainer au pied de l'autel
L'innocente et chaste victime (bis)

Vois les supplices, tous les maux
Que te prépare ma vengeance :
Quitte le Dieu de ton enfance,
Ou mœurs sous la main du bourreau
Il ne sait pas de l'héroïne
Quel est le plus ardent désir,
Plutôt mourir que de trahir
Tes vœux et la sainte doctrine (bis)

La mort avec tous ses apprêts
N'étonne point son grand courage
Bravant la douleur et l'outrage
Elle n'en ressent point les traits
La violence de la flamme
Qu'excite son persécuteur
Ne perce pas jusqu'à son cœur
N'atteint pas la paix de son âme (bis)

Sous l'airain, un brasier ardent
Enflamme une huile pénétrante
Du Seigneur la vertu puissante
En fait un bain rafraîchissant
Enfin de la hache frappée
Julienne tombe à genoux
Elle reçoit des derniers coups
Et s'envole au ciel, couronnée (bis)

Allons, chrétiens sur son tombeau
Honorer sa sainte mémoire
Et pour célébrer sa victoire
Marchons sous le même drapeau
Du haut des cieux elle contemple
La foi, les hommages, les vœux
De ses enfants qui dans ces lieux
De ses vertus cherchent l'exemple (bis)

FIN

(E. Bordier, curé du Val)

Viennet et de Florian au Val

Au Val-Saint-Germain repose le fabuliste Viennet (*c'est faux car il a été inhumé au Père Lachaise, à Paris*), un ancien officier supérieur un lettré un homme politique qui connut les limites extrêmes d'une impopularité qu'il semblait plutôt chercher que fuir.

« Je récoltais, disait-il avec bonne humeur, bon an, mal an, cinq cents épigrammes dirigées contre ma personne, ma figure, mes poésies, mes discours, mon épi de cheveux rebelles et ma redingote verte »

« Abstenons-nous d'apprécier cet académicien militaire, qui fut, en tous les cas, pour le Val-Saint-Germain, un bon maire, un excellent administrateur et dont les fables eurent, dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, un vif succès.

« Nous aurions pu trouver au Val-Saint-Germain une autre tombe, celle du délicieux poète Florian, qui fréquenta le Marais de 1785 à 1794, du temps d'une charmante femme, Mme de la Briche, laquelle composa pour lui cette touchante épitaphe pour obéir aux vœux du poète mort à Sceaux et dont le désir eût été de mourir au Marais.

Au milieu des malheurs de ma triste patrie
Il habita ces lieux dont il fit les plaisirs ;
Nous lui dûmes l'oubli des peines de la vie,
Il suspendait nos pleurs, chassait nos souvenirs.
Hélas ! Dans ce tombeau, sous ce cyprès funeste,
Nous formons pour lui des regrets superflus
L'illusion n'est plus, la vérité nous reste,
Et nous sentons nos maux depuis qu'il n'est plus.

« A défaut du tombeau de Némorin, nous avons celui d'Estelle, de madame de la Briche, devant lequel nous nous inclinons dans l'église du Val-Saint-Germain »

**Florian au Val-Saint-Germain, près Dourdan, en 1793
Lu à Dourdan, à la séance du 10 juillet 1887**

Par M. Lorin, secrétaire de cette société

(Sté Arch. De Rambouillet, tome VIII, p. 17)

Pendant la révolution, Florian vécut tantôt à Sceaux, tantôt à Paris ; mais ni à Sceaux, ni à Paris, il était en sûreté.

Dans l'épilogue de ses fables, qu'il publia en 1792 et il disait :

Vivons caché, libre et content
Dans une retraite profonde
Là que faut-il pour le bonheur ?
La paix, la douce paix du cœur,
Le désir vrai qu'on nous oublie,
Le travail qui sait éloigner
Tous les fléaux de notre vie.

Cette paix, cette douce paix du cœur, il ne pouvait la trouver, en ce moment-là, qu'à une certaine distance de Paris, au Val-Saint-Germain, dans ce magnifique château du Marais qui appartenait à madame de la Briche.

Le Marais, l'ancien château des Hurault de Cheverny avait été, au XVIème et XVIIème siècles, le théâtre et le rendez-vous d'intrigues politiques, de cours galantes et de fêtes princières.

Le nouveau château bâti par Barré vers 1770, devint, à la fin du XVIIIème siècle, le centre d'un monde charmant, ami des lettres, qui, dispersé par la révolution, se reforma de la manière la plus brillante, au commencement du XIXème siècle, sous le patronage de madame de la Briche.

Un recueil qui date du Directoire (les jardins de la France) parle ainsi du château du Marais : « *madame de la Briche, qui possède cette habitation, l'a beaucoup embelli... les beautés de la nature ne font qu'ajouter un charme de plus aux jouissances de l'esprit ; on a le choix du repos ou du mouvement, soit dans ses idées, soit dans ses occupations Les égards tiennent lieu de devoir et le bonheur de chacun dispense les autres de se gêner pour y contribuer : sorte de bien-être naturel et continu dont la nuit seule interruption et pour ainsi dire la seule absence, où les sentiments se conservent, sans avoir besoin de se manifester ; en un mot, où l'indépendance a toutes ses douceurs, sans que la société perde rien de ses charmes.* »

La châtelaine du Marais, Adélaïde-Edmée-Prévost, s'était mariée à Alexis Janvier de la Briche, qui avait été successivement, sous Louis XV, introducteur des ambassadeurs et secrétaire des commandements de la reine.

Madame de la Briche était une femme lettrée et intelligente qui avait su grouper autour d'elle, un grand nombre d'esprits distingués, parmi lesquels on remarquait Florian.

L'auteur de Galathée fréquentait, à Paris, le salon de Mme de la Briche, qui pendant l'été, se trouvait transplanté au Château du Marais.

Florian était un ami de la maison.

En 1785, M et Mme de la Briche font un voyage en Suisse. Et Florian les charge en passant à Zurich, de vouloir bien remettre à Gessner son théâtre :

« *M et Mme de la Briche, écrit Florian à Gessner, qui vous remettront ce paquet, se font une fête d'avoir l'honneur de vous voir. Leur cœur en est digne, ils chérissent vos ouvrages comme vous chérissez la belle nature. Parlez leur beaucoup, je vous en prie, car ils n'oublieront aucune de vos paroles, et ils m'ont promis de les rapporter toutes. J'attendrai leur retour avec bien de l'impatience pour leur demander mille détails sur vous.* »

Madame de la Briche avait une fillette de neuf à dix ans, qui devint plus tard Mme la comtesse Molé, et à laquelle il dédia son poème de Tobie.

Quant au nom de la charmante châtelaine, de l'excellente mère de famille, il figure en tête d'une des plus ravissantes fables de Florian.

Dans cette fable, qui s'appelle « La mère, l'enfant et les sarigues », le fabuliste loue avec une délicatesse exquise les charmes, l'esprit et les talents de Mme de la Briche ; puis il arrive à parler de son cœur maternel et conte la délicieuse fable du sarigue.

La mère, l'enfant et les sarigues

A madame de la Briche

**Vous de qui les attraits, la modeste douceur,
Savent tout obtenir et n'osent rien prétendre,
Vous que l'on ne peut voir sans devenir pli tendre,
Et qu'on ne peut aimer sans devenir meilleur,
Je vous respecte trop pour parler de vos charmes,
De vos talents, de votre esprit...
Vous aviez déjà peur : bannissez vos alarmes,
C'est de vos vertus qu'il s'agit.
Je veux peindre en mes vers des mères le modèle,
Le sarigue, animal peu connu parmi nous,
Mais dont les soins touchant et doux,
Dont la tendresse maternelle
Seront de quelque prix pour vous.
Le fond du conte est véritable :
Buffon m'en est garant ; qui pourrait en douter ?
D'ailleurs tout dans ce genre a droit d'être croyable,
Lorsque c'est devant vous qu'on peut le raconter.**

**Maman, disait un jour à la plus tendre mère
Un enfant péruvien sur ses genoux assis,
Quel est cet animal qui, dans cette bruyère
Se promène avec ses petits ?
Il ressemble au renard. Mon fils, répondit-elle
Du sarigue c'est la femelle ;
Nulle mère pour ses enfants
N'eut jamais plus d'amour, plus de soins vigilants,
La nature a voulu seconder sa tendresse
Et lui fit près de l'estomac
Une poche profonde, une espèce de sac,
Où ses petits quand un danger les presse,
Vont mettre à couvert leur faiblesse,
Fais du bruit, tu verras ce qu'ils vont devenir**

**L'enfant frappe des mains, la sarigue attentive
Se dresse, et, d'une voix plaintive,
Jette un cri ; les petits aussitôt d'accourir,
Et de s'élaner vers sa mère,
En cherchant dans son sein leur retraite ordinaire,
La poche s'ouvre, les petits
En un moment y sont blottis,
Ils disparaissent tous ; la mère avec vitesse
S'enfuit emportant sa richesse.
La péruvienne alors dit à l'enfant surpris :
Si jamais le sort t'est contraire,
Souviens-toi du sarigue, imite-le, mon fils :
L'asile le plus sûr et le sein d'une mère.**

Une autre fable de Florian, qui est sa plus belle, avec « l'aveugle et le paralytique », « Le lapin et la sarcelle », semble avoir été composée au château du Marais, ou tout au moins le château du Marais paraît avoir servi de cadre aux angoisses du lapin et de sa bonne amie.

Est-ce que la description des lieux mêmes où se passe la scène racontée par Florian ne se rapporte pas au château du Marais ? La rivière dont il parle c'est la Rémarde.

C'est en 1793 que Florian vint pour la dernière fois au château du Marais, vers le mois de septembre.

La princesse de Lamballe, qu'il avait connue auprès de laquelle il avait vécu près de dix-huit années de sa vie, avait été épouvantablement massacrée le 3 septembre 1792.

Louis XVI était monté sur l'échafaud le 21 janvier 1793.

Le duc de Penthièvre, qui avait aimé Florian comme son enfant, s'était éteint à Vernon, le 4 mars de la même année.

Le duc d'Orléans, allait être décapité.

La duchesse d'Orléans à laquelle Florian avait dédié sa Galathée, était sous le coup d'un décret d'expulsion.

La révolution avait enlevé à Florian son grade de lieutenant-colonel du régiment de Penthièvre.

La loi du 19 juin 1790 avait aboli titres de noblesse, et Florian s'était encore trouvé atteint.

Il est vrai que ce fut cette dernière mesure qui dut le moins lui coûter, si l'on juge de ses sentiments par ceux du duc de Penthièvre, son maître et ami.

Quand avait paru le décret du 30 juillet 1791, qui supprimait les ordres de chevalerie, le duc de Penthièvre avait abandonné sa Croix de Saint-Louis, sa Toison d'or, son Cordon-Bleu et sa plaque du Saint-Esprit avec une simplicité pleine de grandeur.

Le duc de Penthièvre (petit-fils bâtard de Louis XIV avec Mme de Montespan, fils du comte de Toulouse), était le doyen de tous ceux qui portaient la Croix de St Louis parce qu'il l'avait eue dès sa naissance, suivant les prérogatives de sa charge d'amiral dont il était pourvu depuis 57 ans. Il portait la Toison d'or depuis 51 ans, l'ayant reçu en 1740 ; le Cordon-Bleu depuis 49 ans, ayant été admis à 16 ans, le 2 février 1742. Il se trouvait sur la liste de l'ordre du St-Esprit le premier après le roi, qui en était le chef. M. de Penthièvre était aussi le plus ancien des lieutenants généraux, il avait ce grade depuis 47 ans, y ayant été promu le 2 mai 1744. En faisant découdre la plaque du St-Esprit de son habit, cet excellent homme dit : *« je quitte toutes ces choses sans regret. Elles m'ont flatté dans ma jeunesse, je m'y suis accoutumé et je n'y pensais plus. Si la suppression de tout cela peut rendre la France plus heureuse, que Dieu soit glorifié. »*

(Fortaire)

Mais si Florian supporta sans grand froissement la suppression de son titre de chevalier, il fut à coup sûr lui l'homme de lettres, profondément ému par le décret de la Convention du 8 août 1793 qui supprimait l'Académie française dont il était membre.

C'est au moment de ces événements douloureux, de toutes ces lois inquiétantes, et qui en faisaient prévoir d'autres plus rigoureuses encore, que Florian vint pour la dernière fois chez Mme de la Briche.

Le récit du dernier séjour de Florian au château du Marais nous a été conservé par Sainte-Beuve.

Florian, dit Sainte-Beuve, allait volontiers, chaque été passé quelques semaines d'un agrément toujours nouveau dans une habitation magnifique et délicieuse, qui appartenait à madame de la Briche, belle-sœur de madame d'Houdetot et belle-mère de monsieur le comte Molé, et que nous-mêmes, dans son extrême vieillesse, nous avons eu l'honneur d'y voir encore. Il allait à ce beau et riant château du Marais qu'aucun de ceux qui l'ont visité ne saurait oublier et là il présidait à la représentation de quelque'une de ses pièces. A la fois auteur, acteur, metteur en scène, il était l'âme des divertissements de la société. Or dans la première quinzaine de septembre 1793, le château privilégié réunissait encore, au sein de sa douce et fraîche vallée, une vingtaine de personnes de tout âge, hommes, femmes, tous plus ou moins menacés, et qui au milieu de ces idées de ruine, de prison et de mort même, dont chacun était environné alors, tâchaient d'oublier l'orage et de jouir ensemble des derniers beaux jours. Le ciel n'avait jamais été d'une sérénité plus pure, plus inaltérable. C'était m'a raconté un témoin fidèle, une sorte d'enivrement, de bonheur mêlé d'un charme attendri, une gaîté quelquefois forcée et pourtant toujours vive. Pas un moment n'était laissé aux souvenirs ; on ne se quittait point, de peur de se retrouver avec un nuage au front. Cependant, au milieu de ces plaisirs, Florian, qui en était l'âme et qui redoublait, pour en donner à chacun, les saillies de sa gaîté communicative, s'arrêtait quelquefois tout rêveur, en disant : « *croyez-moi, nous paierons bien cher ces jours heureux.* » Il ajoutait que, s'il mourait, il voulait être enterré dans ce beau jardin, et il désignait même la place. Une épitaphe fut faite alors en plaisantant ; un an après elle était trop justifiée

En effet, Florian fut arrêté en 1794

(Lorin)

Florian au Marais

Monsieur le baron de Barante a publié un certain nombre de lettres de Florian qui ont un vif intérêt pour notre histoire locale et en particulier pour le château du Marais. Adélaïde Prévost avait épousé, le 4 avril 1780, Alexis Janvier de la Live, comte de la Briche, introducteur des ambassadeurs et secrétaire des commandements de la Reine ; elle avait vingt-trois ans, lui en avait quarante-trois ; il mourait en 1785, laissant une fille née en 1781.

Mme de la Briche accueillit dans ses châteaux de Sannois et du Marais u, grand nombre de littérateurs et de moralistes : Marmontel, Saint-Lambert, Morellet, La Harpe, La Cretelle ainé, etc. Florian faisait partie de ce cénacle, et tandis que Mme de la Briche touchait du clavecin, lui, jouait et mimait ses fables. La première lettre que nous connaissions de Florian à Mme de la Briche, porte la date du 24 aout 1786 ; le chevalier de Florian regrette de ne pouvoir aller au marais, à cause d'une opération de la duchesse d'Orléans dont il est le lecteur ; il ajoute « *je n'aurai pas l'honneur de vous voir, Madame, de bien longtemps* » Il doit faire les portraits de la comtesse de la Briche et de la comtesse Charles de Damas (c'était un petit jeu de société).

« *Au Marais, je fais toujours la guerre ; comment voudriez-vous que je vinsse à bout de travailler à des portraits ?* »

« *Ma santé n'est rien moins que bonne, ma phtisie, loin de mieux aller, a dégénéré dans un asthme complet qui me donne des migraines épouvantables, a changé de place et passé dans l'os de la jambe, le tibia.* » Il la remercie de sa bonté pendant le séjour qu'il a fait chez elle ;

Cette lettre se termine par un joli couplet relatif à la brièveté des jours heureux.

En Aout 1787, il écrit à la châtelaine :

« *On est heureux au Marais, madame, mais on le paye bien ailleurs ; je m'ennuie terriblement depuis que je n'y suis plus ; j'ai commencé au bout de l'avenue et cela va toujours en croissant.* » Il l'entretient de son élection à l'Académie et lui demande son avis sur Estelle.

Madame Prévost mère, lui avait fourni le sujet de la Bonne Mère. L'impression d'Estelle le retiendra à Paris ; il reprendra le plus tôt possible la route de la ville sainte (Le Marais), « *c'est là que réside le vrai bien, le bonheur, la paix. Conservez-moi, termine-t-il, toujours une place de petit lévite dans votre temple.* »

Nouvelle lettre le 23 aout, madame de a Briche a refusé la dédicace d'Estelle ; Florian est désolé :

« *Estelle, il me semble, a un œil crevé* » écrit-il.

« *Aussitôt que je serai libre, je prendrai la route du Marais* » il demande la place du berger dans la ferme de M. Filou ; « *ah ! Vous verrez comme je garderai bien vos moutons et comme j'apprendrai aux échos le nom de la dame de Sainte-Julienne.* » (La paroisse du Val s'appelait alors aussi Sainte-Julienne).

La correspondance continue la même année :

« 4 septembre 1787. Depuis mon départ du Marais, j'ai toutes les infortunes d'Arlequin ; la plus grande et la plus sensible de toutes, c'est l'impossibilité ou je suis de retourner dans votre beau château »

Il a des difficultés avec Didot pour ses impressions ; il va chez le frère de Didot ; il a chez son éditeur des mémoires de 20 à 30 000 francs par an ; il ne peut aller au Marais.

Florian se qualifie de paysan de Sainte-Julienne ; il a vu au Salon le portrait de Mlle Caroline, prénom donné dans l'intimité à la fille de Mme de la Briche.

L'année suivante, Florian va à Ferney, d'où il écrit le 3 juillet 1788 : il a visité le tombeau de Buffon ; il a donné un concert composé en entier de romances d'Estelle ; il parle de Mme de Narbonne-Lara, abbesse de l'abbaye de St Louis de Vernon.

En octobre, c'est de Vernon qu'il écrit : il donne à Mme de la Briche de bonnes nouvelles du duc de Penthièvre ; travaille à Gonzague-de-Cordoue ; il désire passer l'hiver à Grenade.

« *J'ai tous les goûts vieux, surtout celui de la retraite* », dit-il.

Le 23 septembre 1789 au matin, il écrit : « *On va faire pour 600 millions de billets de banque, le roi et la reine et les cinq ministres ont fait porter leur vaisselle à la Monnaie.* »

Le 23 octobre 1789, il est à Châteauneuf-sur-Loire, château du duc de Penthièvre. « *Le vénérable Filou avait raison, dit-il, lorsqu'il nous dirait au Marais que l'abondance ne pouvait renaître qu'à la Saint-Martin ; nous y sommes.* »

Il devient mélancolique : « je sens que le chagrin passe dans mon sang. » Il parle du mariage des amants meuniers, dont Mme de la Briche lui a fait le récit, car le 20 octobre 1789, Mme de la Briche avait assisté au mariage du fils Paillard avec Mlle Filou, la fille d'un meunier auquel Florian fait plusieurs fois allusion ; En effet, la signature de Mme de la Briche figure au bas de l'acte de mariage des époux, ainsi conçu :

« Le 20 octobre 1789, mariage entre Pierre-François Paillard, meunier, fils de Paillard, de Breuillet, et de dame Gravade, de la paroisse du Val-Saint-Germain, et Marie-Adélaïde Filou, fille mineure de Pierre Filou, marchand farinier et de feu dame Gillet.

En présence du côté de l'épouse de son susdit père, de dame Adélaïde Edmée Prévost de la Live de la Briche, dame du Marais et autres lieux, de Messire Charles-Pierre Lavalette, conseiller du roi en ses conseils et maître des requêtes honoraires de son hôtel, honoré Henry, curé du Val, Métivier, curé de Roinville, Messire Antoine, comte de Tilly (château du Colombier, à Breuillet), Nicolas-Louis Brière et Claude Moreau, ses beaux-frères, de Louis-Pierre et Henry Filou, ses frères, Pierre Onfray et Marin-Sébastien la Briche M.A. Filou, Paillard A.E. Prévost de la Briche, Filou, M.A. Thirouin, Lavalette, le comte de Tilly, Henry curé du Val ; Métivier, curé de Roinville ; La Briche, Filou, Onfray Aufray »

A la fin de 1789, Florian est toujours à Châteauneuf-sur-Loire, chez le duc de Penthièvre, d'où il écrit le 16 novembre : il approuve les décrets sur les biens du clergé, revient sur le récit des noces de Mlle Filou par Mme de la Briche.

Puis le 112 mai 1790, il est à Monthuchet, chez Mme de la Briche, il voudrait être au Marais ; il est allé à Paris, pour le recrutement.

Au mois de septembre, c'est toujours de Monthuchet qu'il écrit, le 22 :

« *A Monthuchet, ce mercredi 22 septembre 1790.*

Mon voyage au Marais a été fort aimable pour moi ; j'ai trouvé là tout ce que j'aime du monde et tout ce que j'aime de la retraite, le rire que je prise autant que le bon Lafontaine prisait de dormir.

Je vais beaucoup penser au Marais, à Sceau, et jeudi 30, je viendrai dîner avec vous ici. »

Il a passé une partie du mois de septembre du Marais. Nous n'avons pas de lettre en 1791. En juillet 1792, il est à Hormoy, près d'Amiens ; il regrette les belles promenades de Roinville ; son poème de Tobie, dont le manuscrit est destiné à Mlle Caroline, est achevé.

Florian n'est pas au mois d'aout au Val-Saint-Germain autrement, il eut assisté à la bénédiction d'une cloche dont Mlle de la Briche est marraine et à laquelle se presse tout l'entourage de Mme de la Briche.

« Henry, curé du Val-Saint-Germain »

« L'an 1792, le quatrième de la liberté, le cinquième jour du mois d'aout (à la plus grande gloire de Dieu), a été bénié par nous, curé soussigné, la petite cloche de cette paroisse sous le nom de Sainte-Julienne ; a été parrain Pierre Lavalette, ancien garde du trésor Royal, qui, en son absence, a nommé pour son procureur, en date du 21 juillet dernier, Louis de Proroman du Conseil souverain de la République de Fribourg, en Suisse, et capitaine aux Gardes Suisses, et marraine, demoiselle Alexis-Joséphine-Marie-Charlotte LaLive de la Briche, fille de feu Alexis de la Briche, introducteur des ambassadeurs, et d'Adélaïde-Edmée Prévost LaLive de la Briche, qui ont signé en présence de Pierre-François Cognard, maire, de Claude-François-Henry-Victor Gaudelu, de Louis-Gabriel Béranger, de François Le Roy de Jean Genet, de Claude Maugé, officiers municipaux, de Jean Le Grand, procureur de la commune de J.B. Saintin, commandant de la Garde Nationale, et Louis Plisson, greffier, qui ont signé avec nous, André Charron, marguilliers en charge, qui a déclaré ne savoir signer, et François Chédeville, marguillier en second.

« Signé : A.J.M.C. Lalive de la Briche, Louis de Proroman, A.S. Prévost de la Briche, M. le Maître, Prévost, A.S. Devesme, Laborde, J. Pisani, ambassadeur de Venise ; François Pisani, Cognard, Maire ; Claude Mauge, Saintin, Béranger. »

En octobre 1791, Mme de la Briche remercie Florian de sa dédicace du poème de Tobie ; il va abandonner la poésie pour se consacrer à l'histoire et à la retraite ; il ira revoir le Marais, asile du bonheur et des vertus.

En mars 1793, il annonce à la châtelaine la mort du duc de Penthièvre ; en sa dernière lettre du 30 septembre 1793, Florian écrit qu'il trouve fort doux de penser beaucoup au Marais, et il ajoute qu'en décrivant l'épisode des noces de Gamache dans son Don Quichotte, il a songé au récit des noces de Mlle Filou, que Mme de la Briche lui a fait en octobre 1789.

Voici ce récit qui donne une idée des festins de l'époque dans la région de Dourdan :

« Le premier objet qui attira les yeux de Sancho fut un jeune bœuf embroché dans un grand orme, et que l'on faisait rôtir auprès d'un bûcher enflammé. Autour de cet immense feu étaient six marmites ou plutôt six cuves, dans lesquelles cuisaient à leur aise plusieurs moutons tout entiers ; les faons, les lièvres, les lapins déjà dépouillés, les oies, les poules, les pigeons sans plumes, toutes les espèces de volailles et de gibier étaient pêle-mêle pendues à des arbres, et ne pouvaient se compter. Plus de soixante dame-jeanne du meilleur vin de la manche étaient rangées à droite et à gauche ; des piles énormes de pains blancs s'élevaient comme des monceaux de blé dans une aire ; Les fromages posés les uns sur les autres ainsi que les tuiles, formaient une haute muraille ; et deux immenses chaudières, semblables à celles des teinturiers, remplies d'une huile excellente, servaient à frire les beignets que l'on retirait avec de larges pelle, pour les jeter dans une autre cuve pleine du miel le plus doux. Plus de cinquante cuisiniers ou cuisinières, tous propres, habiles, alertes, travaillaient, chantaient et riaient. Dans le ventre du bœuf rôti, l'on avait eu soin d'enfermer douze petits cochons de lait qui cuisaient là sans être vus et devaient surprendre les nombreux convives. Les épiceries étaient prodiguées dans de grands coffres ouverts. Enfin, une armée entière aurait trouvé de quoi se nourrir dans cette abondance rustique. »

Un an après, Florian mourait après avoir été emprisonné sous la Terreur. « J'ai appris dit Lacretelle, la mort du chevalier de Florian, mon rival préféré ; sorti de prison l'un des premiers, il croyait s'entendre appeler par le tribunal révolutionnaire à chaque coup de marteau qui heurtait la porte de sa cellule ; une fièvre cérébrale, dans quarante-huit heures, mit fin à ses jours. Toutes les dames de la cour de Louis XVI avaient raffolé de ses fables ; sa figure était agréable et son esprit piquant. Mme Sénéchal, qui avait été fort belle, était mère de trois filles, dont l'une, Sophie, âgée de dix-neuf ans en 1794, véritable beauté grecque, était aimée du chevalier de Florian ; mais Mme le Sénéchal prétendait que l'amour du poète avait décliné avec la fortune de l'aimée, que celui-ci avait trop de probité pour être séducteur, trop de prudence et de calcul pour s'engager. »

Mais ce sont de simples allégations reproduites par Lacretelle, un rival.

Mme de la Briche, continua à recevoir au Marais, sous l'Empire et la Restauration, même sous le gouvernement de juillet ; ses réceptions ont été agréablement contée dans le Mémoires de M. de Norving (1876 – Plon, éditeur).

Elle mourut en 1844, et une modeste épitaphe dans l'église du Val-Saint-Germain rappelle son souvenir :

Ci-gît
Adélaïde-Edmée Prévost
LaLive de la Briche
Décédée le 29 janvier 1844
Dans sa 89^{ème} année

transiit bene faciendo
Elle a passé en faisant le bien

Après sa mort, sa petite fille, la marquise de la Ferté-Meung, continua les traditions de la grand-mère.

Les lettres de Mme d'Arbouville donnent à cet égard les détails les plus circonstanciés ; en voici une, entre autres, très intéressante, adressée par Mme d'Arbouville à Sainte-Beuve.

Lettre du 7 juin 1847 -

« M. Molé et Mme de la Ferté ont poussés des cris de joie, quand il ont vu que vous songiez au Marais pour cet été. Ils me chargent les uns et les autres , le plus simplement le plus franchement du monde, de vous offrir l'hospitalité au Marais, à condition que vous viviez comme chez vous, ne descendant pas déjeuner, ne commençant votre journée qu'à six heures, la passant tout entière chez vous, quand vous voudrez, vous couchant de bonne heure ; de plus, sachez que cela les arrangera. A demeure, une vie libre, indépendante, et quelqu'un qui serait toujours là les générerait. Fernand m'a dit : « M. de Sainte-Beuve, que nous connaissons, apprécions, aimons, et qui a des habitudes si retirées, n'a aucune chance de gêner et les a toutes d'ajouter au charme de la vie. » Mon domestique sera là, qui n'a rien à faire et avec lequel, vous vous gênez moins qu'avec un autre. Si vous ne voulez pas, on vous cherchera deux chambres dans le village même. Mais vous y serez peut-être mal, comme mobilier, installation, et la vie matérielle n'est pas facile ; il n'y a aucun marchand dans le village cependant quand vous aurez pris cette mauvaise détermination, on s'informera et on tâchera de rendre les choses le mieux possible. Il vaut mieux pour nous cela que rien. Maintenant voici mon opinion. Moi qui ai vu comment on vous désire, je vous certifie que vous pouvez accepter le château tout bonnement prendre vos aises, et que vous y serez bien. J'ajouterai que, pour ce qui me regarde, je trouve le séjour chez mon oncle simple, naturel, et n'ayant pour moi que de la joie.

Dans le village, je trouve cela un peu à l'effet, prêtant aux remarques ; mais j'accepterai ce qui me contrariera, à cause du plaisir de votre présence ; cela métamorphosera mon été. Mais, entre les deux partis il y en a un qui me convient mille fois plus que l'autre. Toutefois, j'en veux un, je pars, adieu, à vendredi. »

L'église du Val-Saint-Germain conserve également la mémoire de la fille de la petite Caroline, de Florian :

A la mémoire
De
Adélaïde-Christine-Clotilde Molé
Marquise de la Ferté-Meung
Décédée au Château du Marais
Le 28 novembre 1872, dans sa 68^{ème} année

Comme au milieu des airs une blanche colombe
Comme le grain d'encens qui parfume l'autel
Comme un astre serein d'où la lumière tombe,
Elle a passé fille du ciel

Elle effleurait du pied la surface du monde
Mais son souffle aspirait l'air d'un plus beau séjour
Son aile en retombant ne se baignait qu'à l'ombre
De l'éternel et pur amour

(Lorin)

QUELQUES NOMS DE MEUNIER

Moulin de BOUVILLE

1687	Abraham GORET
1712-1713	Pierre ROUSSEAU
1724	Jean LEMOINE
1731-1735	Jean-François PAVIE
1749	François ALLAIN
1792	Charles LEDUC

Moulin de GRANVILLE

1704	Pierre FILOU
1714 et 1733	Sylvain CHEVALIER
1720-1723	Mathurin FABY
1713	Antoine CHEVALIER
1745	Etienne PAILLARD
1792	Jean-Louis GENEST

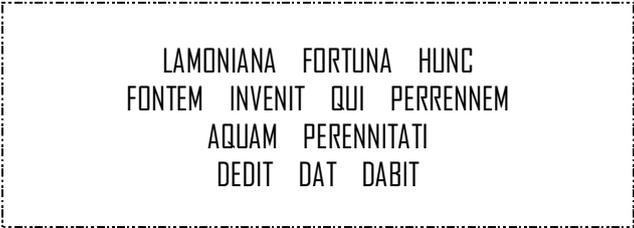
Moulin du MARAIS

1716-1726	Claude GAURE
1792	Pierre François PAILLARD-FILOU

La fontaine de la Rachée à Saint-Evrout

A Saint-Evrout, hameau de Saint-Chéron, la fontaine de la Rachée avait des propriétés curatives ; captée par les Antonins à l'époque gallo-romaine, elle fut chantée par Despréaux sous le vocable de Polycrène.

Une inscription latine actuellement martelée, rappelait que la fortune des Lamoignon avait trouvé cette source pérenne qui a donné, donne et donnera encore de l'eau.



LAMONIANA FORTUNA HUNC
FONTEM INVENIT QUI PERENNEM
AQUAM PERENNITATI
DEDIT DAT DABIT

Voici comment le père Rapin chante La Rachée ou Polycrène dans la traduction française :

Polycrène, si féconde et si riche, tel eut été ton destin (te répandre dans les environs), si l'injuste nature ne t'en eût refusé l'honneur ! Le murmure de tes eaux attend les muses et leurs amants console-toi, fontaine précieuse ! Si ton cours, à travers un vallon obscur et sur un terrain inégal, n'a plus la noble majesté d'un fleuve, console-toi ; tu plais à Lamoignon. Oh ! Si tu avais pu baigner de tes flots argentés les campagnes fleuries de Bâville, si tu avais pu embellir les jardins en les arrosant de tes ondes, tu serais sans doute trop heureuse.

Mais la Rachée, source excellente, ainsi nommée des rejetons nés dans la racine, quand le tronc de l'arbre a été coupé à bien changé depuis le XVIIème siècle. (Vian)

En 1786, des travaux d'une certaine importance furent exécutés à la Rachée pour l'Hôtel-Dieu de Dourdan qui en était propriétaire ; puis en 1825, le meunier de la Rachée transforma la fontaine, effaça l'inscription latine pour que Bâville n'invoquât pas un droit de priorité, fit un lavoir, abattit les ormes qui ombrageaient la fontaine.

Dans une épître adressée à Mme Molé du Marais, le poète contemporain Sainte-Beuve, a voulu lui aussi honorer la fontaine de la Rachée et en raviver les souvenirs par quelques vers qu'il dédia à Boileau : (1832)

A Madame la comtesse Molé

Dans les jours d'autrefois qui n'a chanté Bâville ?
Quand septembre apparut délivrait de la ville
Le grave Parlement assis depuis dix mois,
Bâville se peuplait des hôtes de son choix
Et pour mieux animer son illustre retraite,
Lamoignon conviait et savant et poète
Guy Patin accourait, et d'un éclat soudain
Faisait rire l'écho jusqu'au bout du jardin.
Soit que du vieux Sénat l'âme tout occupée,
Il poignardât César en proclamant Pompée
Soit que de l'antimoine il contât quelque tour.
Huet, d'un ton discret et plus fait à la cour,
Sans zèle et passion causait de toute chose,
Des enfants de Japhet, ou même d'une rose,
Déjà plein du sujet qu'il allait méditant,
Rapin vantait le par cet célébrait l'étang.
Mais voici des préaux, amenant sur ses traces
L'agrément sérieux, l'à-propos et les grâces,
J'ai visité les lieux et la tour et l'allée
Où des fâcheux ta muse épiait la volée
Le berceau plus couvert qui recueillait tes pas
La fontaine surtout, chère au vallon d'en bas,
La fontaine, ou tes vers, Polycrène épanchée
Que le vieux villageois nomme aussi la Rachée !
Mais que plus volontiers, pour ennoblir ton eau,
Chacun salut encore fontaine de Boileau

Par un des beaux matins des premiers jours d'automne

Epris du flot sacré, je me disais d'y boire,
Mais hélas ! Ce jour-là, les simples gens du lieu
Avaient fait un lavoir de la source du Dieu,
Et de femmes, d'enfants, tout un cercle à la ronde
Occupaient la naïade et m'en altéraient l'onde
Mes guides, cependant, d'une commune voix
Regrettaient le bouquet des ormes d'autrefois,
Hautes cimes longtemps à l'entour respectées
Qu'un dernier possesseur à terre avait jetées.

- Sainte-Beuve -

Personnages remarquables de nos environs

Arrondissement de RAMBOUILLET

Anne de Boleyn -

- En 1513, Thomas Boulen ou Boleyn, alors ambassadeur d'Angleterre en France, et parent de Philippe Dumoulin, seigneur de Briis, lui confia sa fille, Anne de Boleyn, âgée de 6 ans, jusqu'à ce qu'elle eut l'âge d'être présentée à la Cour ; ensuite, elle retourna en Angleterre, et devint fille d'honneur de Marie d'Angleterre, sœur du roi Henri VIII, qu'elle accompagna en France, quand cette princesse vint épouser Louis XII en 1514 ; elle s'attacha alors à Claude de France, fille de Louis XII, femme de François 1^{er} puis elle retourna de nouveau en Angleterre, où elle épousa Henri VIII qui, bientôt la répudia sous prétexte d'infidélité et la fit décapiter le 19 mai 1536. Ainsi, c'est dans le château de Briis que celle qui fut l'infortunée femme du cruel Henri VIII et la mère de la célèbre Elizabeth 1^{ère} passa sa première jeunesse.

Arlincourt -

- (Charles Victor Prévot, vicomte d'), romancier et poète français, né à Chevreuse en 1789, mort à Paris, en 1856.

Boisgelin -

- (Son Eminence Monseigneur Jean de Dieu, Raymond de) cardinal archevêque de Tours, décédé à Angervilliers, le 4^{ème} jour du mois de fructidor de l'an XII de la République française.

Bruyère -

- Jean Hardouin de la), académicien en 1696, né à Roinville-sous-Dourdan (hameau de la Bruyère) en 1639, ou 1644, mort en 1696.

Cicéri -

- Pierre, Luc, Charles, célèbre peintre français, né à Saint-Cloud, en 1782, mort à Saint-Chéron-Montcouronne (S. et O.), en 1868. Il s'est distingué comme peintre des décors de l'Opéra. Il décora à Saint-Chéron plusieurs intérieurs de maisons bourgeoises notamment celle de son ami Louis Richard Vian, l'historien de Saint-Chéron dont le petit-fils Edmond Vian fut député de Seine et Oise.

Sous la Restauration Cicéri fut choisi comme décorateur dans les fêtes données par la maison du Roi. Dès 1810, il avait été chargé de décorer le théâtre de Cassel, en 1826, la décoration des fêtes du Sacrement lui était donnée ; l'année précédente, il avait obtenu la Légion d'Honneur. Il exécuta des travaux considérables de décoration pour l'Opéra ; on lui doit les décors d'Armide, de la Muette, de Robert-le-Diable ; il fut fréquemment appelé à l'étranger ; ses dessins sont conservés à l'Opéra.

Au Salon de 1831, il exposa Les Buttes-de-Saint-Nicolas, à Bâville ; au Salon de 1839, il donna en aquarelles des vues de Saint-Chéron. C'est là qu'il mourut à l'âge de 86 ans, le 28 août 1868, ainsi qu'en témoigne son acte de décès
(Lorin)

Carloman -

- Tué dans la forêt d'Yvelines (aujourd'hui de Rambouillet), en l'an 884, au cours d'une partie de chasse, par une flèche lancée par l'un de ses officiers.

Chatin -

- Adolphe, botaniste, directeur de l'Ecole de pharmacie né à Tullens en 1815, mort aux Essarts-le-Roi, en 1901.

Cousteau de la Barrère -

- Anne, Jeanne, François, général, né à Pecqueuse, près de Limours, en 1729, mort en 1802.

Demain -

- Louis, Pierre, Henri (1874-1957) général né à Dourdan.

Dervillé -

- Stéphane né à Sait-Maurice-Montcouronne (1848-1925) régent de la Banque de France.

Desmazis -

- Alexandre Jean (1768-1841) administrateur des bâtiments de la Couronne sous le 1^{er} Empire, mort à briis-sous-Forges, ou il habitait depuis 1833.

Ducerceau -

- Jean, Antoine, jésuite, né à Paris, en 1670 ou à Dourdan, qu'il habitait ordinairement, décédé en 1730, poète et écrivain.

Il fut tué par accident, d'un coup de fusil, par le prince de Conti dont il était le précepteur.

Entraques -

- (Henriette d'), maîtresse du roi Henri IV était la fille du seigneur de Marcoussis, Breux, Breuillet, Boissy, etc... François de Balzac d'Entraques, elle eut du Roi, un fils nommé Gaston de Foix, depuis Henri de Bourbon qui fut évêque de Metz.

Cette femme fut le fléau du Roi Henri IV ; tour à tour capricieuse, complaisante, méprisante, dévote, libertine, criminelle d'état, repentante et jamais fidèle, elle semble tenir dans sa main le cœur du monarque, le gonfler de haine, l'embraser de dépit ou le remplir de toutes les fureurs de l'amour. Elle mourut en 1633 et fut enterrée aux Feuillantines de la rue St Jacques fondé par Henri III. (*Intrigues du Cabinet, Tome 1er*)

La sœur d'Henriette d'Entraques, Marie Charlotte de Balzac d'Antraques, dame de Marcoussis, Boissy, Breuillet etc... veuve de François de Bassompierre, Maréchal de France, habitait Boissy-sous-Saint-Yon, rue Courtanesse ; c'est la première propriété de Boissy se trouvant sur la droite en venant de Breuillet.

Florian -

- (Jean-Pierre Claris de), né au château de Florian (Gard) en 1755. Il se rendait souvent au château du Marais (1786-1793), chez Madame de la Briche, veuve du seigneur du lieu.

Durant la révolution, Florian vécut tantôt à Sceaux, tantôt à Paris, mais ni à Sceaux, ni à Paris, il n'était en sûreté. Dans l'épilogue de ses fables, qu'il publia en 1792, il disait :

Vivons caché, libre et content,
Dans une retraite profonde,
Là que faut-il pour le bonheur ?
La paix, la douce paix du cœur,
Le désir vrai qu'on nous oublie,
Le travail qui sait éloigner
Tous les fléaux de notre vie.

Cette vie, cette douce paix du cœur, il ne pouvait la trouver en ce moment-là qu'à une certaine distance de Paris, au Val-saint-germain, dans ce magnifique château du Marais.

Florian était un ami de la maison. Il y écrivit plusieurs fables dont « La mère, l'enfant et les sarigues » qu'il dédia à Madame de la Briche.

Florian vint au Marais pour la dernière fois en 1793. Il fut arrêté en 1794, mais mourut de phtisie cette même année, âgé de 39 ans. Quant à Mme de la Briche, elle mourut en 1844, âgée de 89 ans (Lorin)

François 1^{er} -

- mourut en 1547 au château de Rambouillet

Gontran -

- fils de Clotaire 1^{er}, né vers 525, roi de Bourgogne et d'Orléans, de 561 à 593, mourut dans l'ancien château de Dourdan, âgé de 61 ans et fut inhumé dans l'église Saint Germain de cette ville.

Hugues Capet -

- mourut en 996 dans l'ancien château de Dourdan

Jubé -

- Augustin, Maréchal de Camp, écrivain, né à Vert-le-Petit, en 1766, mort à Bonchamp en 1824 (hameau de Dourdan)

Hugues le Grand -

- père d'Hugues Capet, comte de Paris, duc de France, mourut l'an 956, dans l'ancien château de Dourdan.

Lebrun -

- Charles, François, né à Saint-Sauveur-Landelin (Manche) le 19 mars 1739 ; il habita Grillon, Dourdan, Potelet, puis le château de Sainte-Mesme, où il est décédé le 16 juin 1824 âgé de 85 ans.

Il fut nommé en 1789, député du Tiers-Etat pour la Sénéchaussée de Dourdan, Consul en 1799, membre de l'institut.

Son fils Charles Lebrun, lieutenant-général, grand-Croix et député en 1815, et pair de France.

Louis -

- Comte d'Etampes, naquit au château de Dourdan.

Le Macaire -

- Robert fut le premier maître d'école connu de la paroisse de Saint-sulpice-de-Favières, nous avons tenu à citer exceptionnellement car il exerça ses fonctions durant 66 années (de 1724 à 1790) unique !

Macquet -

- Auguste, romancier français né à Paris, en 1813, mort dans son château de Sainte-Mesme, près Dourdan en 1888. Il collabora à la plupart des romans historiques d'Alexandre Dumas père.

Marin le Roy de Comberville -

- Poète et romancier, membre de l'Académie française, né à Chevreuse (1600-1674).

Marnat -

- né à Limours-en-Hurepoix, tambour major géant (2m07), au 90^{ème} régiment de ligne à la fin du XIX^{ème} siècle.

Montardier -

- né à Chevreuse (1747-1802), membre du Corps législatif et du Conseil des Cinq-Cents.

Noyers -

- (Mr Robert des), chirurgien de la feue Reyne, mort à Corbreuse en 1709, âgé de 80 ans et inhumé dans l'église du lieu.

Poussepin -

- Mère Marie (1653-1744) née à Dourdan, morte à sainville-en-Beauce, âgée de 91 ans.

La vénérable Mère Marie Poussepin, en religion Mère Saint-Joseph, dite l'ouvrière de la Providence, fondatrice de la Congrégation de Sœurs de la Charité.

Elle inventa les bas de soie ?

(Il y a certainement là une erreur, car les bas de soie sont connus depuis la plus haute antiquité ; c'est Si-Li-Chi l'épouse favorite de Houang-Ti, premier empereur de Chine qui les inventa il y a 4 700 ans, ce qui la fit placer au rang des divinités. En France, cette industrie était florissante au XVI^{ème} siècle). (R.D.)

Régnard -

- Jean-François, poète comique, né à Paris en 1647, mort à Dourdan en 1709 lieu-dit des Eaux et Forêts.

Roustan -

- Raza, (dit Papa-Tam) mamelouk de l'Empereur, né à Tiflis en Georgie, mort à Dourdan le 7 décembre 1845 âgé de 64 ans.

Saint-Arnoult -

- qui vivait au commencement du VI^{ème} siècle, appartenait à une illustre famille de France ; Il fut baptisé par Saint-Rémi et épousa Scariberge, nièce de Clovis. S'étant rendu à Reims pour prier sur le tombeau de Saint-Rémi, i fut lapidé par les serviteurs de sa femme parce qu'il avait contraint celle-ci à prendre le voile des vierges.

Scariberge pour exaucer le vœu de Saint-Arnoult fit transporter à Tours, sur un chariot attelé de deux bœufs, le corps de son épouse. Mais arrivé en un lieu de la forêt des Yvelines nommé Hibernie, le chariot s'arrêta, retenu, dit la légende, par une force surnaturelle.

Ce lieu prit alors le nom de saint-Arnould et Scariberge y fit creuser une crypte ou l'on déposa le corps du Saint.

Ceci se passait entre 533 et 544. Scariberge habita Saint-Arnoult et Rochefort. Lorsqu'elle mourut, son corps fut placé à côté de celui de son époux.

La crypte existe encore aujourd'hui ce n'est qu'un simple caveau dépourvu d'ornement et c'est sur son emplacement que fut construite l'église.

Saint-Yon -

- Ce serait au III^{ème} siècle de notre ère, en l'an 287, que Yonas (ou Yon) envoyé dans nos contrées par le pape Saint Caius, pour y porter la semence de l'évangile, aurait été martyrisé en Seine-et-Oise. Trois soldats romains avaient été dépêchés pour le faire périr. Sa tête alla rouler au pied de la butte ; son corps illuminé et vivifié d'une vertu surnaturelle, il se releva alors de terre, dit la légende et alla la ramasser. Elle était toute souillée de sable et de sang. Il la lava à la fontaine qui porte son nom ⁽¹⁾ et la transporta jusqu'au lieu de sa sépulture, probablement sur le haut de la montagne ou depuis on lui a élevé quatre églises successives.

(1) *La fontaine de Saint-Yon garderait une pierre encore rougie par le sang du martyr. Il s'y trouve en effet parmi les pierres grises du pays, un grès rouge ce qui aurait donné lieu à cette légende. En 1784, un nommé Turiot, mendiant ci-devant charretier à Avrainville s'y noya accidentellement (arch. C. de St Yon). De nos jours (1970), cette fontaine a été couverte par mesure d'hygiène et on y a installé une pompe lui faisant perdre tout son cachet primitif. (R.D.)*

Sarcey -

- Francisque (dit l'oncle), critique français, né à Dourdan en 1827, mort à Paris, en 1899.

Thou -

- (Jacques, Auguste de) président du Parlement de Paris acheté en 1600 le château d'Angervilliers.

Yolande de Coucy -

- En 1262, Yolande d'Anjou, de Coucy, comtesse de la Marche, était non seulement dame de Chilly et de Longpont, mais encore d'Egley et de Boissy.

Elle donna à chacune de ces deux paroisses 1 200 arpents de friches. Pour ce bienfait, on célèbre encore son obit.

Malet -

- Louis, sire de Graille, sire de Montagu, héritier en 1482 de son père et seigneur de Marcoussis et Villeconin et toutes dépendances.

Il fut Chambellan de Louis XI et en fait Ministre de la Guerre du Roi ; Amiral de France en 1487. Il mourut à Marcoussis le 30 octobre 1516.

Hardouin -

- Jules, Eugène... 1847. Conseiller à la Cour de Cassation Commandeur de la Légion d'Honneur, demeurant à Boissy-sous-St-Yon. (*Archives du château des Tourelles*)

Hardouin -

- Jules (fils) ... 1888... Conseiller à la Cour d'Appel de Paris chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Boissy-sous-St-Yon. (*Archives du château des Tourelles*)

Esquirol -

- Nicolas, Marguerite, Adolphe. Conseiller-Maître à la Cour des Comptes ; il fut maire de Boissu de 1855 à 1863. (*Titres de propriété du château de la Motte*)

Esquirol -

- Paul (fils)...1899... Conseiller à la Cour des Comptes, demeurant à Boissy-sous-St-Yon. (*Titres de propriété du château de la Motte*)

Dupréau -

- Gabriel (1511-1588), théologien, grammairien et latiniste né à Marcoussis.

Duquet -

- Marie-Auguste (1842-1916) historien de la guerre de 1870, né à Monthéry.

Chevalier -

- Ulysse, prêtre et érudit français, né à Rambouillet en 1841, membre de l'Académie des Inscriptions en 1912.

Clamageran -

- Jean Jules, homme politique français né à la Louisiane mort à Limours (1827-1903).

Sablé -

- (Madeleine de Souvré, marquise de), une des plus célèbres précieuses, née en Touraine, morte à Port-Royal (1599-1678).

Liste complémentaire - (Arrondissement de Rambouillet)

Arnault -

(Mère Angélique), abbesse de PORT-ROYAL-DES-CHAMPS, entrée dans cette abbaye à l'âge de 14 ans, elle réforma celle-ci à 17 ans et y introduisit le jansénisme, elle mourut en 1661. L'Abbaye fut fermée en 1705 et détruite 1710 par ordre de LOUIS XIV.

Besnard -

Amiral, ministre de la Marine (1896) est né à RAMBOUILLET (Seine et Oise)

Bullion -

(Claude de) marquis de GALLARDON de 1633 à 1636, fidèle auxiliaire de RICHELIEU, mort en 1640. Il fut surintendant des finances sous LOUIS XIII, puis Garde des Sceaux. Il est l'inventeur des Louis d'or.

Caran d'Ache

(Emmanuel POIRE dit) dessinateur et humoriste français, né à MOSCOU en 1858, mort à CLAIREFONTAINE en 1909

Dreyfus -

Ferdinand, châtelain de SOUCY (hameau de FONTENAY-LES-BRIIS) avocat et homme politique, député de RAMBOUILLET (1880-1885), né en 1850, mort le 15 juillet 1916, âgé de 66 ans. Il était très lié avec Raymond POINCARE.

Dreyfus -

Charles, Ferdinand, fils du précédent, créateur de l'école d'agriculture de BEL-AIR (hameau de FONTENAY-LES-BRIIS) pour laquelle école il dépensa toute sa fortune. Déporté il mourut à AUSCHWITZ en 1942.

Dutron-de-la-couture -

Jacques, François (1749-1814), médecin spécialiste de colonies, qui tenta de recruter des volontaires en Seine-et-Oise et en Seine-et-Marne pour l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire (3 octobre 1795).

Duverger de Hauranne

Jean, Ambroise, abbé de SAINT-CYRAN (1584-1643), écrivain spiritualiste dont l'influence fut très grande sur l'Abbaye de PORT-ROYAL

Racinet -

Albert, dessinateur français né à PARIS en 1825 mort en 1893 à MONTFORT-L'AMAURY.

Pruvost de Saulty-

Philippe, Albert, chevalier de la Légion d'Honneur, régent de la Banque de France et receveur général des Finances de Seine-et-Oise, acheta en 1811 le château de BAVILLE. Il fut inhumé à SAINT-CHERON-MONTCOURONNE.

Gregh -

Louis, compositeur français, ne à PHILIPPEVILLE en 1843, mort à DOURDAN en 1915, auteur de morceaux de piano, de l'opérette LE LYCEE DE JEUNES FILLES

Quesnay -

Francis, économiste né à MERE près de MONTFORT-L'AMAURY en 1694, médecin chirurgien du roi LOUIS XV, mort en 1774.

Chauvel -

Georges, statuaire renommé, inhumé dans le cimetière du VAL-SAINT-GERMAIN dont la sépulture est en voie de classement

Briel -

Jean, (Jean TOURANE pour la télévision), dessinateur, artiste peintre, est l'homme qui fait parler les animaux vivants, amusant petits et grands, notamment SATURNIN le canard, le CODE POSTAL avec sa marmotte habillée en préposé des PTT, les TRITANFRICHES, et j'en passe.... Ajoutons que M. BRIEL est maire du VAL-SAINT-GERMAIN depuis 1952.

Fleury -

Marcel (1884-1949) évêque de NANCY en 1935, né au VAL-SAINT-GERMAIN, vicaire de CORBEIL en 1917, curé doyen de DOURDAN en 1924.

Viennet -

(pour mémoire)

Arrondissement de CORBEIL

Abeillard -

- Vint enseigner à Corbeil sous Louis-le-Gros (1081-1137)

Ageorges -

- Clément, (né à Bruyères le 1^{er} mars 1891) lieutenant, pionnier de l'aviation, mort pour la France (1891-1920) enfant de Bruyères-le-chatel. Son nom figure à l'occasion des premières expériences d'avions téléguidés effectuées à Etampes le 14 septembre 1918 dans l'ouvrage intitulé « l'homme, l'air et l'espace » édité en 1965. Les Bruyérais de la soixantaine se rappellent qu'il venait de temps à autre avec son appareil faire plusieurs fois le tour du village pour s'éclipser ensuite vers sa base. C'était sa façon de venir saluer à la fois ses parents et ses compatriotes.

Aublesaine-

- (Charles de l'), garde des Sceaux de France, mort à Leuville-sur-orge, le 26 septembre 1653.

Bailleul -

- (Nicolas de), prévôt des marchands de Paris et président à mortier, surintendant des Finances, mort à Soisy-sur-Seine, en 1662, et inhumé dans l'église du lieu.

Barbier -

- (le baron), né à Brunoy, en 1767, chirurgien chef du Val-de-Grâce, mort en 1846.

Boieldieu -

- François, Adrien, célèbre compositeur français, né à Rouen en 1775, mort à Jarcy en 1834.

Botrel -

- théodore, barde breton, demeura quelque temps à la Norville où il composa des chansons. Une plaque apposée sur la façade de la maison qu'il habita le rappelle.

Bougaud -

- ...1750... receveur de la ville de Paris, né à Ollainville alors hameau de Bruyères-le-Châtel

Bourgoin -

- Jacques, né à Corbeil, en 1585, fit une brillante carrière militaire, sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, il servit aussi sous Gustave-Adolphe, roi de Suède. Il était en dernier lieu gouverneur de Corbeil Il mourut en 1661, et fut inhumé dans l'église N.D. de Corbeil, la plus belle de la ville. Lors de la démolition de ce magnifique monument en 1821, le beau cénotaphe qui surmontait la tombe de Jacques Bourgoin fut transféré dans l'église St Exupère (spire par déformation) dont il est un remarquable monument.

Capitant -

- Simon, Conseiller au Parlement, né à Corbeil au XV^{ème} siècle.

Chevrier -

- Gabriel, né et mort à Brétigny-sur-Orge (1824-1895), créateur du célèbre haricot qui porte son nom, qu'il découvrit en 1872 par un heureux hasard, et qui a fait la renommée d'Arpajon et de sa région.

Coulet -

- Léon (1878-1944), avocat à la cour d'appel de Paris, est un enfant de Bruyères-le-Châtel, dont le père fut maire de cette commune de 1868 à 1890. Ce dernier était Commandeur de la Légion d'Honneur.

Dannery -

- J.B. Thomas (1744-1832), diplomate, mort à Bruyères-le-Châtel.

Dansse-de-Villoison -

- Le célèbre helléniste, entré à l'institut avant l'âge par dispense, est né à Corbeil, en 1750, sur la paroisse Saint-Martin.

Decauville -

- Paul (1846-1922), fondateur des usines Decauville et sénateur de Seto, né à Evry-petit-Bourg.

Dejean -

- Jean, Antoine, général, mort à Brunoy. (1765-1848)

Delahaye-Delaunay -

- (1751-1830), né à Arpajon, député aux Etats-Généraux au Conseil des Cinq-Cents et à la Chambre des Cent-jours.

Liste complémentaire - (Arrondissement de Corbeil)

Chanroux -

Henri, le 6 juin 1913 ont eu lieu à CORBEIL les obsèques d'Henri CHANROUX, aviateur tué à AMIENS en service commandé dans un accident d'aéroplane et ramené à CORBEIL sa ville natale.

Lefevre -

Eugène, né en 1878, (première victime de l'aviation) fut tué à bord de son biplan WRIGHT au cours d'essais de mise au point à PORT-AVIATION (JUVISU) en 1909.

Campenon -

François, Nicolas, Vincent, littérateur et poète français membre de l'Académie Française, né à la GUADELOUPE, mort à VILLECRESNES (Seine-et-Oise).

Dubos -

Constant, professeur de rhétorique au Lycée Impérial (aujourd'hui LOUIS-LE-GRAND) de 1810 à 1820, né en 1768 à MASSY, près de LONGJUMEAU, poète, mort en 1845.

Leroy d'Etioles

Jean-Jacques, l'un des inventeurs de la LITHOTRICIE, né en 1798 à ETIOLLES près de CORBEIL, mort en 1860.

Chevreau -

Julien, Théophile, Henri, administrateur français, né à PARIS, mort à YERRES 1823-1903, ministre de l'Intérieur en 1870 à la veille du siège de PARIS. Il travailla à la mise en état de la défense de la capitale.

Cottin -

(Marie RISTEAU) femme de lettres et romancière française née à PARIS, morte à CHAMPLAN près de CORBEIL, (1770-1807)

Landelle -

Charles, peintre français né à LAVAL mort à CHENNEVIERES-SUR-MARNE près de CORBEIL.

Flourens -

Pierre, Jean-Marie, physiologiste, né à MAUREILHAN (Hérault), mort à MONTGERON, (1794-1867), membre de l'Académie des Sciences.

- Imbart de la Tour-** Pierre, historien français né à VALENTON, membre de l'Académie des Sciences Morales.
- Allart -** Hortense, dame de MERITENS, femme de lettres française, née à MILAN en 1801, morte à MONTLHERY en 1879
- Appert -** Nicolas, inventeur français, né à CHALONS-SUR-MARNE en 1749, mort à MASSY en 1841.
- Delaunay -** Louis, ingénieur et industriel, né à CORBEIL en 1872, mort à CANNES en 1912.
- Fort -** Paul, poète français, né à REIMS en 1872, mort à MONTLHERY.
- Drioton -** Etienne, ecclésiastique et égyptologue français, né en 1889 à NANCY, mort en 1961 à MONTGERON.
- Duruy -** Albert, (1844-1887), journaliste, auteur d'ouvrages d'histoire militaire, mort à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- L'Hopital -** Georges, Conseiller d'Etat sous le second Empire, inhumé dans le cimetière du PLESSIS-PÂTE (Seine et Oise).
- Menard -** Armand, (dit DRANEM) (1869-1935), chanteur comique, fondateur de la maison de retraite des anciens acteurs de café-concert de RIS-ORANGIS, inhumé à RIS-ORANGIS.
- Mouchez -** Amédée, Ernest, Barthélémy, amiral et astronome, né à MADRID en 1821, mort à WISSOUS en 1892.
- Ponsard -** René, poète et chansonnier, né à ARPAJON (Seine et Oise) le 20 décembre 1826, mort à PARIS le 22 juin 1894.
- Treilhard -** Achille, Conseiller d'Etat sous le second Empire, inhumé dans le cimetière du PLESSIS-PÂTE (Seine et Oise).
- Hoefler -** Jean, Christian, Ferdinand, chimiste français d'origine allemande, né à DOESCHNITZ (Thuringe), mort à BRUNOY (1811-1878).
- Houasse -** Michel-Ange, peintre d'histoire et de portraits, né à PARIS, mort à ARPAJON (1680-1730).

Liste complémentaire - (Arrondissement d'Etampes)

- Delannoy -** Marcel, compositeur français, né en 1893 à LA FERTE-ALAIS, mort à NANTES en 1962.
- Dutrieu -** Hélène, aviatrice (1877-1961), qui remporta la première coupe internationale féminine à ETAMPES en 1910.
- Jabinot -** Henri, controversiste français, né en 1724 à ETAMPES, mort en 1792 à PARIS.
- Lantara -** Simon, Mathurin, peintre paysagiste français né à ONCY, mort à PARIS (1729-1770).
- Giraudet -** Alfred, Auguste, artiste lyrique français, né à ETAMPES en 1845, première basse à l'Opéra, professeur au Conservatoire de PARIS, mort en 1911.
- Jaubert -** Amédée, homme politique français né à AIX-EN-PROVENCE mort à GILLEVOISIN (1779-1847)

Le chansonnier Pierre Dupont (1821-1870)
(Par Georges Courty)

Il habita Cheptainville, canton d'Arpajon de 1848 à 1852

Nous devons à l'obligeance de M. et Mme Fauquembergue, instituteurs à Cheptainville, les renseignements ci-dessous concernant le poète chansonnier Pierre Dupont, qui séjourna dans cette localité de 1848 à 1852. Une plaque commémorant ce séjour a été apposée sur le mur extérieur de l'école en Septembre 1912... « Pierre Dupont était un homme aux allures simples, il causait familièrement avec les paysans dont il semblait partager les soucis, il habitait à l'extrémité du village une maison si vétuste qu'elle a été tout récemment rasée. Ce qui étonnait le plus les campagnards de l'époque de 1848, c'était de voir arriver à Cheptainville des petites grisettes parisiennes (probablement des artistes de théâtre) se mêlant à la compagnie de Pierre Dupont dans des costumes un peu tapageurs. P. Dupont avait composé « Les fraises du bois joli » dans celui du Pré, car il était amateur de fruits, voire même de légumes. Au lieu-dit « La platane » ⁽¹⁾ emplanté de treize gros pins sylvestres qui datent encore de son temps P. Dupont allait y chercher l'inspiration de ses « pins » et de ses « sapins ».

Nous avons gravi la pente boisée qui conduit de Cheptainville à la Platane par les mêmes sentiers chers au poète. Là, la vue sur la plaine qui entoure le village assis au milieu des meulières de Brie est d'un fort joli aspect ; au dernier plan, se détache une énorme butte témoin flanquée d'une tour. C'est celle de Monthéry à la châtellenie de laquelle dépendait « Stainville » ou Ch'tinville » nom dont l'origine romaine ne fait aucun doute.

Alors nous nous prîmes à évoquer les poèmes de Pierre Dupont, les Bœufs notamment. Si les bœufs que le poète rencontra certain jour sur la route de Poissy firent grand impression sur lui, la psychologie de la chanson flaire bien un goût de terroir local, il en est de même du chien de Berger, du Braconnier, des Louis d'or, de la chanson des Blés, de la fête du Village etc. etc.

La petite bourgade de Cheptainville qui a joué un rôle si important dans la littérature pastorale et réaliste, méritait qu'on ne la laisse point dans l'oubli. Les vacances de Pâques de 1931 nous y ont conviés.

(1) Ce terme « La Platane » est vraisemblablement dû à l'existence d'un arbre de cette espèce qui devait exister jadis en ce lieu. Tout le monde sait que jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle, les noms des plantes et d'animaux avaient conservé comme dans la langue latine, leur genre féminin

A La Platane de Cheptainville

(Aux mânes de Pierre DUPONT)

I
Sur les hauteurs de la platane
vint s'asseoir un barde luron
il sortait de la tramontane
avec son sac et son bâton
IV
Quinze louis sont dans sa poche
pour goûter de la liberté
is se mit clerc dans la basoche
pour vivre la vie en beauté
VII
Or, le manuscrit des Deux-Anges
rapporta gros au chansonnier
qui doué d'une voie d'archanges
chanta ses bœufs, son braconnier

II
Fils d'un dur forgeron de race
bercé au son des lourds marteaux
de Lyon il quitta la trace
pour courir dans les boqueteaux
V
Rachel décida du poète
Dupont rêvait d'un avenir
il choisit paris pour sa fête
mieux vaut s'en aller que mourir
VIII
Tout Paris voulait la chanson
des louis d'or et du berger
et sous la platane à Dupont
les oiseaux allaient s'héberger

III
Il s'en fut à Rochetaillée
écouter le chant des pinsons
mais d'est en mise débraillée
qu'il abandonna ses maisons
VI
Où aller seul dans la Grand'ville ?
il se dit allons à provins
si je n'ai pas des cent, des mille
j'aurai toujours de bons cousins
IX
Passants, passez à Cheptainville
le séjour de pierre Dupont
s'il n'est pas de la même ville
son disciple est Couté, Gaston.

(Egly, le 3 avril 1931)
G.Courty

Le Prince de la chanson des paysans

(G. Courty)

Pierre Dupont est briard par ses origines paternelles mais il appartient à la Basse Saône par les fortes impressions d'enfance qu'il a reçues tant à Lyon qu'à Rochetaillée.

Poète et chansonniers sans avoir jamais appris la musique, il trouva pendant la période de 1848 à 1852 qu'il passa à Cheptainville en Seine-et-Oise les plus beaux accents de poésie pastorale qui soient jamais sortis de notre littérature.

Pierre Dupont est le fidèle interprète des paysans avec ses Bœufs, sa chanson du Blé, son Chien de Berger, ses Sapins, son Cochon, sa Vache, sa Fête au village, etc... Avec lui on se sent vraiment aux champs, ses vers flairent l'aubépin, la mousse fraîche, les aiguilles de pin et l'églantine.

Nous venons de visiter Cheptainville, et nous avons revu le coin élevé de la « Platane » où le poète aimait, tout en se reposant, à venir chercher ses inspirations.

Pierre Dupont a laissé à Cheptainville le souvenir d'un homme aux manières libres au commerce facile avec les paysans qu'il a peint sur le vif ; Comme les temps actuels semblent avoir oublié ce poète, nous avons tenu à évoquer son souvenir dans les endroits mêmes dont il a laissé une peinture immortelle.

Gaston Couté, poète beauceron, procède par son tour réaliste de la façon de Pierre Dupont mais celui-ci reste encore le plus éloquent traducteur de l'âme paysanne dans la région d'Etampes.

Voici quelques titres des chansons composées par Pierre Dupont

Les amis	Les bœufs	Le bon chemin
La blessure	Ma vigne	Le pâturage
Les dieux	La chanson	La vache
Le chêne	La cave	La perle
Le roi de la fève	la musette neuve	Les lapins
Le braconnier	Le secret	L'auberge des naufragés
L'écurie	Le cheval	La fille des champs
Les louis d'or	Les fraises du bois joli	La fête du village
Le camée	Le faucheur	Le dernier beau jour
Les cerises	La musique	La promenade du paysan
Le peseur d'or	L'année d'abondance	Le rêve de mon cœur
Le tonneau	Le chien de berger	La chanson du blé
Le cochon	Etc...	

Duquesne -

Abraham, célèbre marin français, né à Dieppe, en 1610, mort à Vert-le-Petit, dans le canton d'Arpajon (Seine-et Oise) en 1688, se forma sous le yeux de son père, habile capitaine et donna bientôt une si haute idée de sa valeur et de ses talents, qu'à peine âgé de 27 ans, il obtint le commandement d'un vaisseau à Lérins. Il se signala aussi au combat de Tarragone en 1641 et à celui du Cap de Gata, où il fut blessé en 1643. Pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, il alla servir le roi de Suède ; nommé vice-amiral par ce prince, il défit complètement devant Gothembourg la flotte danoise commandée par Christian IX en personne. Rappelé en France en 1647, il arma à ses frais une escadre ; il battit en 1650 les anglais et les espagnols qui avaient envoyé plusieurs vaisseaux au secours de Bordeaux révolté et fut en récompense créé chef d'escadre. Dans la guerre de 1672. Louis XIV opposa Duquesne au fameux Ruyter, amiral hollandais ; il remporta en 1676, près de Messire, une victoire signalée sur ce terrible adversaire, qui

mourut de ses blessures quelques jours après. Chargé ensuite de purger le pirate de la méditerranée, il battit à Chio la flotte de Tripoli, en 1681, bombardra deux fois Alger (1682-1683) et força le dey à restituer tous les esclaves chrétiens ; il bombardra de même Gêne qui avait vendu quelques secours aux algériens et contraignit le doge à venir s'humilier aux pieds du roi de France (1684). Duquesne était protestant, ce qui empêcha Louis XIV de l'élever à la dignité d'Amiral. Cependant il le fit marquis et érigea en marquisat sa terre du Bouchet Dieppe, sa patrie lui a élevé une statue.

On trouve dans les Registres du Parlements la date de l'achat fait par le sieur Abraham Duquesne de la terre et baronnie du Bouchet Valgrand (Vert-le-Grand), on y enregistre le 21 septembre 1681, les lettres de confirmation du don fait par le roi au même Duquesne de la somme de deux cent mille livres pour cette acquisition, lesquelles lui faisaient défense d'y exercer la religion prétendue réformée.

Ce Duquesne était général des armées navales du Roi et l'un des plus grands hommes de mer que la France n'ait jamais eus.

Il obtint encore du roi, peu de temps après que cette baronnie avec tous ses fiefs et terres fut érigée en marquisat sous le nom de : « Marquisat de Duquesne ».

Comme on n'avait pu le résoudre à embrasser la religion catholique et pour éviter une trop grande affluence lors de ses obsèques il fut ignominieusement enterré la nuit au Bouchet, sur le bord d'un fossé, il ne fallait pas songer à de pompeuses funérailles.

Ajoutons que lors de la révocation de l'édit de Nantes, seul de tous les protestants français, il fut excepté de la commune prescription, mais ses propres enfants durent s'expatrier et miné par le chagrin de la séparation, le glorieux marin s'éteignit bientôt à l'âge de 78 ans.

On lui a érigé au Bouchet, une stèle avec son buste.

Félix Potin -

Né à Arpajon, rue de Saint Germain, en 182 remarquable dans sa spécialité (épicerie).

Flammarion -

Camille célèbre astronome, né à Montigny-le-Roi (H^{te} marne) en 1842, mort à Juvisy en 1925 âgé de 83 ans.

Flammarion -

(Mme Camille) sa veuve, décédée le 27 octobre 1962 à Juvisy (S.et O.) ou elle a été inhumée avec son mari.

Agée de 84 ans, elle était Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur des palmes académiques, secrétaire générale de la Sté astronomique de France et présidente de la délégation cantonale de l'éducation nationale.

Foullon -

Joseph, François, intendant de Paris. Qui demeurait au Château de Morangis, était venu voir à Viry, son ami le lieutenant de Police de Sartines et se promenait dans les allées en l'attendant. Foullon, qui aurait prononcé ces paroles « si cette canaille de peuple n'a pas de pain qu'elle mange du foin » était depuis longtemps menacé. Foullon fut emmené à pied à Paris, chargé d'une botte de foin un collier de chardon au cou et du foin dans la bouche.

Lafayette essaya en vain de le sauver, il n'y réussit pas. Foullon fut enlevé et pendu à une lanterne.

Antoine Raymond Jean Gabriel de Sartines, comte d'Ably émigra à la suite de ces événements pour éviter le sort de son malheureux ami, son fils mourut à 34 ans, avec son épouse âgée de 19 ans, le 17 juin 1794.

Le Dictionnaire Larousse donne cette autre version :

Foullon, Joseph François, contrôleur général des Finances après Necker (en 1789), né à Saumur mort à Paris (1715-1789)

Sa manière impitoyable dont il gouvernait ses terres, et son âpreté au gain le firent détester. Au lendemain de la prise de la Bastille il fut pendu à un réverbère par le peuple, puis décapité.

Fustel de coulanges -

Historien, né à Paris et mort à Massy près Palaiseau (1830-1889)

Garnier-Deschênes -

Etienne, maire de Quincy-sous-Sénart, fut député aux Cinq-Cents en 1799, décédé en 1817 âgé de 72 ans.

Henner -

Jean, Jacques, célèbre peintre français né à Bernwiller (Haut Rhin), mort à Paris (1829-1905).

Il habita durant de nombreuses années et sa veuve longtemps après lui, le château d'Arny dans la commune de Bruyères-le-Chatel.

Ajoutons que son château a été transformé en un centre de recherches atomique privé. (1970).

Insburge (la reine) -

Epouse de Philippe-Auguste, mourut à Corbeil, en 1236, et fut inhumée dans l'église Saint Jean sous un tombeau magnifique qui fut violé et détruit à la Révolution.

Jourdan -

Comte J.B., maréchal de France, fut maire de Soisy, né à Limoges en 1762, mort en 1833 âgé de 71 ans. Il fut inhumé aux Invalides dont il était gouverneur.

Lachambaudie -

Pierre, fabuliste et chansonnier, né en 1806 à Montignac-sur-Vézère, mort à Brunoy en 1872.

Lamarck -

Robert III, homme de guerre et historien, né à Sedan en 1491 mort à Longjumeau en 1537.

Leblond -

Procureur au Parlement et un es premiers juges de paix de Paris, à la création de cette magistrature demeurant alors à Valenton.

On cite de lui cette anecdote : « on parlait dans le salon Leblond du zèle et de l'intelligence des commis d'octroi aux barrières de Paris. Tout juge qu'il était Leblond aimait à rire et à faire des farces ; il prit part à la discussion en soutenant qu'ils n'étaient pas si fins qu'on voulait bien le dire, et pour le prouver, fit la gageure de passer à la barrière avec un de ses porcs tout entier sans payer un centime de droit. Un pari fut engagé. Un porc fut tué, apprêté, revêtu d'un large manteau, d'un chapeau galonné, bien ficelé dans le siège du valet de pied derrière la voiture, et l'on partit à Paris ; Arrivé à la barrière le sieur Leblond, bien connu des employés, reçoit d'eux un grand salut et passe, lui et son valet de pied, sans encombre ; il avait gagné son pari, et les commis n'y virent comme l'on dit vulgairement que du feu. (*Tiré de la notice historique de F. Martin, membre de la Commission Départementale des antiquités et des arts de Seto*).

LeFèvre -

Nicolas, auteur célèbre né en 1544, que le roi Henri IV donna en 1596, pour précepteur au prince de Condé, et qui mourut en 1612, était originaire de Linas-sous-Monthéry, était fils de Vincent Lefèvre, riche habitant de ce lieu qui s'était retiré à Paris.

Louis-Robert -

L'inventeur de la machine à papier continu résidait à Corbeil, et c'est à la papeterie d'Essonnes, en 1798, qu'il fit les premiers essais de sa machine.

Mauzaisse -

J.B. Le peintre Mauzaisse est né à Corbeil, en 1784. Ses tableaux ornent les musées de Versailles, du Louvre et de nombre de villes de provinces, mort en 1844.

Montils -

Charles, archevêque, mort à Corbeil en 1590.

Morel -

Maurice dit « le roi du bout dur », né à Arpajon. Il inventa une colle spéciale pour coller le cuir, puis les chaussures dites « aux bouts durs ». Il a fait ériger dans le cimetière de Saint-Yon, près de son château, sa propre et monumentale sépulture.

Ourry -

Maurice, enfant de Bruyères-le-Châtel est l'auteur de poésie écrites en 1776 et imprimées en 1817, à Paris

La danse interrompue
Le chevalier d'Eon
L'anglais à Bagdad
Monsieur Blaise

Le loup-garou
Monsieur Asinard
Le fils par hasard
Le mari juge et parti

Le père de ce dernier fut d'abord notaire puis instituteur de Bruyères de 1793 à 1801.

Pache -

Jean Nicolas, conventionnel, qui fut Ministre de la Guerre en 1792, était né à Verdun et fils de Pache dit l'Helvétien, suisse d'origine, concierge de l'Hôtel du duc de Castries à Paris.

Le maréchal de Castries, avait été frappé de l'intelligence du jeune Pache, le chargea d'élever ses enfants, et le fit nommer secrétaire du Ministre de la Marine.

Il habita le château féodal de Bruyères-le-Châtel de 1786 à 1791

Il devint maire de Paris en 1793. On lui doit la devise :

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE (ou à la mort)

Pellé -

J.C. d'Arpajon, Officier général sous Napoléon 1^{er}

Pinard -

Qui s'est tant occupé de l'histoire de Corbeil et de ses environs, était un enfant de Corbeil. Il est mort à Paris en 1871.

Rigaud -

(Le Capitaine), fut tué en 1590, au siège de Corbeil qui dura 25 jours.

Trivulce-le-Grand -

Maréchal de France, né à Milan en 1448, mort à Arpajon en 1518.

Valdechise -

Evêque devenu Saint Corbinien, né au VIII^{ème} siècle à Saint-Germain-lès-Arpajon. Il évangélisa la Bavière et périt assassiné à Freising par Ninus, et fut enterré dans cette ville le 8 septembre 730 en l'église Sainte-Marie.

Les catholiques bavarois n'oublient pas le berceau de leur premier évêque. En 1961, ils envoyaient à Monseigneur Renard évêque de Versailles, une somme de 40000 marches (soit six millions de nos anciens francs), destinés à la restauration de l'église de Saint-Germain-les Arpajon, qui abrite les reliques de Saint Corbinien, patron de l'évêché de Munich et de Freising.

Valpereau -

Louis, Gustave, littérateur, né à Orléans en 1819, mort à Morsang-sur-Orge, en 1906, auteur du Dictionnaire Universel des Contemporains, du Dic. Des Littératures, etc.

Zeiler -

Jacques, membre de l'Institut, décédé en 1962 à Saint-Michel-sur-Orge, agé de 85 ans ;

Durand -

Léon, Charles, Eugène, (1846-1925) général, mort à Corbeil.

Waldeck-Rousseau -

Mort à Corbeil en 1904

Saint Marc-Girardin (dit Marc Girardin) -

Critique littéraire et homme politique français, Académicien, né à Paris mort à Morsang-sur-Seine (1801-1873)

Sergent -

Lucien, Pierre, peintre français né à Massy, mort à Paris (1849-1904)

Willy -

Henry, Gauthier Villars, critique musical et auteur de romans humoristiques né en 1859 à Villiers-sur-Orge.

Courcel -

(Robert de) né à Paris en 1875, décédé en 1966, ancien ambassadeur de France, propriétaire du château de Port-Courcel à Vigneux.

Darblay -

Robert, industriel, maire de St-Germain-les-Corbeil depuis plus de 50 ans fils de Darblay, Aimé et petit-fils de Paul.

Arrondissement d'ETAMPES

Abléma -

Louise, femme peintre française née à Etampes en 1858. On lui doit des portraits et des peintures décoratives d'une facture franche et simple.

Brevet -

François-Marie, né le 9 octobre 1763 à Mauchamps (S.et O.). Cette toute petite commune d'une centaine d'habitants a eu l'honneur de donner le jour à cet homme célèbre peu connu, toujours par l'ingratitude humaine qui oublie vite des services rendus, mais il mérite de l'être car il fut un de ceux qui participèrent à l'épopée napoléonienne, modestement sans doute, mais non sans honneur.

Engagé en 1780, dans le régiment de Bretagne-Infanterie, il devint :

- En 1793 - Commissaire des guerres à l'armée du Rhin
- En 1799 - Directeur de l'hôpital de Strasbourg
- En 1807 - Ordonnateur de la réserve de la Grande Armée
- En 1808 - Intendant de domaines de Napoléon 1^{er} en Westphalie
- En 1813 - Directeur du service de l'habillement de la Grande Armée
- De 1817 à 1829 - Maire de Saint-Dié

Il mourut à Saint-Dié, le 2 août 1829, et l'on voit encore son tombeau dans le cimetière de cette ville
(*Maxime Legrand*)

Cizos -

Rose-Marie (dite « Rose-chéri ») comédienne, née le 27 octobre 1824 à Etampes, morte à Passy en 1861.

Cocteau -

Jean, académicien (1889-1963) décédé et inhumé à Milly (Seine et Oise)

Courty -

Georges, naturaliste, né à Paris, en 1875, mort à Etampes le 24 août 1953, âgé de 78 ans. Il s'était entre autres choses spécialisé dans l'étude des pétroglyphes de sa région sur quoi il attira l'attention des savants.

Ajoutons que notre grand ami M. Courty, était le beau-père de M. René Chaumette, natif d'Egley, actuellement (1970) directeur d'école à la Ferté-Alais. (R.D.)

Daqobert ler -

(Le roi) né l'an 604 à Milly ? Mort en 638

Darblay -

Auguste, Rodolphe, l'aîné, né à Etampes (1784-1873). Maître de poste et commerçant en blé.

Darblay -

Aimé, Stanislas né en 1794, à Auvers-St-Georges, fondateur des Grands Moulins de Corbeil, député de Seine-et-Oise, mort en 1878, à Saint-Germain-Lès-Corbeil.

Darblay -

Paul (1825-1908), fils d'Aimé Stanislas, né à Etampes, ingénieur des Arts et Manufactures, associé à son père pour la direction des Moulins de Corbeil, puis acquit la papeterie d'Essonnes, maire de Corbeil de 1859 à 1879).

Dardel -

Jean, né au XIVème siècle à Etampes, évêque de Tortiboli, auteur d'une chronique d'Arménie ;

Duverger -

Alexandre, Jean, Henri, général, né à Etampes le 14 février 1755, mort le 14 janvier 1830.

Geoffroy-Saint-Hilaire -

Etienne, illustre naturaliste, né à Etampes en 1772, mort à Paris, en 1844. Nommé à 21 ans professeur de zoologie au Muséum, il y ouvrit les premiers cours professés en France sur cette science. Il créa la ménagerie du jardin des Plantes, enrichit les collections par voie d'échange avec l'étranger.

Geoffroy-château -

Marc-Antoine, frère du précédent, né à Etampes en 1774, mort à Augsbourg en 1806. Il se distingua en Egypte et Austerlitz.

Guettard -

Jacques, Etienne, illustre naturaliste, né à Etampes en 1715, mort à Paris en 1786. On lui doit des travaux remarquables.

Jean de Foix -

Mourut à Etampes en 1500, il fut enterré dans le chœur de l'église Notre Dame.

Lalauze -

Graveur et peintre, né à Rive de Gier, en 1838, mort à Milly en 1906.

Saint-Perier de Poilloue de Saint Mard -

(Docteur Comte de) Célèbre archéologue né au château de Morigny-Champigny, dont la veuve, Mme la Comtesse de Saint Perier, chevalier de la Légion d'Honneur continue, malgré son grand âge, les travaux avec un inlassable dévouement.

Elle est, de plus, « conservateur » du musée d'Etampes.

Saint Roman -

(Le Comte de), pair de France, né à Méréville (S. et O.)

Saint Wulfram -

Archevêque de Sens, né à Milly, un des apôtres de la Frise au VII^{ème} siècle, était fils d'un officier de Dagobert, mort en 720.

Dionis du Séjour -

Pierre, Achille, astronome et jurisconsulte français né et mort à Angerville (1734-1794).

Guénée -

(L'abbé Antoine) écrivain et controversiste français né à Etampes mort à Fontainebleau (1717-1803).

Hautefeuille -

Paul, Gabriel, minéralogiste français né à Etampes mort à Paris (1836-1902) membre de l'Académie des Sciences (1895)

Romanet -

(Bernard de) aviateur français né à Macon mort à Etampes (1894-1921)

NOMS REVOLUTIONNAIRES DES COMMUNES DES CANTONS DE DOURDAN NORD ET SUD ET D'ARPAJON (S et O)

SAINT-ARNOULT
SAINT-CHERON-MONTCOURONNE
SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN
SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT
SAIT-MAURICE-MONTCOURONNE
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
SAINT-SULPICE-DE-FAVIERRES
SAINT-VRAIN
SAINT-YON
SAINT-ESCOBILLE
SAINTE-MESME
BOISSY-SOUS-SAINT-YON
LE VAL-SAINT-GERMAIN
LE PLESSIS-SAINT-BENOIT
BRUYERES-LE-CHÂTEL
LA FORET-LE-ROI
LES GRANGES-LE-ROI
ARPAJON ⁽¹⁾

MONTAGNE-SUR-REMARDE
ROCHER-LES-PINS
FRANC-CYR (du 22 messidor, ANII, au 10 frimaire, ANIV)
GERMINAL-SUR-ORGE
BRETHENCOURT
MONTGRAVIERS ou MAURICE-LES-GRAVIERS
MICHEL-SUR-ORGE
FAVIERRES DEFANATISE
FRATERNITE-SUR-JUINE
YON-LA-MONTAGNE ou LA MONTAGNE
?
BRIERES-LES-FONTAINES
BOISSY-SOUS-LA-MONTAGNE
LE VAL-LIBRE
(n'a été érigé en commune qu'en 1884, était un hameau d'AUTHON-LA-PLAINE)
BRUYERES-LIBRE
LA FORET BEL-AIR
LA GRANGE NEVELON
FRANCVAL

(1) Le nom d'ARPAJON qui ne comporte ni Saint, ni Roi, ni Châtel a été changé en FRANCVAL de 1792 à 1794 parce qu'il était issu de la noblesse en la personne du marquis d'ARPAJON (cantal), lequel, lorsqu'il acheta la terre de Châtres, en 1720, imposa son nom à la ville qui s'appelle ARPAJON depuis cette date.

SOBRIQUETS COLLECTIFS DES HABITANTS
DE QUELQUES COMMUNES DU HUREPOIX

ARPAJON	LES INNOCENTS ⁽¹⁾
AVRAINVILLE	LES CÄLINS
BALLANCOURT	LES CAHOURS
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	LES RÊVEURS ⁽²⁾
BOURAY-SUR-JUINE	LES PANIERS SANS CUL
BRUYERES-LE-CHÂTEL	LES BERGERS (PASTEURS) ⁽³⁾
CHEPTAINVILLE	LES MANGEUX D'ANES
EGLY	LES LOUPS
GRIGNY	LES JUIFS
IGNY	LES JUIFS ⁽⁴⁾
ITTEVILLE	LES BEDOINS
LEUVILLE	LES SINGES
LINAS	LES CHIENS
MARCOUSSIS	LES FOUS
MONTLHERY	LES TONNERRES
RIS-ORANGIS	LES CHIENS D'RIS
ETRECHY-LE-LARRON	?

⁽¹⁾L'église de Saint Clément d'Arpajon possédait autrefois une statue de Saint-Yon en argent massif. Voici comment elle fut dépouillée. La Seine avait rompu ses digues et s'étendait sur les terres de Corbeil, envahissant même les bas quartiers de la ville. Ses habitants partirent vers ceux de Châtres pour leur emprunter la dite statue qui avait la vertu de faire rentrer dans leurs lits les fleuves et rivières débordés. Les Bourgeois de Châtres la prêtèrent de bonne grâce. Les habitants de Corbeil l'ayant portée en procession par la ville, la Seine aussitôt commença à décroître alors ceux de Châtres réclamèrent la statue que l'on refusa de leur rendre sous divers prétextes, c'est ce qui les fit surnommer « les innocents de Châtres » surnom qu'on leur donne encore aujourd'hui (1750) (Abbé Lebeuf)

^{(2) (3)} Appelés déjà ainsi dans un Noël de Châtres du XVI^{ème} siècle.

⁽⁴⁾Un fait curieux est à signaler dans l'histoire d'Igny. On reproche à ses habitants d'avoir tué leur seigneur : c'est pourquoi on les appelle les Juifs. En effet, d'après une note inscrite aux archives de la commune « les habitants ont cédé par un contrat passé les 14 et 18 mai 1581 à François de Vigny, seigneur d'Igny, 50 arpents de bon bois et 10 arpents de friche exempts de pâturage, passage et tout autre servitude moyennant une rente annuelle de six livres tournois pour chaque habitant d'Igny, payable en la maison du seigneur le lendemain de Noël ». D'après la tradition, ledit seigneur, ayant refusé d'exécuter cette clause, fut assommé à coups de pierres par les habitants en un endroit appelé depuis « le pont Monseigneur » (Abbé Lebeuf 1750)

L'Abbé Lebeuf, ne pouvant démêler la vérité sur les causes du trépas de François de Vigny, a écrit : « **Il vaut mieux se taire que d'en rien dire** ». (Monographie de l'instituteur d'Igny, 1899) - (Archives de Versailles)

Ponsard, chansonnier Arpajonnais

(Par A. P.)

René Ponsard, naquit à Arpajon, près Paris, le 20 décembre 1826. Orphelin de père et de mère, il reçut pour toute instruction celle que pouvait donner, à cette époque, un instituteur de village. Son oncle, un ancien marin, le fit entrer à l'école des mousses, à Brest, à l'âge de treize ans.

Devenu matelot, i se divertit à composer des chansons satiriques contre ses chefs. Cet esprit frondeur lui valut un séjour de cinq années aux « Zéphyr » en Afrique. Il assista au siège de Zaatcha. De retour à Sétif, il put entrer dans les bureaux. Enfin libéré et revenu à Paris, il obtint un emploi modeste dans l'administration du Chemin de Fer du Nord (Bureau des ingénieurs). Il y resta trente ans.

Ponsard a publié, en 1862, les Echos du Bord, poésies chez Poulet-Malassis, avec une préface de Laurent Pichat, et en 1873, un nouveau volume : Chanson de Bord. Plus tard parurent Les coups de Garcette, trois petites brochures de chansons politiques et satiriques. Elles furent éditées en Belgique et sont aujourd'hui très rares.

En 1884, l'éditeur Lemonnier a fait un nouveau tirage des Echos du Bord, avec une préface de François Coppée et des eaux-fortes d'artistes en renom. La même librairie avait mis en vente, en 1882, les Joyusetés, également de Ponsard, mais signées du R.P. La Cayorne, avec un frontispice à l'eau-forte de Henry Somm.

Ponsard a en outre collaboré à un très grand nombre de publications : Les Echos du Vaudeville, l'Artiste, le Tintamarre, le Réveil de Delescluze, où on publia ses Soldats de Proie. Plusieurs de ses poésies ont été mises en musique et chantées avec beaucoup de succès : La barque Volée, Le patriote, Le petit Navire.

Ponsard est mort à Montmartre et fut incinéré au four crématoire du Père Lachaise.

(A. P.)

« Zéphyr » *Soldats des compagnies de discipline (Biribi)*

SOBRIQUETS COLLECTIFS DES HABITANTS DE LA BANLIEUE-SUD

(Par A. MAUGARNY)

ANTONY	LES TRAÎNE-BINETTE
ARCUEIL	LES FAUX-TEMOINS
BAGNEUX	LES FOUS (1645)
BICÊTRE	LES ECHAPPES de
BOURG-LA-REINE	LES BOYAUX-ROUGES
CHARENTON	LES SORTIS de
CHATENAY	LES FRESSURIERS
CHATILLON-SOUS-BAGNEUX	LES COCHONS
CHAILLOT	LES AHURIS de (1784) ⁽¹⁾
CLAMART	LES FAISANS
CRETEIL	LES MASSUES ⁽²⁾
FONTENAY-AUX-ROSES	LES MEIGNOTS (moineaux, LES GORETS)
FONTENAY-SOUS-BOIS	LES ANES
FRESNES	LES GRENOUILLEUX
GENTILLY	LES CANARDS
ORLY	LES BOTTIAUX
PLESSIS-PIQUET (le) (ROBINSON)	LES HIBOUS
ROMAINVILLE	LES CAQUELOTS POURRIS
RUNGIS	LES CORBEAUX
SCEAUX	LES POUCIAUX
VILLENEUVE-LE-ROI	LES BETTERAVES

(1) On entend par là un homme imbécile, un peu brusque, et voici quelle serait l'origine de cette expression : « En 1784, lorsque sur le demande des Fermiers-généraux alarmés par les progrès que faisait la contrebande, leur ennemie mortelle, Calonne fit enceindre Paris, on comprit tout simplement dans l'enceinte CHAILLOT, village qui, jusqu'à ce moment, n'avait même pas joui de son titre de faubourg. Un matin donc, en s'éveillant, les habitants apprirent qu'ils étaient parisiens. Ils demeurèrent très longtemps frappés de surprise que cette nouvelle leur avait causée, c'est à cette occasion qu'on les affubla du sobriquet moqueur d'AHURIS DE CHAILLOT qu'ils gardent encore. »

(2) Surnom que les habitants de CRETEIL portent depuis 19 siècles et qu'ils doivent aux lavandières de la Marne qui assommèrent à coups de battoir SAINT AGOARD et SAINT-AGLIBERT aujourd'hui patrons de la ville de CRETEIL.

Les Pâquerets (par R. D.)

Les enfants de chœur passent dans les fermes et chez quelques notables ; ils sont porteurs d'eau bénite et d'un panier afin d'obtenir des œufs et des sous.

Ils chantent :

Alléluia du fond du cœur
N'oubliez pas les enfants d'chœur
Un jour viendra
Dieu vous l'rendra
Alléluia !

(R.D.)

Les enfants jaloux ou ne fréquentant pas l'église critiquaient les enfants de chœur en leur chantant cette autre version :

Alléluia du fond du cœur
Les enfants d'chœur sont des voleurs
Un jour viendra
Dieu les pendra
Ces scélérats !

(R.D.)

En Normandie il était dit par les enfants de chœur aux personnes les évinçant :

Ne donnez rien pauvres ingrats
Qu'la raie du cul vous colle aux draps
Quant'je r'pass'rons
J'la décoll'rons
Alléluia !

(Moisy)

A Châteaudun, il était dit (vers 1910) :

Vieill'garce t'a mis ta poul'à couvrir
C'était pour point nous en donner
Un jour viendra
Ta poule crèv'ra
Vieux choléra !

SEIGNEURS DU HUREPOIX MASSACRES

SOUS LA REVOLUTION (par RD)

PHILIPPE DE NOAILLES, marquis d'ARPAJON

Guillotiné en 1794

JEANNE DE HOGUET, veuve ROSLIN D'IVRY, marquise de BÂVILLE, baronne de Saint-YON, BREUILLET, BREUX, BOISSY, SAINT-SULPICE, etc.

Guillotinée en 1794

BOUCHER D'ARGIS, Jean, Seigneur de BRETIGNY-SUR-ORGES

Guillotiné l'an XI

DUPLEIX DE BACQUENCOURT, Guillaume, Joseph, seigneur de BRIIS-SOUS-FORGES

Guillotiné en 1794

ANISSON DU PERRON, Etienne, Alexandre, Jacques, seigneur de RIS

Guillotiné en 1794

PAULZE D'YVOI, Christian, seigneur de BIEVRES

Guillotiné en 1794

DE FALARU, César, Marie, seigneur de VILLECONIN

Guillotiné en 1794

BERTIER DE SAUVIGNY, Louis, Bénigne, François, seigneur de Ste-GENEVIEVE-DES-BOIS

Massacré en 1789

JULIEN, Jean-Louis, seigneur d'ANGERVILLIERS, émigra en 1792, puis revint brusquement pour se brûler la cervelle sur une des pièces d'eau de son château.

FOULON, Joseph, François, seigneur de MORANGIS

Pendu puis décapité en 1789

ORMESSON (d'), François de PAULE, seigneur d'ORMESSON

Guillotiné en 1794

CLERMONT-TONNERRE (de), Stanislas, seigneur de SAINTRY

Massacré par la populace le 10 août 1792

CROIX DE CASTRIES, (le marquis de la) seigneur de BRUYERES-LE-CHÂTEL ainsi que quantité d'autres seigneurs n'eurent la vie sauve qu'en s'enfuyant à l'étranger.

CHARLES V DE ROHAN, Seigneur de ROCHEFORT (Yvelines) émigra à la révolution mais son plus jeune fils HENRI ROHAN-ROCHEFORT, 21 ans, arrêté à CHAMBERY comme émigré fut condamné à mort le 28 vendémiaire et mourut avec beaucoup de courage. Sur la dénonciation de MOUTIER, directeur des Postes, SOMMEREUX-PREFONTAINE, régisseur des biens de CHARLES V DE ROHAN, accusé d'entretenir des correspondances avec les ROHAN émigrés, fut condamné à mort le 27 juin 1794.

ASSY (de), Jean, Claude, François, seigneur de MORAINVILLE (hameau de BRUYERES-LE-CHÂTEL), décapité à Paris le 9 juillet 1794

NICOLAY (de), Aymard, Charles, Marie, Président de la Chambre des Comptes, seigneur de COURANCES, conseiller du Roy, mort sur l'échafaud en 1794

NICOLAY (de), Pierre, Marie, fils aîné du précédent, âgé de 24 ans, subit le même sort.

ROHAN (de), Charlotte, princesse, émigrée revenue en France fut acquittée pour dérangement cérébral, le 18 janvier 1793 arrêtée de nouveau, elle échappa à l'échafaud grâce à la loi du 9 thermidor (27 juillet 1794).

NOMS DE CHEVAUX DE CULTURE DU HUREPOIX SUD (par R.D)

Relevés par nous dans les registres de recensement annuel des chevaux

Le sort du paysan et celui de son cheval ont été inséparables. Ensemble ils ont souffert des horreurs de la guerre ; ensemble ils ont connus le bonheur du travail en paix.

Avant leur disparition totale des cultures, nous avons dressé la liste de leurs noms :

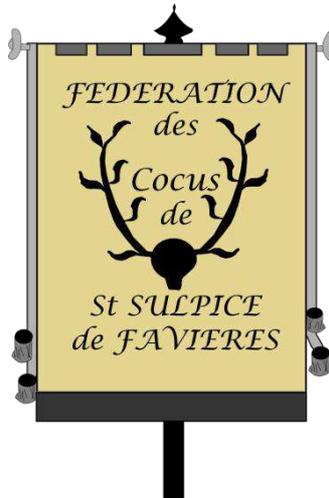
AMI (l')	CLEMENCEAU	LENFANT	RABAT-JOIE
BALTHASAR	COLBERT	LOUIS	RAMONA
BANDIT	COLIBRI	LOULOU	RAPIDE
BAYARD	COLIQUE	MADERE	ROSEAU
BERNUCHE	COQUET	MANSEAU	ROMULUS
BIBI	COUILLARD	MARGOT	SANSONNET
BIJOU	FANFARE	MARQUIS	SULTAN
BISMARCK	FAVORI	MICKAIL	SUPERBE
BONHOMME	FEND L'AIR	MICHEL	TAPAJEUR
BOTA	FOUGUEUX	MOUSTACHE	TAUPE (la)
BOULANGER	FRICOT	MOUTON	TAUPIN
BOULOT	GAMIN	MUSCATEL	TALL
BRETON	GEDEON	NOUVEAU	TROMPE-LA-MORT
BRILLANT	GENTIL	PAPILLON	TUNIS
BUFFALO	GRIFFON	PATINETTE	TURCOT
CADEAU	GUILLAUME	PÊCHARD	UTILE
CAMARADE	JOIE (la)	PENDU	VAILLANT
CESAR	JOLI	P'TIT LOU	VALEUREUX
CHAMPAGNE	JOYEUX	PLUMARD	VERMOUTH
CHARLOT	JULIUS	POMPOM	VOLTAIRE
CHATON	KIKI	POPOL	ZEPHIR
CHOCOLAT	LAFLEUR	POULOT	

QUELQUES JUMENTS

BICHETTE	COCOTTE	LOUISE	NENETTE
BLANCHETTE	COQUETTE	MARGOT	ROSALIE
CAROLINE	JEANNETTE	MARIS	ROSINE
CHARLOTTE	LISA	MARQUISE	ROUSSETTE
CHARMANTE	LISSETTE	MIGNONNE	TAUPE (la)

La confrérie des cocus à Saint-Sulpice-de-Favières

(Par Roger Lecotté)



Une confrérie des cocus a été réinstaurée au lendemain de la libération et une bannière, que nous avons exposée à notre congrès de Montmorency en 1950 fut dessinée et réalisée en 1945 par Robert Lanz (1896-1968) un artiste du lieu.

La fête à lieu le deuxième jour qui suit la fête du pays (pèlerinage de Saint-Sulpice, premier dimanche de septembre). Les hommes s'amuse à (se faire photographier devant la bannière), de manière à placer leur tête sous les cornes. On aime plaisanter dans ce village, et si l'on tire des coups de fusil à la sortie de l'église en l'honneur de la mariée, on a aussi pour habitude de planter un arbre sous la fenêtre du logis ou les mariés passent la première nuit de sorte que la mari en l'ouvrant le lendemain matin, puisse lire sur une banderole : - *Les cocus du village à leur futur confrère* - Si l'essence de l'arbre est le chêne, c'est bon signe, mais si on utilise le bouleau c'est pour fouetter Margot. Il y a donc là, transposée pour un lendemain de noces, une coutume de mai. On a noté ces plantations même en 1943, pendant l'occupation.

Quelques personnes se sont offusquées de tant de liberté et le « bal des cocus » est devenu le « bal des vieux ». Mais la bannière est toujours là, inchangée, avec son inscription :

FEDERATION DES COCUS DE SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES

(Informateur Robert Lanz, qui a peint la bannière)

Boileau à Bâville

Ce fut au château de Bâville ou était le père Bourdaloue, que Boileau fit la chanson suivante :

Que Bâville me semble aimable !
Quand des magistrats le plus grand
Permet que Bacchus à sa table
Soit notre premier président
Trois muses en habit de ville
Y président à ses cotés
Et ses arrêts par Arbouville
Sont à plein verre exécutés
Si Bourdaloue, un peu sévère,
Nous dit : craignez la volupté
Escobar, lui dit-on, mon père,
Nous la permet pour la santé
Contre ce docteur authentique
Si du jeûne il prend l'intérêt
Bacchus, le déclare hérétique
Et janséniste qui pis est.

Saint nés, morts ou inhumés en Seine et Oise

(Par RD)

Sain-Yon -

Assassiné en 287 sur la butte qui porte son nom depuis 1186.

Saint- Corbinien-

Né à St-Germain-Lès-Arpajon au VII^e siècle, assassiné à Freysingue (Bavière) par Ninus en l'an 730.

Saint-Arnoult -

Enterré dans la crypte de l'église du lieu en 533 ou en 544.

Sainte-Julienne -

Née en 311 dont les reliques ont été déposées dans l'église du Val-Saint-Germain en 1277 ou en 1221.

Saint-Wulfrand -

Né à Milly au VII^{ème} siècle, mort en 720.

Saint-Thibaud -

Mort en 1247 à Cernay dans le diocèse de Paris.

De l'an 950 jusqu'à la révolution l'église Saint-Spire de Corbeil abritait les corps de :

Saint-Exupère (dit Saint-Spire) -

1^{er} évêque de Bayeux, mort en 410, patron de Corbeil.

Saint-Regnobert -

Saint-Leu -

Evêque de Sens, né en 573, mort en 623.

Sainte-Honorine -

Martyrisée en Normandie, son corps fut transféré à Conflans, l'an 876.

Les autres églises de Corbeil abritaient les corps de :

Saint-Guénault -

Dans l'église du même nom, abattu au XIX^{ème} siècle.

Saint-Quirin -

Saint-Norbert -

(1092-1134), etc.

Saint-Agoard – Saint- Aglibert -

Assassinés tous les deux au 1^{ème} siècle à coups de battoirs par les lavandières de la marne, patrons de Créteil.

Saint-Gauthier -

Premier abbé de Saint-Martin de Pontoise, en 1060, mort à Pontoise en 1099.

Saint-Cloud -

Mort à Saint-Cloud vers 560.

Saint-Louis -

Né à Poissy en 1215, mort à Tunis en 1270.

Saint-Cant, Saint-Cantien et Sainte-Cantienne -

Les 3 frères et sœur patrons d'Etampes.

Saint-Clair -

Né à Rochester (GB) vers 894, tué à Saint-Clair-sur-Epte.

Saint-Nom -

Né à Lévis aujourd'hui Lévy-Saint-Nom.

Saint-Romain -

Né à Wy sous Clotaire 1^{er} (511-561).

Saint-Nicaise -

Né à Cléry-en-Vexin, tué à Reims par les vandales en 407.

Saint-Ansgbert -

Né à Chaussy en 630 (22^{ème} évêque de Rouen).

Saint-Gaucher -

Né à Meulan sous le Pape Nicolas II, mort 1140.

Saint-Eugène -

Venu d'Espagne, massacré à Deuil (la Barre) par les habitants et jeté dans le lac Marchais.

Saint-Nicaise -

Vient de Rome accompagné du prêtre Saint Quirin (cité plus haut) et du diacre Scoviculex.

Saint-Escobille - Saint-Pience -

Ils sont martyrisés sur les bords de l'Epte.

Saint-Marcoul – Saint-Domard –Saint-Cariluane -

Tous trois inhumés sur le territoire de Mantes, furent exhumés le 19 octobre 1215 et ré inhumés dans la cathédrale Notre-Dame de Mantes.

Sainte-Monégonde -

Née à Orphin au VI^{ème} siècle.

Saint Léonor -

Dont les reliques furent apportées de Bretagne au X^{ème} siècle et qui disparurent en même temps que l'église Saint Léonor de Beaumont.

Saint-Erambert -

Né près du Pecq (Seine et Oise) sous Clotaire III (656-670) mort en 789 à l'abbaye de Fontenelle près de Rouen.

Seine

Saint-Denis -

Décapité à Saint-Denis et non à Montmartre au III^{ème} siècle. Il fut évêque de Paris.

Sainte-Geneviève -

Née à Nanterre (420-512), morte à l'âge de 92 ans, patronne de Paris, venait faire paître ses moutons dans la forêt de Séquigny, aujourd'hui Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine et Oise).

Saint-Yon arbitre de la pluie

(L.R Vian 1875)

Lors du choléra de 1832, nous avons vu la plupart des habitants d'une même commune éloignée aller en pèlerinage à Sainte-Julienne-du-Val-Saint-Germain pour demander la protection de la sainte contre la peste qui régnait alors.

Quand la sécheresse se prolonge trop longtemps, les cultivateurs de nos environs demandent et obtiennent du Curé de leur paroisse qu'il les conduise en procession à l'église de Saint-Yon afin d'en obtenir de la pluie.

Saint-Yon a toujours été invoqué et n'a jamais cessé de l'être pour donner de la pluie dans les temps de sécheresse trop prolongée.

A ce sujet nous pouvons affirmer que le 11 avril 1870, les habitants du Val-Saint-Germain sont passés à Saint-Chéron vers les six heures du matin, conduits par le curé et les autres membres du clergé de leur paroisse en pèlerinage à Saint-Yon pour demander à son patron de donner de l'eau. Dans l'inventaire de 1775, des notes indiquent que vingt-cinq paroisses des environs étaient inscrites sur les registres de la fabrique comme pratiquant habituellement ce pèlerinage.

Le premier dimanche d'août fête patronale de Saint-Yon, les habitants de Breux, Breuillet, Saint-Sulpice-de-Favières, Mauchamps, Torfou, Bruyères-le-Châtel, Boissy-sous-St-Yon etc... participaient à la procession autour du cimetière de Saint-Yon.

Cette cérémonie devait provoquer la pluie (ancienne tradition païenne)

(Abbé Lebeuf, *Hist. Du diocèse de Paris, 1750*)

Saint Médard évêque de Noyon Arbitre de la pluie

Le dicton de Saint Médard possède une restriction qui ne manque pas d'originalité

« S'il pleut à la Saint Médard
Il pleut quarante jours plus tard
A moins que Saint Barnabé
Ne vienne lui couper le pied
Et Saint Gervais défait
Ce que les autres ont fait »

Ceux qui aiment les prédictions sont servis ! A quel saint se vouer ?

Néanmoins, il y a plus de 277 ans c'était en 1692, que Saint Médard tint à prouver à nos ancêtres qu'il détenait dans ses flancs, à leur intention une quarantaine de pluie. La petite histoire a retenu cette date parce que c'était au siège de Namur où Louis XIV guerroyait en personne. La pluie commença de tomber le 8 juin et persista jusqu'au 18 juillet (quelle exactitude pour une fois !) gênant considérablement les opérations stratégiques à tel point qu'en signe de mécontentement, on fit brûler publiquement les images qui représentaient le pacifique évêque de Noyon. Certes, le bon conseiller de Chilpéric 1^{er} plutôt que de se poser en météorologiste distingué, eût été mieux inspiré de choisir un autre sceptre pour entrer dans la postérité.

Depuis, les statistiques offrent démentis sur démentis aux pluviomètres de Saint Médard.

Ainsi depuis le roi Chilpéric (561-584), le miracle de la pluie durant quarante jours ne s'est réalisé qu'une seule fois (1692). Une fois en quatorze siècles.

La première rosière (noire) de Dourdan (1879) Était une criminelle

Bonchamp en forêt de Dourdan

(Par Me Jean Chanson 1969)

Par une décision imminente le massif forestier de Saint-Arnoult et de l'Ouÿe, va redevenir Forêt Domaniale de Dourdan Rendons hommage aux responsables qui ont reconnu la validité des arguments historiques, remontant à plusieurs siècles, que la commission municipale, spécialement créée à cet effet, leur avait fournis.

Si quelques visiteurs pénètrent en forêt, venant de Dourdan, qu'ils prennent la direction de Rouillon, charmant petit écart Ils découvriront en bordure de cette forêt de Dourdan, une belle propriété dont la blancheur toute récente se détache sur le vert profond d'une haute futaie. C'était, il y a quelques années, un charmant petit château de briques, au fronton triangulaire, appelé Bonchamp, ancienne demeure des champs du baron Jubé de la Pérelle, général d'Empire.

Profitons de l'année Napoléon pour rappeler le souvenir de cet officier supérieur dont beaucoup de dourdannais ignoraient non pas l'existence, (puisqu'une rue de Dourdan porte ce nom) mais les états de service.

Augustin Jubé, naquit le 12 mai 1765 à Vert-le-Petit, du mariage d'Augustin Claude Jubé régisseur des terres du Bouchet et de Leuville et de Charlotte Eury de la Pérelle, de vieille noblesse normande (il prendra le nom de jeune fille de sa mère quand il sera fait baron.

L'état de ses services figure dans le cartouche de ses armes, il serait trop long de les énumérer dans cette courte étude.

Mort à Dourdan le 3 juillet 1824 (l'année même ou disparaissait à Sainte-Mesme, son illustre contemporain, l'architrésorier Charles François Lebrun, duc de Plaisance) il repose dans le vieux cimetière de Dourdan, auprès de Louise Jubé de la Pérelle, sa petite fille dont le souvenir par contre est resté très vivace aux dourdannais.

Dans le charmant château de Bonchamps s'éteignait le 13 février 1877 Félicitée Renée Louise Emmanuelle Marie Gabrielle de Brivazat-Beaumont, veuve de Camille Jean Baptiste Auguste Napoléon Jubé baron de la Pérelle, fils d'Augustin Jubé. Au terme de son testament fait olographe à Paris, le 28 janvier 1871, la baronne Jubé de la Pérelle, « affectait à une fondation charitable, qui porterait le nom de sa fille bien aimée Louise Marie Jubé de la Pérelle, le cinquième de sa fortune ». et indiquait expressément Monsieur le curé de Dourdan, monsieur le maire de Dourdan, monsieur le juge de Paix du canton de Dourdan-nord, s'entendront chaque année dans le mois de juillet pour le choix d'une jeune fille âgée de 18 à 21 ans accomplis qui pour sa moralité, sa bonne conduite, et son amour du travail se sera attiré l'estime générale le neuf aout, anniversaire de la naissance de ma chère enfant, il sera dit pour elle une messe solennelle en blanc, au prône M. le curé voudra bien rappeler le motif de la fondation, proclama le choix fait et remettre à la jeune fille élue un procès-verbal signé du curé, du maire et du juge de Paix, constatant le droit pour la jeune fille de toucher les arrérages des fonds placés après prélèvement des frais de la cérémonie religieuse qui devra avoir toute la solennité dont l'église de Dourdan est susceptible la somme représentant ces arrérages devra être remise à la jeune fille le jour de son mariage seulement avec les intérêts qu'elle aura produits depuis le jour de la cérémonie jusqu'au jour du mariage ; le premier enfant qui naîtra du mariage portera le nom de Louise Marie si c'est une fille et de Louis Marie si c'est un garçon C'est ainsi que pourra se perpétuer dans la ville de Dourdan le souvenir de ma chère bien regrettée et bien aimée fille. »

Cette fondation fut concrétisée par décret du Président de la République du 2 août 1878, le legs fut délivré par acte de Maître Pourcelt, notaire à Paris, du 25 septembre 1878 et accepté par M Ortiguier, maire de Dourdan, le 18 juillet 1879.

Un règlement pour le choix d'une jeune fille appelée à recueillir le legs fait par Madame la baronne Jubé de la Pérelle fut établi le 20 juillet 1879 et signé par M. Lemaître, juge de Paix du canton Nord de Dourdan. M. l'abbé Gérard, curé doyen de Dourdan et M. Ortiguier, maire. Ce règlement fut approuvé par M le préfet de Seine-et-Oise, le 17 décembre 1886.

Avant même que ne fut approuvé le règlement, le conseil électoral qui devait en principe ne comprendre que le juge de Paix, le curé doyen et le maire, avait été complété par l'adjonction du collège électoral de la rosière de Dourdan « Rosière Michel » avec voix délibérative ce qui provoqua dès la première réunion des observations de la part du juge de Paix. Les autres membres passèrent outre à ces remarques avec l'assentiment il est vrai du légataire universel et de l'exécuteur testamentaire de la baronne Jubé de la Pérelle.

Lors de la première réunion tenue le dimanche 3 août 1879 à 7h heures et demi du soir. Mlle Ernestine Fournaiseau, obtint dix voix sur quinze votants dont un bulletin blanc et fut appelée à profiter du legs de la baronne Jubé de la Pérelle comme première rosière.

Il faut se reporter au 24 février 1881 pour connaître la suite de ce choix qui ne fut pas des plus heureux ; lors de cette réunion tenue également à la mairie de Dourdan, les membres du collège électoral durent constater « que depuis quelques temps il est de notoriété publique que la conduite de cette jeune fille n'est plus en rapport avec celle qu'on pouvait attendre et désirer d'une personne favorisée par cette distinction » Par onze voix sur douze votants, dont un bulletin blanc, Mlle Fournaiseau fut déclarée déchue du bénéfice qui lui avait été attribué par la délibération du 3 août 1879.

C'est le 3 juin 1881 que rebondit l'incident de l'élection de la première bénéficiaire du legs ; ce jour-là, devant le collège électoral, deux points furent soulevés, le premier relatif à la validité de la constitution du collège électoral par l'adjonction des membres de celui de la rosière Michel le second relatif à la déchéance du legs prononcé par les membres du collège électoral.

Mlle Fournaiseau, s'étant mariée le 24 février 1881 demandait à recueillir le legs qui lui avait été attribué. Elle avait fait appuyer sa requête par exploit d'huissier demandant la délivrance du legs et une instance étant engagée devant les tribunaux. Le maire de l'époque qui était M. Gautereau, se trouvait devant le dilemme suivant : avouer le vice de forme que présentait l'adjonction des membres du collège électoral de la rosière Michel aux membres du collège électoral Jubé de la Pérelle ou bien délivrer le legs ou le refuser en considérant « qu'accorder le bénéfice du legs à celle qui aux yeux de tous en a démerité ce serait légitimer l'inconduite, manquer l'égard à la mémoire vénérée de Madame et Mlle Jubé ce serait aller contre l'institution noble et généreuse et moralisatrice que nous leur devons, ce serait une insulte des plus inqualifiables à leurs mânes qui reposent si près de nous et qui de leur tombe jetterait in cri de réprobation que tous les cœurs honnêtes pourraient entendre ».

Les avis du collège électoral étaient très partagés ; devait-on ou ne devait-on pas admettre la participation au vote du membre du collège électoral de la rosière Michel ? Dans l'impossibilité de s'entendre, les membres décidèrent de faire une démarche auprès du Président du tribunal civil de Rambouillet en lui demandant « de vouloir bien faire donner une solution prompte à l'instance pendante qui intéresse au plus haut point la ville de Dourdan » ; La séance est levée et est ajournée. Il est intéressant de reproduire la fin du procès-verbal.

«Toutefois, avant de se séparer qu'il lui soit permis de se faire l'écho et l'interprète des sentiments de toute la ville en exprimant le vœu qu'une solution conforme aux pensées moralisatrices qu'ont dictées à Madame veuve Jubé sa généreuse institution soit donnée à l'instance en cours que cette solution s'inspirant du noble sentiment de la testatrice, puisse aider dans la plus large mesure, à la propagation du bien qu'elle a voulu faire, afin que l'œuvre qu'elle a fondée, en perpétuant dans notre ville son souvenir et celui de sa fille, soit une source sans cesse renaissante de vertu domestique. »

La réunion de ce collège fixée au 31 juillet 1882 fut renvoyée car le tribunal civil de Rambouillet devait prononcer son jugement le 30 août 1882. Il débouta de son instance Mlle Fournaiseau qui fit appel car un arrêt du 15 avril 1884 a déclaré « que le règlement établissant le collège électoral avait force de chose jugée, était partie intégrante du testament lui-même » il y a tout lieu de penser que le legs ne fut pas délivré à Mlle Fournaiseau.

Les registres du collège électoral de la Rosière ⁽¹⁾ ne mentionnent pas le résultat du procès-verbal jugé en appel mais un heureux hasard m'a fait découvrir aux Archives des Yvelines dans l'Indépendant de Rambouillet, une suite inattendue de l'affaire dans un compte rendu de procès-verbal d'assise pour infanticide : la mère qui avait tué son enfant et enterré le corps dans son jardin n'était autre que la première rosière noire ⁽²⁾ et l'article relatait subsidiairement le procès intenté par la mère assassin pour toucher le legs et le verdict du tribunal de Rambouillet qui déboutait la rosière de sa demande et la condamnait aux frais « ce qui ne l'avait pas empêchée de donner naissance à un gros poupon joufflu qui narguait les membres du collège électoral ⁽³⁾.

Ce petit fait d'histoire local méritait bien d'être signalé.

Les registres s'arrêtent à l'assemblée du 2 août 1952. Le collège ne comporte plus que trois membres : M. Charpentier juge de paix à Dourdan, M. Pavard maire de Dourdan et M. l'abbé Dupont représentant le curé doyen.

Les membres du collège électoral de la rosière Michel ne participent plus aux réunions depuis 1895. Même l'exécuteur testamentaire Doumet-Adamson ne vient plus aux réunions et donne procuration.

Cette assemblée du 2 août 1952 décide de ramener le nombre des obligations du testament à deux seulement qui sont les suivantes :

- Primo le culte sera sollicité en vue de dire une messe chaque année
- secundo la commune continuera comme par le passé à entretenir la tombe de Mlle Jubé de la Pérelle.

La somme annuelle de 1000 francs sera répartie entre le curé doyen de Dourdan et la commune. Toutes les autres obligations contenues dans le testament sont abrogées ;

Si le lecteur a quelques loisirs, il pourra gravir la côte de Liphar et s'incliner sur la tombe de Louise Jubé de la Pérelle (qui se trouve à l'ombre du mur longeant la côte de Liphar ⁽⁴⁾ ou aller jusqu'au musée de Dourdan ; un buste en marbre rappelle son souvenir, et une de ses œuvres vaste panneau peint à l'huile, (tableau de chasse traité à la manière d'Oudry), nous rappelle sa jeunesse heureuse sous les futaies du parc de Bonchamp.

⁽¹⁾ - archives municipales de Dourdan déposées au château

⁽²⁾ - ce surnom lui fut donné car elle était tenue de porter le deuil un an

⁽³⁾ - c'est un des frères de cet enfant qui fut assassiné

⁽⁴⁾ - juste en face de sa tombe se trouve celle de son fiancé, André J.B. Emile Fouqueau de Pussy qui fut légataire de la baronne de la Pérelle, et hérita de Bonchamp qu'il vendit à M. Doumet-Adamson le 30 mars 1884, ne s'en réservant que la jouissance. Il mourut à Dourdan le 26 mars 1917 sans avoir jamais été marié.

EN 1720, Substitution du nom de Châtres en celui d'Arpajon

La tradition rapporte que le nouveau marquis Louis d'Arpajon désirant imposer son nom à la ville et faire cesser l'usage de l'appeler Châtres, usage que les paysans des alentours avaient de la peine à perdre, le marquis allait chaque vendredi accompagné d'un valet et tenant une canne dans sa main se poster à l'une des six portes de la ville ⁽¹⁾. Dès qu'il apercevait un villageois qui venait pour ses affaires ou pour vendre ses denrées au marché, il lui demandait : ou vas-tu ? Si celui-ci répondait je vais à Châtres ! Le marquis lui donnait quelques coups de canne en s'écriant : « sache maintenant que ce n'est plus Châtres, mais Arpajon ». Si dans le cas contraire, le passant répondait : à Arpajon, le marquis lui faisait donner aussitôt quelques pièces de monnaie. Ce moyen fut efficace et bientôt on ne connut plus châtres que sous le nom d'Arpajon. *(La gazette d'Arpajon)*

Cette tradition n'a rien d'impossible mais nous pouvons prouver ci-dessous que l'appellation Châtres se dit encore de nos jours 1970 ⁽²⁾

En 1750, l'abbé Lebeuf se demandait « si le nom d'Arpajon » donné au grand Châtres, de l'archidiaconé de Josas viendrait à prévaloir et à effacer l'ancien nom qui n'est pas encore totalement oublié.

A la bibliothèque de Rouent existe un manuscrit dû à la plume du savant abbé Guiot, prieur de St Guénault de Corbeil ; dans ce manuscrit écrit fin 1790, pour composer un almanach annuel de la région qui d'ailleurs ne fut jamais imprimé, il y a une courte notice sur Arpajon débutant ainsi : « Arpajon ci-devant et aujourd'hui Châtres » ville et chef-lieu de canton du district de Corbeil.

Les localités voisines d'Avrainville et de Boissy-sous-Yon ont conservé l'une et l'autre une rue de Châtres, sans compter les bois de Châtres à St-Sulpice-de-Favières et la rue des Bois-de-Châtres, à la Bretonnière dans la commune de St-Germain-lès-Arpajon, sans oublier le chemin du Vieux Châtres à Saint-Evroult dans la commune de Saint-Chéron-Montcouronne.

⁽¹⁾ *Arpajon possédait autrefois 6 portes plein-cintre qui étaient : la porte de Paris remplacée de nos jours par 2 piliers mis du temps de Louis d'Arpajon, la porte d'Etampes, la porte Saint-Germain, la porte Morand, la porte St Denis, la porte de Corbeil, toutes rasées.*

⁽²⁾ *Notre frère Robert, se rappelle que vers 1920, les paysans de Bruyères-le-Châtel disaient encore : « on va à Châtres » pour dire qu'ils se rendaient à Arpajon. (R.D.)*

La Légende du Coq Gaulois

Notre emblème national le coq ne figure nulle part sur les monuments des gaulois, ni même sur les monuments étrangers, allusifs à ce peuple et les auteurs qui ont écrit sur les mœurs et les usages de la Gaule ne le mentionnent jamais.

Au moyen-âge, même absence de l'oiseau national. Il ne figure pas parmi ces animaux symboliques qui ornaient, entourés d'une devise le blason personnel de chacun de nos rois.

Philippe-Auguste	avait choisi	des lions
Louis VIII	avait choisi	des sangliers
Louis IX	avait choisi	des dragons
Philippe le hardi	avait choisi	des aigles
Charles-le-Bel	avait choisi	des léopards
Jean-le-Bon	avait choisi	des cygnes
Charles V	avait choisi	des lévriers et des dauphins
Charles VII	avait choisi	des cerfs ailés
Charles VIII	avait choisi	des cerfs ailés
Louis XII	avait choisi	des porc-épics
François 1 ^{er}	avait choisi	la salamandre

Et aucun d'eux n'a choisi le coq.

Au XVII^{ème} siècle, enfin on le voit apparaître sur quelques médailles. En 1654, Le Quesnoy ayant été délivré, on frappa un jeton sur lequel se voit la ville au fond et sur le devant un lion, qui fuit et un coq qui le poursuit. Celui-ci représente évidemment la France, comme le lion figure l'Espagne.

Il fallait un animal qu'on put opposer à un autre. Le français n'en avait pas dans ses insignes nationaux on s'avisait de latiniser son nom on trouva « Gallus » qui signifie à la fois gaulois et coq et l'on prit le coq pour représenter le gaulois.

Une chose contribua aussi à faire choisir cette allégorie ; c'est la croyance relatée par Pline, ou l'on était que le coq fait fuir le lion par son cri ; et aussi mit-on pour la légende « Cantans Fugat ».

Et c'est depuis la frappe de ce jeton (1654) que le coq est devenu l'emblème de la France.

(Vermot 10.04.1942)

La légende des oubliettes

Les histoires modernes sont unanimes à estimer que les oubliettes telles que les a popularisées le romantisme ne sont qu'une fable. Les grandes cavités désignées sous ce nom étaient, soit des fosses d'aisance, soit surtout des glacières où l'on conservait les provisions pour le cas d'un siège. Pour les condamnés par la justice seigneuriale, il y avait des cachots spécialement construits à cet effet, et qui n'avaient d'ailleurs rien de confortables.

Dans nos campagnes, il existe aussi la légende des souterrains aux parcours fantastiques (ex : de St Yon à Montlhéry etc..) ainsi que celle des châteaux aux 365 fenêtres, qui n'existent que dans l'imagination du vulgaire.

La légende des saints de glace.....

Tous les ans, le 11, le 12 et le 13 mai, il y a trois hôtes du céleste séjour qui doivent avoir une triste opinion des terriens ; ce sont les saints Mamert, Pancrace et Servais que l'on accuse sur cette planète, de troubler la météorologie. Or aucun texte liturgique ne fait mention que Mamert, Pancrace et Servais aient été, de leur vivant des spécialistes de la réfrigération naturelle.

Pourquoi donc leur avoir donné ce surnom de Saints de glace ?

Parce qu'on célèbre la fête de ces trois anciens évêques à un moment de l'année où la température a tendance à se rafraîchir.

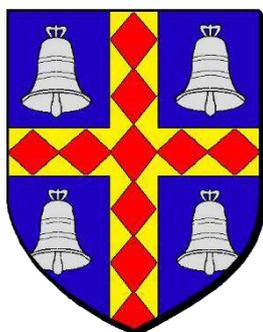
Disons donc « C'est la Saison ! » et n'accusons pas les saints qui n'y sont pour rien.

.....Et de la lune rousse

Suivant les jardiniers, la lune gèle et roussit les jeunes bourgeons exposés à sa lumière. Cet effet s'explique sans l'intervention de la lune, par le rapide rayonnement qui refroidit et qui gèle les végétaux sous un ciel serein quand la lune est brillante.

Lorsqu'il y a des nuages au ciel et que, par conséquent, la lune est cachée, le rayonnement est beaucoup plus faible et le refroidissement moins considérable. Ainsi la lune n'est que l'indice et nullement la cause, et la prétendue influence de la lune rousse est aujourd'hui reléguée parmi les préjugés populaires.

Les légendes de Saint-Yon



Description des Armes

D'azur à la croix d'or,
losangée de gueules
Cantonnée de 4 cloches
d'argent
Bataillées d'azur

Armes de Saint-Yon

Ce serait au III^{ème} siècle de notre ère, en l'an 287, que (Ionas ou Ion) envoyé dans nos contrées par le pape Saint Caius (*M Vian marque St Clément*) pour y porter la semence de l'évangile aurait été martyrisé en Seine-et-Oise. Trois soldats romains avaient été dépêchés pour le faire périr. Sa tête alla rouler au pied de la butte ; son corps illuminé et vivifié d'une vertu surnaturelle ; il se releva alors de terre dit la légende, et alla la ramasser. Elle était toute souillée de sable et de sang. Il la lava à la fontaine qui porte son nom ⁽¹⁾ et la transporta ensuite jusqu'au lieu de sa sépulture, probablement sur le haut de la montagne ou depuis on lui a élevé une église.

⁽¹⁾ La fontaine de St-Yon garderait une pierre encore rougie par le sang du Martyr ; il s'y trouve en effet parmi les pierres d'arkose du pays, un grès rouge, ce qui aurait donné lieu à cette légende. (En 1784, un nommé Turiot, mendiant, ci-devant, charretier à Avrainville s'y noya accidentellement)(R.D.

arch. Communales de St-Yon). De nos jours (1970), cette fontaine a été couverte par mesure d'hygiène et de plus, on y a installé une pompe lui enlevant tout son cachet d'ancienneté. (R.D.)

La décapitation de Saint-Yon rappelle de très près celle de son maître Saint-Denis, l'apôtre des Gaules dont le martyr eut lieu selon d'aucuns à Montmartre, selon d'autres à l'emplacement de la ville de Saint-Yon.

Nous n'avons pas une foi aveugle dans la légende de Saint-Yon, mais nous croyons que son auteur a recueilli les traditions locales et qu'il les a reproduites en les utilisant au profit de son sujet.

Nous mentionnerons aussi les pèlerinages et les processions qui faisaient encore dernièrement à Saint-Yon pour obtenir de la pluie dans les temps de sécheresse. Dans l'inventaire de 1775, nous trouvons des notes indiquant que 25 paroisses des environs étaient inscrites sur les registres de la fabrique comme pratiquant habituellement ces pèlerinages qui de nos jours sont à peu près abolis.

Nous ne possédons aucun document sur l'origine de ces pèlerinages, mais il ne nous paraît pas douteux qu'ils se rattachent à ces pratiques du paganisme et que par conséquent ils remontent à une époque antérieure à l'établissement du christianisme dans la Gaule.

Il y a encore le personnage odieux qui joue un rôle si triste dans les poèmes chevaleresques sur Charlemagne, le traître Ganne ou Ganelon accusé d'avoir causé la défaite de la célèbre bataille de Roncevaux et la mort du brave Roland et qui se rattacherait à notre montagne par une des horribles épisodes de sa vie. On prétend qu'il avait épousé une dame issue des seigneurs de Saint-Yon, qu'il l'aurait fait enfermer dans un tonneau rempli de pointes de clous, puis jeter du haut de la montagne.

Les habitants de Saint-Yon justifiaient de cette tradition en montrant dans leur église, une tombe couverte de clous. Et dans la Révolution de 1793, un nommé Leroy, de Breuillet, républicain farouche, fut surnommé Ganne, à cause de la ressemblance de ses instincts avec ceux du sire Ganne de Charlemagne, et appelé vulgairement Leroy-Ganne, nom qui a porté toute sa vie et transmis à ses enfants. (Vian)

Il changea même un moment son nom de Leroy en Le Libre.

Les lieux élevés comme la montagne de St-Yon étaient fort recherchés par nos ancêtres les celtes et les gaulois, pour y placer des monuments qu'ils dédiaient à leurs dieux ils croyaient ainsi se rapprocher du ciel et de leurs divinités, et y faire mieux entendre leurs vœux et leurs prières.

Ces raisons expliquent pourquoi la plupart des montagnes ont des origines enveloppées de traditions fabuleuses. Celles de Saint-Yon en est largement pourvue. (L.Vian)

A propos de Hautefeuille

Par Auguste Moutié, ex président de la Sté Hist. De Rambouillet

Chevreuse « fut ainsi dicte pour l'abondance des chevres qui estoient en ce pays, ou baronnie, près de laquelle il y avoit un chastel sur un heurt appelé Hautefeuille, qui fust basti par Griffon, dit de Hautefeuille, prédécesseur de Gannes et s'y trouvent vestiges des armoiries de Gannes et bastiment d'icelui »

C'est au moins ce qu'on lit dans : la guide des chemins de France, à la suite du chemin de Chevreuse.

Cette tradition n'existe plus à Chevreuse ou l'on rechercherait vainement la dénomination de Haultefeuille ; mais on en retrouve une tout à fait analogue dans ses environs et dans beaucoup d'autres localités de la France. La célèbre tour de Montlhéry était aussi dite tour de Gannes qui, selon la tradition, était un baron pillard possédant sept tours pareilles aux environs de Paris, bâties par sept frères ambitieux qui voulurent détrôner le roi de France, mais trouvèrent la mort au lieu du trône. Ces tours auraient été Montlhéry, Montjai, Montmirelle, Montespiloy, La Queue, Brie-Comte-Robert et Montaimé. En Normandie plusieurs châteaux sont dits aussi châteaux de Gannes ; entr'autres celui de la Pommeraye (Calvados) dont le seigneur nommé Ganne, était un guerrier puissant et rusé qui faisait ferrer ses chevaux à l'envers

(rebours) pour donner le change sur la marche. On trouve aussi à Provins une tour de Gannes : « quel est-ce personnage ? dit Duchalais, nous l'ignorons.

Cependant il ne serait pas impossible que ce fut le traître Ganelon, cet ennemi juré de Renault de Montauban, chanté par tous les romanciers du moyen-âge Gannes et Ganelon sont effectivement le même nom ce qui semble le prouver, c'est que dans le roman de Hugues-Capet, il est dit en parlant d'un certain Savary qui a « *enerbé* » le roi Loïs et veut épouser sa fille que ce traître possédait Montmirel-en-Brie, l'une des sept tours de Gannes et quelques vers plus bas, l'auteur met dans la bouche de Hugues-Capet, son ennemi les deux vers suivants :

« *Bien venez de l'estrasse de faire vilain tour* »
« *Car de Ganelon furent vos meillor achessour* »

« Dans tous les cas enganer dans le langage du moyen-âge signifie tromper »

Dans le langage de nos campagnes et particulièrement de la Beauce, « être enganné », veut dire avoir de l'ennui, du chagrin, du souci et être en proie à une vexation quelconque.

Cette tradition de Gannes, rapportée par l'auteur de La Guide Des Chemins de France, et vraisemblablement recueillie sur les lieux mêmes pendant le XVI^{ème} siècle, nous paraît devoir se rapporter aux anciens sires de Montlhéry : les Gannes à foi mentie, de qui les chroniques disaient « AROTORVM CVRIOSVS JYGVLTATOR... SEMPER FYRENS TANQVAM SERVUS DIABOLI » et à qui leurs vassaux refusaient d'obéir parce que... bien savaient s'ils tenaient d'eux qu'ils les mangeraient tous. » Ces seigneurs possédaient aux environs de Paris, sinon les sept châteaux nommés par la légende, au moins sept autres qui n'étaient pas moins importants, tels que Montlhéry, Gometz, Chevreuse, Chateaufort, Rochefort-en-Yvelines, Brétheucourt et Gournay-sur-Marne, auxquels on pourrait encore ajouter celui de Bray-sur-Seine. Suivant une tradition locale, Gui de Rochefort, qui était pourtant le moins cruel de toute sa famille faisait de même que le Sire de la Pommeraye, ferrer ses chevaux à rebours, lorsqu'il commettait quelques rapines. Dans la langue du moyen-âge, les mots Gane, Ganelon, Ganet n'étaient pas seulement les noms donnés au célèbre traître chanté par les romanciers mais ils signifiaient aussi jaune et de couleur fauve ; c'était précisément la couleur des cheveux des membres de la famille de Montlhéry, comme le justifie pleinement les surnoms qui furent donnés à Thibault-File-Etoupe et Gui-le-Rouge.

Le Heurt de Haultefeuille ne pourrait être que la colline sur laquelle s'élève le donjon de Chevreuse et celui-ci les bâtiments sur lesquels on rechercherait vainement aujourd'hui les vestiges des armoiries de Griffon, de Gannes ou de tout autre des anciens seigneurs. (Auguste Moutié)

A propos des monuments mégalithiques La légende des Druides

Depuis qu'ils ont perdu leur vocation originelle les monuments mégalithiques ont été chargés de toutes sortes de significations.

On pourrait par exemple faire utilement l'anthologie des élucubrations de nos celtisants des XVIII et XIX^{ème} siècles. Leur érudition fantaisiste perdue dans des milieux cultivés de notre temps. Elle a imprégné les masses populaires.

Pour peu qu'un villageois soit mis en confiance, et qu'il ait l'impression que son interlocuteur n'est pas ferré sur la question il lui décrit des sacrifices « druidiques » perpétrés sur les pierres « celtiques ». Du menhir de son pays, il ne sait rien de particulier. Il arrive qu'il ne l'ait jamais vu, et même qu'il ignore son existence. Ce qu'il raconte c'est la légende d'aujourd'hui, quasi-officielle encore souvent enseignée.

La christianisation, elle aussi, a imposé en son temps, des légendes préfabriquées.

François Taupinard

(Extrait du bulletin de la fédération folklorique d'Ile de France N°8 Hiver 1969)

Les monuments mégalithiques abondaient jadis sur notre sol ; une Charte de Chilpéric fulmine contre les monuments de pierre qui couvrent les champs de France. Les sarcophages médiévaux perpétuent la tradition de l'allée couverte préhistoriques de « Persécution » à l'égard des mégalithes de la part de la nouvelle église chrétienne, les premiers missionnaires se heurtent en effet aux anciens cultes liés à ces monuments. Dès 435, l'église : « Si des infidèles allument des torches ou rendent un culte aux arbres, aux fontaines ou aux pierres, si l'évêque néglige de détruire ces objets d'idolâtrerie, qu'il sache qu'il est coupable de sacrilège. »

Le Concile de Tours, en 567. « Recommande au Clergé de Chasser de l'église quiconque, sera vu, faisant devant certaines pierres, des choses qui n'ont rien de commun avec les principes de ladite église. » En 658, le Concile de Nantes décrète : « les pierres que des gens trompés par les ruses des démons, vénèrent dans les lieux en ruines et dans les forêts, y faisant des vœux ou les y apportant, qu'on les enfouisse profondément et qu'on les jette dans un lieu tel, que jamais leurs adorateurs ne puissent les trouver. » Les conciles de Tolède (681-682), de Rouen (698) dénoncent ceux qui font des vœux aux pierres, ou qui leur offrent des cierges. Saint Eloi, dans ses sermons condamne les mêmes pratiques. Charlemagne, dans ses capitulaires défend de révéler les pierres et les arbres et ordonne leur destruction. Fort heureusement, l'inertie ou l'opposition des populations limita la destruction et le clergé dut souvent se contenter de christianiser les monuments.

Toujours est-il qu'à cette époque, la destruction funéraire du dolmen est oubliée ; les mégalithes objets de craintes superstitieuses alimenteront un folklore riche de légendes et de coutumes multiples ; on voit là l'œuvre de géants, de fées ou autres êtres mythologiques. D'autres légendes naquirent au XVIII^{ème} siècle, sous l'influence de certains antiquaires romantiques victimes des excès de leur imagination. Ils attribuèrent aux Celtes l'érection des dolmens, encore souvent appelés *monuments druidiques* de nos jours. On en fit des autels sur lesquels les « druides » se livraient à de sanglants sacrifices humains, entourés d'une assemblée de gaulois terrifiés ; les petits tunnels creusés dans la pierre par l'érosion (ou les polissoirs) devinrent des rigoles destinées à l'écoulement du sang. Mais au XX^{ème} siècle, les antiquaires se muèrent en archéologues, et les méthodes d'investigation scientifiques établirent que les dolmens étaient des tombeaux édifiés en une période allant à peu près de 2500 à 1500 avant notre ère, c'est-à-dire à la fin du néolithique.

(Par Jean Vicogne et Jean Aertenryck) (Extraits)
(Bulletin de la Sté Folk de l'Ile de Fr. 31^{ème} année, hiver 1969, n°8)

Les monuments mégalithiques les plus proches de Souzy-la-Briche et du Val-saint-Germain sont :

- les 2 menhirs de Bruyères-le-Châtel (La pierre Mirou et la pierre St Nicolas)
- les 2 polissoirs de Villeconin
- la roche écrite de la Briche
- l'abri sous roche des Emondants
- le menhir couché d'Itteville
- le dolmen de Janville (dit la Pierre-Levée)
- la roche a graffite de Lardy-Janville
- la roche tournante de Lardy-Janville
- le polissoir de Morigny-Champigny
- le Cromleck de Morigny-Champigny
- le menhir brisé de la Pierre Aigüe à Etréchy
- le dolmen d'Etréchy
- le polissoir de Brières-les-Scellés
- le menhir de Saint-Hilaire
- l'abri sous roche du Plessis, à Bruyères-le-Châtel

- le menhir de Linas-sous-Monthéry
- l'allée couverte de St Germain-les-Corbeil (rebouchée) *nous en possédons 3 photos différentes*
- le menhir du Pali à Milly
- les deux polissoirs de Buno-Bonnevaux
- le dolmen druidesse de Linas à Thionville
- le menhir de Vigneux (dit la pierre à Mousseaux)
- le menhir de Boussy-St-Antoine
- le menhir de Brunoy (dit la mère de Loth)
- le menhir de Brunoy (dit la fille de Loth)
- le menhir de Brunoy (dit la haute-borne à la maistresse)
- le menhir de Brunoy (dit le menhir sans nom)
- le menhir de Villeneuve-le-Roi (dit la Pierre fritte)
- le menhir de Cergy (dit la pierre du fourré)
- le polissoir d'Oncy
- le dolmen de St léger-en-Yvelines (le plus important de S. et O.)
- le dolmen de l'Etang-la-Ville
- le dolmen d'Epône

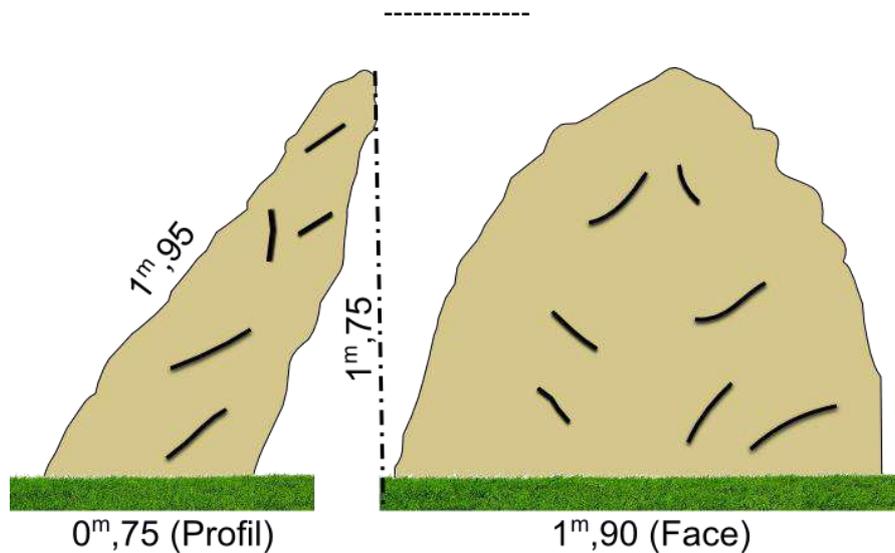
Tous encore existants (dont deux enterrés volontairement)

Nous ne mentionnons que les monuments de notre ancienne Seine et Oise les plus proches du Val-Saint-Germain. Cet ancien département en comporte encore une bonne centaine sans compter ceux qui sont détruits figurant sur notre carte des monuments mégalithiques de Seine et Oise, 1889 – Plus les inconnus enterrés depuis longtemps ou non encore découverts.

Un menhir disparu à Saint Yon

Un menhir détruit ou simplement enterré a dû exister à Saint-Yon ; nous voyons aux archives du département dans un acte de l'année 1613 (référence E 4.600) : « *le champ tier de la Pierre frite, à Saint Yon* »

La Pierre Mirou à Breuillet Gare



La pierre «Mirou » est un grès concrétionné qui affleure à 1m90 environ au-dessus du niveau du sol ; sa plus grande largeur est de 1m90 à la base s'élargit en profondeur à mesure que l'on déterre le monolithe ; Ce dernier a été autrefois fouillé (par le propriétaire et un cantonnier) jusqu'à une profondeur d'1m50 ce qui ferait une hauteur de 3m30 et cette mesure ne donne pas encore la hauteur totale du menhir.

A l'époque néolithique, la pierre Mirou reposait sur les sables de l'argile plastique, mais il est probable qu'elle s'est peu à peu enfoncée sous son propre poids.

-Bulletin de la Sté Arch. d'Excursions scient. (6 Oct. 1912)-

Autrefois quand les enfants avaient un gravier dans leur soulier les parents leurs disaient : « heureusement que tu n'as pas la pierre à Gargantua. » - Allusion à la pierre Mirou -

En 1599, bail de 3 arpents de pré en la prairie de Villelouvette appelés « La roche-Miron » fait à Gilles Bégnny, marchand à Brétigny, par Louis Girard, marchand à Boissy.

(Arch. de S. et O. – E 4660 liasse) R.D.

En 1619, bail d'un arpent de pré, prairie de Bruyères proche la « Pierre du Beau Miroir », fait à Jean Sohier, vigneron à Villelouvette.

(Arch. de S. et O. – E4660 liasse) R.D.

Ses légendes (par G. Courty)

Trois légendes s'y rattachent :

La première c'est que Gargantua, transportant à Paris une hottée de sable et se sentant gêné par un grouet qui s'était logé entre le pied et le patin, s'en débarrassa en le jetant à l'emplacement de la Pierre-Mirou, c'est le gravier de Gargantua.

La seconde veut que Gargantua pour se reposer mit sa tête sur la butte du Panthéon, puis allongeant ses pieds sur les sommets des buttes de Saint-Yon et Saint-Nicolas, il laissa choir une défécation qui engendra dans la suite la pierre-Mirou.

Enfin, la troisième veut que Gargantua partant de Marcoussis et passant par Arny lança le gravier qui lui blessait le pied c'est ainsi que se forma la pierre Mirou

La Roche Mobile (*prononciation locale*)

Située au-dessus du Moulin-Neuf entre Souzy-la-Briche et Saint-Sulpice-de-Favières

A la veille de voir disparaître la Roche-Mobile, si fameuse dans la contrée par les tristes exploits des brigands qui habitèrent cette roche au commencement du XIX^{ème} siècle, j'ai tenu à choisir parmi les rares souvenirs relatifs à ces brigands, souvenirs qui ont persisté dans la mémoire de quelques anciens de cette région, ceux dont l'authenticité ne m'a point paru suspecte. Vers 1808 ou 1810, une bande composée de 22 brigands affiliés ont dit d'aucuns à la bande d'Orgères si elle n'en faisait point partie, habitait la Roche-Mobile. Notons en passant qu'il n'y avait de mobile dans cette roche que ses habitants.

Les relations de ces brigands de grand chemin avec les gens du Moulin-Neuf, leurs voisins étaient des plus courtoises ; il est vrai qu'au moulin, il ne leur avait jamais été rien refusé et les brigands avaient toujours bien payé. Malheur à qui s'avisait de leur refuser quelque chose !

Un jour raconte-t-on quelques-uns des brigands de la Roche-Mobile étant allés demander du lait à la maison du Buisson, qui fut plus tard une ferme, assassinèrent sur un simple refus tout le personnel de cette maison, et recouvrirent leurs victimes du caillé des pots de lait. Cette bande semait ainsi l'effroi dans la contrée.

Cependant, en dehors des crimes atroces qu'elle commettait elle montrait parfois une certaine générosité comme l'atteste le fait suivant : une des deux femmes de la bande des 22 étant sur le point d'accoucher, les brigands allèrent chercher le médecin de Bruyères-le-Châtel, et avant de le conduire sous la Roche-Mobile, il lui bandèrent les yeux, l'accouchement terminé, ils payèrent le médecin et le remirent sur son chemin non sans lui avoir de nouveau bandé les yeux, afin qu'il ne put donner aucun indice sur l'emplacement du séjour de ces troglodytes d'un nouveau genre.

A un moment donné, la bande fut arrêtée dans les circonstances suivantes, elle fut comme on dit, prise la main dans le sac, par le stratagème d'un faux acolyte, qu'elle connut ainsi : les brigands de la Roche-Mobile rencontrèrent un jour vers Souzy-la-Briche, un marchand de peaux de lapin qu'ils appréhendèrent aux cris de : « la bourse ou la vie ! » sans se déconcerter, le marchand répliqua « allons donc, entre loups on ne se mange pas ». Ah ça reprirent les brigands serais-tu quelqu'un des nôtres ? Si fait, suis-nous.

Le marchand les suivit jusqu'à la Roche-Mobile où il vécut la vie mercenaire pendant 10 à 12 jours.

Durant ce temps, les brigands interrogèrent leur nouvel hôte sur la situation pécuniaire de certains fermiers, que ce dernier affirmait connaître. Tu dois, lui avait-on demandé, savoir où il y a un bon coup à faire. Oui avait répondu le marchand, je connais une ferme aux « Poislées », dans laquelle on se peut procurer de l'argent. Sans plus tarder, un rendez-vous fut pris et le marchand de peaux de lapin, se chargea de faciliter les entrées aux brigands en leur ouvrant sur un signal donné et à une heure fixée la porte par laquelle ils devaient passer.

Au moment où ils s'apprétaient à mettre à sac la ferme des « Poislées », la gendarmerie d'Etampes prévenue à l'avance par le marchand de peaux de lapin faisait main-basse sur tous les brigands de la Roche-Mobile.

(*Georges Courty*)

(*Extrait de l'almanach du Réveil d'Etampes*)

La Roche Mabile

(Par L.R. Vian)

Ce champtier étant bien connu des amateurs de jolies promenades, nous lui consacrerons une notice un peu plus détaillée que les autres.

Quoiqu'il appartienne au territoire de Saint-Chéron, il en est complètement séparé par le chemin de la Pierre à Canon, au-delà duquel il s'étend entre les communes de Souzy et de Breux qui la circonscrivent au levant, au midi et au couchant. Sa contenance est d'un peu plus de six hectares entièrement en bois de nos jours, mais dans le XVI^{ème} et le XVII^{ème} siècle il se composait principalement de terres labourables.

Sa situation présente tous les caractères d'une anticipation qui aurait été faite par un des seigneurs de Saint-Chéron au préjudice de celui auquel appartenait le bois des Roches, son voisin, vers le couchant, il est même extrêmement vraisemblable que cette anticipation a eu lieu vers la fin du XV^{ème} siècle par les commissaires chargés de la confection du terrier de l'amiral de Graville, lesquels ne possédant pas de titres ont consenti une multitude infinie de concessions comprenant des terres en friches et non-valeur, et qui ont été acceptées sans contrôle et avec la confiance qui inspirait naturellement la grande autorité dont jouissait l'amiral.

Nous inclinons d'autant plus vers cette opinion qu'en 1494, nous voyons une transaction faite entre les Dames de Rimoron et Antoine Belle-Mère, par laquelle celui-ci consent à restituer à ces dames une pièce de 16 arpents de bois, taillis et terre, assis au lieudit Roche-Mabile, laquelle nous paraît assez bien représenter notre champtier qui, quoique restitué à son seigneur direct, n'en serait pas moins resté dans la haute justice du seigneur dominant et par conséquent dans le territoire de Saint-Chéron, sur lequel elle s'étendait.

La Roche-Mabile, à laquelle notre champtier doit son nom n'en fait pas partie ; elle est seulement située sur le bord de ses limites au sud-est. Elle se compose d'une seule roche séparée du banc auquel elle appartient par une large fente représentant une sorte de précipice et qu'il faut enjamber pour s'y placer.

Les amateurs d'objets appartenant à la plus haute antiquité seraient d'avis qu'on devrait dire non la Roche-Mabile mais la Roche-Mobile soit parce que la roche est séparée de son banc s'en détache de plus en plus et continuera à s'en isoler jusqu'à ce que, perdant son équilibre, elle se précipite dans la vallée, soit plutôt parce que douée d'une certaine mobilité à l'instar de ce qu'on nomme pierre branlante, elle aurait servi d'autel aux anciens prêtres druides pour les sacrifices et divinations auxquels ils se livraient, sur un point culminant d'où ils pouvaient être vus facilement par un très grand nombre de spectateurs.

Malheureusement cette supposition qui peut séduire en visitant les lieux, est totalement détruite par les titres ; tous, en effet, en commençant par le plus ancien portant la date de 1207, sont unanimes pour le mot Mabile, sans laisser subsister le moindre doute qu'il pourrait se lire Mobile tant les écrivains se sont appliqués à bien former l'A, pour éloigner toute équivoque entre deux lettres si faciles à confondre. Reste à savoir qu'elle est l'origine du mot Mabile employé pour la dénomination de notre roche⁽¹⁾. Sur ce sujet nous devons rappeler que primitivement il s'est établi dans chaque fief un usage particulier pour donner un nom aux champtiers, c'est-à-dire aux différentes parties territoriales qui la composaient. Ainsi à Bâville, le nom était pris sur place sur les lieux mêmes, et l'on a dit : les Rochettes, les Berges, la Mare-des-Saules, etc...

⁽¹⁾ Une carte postale collée par nous dans un recueil à la commune de Breux et représentant une Roche-Mabile normande porte en haut et à gauche : 82- la Roche-Mabile (orne)-la Butte-Chaumont – Rochers du Saut à la Dame (280m d'altitude) Guillaume Talvas II, ayant tué le père de Mabile d'Alençon, sa femme, celle-ci se réfugie chez le cultivateur Chaumont, Talvas la découvre, l'enchaîne avec Chaumont et les fait précipiter du haut d'un rocher, Mabile seule est tuée, et Chaumont meurt lentement attaché au cadavre de Mabile.

A Saint Evroult au contraire, on a préféré appliquer le nom des propriétaires et dire : la néretterie, la guilloterie, la basinière, etc. Pour indiquer le lieu où se trouvait la maison ou la propriété de Néret, celle de Guillot, celle de Basin etc...

Dans les dépendances du fief de Champtropin, on se trouve précisément le mot qui nous occupe, au nom de chaque objet s'ajoutait celui du propriétaire qui le possédait, de sorte que l'on disait : le bois du Vidame, les bois de la Saussaye, le champ Flan, le champ Gillet pour désigner les propriétés qui appartenaient en effet au vidame, au couvent de la Saussaye-les-Villejuifs à Flan et à Gillet, et c'est assurément dans le même sens que l'on a dit la Roche-Mabile, pour indiquer que cette roche et les bois qui l'entouraient appartenait à Mabile.

Nous devons faire remarquer qu'à coté de notre champtier se trouve le Bois-des-Roches dont la dénomination appartient à un autre usage, parce qu'en effet, ce bois dépendait d'un autre fief.

Nous avons maintenant à rechercher qu'elle est la personne à laquelle notre roche doit son nom.

Le nom de famille Mabile est assez répandu ; il appartient de nos jours à plusieurs personnes habitant Le Val-Saint-Germain et les environs ; dans l'almanach des adresses de Paris, il est attribué à plus de 12 personnes.

Dans les registres de la prévôté et vicomte de Paris, on voit figurer Louis et Jean Mabile comme propriétaires en 1385.

Mais il nous semble que ce n'est point parmi les roturiers que nous devons chercher notre propriétaire, car le bois de la Roche-Mabile nous paraît une propriété de luxe, une propriété seigneuriale par conséquent ; et nous ne croyons avoir des chances de rencontrer notre propriétaire que parmi les nobles qui ont pu habiter ou posséder dans l'une des principales seigneuries de nos environs.

Or, le personnage que nous cherchons nous paraît être Mabile, la première ou la seconde femme de Gui II dit Troussel, seigneur de Montlhéry qui fut sénéchal du roi Philippe 1^{er}, accompagna son père à la première croisade, prit une part considérable aux nommés démêlés que la possession du château de Montlhéry occasionna aux rois de France Philippe 1^{er} et Louis-le-Gros, son fils.

Le Père Fleureau, dans ses antiquités d'Etampes, indique que Mabile fut la première femme de Guy II et qu'il en eut Elisabeth, qui fut mariée à Philippe de France, fils naturel de Philippe et de Bertrade de Montfort, enlevée à Foulques, dit le Rude.

Le seul trait d'union que nous avons trouvé entre la Comtesse Mabile et notre roche, c'est que la Comtesse vivait à une époque correspondante à la date du plus ancien titre qui fasse mention de notre champtier ; à quoi nous devons ajouter qu'aucun autre document ne nous a fait connaître une autre personne du nom de Mabile qui aurait pu posséder les bois où se trouve notre roche et lui donner son nom.

En résumé, la Roche-Mabile sert de but de promenade aux véritables amateurs de pittoresque. A partir du chemin de la Pierre-à-canon, il existe un sentier qui y conduit, et lorsque, après avoir parcouru des bois fort longs et fort ennuyeux, on arrive à la roche, on jouit tout-à-coup, à l'instar d'une décoration de théâtre, d'une multitude de points de vue des plus variés et des plus curieux : à ses pieds une pente boisée, la petite rivière et les moulins qu'elle fait tourner ; en face les coteaux de la Briche, couronnés par son vieux château ; à droite la vallée de Souzy, à gauche le village et l'église de St Sulpice, un peu plus loin le château de Ségrez, ses buttes et celle de Saint-Yon.

Tous ces objets sont distribués, agencés et ornés de la manière la plus heureuse, beaucoup mieux assurément que ne pourraient le faire, dans un tableau, le paysagiste le plus habile.

(L.R. Vian)

La chanson suivante a été communiquée à la « Gazette de Seine-et-Oise » le 20 septembre 1935, paru de nos informateurs M. Pommier, qui l'avait retrouvée dans des papiers de famille ; elle date de la première moitié du XIX^{ème} siècle : Morainville qui la composa était un musicien d'Eure-et-Loir (1795-1851).

La Foire d'Arpajon et les 54 villages des environs

(Air de la Croix-d'Or)

Refrain :

D'Arpajon c'est la foire
Fillettes et garçons
Vont danser rire et boire
Et chanter nos chansons

I

Je prends ma redingote
Mon pantalon d'été
Et de ce pas j'y trotte
Plein d'amour de gaieté
La moisson est finie
Pour nous en délasser
Viens-y ma Virginie
Et je vais t'embrasser

(au refrain)

II

D'la chapelle on s'empresse
Et de Ville-du-Bois
J'aperçois la jeunesse
De Sainte-Gen'viev'-des-bois
L'amoureux et l'amante
La femm' et le mari
Viennent d'humeur charmante
De Linas, d'Montlhéry

(au refrain)

III

D'St Michel et St Pierre
D'Leuvill' et Saint Philbert
Laboureur et fermière
Tout le monde est en l'air
De Fleury, de Bondoufle
Du château de Charcois
Et coetéra pantoufle
En traversant les bois

(au refrain)

IV

On trotte et l'on galope
Eh hue, eh dia, ohé oup
De la roche, St Eutrope
D'la Norvill' et chant'loup
D'Ve-le-Grand la jeunesse
Joint à la gentillesse
Et de Ver-le-Petit
Les grâces et l'esprit

(au refrain)

V

De St Vrain, Leudeville
Et Marolles aussi
Passant par Guibeville
Chacun arrive ici
Les meuniers n's f'ront pas d'bile
D'Bourray, d'Mény, d'Lardy
Venangt par Cheptainville
Gare au sucre candi

(au refrain)

VI

Venez de Chamarande
De Bel-air et Torfou
Prenez à la marchande
De sucre d'orge en bout
Galants de Saint-Sulpice
De Saint-Yon, de Boissy
Vivez de pain d'épice
Dans ce beau pays-ci

(au refrain)

VII

De Souzy, de la Briche
 Des quatre-vents de Breux
 Et le pauvre et le riche
 Ont tous un air joyeux
 Près de la Folleville
 Fillettes et francs-lurons
 Vienn'nt de Breuillet d'Bâville
 D'St-Evrout et Saint Ch'ron

*(au refrain)***VIII**

De ces jolis villages
 D'Avrainville, d'Egly
 Filles jeunes et sages
 N'seront pas en oubli
 D'St Maurice et Bruyères
 D'Vaugrigneuse et Courson
 Les bergers et bergères
 Chantent à l'unisson

*(au refrain)***IX**

De Limours, Briis et Forges
 De Bligny, de Font'nay
 Chaqu'tendron se rengorge
 Comm'au beau mois de mai
 J'aperçois sur la route
 Des vivants sans soucis
 Ils arrivent sans soute
 D'Quincampoix, d'Marcoussis

*(au refrain)***X**

Belles si séduisantes
 Et garçons d'Arpajon
 Dans vos fêtes charmantes
 Rendez-vous près du pont
 L'amour est sur vos traces
 Par des liens de fleurs
 Il enchaîne à vos grâces
 Les plus aimables cœurs

*(au refrain)***Couplet du chanteur**

Au plaisir on se livre
 Laboureux, vigneron
 Un doux nectar enivre
 Les filles, les garçons

Morainville est en place
 Avec ses gais flonflons
 Il offre sans grimace
 Ses joyeuses chansons

Etymologie des noms des Communes et Hameaux de la région Arpajonnaise

Angervilliers -

Commune du canton de Dourdan signifiant « village dans le carrefour ».

Ardenelles -

(Vient d'Andennes), petit hameau de la commune Saint-Maurice-Mont-Couronne désignant une petite forêt habitée par des bêtes fauves.

Arpenty -

Hameau en partie sur la commune de Bruyères, l'autre partie sur celle de Fontenay-les-Briis. Jusqu'au XVII^{ème} siècle, à notre connaissance, ce hameau se nommait Repenti dont le nom qualifiait du VII^{ème} au XI^{ème} siècle un couvent de filles repenties qui se situait à l'emplacement de l'usine de Trémolles. Notons qu'à cette époque, un repenté désignait aussi le ruisseau de décharge d'un moulin.

Badaudière (la) -

Hameau de Breuillet dont Jean Badault y construisit au XV^{ème} siècle la première bâtisse. Cet endroit se nommait auparavant « La Cave de Chauffour ».

Berchevilliers -

Nom corrompu de Bassevilliers, c'est un petit hameau de Saint-Maurice-Mont-Couronne.

Beaulieu -

Hameau de Breuillet situé sur une hauteur avec une vue splendide au Nord-Ouest, sur la vallée de la Remarde.

Beuvais -

(Vient de Biauvoir, belle vue) est un hameau de Roinville-sous-Dourdan ayant la même étymologie que Beaulieu.

Blancheface -

Autrefois Blanchefouasse signifiant blanche galette ou blanche pâte. C'est un hameau de Sermaise.

Boissière (la) -

Est un des nombreux hameaux de Breuillet qui désignait un pâté de maisons dans les bois ou dans les buissons.

Bout-du-Monde (le) -

Lieudit de Breuillet appelé aussi Breuillet-gare depuis 1866, il est habité depuis cette date qui est celle de l'inauguration du chemin de fer de Paris à Tours par Vendôme. Ce lieudit s'appelait déjà « le Bout du monde » dans les titres du XVII^{ème} siècle. On appelle de ce nom la pointe du sommet qui sépare les deux vallées de l'Orge et de la Remarde et qui aboutit à la jonction de ces deux vallées et termine le plateau de Beauce au Nord-est. (Vian)

Breux -

Le nom de cette commune signifie Breuil, désignant autrefois un endroit clos pour le pâturage des bestiaux.

Breuillet -

Signifie le Petit Breuil.

Buttes-Réault (les) -

Le nom de ce hameau de Breuillet était prononcé « Buttériaux » par les anciens habitants. Il perpétue le nom de Jean Réault qui y édifia au XVI^{ème} siècle la première bâtisse sur la « Montagne de Guisseray ». On a dit aussi « la Butte à Gillet » successeur des Réault, mais ce dernier nom a prévalu.

Buyon -

Prononciation paysanne du nom de la commune de Bullion dans le canton de Dourdan-nord.

La Celle-les-Bordes -

Cette commune du canton de Dourdan-nord, signifie : La Celle, ermitage – Les Bordes, les fermes isolées. Elle est certainement la seule commune de la France occupée à avoir conservé durant les quatre années d'occupation (au nez et à la barbe des occupants) le drapeau national au fronton de sa mairie.

Carneaux (les) -

Hameau de Bullion signifiant les Créneaux (ouverture des fourneaux des potiers).

Carrouge (le) -

Hameau de Brétigny-sur-Orge signifiant carrefour.

Cézardières (les) -

Hameau de Saint-Yon dont la première bâtisse appartenait à la famille Cézard. (Vian)

Charmoise (la) -

Hameau de Fontenay-les-Briis qui désignait autrefois une plantation de charmes (une charmoie).

Château-Pair -

Autrefois Château-parc, hameau de la commune de Roinville-sous-Dourdan dont les coteaux donnaient le meilleur vin de la région. Henri IV qui le goûta le trouva si fort à son goût qu'à chaque visite qu'il faisait au Val-Biron, il ne voulait faire usage que de celui-là.

(Monogramme de l'instituteur Jardin, 1899, Roinville, archives de Seine et Oise)

Chauffour -

Commune proche d'Etrechy désignant un four à chaux, qui y existait effectivement.

Cochet -

Le Grand et le Petit-Cochet sont deux hameaux de Brétigny-sur-Orge dont le nom désigne de jeunes coqs.

Colombier (le) -

La première maison de ce hameau de Breuillet nous dit Vian, a été construite en 1484 avec les débris d'un colombier appartenant aux seigneurs du Marais. Il s'est appelé jusqu'au XVIII^{ème} siècle le Colombier de Guisseray pour le différencier d'un autre hameau du même nom, sis dans la commune de Saint-Maurice-Mont-Couronne.

Conardières (les) -

La première maison de ce hameau de Saint-Yon a été construite au XV^{ème} siècle par Simon Cosnard. (Vian)

Coquesale (la) -

Hameau de Fontenay-les-Briis désignant un taudis de bûcheron.

Corbreuse -

Cette commune du canton de Dourdan-sud dont le nom vient de cor, village en gaulois et Breux, taillis en gaulois ; Village des Taillis.

Cossigny -

Autrefois Cottigny, en 1110, est un hameau de Brétigny désignant une réunion de chaumières, huttes, maisons.

Courson -

Commune du canton de Limours désignant des champs très courts, des « courts sillons » ou nom de domaine.

Etrechy -

Commune du canton d'Etampes dont le nom désigne ou plutôt signifie, à la croisée de 3 chemins :

1^{er} - le chemin de Paris à Etampes (nationale 20)

2^{ème} - le chemin de Villeconin à Chauffour

3^{ème} - le chemin de Vaucelas

Fay (le) -

Hameau de Linas-sous-Monthéry dont le nom désignait un hêtre peu ordinaire. (ou lieu où l'on chargeait le bois en faisceaux à dos d'ânes)

Feugères -

Hameau de Saint-Yon désignant autrefois la fougère.

Folie (la) -

(la Grande et la Petite) sont deux hameaux de Saint-Germain-lès-Arpajon sur la route nationale n°20 dont le nom désigne des cabanes ou des huttes faites de branchages non effeuillés d'où leurs noms de Folies (du latin folivm, feuille).

Folleville (la) -

Hameau de Breuillet ayant la même étymologie.

Fontaines (les) -

Hameau de Breuillet disparu au XIX^{ème} siècle. Il était encore habité en 1817, par Mari-Catherine Cuseau (dite « la Charivate »), veuve de Pierre Thuillier, vigneron.

Fontaine-aux-Cossons (la) -

Hameau de Vaugrigneuse. En 1498, nous dit Vian, les frères Perrin et Gaspard Colschon possédaient 9 arpents de terre à la Fontaine-sous-Bassevilliers devenu plus tard la Fontaine-aux-Cochons puis aux Cossons

Guisseray -

Hameau de la commune de Breuillet dont le nom signifie gué étroit ou guiserré. Les anciens habitants du pays ont conservé par tradition l'ancienne appellation de Gui-serré ou Guiserré.

Janvry -

Autrefois Genvries, commune du canton de Limours, désignant des plantations de genévriers.

Jouy - Jouy-les-Oiseaux -

Au XVII^{ème} siècle Jouy-sous-Breux hameau de la commune de Breux dix fois plus important que le bourg, tire son nom de Jovis ou Jupiter. Il devait exister au sommet de la butte Saint-Nicolas qui domine ce hameau un monument attribué à Jovis que Saint-Nicolas qui possède les mêmes attributs a remplacé. (Vian)

Levaimpont -

Hameau de Saint-Cyr-sous-Dourdan dont le nom désignerait vingt dalles de grès serrées les unes contre les autres et formant un pont enjambant le ruisseau du lieu.

Linas -

Ce village situé près de Montlhéry désigne un lieu planté de lin, Lignières et Linières ont la même étymologie.

Loges (les) -

Hameau de Saint-Cyr-sous-Dourdan désignant les cabanes de bûcherons appelées loges.

Longvilliers -

Commune située près de Rochefort-en-Yvelines, qui fait mentir son nom de long village ; c'est en effet un tout petit bourg composé de quelques fermes éparses et un petit groupe de maisons.

Madeleine (la) -

Ancienne léproserie sise dans la commune de Saint-Yon qui possédait une chapelle dédiée à Sainte-Magdeleine.

Marais (le) -

Hameau du val-Saint-germain qui doit son nom au marécage auprès duquel il a été construit.

Marchais -

Hameau de Roinville-sous-Dourdan qui doit son nom à une ou plusieurs petites mares ou marchais se trouvant dans ce hameau.

Marcoussis -

Commune du canton de Limours, qui désignait d'après l'abbé Lebeuf un endroit où l'on élève des chevaux, (de March ou Mark) (village à cheval sur le mont)

Marolles -

Signifie lieu situé au milieu des forêts et habité par des ouvriers qui travaillent le bois, Materioloë, avec lequel on faisait des tonneaux (H. Cocheris)

Mauchamps -

Très petite commune de 114 habitants (située au-dessus de Saint-Sulpice-de-Favières) signifiant mauvais camp à cause du froid vif qui y règne en hiver. C'est la plus haute commune de la région. (ou les Champs du Mont)

Ménagerie (la) -

Hameau de Breuillet qui doit son nom à Jean Mesnager qui y édifia au XVI^{ème} siècle la première bâtisse que nous avons connue et qui s'est effondrée de vétusté durant la guerre de 1914-1918. La porte plein cintre, en gresserie, a été reconstituée vers 1930 dans le mur de clôture du parc de Pont-Rué près de Saint-Cyr-sous-Dourdan, par M. Etienne Chevallier, maître maçon à Boissy-sous-Saint-Yon qui l'avait achetée à M. Paul Ravet-Hébert, alors cultivateur au hameau du Colombier, propriétaire de ces ruines.

Le Mesnil -

Hameau de Brétigny-sur-Orge que les habitants prononcent Maîni désigne une petite ferme.

Mesnil-Grand -

Que les habitants prononcent Maîni-Grand est un hameau de la commune de Roinville-sous-Dourdan qui désigne une grande ferme isolée.

Montflix -

(Mieux Mont-Félix) est un hameau de Villeconin. Il s'y trouvait autrefois un moulin à vent.

Morionville -

Hameau de Bruyères dont le nom très altéré de nos jours vient de Jean de Ferrières, seigneur de Morainville en 1593, qui en était alors propriétaire.

Ollainville -

Cet ancien hameau de Bruyères-le-Châtel s'est érigé en commune en 1792. Henri III alors propriétaire du château du lieu, démoli en 1820, s'y rendait souvent pour s'y purger et s'y baigner. (Signifie, village en haut)

Orny ou Ârny -

Le nom de ce hameau de Bruyères-le-Châtel aurait eu très anciennement le sens d'orne qui désignait un chemin de terre, une voie, une sente d'où serait sorti le mot d'ornière. A l'origine ce chemin de terre aboutissait près de la rivière de Remarde au chemin allant du Marais à Trévois.

Pigalle -

(Mieux Pihal) moulin ruiné qui perpétue le nom d'un ancien meunier du XV^{ème} siècle, situé dans la commune de Saint-Maurice-Mont-Couronne. C'est aujourd'hui un lieu de prédilection pour les pêcheurs et les baigneurs. (Vian et R.D)

Quincampoix -

Autrefois Quinquempoix, hameau de Fontenay-les-Briis dont le nom a été transporté jusqu'à Paris parce qu'un seigneur de Quincampoix y avait son habitation. C'est dans cette rue que le financier Law établit sa banque en 1716.

Rimoron -

Hameau de la commune de Breux, près de la cave Sarrasine, doit son nom au ruisseau qui l'arrose. Le « Ru-Moron » ou ruisseau des Mores ou Maures, puis le Renard et enfin la Renarde.

Rocherie (la) -

Hameau de Breuillet qui doit son nom à un certain Roger qui y construisit la première bâtisse.

Romentins (les) -

Lieudit de la commune de Saint-Yon, situé entre le hameau de Launay et celui de Dampierre, qui désignait autrefois une plantation de jeunes ormes ou ormetins dont on a inversé la première syllabe. Dans notre jeunesse une vieille femme nommée Pauline Trouillet surnommée « la mère Rom'Tin » ou aussi « la mère Romaro » y habitait en compagnie d'un bouc dont elle vendait les services. Elle avait pour concubin un surnommé « la Colonne ». (R.D)

Roncière (la) -

Hameau en partie sur Fontenay-les-Briis, en partie sur Courson-Monteloup, désignant un lieu broussailleux, couvert d'épines et de ronces.

Rosières -

Ce hameau de Brétigny-sur-Orge désigne un lieu abondant en joncs et roseaux.

Rué -

(Le Grand et le Petit) sont deux hameaux de Bruyères-le-Châtel appelés en 1465 le Grand-Ruot et le Petit-Ruot. Ils doivent leurs noms au petit ruisseau ou ru qui passe à proximité et qui sépare depuis 1792 la commune de Bruyères de celle d'Ollainville.

Savalerie (la) -

Ce hameau de Breuillet tient son nom du plus ancien curé de Breuillet nommé Savary qui y possédait en 1491 des terres et plusieurs bâtisses. (Vian)

Saucois -

Hameau de Saint-Chéron-Montcouronne qui désignait une plantation de saules (est synonyme de sauloie).

Sermaise -

Commune située entre Saint-Chéron et Roinville qui tient son nom d'un camp de Sarmates qui aurait existé sur son territoire. (Mieux sur le marais)

Serre-Bourse -

Est un hameau de Breuillet (bloc moderne) dont les locataires paient un loyer excessif.

Sueurs (les) -

Hameau du Val-Saint-Germain composé alors de deux fermes dont le nom désigne, dans un titre de 1486, la prise à rente de Geoffroy Lesueur. En 1533, elles étaient dans les mains de Robin Lesueur et au décès de celui-ci, à ses enfants Claude et Martin Lesueur. (Vian, archives du château du Marais)

Tartre (le) -

(Mieux le Tertre), hameau de Sermaise dont le nom désigne une petite élévation de terre.

Torfou -

Commune près de Mauchamps dont le nom latin Tordfolvm (tord feuille) indique un endroit où la violence du vent souvent y tord les feuilles.

Touche (la) -

(Commune de Saint-Maurice) désigne un petit bois de haute futaie qu'on appelait autrefois une « Touche ».

Trémerolles -

Hameau de Bruyères-le-Châtel dont le nom signifie « à travers le marécage ».

Trévoies -

Est un ancien hameau de Bruyères qui appartient aujourd'hui à la commune d'Ollainville. Il tire son nom des chemins tortueux qui le desservent et qui signifie en latin « tortia via », voies tortues.

Vaugirard -

Hameau de Saint-Maurice signifiant Val-Girard.

Vaugrigneuse -

Commune du canton de Limours signifiant Val-Grand.

Vert-le-Petit & Vert-le-Grand -

Communes de l'arrondissement de Corbeil, le Grand et le Petit Val (Val-petit au XIII^{ème} siècle, 1581, 1590) (Valgrand en 1501, 1580, 1681).

Verville -

Hameau en partie sur la commune de Bruyères, en partie sur la commune de Fontenay, signifiant « village dans le val ».

Villelouvette -

Ce hameau d'Egly tirerait son nom d'une villa dite de la Petite-Louve ou Louvette qui bordait la voie romaine allant de Castra (Arpajon) à Castellodunum (Châteaudun) via Saint-Yon, Villeconin, etc. (G. Courty)

Villette (la) -

Hameau de Bruyères-le-Châtel (ancien relais) situé en bas de la cote dite de la Villette. Il tient son nom des bouchers de la région qui s'y donnaient rendez-vous les lundis de chaque semaine afin de se rendre au marché de la Villette-les-Paris. (Léon Collet)

La Planche de Guisseray -

On donne ce nom à l'une des maisons de Guisseray qui se trouve de l'autre côté au nord de la rivière et à laquelle on arrive par une planche en bois motivant son nom particulier. Cette appellation est ainsi désignée dans un titre de 1661.

En 1774, Thomas Delorme, vigneron, y habitait. (Vian)

Aujourd'hui (1970) cette planche a été remplacée par un pont en maçonnerie.

A propos de Saint-Maurice-Montcouronne

A propos de Saint-Maurice, nous citerons deux strophes extraites d'une épître en vers offertes vers 1660 à Me Guillaume de Lamoignon, marquis de Bâville où il est fait mention de Saint-Maurice « *vu du haut du Mont de Couronne* », c'est-à-dire de la butte Saint-Nicolas.

Dédale que forme un bocage
Rempli d'admirables détours
De circuits et de contours,
Pour monter à cet ermitage ;
Solitude à faire des saints,
Lieux dévots, lieux sacrés, lieux ceints
De Saint-Chéron à Saint-Maurice
De Saint-Maurice à Saint-Chéron
De Saint-Yon à Saint-Sulpice
De Saint-Sulpice à Saint-Yon

A ce Saint ajoutons Maurice,
Capitaine de l'empereur
Qui n'en commis jamais l'erreur,
Il lui préféra son supplice,
Ce grand Capitaine romain,
N'en suivit jamais le chemin,
Dieu par exemple nous le donne
Comme un fidèle serviteur,
Auquel on va rendre honneur

A cent pas du Mont de Couronne

(Abbé Boireau, curé de Saint-Maurice)

Les buttes de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine

Du sommet des rochers, contemplant ce séjour,
Je n'entends que le bruit des pins au vert feuillage,
Et du sombre hibou le cri rauque et sauvage
Qui rompt le calme d'alentour
Les oiseaux murmurent l'amour
Echo retient leur doux langage
Mais écho peu discret même au séjour du sage
M'attire sous l'épais ombrage
Et me redit tout bas les secrets du village ;
Quant aux jours d'autrefois ce bocage enchanté
Fut par Lamoignon habité,
Alors chacun payait la dîme ;
Le villageois soumis pleurait sa liberté
Et Boileau venait boire en appelant la rime
Le vin qu'à Lamoignon versait la pauvreté
Aujourd'hui cet asile est l'asile du sage
Et ce sol est le sol de l'hospitalité.

(Daniel de Saint-Antoine)

L'auteur ajoute que ces poésies ont été composées sur les rochers de Bâville, le 28 février 1828

Pâtissiers - Cabaretiers

Autrefois, les barbiers exerçaient en même temps la profession de chirurgiens.

Quant aux pâtissiers ils étaient aussi cabaretiers, il était honteux de les fréquenter... Les gens prudes n'entraient dans les pâtisseries que par la porte de derrière. D'où le proverbe : on disait d'une personne effrontée qu'elle « *avait passé par devant l'huis du pâtissier* ».

Folklore des écoliers (196-1914)

Rondes, Comptines, Formulettes, Mimes, etc. (par R.D)

La souris verte

Une souris verte
Qui courait dans l'herbe
Je l'attrape par la queue
Je la montre à ces messieurs
Ces messieurs me disent
Trempez-là dans l'huile
Trempez-là dans l'eau
Comm' un escargot
Numéro zéro
Pimpon d'or, pimpon d'or
La plus belle, la plus belle
sSortira dehors.

(variante de Seine-et-Marne)
Une souris verte
Qui courait dans l'herbe
Je l'attrape par la queue
Je la montre à ces messieurs
Ces messieurs me disent
Trempez-là dans l'huile
Trempez-là dans l'eau
Comme un escargot
Tout chaud
Numéro zéro
Capitaine Bordeaux

Je la mets dans mon armoire
Elle me dit qu'il fait trop noir
Je la mets dans mon chapeau
Elle me dit qu'il fait trop chaud
Je la mets dans ma culotte
Elle m'y fait trois petit's crottes.
(Hurepoix R.D)

Le Ballon

Partie simple, sans bouger
Sans rire, sans parler
Sans montrer les dents
En les montrant
D'un pied, de l'autre
D'une main, de l'autre
Devant, derrière
Derrière, devant
Devant, derrière, devant
Derrière, devant, derrière
P'tit rouleau
Grand rouleau
Fais ta prière
Et saute en l'air.
(Hurepoix R.D)

Partie simple, de l'absinthe
Sans rire
Sans montrer les dents
D'un pied, de l'autre
Devant, derrière
Derrière, devant
Devant, derrière, devant
Derrière, devant, derrière
P'tit rouleau
A l'envers
Entrelacé
Une, deux, trois
Tambourin
Tour de France
(Louis Colas, à Beson-Bazoche S-et-M)

Frédéric tic-tic

Frédéric tic-tic
Dans sa p'tit' boutique
Marchand d'allumettes
Dans sa p'tit' brouette
S'en va T'à la ville
Comm' un imbécile
Ses mains dans ses poches
Comm' un espagnol
Son chapeau sur l' dos
Comm' un escargot.
(Hurepoix R.D)

Frédéric tic-tic
Dans sa p'tit' boutique
Marchand d'allumettes
Dans sa p'tit' brouette
Ses mains dans ses poches
Comm' un espagnol,
Prêtez-moi vos souliers gris
Pour aller dans l'paradis
Paris est si joli
Qu'on y voit des pigeons d'or
Pigeon d'or est habillé
Comm' un Prince qui chanter.
(P. Bailly, à Nanteuil-les-Meaux S-et-M)

La grenouille

(2 variantes par Paul Bailly)

Y pleut, Y mouille
C'est la fête à la grenouille
La grenouille a fait son nid
Dans l'oreille de la brebis
La brebis en est malade
Mais les agneaux en sont guéris.

Y pleut, Y mouille
C'est la fête à la grenouille
Quand il pleuvra pus
Ca s'ra la fête à la tortue.
(Hurepoix R.D)

Y pleut, Y mouille
C'est la fête à la grenouille
La grenouille a fait son nid
Sous la queue à Favori
Favori a pété
La grenouille y a renoncé.

Le petit mouton

Mouton bê
Où vas-tu ?
A la boucherie
Quand reviendras-tu ?
Jamais
Bê !!!

(Hurepoix R.D)

P'tit mouton
Où vas-tu ?
A l'abattoir
Reviendras-tu ?
Oh non, jamais
Si je reviens
Je reviendrai
Dans la voiture
Du p'tit boucher
La têt' coupée. (S-et-M)

La fontaine

Marie-Madeleine
Va T'à la fontaine
N'oublie pas
Ton savon
Ton torchon
lave-toi les mains
Essuie-toi les biens
Fait ta prière
Au nom du Père
Et saute en l'air
(Hurepoix R.D)

Marie-Madeleine
Va à la fontaine
Se lave les mains
Se les essuie
Fait sa prière
A genoux par terre
Se relev'sous un pommier
Rempli de fleur
Pommi-pomma
Certificat
De bonne conduite
Pour avoir mis
La main au front
(Louis Colas, à Beson-Bazoche S-et-M)

Le pou et la puce

Un pou, une puce
Sur un tabouret
Qui jouaient au billard
Avec un crochet
La puce en colère
Lui dit malheureux
Quand on n'sait pas faire
On cesse le jeu.
(Variante)
La puce en colère
Lui tira les ch'veux
Et lui dit mon vieux
T'es qu'un vieux pouilleux.
(Hurepoix R.D)

Un pou, une puce
Sur un tabouret
Prenant un jeu d'cartes
Et jouant au piquet
La puce en colère
Le prit par les ch'veux
Et lui dit « mon père »
Vous êtes un pouilleux
Ah ! Madame la puce
Qu'avez-vous dit là !
Vous êtes l'auteur
D'un assassinat !
(à Lucé Eure-et-Loir)

Pince-moi

Pince-mi, pince-moi
Sont en bateau
Pince-mi tombe à l'eau
Qu'est-ce qui reste ?
Si l'interpelé répond
Pince-moi, *on le pince*
(Hurepoix R.D)

Les quatre Henri

Henri IV voulait se battre
Henri III ne voulait pas
Henri II se moquait d'eux
Henri 1^{er} s'tirait des pieds
(Hurepoix R.D)

Toutes les variantes sont données par des membres du corps enseignant

Prêchi-prêcha

Prêchi-prêcha
Ma chemise entre mes bras
Et je vous salue bien bas
Mon chapeau sur mes cheveux
Et je vous salue Messieurs
Je l'enlèv' de sur ma tête
Et je vous salue mon maître.

J'entr' dans un p'tit cabinet
Je voie une oie qui rôtissait
J'en demande un petit lardon
On m'a donné cent coups de bâton
C'est-y bien fait mon maître ?
Mais oui, grosse bête !
(Hurepoix R.D)

Prêchi-prêcha
Ma chemise entre mes bras
Mon chapeau sur mes cheveux
En disant : bonjour Messieurs
Je descendis un peu plus bas
Je vis Pierrot qui fricassait des pois
Je lui en demandai une cuillerée
Il m'a tout jeté par le nez
Est-ce bien fait mon maître ?
Oui, grosse bête !
(M^{elle} Gébert, de Rambouillet)

Dodo Ninette

Dodo Ninette
C'est l'enfant qui tête
Endormez les p'tits enfants
Qui n'ont pas encore un an.

Dodo Ninette
C'est l'enfant qui tête
N'ayant pas encore un an
Il disait papa, maman.
(Hurepoix R.D)

Dodo Ninette
Ma petit' poulette
Quand tu auras vingt ans passés
Tu viendras j'te marierai
Dans une chambre
Pleine d'amandes
Du pain blanc pour les manger
Un marteau pour les casser.
(P. Bailly, à Nanteuil-les-Meaux S-et-M)

Formule d'offrande

Je vous présente ce bouquet
Il est ni beau ni parfait
Car il manque une fleur
C'est la main de votre cœur.
(Hurepoix R.D)

Je vous présente ce bouquet
Il est ni beau ni bien fait
Il est lié d'un fil d'argent
Votre cœur et le mien sont dedans.
(M^{elle} Gébert, de Rambouillet)

Bonjour lundi

Bonjour lundi
A toi mardi
Va dire à mercredi
Que nous irons jeudi
Chercher vendredi
Pour aller samedi
Dîner chez dimanche
En cravate blanche.

Le colimaçon

Colimaçon borgne
Montres- moi tes cornes
Si tu n'me les montre pas
Je te coupe la tête en trois
Avec mon grand couteau de bois.

Bonjour Guillaume

Bonjour Guillaume
As-tu bien déjeuné
Mais oui, Madame
J'ai mangé du pâté
Du pâté d'alouette
Guillaume, Guillaumette
Tout le monde s'en ira
Et Guillaume restera.

Le perroquet

Un perroquet
Qui avait la colique
Il fit un petit pet
Ca sentait le navet
Son père lui dit
Tu joues de la musique
Non, non, papa
Je joue du flageolet
Flageolet, flageolet
C'est moi qui m'y colle
Flageolet, flageolet
C'est moi qui m'y collerai.

Arlequin

Arlequin dans sa boutique
Sur les marches de son palais
Enseigne de la musique
A tous ses petits valets
A Monsieur PO
A Monsieur LI
A Monsieur CHI
A Monsieur NELLE
A Monsieur Polichinelle

La baleine

La baleine qui court, qui vire,
Suivie du joli navire,
Prenez garde à vos petits doigts
Car la balein' les mangerait.

L'éléphant

Un éléphant, ça trompe, ça trompe
Un éléphant, ça trompe énormément.
(Hurepoix R.D)

Les canes

Quand les canes vont aux champs
La première va devant
La deuxième suit la première
La troisième va derrière
Quand les canes vont aux champs
La première va devant
(Hurepoix R.D)

Le canard

Un canard en déployant ses ailes
Coin ! coin ! coin !
Disait à sa cane fidèle
Coin ! coin ! coin !
Il disait
Coin ! coin ! coin !
Il chantait
Coin ! coin ! coin !
Quand donc finiront nos tourments
Coin ! coin ! coin ! coin !

Le pet du loup

Un loup passant par le désert
Ayant le trou du cul ouvert
Il fit un pet
Pour qui, pour toi.

L'hirondelle

Hirondelle
Passez par la ruelle
P'tit souris
Passez par ici.

La coccinelle

Bête à bon dieu
Fera-t-il beau dimanche
(les garçons)
(les filles ajoutent)
Pour que je mette
Ma belle robe blanche
Cette chanson est répétée jusqu'à l'envolée de l'insecte

Les pommes à vendre

J'ai des pommes à vendre
Des rouges et des blanches
J'en ai plein mon p'tit grenier
Ca déboule par l'escalier
A quatr'sous, à six sous
Mad' Moiseil' retournez-vous
Du côté d'chez-vous.

La poule sur le mur

Une poule sur un mur
Qui picotait du pain dur
Picoti-picota
Lève la queue et puis s'en va.

Les poules à vendre

J'ai des poules à vendre
Des noires et des blanches
A quatr'sous, à six sous
Mad' Moiseil' retournez-vous
Du côté d'chez-vous.

Pisse-en-lit

Pisse-en-lit sans paille
??? t'en voir bataille
??? quell' heure ? A minuit
??? fouette les pisse-en-lit
(Hurepoix)

les oies

Une oie, deux oies, trois oies
Quatr' oies, cinq oies, six oies
Sept oies
(c'est toi)
(Hurepoix)

La fête de ma tante

C'est demain dimanche
La fête à ma tante
Qui balaie ses planches
Avec une robe blanche
Elle trouve une orange
La pèle et la mange
Ell' n'en donn' pas à ses p'tits enfants
On l'appell' la viell' gourmande.

La ronde du muguet

A la ronde du muguet
Sans rire et sans parler
Le premier de nous deux qui rira
Ira au piquet.

La charrue

Quat' à quat' la charrue
Quand on donn' on n'reprend plus
Où sans ça on est pendu
A la porte du p'tit bossu
Tout cru.

Am' Stram' Gram'

Am' Stram' Gram'
Pic et pic et collégram
Boum et boum et ratatam
Am' Stram' Gram'
(Version déformée) (Bruyères-le-Châtel)

La soupe à l'oseille

La soupe à l'oseille
C'est pour les D'moiselles
La soupe à l'ognon
C'est pour les garçons.

Am' Stram' Dram'

Am' Stram' Dram'
Pic et pic et dram
Colé, colé, colégram
Am' Stram' Dram'
Pouf !
(Version véritable)

Les p'tits ciseaux

J'ai perdu me p'tits ciseaux
Dans la ruelle du château
Marguerite les a trouvés
Ell' ne veut plus m' les r'donner
Tire le rideau

Le pardessus

A Paris comm' à Nantes
Pour zéro franc cinquante
On a un pardessus
Avec du poil dessus.
(Hurepoix)

La queue de cochon

Rognons, rognons
La queue du cochon
Pour un, pour deux
Pour trois, pour quatre
Pour cinq, pour six
Pour sept, pour huit
Pour neuf
J'ai trouvé un œuf
Dans la cuiss' du bœuf
La poule a sortie
L'œuf était pourri.
(Hurepoix R. D)

L'andouille

Si t'étais v'nu
T'aurais mangé d'l'andouille
Comm' t'es pas v'nu
All' est resté pendue.

Nicolas taf-taf

Nicolas taf-taf
Marchand d'allumettes
Qu'a vendu sa femme
Pour un bout d'chandelle.

Scions du bois

Scions, scions du bois
pour la mère Nicolas
Qu'a cassé ses sabots
En mille morceaux

Enfilons les aiguilles

Enfilons les aiguilles de bois
Enfilons les aiguilles
Les aiguilles sont enfilées
Il faudra les faire travailler

Les cerises

Un, deux, trois
J'irai dans les bois
Quat', cinq, six
Cueillir des cerises
Sept, huit, neuf
Dans mon panier neuf
Dix, onze, douze
Elles seront tout' rouges.

Tapons dans nos mains

Tapons dans nos mains
J'érons d'la galette
Tapons dans nos mains
J'érons du bon vin.

Un, deux, trois
Il se fiche en bas
Quat', cinq, six
Il remonte de suite
Sept, huit, neuf
Il a des cornes de bœuf
Dix, onze, douze
Il a les fesses tout' rouges.

La négresse

C'était une négresse
Qui buvait du lait
Ah ! Se disait-elle
Ah ! Si je pouvais
Tremper ma figure
Dans un bol de lait
Je serais plus blanche
Que tous les français.

Un, deux, trois
Les petits soldats
Quat', cinq, six
Ils font de l'exercice
Sept, huit, neuf
Ils font la manœuvre
Dix, onze, douze
??? cartouches fait boum.
(Hurepoix)

Le boudeur

Boudi-boudet
Veux-tu du lait
Non, maman, il est trop froid
Veux-tu que j'te l'fasse chauffer
Non, maman, j'aim' mieux bouder.
(Hurepoix)

Le bateau
Bateau, batelier
Mon bateau s'est renversé
Dans la rue Saint-honoré
A la porte d'un épicier
Qui vendait de la chicorée
Chicorée sauvage
Marchand de fromage
J'ai d'mandé la permission
De tirer trois coups d'canon
Boum, boum, boum.

La marchande de foie

Il était une fois
Une marchande de foie
Qui vendait du foie
Dans la ville de Foix
Ell' me dit ma foi
C'est la premièr' fois
Et la dernièr' fois
Que je vends du foie
Dans la ville de Foix

Bateau sur l'eau

Bateau sur l'eau
La rivière, la rivière
Bateau sur l'eau
La rivièr' tombée dans l'eau

La marchande de v'lours

Il était un jour
Une marchande v'lours
Qui vendait du v'lours
Dans la ville de Tours
Ell' me dit un jour
C'est le premier jour
Et le dernier jour
Que je vends du v'lours
Dans la ville de Tours

Maman les p'tits bateaux

Maman les p'tits bateaux
Qui vont sur l'eau
Ont-ils des jambes
Mais oui mon gros bêta
S'ils n'en avaient pas
Y'n' marcheraient pas.

Le pissEUR

Un pissEUR qui pissait
Un tapisseur qui tapissait
Dit au pissEUR qui pissait
Retirez-vous pissEUR
Car avec votre pisserie
Vous salissez tout' ma tapisserie.

Prom'nons nous

Prom'nons nous dans les bois
Pendant que le loup n't est pas
Si le loup y était
Il nous mangerait
Mais comm' y n'y est pas
Y nous mangera pas
Loup Y'es-tu ?
Entends-tu ?
(Hurepoix)

Les canons de Lyon

Combien faut-il de canons
Pour démolir la ville de Lyon ?
(Hurepoix)

L'avoine (mime)

Quand mon père semait son avoine
Quand mon père semait son avoine
Il la semait comm' ceci
Il la semait comm' cela
Il se reposait comm' ceci
Il se reposait comm' cela
Avoine, avoine
Que le beau temps s'amène
Avoine, avoine
Que le beau temps s'amène
Tapons des pieds, tapons des mains
Un petit tour avec son voisin
Tapons des pieds, tapons des mains
Un petit tour avec son voisin

Pomme de reinette

Pomme de reinette
Pomme d'api
Petit api rouge
Pomme de reinette
Pomme d'api
Petit api gris
C'est à la halle
Que je m'installe
C'est à paris
Que je vends des fruits
A moitié pourris.

Le rosier

Dans mon jardin j'ai un rosier
Dans mon jardin j'ai un rosier
Il fleurira au mois de mai
Au mois de mai il fleurira
Entrez, entrez, charmante rose
Entrez, entrez, charmante rose
Embrassez celle que vous voudrez
La rose ou le rosier.

Jolies bergerettes

Jolies bergerettes
Quittez vos pays jolis
Prenez vos houlettes
Passez par ici
Au hameau, au hameau
Tous les soirs on danse
Les bonjours, les bonsoirs
Se font sans retard
Entrez bergères
Vous serez rosières
Et vous saluerez
Celle, celle, celle
Et vous saluerez
Celle que vous voudrez.

Ah ! Mon p'loton

Ah ! Mon p'loton
Dévide, dévide
Ah ! Mon p'loton
Dévide toi donc
Bouteille, chandelle
Ficelle, bon, bon
Bon, bon, bon
Que dira Madeleine
Bon, bon, bon
Que dira Madelon.
(Hurepoix)

Le palais royal

Le palais royal est un beau quartier
Tout's les demoisell's y sont à marier
Mad'moisell' une telle est la bien-aimée
Du garçon un tel qui veut l'épouser.
(Hurepoix)

Le petit Jésus

Le petit Jésus s'en va à l'école
En portant sa croix sur ses deux épaules
Quand il savait sa leçon
On lui donnait des bonbons
Une pomme douce
Pour mettre à sa bouche
Un bouquet de fleur
Pour mettr' sur son cœur
C'est pour vous, c'est pour moi
Que Jésus est mort en croix
C'est pour vous, c'est pour moi
Que Jésus est mort en croix.

Au nom du père

Au nom du père
Des pommes de terre
Des haricots
Pour mettre dans l'pot.

Le Vitrier

Encor' un carreau d'cassé
V'la l'vitrier qui passe
Encor' un carreau d'cassé
V'la l'vitrier passé

Mon petit Jésus que vous êtes aimable
De venir me voir dans mon lit malade
J'ai du pain, j'ai du vin
D'la saucisse et du boudin
J'ai du pain, j'ai du vin
D'la saucisse et du boudin.

Les pompiers

Au feu les pompiers
La maison qui brûle
Au feu les pompiers
La maison brûlée.

Saint-Nicolas

Saint- Nicolas, patron des écoliers
Apporte-moi du suc' plein mon petit panier
Je serai sage comm' un petit mouton
J'irai à l'école apprendre mes leçons
Saint- Nicolas, patron des écoliers
Apporte-moi du suc' plein mon petit panier.

le berger

En descendant de la montagne
j'ai rencontré un p'tit berger
Qui ma dit Mademoiselle
Voulez-vous vous marier
J'entends le tambour qui bat
Maman qui m'appelle
Cocou, embrassez la plus belle.

Le curé de Saint-Victor

Bam' Bam'
Qui est-ce qui est mort
C'est l' curé de Saint-Victor
Qui a donné cinq louis en or
Cinquante écus
Pour habiller l'enfant Jésus

Le petit gamin

Regardez ce petit gamin
La canne à la main
Comme il marche vite
Regardez ce petit gamin
La canne à la main
Comm' il marche bien.

Les loups garous de l'histoire locale

(Par R D)

A notre point de vue, les pierres dites « Roches-Mobiles » ou « Mobiles » ne portent qu'un nom légendaire, ex : Saint-Chéron, Alençon, etc. N'a-t-on pas donné le nom de « Pierres de gargantua » à une multitude de monuments mégalithiques (dolmens, menhirs, etc.) datant de plusieurs millénaires alors que ce nom « gargantua » n'est que pure invention de Rabelais qui vivait au XVI siècle.

Autres légendes

Les souterrains aux parcours fantastiques,
Les châteaux aux 365 fenêtres,
Les Buttes Chaumont, Alençon, Paris, Champlan, La Ferté Alais, etc.,
Les oubliettes (*inventées à l'époque romantique*),
Le Coq Gaulois (*inventées en 1654-55*),
Les Druides *cueillant le gui de chêne ? Avec des soi-disant faucilles d'or (jamais retrouvées)*.

Toutes ces légendes sont tirées du même tonneau que : les serpents de mer, le monstre du Loch Ness, la bête du Gévaudan, l'abominable homme des neiges, les soucoupes volantes, et j'en passe.

Quant à la butte de Saint-Yon qui se serait appelée le Mont-Cibèle, devenu Ceber puis Ciabre par altération, il n'existe aucun titre relatant ces différents noms, ce que l'on sait vraiment c'est le nom de Saint-Yon lui fut donné en l'année 1186.

La date de la construction des châteaux forts est toujours obscure ou inconnue, seule (en Seine et Oise) la date de construction du château de Houdan est connue avec certitude par un titre d'Amaury de Montfort qui relate ceci :

« Le chasteau de Houdenc basti par mon père »

Les châteaux de Gannes et de Haultefeuille

Le château de Chevreuse aurait été basti par griffon de Haultefeuille prédécesseur de Gannes. Or il en est de même pour Saint-Yon avec Haultefeuille et Gannes ce qui nous prouve que tous ces noms ne sont que pure fantaisie et n'ont existé que dans l'imagination débordant des romanciers du moyen-âge.

Les Moulins à vent dans la région

(Par R.D. et Prévost)

Là, où il n'y avait pas de rivières, il existait autrefois dans les plaines, des moulins à vent. Nous en avons retrouvé l'emplacement de quelques-uns mais il devait en exister beaucoup d'autres, voici une petite liste de ceux-ci :

996 – 1031	- moulin à vent nommé Sénauve	à Etampes
Idem	- moulin à vent de Bierville	à Etampes
XIII ^{ème} siècle	- moulin à vent de Rambouillet	
En 1300	- moulin à vent de la Brière,	à Roinville-sous-Dourdan
1396	- moulin à vent de Symonville	à Sermaise
1490	- moulin à vent de Montflix	à Villeconin
1552	- moulin à vent de Granville	à Villeconin
1627	- moulin à vent de Marolles	
1670	- moulin à vent de Briis-sous-Monthéry	
1687	- moulin à vent du Mesnil	près de Longpont
1850	- moulin à vent de Mondétour,	à Sermaise
1850	- moulin à vent de La Forêt-le-Roi	près de Dourdan
1910	- moulin à vent de Chatignonville,	près de Dourdan
?	- moulin à vent de Limours,	Butte du moulin à vent
?	- moulin à vent de Montmirault-Cerny	près d'Etampes

Au nord de la ville de Limours, se trouve une butte appelée de temps immémorial la « butte du Moulin à vent ». La tradition est, qu'il y en a eu un que les dégradations de la butte occasionnées par les ravines ont fait disparaître. Un bourgeois de Paris, qui possède quelques biens dans la paroisse, vient pour la commodité des habitants d'y en faire construire un, avec une maison pour le meunier. L'usage des moulins à vent est déjà assez ancien ; l'on prétend qu'il a été apporté en Europe du temps des croisades, il avait été imaginé en orient pour suppléer au défaut d'eaux courantes. Un trait historique que l'on trouve dans l'histoire du diocèse de Paris, article de la paroisse de Gonesse, doyenné de Montmorency, semble effectivement indiquer le temps des croisades. La voici : « *les religieux de Royaumont se plaignaient en 1275 au Parlement, qu'un moulin à vent (qu'ils qualifiaient de « nouvelle machine ») que Pierre de Belloi venait de faire édifier sur sa terre, faisait tort à leurs moulins sur la rivière de Groult à Gonesse* », ils ne furent point écoutés. Le parlement jugea que chacun était maître de sa terre.

Pour en revenir au nouveau moulin à vent de Limours, il ne sera pas hors de propos de rappeler ici les vers que le P. Bruno, religieux Picpus du couvent de Limours, a faits sur ce moulin :

Passant, vois ce moulin et lis cette apostille,
Prévost pour l'élever n'écoula que son cœur
Il plait à la princesse, est utile à la ville,
Dans ce double motif il trouve son bonheur.

(Prévost)

En Beauce, il existait plus de 600 moulins à vent réduits aujourd'hui (1970) à 16 dont un seul est classé parmi les monuments historiques. Il appartient à M. Robert Ferron (1903-1976) d'Ouarville et ne moud plus à farine depuis 1914 mais concasse uniquement pour les animaux. (R.D.)

La comtesse de Brionne, née Louise Constance de Rohan-Montauban, veuve de S.A.M. le Comte de Brionne acheta le Comté de Limours le 18 mars 1775 pour la somme de 780 000 livres. Au moment de la Révolution la Comtesse de Brionne émigra, elle ne revint pas en France et mourut à Presbourg, le 1^{er} décembre 1815.

Tous ses biens avaient été confisqués et vendus.

(Prévost)

Accoucheuses sous l'ancien régime

En 1466, à la fin d'un procès-verbal d'une visite de l'archidiacre, on lit :

« Accoucheuse : Simone la mercière »... mention qui accompagne presque toutes ses visites. Il faut croire que les accoucheuses étaient alors sous la surveillance étroite du Clergé... (A. Lenoir)

Et en effet, on trouve aux archives de l'Etat-civil de Breuillet, à la date du 3 mai 1789 :

« Nous sous-signez, curé, syndic et principaux habitants de la paroisse de Breuillet assembles à l'effet de choisir une personne pour exercer les fonctions de sage-femme dans cette paroisse avons d'un consentement unanime, nommé Catherine Bergerotte, femme de Michel Auré, vigneron en cette paroisse, (hameau du Colombier), laquelle nous certifions de bonnes vies et mœurs. » (R.D.)

Les 3 Noëls de Châtres (du 16^{ème} siècle)

(Air : un jour en voulant m'enrôler)

I

Ceux de Châtres et de Montlhéry
Cette journée-ci
Firent grande fête
Quand Jésus-Christ naquit
De sa conquête
Chacun se réjouit.

III

Chacun pris son chalumeau
Et laissé son troupeau
Dans nos campagnes
Le rossignol chantait
A nos aubades
Cet oiseau répondit.

V

Les habitants de Saint-Yon
Avaient de gros poissons
Soles et carpes
Vives et barbillons
Asperges et cardes
Pour Joseph le Grison.

VII

Cordet apporta des chapons
Poules grasses et dindons
Quoi qu'il fut d'âge
Il faisait des bouillons
Et du potage
Mieux que tous nos garçons.

II

Des anges ont chanté des chansons
Sur différents tons
Et des cantiques
De toutes les façons
Tous en musique
Dans les plaines et les vallons.

IV

Nos bergers furent à la Saint-Clément
En chantant et dansant
Ensuite ils eurent
L'honneur de voir l'enfant
Du mieux qu'ils purent
Ils firent leurs présents.

VI

Le bon Messire Guyot
Nous y fit chanter Nö
Cette nuitée
L'on vida son tonneau
Et sa vinée
Nous manquait moins que l'eau.

VIII

prions Marie et son cher fils
Qu'un jour en paradis
Ils veillent bien mettre
Tous eux qui sont ici
Ce divin maître
Pour jamais avec lui.

Nous avons souligné en rouge dans le couplet n°V Soles et Vives qui sont des poissons de mer et par conséquent ne devaient pas se trouver dans les étangs de Saint-Yon. Il en est de même dans ce même couplet pour Asperges et cardes, le jour de la nativité (25 décembre), qui devaient être tout aussi rares. (R.D)

Autre Noël de Châtres

I

Tous les bourgeois de Châtres
et du Mont-Le-Hery
S »en allaient quatre à quatre
En chassant le souci
Cette journée ici
Que la Vierge marie
Près le Bœuf et l'ânon
Don-don
De Jésus accoucha
Là-là
Dans une bergerie.

III

Ils prennent leurs houlettes
Avec empressement
Leurs hautbois, leurs musettes
Et s'en vont promptement
Tout droit à Saint-Clément
A travers la montagne
Etant tous réjouis
Ravis
D'aller voir cet enfant
Naissant
Joseph et sa compagne

V

Messire Jean, vicaire
De l'église d'Eglis
Apporta pour mieux braire
Du vin de son logis
Les écoliers garnis
Toute cette nuitée
Se sont mis à crier
Chanter
Ut, ré, mi, sol, la
Là-là
A gorge déployée.

VII

Comme on était à table
Un garçon de Nevers
Sur un luth agréable
Chanta mille beaux airs

Mêlant la chanterie
De trompette et de clairon
Don-don
Avec l'alléluia
Là-là
A Joseph et Marie.

II

Des anges de lumière
Ont chanté divers tons
Aux bergers, aux bergères
Qui gardaient leurs moutons
Parmi tous les cantons
Tout alentour de l'onde
Disant que se mignon
Don-don
Etait né près de là
Là-là
Pour le salut du monde.

IV

De Saint-Germain la bande
Vint en procession
Et traversa la lande
Sans faire station
Ni la collation
Dansant à l'harmonie
Que faisaient les pasteurs
Chanteurs
Lesquels n'étaient pas las
Là-là
De faire symphonie.

VI

Lorsqu'on vidait la coupe
Un nommé des Avaux
Faisait la bonne soupe
Avec force naveaux
Poulets et pigeonneaux
Pour faire grande chère
Outre des hallebrans
faisans
Qu'apporta Jean Badot
Point sot
A Jésus et sa mère

VIII

Tous prièrent de grâce
Et la mère et le fils
de leur faire une place
Dedans le paradis
Ce qu'ils leur ont promis
Et puis chacun s'apprête
D'aller vers son canton
Don-don
Qui de ci, qui de là
Là-là
En faisant bonne fête. ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Ce Noël connu sous le nom de « Noël de cour » a été composé au 16^{ème} siècle par un prêtre nommé Crestot qui habitait l'Île-de-France.

Ces deux Noëls nous ont été communiqués vers 1935 par notre défunt ami M. le professeur de géologie Georges Courty (1875-1953) qui habitait alors Egly.

Autre Noël de Châtres (du 16^{ème} siècle)

(Air : nous nous sommes mis à jouer, il nous vint mal en point)

I

Tous les bourgeois de Châtres
Et ceux de Montlhéry
Menèrent grande joie
Cette journée ici
Que naquit Jésus-Christ
De la Vierge Marie
Près du bœuf et de l'ânon
Don-don
Entre lesquels coucha
Là-là
Dans une bergerie.

III

Laissèrent leurs troupeaux
Paissant parmi les champs
Prurent leurs chalumeaux
Et droit à la Saint-Clément
Vinrent dansant, chantant
Menant joyeuse vie
Pour visiter l'enfant
Si gent
Lui donner de joyaux
Si beaux
Jésus les remercie.

V

Vous eussiez vus venir
Tous ceux de Saint-Yon (1)
Et ceux de Brétigny
Apportant du poisson
Les barbeaux et gardons
Anguilles et carpettes
Etaient bon marché
Voyez
A cette journée là
Là-là
Et aussi les percherettes.

VII

Bas, des hymnes a joué
Sur son beau tambourin
Lequel on avait loué
A ceux de Saint-Germain
La grand' bouteill' au vin
Ne fut pas oubliée
Notisson du rebec
Jouait
Car avec elle alla
Là-là
Cette digne journée.

II

Les anges ont chanté
Une belle chanson
Aux pasteurs et bergères
De cette région
Qui gardaient leurs moutons
Paissant sur la prairie
Disaient que le mignon
Don-don
Etait né près de là
Là-là
Jésus fruit de sachie

IV

Les Pasteurs de Bruyères
N'étaient pas endormis
Sortirent des tannières
Quasi tout étourdis
Les Rêveurs de Boissy
Passèrent la chaussée
Croyant avant ouï
Le bruit
Et aussi les débats
Là-là
D'une très grosse armée.

VI

Lors ceux de Saint-Clément
Firent bien leur devoir
De faire asseoir les gens
Qui venaient le roi voir
Joseph les remercie
Et aussi fait la mère
Là eussiez vu chanter
Danser
Et mener grand soulas (joie)
Là-là
Faisant tous bonne chère.

VIII

Lors un nommé Goton
Faisait de son brouet
Et la soupe à l'oignon
Cependant qu'on dansait
Des lapins et perdreaux
Alouettes rôties
Canards et cormorans
Très grands
Gilles Bradot porta
Là-là
Ey Joseph et Marie.

IX

Avec eux on voyait
Un du pays d'amont
Qui d'un luth résonnait
Des très belles chansons
De Châtres, les mignons
Menaient grande rusterie
Les échevins menaient
Et portaient
Trompettes et clairons
Don-don
En belle compagnie.

X

Messire Jean Guyot
Le vicaire d'Eglis
Apporta tout plein pot
Du vin de son logis
Messieurs les écoliers
Toute icelle nuitée
Se sont mis à chanter
De hait
Ut, ré, mi, fa, sol, la
Là-là
A gorge déployée

XI

Nous priérons tous Marie
Et aussi son cher fils
Qu'il nous donne la gloire
Là-sus en paradis
Après qu'aurions vécu
En ce mortel repaire
Qu'il nous veuille garder
D'aller
Tous en enfer la-bâs
Là-là
En tourment et misère.

(1) *Les étangs de Saint-Yon devaient se confondre avec ceux de Breux.*
(*Le folklore du Hurepoix, par Seignolle, 1937, page 163*)

Noms curieux d'habitants de Seine-et-Oise (R. D)

Achères	Les Achérois
Athis-Mons	Les Athégiens
Aulnay-sous-Bois	Les Aulnaysiens
Beaumont-sur-Oise	Les Belmontais ou Belmontois
Belley (<i>le</i>)	Les Bellaysans
Boissy-sous-Saint-Yon	Les Buxéens
Boussy-Saint-Antoine	Les Buxaciens
Brétigny-sur-Orge	Les Brétignollais
Brunoy	Les Brunoyens
Celles-Saint-Cloud (<i>la</i>)	Les Cellois
Cernay	Les Cernéens
Chatou	Les Chatousiens
Chevreuse	Les Chevrotins
Chilly-Mazarin	Les Chilliacois
Clairefontaine	Les Clarifontins
Clichy-sous-Bois	Les Clichois
Corbeil-Essonnes	Les Corbeil-Essonnois
Croissy-sur-Seine	Les Croissillons
Egry	Les Aglatiens
Epinay-sur-Orge	les Spinassiens
Etrechy	Les Strépiniacois
Ferte-Alais (<i>la</i>)	Les Fertois
Forges-les-Bains	Les Forgions
Frémenville	Les Frémillons
Gagny	Les Gabiniers
Garges-Lès-Gonesse	Les Gargeois
Gonesse	Les Gonessiens
Goussainville	Les Goussainvillois
Grigny	Les Grignerots
Herblay	Les Herblaysiens
Houilles	Les Houeilleissais
igny	Les Ignoliens
Isle-Adam (<i>l'</i>)	Les Islois
Jouy-en-Josas	les Joviens ou Jovisiens
Lardy	Les Larziacois
Limay	Les Limayens
Limours	Les Limouriens
Linas	Les Linois
Longjumeau	Les Longjumelois
Longpont	Les Longipontains
Louveciennes	Les Luciennois ou Louveciennois
Maisons-Laffitte	Les Mansonniens ou Maisonnais
Mantes-la-Jolie	Les Mantesvillois
Marly-le-Roi	Les Marlychois
Massy	Les Massicois
Mauchamps	Les Mauchampois
Meulan	Les Meulanais
Milly	Les Milliacois
Montmagny	Les Magnymontois

Montmorency	Les Montmorencéens
Morangis	Les Morangissiens
Morsang-sur-Orge	Les Morsainois
Mureaux (<i>les</i>)	Les Muriautins
Orly	Les Orlysiens
Ormesson	Les Ormessonnais
Orsay	Les Orcéens
Palaiseau	Les Palaisiens
Paray-Vieille-Poste	Les Parodiens
Pavillons-sous-Bois	Les Pavillonnais
Pecq (<i>le</i>)	Les Alpicois
Poissy	Les Poissiais
Pontchartrain	Les Chartripontins
Rambouillet	Les Rambolitains
Rosny-sur-Seine	Les Rhodaniens
Rueil	Les Rueillois
Saclas	Les Sacliens
Saint-Cloud	Les Clodoaldiens ou les Saint-Cloutiens
Sainte-Geneviève-des-Bois	Les Génovéfains
Saint-Germain-en-Laye	Les Sangermois ou Saint-Germinois
Saint-Gratien	Les Saint-Gratiennois
Saint-Maurice-Montcouronne	Les Mauritiens
Saint-Rémy-Lès-Chevreuse	Les Rémois
Savigny-sur-Orge	Les Saviniens
Sevran	Les Sevransais
Sèvres	Les Sévriens
Soisy-sous-Montmorency	Les Soiséens
Taverny	Les Tabernaciens
Torfou	Les Torfoliens
Trappes	Les Trappistes
Tremblay-Lès-Gonesse	Les Tremblaysiens
Vaux-sur-Seine	Les Vauxois
Vert-le-Grand	Les Vertois
Vésinet	Les Vésigondins
Vigneux	les Vignolats
Villiers-le-Bel	Les Beauxvillérois
Villiers-sur-Marne	Les Villiérais

Pluies de boue sur Egly et sur les communes environnantes

(Par M. le professeur de géologie Georges Courty)

Sur la pluie de Tripoli des 27,28 et 29 novembre 1930

(Mise au point)

C'est entre 15 et 18 heures qu'un phénomène météorologique assez rare se produisit en Oranie, le 27 novembre 1930. Toute la région de Mascara, Saïda, Sidi-Bel-Abbès, Marnia, etc., était plongée dans une obscurité complète à tel point que les habitants furent obligés d'éclairer leurs appartements. A ce moment les ampoules électriques diffusèrent une lumière verdâtre.

Que se passait-il donc au juste dans l'Afrique du Nord ?

Par suite de courants chauds éoliens, les sables du désert de Lybie, à l'ouest de l'Egypte se sont trouvés soulevés à une grande hauteur à la manière d'un typhon et se sont abattus sur le sud-oranais, les hautes plateaux algériens vers 15 heures ; sur le Maroc principalement sur Casablanca, sur Barcelone entre vingt et vingt-deux heures ; puis sur la France suivant un sinusöide compris entre Marseille et l'embouchure de la Loire, c'est-à-dire sur le sud-ouest et le littoral atlantique. Le 28 vers 2 heures du matin une pluie de sables jaunes rougeâtres tombait à Egly (et sur toute la région environnante) ou nous avons pu recueillir des échantillons sur des châssis en verre.

Ce n'est que vers 4 heures 45 qu'une pluie sableuse s'ébattit vers Bagnex et N.D. de Paris ; puis entre 6 et 8 heures dans le N.O. de la Bretagne ; un peu plus tard dans les Comtés de Suffolk et de Sussex (G.B.) et ce même jour au début de l'après-midi aux environs de Liège. Le 29 novembre entre 10 et 11 heures une pluie de sable jaune tombait sur Nice et sur le littoral de la Manche, et à minuit moins le quart sur quelques points de la région parisienne.

Les sables aux grains les plus gros seraient tombés en Provence, tandis que ceux aux grains plus fins se seraient rencontrés en Flandre et en Belgique.

A) - Météorologie

Les perturbations qui ont amené les pluies de sable, se produisirent du S.O. au N.E. avec une augmentation de température de +6 à 16 degrés entre 400 et 800 mètres échauffement qui a été relevé à 200 mètres et constaté au niveau du sol, entre le 27 et le 28 novembre 1930.

B) - Minéralogie

L'analyse de ces sables a surtout donné de la silice ($Si.O^2$) et du silicilate d'alumine ($Al^2.O^3$). Les autres substances métallifères et minérales telles que le peroxyde de fer, l'oxyde de titane, la magnésie, le phosphate et la chaux carbonatée ne se trouvent qu'à l'état restreint. Toutefois la présence de diatomées indique nettement la provenance de ces sables qui ont eu un transport rapide variant entre 100 et 150 kms à l'heure suivant l'altitude.

C) - Effets désastreux

A Egly, du fait de cette pluie de sables, il y eut une destruction de choux de Bruxelles dû à la présence de parasites cryptogamiques tels que « phyllostica hérédicola » juste à l'endroit où le sable était resté adhérent. Le 5 décembre plus de soixante-dix personnes décédèrent dans la région de Liège, justement dans la zone où la pluie était tombée. Il est bien alors permis de se demander s'il n'y a pas eu là une relation de cause à effet.

D) - Conclusion

Des pluies de sables analogues se sont produites le 24 avril 1926 dans le Var et les Bouches-du-Rhône et en 1928 dans l'Yonne et en Seine-et-Marne. Tous ces sables provenant des régions désertiques surchauffées sont alors retombées en pluies. De ces pluies, il y en a eu de toutes les natures, mais elles se manifestent en général à la plus grande stupéfaction des personnes qui les essuient dans des contrées fort éloignées des centres tourbillonnaires d'où elles prennent naturellement naissance.

Vignes et vigneron en Hurepoix

Les historiens et les géographes ne sont pas d'accord sur les limites de cet antique pays : le Hurepoix. Cependant en prenant un juste milieu, on arrive à la délimitation que voici :

Meudon – Magny-les-Hameaux – St Arnoult – Méréville – Milly, le cours de la Seine, et l'on s'accorde à lui donner comme capitale : Dourdan.

Dans cette région, au moyen-âge, la puissante abbaye de St-Germain-des-Prés possédait des vignes à Meudon, Champrosay, etc... Parmi les crus dont la réputation est bien établie, le vin d'Athis venait en première ligne.

Une ceinture de vignoble commençait aux faubourgs de Dourdan, s'étagant sur les versants sablonneux de Liphard, des Jabots, de Normont.

Le vin du territoire de Dourdan se vendait sur la route d'Etampes à Paris, et les marchands de la capitale eux-mêmes s'en faisaient les débitants. On possède une foule de renseignements sur les Messiers ou gardes-vignes dans cette région. Ceux de Marcoussis portaient le bâton comme signe de leur mission, le bâton était ferré, pointu des deux bouts et de cinq à six pieds de longueur.

D'autres gardes-vignes à : Draveil, Crosnes, portaient aussi par ordre une hallebarde pour leur défense personnelle et aussi comme un signe de leur charge. En l'an II, à Verrières-le-Buisson, les trois gardes champêtres étaient payés à six sous par arpent de vigne et la moitié des amendes prononcées par le Tribunal de Police.

A la fin du XVIIIème siècle, les gardes Messiers de Nozay recevaient rétribution comme suit : huit sols par arpent par les vigneron de la commune et vingt sols par les horsins (hors-seins) et citoyens non vigneron du village. Les bans de vendanges étaient fixés par un arrêt du bailli après avoir consulté les vigneron et les messiers. A titre d'exemple : l'ouverture des vendanges eut lieu à Meudon le 21 octobre 1805 et le 31 aout 1822.

En 1803, on considérait le vin de Montlhéry comme médiocre, celui de Mennecy de meilleure qualité, celui de la Ferté-Alais se rapprochait du Bordeaux. Enfin, le vignoble de Chateaupers à Roinville, près de Dourdan, était le plus estimé de la région.

En 1867, Essonnes possédait encore un vignoble important à cette époque, on ne publiait plus le ban de Vendanges dans le canton de Boissy-saint-Léger et chacun faisait sa récolte de vigne à l'époque qui lui convenait. Au contraire dans le canton d'Arpajon, l'ouverture des vendanges est annoncée par un ban, dans toutes les communes sauf à Avrainville, Bruyères-le-Châtel, Leudeville Linas et Saint-Michel-sur-Orge. Dans le canton de la Ferté-Alais, les bans de vendanges étaient ordinairement fixés par les maires, mais à d'Huisson, le grappillage était défendu.

Dans la région de Corbeil, on ne publiait pas le ban de Vendanges en 1867, et chaque propriétaire faisait sa récolte quand il lui convenait mais elle cessait d'être surveillée contre le grappillage lorsque les gardes-messiers n'exerçaient plus leurs fonctions. A cette époque 1 200 hectares de vigne couvraient la région d'Etampes.

D'ailleurs, de mémoire d'homme on célébrait la Saint-Vincent à Athis-Mons, Brétigny-sur-Orge, Breuillet, Champlan, Epinay-sur-Orge, Etréchy, Evry-petit-Bourg, Fontenay-le-Comte, Grigny, Lardy, Leudeville-sur-Orge, Longpont, Montlhéry, Ollainville, Ormoy, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, La Ville-du-Bois, Villeneuve-le-Roi et Wissous.

Les coteaux de Villabé donnent encore un vin apprécié et l'on peut encore citer les vignobles de : la Ville-du-Bois, Essonnes, Corbeil, Courances, Briis-sous-Forges, Videlles, Marolles-en-Hurepoix, Egly, Lardy, Bouray, Auvers-Saint-Georges, Etréchy et le Val-St-Germain.

A Leuville, deux jeunes gens de la classe portent un petit Saint-Vincent de bois et tiennent en main une bouteille de vin du pays. On porte à l'église la statue couverte d'un voile. On découvre le saint pendant la messe et à la sortie on la mène processionnellement à travers la localité. Les jeunes gens vendent des brioches.

A Lardy, si la Saint-Vincent n'est plus officiellement fêtée un grand repas réunit les vigneron, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre.

La messe de St Vincent est encore célébrée en musique à Saint-Forget, à la sortie on sert pain bénit et vin chaud. Il y a ensuite bal coupa par un banquet, durant plusieurs heures.

On chante encore :

Ah, ah, ah
Le bon aspirant
Comm'il a bien vidé son verre
Ah, ah, ah
Le bon aspirant
Comm'il a bien vidé son cran

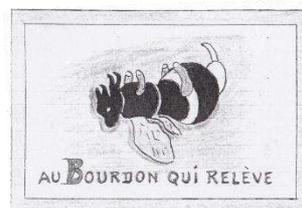
Il faut bien noter que, par suite de la régression de la culture de la vigne, les vigneron ne cultivent plus exclusivement le vignoble et dans maintes localités se joignent aux maraîchers et horticulteurs pour célébrer la Saint Fiacre.

(*Réné Dage – Vice-président des arts de l'Yveline, section de Dourdan*)

Communes qualifiées : « Sur Orge » (*par R.D.*)

Germinal-sur-Orge (nom révolutionnaire de St Germain-les-Arpajon) – Leuville-sur-Orge – Brétigny – St Michel – Longpont – Le Perray – Villiers – Villemoisson – Morsang – Epinay – Viry – Chatillon (aujourd'hui Viry-chatillon) – Savigny – Juvisy – Athis – Mons (aujourd'hui Athis-Mons).

Au bourdon qui relève



A Bruyères-le-Châtel, un habitant nommé Bourdon tomba certain jour gravement malade, il fut même durant quelque temps entre la vie et la mort, lorsqu'un jour ayant appris que l'état du malade s'améliorait, un peintre du pays très farceur, dessina sur une pancarte un bourdon couché sur le dos les ailes déployées, mais relevant son dard, et en dessous l'inscription suivante : « au Bourdon qui relève » pancarte qu'il alla accrocher durant la nuit au-dessus de la porte de l'ancien moribond.

Lorsque ce dernier fut rétabli et qu'il vit la pancarte dédiée à son rétablissement il trouva la farce tellement plaisante qu'il la laissa en place, malheureusement les intempéries eurent vite fait d'en venir à bout.

(*R. de Vevey*)

Rimailles et dictons paysans

(En langage du cru, par R. D)

Saint Jui-yen câss' la glace
Si y la cass' pas y l'embrasse. (27 janvier)

A la Savincent
Eul' vin mont' au sarment. (22 janvier)

Janvier frileux
Gel' eul mogneau sus se-z'oeux.

A la chand'leur
Le jous y coïssont d'pus d'ein heure. (2 février)

A Chamarant à la chand'leur
Les grandes douleurs.

A Mâroll's-en-n'Hur'pouê
A la chand'leur
L'hiver est finite
Ou ben a r'prend rigueur.

A la ferté-Alais à la chand'leur
Tout fend, ou tout plieure.

A la Sainte-Jui-yenne
Faut toujours que l'soleil vienne
Si y r'luit peu (16 février)
Bon pour le boeus
Si y r'luit beaucoup
Cé einn' bonn' a-oût.

Saint-Mathiass
Cass' la glace (24 février)
Si yeûnn' n'a pas
Y n »en f'ra.

A la Saint-Aubin on tond
D'ordinair' eul mouton (1^{er} mars)
Mais si vous v'lez-ben m'couêre (9 mai)
Tondez-leu à la Saint-Grêgouêre.

Si y fait chaud à la Saint-Joseph
C'est signe que l'été s'ra sec. (19 mars)

Si y gel' eul vingt-cinq de mâr (s)
Lé près y diminuont d'un quart.

Si y tonn' en mâr (s)
Laboureux dit : hêlass.

Quand y pleut à la Saint-Georges
Y'a ni c'ris's, ni gogues. (23 avril)

Puies d'avri (l)
Valont fumier d'berbis.

L'aoûenn' d'avri (l)
Cé pou lé berbis.

Avril et mai secs
Année maigue.

La fouê en mai, la chaleur en juin
Amèn't eul'pain en pis l'vin.

Saint-Mamert, Saint-Servais, Saint-Pancrace
Sont toujours dé vrais Saints d'glace. (11-12-13 mai)

Si y pleut à la Saint Médard
Y pleut quarant' jous pus tard. (8 juin)

A moins qu' Saint-Barnabé
Vienn' yi couper (11 juin)
L'harbe d'en d'sours eul pied.

Pis Saint-Gervais défait
Tout c'quê l'z'aut's ont fait. (19 juin)

Cui qui veut aquêr de biaux navets
Y l'a quê d'lé s'mer en juillet. (juillet)

Pendant l'août et lé vendanges
Ya pas pus s'fêt's que d'dimanches. (août)

Cui qu'est né au mouâs d'a-oût
A la gueule de tout

Seum' té pouâs à la Saint-Maurice
Tu n' n'éras à ton caprice (22 septembre)

Si l'osier fleurit
Eul raisin meusit (*murit*)

Eul' vent du nord à la Saint-Michel
Eulé mouâs d'octobre s'era sec. (29 septembre)

A la Saint-Lu(c) Sem' dru.	(18 octobre)
<hr/>	
A la Saint-Vallier La chârue est sour' eul pouêrier	(22 octobre)
<hr/>	
Saint-Simon et saint-Jude Mettent la neige sus lé z'arbusses.	(28 octobre)
<hr/>	
A la Tousaint lé blés s'més Eh pis tous les fruits ramâssés Si l'hiver va doué son ch'min Vous l' l'êrez à la Saint-Martin Si y n'arrêt tant ne quant Vous l' l'éré à la Saint-Clément Et si y trouve quêqu's encombrées Vous l'l'aurez à la Saint-André Mais si y l'allait ce ne say, ne l'ay Vous l'l'aurez en avri ou may.	(1 ^{er} novembre)
<hr/>	
Jé entendu dire toujours Quante Saint-Ambouêse Quê j'somm's en grand danger D'ouêr d'la fouê pusquê hui-jours.	(11 novembre)
<hr/>	
Si l'hiver fait pas son douêre Ao mouâs d'décemb eh pis janvier Au pus tard a s'f'ra ouêr Au deuxièm en février.	(23 novembre)
<hr/>	
Au jour dé la Saint-Thomas Le jour allongons du pas d'un jârs.	(30 novembre)
<hr/>	
Eul jour de Nouël Du pâs d'einn' ouêe.	(7 décembre)
<hr/>	
Eul jour d' Saint-Etchienn' D'un grain d'aouêne	(21 décembre)
<hr/>	
	(25 décembre)
	(26 décembre)

Le Curé de Mauchamps

En 1789, Mauchamps avait pour curé un auvergnat frondeur, remuant et surtout, phraseur et vaniteux, l'abbé Dolivier, qui tout révolutionnaire qu'il fut, signait souvent d'Olivier. Dès l'origine, ce détraqué embrassa avec ardeur les idées nouvelles et les mit en pratique. Il commença par profiter de l'abolition du célibat des prêtres et ne fut pas le dernier à prêter tous les serments que l'on exigea des ecclésiastiques. Dès 1783, il inondait les environs de ses brochures politiques ou les mots de « vertu » « morale » « vœu national » « abus de dévotions populaires », se mêlaient dans le charabia ampoulé de l'époque à ceux de « justice » et de « fraternité ».

Bien entendu, en vertu de ces principes, il fut renégat proscripteur, et le reste. Ses écrits les plus curieux sont le *Manifeste de quatorze curés du bailliage d'Étampes* ; le *serment patriotique de pierre D'Olivier, curé de Mauchamps*, auteur du discours sur l'abus des dévotions populaires et du vœu national, prononcé le 2 février 1791, au milieu de ses paroissiens assemblés ; sa « pétition » au moment de l'assassinat du maire d'Étampes, Simoneau, et surtout son Discours... à ses paroissiens pour leur annoncer son mariage prononcé le dimanche 22 octobre de l'an I de la République française à l'issue des vêpres. C'est là que le desservant de Mauchamps montre le bout de l'oreille ; son acte de mariage retrouvé dans les archives, est un curieux document. Toutes ces élucubrations sont imprimées et font le bonheur des amateurs d'histoire locale.

Lors de la réunion des trois états du bailliage d'Étampes, à la veille des États généraux, il devint secrétaire de l'ordre du clergé, fit dans cette assemblée toutes sortes de motions et en profita pour publier une nouvelle brochure sous ce titre : *exposé des sentiments que j'ai manifesté dans l'assemblée du bailliage d'Étampes adressé à tous les curés du royaume !!!* Peste, quelle modestie ! Malgré tout ce zèle, il ne fut point nommé député du clergé et dut en éprouver une amère déception.

Il s'en consola en devenant l'ami de Robespierre, peut-être rédacteur d'occasion au Défenseur de la Constitution et assurément l'auxiliaire du citoyen J.P. Couturier, cet ancien lieutenant général du bailliage de Bouzonville, près de Metz, devenu conventionnel, envoyé en mission à Étampes pour « régénérer » le pays et dont nous avons vu les exploits à Saint-Sulpice-de-Favières ; Comme il devait plaire au défroqué de Mauchamps, cet administrateur qui « régénérait » le pays, en envoyant à Paris, l'argenterie et les cloches des églises en faisant renoncer les prêtres à leurs fonctions, annonçant pompeusement au chef-lieu le mariage de ceux qu'il faisait abjurer, et en mutilant les monuments ! Quelle bonne paire d'amis ces deux citoyens devaient faire ! Eh bien non ! Il était dit que ces deux caractères emportés, orgueilleux, se heurteraient bientôt.

Dans les procès-verbaux de la convention nationale, nous voyons le citoyen Dolivier envoyant le 26 brumaire an II l'argenterie de son église, se plaindre « des calomnies de Couturier ! » Pôvre Dolivier ! Combien serait intéressante l'étude de cette lutte entre l'homme qui se rendit célèbre à la Convention en demandant le 16 mars 1792 une amnistie pour Jourdan coupe-têtes et ses complices qui venaient d'ensanglanter Avignon et l'étrange personnage qui après avoir rendu le village tristement célèbre, termina bourgeoisement sa vie vers 1825 en qualité de professeur d'histoire à l'École Centrale de Seine-et-Oise.

(Histoire de l'arrondissement d'Étampes par Maxime Legrand)

Pétition de quarante citoyens des communes de Mauchamps, St Sulpice-de-Favières, Breuillet, St-Yon, Chauffour-les-Etréchy et Breux

Voisines d'Etampes et qui ont eu le bonheur de ne tremper en rien dans la malheureuse affaire arrivée dans cette ville.

Communiquée le 27 avril 1792 à la société des amis de la constitution séante aux Jacobins et présenter le 1^{er} mai à l'Assemblée Nationale, par :

- Pierre Dolivier, curé de Mauchamps et Electeur
- Paul Léonard, maire de Breuillet
- François Houdin, citoyen de St-Sulpice-de-Favières
- J.B. Feuilleret, l'ainé, citoyen de Saint-Yon

Nommés à cet effet par leurs compétiteurs.

La pétition du curé de Mauchamps à l'Assemblée Nationale

Législateurs,

Jetez sur nous un regard de bonté, et daignez nous entendre avec indulgence. Vous voyez en nous des habitants de différentes communes qui avoisinent Etampes, et qui ont le bonheur de n'être entrées pour rien dans la trop malheureuse affaire qui est arrivée dans cette ville. En venant vous exprimer nos sentiments, sur cet évènement lamentable, et ceux de nos concitoyens qui nous ont chargés de leur adhésion, nous ne sommes pas sans quelque confiance qu'ils ont droit de vous intéresser.

Depuis la funeste journée qui a rendu nos voisins coupables nous regardons non sans effroi, autour de nous et nous frémissons du danger qui nous entourait de devenir aussi nous-mêmes les complices d'un crime que l'égarement fit commettre, et dans lequel nous eussions pu être entraînés par ignorance, ou même sous le rapport d'un bien. Nous sommes assez heureux pour nous trouver innocents : nous nous en félicitons ; mais il ne nous conviendrait pas de nous en prévaloir.

Hélas ! La cause pour laquelle nos voisins s'étaient épris d'un zèle inconsidéré et répréhensible, est aussi la nôtre ; et si nous abhorrons le crime qui en a été la suite, leur malheur d'y avoir donné lieu, contre leur gré, nous porte vivement à les plaindre qu'une erreur souvent pardonnable dans son premier principe peut, quelquefois, devenir criminelle et funeste dans ses suites ! Une alarme générale sur les subsistances s'était répandue dans toute la contrée ; on parlait d'immenses enlèvements de blé pour l'étranger ; cette rumeur qui allait en grossissant, et sur laquelle on a toujours dédaigné de calmer nos esprits, nous aigrissait d'autant plus que nous croyions y voir le double complot de nous affamer et de faire passer nos subsistances à nos ennemis.

C'était, peut-être, une erreur perfidement insinuée ; mais au milieu de tant de sujets de méfiance, que pouvions-nous nous figurer autre chose de ce zèle inquiétant à vider nos greniers ? De quel œil pouvions-nous envisager ces rapides enlèvements de blé, dont on ne constatait publiquement ni le besoin ni la destination et qui en faisait hausser le prix à chaque marché d'une manière consternante ? Déjà il se vendait trente-deux, trente-trois livres à Etampes, et on voyait le moment où il allait venir à quarante. C'est dans ces circonstances ; c'est excité par de tels motifs ⁽¹⁾ ; que s'est fait le mouvement dont la fin a été si déplorable.

Législateurs, nous gémissons amèrement avec vous sur le sort du magistrat qui y a péri victime ; mais combien de nous paraîtrait il pas plus digne d'éloges si, au lieu de s'en être tenu à une âpre et repoussante inflexibilité, il eut pris d'avantage conseil d'une salutaire et courageuse prudence ! Il eut conservé la vie et il eut épargné un crime au peuple. Cette dernière considération aurait bien dû au moins le toucher pour sa gloire.

⁽¹⁾Je suis proche voisin du lieu où elle a pris naissance, et, d'après tous les renseignements particuliers qui me sont parvenus et qui portent en moi une pleine conviction, je puis certifier qu'elle n'a eu d'autre cause que l'alarme populaire sur les subsistances, et qu'on ne s'y proposait que de faire diminuer le prix du bled : démarche qui n'était envisagée que comme un moyen de mettre des bornes à la cupidité des vendeurs, et non pour leur faire aucune véritable injustice. Peut-être doit-on attribuer tous ces soulèvements, dont l'explosion s'est manifestée en tant d'endroits et qui avait si bien l'air combinée, aux secrètes manœuvres de nos ennemis ; mais celui-ci n'est qu'une suite d'un mouvement donné ; c'est le renchérissement du bled, c'est la faim ou la crainte de la faim qui en ont été les seuls instigateurs. Du reste, je ne prétends pas justifier cette conduite, mais je la présente pour ce que je crois qu'elle est. Je signe cette note pour tout l'ouvrage ; il doit avoir un garant, et c'est moi qui le suis.

(Pierre Dolivier, Curé de Mauchamps et électeur)

Discours prononcé aux Jacobins
Dans la séance du vendredi 27 avril 1792

« Frères et amis,

« Vous formez la partie du peuple qui lui donnez, par vos lumières et votre énergie, cette force et cette consistance qui le fait triompher de ses ennemis, et ce qui est plus encore, de ses propres préjugés, par lesquels on avait eu soin de l'enchaîner en tant de manières, pour le dominer et le fouler plus à l'aise, vous combattez vigoureusement pour les droits de l'humanité : courage, braves citoyens ne vous désistez pas que vous n'en ayez fait l'entière conquête : c'est aussi en faveur de l'humanité que nous venons présenter une pétition à l'assemblée nationale, au nom de quarante citoyens, voisins d'Etampes. L'objet de notre pétition est d'une grande importance ; mais nous avons à lutter contre une grande prévention ; et nous, Hommes simples et champêtres, nous n'avons de moyen pour la faire valoir que notre bonne volonté. Amis et frères, nous avons une pleine confiance en votre civisme et en vos lumières ; soyez juges de notre démarche ; aidez-nous de vos conseils et si nos vues vous paraissent dignes des vôtres fortifiez nous de votre assentiment. »

Curieux acte de mariage de Pierre Dolivier curé de Mauchamps

« Aujourd'hui douze novembre l'an milsept cent quatre-vingt-douze et le premier de la République Française, après publication et les formes prescrites par la loi, se sont présentés à la maison commune qui n'est autre que l'église, Pierre Dolivier, curé de cette paroisse depuis environ huit ans (1784), âgé de quarante-six ans, depuis le vingt et un octobre dernier, né à Neschers département du Puy-de-Dôme, fils de défunt Jacques Dolivier, en son vivant notaire au dit Neschers et de défunte Marie Mayrand, son épouse, d'une part et Marie Chosson, née à Saint-Alban-du-Rhône, département de l'Isère, le dix-neuf janvier milsept cent soixante-six, fille des défunts François Chosson, cultivateur et Jeanne Bouchenu, son épouse, demeurant depuis deux ans avec le dit Pierre Dolivier, d'autre part, assisté des témoins cy-dessous nommés savoir, Henri Salmon, curé de Champigny, âgé de cinquante-six ans, Pierre-François Lavau, curé de Chauffour, âgé de trente-huit ans, Charles Ruffier, curé de Notre Dame D'Auvers, âgé de cinquante-quatre ans, Claude Dupre, imprimeur du district d'Etampes, y demeurant, âgé de quarante ans, Jacques Lesieur, cultivateur demeurant à Mauchamps, âgé de trente-sept ans, lesquels ayant requis mon ministère à défaut d'Officier Public nommé à cet effet, ont déclaré en ma présence à haute et intelligible voix qu'ils se prenaient mutuellement en mariage. Et moi, maire de cette commune de Mauchamps, soussigné en présence des susdits témoins ai prononcé au nom de la loi que le dit Pierre Dolivier et Marie Chosson étaient unis en mariage. Après quoi les deux présents nous ont déclaré qu'ils avaient un fils nommé Pierre, Camille, né à Paris le cinq février de la présente année sur la paroisse de Saint-André-des-Arcs et baptisé sous leur nom dans l'église de la dite paroisse. »

PARREIN : Pierre Gibergues, prêtre à l'assemblée nationale du département du Puy-de-Dôme.

MARREINE : Angélique, Victoire Daubigny, et ont requis que mention en fut faite dans le présent acte, cela fait, les contractants et les témoins, cy-dessus nommés ont signé ainsi qu'il suit, etc.

Signé : Gardien, Maire - Dolivier, Chosson
Ruffier, curé ; Lavau, curé de Chauffour
Salmon, curé de Champigny

NAISSANCE D'HELOISE DOLIVIER

Aujourd'hui deux juin milsept cent quatre-vingt treize de l'an II de la République Française, Pierre Dolivier, curé, demeurant à Mauchamps a déclaré que hier premier juin, une heure du matin, il était né en cette commune une enfante fille dudit Pierre Dolivier, curé de cette commune de Mauchamps et de Marie Chosson sa femme auxquels il a été donné présentement les prénoms de Marie-Héloïse.

Le tout fait en présence de Charles Ruffier, curé de Notre Dame d'Auvers et de Marie-Antoinette Brunete, femme de Louis Mathieu Petit, juge de paix du canton de Chamarande, demeurant à Rimoron, paroisse de Breux, tous deux témoins majeurs, exigé par la loi qui ont, avec nous, Officier Public, signé :

J. Lesieur, Officier Public

Brunete, femme Petit - Ruffier, curé Dolivier
Marguerite de Provence, femme de Saint-Louis
A Boissy-sous-St-Yon et à Saint-Sulpice-de-Favières

L'église de Saint-Sulpice de Favières fut construite avec les aumônes de pèlerins et aussi avec le secours de Louis IX, roi de France qui fut intéressé à sa construction par son confesseur Guillaume Cordelier et par la reine Marguerite de Provence, qui venait souvent à Montlhéry et à Boissy-sous-St-Yon, et qui vint certainement visiter les reliques de Saint-Sulpice.

(Hist. De l'arrondissement d'Etampes, par Maxime Legrand)

Tentative d'assassinat du Curé de Torfou en 1690

Le curé de Bableu indique son arrivée par la mention suivante :

« Le vingt-deux juillet 1679 j'ai pris possession de la cure de Torfour (sic) où ces messieurs m'ont reçu avec amitié »

« De Bableu, curé de Tourfour »

Il fut en 1690 victime d'une tentative d'assassinat qu'il raconte en ces termes :

« le mardy vingtième du mois de juin en l'année mil six cent quatre-vingt et dix, moy curé de Torfou, revenant de reconduire Monsieur le curé de Mauchant, je fus attaqué sur le grand chemin tenant au chemin Pellerin par le nommé René Joineau, porcheux, avec un gros levier et le nommé Jean Fontaine, le jeune, son serviteur, caché derrière une futaille ? (vraisemblablement une futaie) qui parut muny aussy d'un autre levier, lequel asséna son coupt sur ma teste et l'abaissant ledit coupt me fust donné au bas des reins, la plaie large comme un chapeau, le tout sans avoir donné aucun subjects audicts Joineau et Fontaine assassinateurs.

J'ay fait ma plainte à la justice de Basville et me suis fait visiter par le nommé Ballé, chirurgien à Boissy ; qui a fait son rapport ; il y a eu prise de corps contre ledit Fontaine, assignation personnel audit Joineau.

Le respect que j'ay eu pour Monsieur De Lamoignon à cause que ledit Joineau et Fontaine estoient ses porcheux (fait que) je n'ay poursuivi davantage ; il faut se garder desdits deux meurtriers. »

La Fronde à Juvisy

Juvisy malheureux village
Ou manqua si peu de courage
Qu'ils en avoient apporté tous
Sans toi Corbeil était à nous

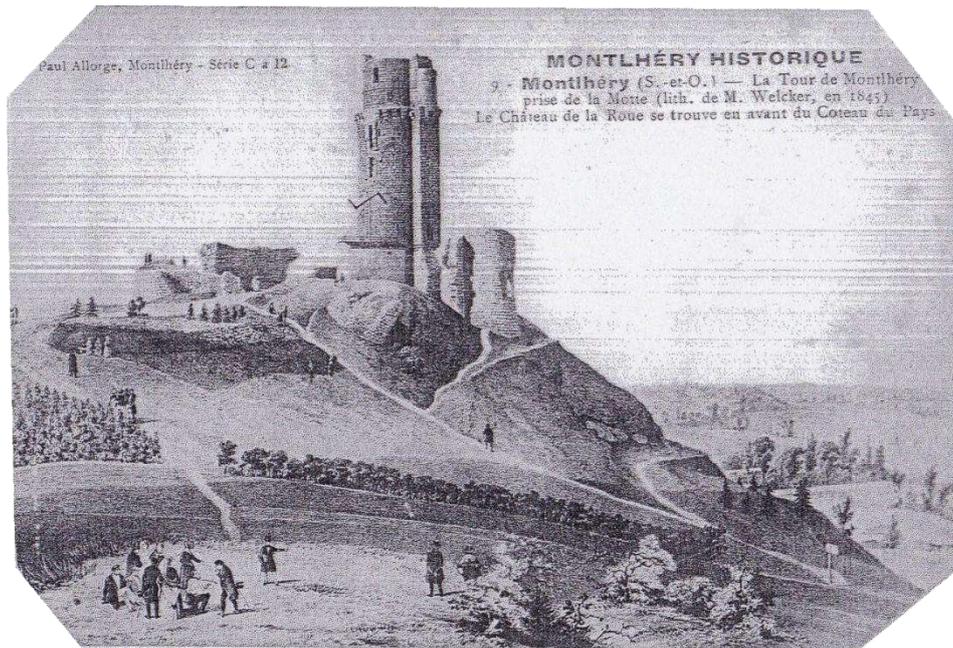
Le dimanche ou le vingt-quatre
Sortirent tout prêts à se battre
Sans manteaux, en mignards souliers
Le bas de soye et les jartiers
(Car ceux qui craignaient plus les crottes
N'avoient que de petites bottes)
Gage lecteur que tu m'attends
A nommer nos fiers habitants
Qui contre la pluie et l'orage
N'avoient porté que leur courage
Et qui la plupart les pieds-nuds
De Juvisy sont revenus
Ouy, je veux chanter la journée
Depuis dite de Juvisiy
Alors que le bourgeois choisy
Portant la plume sur l'oreille
A teste frisée, à poil ras
Bastons, ferrats et non ferrats
Quoy qu'à my-jambe dans la boue sur ses terres faisait la rouë
Et portant la fierté dans l'œil
Marchoit pour assieger Corbeil

(Saint-Julien V T.II p.68 choix des mazarinades)

Le télégraphe aérien (Par R.D.)

Le télégraphe aérien fut imaginé par Guillaume Amontons (1663-1705), physicien, membre de l'Académie des Sciences en 1699, et réalisé en 1790 par Claude Chappe, né à Brûlon (Maine) en 1763 mort en 1805, dont le mérite de l'invention lui fut contesté, il eut du moins celui de l'exécution, et fit en 1793 la première application de la télégraphie aérienne.

Il honora notre région en utilisant la tour du clocher de Torfou, la tour de Pocancy et celle de Montlhéry (notre photo)



Le clocher de Torfou servit aussi à César François Cassini de Thury (né à Paris en 1714, mort en 1784), pour la triangulation de la carte de France. Comme il ne put achever cette vaste entreprise, son fils Jacques Dominique Cassini de Thury (1748-1845), fut chargé de la terminer. Ce dernier mourut âgé de 97ans.

En 1877, le colonel Laussedat fit aussi sur la plate-forme de ce même clocher de Torfou, des expériences du télégraphe optique au moyen de la lumière électrique en correspondance avec le Val de Grace.

On peut constater sur notre carte postale que Claude Chappe n'utilisa que la butte de la tour de Montlhéry, pour cette raison que cette tour était encore en ruines et sans plate-forme. C'est Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc (1814-1879) qui la restaura d'une manière peu heureuse (briques rouges), au moment où le télégraphe aérien était déjà dépassé.

Egly (S. et O)
La fontaine d'Aspaix ou d'Espaix (ou mieux) des Cépées
(Par M.G. Courty)

Lorsque les patriciens romains vinrent avec leur famille s'établir en Gaule au commencement de l'ère chrétienne, non seulement ils respectèrent les fontaines pour lesquelles les populations gauloises après les préhistoriques conservaient une grande vénération, mais encore ils mirent tout leur art et leur science, pour les aménager d'une façon rationnelle. Les ex-voto, des médailles à l'effigie des empereurs romains, attestent aujourd'hui les nombreuses offrandes offertes jadis aux divinités à l'occasion de guérisons obtenues par les eaux minérales. Malheureusement, les invasions des barbares notamment les incursions sarrazines, en détruisant les villes florissantes des Gallo-romains qui suscitaient de la part des envahisseurs de grandes convoitises, firent disparaître du même coup les stations minérales et thermo minérales.

Aux époques romaines, les principales sources de la région d'Arpajon, comme celles de Vichy, soulageaient les égotants atteints de la goute.

De même que les eaux de Luchon et d'Amélie-les-Bains étaient chez les romains bien connues pour la guérison des voies respiratoires, celles d'Aix-en-Savoie, de la Bourboule et de Plombières étaient renommées pour combattre les douleurs et les affections de la peau, etc...

Ce n'est que sous les Médicis que les eaux thérapeutiques reprirent une vague nouvelle grâce à l'inspiration de la Grande Catherine, si connue pourtant par ses féroces cruautés, de mémorable mémoire.

Une des fontaines les plus fameuses de la zone arpajonnaise est celle dite d'Aspaix ou d'Espaix< ; Elle sort d'une cavité entièrement comblée par des matières organiques mais le débit fut tel naguère que son écoulement naturel s'effectuait dans la rivière d'Orge dont le cours a été tant de fois modifié à travers l'histoire.

Cette fontaine d'Espaix ou fort probablement des Cépées, se trouve sur le territoire d'Egly au lieudit « les joncs » elle est marquée par une petite « sauloie » entourée de « joncs à balai » et n'offre qu'un évasement de deux mètres cinquante environ de diamètre.

Il est possible d'y enfoncer une perche de bois jusqu'à deux mètres de profondeur.

C'est la seule voisine d'Arpajon où l'eau sort verticalement de terre, en montrant qu'il ne s'agit point là d'une simple nappe phréatique, mais d'une source artésienne. C'est par ce côté-là qu'elle est intéressante car la composition de l'eau diffère hygrométriquement de celle des eaux grès calcaires de la région avoisinante.

Les eaux de la fontaine d'Aspaix ou mieux des cépées, inutilisables quant à présent du moins ; ont été connues des romains car un ex-voto en grès sculpté trouvé dans les alentours et qui fait partie de la collection du Comte de Saint-Perier (château de Morigny-Champigny), tend à confirmer la manière de voir.

Partie Folklorique

La légende de la fontaine des Cépées ou d'Espaix s'est transmise par l'imagerie d'Epinal et par la tradition populaire :

« Une diligence conduite par quatre chevaux s'étant emballée dans la côte du bas de Torfou, vint un jour à s'enliser à l'emplacement de cette fontaine. La diligence venant à disparaître complètement dans la vase avec les voyageurs et le postillon, il ne resta plus à Ciel ouvert rapporte-t-on que l'extrémité du fouet du conducteur. Tous les efforts effectués pour retirer la voiture restèrent naturellement vains. »

S'il semble difficile d'admettre cette légende à la lettre elle peut quand-même être basée sur un certain nombre d'accident résultant du délayage des dépôts argileux.

Georges Courty, prof. De géologie (1875-1953)s

Justice, exécutions capitales autrefois

(Par divers)

- 1511 – Louis Delafosse, coupable d'homicide et condamné à : « *souffrir la mort et estre pendu et estranglé à une potance qui sera mise et affichée en la terre et seigneurie d'Avrainville près et joignant le grand chemin qui va de Châtres-sous-Montléry au bois de Torfou et à Etampes.* »
- 1533 – Le prévôt de Guisseray comprenait le droit de faire arrêter et mettre en prison ; car un décret de prise de corps, daté de 1533, écrit sur parchemin scellé du scel de la prévôté, portant la signature de Belleaue, greffier, rendu par le procureur fiscal, demande à « *tout sergent de cette juridiction, de prendre au corps et appréhender, en quel lieu que ce soit, hors lieu saint, Michau Clément et Symon Mesnier, de les amener et conduire dans la prison de La-Cave-du-Marais, pour y être interrogés, etc.* »
- 1538 – Le 2 mai 1538, le bourg de Briis fut mis en grand émoi par une exécution capitale ; le pilori fut dressé sur la place de ce nom et une femme nommée Aloys Legoust, convaincue d'avoir mis le feu à la bergerie de Briis « par haine et vengeance » y fut d'abord exposée, puis ensuite étranglée et brûlée le même jour. (Combaz)
- 1542 – Par sentence du 18 janvier 1542, le nommé Besnard de Bligny, a été exécuté figurativement sur la place du Pilori.
- 1552 – Le 20 mai 1552, deux particuliers ayant été condamnés à mort par arrêt des officiers de justice de Briis, ils firent appel au seigneur qui leur fit grâce de la vie, mais ordonna qu'ils soient fustigés pendant trois jours dans les places et carrefours de Briis, Arpajon et Montlhéry.
- 1555 – Jean Gauthier (dit le Gros), natif d'Avrainville, condamné « *à estre pendu et estranglé à une potance mise et affichée au carrefour ou a esté fait et commis ledit homicide sur la personne de Louis Lecompte, au lieu le plus commode que faire se pourra, jusqu'à mort ensuivie.* » et comme le meurtrier est en fuite, la sentence ajoute : « *si ledit Gauthier ne peut être appréhendé au corps, ordonnons qu'il sera pendu à la potance une figure et effigie portraite de la personne dudit Gauthier qui demeurera pendue à ladite potance pendant le temps et espace de 24 heures et ledit temps passé être portée aux fourches patibulaires de la justice dudit Avrainville.* »
- (Cartulaire d'Avrainville, arch. Nat^{les} (L. 1044-1045))
- 1609/1694 – Confirmant la sentence du bailli de Chastres qui condamnait Thomas Gurgy et Nicolas Huron à estre pendus et estranglés à une potance croisée, qui serait dressée à cet effet en la grande place publique de ladite ville ayant chacun un écriteau devant et derrière, où seraient écrits ces mots :
- Voleurs de grands chemins, leurs corps morts y demeureraient l'espace de vingt-quatre heures, et après portés au gibet dudit Châtres. Ce gibet était situé entre Châtres et Avrainville au-dedans de la seigneurie.*
- Sans date – Arrêt du parlement de Paris condamnant Pierre Tixier, berger, à estre battu et fustigé nu de verges, ayant la corde au cou, par les carrefours et lieux accoutumés de la ville de Chastres ; à estre banni pendant trois ans dudit bailliage de Chastres et de la prévôté de Paris, et à payer au sieur de la Boissière 400 livres pour réparation civile (Pierre Tixier avait été appelé au Parlement d'une sentence du juge de Châtres qui le condamnait à être pendu et étranglé.
- Sans date – Cassant la sentence de mort donné par le bailli de Châtres contre Etienne Michel, tailleur d'habits, et le condamne à être battu et fustigé nu de verges, par les carrefours de Châtres, à 32 livres parisis d'amende envers le seigneur du lieu et à être banni pendant trois ans de la Prévôté de Paris.

(Arch. de Seine et Oise E. 2680 liasse)

- 1623 – En 1623, accord conclu entre Nicolas de Bizemont, écuyer, d'une part, Guillaume Badault, vigneron et Charlotte Badault, sa fille d'autre part ; moyennant le don à celle-ci d'une somme de 72 livres tournois et d'une vache sous poil noir « pour luy ayder à la marier » le sieur de Bizemont « demeure quitte et deschargé envers ladite Charlotte et Guillaume Badault, son père » de « tous despens, dommage et intérests et réparation d'honneur qu'ils pourroient prétendre contre ledict sieur de Bizemont pour raison de ce que ladite Charlotte serait devenue grosse et accouchée d'une fille au logis dudict sieur de Bizemont. »
Il est encore seigneur du Colombier (hameau de Breuillet en 1626)
(Arch. de S et O - E 6307 liasse)
- 1630 – Le 15 juin 1630, Marie Roux, de Brétigny-sur-Orge, dûment atteinte et convaincue « *de s'estre faict avorter et causé la mort à son fruct par breuvage,* » est condamnée à estre « *pendue et estranglée, tant que mort ensuivra à une potance qui, pour ce faire sera dressée en la place et au-devant de la maison où elle demeurait* » que ses biens seront confisqués au profit du seigneur de Brétigny, que Mathurine Baudoin assistera à l'exécution de sa fille sera bannie à perpétuité du bailliage et châtellenie de Brétigny, payera 300 livres d'amende au seigneur susdit.
Nous lisons plus bas que la mère et la fille sont en fuite.
- 1632/1656 - Au temps de la Maréchale de Bassompierre, dame de Boissy-sous-St-Yon, la vallée de Torfou était célèbre par les meurtres et les vols que deux de ses propres gardes-chasses y commettaient. Un jour ils furent pris, traduits en justice et condamnés à être rompus vifs. Leurs corps morts attachés à une roue demeurèrent longtemps dans le lieu de leurs crimes.
(Maxime Legrand)
- 1667 - En 1667, le prévôt de Saint-Maurice-Montcouronne a prononcé une sentence de mort contre Suzanne Boullard, accusée et convaincue d'avoir détruit l'enfant dont elle était clandestinement accouchée est condamnée à faire amende honorable et à être pendue sur la place publique.
(Abbé Boireau)
- 1683 – En 1683, eut lieu sur la place publique de Bruyères-le-Châtel l'exécution d'un certain Antoine Barrault, maçon qui avait incendié la maison de Catherine Nouette, veuve de Pierre Fournier. Condamné à mort le 12 février, il fut pendu le 17.
(Lenoir)
- 1692 – Françoise Saintin, âgée de 19 ans, se disant enceinte des œuvres d'Antoine Chamois, greffier des rôles des tailles de la paroisse du Val-Saint-Germain, chez qui elle était en service, présente requête au prévôt pour obtenir une provision de 300 livres, dont elle a besoin pour sa nourriture et son accouchement, attendu qu'elle est pauvre et dépourvue de tout bien. Sur le vu de cette requête et avant d'y faire droit, le juge ordonne que la suppliante sera interrogée.
L'interrogatoire a lieu en effet ; Chamois est lui-même interpellé, et une provision de 60 livres est provisoirement accordée.
L'affaire se continue avec de nouveaux interrogatoires et une requête nouvelle ; en définitive, une dernière sentence condamne Chamois à veiller à la conduite de la fille Saintin et à son fruit, à prendre l'enfant qui naîtra de son accouchement, à le faire baptiser en son nom, bénir et élever en la foy et religion catholique, apostolique et romaine, à payer 20 livres de provision le jour des coches et six-vingts livres pour dommages et intérêts, payables par corps. (Vian)
- 1756 – En 1756, un nommé Brunet de la commune des Granges-le-Roi assassina sa mère et le prieur curé.
A cette époque la peine contre les parricides n'avait pas de fixité : le lieutenant criminel du bailliage de Dourdan rendit contre ledit Brunet une sentence le 11 décembre 1755, confirmée le 5.01.1756 que Denisart, article parricide rapporte ainsi qu'il suit :
« pour réparation de quoi, condamne ledit François Philippe Brunet d'être conduit par l'exécuteur de la haute justice, dans un tombereau servant à enlever les immondices, au-devant de la principale porte de l'église St Germain de Dourdan, ayant écriteau portant ces mots « parricide et assassin de dessein prémédité » et au lieu faire amende honorable avoir le poing droit coupé, après quoi mené dans le même tombereau en la place de ladite ville, pour y avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs et mis ensuite sur une roue... ci-fait son corps mort brûlé et ses cendres jetées au vent et avant l'exécution sera ledit Brunet appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. »
(Gaumer 1769 commissaire de Police)

- 1758 – Joseph Pillier, berger des environs de Milly, contumax est condamné à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive, pour être exécuté en effigie sur la place publique du Val-Saint-Germain, comme coupable et convaincu d'avoir volé dans une auberge de cette paroisse un troupeau d'environ 100 moutons.
- Sans date – Un fermier de Cheptainville, nommé Jean Collot, ayant tué et caché le cadavre de son domestique qu'il ne pouvait payer fut condamné à mort et guillotiné à Arpajon. Dans les bois situés au sud de Cheptainville un chemin est appelé dans le pays « Allée de Jean Collot » ce serait sa victime à la sablière du pâté de Lardy.
- 1820 – Le 21 octobre 1820, à midi un quart, ont été guillotines sur la place Saint-Gilles à Etampes :
 1° Pierre François Péchard, dit le petit Herve, cordonnier, âgé de 36 ans, domicilié à Breuillet (S et O) - Louis Magloire Morin, dit Leblond, maquignon, âgé de 39 ans, domicilié à Etréchy ;
 3° Marie Morinet dit Désiré, ancien garde moulin, âgé de 40 ans, domicilié à Breux, canton de Dourdan, tous trois mariés et condamnés à la peine capitale par la cour d'assises de Seine et Oise, pour avoir à l'imitation de la bande des chauffeurs, commis des vols à main armée en chauffant les pieds de leurs victimes, et notamment en brûlant les pieds du curé de Guillerval, près d'Etampes, ce qui entraîna sa mort.
- Les circonstances de l'arrestation de Morinet sont assez curieuses. C'est son fils qui l'aurait dénoncé involontairement en disant, par imprudence, que son père « avait beaucoup d'or chez lui » Ces paroles étant venues à l'oreille de la police, on fit une perquisition chez Morinet, qui amena la découverte d'un véritable trésor dans le pied de son lit qu'il avait perforé. La veille de son supplice, Morinet reçut dans la prison d'Etampes la visite de Mainfroy-Huet, meunier volé au vieux moulin de Morigny quelques années auparavant. Il répondit « je vais mourir demain, cela ne me fait rien de dire la vérité, Eh bien foi de Désiré, ce n'est pas moi » Les vrais coupables n'ont été découverts qu'une vingtaine d'années après. Le curé de Guillerval s'appelait Etienne Travers, quelques années auparavant, il avait fait son testament plein de style et de clarté.

Les épidémies dans la région

1562 -

Dans un inventaire après le décès de Pierre Gaultier, à la requête de Denis Briberon, cordonnier à Egly, nous lisons :

« Sommes transportés devant la maison dudict deffunct Pierre Gaultier ét pour ce qu'il nous a esté dict et certifié qu'ils estoient (mort ?) En ladicte maison de Malladye contagieuse de peste ; avons fait inventaire des biens meubles cy-après déclairez que ladite Jeanne de la Chaire veuve dudict deffunct Pierre Gaultier, qui est encore mallade de ladicte malladye de peste en ladicte maison, nous a dict estre en icelle maison. »
 (Arch. de S. et O. E 4363 liasse)

Et à Boissy-sous-St-Yon en août de cette même année

- inventaire mobilier après décès de Jean Lefébure et Cantienne Aulmont, « morts de malladye contagieuse de peste » à Boissy dans le courant du mois d'août 1562. (E4365 liasse)

Et à Châtres, en 1631

- la peste et contagion était à Châtres l'année mil-six-cent trente et ung, depuis le mois d'août jusques aux Roys.

Cette épidémie qui dura cinq mois fit de nombreuses victimes. Parmi les premières victimes de cette épidémie, nous relevons le nom du « Maître d'Ecole » de la paroisse.

« Le septième jour dudit mois et an (7 août 1631) a esté inhumé dans l'esglise « M^{re} Pierre Danet, prestre, pour lors tenant les petites écoles » (escholles).

Le choléra de 1832 fit 77 morts à Arpajon et 12 à St-Germain-les-Arpajon.
A Brétigny-sur-Orge la peste fit 117 morts en 1652, 33 en 1779 et 26 en 1797.

Durant l'épidémie de choléra en 1832, la commune du Val-St-Germain dite aussi Sainte-Julienne, eut à déplorer 33 décès pour l'année dont 19 pour le seul mois de juin.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	aout	sept.	oct.	nov.	déc.
4	1	0	1	0	19	2	0	3	2	1	0

La peste

1562	Boissy-sous-St-Yon	quelque morts
-	Egly	-
1625 à 1628	Châtres	plusieurs morts dont le Curé Louis Lambert (1627)
1631	-	C'est par centaines que l'on compte les victimes ⁽¹⁾
1652	Brétigny	117 morts dont 67 hommes et 50 femmes
-	Val-St-Germain	94 morts dont le vicaire Marc Jouault, 28 ans
-	Egly	41 morts
-	Torfou	45 -
-	Mauchamps	33 -
-	Avrainville	24 -
1679	Torfou	13 -
1709	Brétigny	le nombre de morts n'est pas indiqué
1769	-	- - -
1779	-	33 morts
1797	-	36 morts dont 13 hommes et 23 femmes
1756	Corbreuse	3 fois plus de morts que les autres années
1679	Saint-Maurice	de nombreux morts dont 9 inhumés dans l'église

Le choléra

1832	Arpajon	81 morts sur 120 cholériques
-	Avrainville	13 morts dont l'instituteur François Cozette
-	Brétigny	un certain nombre
-	Bruyères	- -
-	Egly	- -
-	Leuville	- -
-	Linas	- -
-	Monthéry	- -
-	St-Michel-sur-Orge	- -
-	St Germain les Arpajon	12 morts sur 23 atteints
-	Val-St-Germain	33 morts
-	Vert-le-Petit	25 morts

⁽¹⁾Dont Pierre Danet, maître des petites écoles.

Les prêtres durant la révolution

Le dimanche 22 octobre de l'an I de la République, Pierre Dolivier, curé de Mauchamps, annonce à ses paroissiens à l'issue des vespres, son prochain mariage.

Le deuxième jour du 2eme mois de l'an II de la République Française, François Huet, curé de Saint-Sulpice-de-Favières, suivant l'exemple du curé de Mauchamps, demande au citoyen Couturier (venu ce jour pour dévaliser l'église de son argenterie et de ses cloches) demande à ce brigand de ratifier son mariage, et ce jour même St-Sulpice-de-Favières, prit le nom (peu poétique) de Favières défanatisé.

Le 7 frimaire de l'an II, Jean Fleury, vicaire de Breuillet âgé de 75 ans, vient déclarer qu'il renonçait à sa qualité de prêtrise.

Trois jours après le 10, Jean-Baptiste Baron, curé de Breuillet, à l'instar de son vicaire, renonce à sa qualité de prêtrise. Le lendemain, 11 frimaire, an II, le maire enregistre le mariage de notre curé âgé de 33 ans, avec Victoire Vallet, blanchisseuse, âgée de 17 ans.

M. Paulus qui était curé de Bruyères-le-Châtel depuis 1775 refusa le serment de contrainte et se retira à Paris. Il fut remplacé le 27 avril 1791, par Louis Moynet du diocèse de Coutances, desservant à Essonnes.

L'abbé Honoré Henry, prêtre, curé du Val-Saint-Germain, prête le serment. Ce malheur lui fut commun avec la plupart des curés de la contrée.

Il reprit ses fonctions curiales en 1795 jusqu'en 1827.

Le 6 février 1791, M. Lévesque, curé et M. Regnault, vicaire de Boissy-sous-St-Yon, prêtent le serment ordonné par le décret du 26 décembre 1790.

Le 10 frimaire de l'an II, le citoyen Levêque se démet de ses fonctions dans le même cérémonial que son vicaire.

Le 9 brumaire, an IV, le citoyen Levêque déclare reprendre ses fonctions de ministre du culte dans la ci-devant église de Boissy-sous-St-Yon.

Il décédera en 1804 âgé de 78 ans

(R.D.)

Les prêtres et autres victimes de la révolution

L'abbé François Lepitre, curé de St-Germain-les-Arpajon cessa ses fonctions dès qu'il sut que le serment qu'il avait prêté était condamné par l'église. Il fut arrêté et enfermé pendant plus de huit mois dans la prison de Corbeil d'où il sortit grâce à une pétition faite en sa faveur par ses anciens paroissiens.

Les reliques de Saint-Corbinien patron, natif de cette paroisse, avaient été remises au mois de novembre 1793, entre les mains du sieur Françoise, Simon Gatine, bedeau de l'église de St-Germain-les-Arpajon qui les conserva avec le plus grand soin.

Après la tourmente l'abbé Lepître reprit ses fonctions jusqu'à sa mort survenue le 28 août 1824, il était âgé de 90 ans.
(Manuscrit inédit de l'abbé Gaignard, 1878)

En 1791, l'abbé Choner, Nicolas, curé de la Briche et de Souzy donne sa démission et devient aussitôt agent national et maire de Souzy jusqu'à l'an XIII. Il reprend ensuite ses fonctions de curé à Villeconin jusqu'à l'année 1806 ou nous le perdons de vue.

Le 9 mai 1794, l'abbé Louis Fouchet, curé de Lévy-St-Nom, dénonce comme contre révolutionnaire (un comble !) Marie-Jeanne Langlois, 22 ans, domestique native de Lignerolles, près Dreux (Eure et Loir). Elle fut guillotinée le 1^{er} juin 1794.

Charles Rabourdin, 31 ans, prêtre vicaire de Sermaise près Dourdan, demeurant chez son père, veuf et impotent, père de onze enfants, important fermier de Blancheface, est arrêté pour incivisme en même temps que son frère Charles Liphard Rabourdin, 29 ans, cultivateur à Blancheface.

Tous deux furent guillotines le 1^{er} juin 1794.

Mademoiselle P.N. Duportal, ex-religieuse abbesse de l'Ouÿe, près Dourdan, 54 ans, convaincue avec d'autres, d'entretenir des intelligences avec les ennemis de la patrie (correspondances secrètes avec les Rohan-Rochefort émigrés, seigneurs de Rochefort-en-Yvelines) ainsi que :

Sommereux-Préfontaine, régisseur du domaine des Rohan guillotines tous deux pour les mêmes motifs le 27 juin 1794n sur la dénonciation de Moutier, directeur des postes de Rochefort.

Chabault, Pierre, Simon, 26 ans, né à Rambouillet, le 29 octobre 1765, garde-chasse du duc de Penthièvre, étant en état d'ivresse dans un cabaret de Groussay, faubourg de Rambouillet, il avait crié à plusieurs reprises « *merde pour la nation* », les témoins à charge étaient :

Louis, Alexandre Eugène Pillières (dit Champagne), menuisier, officier municipal de Marat-des-Bois (nom révolutionnaire de St-Léger-en-Yvelines)
Jacques Piron (dit La Fleur), gendarme national à Rambouillet
Toussaint Dupuis, maçon, maire de Marat-des-Bois
Hubert, Joseph Vauthier, aussi gendarme

Il fut guillotiné le 12 juin 1794.

Cousin, gendarme à Dourdan, guillotiné en même temps que Marie-Jeanne Langlois, le 1^{er} juin 1794. (Nous en ignorons la cause).

Le Bis, curé de Briis-sous-Forges, né le 21 décembre 1719, au diocèse de Bayeux, refusa le serment et se réfugia à Paris, chez un ami mais fut finalement arrêté et emprisonné aux Carmes et massacré en compagnie de nombreux autres réfractaires, par les Fédérés marseillais le 2 septembre 1792, âgé de 73 ans.

Il fut béatifié à Rome le 17 octobre 1926.

Nativelle, Jean-Baptiste, vicaire de Longjumeau, refusa de prêter serment à la Constitution civile et fut massacré aux Carmes le 2 septembre 1792, ainsi que son frère René Nativelle, vicaire d'Argenteuil, également réfractaire au serment en même temps que le curé de Briis : Le Bis dont nous avons parlé plus haut.

Desgrand, Lambert, Sigismond, curé de Fontenay-les-Briis de 1785 à 1793, né à Paris le 21 septembre 1737, dût choisir entre l'abandon de ses fonctions ecclésiastiques et son retour à la vie civile. Il opta pour ce dernier parti et se maria le 28 pluviôse de l'an II (11.2.1794) avec Agnès Drumain, âgée de 26 ans, fille d'Etienne, Yon, Drumain, vigneron à Arpenty (hameau mi-partie de Fontenay-les-Briis, mie partie de Bruyères-le-Châtel), (vraisemblablement sa domestique) laquelle était illettrée. Il mourut l'année suivante, le 10 nivôse, an 5 (30.12.1795) laissant sa jeune femme enceinte, qui le 14 floréal de l'an 6 (3.05.1796) mit au monde un garçon qui fut prénommé Lambert, un des prénoms de feu son père.

Dans le district de Dourdan, dont Rambouillet faisait partie, Nicolas Huart, vicaire en cette ville, monta sur l'échafaud ainsi que Louis Antoine, Benoist Suzanne, curé de Boissy-sans-Avoir, (district de Montfort-L'amaury), condamné à mort par le tribunal criminel révolutionnaire siégeant à Paris le 25 messidor, an II, (13 juillet 1794), et exécuté le jour même, à l'âge de 54 ans.

Rohan-Rochefort (Henri de), fils de Charles V de Rohan-Rochefort, émigré, seigneur de Rochefort, fut condamné à mort et exécuté, âgé de 21 ans, le 28 vendémiaire (30 octobre 1799 moniteur Universal).

Le frère de ce dernier, Guéthénoc de Rohan-Rochefort, suit le même sort.

Le 10 prairial, an II, Bucher, 29 ans, ex-curé de Torfou s'intitulant (Premier instituteur de Torfou) contracte mariage avec Victoire Eléonore, Lequeux, âgée de 28 ans, sa domestique.

Le 3 décembre 1792, Gilles Dumont, curé de Saint-Cyr-sous-Dourdan, remet à M. Bardé, maire, les registres des baptêmes, mariages et inhumations. Le 12 frimaire de l'an II on enregistre le mariage de notre curé avec Anne Béliard. Il décédera le 5 nivôse de l'an XI.

Les prussiens à Breuillet en 1870

Vers le 26 septembre 1870, les allemands apparurent à Breuillet. Ils se livrèrent à leur brigandage habituel ; réquisitions, vols et aussi les voiturages interminables sous bonne escorte imposés aux habitants. On les revit encore dans le courant d'octobre 1870.

Les habitants qui eurent le plus à souffrir de leurs visites présentèrent à la mairie un état des pertes subies avec l'espoir d'être remboursés.

Ces documents sont édifiants ; on y lit que les vandales ont pris :

- au château de Colombier « 600 bouteilles de vin de table »
- à Vassor, Auguste « un baril de vin de 60 litres » « 6 lapins »
- à Marcognet « une surventrière »
- à Auré, Ernest « une porte pour leur servir à couper la viande »
- à Auré, Jean-Louis « environ un stère de corde de peuplier » « 2 siaux »

Une note gaie dans ces tristesses, d'octobre 1870 :

« M'avoir fait manger deux mul (sic) (meules) de regain de gazon environ 80 bottes au Château du Colombier. »

Signé : Désiré Simon à la Savallerie.

(Arch. communale de Breuillet)

En 1783, les paysans de Gonesse (Seine et Oise), tirèrent sur un monstre descendu du ciel

(La Gazette de novembre 1946)

Nous ne pouvons passer sous silence le bicentenaire de Charles, né en 1746, le physicien qui, en plus de nombreuses inventions, perfectionna la montgolfière et créa l'art de l'aérostation.

Les expériences de Charles nous intéressent parce qu'elles se firent au-dessus de notre département et le savant acquit sa gloire en survolant, durant trois heures la région de Montmorency.

La première expérience, faite avec un ballon sans passager, mérite bien qu'on la conte.

Le départ eut lieu salué par un coup de canon, le 27 août 1783, à cinq heures de l'après-midi. Trois quarts d'heure plus tard, le ballon tombait à Gonesse, près d'Ecouen, à 20 mètres du champ de mars, comme il volait à peu de distance du sol, les paysans avaient été effrayés par l'apparition du (monstre) ; croyant à une bête apocalyptique ou à un astre du ciel, ils courent chercher le curé de la paroisse pour exorciser cette chose mystérieuse dont ils n'osent pas s'approcher. L'un d'eux cependant, plus courageux, prend son fusil, approche de la bête en rampant et décharge son arme.

Le ballon tombe, les spectateurs disent que la bête a « maigri » et certains affirment l'avoir entendu crier, tous alors, se précipitent sur elle, la frappent à coups de fourche, puis l'attachent à la queue d'un cheval et la traînent à travers champs pendant une lieue en se félicitant d'avoir tué un ennemi. Telle fut la première expérience de Charles, qui consacra déjà sa célébrité.

Charles et Robert atterrissent en Seine et Oise

La deuxième expérience eut plus de succès, Charles accrocha une nacelle à son second ballon et décida de faire l'ascension avec son mécanicien Robert. Au dernier moment le roi interdit à Charles et Robert de monter dans la nacelle, le physicien se fâche et menace de se brûler la cervelle et le roi cède.

Le départ a lieu à 3 heures et demie de l'après-midi, le 1^{er} septembre 1783, devant 400.000 personnes et le ballon part d'un endroit marqué aujourd'hui d'une plaque commémorative. Il est peint de raies rouges et bleues ; dans son panier rouge et or ont pris place Charles et Robert. La nacelle s'élève lentement, les deux aéronautes agitent des banderoles. L'aérostat poussé vers le nord-est reste en vue des spectateurs pendant plus d'une heure ; puis il survole Asnières, Argenteuil, St-Leu, Taverny, L'Isle-

Adam. Comme il vole assez bas, Charles et Robert parlent aux paysans, ébahis et admiratifs qui les questionnent et les encouragent. En survolant le château du prince de Conti à l'Isle-Adam, ils demandent à saluer le prince. Deux heures après l'envol, l'atterrissage a lieu aux environs de Nesles ; le ballon, rasant le sol descend avec grâce et souplesse, soumis à la volonté de Charles : « nous avons, dit-il dans sa relation, l'impression de voyager en traîneau. »

Peu après Charles repartit seul. Délesté de Robert, il fit un bond de 2.000 toises et on présume que son vol, qui dura trente-cinq minutes, fut assez mouvementé car il jura bien de ne plus recommencer pareille expérience et il tint parole.

Si vous vous promenez dans la région de Gonesse, méfiez-vous des vieilles légendes où l'on vous parle d'un monstre qui tombe du ciel ; il ne s'agissait sans aucun doute que du ballon de Charles.

Sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers de Breuillet ont joué, pendant l'hiver de 1870 un rôle quasi militaire.

Après le départ des prussiens se dirigeant vers Paris, ils organisèrent des patrouilles ; ils montèrent sérieusement la garde.

Un soir d'hiver, la sentinelle de faction, à la porte du poste de Breuillet, entendit des pas. On juge de l'émotion du brave pompier, qui était bègue : « qu..., qu..., qu..., » il ne put jamais dire « qui vive ? » et l'inconnu avançait toujours. La sentinelle eut l'instinct de frapper la porte du poste avec la crosse de son fusil. La garde sortit et fit main basse sur le passager. A la lueur de la chandelle, on s'aperçut qu'au lieu d'un prussien, on avait arrêté un brave ouvrier de Dourdan tout ahuri de l'aventure.

(*Monographie de l'instituteur Yvon, Arch. de S. et O.*)

Le vin de Brétigny et les chèvres

On a dit longtemps du vin de Brétigny, près Paris qu'il faisait danser les chèvres, et cette manière de parler proverbiale est encore en usage pour exprimer la mauvaise qualité d'un vin.

Voici l'origine que l'on donne à ce proverbe : il y avait dit-on à Brétigny, un habitant nommé « Chèvre » ; c'était le coq du village, et une grande partie du vignoble lui appartenait. Cet homme aimait à boire, et, dans la gaîté que l'ivresse lui inspirait, il avait la folie de faire danser presque à toute heure, sa femme et ses enfants. C'était ainsi que le vin de Brétigny faisait danser les « Chèvre ».

(*Bibliothèque de société*)

(*Dictionnaire d'étymologie, par Noël 1857*)

C'est ici le cas de citer un passage de l'article consacré par l'abbé Lebeuf à Brétigny, dans son histoire du diocèse de Paris 1750.

« Quoique le territoire de Brétigny soit reconnu pour être peu propre à la vigne, il est certain, par les témoignages rapportés cy-dessus qu'il y avait des vignes en ce lieu, dès le XII^{ème} et le XIII^{ème} siècle. Mais il n'est pas également certain que ce soit le vin de ce lieu qui ait donné l'occasion de parler d'un Brétigny comme d'un pays de mauvais vin. Cela est cependant passé en proverbe, et même jusqu'à un poète latin qui, en 1712, fit entrer le nom de Brétigny dans une ode à la bière :

*Nec si quid alvum vellicat acrius
Tentave renes frangere pertinax
Zona reluctantes acetvm
Vappa Brétigniacwm verentvr*

« Il peut se faire que le mépris du vin de Brétigny ait passé de bourgogne à Paris. Il y a en effet, un village de ce nom proche Dijon, et comme il est dans la plaine, son vin est naturellement moins bon que

celui de côtes voisines de Dijon. Mais comme le proverbe ajoute que le vin de Brétigny fait « danser les chèvres », et qu'on assure qu'il y a eu réellement à Brétigny un habitant nommé « Chèvre », dont la folie quand il avait bu était de faire danser sa femme et ses filles, il semble qu'on pût s'accommoder avec cette historiette et donner à ce Brétigny celle de plaisanterie. »

(Histoire du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf)

Je crois que s'il avait existé à Brétigny une famille ou un individu du nom de Chèvre, j'en aurais trouvé la mention quelque part, dans les innombrables documents qui me sont passés sous les yeux.

Je ne saurais donc partager l'opinion vers laquelle incline l'abbé Lebeuf sur l'origine d'un proverbe peu respectueux pour la qualité du vin de Brétigny.

Si le vin est mauvais, ce n'est pas mon sentiment qui le rendra bon ; mais, enfin, je demande la permission d'y persister jusqu'à ce qu'on m'ait démontré catégoriquement que le proverbe vise Brétigny-sur-Orge et non pas un autre parmi les nombreux Brétigny où l'on cultive la vigne.

D'ailleurs, l'anathème prononcé contre le vin de Brétigny n'est pas sans appel. Il s'est trouvé, il y a deux siècles environ, un savant en US pour déclarer que lorsqu'on était parvenu à boire impunément du vin de Brétigny, on pouvait avaler sans crainte toute espèce de breuvages ; c'est là une grande consolation pour les consommateurs du cru.

Mais les choses dites, même envers latins, prétentieux et obscurs ne sont pas paroles d'évangile, et il ne faudrait pas jurer qu'on n'entendra pas quelque jour un poète, surtout s'il est propriétaire de vigne à Brétigny, chanter la douceur et le moelleux d'un liquide qui n'était, pour son confrère du XVIII^{ème} siècle, qu'un vinaigre éventé.

Il y a à Brétigny, dix fois plus de marchands de vins que de vigneron. Les marchands de vins y sont au nombre de onze : la population ne court pas le risque de mourir de soif.

(Histoire de Brétigny-sur-Orge, par Bertrand-Lacabane 1886)

A propos du vin à faire danser les « chèvre » Eman-Martin a imaginé cette explication plausible : Olivier de Serres (XVI^{ème} siècle) dit que dans quelques provinces on se servait d'outres pour transporter les vins d'une localité à l'autre.

Or, attendu qu'on ne transportait que les bons vins et que il y en avait de cette qualité, plus il fallait sacrifier de chèvres pour se procurer des outres, on aura dit d'un mauvais vin que « c'était un vin à faire danser les chèvres » (sous-entendu de joie) parce que, se buvant sur place, il épargnait la vie à un certain nombre de ces quadrupèdes.

Du moins nous imaginons cette explication à défaut d'une autre qui soit mieux prouvée.

(Eman-Martin)

Le Hurepoix

La partie de Paris située sur la rive gauche de la Seine était comprise dans le Hurepoix ainsi qu'en fait foi une nomenclature rimée composée sous le règne de Henri IV et contenant ces vers cités par Auguste Longnon (op. cit. p.11)

Dedans la cité de Paris
Y a des rues trente-six
Et au quartier de Hurepoix
En y a quatre-vingt et trois

Au XVII^{ème} siècle, la partie orientale du quai actuel des Grands Augustins portait le nom de Hurepoix. Une plaque le rappelle encore. Voici depuis le moyen-âge les différentes façons de l'écrire :

- du XIII^{ème} au XVI^{ème} siècle :

La Hérupe - le Hérupois - le Héripois - l'Heurepois - l'Hurepois - le Urepois

- 1552 sous Henri IV :

Le Heurepoix - le Hurlepoix - l'Hurlepoix (*mot de notre grand père Gaurat marchand de vins-épicer à Grigny (1843-1907)*)

Le Hurpois - le Hurepoix (*nom véritable « poil de Hure » l'H doit être aspiré*)
L'Hurepoix (*en langage vulgaire*)

D'après le baron Robert de Courcel, diplomate (1875-1966)

(Bulletin de la s^{té} Hist. De Corbeil, 1958 (extrait))

Plusieurs localités sont désignées avec la dénomination en Hurepoix, sans doute pour les distinguer des autres portant le même nom.

Ainsi, Malvoisine et Laplace aux environs de Corbeil, Chatillon, Laborde en Seine et Marne, Marolles près d'Arpajon, Limours, Marcoussis, Gometz-le-Châtel, Rambouillet, sont surnommés en Hurepoix.

(Vian)

Le Hurepoix berceau de l'aviation et de l'aérostation

Le Hurepoix est le berceau de l'aviation, c'est à Chalais-Meudon que le Capitaine Renard tenta ses premiers essais de conquête de l'air le 12 novembre 1903, avec son dirigeable « Le Jaune ».

A Viry-Châtillon, l'aviateur Léon Delagrange réussit les premiers vols pratiques en aéroplane.

Le 18 octobre 1909, le comte de Lambert quittait Port-Aviation (Viry-Châtillon) et s'en allait doubler la Tour Eiffel à 300 mètres de hauteur.

Le 1^{er} septembre 1913, l'aviateur Adolphe Pégoud à Juvisy « boucle la boucle » avec son appareil et crée de ce fait l'acrobatie aérienne.

Voici ce que nous avons écrit à ce sujet :

Plein la vue

A l'annonce dans les journaux pour le dimanche 21 septembre 1913 à Buc, de la réédition par l'aviateur Pégoud de son exploit de Juvisy du 1^{er} septembre précédent de « boucle la boucle » en public avec son aéroplane nous nous sommes précipités, mon père et moi, au jour fixé munis de nos vélos sur le terrain des exploits de l'illustre aviateur.

Comme nous nous trouvions placés très près de l'appareil nous eûmes la bonne fortune de voir arriver Pégoud dont les pieds écartés lui donnaient une démarche disloquée. Au moment où il s'apprêtait à monter dans son engin volant, il jeta un coup d'œil sur la foule en souriant puis il s'écria : « on va leur en mettre plein la vue ».

Mon père qui était un peu sourd et qui de ce fait n'avait pas bien compris ces paroles (que nous qualifierons d'historiques) me pria de les lui redire à l'oreille, ce que je fis.

Pégoud prit les airs et après avoir exécuté maintes cabrioles nous fûmes surpris de voir descendre du ciel, un parachutiste qui tomba assez près de nous.

La foule curieuse et émoustillée à la fois rompit les barrages pour venir féliciter l'homme qui venait de tomber des nues mais au lieu d'y voir accroché un chrétien elle n'y découvrit qu'un simple mannequin ce qui ne diminua en rien l'enthousiasme général, car en effet, Pégoud venait vraiment de nous en mettre à tous « plein la vue ».

(Ray. Devevey, alors âgé de 11 ans)

Pégoud fut tué dans un combat aérien le 31 août 1915 au-dessus du village de Petit-Croix (territoire de Belfort)

Les Prussiens à Torfou en 1870

(Monographie de l'instituteur Prévost, 1899)

Torfou a eu beaucoup à souffrir de l'invasion prussienne de 1870. Les habitants furent rançonnés et malmenés. On lit dans l'ouvrage de Desjardins intitulé : « la guerre des Allemands dans le département de Seine-et-Oise » un passage ainsi conçu :

« A Torfou il (*l'ennemi*) se saisissait de l'adjoint, de l'instituteur Pierre, Désiré Coquet et de deux habitants ; on les aligne devant un peloton d'exécution. Au moment où l'officier va commander le feu, l'adjoint l'interpelle : **Lâches**⁽¹⁾, dit-il, vous allez faire mourir des innocents ; mais vous serez toujours malheureux, car vous aurez des remords. »

Ce cri d'indignation leur sauva la vie.

⁽¹⁾ Le mot **Lâches** a été ajouté après coup ; ce n'était pas le moment de prononcer un tel mot. Les mots prononcés sont les suivants : « Nous tenons à vous dire que vous allez faire périr des innocents et que vous vivrez de remords » (archives municipales). Quant à l'instituteur Pierre, Désiré Coquet, très choqué d'avoir été mis devant le peloton d'exécution, il mourut peu de temps après. (R. D)

Sur les changements de noms de certaines communes de Seine-et-Oise

Ablis - Ablées, Abluies, Abluyes, Ableioe, Ablois au 12^{ème} siècle, Ablusus au 13^{ème} siècle, Abluys au 15^{ème} siècle, Ablis sous Louis XIV.

Aménucourt - Beauregard

Argenteuil - Argentuel-au-Désert

Arnouville - Arnonvilla, Emonvilla

Arnouville-les-Gonesses - Ermenouville en 1537, Ernouville

Arpajon - Chastres, Châtres jusqu'en 1720, Francval sous la révolution

Athis - Atis en 1273, Athis-sur-orge, Athis-Mons

Avrainville - Evrinivilla au 11^{ème} siècle, Avrenvilla au 13^{ème} siècle, Abrenivilla, Arainville ou aussi Evrainville

Beynes - Nirbanium au 9^{ème} siècle, Bania, Bayna, Beyna en 1224

Bièvres - Bévria en 1150, Bevra au 13^{ème} siècle, Biévra en 1458, Bièvres-le-Châtel

Bois d'Arcy - Silvia de Aristio en 1169, Némus-Arsitii au 13^{ème} siècle, Boscus-Arsicii en 1458

Boissets - Saint-Hylarius-les-chans au 18^{ème} siècle+

Bouville - Villiers-en-Beauce au 10^{ème} siècle

Briis-sous-Forges - Bries en 768, 1147, 1328, Briis en 1530, Briis-sous-Monthéry en 1682, Briis-les-Vaugrigneuses en 1790

Bullion - Boolin en 1347, Bollon, Boullon puis Bullion en 1642

Celle-les-Bordes - Celle-Saint-Germain en 774, Celle-Ultra-Sarnovium au 13^{ème} siècle, Celle-Aequilina ou Celle-en-Yvelines

Celle-Saint-Cloud (la) - Vilare au 9^{ème} siècle, Celle-Juxta-Bogival, Cella-Quoedictur-Villararis au 9^{ème} siècle, Celloe en 1459 puis Cella-ad-Saint-Glodoaldum

Chalou-Molineux - Chalou-la-Reine

Choisel - Soisey au 13^{ème} siècle, Soisay en 1225, Soisei

Clayes (les) - Eclois au 13^{ème} siècle, Esclais, Clois

Coubron - Court-Bréon au 13^{ème} siècle, Corberon ou Courberon au 15^{ème} siècle, Couberon au 18^{ème} siècle

Courson-Monteloup - Alnétum ou Aulnay-Courson, Courson-l'Aulnay, Courson-Monteloup

Craches - Crèches au 13^{ème} siècle

Ecqueville - Fresnes au 13^{ème} siècle

Etiolles - Atiolae 13^{ème} siècle, Athyoles au 16^{ème} siècle puis Soisy-Marat sous la révolution

Etréchy - Etréchi en 1680, Estréchi-le-Larron, Etréchy

Evry-sur-Seine - Avriacum, Dresny-sur-Seine, Evry-Petit-Bourg, Evry

Ferte-Alais (la) - Firmitas-Adélaïdis, Ferté-Baudouin, Firmitas-Aalipdis ou Ferté-Alais

Fontenay-les-Briis - Fontenay-sous-Firges, Fontenay-les-Bruyères en 1254

Granges-le-Rois (les) - La Grange-Névelon

Guibeville - Gibboville, Quimpville sous Louis XIV

Haute-Ville (la) - Charmoie (la)

Issou - Icock en 1190, Icou en 1190

Itteville - Théovilla en 1220

Jouars - Diodurum

Jumeauville - Flémondi-Villa au 9^{ème} siècle, Jomeville au 13^{ème} siècle

Leudeville - Budevis-Vicus au 7^{ème} siècle, Odenis-Villa en 1180, Leddeville, Leteville, Litteville

Lévy-Saint-Nom - Livies, Levées, Levies, Levis

Limours - Limoux en 703, Limous, Limors en 1091, Limours-en-Hurepoix

Longjumeau - Nojomel, Montgimel au 13^{ème} siècle

Marly-le-Roi - Marli, Marly-le-Chastel, Marly-le-Bourg

Marcoussis - Marcouchies en 704, Marcoussi, Marcoussy

Meudon - Meudun en 1218, Modun, Moudon

Montfort-L'amaury - Montpinson au 8^{ème} siècle, Pincione-Monte sous Pépin-le-Bref

Montgeron - Mont-Ginosis en 1247, Montgison

Montmorency - Moreciagi-Curtis en 845, Morenciacum-Villa en 1153, Emile en 1792

Morangis - Louans, Loanx en 1230

Nozay - Noereiz en 1015, Noorium en 1150, Nuclérium au 13^{ème} siècle, Nérium au 16^{ème} siècle, Noeraicum en 1626, Nogen, Noeroie, Nozay

Ollainville - Aolin-Villa, Aolim-Villa, Doleinvilla en 1200

Orgerus - Bisconcella au 9^{ème} siècle, Bescoccelles au 13^{ème} siècle

Ormesson - Amboile

Orsay - Ourcay-Chastel en 1447

Paray - Parais, Paray-Douaville

Pecq (le) - Alpicum 8^{ème} siècle, Aupec en 1194, Pexe, Le Port-Aupec en 1709

Perdreauville - Podrien-Villa au 13^{ème} siècle

Plessis-Pâté - Plessis-Pasté de P. Auguste à 1657, Plessis d'Argouges de 1677 à 1709, Plessis-Sebbeville de 1709 à la révolution

Puisieux-lés-Louvres - Puteaux, Putéoles en 1626

Quincy-sous-Sénart - Quincy-sur-Yerres-en-Brie

Rambouillet - Rambouillet-en-Beauce sous Louis XIV, -en-Hurepoix

Ris - Driis en 1100, Régia (Roy), Reysoe, Rezioe au 11^{ème} siècle, Ries au, Rezioe au 13^{ème} siècle, Riz, Ris-Orangis

Rochefort-en-Yvelines - Rochefort-en-Beauce en 1776

Saint-Arnould-en-Yvelines - Hibernie, Montagne-sur-Remarde sous la révolution

Saint-Cloud - Nogent en 7656, Saint-Cloud en 1222

Sainte-Geneviève-des-Bois - Séquigny au 13^{ème} siècle, Sainte-Geneviève-de-Nemore en 1209

Saint-Germain-de-la-Grange - Saint-Germain-de-Morainville, La Grange-du-Bois

Saint-Germain-en-Laye - Lida, Lédia au 11^{ème} siècle, Saint-Germain-en-Laye en 1124

Saint-Jean-de-Beauregard - Montfaucon, Saint-Jean-de-Montfaucon, Beauregard

Saint-Martin-de-Bréthencourt - Saint-Martin-les-Corbreuse jusqu'en 1638, Bertrand-Cour, Brétheucourt

Saint-Michel-sur-Orge - Romanaria, Michel-sur-Orge sous la révolution

Saint-Pierre-du-Perray - Mory, Moiry au 13^{ème} siècle, Paratum, Péré, Pairé, Le Perray

Saint-Prix - Tournus en 1175, Thou en 1691

Saint-Sulpice-de-Favières - Favières, Saint-Sulpice-de-Favières en 1243, Favières-Défanatisé sous la révolution

Saint-Yon - Mont-Cybèle, Mont-Cébère, Mont-Ciabre, Hautefeuille (*4 noms légendaires*), Saint-Yon en 1186, La Montagne, Yon-la-Montagne sous la révolution

Saint-Vrain - Escorcy, Saint-Vrain-d'Escorcy en 1369, Saint Verain en 1750, Saint-Vrain, Fraternité-sur-Juine sous la révolution

Sannois - Cent-Noys (*Centum-Nuces*)

Val-Saint-Germain (le) - Saint-Germain-du-Val concurremment avec Sainte-Julienne depuis le 13^{ème} siècle

Vélisy - Ocines, Orchines au 13^{ème} siècle

Vémars - Avemars, Avemart en 1182, Evemars en 1211, Vaulmar au 13^{ème} siècle, Vémar en 1678

Viarmes - Wirmes en 1225

Viroflay - Vil Oflen au 13^{ème} siècle

Villeconin - Ville-Conai au 13^{ème} siècle

Wissous - Viceor, Vizoor, Viceours, Viceoz en 1250, Vissous

Les professions multiples des maîtres d'école autrefois

(Par R. D et Jardin)

Avant 1793, les maîtres d'école étaient nommés par les curés, ils cumulaient de nombreuses fonctions : chantre, bedeau, remonteur d'horloge, tambour-afficheur, laveur de lavoir, arpenteur, greffier (lorsqu'ils savaient écrire) etc. Nous avons pris à titre d'exemple la paroisse de Roinville-sous-Dourdan dont le premier maître d'école connu était un certain Jules Lavergne.

Voici ce que nous relevons de ses capacités dans les registres d'état-civil de cette paroisse :

« Le 7^{ème} jour de juin 1675, le sieur Lavergne Jules, maître d'école témoin de l'inhumation de Antoine Mallet a déclaré ne savoir signer. » Un comble !

Viennent ensuite :

- 1676 Guillemot, Louis, chantre, maître d'école et bedeau ; puis de 1680 à 1769 viennent 10 maîtres d'école exerçant les mêmes fonctions.
- 1771 Lamblin, J-B, chantre, maître d'école et arpenteur royal.
- 1785 Belzaq, Pierre, Noël, chantre, maître d'école et greffier.
- 1829 Larue, Louis, Isidore, chantre et instituteur, terme employé pour la première fois à Roinville.
- 1833 Pinçon, Louis, Alphonse, chantre et instituteur.
- 1837 Bonnefoy, Nicolas, François, chantre et instituteur et secrétaire de mairie.
- 1873 Jardin, Emile, Alfred, instituteur et secrétaire de mairie.

De 1793 à 1833, les instituteurs étaient nommés par les maires approuvés par les conseillers municipaux, mais leur instruction laissait encore à désirer.

De nos jours (1970), pour exercer cette fonction il faut être titulaire du baccalauréat.

(R.D et Jardin, instituteur à Roinville, 1899)

A propos des portefaix d'Etampes

Les portefaix d'Etampes étaient organisés en corporation ; ils avaient adopté Saint-Christophe pour patron et le fêtaient dignement le 25 juillet de chaque année.

La Duchesse d'Angoulême devant un jour traverser Etampes, les portefaix instruits de ce projet se portèrent à l'entrée de la ville. Dès l'arrivée du carrosse, ils dételèrent les chevaux, s'attelèrent à leur place et firent traverser la ville à la Duchesse dans ce curieux accoutrement.

Très touchée par cet hommage, elle leur fit graver des médailles dont voici ci-dessous l'exemplaire nous ayant appartenu et que nous avons don, en 1958, à M Caillet.



Cette médaille a été reproduite dans le bulletin de la F.F.I. de janvier-mars 1959.

En l'année 1900, découverte dans les bois de la Briche De la plus ancienne écriture européenne

(Par G. Courty)

Dès l'année 1900, mon attention était attirée dans la région d'Etampes, par des traits gravés sur des rochers en grès du bois de la Briche, traits qui n'offrent point aujourd'hui d'intérêt, mais que je découvris par suite de cette circonstance ; me préoccupant alors de retrouver les restes de l'industrie humaine des temps préhistoriques, il m'était subitement venu à l'idée que notre ancêtre devait avoir laissé autrement que par des silex taillés, des preuves de son existence sur la terre ; qu'en un mot l'homme devait avoir laissé quelque part des traces d'une façon d'écriture.

Hanté par cette hypothèse, je trouvai non loin des blocs gréseux qui m'avaient semblés gravés et qui devaient être le point de départ de mes recherches sur l'écriture ; je trouvai, dis-je, dans une cavité naturelle de la table gréseuse du plateau des Emondants, au-dessus du moulin de l'Escury (S. et O.) un ensemble de lignes enchevêtrées les unes dans les autres qui composaient un vaste tableau écrit. Excité par cette première découverte, je ne fus pas long à retrouver de semblables roches écrites dans la zone étampoise.

La similitude des signes gravés, l'identité de leur facture, retinrent mon esprit d'observation au point que la conviction que j'étais bien en face d'une écriture, se fit sur le champ. J'eus encore dans la suite bien d'autres motifs pour me fortifier dans cette vérité. Le 31 octobre 1901, j'exhumai avec mon excellent ami Mag. Maudemain, au pied de la roche écrite du bois des Fonceaux près Gillevoisin (S. et O.), les crayons mêmes, si je puis ainsi parler, qui avaient servi à tracer les signes rupestres. C'étaient des petits fragments de grès taillés grossièrement en biseau, dont le tranchant devait s'émousser assez vite par frottement. Ces crayons étaient vraisemblablement rebutés au fur et à mesure qu'ils perdaient, sur la tranche mince, de leur mordant. A partir de ce moment-là, je n'eus plus aucun doute sur le sens véritable des rochers gravés de Seine et Oise.

Je ne rencontrai pas certes dans les communications que je fis sur ce sujet à l'association française pour l'avancement des Sciences, l'enthousiasme que j'aurais espéré trouver tout d'abord chez mes collègues préhistoriens. Ils se gardèrent par mesure de prudence de partager mes vues concernant les signes gravés des rochers de Seine et Oise. Le géographe Elisée Reclus, fut le seul en 1902 à se rallier à ma façon de voir, il voulut bien d'ailleurs rappeler mes trouvailles linguistiques étampaises dans son dernier ouvrage : « l'homme et la terre ».

Depuis 1902, la question des signes sur rochers de Seine et Oise en tant qu'écriture primitive à marcher à pas de géants. Je n'en suis plus maintenant à discuter l'âge préhistorique possible de ces signes, car je termine actuellement leur interprétation comme prototypes figuratifs. Ce n'est qu'après maints tâtonnements, que je suis parvenu à une explication à peu-près satisfaisante des traits essentiellement schématiques gravés sur les rochers de la région d'Etampes. Alors que j'examinai des pétroglyphes grès figuratifs de l'époque du bronze, il me tint à la pensée de suivre la méthode scientifiquement qui consiste à aller du connu à l'inconnu, afin de rechercher l'explication de nos gravures rupestres. J'allais en somme du composé au simple et c'est grâce à cette direction que je crois avoir soulevé un coin du voile qui couvrait mystérieusement quelques-unes des plus anciennes tablettes écrites au monde. Par notre interprétation, nous revivons les conditions de l'homme à l'âge de la pierre, non pas seulement à Etampes, mais aussi en Europe. Les prototypes de notre écriture préhistorique se retrouvent depuis l'Ecosse jusqu'en Crète en passant par la Grande-Bretagne, la Scandinavie, la France, le Portugal, l'Espagne, la Suisse et l'Italie : ils semblent bien se rattacher à la vie primitive de nos ancêtres ; à leur habitats, à leurs cultures, à leurs jeux, à leurs transports par eau, etc. etc.

Ainsi, le langage écrit de l'Europe, a dû passer par les mêmes phases évolutives que celui ou ceux qui ont existé sur les autres points du globe. D'abord essentiellement schématique, c'est-à-dire procédant par voie d'abstraction, l'écriture devint de plus en plus figurative, c'est-à-dire concrète jusqu'au moment où elle revêtit ensuite d'une façon définitive, la forme purement alphabétique.

Georges Courty (1875-1953)

(Ex-professeur de géologie à l'école des travaux publics, à Paris)

Folklore amusant et très peu connu du Hurepoix-Sud de l'époque du Roi Soleil

Le curé de Chastres, du Puel (1663-1676) assista à ce synode

Nouveaux entretiens des jeux d'esprit et de mémoire

Ou conversation plaisante
(Par M. le marquis de Châtres)

(Lyon, 1709, extraits)

Entretien I

Comme je finissais cet entretien on m'apporta une lettre de M. l'archevêque de Paris, à qui j'avais l'honneur d'appartenir, il me mandait qu'il commençait à remplir le premier devoir de son emploi, en allant tenir un synode dans le doyenné de Montlhéry proche de Châtres, où il espérait que je voudrais bien lui prêter une paire de draps, une table et une salle pour assembler les curés du doyenné.

Le lendemain, il ne manqua pas d'arriver au château de Châtres accompagné de M. de la Brunetière son grand vicaire qui depuis a été évêque de Saintes et de M. l'abbé du Tillot fort habile prédicateur qui fit harangue pour l'entrée du synode avec un applaudissement général de tous les auditeurs.

Au sortir du dîner, ce prélat commanda à un valet de chambre de faire entrer sans confusions les uns après les autres, ceux qui demanderaient d'être admis à l'audience et qu'il fit entrer s'il pouvait, les plus propres et ceux d'une physionomie plus revenante toujours les premiers. Le valet de chambre trouva à la porte une demoiselle fort belle et fort ajustée. Il vint dire au prélat qu'il trouvait une sollicituse d'une physionomie plus revenante qu'aucun de ces curés et s'il ne voulait pas lui donner audience par distinction à un tas de curés de village. Le prélat lui fit une grande réprimande lui disant qu'il était joli de vouloir préférer une jolie personne à des gens qui étaient revêtus du caractère de prêtrise.

Cette demoiselle entra avec un air de grandeur, et parée comme une poupée du Palais, salua fort légèrement et négligemment toute la compagnie, mais avec une très grande distinction. Monseigneur l'Archevêque qui lui dit qu'il se souvenait d'avoir eu l'honneur de la voir deux ou trois fois à son archevêché, qui sollicitait une affaire qu'elle avait à l'officialité contre un jeune seigneur de la cour qu'elle prétendait épouser, étant fondé selon ce qu'elle alléguait, en promesses verbales et plusieurs écrits et présents donnés en faveur du mariage.

Cette demoiselle était parée comme une reine du Pérou, elle avait un teint de lys et de rose, des vermillons sur les lèvres et les joues ; apparemment que l'Espagne était venue au secours de la nature pour nous la faire trouver plus belle ; elle avait nombre de mouches, et presque un essaim, fort bien placées à l'air de son visage. Le prélat la considérant nous dit à l'oreille qu'il croyait que c'était une marque infaillible que la chair était bien corrompue, quand les mouches se jetaient dessus.

Comme cette belle était entrée dans la salle toute baignée de larmes se jeter aux pieds du prélat pour lui demander sa protection contre un perfide amant qui avait abusé de son ignorance, et facilité pour la tromper que toute sa parenté la regarderait toute sa vie avec des yeux de mépris, si elle ne trouvait des moyens de réparer l'atteinte qu'elle avait donnée à son honneur que le dessein qu'elle avait de contraindre cet infidèle amant à l'épouser, ne provenait point des vues d'intérêt, quelle ne demandait que du pain assaisonné de quelque honneur.

Je vois par ce que vous dites, ma belle demoiselle, lui répartit le prélat, que si vous êtes aussi détrompée du monde que vous le publiez, il vaudrait mieux épouser un cloître. On me reprocherait dit la demoiselle que la chair m'a transplantée dans un couvent et non l'esprit, je veux vous avouer Monseigneur, dit la belle que je ne me trouve pas assez disposée, à prendre la résolution de me voiler, je trouverais qu'il serait bien dur de combattre pendant tout le cours de ma vie, pour mon devoir, contre mon inclination.

Vous avez raison, lui répondit ce prélat, de ne point prendre le conseil de vos chagrins, ce sont de mauvais conseillers, qui vous feraient jeter imprudemment dans un cloître, ou vous occuperiez la place d'une épouse de Jésus-Christ, et demeureriez peut-être la servante de quelque volage courtisan.

Je connais dit le prélat que vous voulez suivre aveuglément le conseil de vos parents et amis et vous voulez bien que l'on vous mette à toutes les sauces, à l'exception que vous ne pouvez vous résoudre d'être grillée. Monsieur l'archevêque dit voyons de quelles armes vous pouvez vous servir pour contraindre votre partie à perdre ses libertés et à se garrotter dans les liens d'un mariage involontaire et forcé.

Je vais vous faire voir, dit la belle au prélat que ce malheureux voulait que je brûlasse pour lui d'un amour aveugle et folâtre ; il m'écrivait en ces termes, prenez la plume pour moi, avec négligence et sans préméditation ; je ne veux écouter que votre cœur sans que votre esprit y ait aucune part. Dans une autre lettre dite la demoiselle, il affecte toujours de me nourrir dans mon ignorance, il veut que je vive en bête brute sans jamais faire de réflexion ; il ne demande de moi que des billets doux qui échappent du cœur que la plume avec toute sa légèreté ne saurait suivre qu'avec difficulté, bien loin que l'entendement s'ingère d'y réfléchir.

Pour montrer dit la belle à M. de Paris, que ce perfide n'a jamais songé qu'à me séduire, il m'a donné une bague en faveur du mariage qui est une très belle émeraude en apparence ; en présence de témoins irréprochables, dans le dessein du Sacrement, et lui ayant reproché sa supercherie, de m'avoir donné une pierre fausse ; il en est convenu disant qu'il savait bien que je le voulais faire condamner à m'épouser et qu'il était aussi persuadé que des juges ne pourraient pas fonder un jugement sur une pièce fausse.

Le prélat demanda à la belle si elle avait gardé longtemps ce bijou faux dans la croyance que la pierre fut fine. Elle lui répondit qu'elle avait porté à son doigt cette bague pendant six mois sans en être détrompée. Au moment dit le prélat à la demoiselle que vous connûtes la fausseté de l'émeraude, il fallait avoir assez de présence d'esprit pour tirer une induction, qu'un amant qui donnait à sa maîtresse une pierre fausse, la voulait faire passer pour une véritable happe lourde.

Mais il me semble dit le prélat à la demoiselle que dans votre sexe, les dames prennent le vert pour symbole de l'espérance, et que le vert est un trompeur d'origine, c'est pour cela aussi qu'il fallait vous persuader que les promesses de votre amant demeureraient toujours en vert sans parvenir à une véritable maturité.

Tout le narré que vous fais, dit la demoiselle au prélat sont des préjugés des promesses que ce perfide amant me faisait en particulier, qu'il n'aurait jamais d'autre femme que moi ; je prétends vous faire voir par des preuves convaincantes, l'engagement où se trouve mon amant.

En ce même moment, la belle tira de sa poche une magnifique bourse dans laquelle il y avait une boîte d'or émaillé en forme de reliquaire qui s'ouvrait des deux côtés, sur chaque couvercle, il y a dit-elle des portraits en miniatures de mon perfide amant et de l'autre côté de ma malheureuse figure, au-dedans sont des chiffres de nos noms entrelacés avec ces mots, il n'y a que la mort qui nous puisse séparer.

Voilà un présent bien parlant, dit le prélat à la belle qui en convint en lui disant, je souhaiterais de tout mon cœur nous savoir plutôt conjoints et unis par notre véritable Pasteur, que par un habile orfèvre, mais cependant dit le prélat, la médaille avec son inscription, est en bon français une promesse de mariage en miniature, sur laquelle il faut qu'on statue en ma juridiction un jugement.

Je pris la parole et dit au prélat ; il faut Monseigneur, que vous ayez la charité d'appuyer les intérêts d'une fille de qualité ; et me tournant du côté de la demoiselle, lui dit, et vous remerciez Monseigneur de la longue et favorable audience qu'il vous a donnée.

La belle fit ses très humbles remerciements au prélat, lui disant qu'elle réclamait sa protection contre une girouette de la Cour qui tournait à tout vent, qu'il n'y avait que celui qui souffle du côté de l'Archevêché, qui put être favorable à une pauvre malheureuse qui allait faire naufrage, si le vaisseau de son infidèle amant n'était arrêté par l'ancre de l'officialité.

La demoiselle dit au prélat, je ne parlerais pas si ambigument et si obscurément à Monseigneur, que je fais à une personne moins éclairée que vos, quand je dis qu'il n'y a que l'ancre de l'officialité qui puisse fixer ce volage, pour m'expliquer je veux dire qu'il n'y a que l'encre qui est dans le corner du greffier de votre juridiction qui puisse arrêter mon perfide amant, en faisant une sentence de condamnation de m'épouser.

Entretien XVI

(Concerne Cheptainville)

Comme M. Legrand vicaire avait été chargé d'écouter les curés qui n'avaient pas été entendus, sur les plaintes qui avaient été faites contre eux, M. de la Brunetière vint dire au prélat qu'il y avait à la porte le curé de Stinville (Cheptainville) qui est à une lieue de Châtres, qui était accusé d'avoir enterré une de ses paroissiennes dans son jardin, au pied d'un vieux prunier, parce que son mari et la défunte, même, n'avaient pas payé quelques frais d'inhumation de leurs enfants et pour quelque part des dixièmes qu'ils devaient, le tout se montant à 8 ou 9 livres.

Monseigneur, dit le grand vicaire au prélat, cette affaire mérite bien que vous y donniez quelque attention pour la rareté du fait. Le mari de la défunte se nommait Cauchois ; il est vrai que lui et la défunte étaient convenus de la somme qu'ils devaient au curé, mais le Cauchois ne se trouvant pas avoir assez d'argent pour payer cette somme dit au curé qu'auparavant le coucher du soleil il le satisferait ; parce qu'ayant acheté un gros cochon 24 livres, il le prierait d'en prendre ce qui lui faudrait pour son paiement. Le curé accepta la proposition et dit au Cauchois : je suis obligé de porter le viatique à un de mes paroissiens qui est à l'extrémité ; cependant vous pourrez porter le pourceau à ma servante, que je vais avertir de le recevoir, et le mettre dans le garde-manger dont je donnerai ordre de vous donner la clef.

Le Cauchois ne manqua pas de prendre occasion de faire un paquet de sa femme défunte, morte subitement ; la porta en dépôt en la maison du curé et la donna en garde à la servante, qui la mit dans le garde-manger, comme on était convenu, et donna la clef au Cauchois, qui dit à la servante, vous allez voir M. votre maître en bonne humeur, quand il viendra prendre sa part d'un cochon qui m'a failli écraser en l'apportant tant il est gras et pesant.

Un moment après le curé arriva chez lui et demanda d'abord si le Cauchois n'avait pas apporté lui et un autre sur une civière un gros cochon. La servante lui dit qu'il était dans le garde-manger dont le Cauchois avait la clef. Le curé qui mourait d'impatience de voir mettre le cochon en morceaux, dont il avait envie de manger parce que c'était un friand morceau pour un avaricieux comme lui de manger une épaule de cochon.

Il envoya en diligence à la maison du Cauchois, pour l'avertir de venir mettre en pièces le cochon, la servante du Cauchois dit que son maître n'était pas à la maison, qu'il était allé dans le voisinage de Stinville porter quelque fruit, ne disant pas que c'était le cochon qu'il avait mis en pièces, pour le vendre à ses voisins. Mais la servante dit que son maître lui avait laissé une clef pour donner en son absence à M. le curé, qui n'eut pas plutôt reçu cette clef, qu'il pensa se rompre le col pour aller à ce garde-manger, ou trouvant un gros paquet sur une table enveloppé d'une grosse toile, il commença à découdre le paquet par le bas, au lieu de trouver un pied de cochon, il s'aperçut que c'était le pied d'une femme ; il dit à sa servante qui était présente, ce cochon dont vous aviez la clef à les pieds comme vous, mais il faut voir s'il y en a quatre. Le curé crevant de colère de la pièce outrageante que lui avait faite ce scélérat de Cauchois ; je ne trouve pas de moyen de me venger de l'affront qu'on me fait, que d'engager ce fripon de venir en quelque lieu et là avec des gens à ma dévotion lui faire couper les oreilles, et les faire manger aux chats à la sauce à Robert.

Ce qui augmentait encore la colère du curé, c'est qu'il se voyait embarrassé du cadavre de la défunte ; il ne voulait point faire l'honneur à ce fripon d'enterrer sa femme en terre sainte ; il la fit mettre dans son jardin au pied d'un vieux prunier. Il se trouva dans la nécessité de publier dans le village ce qu'il avait été obligé de faire, en la personne de la femme du plus scélérat des hommes ; cette pièce jouée au curé, ses paroissiens qui l'avaient déjà en aversion le turlupinèrent sur son aventure ; les uns lui venaient demander les pieds de son pourceau, les autres les oreilles ; et il y eût des femmes qui lui demandèrent des boudins ; pour cela dit-il, je leur en fournirai, pourvu qu'elles en mangent tels que je leur donnerai.

M. le grand vicaire qui avait instruit le prélat de l'histoire savait que Monseigneur avait fort envie de voir ce personnage : l'on le fit entrer dans la salle. Votre avarice M. le curé dit le prélat est cause que vous avez fait une action qui mériterait que l'on vous déclara incapable de tenir le poste que vous tenez dans l'église. Quoi M. le curé vous enterrez dans votre jardin une femme de bien, qui a reçu tous les sacrements, et le Saint-Viatique, parce que son mari est aussi fripon que vous êtes indigne prêtre, le curé voulut parler, mais le prélat lui dit, je sais toute votre aventure, qui m'a été fort bien circonstanciée ; je sais

quel chagrin vous avez eu de trouver chez vous dans un drap, le cadavre d'une femme au lieu d'un gros pourceau, dont le corps est riche, et tous les membres estimables ; et celui d'une femme, et tous ses membres nous font horreur après sa mort.

Je crois M. le curé, par le penchant que vous avez pour l'avarice, que l'on peut tirer de votre portrait sur celui de ce fameux avaricieux Achab, qui ravit et usurpa la vigne du pauvre Naboth pour agrandir son jardin ; je crois que si vous aviez trouvé l'occasion, vous auriez augmenté le terrain de celui ou vous avez enterré votre pauvre paroissienne. Je n'entends pas que le corps de cette pauvre femme soit privé de la sépulture dans la terre sainte ; je veux que vous la fassiez porter par vos soins, et que vous lui fassiez un service solennel ; et que le regret que vous avez de ne pas avoir dans votre saloir un cochon ne vous empêche pas d'entonner d'une voix forte un De Profundis, Si tous vos habitants à votre exemple, enterraient tous leurs proches dans des jardins les cimetières qui sont les métairies annexés au presbytère, demeureraient en friche et de nulle valeur, ce qui réduirait les pauvres curés à la mendicité.

Entretien XI (Concerne Saint-Yon)

Il se présenta à la porte un jeune ecclésiastique auquel le valet de chambre voulut faire décliner son nom. Il lui dit qu'il n'avait pas l'honneur d'être connu par aucun endroit, de Monseigneur, mais qu'il venait de la part de M. d'Estréchi, curé de Yon, qui avait l'esprit si égaré par un malheur qui lui était arrivé, qu'il n'osait se présenter devant un si grand prélat, qui ordonna à ce jeune clerc de lui conter au long l'aventure du Pasteur qui avait été détrossé et volé d'une somme de six mille livres par cinq voleurs, dont l'un avait servi ce pauvre Pasteur, deux ou trois ans et comme ce valet était fort ivrogne et libertin, il s'enrôla pour aller à la guerre.

Ce scélérat s'attroupe avec quatre autres, qui s'en allèrent exprès coucher à Châtres un jeudi, pour être à portée de faire leur vol le vendredi matin, qu'ils savaient que le sieur d'Etréchi serait seul parce que sa vieille servante ne manquait pas d'aller le vendredi à Châtres. Il faut savoir que l'église de Saint-Yon n'a que la maison du presbytère qui soit voisine, et qu'un petit village qui est au bas de la montagne. Celui qui prenait la qualité de maître d'hôtel de ce chef des voleurs vint trouver le sieur d'Etréchi qui était seul dans sa chambre et lui dit qu'il venait de la part d'une personne de grande qualité qui était son maître qu'il n'était qu'à un quart de lieue de là ; (à son intention) qu'il venait dit-il, pour le prier de vouloir dire la messe à son intention à l'Autel de Saint-Yon, ayant une dévotion particulière à ce martyr dont il avait l'honneur de porter le nom et que son bon et dévot maître l'avait chargé de lui demander trois messes selon son intention, et que le bon succès de ses entreprises. Et en même temps montrant une grosse bourse, tira un écu blanc entre plusieurs autres pour la rétribution des trois messes.

Ce pauvre curé avait ce faible d'aimer éperdument l'argent, ne se possédant pas de joie d'avoir reçu cette agréable pièce, des mains du maître d'hôtel de ce dévot seigneur lui dit, comment ferons-nous n'ayant personne pour me servir de clerc à la messe ? Vous n'avez Monsieur qu'à vous habiller, je vous répondrai ; c'est la chose du monde qui me fait le plus plaisir, que de servir celui qui va faire descendre du ciel le sauveur du monde, pour se livrer entre ses mains. Dépêchez-vous donc M. de prendre votre chasuble ; voilà le moment, que mon maître et son train va arriver, je vais sur la hauteur de la montagne et je vous avertirai quand il sera temps que vous vous présentiez à l'autel.

Il accourt tout hors d'haleine, voilà les gens à la porte ; ils entrèrent tenant de grands chapelets à leurs mains, que le célébrant remarquait quand il tournait le visage vers le peuple.

Ce quatrième qui était l'ancien valet, qui savait tous les aîtres de la maison et où était le coffre-fort, avait une hache qui brisa bientôt le lieu, ou le cœur et l'argent du curé résidait. Celui qui répondait à la messe, n'avait pas grande attention au sacrifice ; il avait toujours l'œil et l'oreille au guet ; et il s'aperçut après la consécration, qu'il y avait un grand silence qui pronostiquait que l'affaire était achevée. Et en effet il se présenta un des scélérats qui lui fit signe qu'ils avaient l'argent, ce bon clerc ne voulut pas attendre

que *l'ite Missa Est*, fut dit, pour quitter le célébrant qui, se voyant seul dans l'église, et que ce bon répondant l'avait abandonné devant la bénédiction ; il ne douta pas par tous ces mouvements extraordinaires, qu'il se passait quelque chose de nouveau dans sa maison, il ne prit pas le loisir d'ôter sa chasuble ; il s'encourut dans le logis, il trouva toutes les portes enfoncées, il monta dans le cabinet où il vit le cher coffre vide, et qui avait été enfoncé, il vit aussi qu'on avait emporté les draps de son lit. Il eût assez de présence d'esprit, ayant la tête nue et sortant de l'Autel, de prendre son bonnet de nuit en criant à perdre haleine, aux voleurs ! Aux voleurs !

Ce prélat qui avait toute l'attention possible au récit de cette aventure, dit à celui qui lui contait cette histoire : de bonne foi que croyez-vous que ce pasteur ait fait de cet écu séducteur qui lui a fait enlever deux mille de ses semblables. Mais l'ecclésiastique qui faisait vous n'attendez que ce narré, dit au prélat, vous voulez bien me permettre de vous dire que vous n'attendez que l'on vous raconte comment ce pauvre pasteur désespéré, la chasuble sur le dos et son bonnet à la tête courut au bas du village, toujours criant aux voleurs, aux voleurs. Il trouva un homme à cheval, qui était un domestique de Monsieur le premier président, criant et courant après lui, près d'un quart de lieue, ce cavalier descendit de cheval dans un petit village de la même paroisse, et pria un paysan de lui donner main forte pour arrêter M. d'Etrechi, qui était en chasuble et bonnet de nuit, marque évidente de son esprit aliéné et de son égarement.

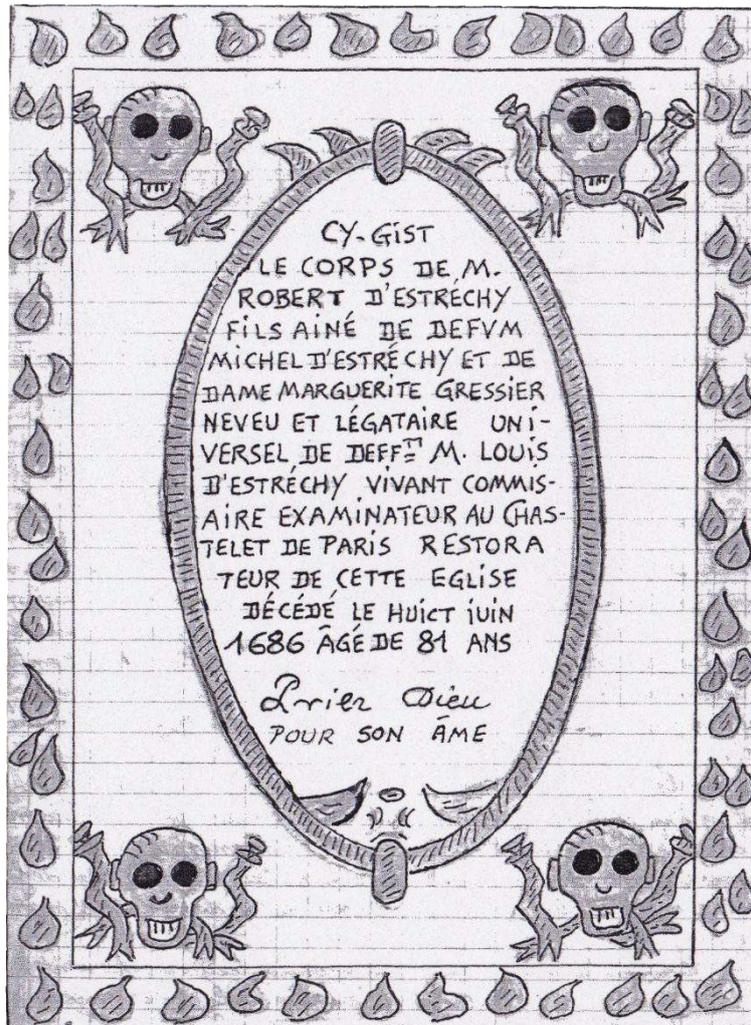
Au même moment, le pasteur arriva tout essoufflé et sans pouvoir dire un mot sinon je suis volé mes enfants, parlant à ces paysans, ne laissez pas échapper ce cavalier, qui est un de mes voleurs. Ces gens de village lui dirent vous vous trompez fort, nous connaissons fort ce Monsieur il est du château de Bâville.

Le cavalier commença à lui parler et lui dit : M. d'Etrechi en l'équipage que je vous vois avec une chasuble sur le dos, et courant dans les champs, on voit fort bien que votre folie est outrée, mais pour peu de raison qu'il vous reste, je vous demande que vous reconnaissiez que vous vous êtes trompé quand vous m'avez pris pour un voleur, sinon je vais vous faire conduire dans le bel état, où vous êtes, devant M. le premier Président, qui vous attestera qu'il ne se sert point de voleurs dans sa maison, les paysans se mirent en devoir de le mener à Bâville ; cela le fit entrer un peu en lui-même et leur conta avec beaucoup de peine, de palpitation et des paroles entrecoupées son aventure ; il voulut bien entendre le cavalier qui lui dit : M. d'Etrechi, croyez-moi, entrez dans une maison de ces villageois, envoyez quérir votre soutane et votre chapeau, après quoi on vous ramènera chez vous, oui dit le pasteur, je trouverai ma maison infectée par l'air contagieux de cinq voleurs, je verrai tout mon logis renversé et principalement mon pauvre cabinet qui était le dépositaire de tout le bien que j'avais pu acquérir pendant cinquante ans, par mes trop fréquents jeûnes que je m'imposais et par mes épargnes, mais ce qui me donnera le coup de la mort, c'est de voir mon pauvre coffre dont les fidèles entrailles ont été arrachées et que je ne verrai plus dans l'heureuse réplétion ou je l'avais laissé.

Comme les paysans lui eurent apporté ses habits, on le dépouilla de sa chasuble, et on le conduisit au pied de la montagne Saint-Yon, où il voulut rester un peu de temps pour y dévorer ses chagrins. Il se mit sur un lieu un peu éminent et dans un carrefour. Voilà le lieu où j'espère que dans peu, on placera les roues pour mettre les membres de mes cinq voleurs et leurs ventres qu'ils se sont fait crever par l'excès du grand bien qu'ils m'ont volé ; voilà la seule pensée qui donne quelque trêve à mes cuisants maux ; mais ma joie deviendrait parfaite si j'entendais que le bourreau battit la mesure sur leurs os ; qu'il leur fit chanter le Motet que les roues chantent toujours en grève.

Le prélat qui entendit avec patience le narré de l'aventure de ce pauvre pasteur pillé, dit : il n'y a rien qui le puisse consoler que de faire réflexion, que ce grand attachement qu'il avait pour les affaires de ce siècle, lui faisait négliger celles de son salut ; et s'il croit mon conseil dit le prélat, il fera un bon usage de sa douleur, en la mettant au pied de la croix, qu'il fasse ses efforts de faire bonne provision d'un bouquet de patience ; quoique cet heureux simple, passe pour une vertu qui soit effectivement sans langue et muette ; c'est celle-là qui frappe le plus l'oreille de dieu.

Eglise de Saint-Yon



Dessin R. Devevey 1930

Voici dans le chœur de l'église de Saint-Yon, encadrée de deux autres pierres tombales aux inscriptions effacées, la pierre tombale de M. d'Estréchy, curé de Saint-Yon dont nous venons de parler.

Entretien XIV
(Concerne Marcoussis)

Comme ce prélat faisait cette morale, on le vint avertir qu'il y avait à la porte de la salle deux célestins de Marcoussy qui est un couvent à deux lieues de Châtres, qui venaient pour avoir l'honneur de lui rendre leurs très humbles hommages. Le prélat les fit entrer et leur dit : je vous ai obligation mes pères de votre honnêteté, mais je me persuade qu'elle est un peu mêlée d'intérêt, vous voulez, vous plaindre du pasteur de Marcoussis. Nous avons bien raison Monseigneur de nous plaindre d'un homme qui parle avec des termes si injurieux de notre fondateur ; il dit publiquement qu'il serait à souhaiter que Jean de Montagu, Vidame du Laonnois et seigneur de Marcoussis, eût été pendu avant d'être surintendant. Dans ce temps-là, n'ayant pas assez volé il n'était point en état de fonder un riche couvent de mangeurs d'omelettes, qui sont de très dangereux et incommodes voisins.

M. L'abbé du Tillon, qui était presque toujours présent, a tout ce qui se passait au Synode, entendant parler de la mort funeste de Jean de Montagu, dit à M. de Paris, je lisais ces jours passés la fin malheureuse de beaucoup de surintendant ; c'est un métier si dangereux penchant que nous avons pour les biens nous entraîne à nous faire bonne part de ce qui devrait être distribué légitimement aux créanciers de l'Etat.

Comme j'ai la mémoire fraîche, dit cet abbé au prélat du malheureux sort et de la mauvaise destinée du pauvre Jean de Montagu, seigneur de Marcoussis ; il était fils de Gérard de Montagu et de Bonne Cassinel. Ce Gérard était secrétaire du roi Charles V et trésorier de ses chartres, et mourut le 27 septembre 1380. Jean de Montagu son fils fut aussi secrétaire du même roi. Et les rois Charles V et VI l'honorèrent de leurs bonnes grâces, le dernier lui confia la surintendance des finances de France, cet emploi lui donna le moyen d'enrichir et d'établir sa maison qu'il éleva par des alliances illustres, mais qui lui firent beaucoup d'ennemis. On dit que Montagu était brusque et n'avait point de politesse. Cependant nonobstant sa grossièreté, il eût la charge de grand maître de France. En l'an 1408, il emporta sur ses compétiteurs, l'administration générale des affaires, et obtint l'Archevêché de Sens et l'évêché de Paris pour ses deux frères dont l'un fut aussi chancelier de France.

Le Duc de Bourgogne et le Roi de Navarre, qui avaient une aversion mortelle contre lui, entreprirent de le perdre ; voyant que le roi était moribond et accablé de maladies, ils se servirent de cette conjoncture favorable à leurs desseins, ils l'accusèrent de péculat et de divers crimes ; ils le firent arrêter prisonnier par des Essarts, prévôt de Paris le 7 octobre 1409, on lui donna des commissaires à la dévotion de ses ennemis qui le condamnèrent à mort, après lui avoir fait subir une cruelle question. L'arrêt fut exécuté le 17 du même mois et le corps de Montagu fut attaché au gibet de Montfaucon ; trois ans après son fils eut le crédit de faire rétablir sa mémoire, on détacha son corps de Montfaucon et le 28 septembre 1412, on l'apporta en procession au Monastère de Marcoussis, où il fut inhumé avec tout l'honneur possible.

Jean de Montagu avait fondé ce couvent le 18 février 1404, on dit que Louis XIII étant allé près de Marcoussis, qui est un fort beau pays de chasse et poursuivant un cerf, qui fit rendre ses derniers abois près de la porte du jardin des religieux. Sa majesté fit ouvrir la porte et alla visiter l'église et la maison conventuelle, il dit au Prieur qui avait l'honneur de la suivre : il ne faut pas mon père tirer vanité que vous n'avez pas seulement un simple pendard pour fondateur, mais un véritable pendu dans toutes les formes et par ordre de justice.

Ayez la bonté, Sire, de dire que c'était par injustice qu'il fut exécuté sur une sentence sans formes, portée par des commissaires choisis par ses ennemis, et qui étaient de même trempe que Pilate.

Ce que je viens de dire à votre majesté, est tellement conforme à la vérité que votre majesté l'a reconnue en donnant un arrêt qui rétablit notre pauvre fondateur dans tout l'honneur et la réputation d'un homme qui ne devait pas être noté d'infamie, que la postérité reconnaîtra qu'elle est rejaillie sur ses ennemis et calomniateurs.

Le Roy dit au prieur, mon Père, je loue votre zèle de soutenir avec tant de chaleur l'honneur de celui qui vous a fait la grâce de manger du pain du Crucifix. Si ce grand nombre de gens qui mangent le vôtre, Sire, avaient autant de ferveur pour votre service, que j'ai de zèle pour notre fondateur, votre majesté se verrait en peu de temps, seul et unique monarque de tout le monde.

Le jeune ecclésiastique qui était venu faire les excuses du curé de ce qu'il n'avait point comparu au Synode, fut toujours présent à ce grand narré. Mais encore dit le prélat, monsieur dites-nous en deux mots les principaux sujets de plaintes que le curé de Marcoussis a contre les Célestins. Monseigneur, ils sont essentiels, dit le prêtre au prélat, ils empêchent que ce pasteur fasse ses prêches et catéchismes aux paroissiens et aux enfants, ne pouvant les avertir des fêtes et jeûnes qui arrivent pendant la semaine, non plus que des mariages par les publications des bans, il ne peut pas aussi faire savoir les intentions du Conseil sur le règlement des Tailles, n'ayant point d'oreilles à l'écouter, car ses paroissiens assistent tous les dimanches et grandes fêtes aux services et messes des Célestins, qui font sonner leurs grosses cloches en branle, au moment que l'on sonne la messe paroissiale.

Voilà les premiers désordres que ces religieux causent. Il semble qu'ils veulent opposer Autel contre Autel, et quoique les moines ne soient que des troupes auxiliaires, ils veulent combattre à la tête de l'armée, et dans la place destinée aux généraux.

Le prêtre dit au prélat, ce que l'on vous demande Monseigneur c'est d'avoir la bonté d'ordonner à ces religieux de tenir leur église fermée les jours de dimanches et fêtes, jusqu'à dix heures du matin, afin que le curé ait le temps de dire la Grande messe, de faire ses instructions. Voilà en gros ce que le curé demande de votre Grandeur.

Il faut écouter dit le prélat, ce que les Célestins répondront à ces inconvénients et en même temps qu'ils mettent au jour les sujets de plaintes qu'ils ont contre le curé. Le prieur des Célestins prit la parole et dit au prélat, il n'y a point de sottises et de railleries que le curé n'ait faites sur notre genre de vie et sur notre gourmandise. Il a publié lui et ses commissaires pour nous rendre odieux à la noblesse, que nous faisons chercher par des femmes et des enfants, des œufs de perdrix, pour faire des omelettes plus délicates que les ordinaires, et que mangeant des omelettes des œufs de perdrix, nous mangions les perdreaux en vert.

Ce pasteur dit que nous sommes cause de la cherté de la volaille dans le pays, puisque les paysannes ne prennent plus le soin de faire couver les poules pour élever des poulets, préférant le gain présent de la bonne vente de leurs œufs, à l'espérance incertaine d'élever des petits.

Ce pasteur exagère l'utilité qu'ont les maisons de qualité d'avoir des poulets dans leurs fermes, pour donner à manger à des survenants imprévus. Il dit que nous faisons passer par notre grande poêle si bien fourbie, ces gros œufs de poulet d'Inde, qui tiennent bien leur place dans une omelette à la Célestine de deux pouces d'épaisseur, et d'un pied et demi de diamètre. Je vous laisse à penser, dit ce pasteur plus malin que politique, combien de d'Indonneaux sont ensevelis dans ces prodigieuses omelettes qui privent les voisins de manger de ces friands morceaux dans la première saison.

Il serait à souhaiter, disait ce curé en faisant bonne chère chez un gros fermier, que l'on réforma l'Ordre des Célestins à l'instar des Théatins, qui font sonner la cloche du réfectoire dans l'espérance que le prochain charitable leur apportera à manger. Si ces religieux avaient heureusement pour nous pris cette réforme, je ne crois pas que personne de leurs voisins se mit en chemin de leur porter de ces grandes et matérielles omelettes, pareilles à celles qu'ils font servir tous les jours dans leur réfectoire.

Entretien XIV
(Suite de Marcoussis)

Comme M. de la Brunetière finissait ce discours, M. du Tillon vint avertir le prélat, que M. le curé de Marcoussis qui s'était excusé envoyé excuser pour n'être pas comparu au Synode à cause de quelque indisposition qui lui était survenue venait d'arriver. Monseigneur de Paris dit, je suis fort aise d'apprendre de sa bouche, les raisons des plaintes qui me paraissent fort spécieuses qu'il a contre les Célestins.

Le pasteur entra dans la salle, et fit son compliment au prélat fort succinct, mais de bon sens et fort délicat.

Monseigneur de Paris lui dit sans nous amuser à faire un détail des raisons que vous avez de vous plaindre de vos voisins les Célestins, je vous avoue qu'en quelque façon j'entre dans vos intérêts pour le trouble que ces religieux apportent à nos fonctions curiales, à quoi je remédierai par écrit avant de partir.

Les religieux de leur côté dirent au prélat que par une fatalité fâcheuse pour eux tous les curés avaient toujours des esprits fort remuants et qui fort souvent abusaient de leur Ministère pour tendre à leurs fins comme on le peut justifier, car pendant la détention de nos Seigneurs les Princes de Condé, Conti et Longueville, qui étaient prisonniers dans le château de Marcoussis, le pasteur du lieu leur servant d'aumônier, en certains endroits de l'Épître et de l'Évangile, il entrelaçait des nouvelles d'une gazette toujours menteuse, avec les vérités des Sacrés-Canons.

Si vous voulez, Monseigneur dit le curé au prélat, que je vous fasse un aveu ingénu des tours du passé, que je faisais pour donner quelque consolation à ces trois princes du sang prisonniers. Il fallait user d'une finesse et d'une ruse sans pareille, parce qu'il était non seulement impossible de leur dire un mot, mais même de les approcher, parce qu'ils étaient gardé à vue.

Je menais toujours un petit épagneul avec moi qui me servit utilement, à informer mes princes de toutes choses, j'avais préparé mes illustres prisonniers à m'écouter, quand je dis au lieu d' » *Oratre fratres audit* » au dernier évangile tout le monde est debout. M. le Prince quitta son carreau et vint auprès de moi qui lisait l'Évangile « *in principio erat verbum* » j'entrelaçais ces paroles : « *Tolle canem parvum in cubiculo et videbis in zona quoe est circa collum quid faciendum* ».

M. le Prince ne manque pas de suivre le conseil que je lui donnais, il écrivit plusieurs lettres qui étaient toutes décachetées qu'il mit dans la doublure de la manipule violette, qui était celle qu'il trouvait toujours sur son carreau, par où il recevait des nouvelles et faisait réponse. Je lui mis le lendemain beaucoup de pain à chanter rouge, pour cacheter, ses lettres la nuit, parce qu'il ne pouvait se servir de cire d'Espagne sans être vu des gardes trop clairvoyants.

Le jour d'après je trouvais dans la manipule violette une douzaine de lettres qui étaient fermées, que je fis tenir par la poste de M. L'Intendant, cette seule n'était point cachetée, il donnait ses ordres sur des affaires importantes, et sur la fin de sa lettre il demandait à son Intendant, de lui envoyer par un valet de chambre son perroquet, et de le faire instruire à dire de jolies choses à son arrivée.

Son Altesse pria instamment M. de Bar, qui commandait aux gens qui étaient destinés pour la garde des Princes, de vouloir bien mander que l'on lui envoya de l'hôtel de Condé son perroquet favori. Son Altesse voulait que cet ordre parût venir de M. de Bar, pour ne pas faire paraître qu'il eut aucun moyen de faire savoir des nouvelles que par le canal de celui qui avait ordre de la garder.

Dans la lettre de l'Intendant, il lui mandait que dans la cage du perroquet il y avait deux objets augets, dont l'un était destiné pour mettre la boisson, dans l'autre la mangeaille ; que dans celui qui était de fer blanc, il fallait y mettre deux fonds, dans celui du plus bas on laisserait une petite ouverture pour y couler une lettre de change de vingt mille livres, que lorsqu'il l'aurait mise, il eut soin de souder l'ouverture.

Au bout de quinze jours, M. de Bar avertit son Altesse qu'un valet de chambre venait d'arriver, qu'il lui apportait la cage et le perroquet, que l'on lui mandait que Mademoiselle Cécile, file d'honneur de Mme la Princesse qui avait toujours eu soin de l'instruire, lui avait appris ce qu'il devait dire à son bon maître à son arrivée.

Ce jour-là dit le pasteur, M. de Bar me permit d'entrer dans la chambre de son Altesse, ce qui n'était point encore arrivé, depuis la détention des Princes, un garde apporta le perroquet dans sa cage, qui à la vue de son maître fit de grands cris de joie et d'allégresse, avec un battement d'ailes il regarda de tout côté, et commença de dire : « mon prince, quel fichu maréchal des logis vous a logé ici, je vous ai accompagné à votre tabot, je veux vous suivre au calvaire » et regardant fixement son Altesse lui dit : « mon prince savez- vous que je ne suis plus le perroquet royal, mais j'ai été nommé le roi des perroquets, commandez à vos gens quand ils voudront me parler, de me traiter de Sa Majesté Perroquet. »

⁽¹⁾ Il fut quelque temps sans parler et mangea d'un biscuit qui était dans son auget, et après regardant les trois princes, « nous sommes ici quatre prisonniers savoir un roi et trois princes du sang » M. le Prince qui depuis sa détention n'avait rien dit avec enjouement, dit au perroquet lorsque M. de Bar fut parti, je suis fort satisfait de votre bien dite mais il faut pourtant que je dise à votre Majesté Perroquette que l'auget de votre cage m'a fait un discours beaucoup plus persuasif que le vôtre, m'ayant donné l'invention de me faire payer une somme de vingt mille livres.

⁽¹⁾ M. le marquis de Châtres qui nous narre cette histoire à légèrement galéjé en faisant tenir au perroquet tous ces raisonnements lorsqu'on sait que cet oiseau ne raisonne pas, qu'il ne fait que ressasser les quelques mots appris par cœur sans en connaître la portée. (R.D.)

Entretien XV

On dit au prélat que lorsqu'il était occupé à écouter les plaintes que l'on portait au Synode, son grand vicaire allait dans les églises voir s'il n'y avait point d'abus à réformer, et si les tabernacles et les sacristies étaient dans un état décent, et s'il n'y avait point quelque ridicule tableau comme il arrive fort souvent que l'on en trouve dans les églises de campagne. Ce grand vicaire en fit ôter un qui était sur un autel dédié à Saint Christophe, que le peintre peignait d'une figure et d'une grandeur démesurée que sachant que des diables se disposaient à le venir voir par curiosité il en prit un grand nombre à la pipée avec des gluaux bénits.

Dans une autre église, sur un autel dédié à St Michel, il y avait le combat opiniâtre de cet archange avec le diable, qui étaient tous deux en sang, le démon arrachait toutes les plumes des ailes de l'Ange, dont toute la place était remplie et l'archange, avait tellement déplacé les cornes du diable, qu'au lieu d'être droites, il les avait mises en croix, qui était une figure qui était insupportable à un démon de porter en haut de la tête une croix.

Le grand vicaire dit au prélat qu'il avait trouvé beaucoup d'opposition dans l'esprit des paysans lorsqu'il avait voulu ôter de leurs paroisses ces ridicules tableaux auxquels ils avaient grande dévotion. On m'indiqua dit M. de la Brunetière au prélat, une église où il y avait une chapelle dédiée à Saint Côme et à Saint Damien qui étaient frères et de profession de médecins et pharmaciens. Dans un grand tableau on dépeignait dans un lit d'un côté un malade qui était en posture de recevoir un lavement, Saint Côme tenait la seringue et le canon en arrêt. De l'autre côté du lit, il y avait un autre malade qui était tourmenté d'une colique graveleuse que Saint Damien tenait.

Ce tableau faisait rire tout le monde de voir sur un autel un homme en posture de recevoir un lavement et un Saint tenant une seringue en arrêt et se disposant de faire la figure d'un mousquetaire à genou.

Entretien X

Le prélat tenait à la main une liste de gens contre lesquels il y avait des plaintes. Il dit au valet de chambre qui était à la porte, de voir dans le vestibule, s'il n'y avait pas un tel curé qui était accusé d'être un grand danseur. Ce curé entrant dans la salle fit une grande révérence fort étudiée au prélat qui lui dit : vous me faites connaître M ; le pasteur que vous n'avez point perdu votre argent, en payant votre maître à danser ; si sous vous étiez contenté d'avoir retenu à faire une révérence de bonne grâce, je ne vous en dirais rien. Mais je ne puis m'empêcher de vous témoigner qu'il est fort scandaleux et indécent à un prêtre, au sortir de l'autel de faire le baladin, et outrer la danse avec des ivrognes de paysans.

Le pasteur répondit, qu'il ne pouvait pas tout à fait disconvenir que quelquefois il ne s'était pu dispenser de danser quelques courantes, qu'il n'avait pas cru de faire rien de répréhensible dans ces rencontres, puisque même depuis deux jours, il avait lu dans l'histoire que le bon roi Louis XII se trouvant au bal à Milan, le Cardinal de Narbonne et de Saint Séverin dansèrent avec cette Majesté.

Le prélat lui répondit, quand vous serez Cardinal M. le curé comme ces Eminences, et que votre monarque voudra bien faire des pas de menuet avec vous, je vous promets que je m'imposerai silence, et vous pourrez cabrioler en assurance, et tant qu'il vous plaira, mais en attendant, si vous vous avisez de danser comme à l'ordinaire, je vous ferai mettre pour quelques jours dans un cachot si étroit dans la prison de l'Officialité, que vous n'y pourrez pas mesurer vos pas.

Monseigneur l'Archevêque demanda s'il ne se présentait point un religieux de Sainte Geneviève, qui se voulait faire approuver pour confesser dans une paroisse près Corbeil. Le prélat demanda au religieux s'il n'avait pas confessé à Saint-Etienne-du-Mont, il lui répondit. Monseigneur, j'ai fait pendant trois ans cette fonction dans la paroisse de Saint-Etienne, approuvé de Monseigneur notre Général.

Le prélat qui regardait avec jalousie cette Dignité Monacale, savez-vous dit M. de Paris, au religieux que la mitre et la crosse qui sont des marques de distinction et de juridiction dans un évêque sont une tache d'ambition outrée dans un moine.

Monsieur de Paris s'informa de ce religieux quelles études il avait faites. Il lui répondit, Monseigneur, j'ai étudié pendant deux ans en droit canon, j'ai aussi pris des leçons des trois parties de la philosophie, savoir, de la logique morale et physique, pour la métaphysique je me suis bien gardé de m'appliquer à cette étude, parce que j'ai vu dans un Concile tenu à Paris en l'an 1209, qu'il est défendu de lire la métaphysique d'Aristote, sous peine d'excommunication.

Etudiez dit le prélat au religieux trois mois cette métaphysique interdite par ce Concile, en vous relevant de cette excommunication, je vous admettrai à confesser dans mon diocèse.

Concerne Franconville

L'on fit entrer dans la salle un bon et riche marchand de Paris nommé M. Boutet, qui avait acheté de Monseigneur le Prince de Condé, la terre de Franconville. Le curé du lieu enragé de n'avoir plus pour Seigneur, le premier prince du sang, et considérant qu'un simple bourgeois, quoique fort honnête homme, tiendrait la place dans son église de cette Altesse.

Ce pasteur jura qu'il ne le recommanderait point dans les prières publiques, comme Seigneur, mais bien en qualité de marchand.

Ce qui étant venu à la connaissance de l'acquéreur, il fit faire des sommations au curé de lui rendre les honneurs qui lui étaient dus, comme son nouveau Seigneur.

Au premier prône qu'il fit, il dit à ses paroissiens je ne veux pas vous empêcher de prier Dieu pour M. Boutet, qui tient sa boutique en la rue, qui est nouveau Seigneur de Franconville, à ce qu'il prétend vous pouvez en user comme il vous plait ; pour moi vous savez que je suis obligé de dire tous les jours mon bréviaire, et quantité de prières, tant pour mes amis vivants que trépassés ; ce seigneur marchand me dispensera s'il lui plait de prier Dieu pour sa santé et succès de son négoce.

L'acquéreur de la Seigneurie se pourvut à la Cour, et fit vois les termes de cette belle publication. Le Parlement ordonna que le curé ferait la prière à la manière accoutumée, pour les autres seigneurs, sans faire mention du nouveau Seigneur. Cet arrêt fut signifié au curé mutin, qui dit à l'huissier, qui était porteur de l'Arrêt, qu'il ne manquerait pas de déférer à ce qui lui était ordonné par la Cour, mais qu'il fallait que ce marchand obtint encore un autre Arrêt pour obliger le curé et les paroissiens à diriger leurs intentions dans leurs prières.

Le Seigneur de Franconville vint supplier le prélat de réduire cet obstiné à la raison lui disant, Monseigneur ce malheureux prêtre m'a fait un hydre de procès ; le bras séculier qui a toute la force en main, n'en peut venir à bout. Le prélat lui dit : que pensez-vous que l'église puisse faire contre lui.

Je voudrais avoir assez de pouvoir pour obliger le curé et les habitants de prier Dieu de tout leur cœur pour vous ; vous savez que je ne puis pas connaître ce qui se passe dans l'intérieur, quand j'en aurai bien informé, il n'est pas dans mon pouvoir et de mon ressort de les obliger à diriger leurs intentions en votre faveur.

Mais dit le prélat, Monsieur, je veux vous donner un conseil, qui réduira au point que vous souhaitez ces emportés. Comme Dieu, par le commerce que vous faites-vous a donné du bien payez une année de la Taille à la décharge des habitants et allez à l'offrande tous les jours de fêtes à votre paroisse et toutes les fois que vous irez, portez un louis d'or au curé vous verrez qu'ils désigneront tous leurs intentions comme vous souhaitez.

Concerne Quimpville (Guiberville)

Après l'audience du marchand ; le premier qui se présenta fut le curé de Quimpville, homme fort négligé et malpropre en ses habits. Il faut savoir qu'une Chapelle, qui était près du château de Quimpville fut érigée en paroisse par le prélat depuis peu, à la recommandation de M. Genoux, fort habile conseiller au parlement, qui savait bien que ce petit bénéfice nouvellement établi ne pouvait pas faire subsister un titulaire sans quel qu'autres secours ; c'est pourquoi il était comme de la maison de M. Genoux.

Monseigneur l'Archevêque dit à ce curé, je suis surpris, Monsieur comme un prêtre appuyé d'un si riche seigneur et qui approche tous les jours des autels comme vous, pour se tenir si malpropre. Je sais pourtant de fort bonne part que vous avez un savoir-faire pour retirer de très grosses rétributions de la desserte de votre bénéfice, témoins un jour de Pâques, qu'il se trouva plus de vingt personnes de la première qualité qui avaient couché au château et qui assistèrent à votre messe paroissiale ce grand jour de fête, vous comme Pasteur, vous présentâtes pour faire baiser la Paix, et recevoir les offrandes, vous vous aperçûtes que tous ces messieurs fouillaient fort inutilement dans leurs poches, voyant qu'ils témoignaient ne rien avoir à donner pour l'heure, vous dites : Messieurs, ne faites point de difficulté de venir à l'offrande, je vous ferai crédit quand à présent pour baiser la Paix, sans regarder à vos mains, je vous connais tous pour gens riches et solvables ; je vous ferai volontiers crédit jusqu'à demain.

Vous fûtes payé grossièrement du principal et des intérêts. C'est pourquoi vous n'avez nulle raison pour vous excuser de votre malpropreté, si vous n'aviez que vos bas sales et percés, vous auriez quelque espèce d'excuse, quand vous diriez que depuis le matin jusqu'au soir vous êtes toujours à genoux.

Un pasteur brusquement fondit la presse et se présenta au Prélat, qui le reconnut au visage, mais sans se souvenir du nom et regardant son registre pour savoir en quel prédicament était ce curé dans l'esprit de ses supérieurs. Je suis bien fâché dit le Prélat au curé, de vous dire Monsieur que vous n'êtes point dans le catalogue de mon diocèse du nombre des Saints que l'on y doit fêter.

L'on m'avait averti avec raison, Monseigneur que des gens mal intentionnés contre moi, tacheraient de surprendre votre Religion en donnant atteinte à ma réputation. Puisque vous avez dit le Prélat, des avis des rapports que l'on devait faire contre vous que n'ôtez-vous de votre maison cette pierre de scandale, et d'achoppement que vous y avez. Je ne m'explique que trop, sans qu'il fut besoin de vous dire que c'est de cette aimable servante dont j'entends parler. Dites-moi de bonne foi dit le Prélat M. le curé ferez-vous naître de l'horreur de vos paroissiens d'un crime dont ils vous croient bien plus coupable qu'eux ; vous irez confesser une pauvre fille, qui par faiblesse et fragilité sera rarement tombée dans quelques péchés d'impureté, croyez-vous tirer des larmes des yeux de votre pénitente, pour laver ses péchés. Vos remontrances feront-elles de grandes impressions sur son esprit ; voyant que vous êtes un directeur, qui croupissez dans un sale péché d'habitude, dont vous n'avez pas la force de vous relever. Il faut pourtant aujourd'hui que vous me promettiez de faire le dernier effort pour quitter ce commerce honteux car pourquoi, dit le prélat, avoir une servante si ce n'est pour en abuser, un valet aurait plus de force pour vous servir.

Vous savez dit le curé au Prélat que nos serviteurs ne sont que des rustiques et des lourdauds paysans qui ne savent que bêcher la terre et enterrer du fumier, qu'une fille est plus propre à faire un lit qu'un gros manant avec ses mains terreuses. Je sais de bonne part dit le Prélat que votre servante défait plus souvent votre lit qu'elle ne le fait. C'est ce qui m'oblige de vous dire que si vous ne vous défaites pas dans demain de cette bonne faiseuse et défaiseuse de lit, je veux vous donner pour valet le geôlier de ma prison qui vous fera tous les jours votre lit avec une grande fourche.

M. l'abbé du Tillon qui était toujours présent et qui était si heureusement et avec tant d'applaudissements sorti d'une harangue non préméditée, prononcée à l'ouverture du Synode et étant content de lui-même, ce qui le mettait en belle humeur et lui donna envie de rire, il dit, Monseigneur l'archevêque, il faut pourtant un peu nous divertir aux dépens d'un de vos curés, je veux parler de celui qui marqua si bien ses paroissiens, dont il croyait que leurs femmes leurs étaient infidèles ; je sais s'il n'était point de mes auditeurs.

Je crois, dit le Prélat, qu'il est à présent dans mes prisons et continuant son discours, il nous affirma qu'il n'avait jamais entendu parler d'une vengeance si visible que de celle de ce fripon de curé. Peut-être dit le Prélat, en nous parlant que ces Mrs ne savent pas le procédé ridicule de cet indigne Pasteur, lequel solennisant la fête du mardi-gras à laquelle il avait beaucoup de dévotion, et étant avec cinq ou six ivrognes des habitants de son village dans la chaleur du vin ils lui firent raillerie d'une amourette qu'il croyait fort secrète quelqu'un de ceux qui étaient à table lui dit que tout le monde en était imbu et l'on battait la moutarde de cette inclinaison.

Demain dit ce bon Pasteur qui sera le mercredi des Cendres, je marquerai sur le nez comme des moutons de Berry, mes railleurs qui sont en grand nombre qui ont des femmes infidèles ; je veux leur apprendre à se moquer de moi. Et effectivement ce Pasteur vindicatif dans le bassin pour la distribution des cendres, il y en avait d'un côté de noires et de l'autre de la couleur ordinaire. Les gens dont il voulait se venger au lieu de leur mettre au haut du front, il leur appliqua des cendres charbonnées au milieu des deux yeux et au haut du nez. Ceux qui étaient du souper du mardi-gras eurent la curiosité d'aller regarder après la distribution des cendres, ceux qui étaient marqués de la mauvaise marque.

Ces pauvres maris qui étaient bafoués furent en furie dire à leurs femmes à quel coin ils étaient marqués, par un homme qui devait savoir leurs vies puisqu'elles en avaient faites un aveu ingénu dans la confession.

Ces femmes comme des fuies allèrent dans la maison du curé après lui avoir donné cent coups, le barbouillèrent de ces cendres noires qui étaient encore dans le bassin sur la table. Les maris ne furent pas contents de cette vengeance, ils en portèrent leurs plaintes au Prélat qui envoya dire au geôlier de lui faire conduire ce prisonnier que l'on nommait à la geôle « cendrier » ; comme il fut arrivé devant Monseigneur, ce Prélat lui dit comme vous êtes très incapable d'avoir des ouailles sous votre direction puisque vous les

noircissez et marquez suivant les ordres du malin Esprit au coin du Diable, il ne serait pas raisonnable de laisser un troupeau de Jésus-Christ dans un tel abandon, c'est pourquoi dès aujourd'hui je vous interdis de toutes vos fonctions et j'ordonne à votre vicaire de remplir pour quelque temps les devoirs du curé ; pendant que je choisirai à votre place un Pasteur fait au modèle qui nous est prescrit par les sacrés canons et par l'Évangile.

Cependant, je vous trouverai fort heureux si l'on ne sert point au roi ce plat risible de votre conduite. Car sa Majesté en riant vous enverrai servir sur ses galères vous trouvant indigne de manger du pain du Crucifix, il vous enverrait vivre à l'auberge des forçats à deux livres par terre.

Il se présenta à la porte de la salle un jeune bachelier de Sorbonne qui pria le valet de chambre d'avoir la bonté d'avertir Monseigneur qu'un jeune prêtre qui n'avait point l'honneur d'être connu de sa grandeur ni qui n'était point assez heureux que d'avoir quelque bénéfice dans le Doyenné de Montlhéry, mais qu'ayant appris que ce prélat donnait indifféremment audience à tout son clergé, et voyant qu'il était plus accessible à la campagne que dans Paris qu'il appelait une vraie Babylone, il était venu pour faire entendre ses raisons au Prélat qui sur ce rapport donna ordre au valet de chambre de le faire entrer.

Ce jeune prêtre dit, Monseigneur, vous sachant hors de ce grand accablement de gens de toutes professions, qui vous obsèdent dans votre Palais de l'Archevêché, je suis venu ici pour vous demander justice du procédé que les Théâtins tiennent à mon égard, ils ne me veulent point faire aucune raison des messes que j'ai dites dans leur église par leur ordre, ces religieux s'étant fait fort bien payer des rétributions de ceux pour lesquels on avait offert le S. Sacrifice de la messe.

Le Prélat demanda au bachelier s'ils n'étaient jamais entrés avec lui en quelque compte pour satisfaire à leur dette, et si après avoir dit ces messes il n'avait point été dîner avec ces religieux. Il dit au Prélat qu'il était vrai que deux ou trois fois il avait voulu descendre à la cuisine, on lui dit qu'ils avaient plus de cent cuisines dans le voisinage puisque toutes celles du quartier leur étaient communes, qu'il pouvait aller manger, s'il voulait chez leurs bienfaiteurs dont ils lui donneraient une liste. Le Prélat se mit à rire de la proposition qu'on avait faite à ce jeune homme qui paraissait avoir bon appétit.

Je dis au Prélat, je crois qu'il arrivera quelques réformes nouvelles à cet ordre, et qu'il ne voudra plus perdre de temps à mâcher, et que leurs bienfaiteurs seront obligés de leur apporter le pain, la viande et les fruits tous mâchés, et les leur donner comme les pigeons et les moineaux à leurs petits.

Le valet de chambre qui gardait la porte, vint avertir Monseigneur que le Pasteur contre lequel vous avez reçu des plaintes de ses paroissiens, des fréquents procès qu'il leur fait, est à la porte, il y a deux heures. Il faut le faire entrer car indubitablement il me ferait un procès de refus de justice.

Tout le monde empêchant l'entrée du vestibule à ce curé à cause de sa mauvaise mine, de ses haillons d'habits. M. de Paris commanda de le faire entrer. Ne conviendrez-vous pas avec moi M. le curé, que votre avocat et votre fripon de procureur vous ont volés l'argent qui était destiné pour votre tailleur. Il faut que vous sachiez que les gens du palais, ressemblent à ce dragon qui gardait les pommes du jardin des Espérides, les fruits étant d'un or fort épuré et d'une beauté surprenante ; personne ne pouvait les cueillir qu'aux dépens de son sang et le plus souvent de sa vie. Aussi, quand un procureur est chargé de votre sac et de votre récolte, il fait tout tourner à son profit et vous réduit à la mendicité. Caton ce prudent payen avait une telle horreur des procès qu'il était d'avis de paver le palais romain de pièges pour casser les jambes de ceux qui avaient la témérité d'y entrer afin que l'on ne put s'en approcher sans se mettre en danger de se casser les pieds et les jambes.

Le pasteur répartit au prélat, je ne connais que trop Monseigneur, la vérité de ce que vous avancez que *Patrocinium Latrocinium* à l'égard de quelques avocats est la même chose ; je suis convaincu qu'il y a quelques gens de bien dans cette profession, mais par malheur je ne suis tombé que dans de très perfides mains, dont il n'est plus dans mon pouvoir de me retirer, qui m'ont donné du pain à ce qu'ils prétendent, en contribuant à me faire avoir mon bénéfice pour un procès, ils reprennent le pain qu'ils disent m'avoir mis à la main auparavant que je le puisse porter à ma bouche.

Monsieur de Paris dit au pasteur, il faut que vous confessiez M. que vous mènerez une vie languissante si vous n'étiez tous les matins réveillé de quelque nouvel avantage, que vous avez remporté dans quelque instance que vous aviez au Palais. Croyez-moi dit le Prélat, guérissez-vous de cette démangeaison de plaider pour remplir uniquement les devoirs de votre condition. Le pasteur répondit, je

vous conjure Monseigneur au nom de Dieu de me donner la liberté de poursuivre seulement deux procès, cela me déshabitua insensiblement du plaisir que j'avais à plaider, Monseigneur congédia ce plaideur en lui disant qu'il fallait se repentir d'avoir consommé mal à propos ces paroissiens en ferais de procès, et imiter ce que Tertullien disait du Lazare, qui nettoyait sa maison du ballet de la Pénitence.

Comme ce chicaneur sortait de la salle, en même instant il entra un curé contre lequel on avait fait des plaintes au prélat, de ce qu'un dimanche gras, il avait annoncé la quadragésime à ses paroissiens, en leur disant que le Carême n'était établi que par un ancien usage dans l'église que les riches qui pouvaient acheter aisément de bon poisson et de la marée devaient s'abstenir de manger de la viande, mais qu'il ne ferait aucune conscience qui n'auraient point observé ni jeûne ni abstinence. Le prélat qui connaissait le curé pour un animal fort vorace et gourmand ; je voudrais pour le repos de votre conscience, qu'étant d'un aussi grand appétit que vous êtes, vous eussiez dévoré le Carême, si vous l'aviez digéré, il n'en faudrait plus faire mention à vos habitants.

Mais les choses n'étant pas en l'état que vous pourriez souhaiter, il faut savoir et dire à vos paroissiens au premier prône que vous ferez le Carême a été institué par les apôtres. Ce qui se justifie par le Canon 69 et que le Pape Téléphore IX a rétabli ce Carême pour avoir publié et semé une doctrine erronée, je vous ordonne dit le prélat au curé une abstinence de viande pendant ce mois à condition que vous ne mettez pas votre jeûne dans votre bourse, comme je sais que vous avez coutume de faire, mais bien dans le bissac des mendiants, et par ce moyen vous jeûnerez en chrétien, et non pas en avare comme vous êtes.

Monseigneur ordonna qu'on fit entrer un curé qui avait fait un mariage contre toutes les règles. Le pasteur entra dans la salle. Le prélat lui demanda de quelle autorité il avait administré ce Sacrement entre ces particuliers qu'il nomma ; il lui répondit, Monseigneur, j'ai une bonne décharge puisque c'est en vertu d'une dispense du Saint-Siège, dont il montra la teneur au prélat qui dit que ces gens-là avaient fort bien fait d'avoir une dispense du Pape qui est le Dieu de la terre, car celui du Ciel ne l'aurait assurément pas accordée.

M. l'abbé du Tillon qui avait fait la harangue à l'entrée du Synode, le plus souvent entretenait les curés qui se présentaient pour entrer à l'audience. Il y en eut un qui lui montra une Elégie qu'il avait faite parlant au prélat, à votre gloire, qui me paraît d'assez bon gout et fort juste. Le bénéfice de ce courtisan du Parnasse est fort modique ; comme il emploie de son mieux sa verve poétique pour vous immortaliser, il est juste que de votre côté vous lui donniez de quoi l'entretenir.

Monseigneur de Paris qui était proviseur de Sorbonne prévoyant qu'en recevant l'Elégie des mains de ce curé poète, il serait engagé de lui faire un présent considérable ; dit à l'abbé, M. Je vous conjure de faire connaître à ce curé poète que je lui suis sensiblement obligé d'avoir l'honnêteté de me préconiser par ses beaux vers, desquels je ne me juge pas tout à fait capable de faire un juste discernement. Vous savez M. l'abbé, comme moi, que nous autres docteurs de Sorbonne n'avons point de juridiction sur les Muses, et que le Parnasse n'est point de notre ressort.

L'abbé dit au prélat, vous ferez un sensible plaisir à ce pauvre prêtre de lire et un peu applaudir son ouvrage. Monseigneur répartit à l'abbé, croyez-moi que dans tous les siècles, les poètes ne font guère état des louanges à moins qu'elles ne soient outrées.

L'abbé dit au prélat, puisque je ne suis pas assez persuasif, Monseigneur, pour vous faire naître l'envie et la curiosité de lire des vers faits à votre louange, je ne vous parlerai plus de l'Elégie ; je vous dirai seulement en deux mots la pointe et la chute de son épigramme. Comme on a publié dans tout le monde que le Roi s'était déterminé d'ériger l'Archevêché de Paris en Duché-Pairie en votre faveur, comme cette ville n'entre point en parallèle avec une autre de l'univers, ce qui fait que l'on dit communément Paris sans Pais, cela fait dire à notre poète, que puisqu'à l'avenir tous les prélats de Paris seront Pairs de France, on ne pourra publier que jamais Paris ne sera sans Pair.

Le Sieur du Puel, curé de Châtre (de 1663 à 1676) qui a fait la traduction de quelques écrits de S. Philippe de Néri, et les entretiens de l'abbé Jeom, et du prêtre Eusèbe ; comme pasteur du lieu se croyait en droit d'entrer dans la chambre de Monseigneur, sans prendre la précaution de se faire nommer. Le prélat lui dit, j'ai vu depuis peu une traduction de vous qui me paraît fort spirituelle et délicate et de bon gout ; si ce genre d'écrire vous plaît, et que vous soyez bien aise de vous laisser mener par la lisière de quelqu'auteur, je voudrais ce me semble en choisir un autre encore plus encore fameux que S. Philippe, je ferais mon possible de porter la lumière le plus avant que je pourrais, dans les livres de Tertullien, mais je me sens trop faible pour démêler les obscurités de cet abominable Africain. Vous savez dit M. de Paris au curé, le jugement que l'église a fait des écrits de cet auteur mais peut-être vous n'avez pas ouï dire la pensée de M. de Balzac, parlant de l'obscurité de Tertullien, il dit que c'est la noirceur de l'ébène qui ne laisse pas d'avoir de l'éclat.

Je vous dirai M. du Puel dit le prélat, que j'ai lu avec attention quelques-uns de vos entretiens en manuscrit avec M. de la Trappe, il semble que vous vouliez encore raffiner sur les autorités de ce dévot abbé, et que vous souhaiteriez que le clergé séculier se conforma à la sévérité de la règle de Saint-Bernard. Mais cependant je suis surpris d'apprendre de vos paroissiens, que quoi que vous leur prêchiez une morale aussi sévère que vous faites, vous ne laissez pas de jouer souvent avec des femmes et des filles : quoique ces divertissements paraissent innocents, ils ne sont néanmoins nullement de la pratique de la Trappe ; Il est vrai dit le pasteur au prélat, que les derniers jours gras du Carnaval, nous jouâmes au Colin-Maillard. C'est à ce jeu dit le prélat que vous avez été attrapé et que l'on a connu que vous n'étiez nullement un enfant de la Trappe.

Monseigneur de Paris continuant de parler dit à ce pasteur je vois que vous tâchez de vous persuader, que les évêques sont cause du relâchement de leur Clergé. Par vos écrits vous tonnez, mais j'aimerais mieux vous voir éclairer d'exemples : vous pourriez vous appliquer ce que Job disait de lui-même que le désir de son salut s'était évanoui comme un nuage, parce qu'il était aussi léger que le vent.

Monseigneur de Paris qui connaissait M. du Puel pour un esprit transcendant, et qui avait écrit avec autant d'esprit que de délicatesse. Je sais dit ce prélat que les grandes applications que l'on a à composer des livres méritent bien que l'on se donne quelquefois quelque relâchement d'esprit, mais jouer avec des femmes et des filles à des petits jeux ou l'on tâche de faire fourvoyer la langue pour prononcer de vilains mots et de grosses sottises, vous voulez bien que je vous avertisse que c'est outrer le relâchement et que tous ses ensorcellements de badineries, qui sont du gout de quelques petits esprits ne peuvent en conserver un bon comme le vôtre, dans sa véritable assiette.

Il se présenta à la porte de la sale du Prélat, un jeune ecclésiastique qui le vint saluer et qui lui fit voir la démission du bénéfice faite par son oncle. Le prélat lui demanda l'intendant parler s'il n'était point originaire de Flandres ou de Picardie, il lui dit Monseigneur, je suis du diocèse de Tournai, d'un village à deux lieues de cette ville mémorable par un combat de serpents et couleuvres, qui arriva en ce lieu l'année 1059. Ce terrain n'a jamais servi qu'une fois de champ de bataille pour ces vilains reptiles mais depuis cette journée notre contrée a toujours été la boucherie de l'Europe

Le prélat dit au bénéficiaire c'est le serpent qui a fait égarer l'homme de la véritable voie du salut ; ce sont aussi les serpents et les couleuvres de Tournai qui ont désigné par leur combat, le théâtre que vous deviez choisir pour vous égorger les uns les autres.

Entretien XII

Comme le prélat finissait ce discours, un maître d'hôtel entra dans la salle pour venir prendre quelques ordres secrets, lui parlant à l'oreille ; ensuite lui dit tout haut qu'il avait vu à la porte du vestiaire un prêtre à grande barbe qui souhaiterait parler à votre Grandeur, Mon Dieu dit le prélat, je l'attends avec impatience, ce vénérable curé d'une petite paroisse à une lieue de Montlhéry, dont M. le marquis du Châtelet est seigneur, entra et salua le prélat qui lui dit y-a-t-il longtemps que vous vous êtes échappé des Capucins ou des Petits-Pères, qui se disent ermites de Saint Augustin.

Le pasteur lui répondit qu'il n'avait eu la pensée d'entrer dans ces ordres, d'où vient donc dit le prélat que vous portez cette plantureuse barbe et une manchette à votre col, qui ne me plaît nullement, car je veux de l'uniformité dans le clergé de mon diocèse pour comparaitre à l'assemblée de demain ; faites en diligence agrandir votre collet et raser votre barbe.

Le pasteur fort chagrin, de ce que l'on avait fait le procs à sa barbe, s'en allait en murmurant à un laquais qui l'entendait comment veut-il disait ce curé que je fasse allonger mon rabat, et le chagrin que je ne puis vaincre, c'est qu'à mon arrivée au village, toutes les femmes et les petits enfants courront après moi, déplorant la perte de ma barbe, et les paysans ; gens toujours mal pensants croiront qu'on m'a trouvé en flagrant délit et que pour me noter d'infamie, on m'a rasé comme un fripon.

Néanmoins, ce pauvre curé, pour déferer aux ordres de son prélat, voulut vaincre sa répugnance et fut trouver le barbier de la maison dans la salle du commun, ce barbier le voyant dans une grande perplexité et jugeant qu'elle provenait de la perte de sa barbe, fit un grand éclat de rire, qui déconcerta tellement le pauvre curé qu'il ne voulut plus présenter le menton ; ce que l'on vint rapporter au prélat qui dit je ne veux point que vous le preniez à la barbe pour le raser, quoi qu'il y ait bonne prise.

Ce curé vint pour présenter requête civile contre l'arrêt prononcé contre sa barbe. Le prélat lui dit, en bonne foi, M. le curé, vous devriez être bien satisfait de votre conduite, puisque vos supérieurs ne trouvent rien à réformer en votre personne qu'une méchante barbe, je crois en vous l'ôtant, faire mon devoir vous faisant dépouiller de l'amour propre qui est un grand obstacle à votre salut. Je sais que cet ornement ôté de votre menton, vous perdrez beaucoup de coups de chapeaux car il est certain que ce sont ces grandes barbes qui font traiter tant de gens de Révérence, et qui impriment le respect de ceux qui les regardent.

Concerne La Norville près Arpajon

Comme la porte de la salle était à demi-ouverte, une paysanne grande et fort belle, âgée d'environ vingt-cinq ans, entra brusquement et se jeta toute baignée de larmes aux pieds du prélat, lui disant Monseigneur, je suis une pauvre femme du village de la Noirville qui est à deux portées de mousquet de Châtres. Cette paysanne demanda justice contre son curé en ce que depuis trois mois qu'elle requérait de la vouloir marier, cet inexorable pasteur de l'avait point voulu écouter.

Le curé averti de la plainte que l'on devait faire contre lui à l'Archevêché, se trouva à la sortie de la villageoise et se présenta au prélat qui lui demanda, d'où vient M. le curé que vous refusiez d'administrer le sacrement de mariage à une pauvre femme qui ne fait que sortir d'ici. Le curé dit au prélat vous saurez Monseigneur que cette femme n'est pas plutôt veuve qu'elle se remarie incontinent, depuis deux dans j'ai enterré deux de ses maris, elle est encore prête d'en épouser un troisième, il est vrai que j'ai refusé de lui donner la bénédiction nuptiale pour le dernier qu'elle veut épouser parce qu'elle me doit les frais dunéraires de ses autres maris.

Le prélat lui dit je vous ordonne M. le Curé de marier cette veuve à sa première requête, elle mérite bien que vous lui fassiez grâce et gratis de vos droits « *funéraires* » puisqu'elle vous fait tant gagner d'argent par ses fréquentes et agréables noces. Je vous trouverais le plus riche et le plus heureux de tous les curés de mon diocèse, si toutes les femmes de votre paroisse étaient de cette trempe, ce serait un gain tout clair pour vous d'avoir de telles ouailles dans votre bercail, car si celle-ci qui n'a que vingt-quatre à vingt-cinq ans vit encore une douzaine d'années, elle vous fera autant gagner d'argent en mariages et droits d'inhumation, qu'elle a fait par le passé. C'est pourquoi je vous ordonne pour cette fois, de ne pas tondre une ouaille de si grand rapport.

(Fin des extraits)

La porte Bourdieux à Saint Yon

A propos de la porte Bourdieux à Saint-Yon, M. Vian dans son « Histoire de Saint-Chéron » mentionne ceci :

« La dernière des 3 portes des anciennes fortifications de la ville de Saint-Yon qui nous a été conservée se nomme la porte des Bourdeaux ou Bourdieux, parce qu'elle se trouvait du côté de la rivière et des anciens étangs de Breux. »

Cette manière de voir est erronée comme vous allez le constater :



Photo R.D.
1938

Dans l'ouvrage intitulé « Les maisons Dieu et léproseries du diocèse de paris, in 4° » page 91, nous relatons ceci :

On trouve dans certains textes le nom de Bordiau (*Apud Bordelvm léprosvrm*, 1206) dérivant du mot borde, qui désignait les petites maisons où logeaient les lépreux ⁽¹⁾.

Ces bordiaux qui devaient se situer entre les hameaux de Feugères et des Conardières, c'est-à-dire au pied de la montagne, face la porte des bourdiaux furent vraisemblablement reconstruits sous le règne d'Henri II à l'endroit dit aujourd'hui La Madeleine, qui était le nom dédié à la chapelle de cette maladrerie dont une grande partie nous a été conservée.

Quant à la Porte de la Léproserie elle dut perdre son nom ancien de «Porte de Paris» lors de cette reconstruction et la Porte Bourdiaux conserva son ancienne dénomination.

(1) Archives nat. J. 403, n°10 (testament de Pierre d'Alençon) juillet 1282 ; « A chasvn Bordiau où Il habite malades en nostre domaine ou en nos « fiez » (fiefs) ou en nos « rière-fiez » (arrière fiefs) etc

Les léproseries du diocèse de Paris

D'après une opinion fort répandue, la diffusion de la lèpre dans nos régions et par suite la création de nombreux asiles destinés à isoler les malheureux atteints par ce fléau seraient une conséquence des croisades (1096 à 1270). Cette assertion, qu'on trouve répétée à satiété dans les monographies consacrées aux maladreries a été réfutée récemment par Godefroi Kurth ⁽¹⁾.

Dans cette dissertation, le savant historien a montré avec évidence que la lèpre était commune en occident depuis une époque fort reculée, que l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile avaient été obligée de prendre des mesures pour entraver sa propagation plusieurs siècles avant la conquête des lieux saints et que des maisons réservées aux ladres existaient en France longtemps avant les croisades.

Que les croisés placés dans de mauvaises conditions sanitaires aient souvent contracté la lèpre en orient, cela n'a rien d'impossible en soi, mais c'est un accident qui aurait pu leur arriver dans leur propre pays puisque depuis bien des siècles cette maladie sévissait chez les nations européennes et notamment en France.

Le retour de tels malades n'aurait donc pas pu avoir de grandes conséquences dans une région ou on était accoutumé de longue date à voir la face tuméfiée des lépreux.

Aucun auteur ancien, d'ailleurs, ne fait allusion à cette prétendue influence des croisades sur la propagation de la lèpre et sur la construction des léproseries ; ce n'est qu'au XVIIIème siècle que cette opinion se fait jour.

⁽¹⁾ La lèpre avant les croisades, dans le compte-rendu du congrès scientifique des catholiques (Paris 1891, in 8° p125 à 147)

Léproserie de Saint-Yon

On ne possède sur cette maladrerie que les renseignements fournis par l'abbé Lebeuf et relatifs à la collation de la chapelle qui était dédiée à la Magdelaine et était la collation du prieuré de Saint-Yon, dépendant de la Charité-sur-Loire.

Jehan de Villescoublain ne put faire l'inspection de la maison parce que le maître (Jehan de Boissy) était occupé aux vendanges ; il constata seulement qu'en dehors de ce maître, elle n'était occupée que par un frère.

Le visiteur suivant, Jean Mouton fut plus heureux en 1352 ou 1352, et put dresser l'état de la léproserie ou il ne trouva plus que le maître.

Placée sur les limites du diocèse de Paris et de celui de Chartres, la léproserie de Saint-Yon offrait comme le remarque l'abbé Lebeuf, la particularité de compter dans sa prise des paroisses des deux diocèses.

Il était d'usage dans cette maison d'envoyer à certains jours un quêteur qui parcourait les villages voisins en agitant une clochette afin de recueillir du pain pour les lépreux.

Avaient droit d'y mettre leurs lépreux les paroisses suivantes :

Diocèse de Paris

Boissyacus-Sancti-Yonis	<i>Boissy-sous-Saint-Yon</i>
Sanctus-Pétrus-de-Glieis (son annexe)	<i>Saint-Pierre-d'Egly</i>
Sanctus-Yo	<i>Saint-Yon</i>
Sanctus-Supplicius-de-Faveriis	<i>Saint-Sulpice-de-Favières</i>

Diocèse de Chartres

Sanctus-Martinus-de-Braolio	<i>Saint-Martin-de-Breux</i>
Sanctus-Pétriis-de-Braoletto	<i>Saint-Pierre-de-Breuillet</i>
Sadrivilla	<i>Saudreville</i>
Souziacus	<i>Souzy</i>
Sanctus-Chéro	<i>Saint-Chéron</i>
Fouchianvilla	<i>Fourchainville</i>
Villa-Cuninuli	<i>Villeconin</i>
La Briche	<i>?</i>

Biens immobiliers de la maladrerie de Saint-Yon

Dicta domus cum orto et vinéa eidem contigua continent duo arpenta vel circa ; item unum arpentum terre arabilis juxta clausum ; item arpentum cum dimidio in loco in frechiis de Roumetains (*Roumetains près de Dampierre*) ; item unum arpentum in loco qui dicitur chie l'aive supra Moret ; item quinque quarteria de salceia in loco qui dicitur Le Guegarin (*aujourd'hui le Pont-Guerin*) ; item unum arpentum frati in loco dicitur salceia de Villevette (*Villelouvette*) ; item quinque quarteria parti in loco qui dicitur Orgette ? ; item apud Boissiacum, tria quarteria terre site in vico prati, pro dicta domus solebat habere LX.s et modo XL.s, quia tertiam partem eam tenentes.

Dicta domus pro possessione eius suis tenetur pluribus solvere annuatim V.S. uij d. ob diversis terminis.

Biens mobiliers

Tres poti cuprei, quator patelle énée, unus tripes, unus, cum canis ferri, j craticula plures arche quarum due satis sunt bone, due cupe bone, una vaca; item circiter sex modios rubei et albi ; item tres culcitrae pro sanis et unam pro infirmis, cum cooperturis non bonis ; item quator decim lintheamina, quator mapas, et duo manutergia et unam campanam que portatur pervillas pro querendo panem infirmorum.

Cimetière des lépreux

Proche de la maison de la Magdelaine, est une pièce de terre couverte d'arbres appelée le « Cimetière » parce que c'était celui de la paroisse avant la destruction de la forteresse et du bourg. Au moins était-ce celui de la léproserie de la Magdelaine marqué dans les Pouillés des 15^{ème} et 16^{ème} siècles, de 1626 et 1648. Le dernier Pouillé assure de même que celui du 15^{ème} siècle, que la chapelle de cette léproserie était à la nomination du Prieur des lieux.

(Abbé Lebeuf, 1750)

Léproserie Saint-Blaise à Châtres

Avaient droit d'y mettre leurs lépreux les paroisses de :

Avrainvilla	<i>Avrainville</i>
Castre	<i>Châtres (Arpajon depuis 1720)</i>
Chetenvilla	<i>Cheptainville</i>
Escorciacum	<i>Saint-Vrain-d'Escorcy</i>
Lardi	<i>Lardy</i>
Lodovilla	<i>Leudeville</i>
Leuvilla	<i>Leuville</i>
Merrolie	<i>Marolles</i>
Norvilla	<i>Norville (la)</i>
Vere Parvum	<i>Vert-le-Petit</i>

Vert-le-Petit avait aussi le droit de mettre ses lépreux à la Léproserie de Linas-sous-Monthéry.

Léproserie de Linas-sous-Monthéry

Avaient droit d'y mettre leurs lépreux les paroisses de :

Britignacum	<i>Brétigny-sur-Orge</i>
Brys	<i>Briis-sous-Forges</i>
Escharcon	<i>Echarcon</i>
Forgie	<i>Forges-les-Bains</i>
Janvris	<i>Janvry</i>
Lycie	<i>Lisses</i>
Linais	<i>Linas-sous-Monthéry</i>
Longuus-Pons	<i>Longpont-sur-orge</i>
Marcoucis	<i>Marcoussis</i>
Molerie	<i>Molières (les)</i>
Mons-Lethéricum	<i>Monthéry</i>
Sancta-Novafa	<i>Sainte-Geneviève-des-Bois</i>
Sanctus-Michael	<i>Saint-Michel-sur-Orge</i>
Vere-Magnum	<i>Vert-le-Grand</i>
Vere Parvum	<i>Vert-le-Petit</i>

Torfou, en latin Torfolivm (1134) et Tortafagvs (XIII^{ème} siècle), dans la forme romane Torfolz. Son nom viendrait du mot latin Fagvs, hêtre, et tirerait son origine des bois qui montant de la vallée viennent ici pousser une pointe hardie jusque sur le plateau. L'abbé Lebeuf, rappelant l'opinion de M. de Valois sur les lieux qui tiennent leur nom des ormes, chênes, châtaigniers ou noyers qui y poussent en abondance, nous dit qu'il y eut là certainement « un hêtre de quelque élévation extraordinaire, dont le tronc avait été tordu dès le temps de sa jeunesse », le pauvre.

Tandis que dans un cartulaire de Philippe-Auguste on trouve l'expression Torfol, le Pouillé du diocèse de Paris du XIII^{ème} siècle, appelle l'église de Torfou « Ecclesia de Tortafago ».

Hêtre tordu ! Quel nom champêtre et qui vous a tout un parfum d'églogue à faire pâmer d'aise les rhétoriciens encore imprégnés de leur Virgile. D'aucuns pourront trouver l'étymologie un peu tirée par les ... feuilles, mais qu'ils ne crient point trop vite à l'exagération, car il est certain que sur ce plateau le vent doit souffler souvent à « tortiller les hêtres », ce qui est un peu plus réaliste, et beaucoup moins idyllique. Mais à cela près ?

Poétique ou non ce vocable a subi à travers les âges, d'étranges destinées. Au XVII^{ème} siècle, on ne parlait plus guère latin que dans Molière et on disait : « Torfou vraie retraite de voleurs ». C'est assurément moins gracieux mais est-ce aussi justifié que l'accident du hêtre dans sa jeunesse ? Encore une calomnie sans doute de ces chroniqueurs qui ont beau mentir parce qu'ils ... parlent de loin. « Vraie retraite de voleurs », cette agglomération de fermes et de maisons rustiques où s'entassaient les gerbées où l'on bat le grain en chantant, où l'on rentre quelques cuvées d'un raisin un tantinet vert et suret qui fera d'excellente piquette, où les poules picorent au milieu des enfants qui s'ébattaient sous le regard honnête de parents qui semblent à l'aise ? Allons donc ! Est-ce ainsi qu'on écrit l'histoire ? Ces taillis n'ont rien de la forêt de Bondy, ces roches font plutôt penser à quelque partie carrée qu'à des sacrifices humains.

Esprits frivoles, écoutez : Mauchamp, villa Malli Campi, Estréchi-le-Larron, Torfou « vraie retraite de voleurs », ces épithètes peu honorables, léguées par le passé furent un moment justifiées, non pas par la population, hâtons-nous de le dire, mais par la situation même, et par l'entourage de cette sinistre trinité.

Encore une fois, fiez-vous donc aux apparences !

Ces bois, où l'on chasse aujourd'hui à ciel ouvert ont été jadis « forêt » et forêt de mauvaise réputation. Sous Charles VII, le poète Martin Franc en fait mention lorsqu'il parle du concours aux fêtes des Pays-Bas :

*Là tu verras des gens dix milles
Plus qu'en la forêt de Torfolz
Qui servent par sales et par villes
A ton Dieu le prince des Foltz*

Au lendemain de la bataille de Montléry (1465), les mémoires de Commines constatent la présence dans la « forêt » de Torfou de Louis de Luxembourg, Comte de Saint-Pol, qui accompagné de quarante hommes d'armes, rejoignait l'armée des princes à Etampes.

Il fut un temps où les voyageurs ne se hasardaient du côté de Torfou et d'Etréchy qu'en tremblant, armés jusqu'aux dents ou sous bonne escorte. Les gens du pays eux-mêmes ne s'écartaient qu'avec terreur de l'abri de leur village. C'est qu'il y avait là, dans ces bois à l'air placide, sous ces roches d'aspect bénin, de vrais brigands dont les sinistres exploits ensanglantèrent un moment la contrée. C'était après les désastres de la Ligue, du temps de la maréchale de Bassompierre... (1632, 1656).

La vallée de Torfou raconte l'abbé Lebeuf, devint alors célèbre par les meurtres et les vols que deux de ses gardes-chasse y commettaient. Le chemin de la vallée, avant d'arriver à Saint-Sulpice, était fort étroit. Or ces brigands « *avoient pratiqué sous une roche une espèce de cave qui leur servoit de retraite et de garde-robe. Là ils avoient des habits de différents ordres et aussi des livrées les plus distinguées ; par ce moyen ils changeoient de forme et de figure à toutes les heures du jour, et, à la faveur de ces déguisements répétés à plusieurs fois ils se répandoient le long du grand chemin et ne faisoient pas de quartier à ceux qui tomboient entre leurs mains.* »

Mais tout a une fin en ce monde et tant va la cruche à l'eau qu'à la fin... elle s'emplit. La goutte fit déborder le vase. Nos deux bandits furent un jour découvert, traduits en justice et condamnés à être rompus vifs. Leurs corps attachés à la roue demeurèrent longtemps exposés dans le lieu de leurs crimes pour rassurer les bons et inspirer aux méchants une saine terreur ! Tant il est vrai que la crainte du gendarme est le commencement de la sagesse.

Des mémoires du temps citent d'eux, entre autres, le fait suivant :

Un seigneur de Bois-Morand passant à cheval sur la route de Paris, aurait été attaqué par ces bandits ; mais l'arrivée fortuite de passants les ayant dérangés de leur sinistre besogne, ils se seraient empressés, pour dissimuler leur forfait, d'éventrer le cheval et de cacher dans son abdomen, débarrassé des entrailles, leur victime blessée et évanouie. Après quoi, ayant recousu le cheval ils se seraient retirés, et le cavalier n'aurait dû son salut qu'à cette circonstance singulière, sinon invraisemblable, qui respirait par le fondement de la bête !

Vingt ans après, le bon Lafontaine en tremblait encore... pas pour le cheval, mais pour lui-même, car d'une part, le doux poète n'était pas brave, et de l'autre, au moment o il accomplissait son voyage à Limoges, la réputation de Torfou était encore détestable. Voici d'ailleurs ce qu'il écrivait le 30 aout 1663 à sa femme :

« Nous dînâmes... et traversâmes ensuite la vallée de caucatrix après avoir monté celle de Tréfou ; car sans avoir étudié en philosophie, vous pouvez imaginer qu'il n'y a point de vallée sans montagne. Je ne songe point à cette vallée de Tréfou que je ne frémisses.

C'est un passage dangereux
Un lieu pour les voleurs d'embûche et de retraite
A gauche un bois, une montagne à droite
Entre les deux, un chemin creux
La montagne est toute pleine
De rochers faits comme ceux
De notre petit domaine ».

Le bon Lafontaine, qui ayant « étudié en philosophie », savait que les vallées se trouvent d'ordinaire dans les montagnes et que les voleurs ne sont point d'honnêtes gens ajoute :

« Tout ce que nous étions d'hommes dans le carrosse nous descendîmes afin de soulager les chevaux. Tant que le chemin dura je ne parlai d'autre chose que des commodités de la guerre : en effet, si elle produit des voleurs, elle les occupe, ce qui est un grand bien pour tout le monde et particulièrement pour moi qui crains naturellement de les rencontrer. On dit que ce bois que nous côtoyâmes en fourmille, cela n'est pas bien il mériterait qu'on le brûlât. »

Et là-dessus, voilà les bois de Torfou houspillés de la belle façon et, en vers s'il vous plait :

« République de loups, asile de brigands
Faut-il que tu sois dans le monde ;
Tu favorises les méchants
Par ton ombre épaisse et profonde.
Ils égorgent celui que Thémis ou le gain
Ou le désir de voir fait sortir de la terre
En combien de façon, hélas ! Le genre humain
Se fait à soi-même la guerre !

Puisse le feu du ciel désoler ton enceinte !
Jamais celui d'amour ne s'y fasse sentir,
Ni ne s'y laisse amortir.
Qu'au lieu d'Amaryllis, de Diane et d'Aminte,
On ne trouve chez toi que vilains bûcherons,
Charbonniers noirs comme démons
Qui t'accommode de manière
Que tu sois à tous les larrons
Ce qu'on appelle un cimetière. »

Et voilà !

Antérieurement à tout cela, le pays avait beaucoup souffert ; les guerres de religion l'avaient ruiné et dévasté à ce point qu'en 1578, il fallut engager un Jacobin pour desservir la cure personne ne voulant y être curé tant la sécurité était peu grande. N'oublions pas qu'aux environs, tout à l'extrémité du plateau, vers Cheptainville, une petite colonie protestante, dépendant très probablement de l'église réformée de Corbeil, avait élu domicile. Etablie comme Grigny, sa voisine, dans le rayon fixé par l'édit de Nantes, cette petite communauté huguenote habitait notamment un modeste château dont on voyait encore il y a environ 70 ans les vestiges. Aujourd'hui tout a disparu ; seules quelques tombes alignent sous la mousse leurs tertres en partie nivelés, dans un endroit désigné encore sous le nom de cimetière, et témoignent des vanités de ce monde en expliquant les orages que ce refuge a pu déchaîner sur le pays.

En 1652, bien peu de temps avant le voyage de Lafontaine, il y avait encore eu, à Torfou, une chaude alerte. Lorsque l'armée des Princes au retour de Bléneau, surprit la ville d'Etampes, l'armée du Roi, partant de la Ferté-Alais, passa si près de Torfou que les habitants et le curé pris de peur, s'enfuirent. Un certain nombre disparut. Un acte dressé quelque temps après constate 37 manquants !!

Doux pays ! aurait dit Forain.

Qu'on prétende après cela que les peuples heureux n'ont pas ... d'histoires

Maintenant, à Torfou, plus le moindre coupe-gorge. Si par hasard on se sent frissonner en passant le soir le long des bois, on n'est nullement forcé de faire des vers, on peut avoir peur en prose, mais on a tort. Malgré Lafontaine, le dieu d'amour doit seul s'y promener en compagnie « d'Amaryllis, de Diane et d'Aminte ». Rien de subversif, rien d'agressif dans cette population tranquille qui, bien avant que le chemin de fer ne passât au bas de la côte, avait repris ses esprits.

La côte ?... elle existe toujours, un peu moins rude peut-être, grâce aux ingénieurs moderne, mais elle existe, ce qui a disparu, même avant l'invention de la vapeur c'est un curieux droit féodal auquel cette montée tant soit peu rapide avait donné naissance. Le droit de « Perches » ou de « Perchages. »

Torfou sous les Capétiens

En même temps que la royauté progresse, les classes populaires voient leur sort s'améliorer : les capétiens veulent adoucir leur condition matérielle pour augmenter la richesse du pays. Pour peupler les régions désertes, ils cherchent à attirer des hôtes en leur concédant des terres, des exemptions d'impôts, des libertés locales.

« *Tous ceux, dit Louis VII, qui viendront à titre d'hôtes, s'établir à Torfou, jouiront d'un arpent de terre et d'un quart d'arpent, ils auront à payer chaque année un cens de six deniers, deux poules et deux septiers d'avoine. Ils seront exempts du hauban, de la taille et du service d'os et de chevauchée sauf le cas de levée générale ; ils ne feront pas de corvées et ne seront jugés que par notre représentant désigné à cet effet.* »

(Edouard Bruley, 1928 prof. Au lycée d'Orléans)

L'habitation toute moderne élevée de deux étages sur rez-de-chaussée à façade ornée d'un fronton triangulaire, et précédée d'une petite terrasse, ne doit pas remonter telle qu'elle est, beaucoup plus haut que le célèbre docteur Philippe Pinel, né le 20 avril 1745, au château de Rascas par Saint-André (Tarn), mort à Paris le 26 octobre 1826, auquel la science doit de si intéressants travaux et l'humanité un changement si radical dans le traitement des maladies mentales. On sait qu'aux mesures violentes il eut le mérite de substituer la douceur, l'exercice, le travail, un air salubre et une certaine liberté.

Sa méthode fut une véritable révolution.

« Es-tu donc fou toi-même, lui disait un jour le sanguinaire Couthon, de vouloir délivrer ces bêtes féroces ?

Non, lui répondit Pinel avec simplicité et fermeté, car j'ai la certitude que ces malheureux ne sont aussi violents et aussi insensés que parce qu'ils sont enchaînés. J'ai la conviction que lorsqu'ils ne le seront plus, ils se calmeront et redeviendront peut-être raisonnables. »

Cette réponse peint tout entier l'homme bon et sensible dont Dupuytren disait « qu'en le voyant on eut imaginé voir un sage de la Grèce » et qui, pendant la terreur, sauva d'une mort certaine plusieurs prisonniers (notamment un évêque), internés à Bicêtre, en les faisant passer pour aliénés.

On cite ce trait d'esprit :

Un jour, le célèbre astronome Lalande rencontre Pinel et lui dit « je prépare une nouvelle édition du « Dictionnaire des Athées » où je vous ai consacré un article. »

« Et moi, lui répondit Pinel, je vais publier incessamment mon « traité de la folie » où je vous ai réservé une place. »

C'est en 1801 qu'il fit l'acquisition de la maison de campagne de Torfou d'un sieur Martial Marchat, officier invalide qui la tenait lui-même de Marie Elizabeth de Saint-Germain, héritière de Louis de Saint-Germain-Bois-Girard. Il aimait à venir s'y reposer du samedi au lundi des fatigues de la semaine où plutôt à s'y réfugier pour s'adonner à l'étude plus librement. Il s'y livrait lui-même aux douceurs du jardinage. Il y recevait ses amis et ses disciples entouré de l'affectueuse reconnaissance d'une population dont il devint maire et dont il se plaisait à recevoir les naïfs hommages à certaines époques et principalement lors de la fête du pays. Les pauvres ne venaient jamais frapper en vain à sa porte : sa bourse et ses conseils ne leur faisaient pas défaut.

C'est donc dans ce bon air de Torfou, dans cette nature tranquille que Pinel puisa peut-être les éléments de cette méthode qui appliquée à Bicêtre et à la Salpêtrière, a donné de si heureux résultats. Il avait rêvé, dit-on, de construire à Torfou un hôpital, ce qui eut peut-être fait grand bien aux malades, mais aurait légèrement gâté ce paysage.

(Maxime Legrand)

Pinel n'a pas été inhumé à Torfou ou repose Madame Pinel, son épouse décédée en cette commune le 23 juin 1811, l'acte de décès de celle-ci porte le renseignement suivant :

« Décès de femme François Vincent, décédée en cette commune, femme de Monsieur Pinelle (sic), premier médecin de la Salpêtrière, médecin consultant de sa Majesté Empereur et Roy, Maître de la Légion d'Honneur. »

Il fut aussi membre de l'Académie des Sciences.

Travailleurs du Dimanche

En 1790, le 4 juillet, le maire de Breuillet et le procureur accompagnés également de quatre soldats de la milice bourgeoise se transportèrent à la prairie où ils trouvèrent Pierre Bouché et Tuot, ce dernier de Boissy-sous-Saint-Yon « en train de faner pendant la messe » « jugés immédiatement les deux coupables se virent taxés à une amende de 30 sols. »

(Archives communales de Breuillet)

Un précurseur de Blériot

Les mânes de l'abbé Desforges doivent tressaillir cette semaine, s'ils sont fidèles à la tradition des mânes de tous les inventeurs malheureux dont les imitateurs réussissent là où elles-mêmes jadis ont échoué.

L'abbé Desforges était un chanoine d'Etampes ; il vivait au temps de Louis XV. Après des années et des années de méditations et de calculs, il avait fabriqué une machine volante assez puissante pour parcourir trente lieues à l'heure ; ni la pluie, ni les vents, ni l'orage ne pouvaient arrêter son essor ; l'abbé Desforges avait même prévu le cas où, voyageant à travers l'espace, son appareil tomberait dans la mer. Au premier contact des flots sa machine se transformerait en gondole et les ailes en voiles jusqu'au moment où, lasse de naviguer, elle redevenait oiseau et recommençait à planer.

En 1772, l'abbé certain du succès fit publier par la voix des journaux l'annonce d'une expérience publique de son admirable invention. Au jour indiqué un grand nombre de curieux arrivèrent à Etampes ; peut-être les gens du pays, connaissant le personnage montrèrent-ils moins d'empressement, mais les étrangers affluèrent. Ils trouvèrent le chanoine Desforges installé avec sa machine sur la tour de Guinette, qui est une colossale construction datant des premières années du règne de Louis-Le-Gros. L'abbé Desforges fit les honneurs de sa voiture volante à ceux qui eurent le courage de se hisser jusqu'au sommet du donjon ; elle mesurait sept pieds de longueur, trois et demi de largeur et était munie de grandes ailes qui pouvaient tourner et s'étendre dans tous les sens.

L'explication faite, l'abbé s'installa hardiment dans sa voiture ; il déploya ses ailes qui se mirent à battre l'air de grands coups précipités. Rien ne bougea. Le chanoine activa le mouvement ; les ailes redoublèrent d'activité... sans résultat « même, dit un témoin, plus il les agitait, plus sa machine semblait presser le sol et vouloir s'identifier avec lui. »

On rit beaucoup ; néanmoins le bon abbé resta convaincu que si sa voiture avait consenti à s'envoler, elle l'aurait porté tout droit jusqu'à Tours, au moins.

La tour de Guinette est encore debout, c'est le seul témoin subsistant de cette expérience manquée. Je ne pense pas qu'il reste rien de la machine du chanoine, c'est dommage. C'eût été là un curieux spécimen à placer en face du monoplane Blériot, dans quelque exposition d'aéroplanes, car Desforges est un précurseur, peu illustre à coup sûr, mais qui mérite pourtant de ne pas être tout à fait dédaigné.

(L'Abeille d'Etampes)

Tour de l'abbé Boulard dans l'église de St-Sulpice de Favières

M. Pierre Leroy nous entretient de la restauration de la chapelle des Miracles de l'église de St Sulpice-de-Fay. Les travaux ont été entrepris par le curé de la paroisse, M. l'abbé Boulard, et exécutés sous la direction d'un architecte des monuments historiques.

Ces travaux ont consisté à faire disparaître la cloison de pierres qui coupait la chapelle en deux parties ; la chapelle et la sacristie ; le décrépiage des murs le rétablissement du niveau primitif.

Ils ont été l'occasion de quelques découvertes que M. l'abbé Boulard a fait connaître par une note publiée dans le « bulletin diocésain » ; cinq sépultures dont deux du XIII^{ème} siècle ont été mises à jour ; des fresques qu'on lit difficilement ont été retrouvées sur le mur au-dessus des marches menant à l'église ; deux chambrettes, placées au milieu de chaque travée, munies d'un banc de surveillance et d'une fenêtre avec judas ; un puits qui pourrait être du XIII^{ème} siècle, enfin des traces indiscutables de l'incendie qui endommagea l'église au début du XVII^{ème} siècle.

M. Leroy affirme que des traces d'incendie, moins apparentes se voient aussi dans l'intérieur de l'église sur le mur septentrional, comme si le feu allumé dans les bâtiments presbytéraux avait gagné la chapelle des Miracles et de là l'église, détruisant les verrières des bas-côtés qui sont restées masquées depuis.

M. Boulard a contesté que les voûtes de la grande nef aient été détruites par cet incendie « n'ayant jamais été construites, dit-il faute de temps et d'argent.

M. Leroy objecte qu'il serait curieux de connaître le document sur lequel on peut appuyer cette affirmation car, dit-il, ceux qui ont eu et le temps et l'argent pour faire la décoration de la façade occidentale, partie la moins ancienne de la construction avaient à leur disposition ce temps et cet argent pour faire la voûte des quatre travées de la nef principale.

Est-il vraisemblable d'autre part que pendant quatre siècles, de 1260 à 1684, on se soit passé de voûte dans une église que son revenu classait comme la plus considérable cure de campagne de tout le diocèse de Paris ?

M. Leroy conclut que pour l'instant, il serait prématuré d'adopter comme définitive l'opinion exprimée par l'abbé Boulard.

(Pierre Leroy, 1939)

Justices et exécutions capitales d'autrefois

1406 – Jean de Montagu, Chambellan de Charles VI, Vidame de Laonnois, Grand Maître de France et surintendant des finances, (1404-1406), il fonda et édifia le Couvent des Célestins de Marcoussis. Prévenu de prévarication il fut arrêté le 7 octobre 1409 et eût la tête tranchée aux Halles de Paris, le 18 du même mois et son corps porté au gibet de Montfaucon.

Son fils fit réhabiliter sa mémoire trois ans après le 28 septembre 1412, il fut alors inhumé solennellement dans le couvent de Marcoussis qu'il avait fondé.

1632 – Le maréchal de Marillac qui fut seigneur d'Ollainville et d'Egly eût la tête tranchée sur la place de Grève à Paris, le 10 mai 1632, victime de la vengeance de Richelieu. Sa mémoire fut rétablie par arrêt du Parlement.

1655 – Le 12 octobre 1655, Balthazard de Fargues, seigneur de Launay-Courson, a été condamné par le tribunal d'Abbeville à être pendu et ses biens confisqués pour larcins, faussetés et malversations de deniers publics, ce qui a été exécuté.

Les dettes du sieur de Fargues s'élevaient à plus de 500 000 livres. Louis XIV donna tous les biens confisqués sur celui-ci à Guillaume de Lamoignon, seigneur de Baille.

1764 – en 1764, 36 bandits de la « Bande à Renard » qui terrorisaient la région en chauffant les pieds des fermiers afin de leur faire dire où se trouvait leur argent furent pris et emprisonnés dans le donjon de Dourdan.

Six d'entre eux furent exécutés sur la place de marché du lieu, ce sont : Renard, Le Bancal, Tourne-talon, Va-de-bon-cœur, Dur-à-cuire et Le Petit-Parisien.

Saint-Vincent-de-Paul dans la région de Dourdan

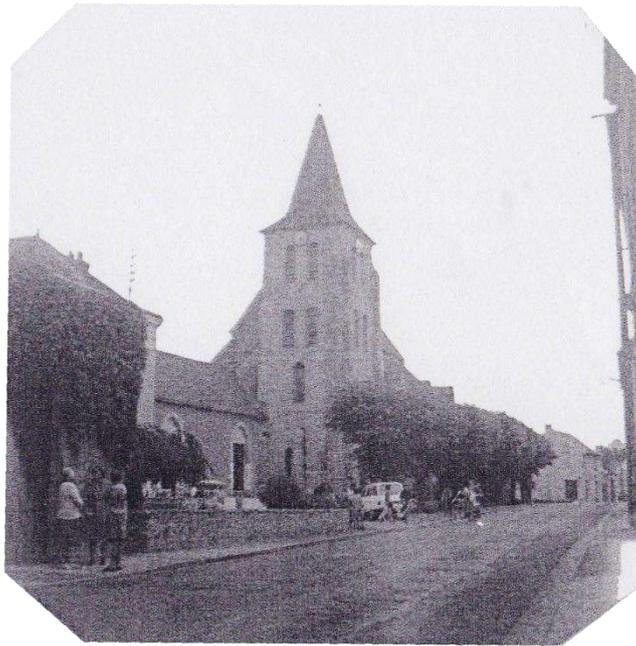


Photo R.D.
1977

- Eglise du Val-Saint-Germain -

Catherine de Médicis, séjourna souvent à Dourdan, dont la forêt giboyeuse lui permettait d'assouvir ses passions pour la chasse... tout en fuyant les dangers de la peste qui ravageait Paris à cette époque. Dourdan ne put d'ailleurs échapper à la terrible épidémie ; Quelques années plus tard, elle en connaissait les horreurs qu'un homme, Monsieur Vincent, je veux dire Saint-Vincent-de-Paul s'efforça d'atténuer au péril de sa vie. Il n'oublia pas les indigents et créa pour eux dans toute la région (notamment à Villeconin) des « marmites » pour leur donner des vivres.

Reliques de Saint-Vincent-de-Paul dans l'église de Saint-Germain-les-Arpajon (S.et O.)

Saint-Vincent-de-Paul naquit le 24 avril 1576 à Ranquines, petit hameau de la paroisse de Pouy, dans les Landes, sa vie est si populaire que je n'essaierai même pas d'en donner un extrait. Ce fut lui qui assista Louis XIII à la mort, et la reine Anne d'Autriche l'estimait et le respectait singulièrement. Sa charité prodigieuse se fait encore sentir en France, où il a laissé de si nombreuses traces de son passage. Il mourut à l'âge de 84 ans à sa chère maison de la mission qu'il avait fondée. Le nonce du pape, plusieurs évêques, la duchesse d'Aiguillon, le prince de Conti et un grand nombre de personnes distinguées assistèrent à ses funérailles, qui furent célébrées dans l'église de Saint-Lazare. Il fut canonisé par le Pape Clément XII, le 16 juin 1787.

Le 30 aout 1792, les commissaires des biens nationaux s'emparèrent de la châsse qui contenait ses reliques, mais laissèrent les précieux restes, qui demeurèrent intacts pendant toute la tourmente révolutionnaire.

La fête de Saint-Vincent-de-Paul se célèbre le 19 juillet.

(Abbé Gaignard)

Quelques miracles de Saint-Corbinien patron de St Germain les Arpajon

En 1715, un miracle fut opéré par l'intercession de Saint-Corbinien, en faveur de Charlotte Rochefort, épouse du Sieur Jussiane, de Leuville. Cette femme en fit dresser un acte authentique par Delizagaret, tabellion du lieu.

Il est ainsi conçu :

(nous respectons l'orthographe)

« L'an mil sept cent quinze, le huitième jour de mars, est comparue en personne Charlotte Rochefort, femme de Charles Jussiane, vigneron, demeurant à Leuville, laquelle nous a dit et déclaré que ayant été percluse de ses membres et ne pouvant macher sans deux pottances, et anflée par tout son corps, elle aurait fait vœu de lire la messe en l'église de Saint-Germain-de-Chastres, là ou repose les reliques du bienheureux Saint-Corbinien ; y estant allé avec son dict Mary pour y visiter et honorer les reliques du dict Saint-Corbinien, premier évesque de Fresingue, natif du dict Saint-Germain, et ayant acomply son vœu a fait ces dévotions. Elle aurait été guérie, et s'en serait retourné en sa dite maison sans ces dittes pottances et sans aucun secours, sa dite demeure estant éloignée d'une lieue.

Laquelle déclaration elle a cru devoir faire pour remercier Dieu de sa gairison et rendre honneur aux saintes relicques du dit bienheureux saint-Corbinien et laquelle attestation et acte elle entend rester en l'église du dicte Saint-Germain-de-Chastres et confresrie du dict saint pour une éternelle mémoire de sa reconnaissance du bien qu'elle a resu par l'intercession du dit saint.

Et elle se requérant nous lui avons délivré ce présent acte, qui a été fait et passé en l'estude du tabellion soussigné, les jours et an que dessus, en présence de Jean Mauge et Jacques Guidon, vigneron, demeurant au dit Leuville tesmoing l'écriture. Jossiane et sa dite femme ont dit et déclarez ne scavoir escrire n'y signer, de ce interpellez suivant l'ordonnance. »

*Signé : Jean Mauge – Jacques Guidon
Délizagaret, tabellion*

(A.Gaignard)

Le pouvoir de Saint-Corbinien auprès de Dieu, se manifesta encore dans une autre circonstance.

Mademoiselle Guinchard, d'Arpajon, avait une grosseur à la jambe, il y avait suppuration, grande difficulté et douleur vive pour l'action. Elle avait consulté des medecins et suivit inutilement bien des traitements. Alors seulement elle songea à s'adresser à Saint-Corbinien et fit une neuvaine en son honneur.

Or vers le neuvième jour, un durillon de chair de la grosseur d'une fève de marais sortit tout-à-coup et sans douleur du milieu du mal.

Dans sa gratitude elle fit redorer la châsse de Saint-Corbinien.

(A.Gaignard)

A Mr^s les Fabriciens de la Paroisse de Saint-Germain-Les-Arpajon

(Inédit tiré d'un manuscrit de l'abbé Gaignard, 1867)

En quittant Brétigny, le hardi voyageur
Descend vers Arpajon, conduit par la vapeur
A droite il aperçoit, non loin d'une rivière
Un clocher très antique et presque solitaire,
Le limpide cours d'eau qui serpente en ce lieu
A reçu le nom d'Orge... au printemps le Bon Dieu
Agrémenté ses bords d'un verdoyant feuillage
Qui cache aux yeux charmés le reste du village
Ce village, messieurs, vous le connaissez bien ;
Vous l'aimez à bon droit, et le même lieu,
Qui fixe votre cœur et vous rend agréable
Ce sol où vous vivez, est aussi très capable
D'attacher les mortels honnêtes et jaloux
De goûter cette paix que l'on trouve chez vous.
Voulez-vous avec moi visiter les merveilles
Que renferme ce bourg ? Les pierres en sont vieilles !
Saluons en passant le temple du seigneur
Dont les antiques murs ont bravé la rigueur
De huit siècles déjà... contemplez la richesse
Du portail et du chœur et dans votre sagesse
Bénissez à l'envi les généreuses mains,
Qui donnèrent l'autel, la grille et les deux saints,
Aux sortir du Saint lieu disons quelques prières
Dans le champ de la mort où repose vos pères
Autrefois Saint-Germain était beaucoup plus long
S'étendant au-delà des piliers d'Arpajon.
En mil huit cent vingt-trois on fixa la limite
Qui devait exister pour chacun dans la suite
Le mais étant alors Monsieur de Montaleau,
Dont vous voyez là-bas le splendide château,
Venez le visiter : ouvrons la haute grille
Et courons tout d'abord à l'épaisse charmille
Où j'entends la cascade... admirez s'il vous plaît
Ce beau parc où jadis le roi François 1^{er} chassait
Et cette pièce d'eau qu'alimente sans cesse
Un flot qui tour à tour, s'élève et puis s'abaisse
Au sommet du perron étendez vos regards
Que d'objets devant vous s'offrent de toutes parts !
Ici, c'est Arpajon et la Norville entière,
Brétigny sur la gauche, et la Bretonnière

Derrière le château on voit dans le lointain
Leuville et Montlhéry. Le bourg de Saint-Germain
Possède ces deux rangs de maisons sur la route
Autrefois ce hameau, vous le savez sans doute,
Comprenait seulement trois ou quatre maisons
Messieurs, si vous voulez maintenant descendons,
Revenez près de l'Orge. Ici c'est la demeure
Du Maire du village. Avez-vous un quart d'heure
Pour visiter aussi nos ponts et nos moulins
La Boisselle et Fourcon où vous portez vos grains ?
Suivons la belle route. Il faut que j'examine
L'humble croix qui plus loin sur un tertre domine
Sous la base, dit-on, un squelette autrefois
Fut soudain découvert. Saluons cette croix
Et du chemin de fer dépassons la barrière,
Traversons le hameau de la Bretonnière,
Le temps n'est pas bien loin qu'un superbe château,
Flanqué de hautes tours et tout entouré d'eau
S'élevait sur la droite, une petite église,
Qui plus tard fut changée en profane remise
Était dans l'avant-cour. Mais ces deux monuments
N'ont plus même une ruine à montrer aux passants,
On dit que des bretons aux coutumes rustiques
Fondèrent ce hameau dans les siècles antiques
Ces deux blanches maisons qui longent le chemin
Du Côté du couchant bornent notre terrain
Nous avons parcouru notre vaste domaine
De notre petit bourg, la vallée et la plaine
Nous ont charmé, messieurs voulez-vous maintenant
Entrer dans mon logis, vous asseoir un instant.

(A. Gaignard, curé de Saint-Germain-les-Arpajon, 1867 - ?)

Les prénoms révolutionnaires dans la région (par R.D)

Breuillet

Broust	<i>Basilic</i>	Hallier	<i>Messidor</i>
=	<i>Grouchy</i>	Leconte	<i>Abdon</i>
=	<i>Cézard</i>	Le Roi	<i>Darc</i>
=	<i>Raisin</i>	Simon	<i>Germinale</i>
Cordier	<i>Brumaire</i>	=	<i>Victoire, Resain</i>
Dufresne	<i>Baudoin</i>	=	<i>Jacinthe</i>
Dumortoux	<i>Yacinthe</i>	=	<i>Groseille</i>
Gaudron	<i>Groseille</i>	Witry	<i>Bacchus</i>
Hallier	<i>Cerise</i>		

Bruyères-le-Châtel

L'an II de la République Française une et indivisible, le 16 ventôse, à midi est comparu le citoyen Jacques Rochefort, maçon en ce lieu de Bruyères, lequel a déclaré que de son mariage avec Marie Poulain il est né ce jour à dix heures, une fille qui a été nommée Constance, Unité, Liberté. Ce fait en présence du citoyen Louis François Moynet (ancien curé défrôqué), secrétaire de la Société populaire en ce lieu de Bruyères-Libre et de la citoyenne Jeanne Antoinette Champin, femme divorcée du citoyen Mohault, domicilié dans la commune de Ville d'Avray, district de Versailles.

Le dit enfant a été porté décadi vingt ventôse sur la demande des citoyens parrain et marraine à l'autel de la Patrie, où, en présence des citoyens de Bruyères et d'Ollainville, communes assemblées pour célébrer la Fête civique de la Raison et des Martyrs, de la Liberté au bruit des tambours, au son des instruments, aux cris mille fois répétés de « *Vive la République !* » il a été confirmé dans son nom de Constance, Unité, Liberté, etc.

Nous trouvons ensuite :

Mathurin	Alexandre, Egalité,	l'an II de la R.F.
Greefin	J.B., Michel, Unité	=
Broust	Vincent, Raisin	=
Maignière	Antoine, Victoire	=
Duperray	François, Egalité	1793
Duteil	Catherine, Floréal	1794
Legendre	Alexis, Unité	1794

(Archives communales)

Boissy-sous-Saint-Yon

Chatelain Messidor
Beauvais Louise, Aminth

Souzy-la-Briche

Jousse Louis, Hubert, Légalité 1794
Thuillier Francis, Légalité 1794

Marcoussis

Boutry	fils	<i>Violette</i>	<i>La montagne</i>
Lambert	fille	<i>Abeille</i>	<i>La raison</i>
Mouton	Jean	<i>Raison</i>	<i>Liberté Affermie</i>
		<i>Barras</i>	<i>Liberté Affermie</i>
		<i>Brutus</i>	<i>Unité</i>
		<i>Cassius</i>	<i>Maximilien</i>

Ollainville

An II, 8 germinal, Louis, Unité Delange, demeurant à Bailleau (28 mars 1794)
An III François, Légalité Barré (28 octobre 1794)
An VII 19 frimaire Anne, Flore Rochon (9 décembre 1798)

Torfou

16 floréal an II Jean-Pierre, Légalité Réault
11 vendémiaire an III Amant, Libre, Constant Dramard
27 prairial an IV Marie-Anne, Flore Fontaine
22 messidor an II Brutus, Sensitive Maugé
10 prairial Françoise, Libre Johannes
3 thermidor an II Louise, Messidor Blénard

Mauchamps

30 floréal	an II	Félicité, Estère Willot
5 pluviôse	an II	Marguerite, Rose Républicaine Minier
12 messidor	an II	Rose, Belsamine Rouchet
11 floréal	an VII	Pierre, Vertu Gardien

Avrainville

Leplâtre	Unité, Brutus	9 frimaire, an II
Kesler	Brutus	mort âgé de 33 ans
Rufroy	Pierre, Unité	5 nivôse, an II
Brémont	Louis, François, Abdon	an VIII de la R.F.

Arpajon

Liberté
Lamidupeuple

Saint-Maurice-Montcouronne

Gaucher	Unité, Indivisibilité	18 brumaire	8 novembre 1793
=	Antoine, Indivisibilité	1 pluviôse	20 janvier 1797
Bordier	Radis	19 germinal	8 avril 1794
=	Laurié	1 nivôse	22 décembre 1795
=	Jasmin	21 floréal	10 mai 1797
Racineau	Vincent, Libre	11 floréal	30 avril 1794
Dumeil	Messidor, Victoire	8 messidor	26 juin 1794
Gillet	Marie, Germinal	9 prairial	7 novembre 1796

Proverbes et slogans de taverniers (par R.D)

Le plus connu est celui-ci :

*Quand le coq chantera
Crédit on fera*

Ou encore

Ici on est mieux qu'en face

Lorsque le marchand de vin est placé en face d'un cimetière

En voici un relevé par nous vers 1915 à Breuillet-Gare, maison Ménard :

*La rose est odorante
L'épine est très piquante
Qui paie immédiatement
Ne l'oublie pas assurément.*

Puis un autre relevé par nous vers 1940 à Chauffour-les-Etrechy, maison Dewing :

*Mon père m'avait dit
Et il avait raison
Quand tu feras crédit
Tu perdras ta maison.*

Mais le clou se trouve à Milly, maison Mourouzeaux, ou se trouvent peints sur les murs intérieurs de cet établissement 54 de ces slogans plus ou moins osés dont nous ne mentionneront que les plus corrects :

- On voit quand j'ai bu, mais jamais quand j'ai soif.
- Si tu bois tu mourras ... si tu ne bois pas tu mourras quand même, alorsbois.
- On voit plus de vieux ivrognes que de vieux médecins.
- Le vrai ennemi c'est l'alcool, celui qui fuit l'ennemi est un lâche.
- Un jour un cochon but de l'alcool ...il en mourut ! Moralité = l'alcool n'est pas fait pour les cochons.
- Moyenne de la vie ...57 ans pour un buveur d'eau, 72 pour un buveur de vin.
- L'alcool tue lentement ... nous on s'en fout ... on est pas pressé.
- La maison ne fait crédit qu'aux personnes âgées de 70 ans accompagnées de leurs parents.
- Si le mariage n'est pas toujours une corne d'abondance ... il est souvent une abondance de cornes.
- Saisi par un huissier on s'en tire ... par une femme jamais.
- La femme est le seul poison qui fasse revivre.
- Les femmes sont capables de tout ... les hommes du reste.
- Ne te marie pas pour de l'argent, tu peux emprunter à meilleur compte.
- Les femmes sont comme les vagues de la mer, quand elles vous caressent c'est pour mieux vous rouler.
- Méfiez-vous des femmes bien conservées, il y a des conserves qui tuent.
- Quand on a pas le chéri que l'on aime, il faut aimer le chameau que l'on a.
- Le monde fut créé par une femme et deux poires ... résultat = des pépins.
- Les maris sont comme les melons ... plus ils sont mûrs meilleurs ils sont.
- Les malheureux ont une femme, les imbéciles en ont deux.
- Le mariage est un duo ou un duel.
- Je suis bien le patron mais c'est ma femme qui commande.

Une victime de la terreur à Saint-Sulpice-de-Favières

Le « Moniteur Universel » dans son numéro du 15 floréal, an II (4 mai 1794) place sur la liste des condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, siégeant à Paris, en son audience du 8 floréal (27 avril), Pierre Guénot, âgé de 58 ans, natif de Saint-Sulpice-de-Favières, district d'Etampes⁽¹⁾, vigneron à Yon-la-Montagne (nom révolutionnaire de Saint-Yon) convaincu de complots et de conspirations tendant à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement du despotismes, etc...

Le crime pour lequel Guénot avait été poursuivi et était condamné avait été commis par lui, en germinal (mars 1794) à Francval (ci-devant Arpajon : son affaire avait été instruite par le Comité de surveillance de Francval et le conseil général du district de Corbeil.

Le 8 germinal (28 mars), J.B. Gérard Latour, membre du comité de surveillance de Francval, s'était présenté, à trois heures de l'après-midi devant son comité ; là, il avait raconté à ses collègues que s'étant trouvé chez Loret, pâtissier à Francval avec Guignard, meunier à Biron, commune de Longpont, et Guénot ou Guignot ou Guégnot, natif du ci-devant Saint-Sulpice, Guénot s'était permis des propos qui ne tendaient à rien moins qu'à une sorte d'insurrection disant : où était cette liberté qu'on avait promise ? Qu'il était bien plus riche dans l'ancien temps que dans celui-ci, que Marat (assassiné le 13 juillet 1793 par Charlotte Corday) et Lepelletier de Saint-Fargeau (poignardé le 20 janvier 1793 par l'ancien garde du Corps Paris), étaient des coquins ; que sous quinze jours leurs bustes seraient brisés, que Catherine Corday (sic), l'assassin de Marat, serait regardée comme une sainte et qu'elle avait bien fait.

Gérard Latour déclarait qu'il dénonçait Guénot et signait sa dénonciation.

Le Comité de surveillance faisait immédiatement appeler des témoins.

Le premier témoin était Julien Guignard âgé de 40 ans, meunier domicilié à Biron ; le Comité lui demandait si les faits énoncés dans la dénonciation étaient exacts, si Guénot avait vraiment dit que les bustes de Marat et de Lepelletier seraient brisés d'ici à quinze jours.

Guignard répondit que oui, mais que pour le surplus il n'avait pas connaissance d'autre chose, il ajoutait que des relations anciennes expliquaient sa rencontre avec Guénot.

Le Comité s'enquit auprès de Guignard si Guénot avait tenu spontanément les propos qu'on lui prêtait, où s'il avait eu un prétexte pour parler ainsi ; Guignard ne put fournir à cet égard aucun renseignement.

Le deuxième témoin se nommait Lupereaux, compagnon charpentier, demeurant à Arpajon, âgé de 42 ans, natif de Châteaudun ; Lupereaux était chez Loret au moment de la scène incriminée ; il a entendu dire à Guénot que les bustes de Marat et de Lepelletier seraient brisés et que l'assassin de Marat serait reconnue sainte et regardée comme Sainte Geneviève de Paris.

Le même jour à six heures du soir, le Comité mandait Guénot ; on l'interrogeait ; il déclarait avoir 58 ans et demeurer à Saint-Yon, actuellement Yon-la-Montagne ; il reconnaissait avoir dit que les bustes de Marat et de Lepelletier seraient brisés d'ici à 15 jours, mais il ajoutait qu'il ne faisait que répéter un propos par lui entendu ; un ancien maître d'école de Saint-Yon, Leroy, employé au district d'Etampes, avait tenu ce propos devant lui, à Boissy-la-Montagne, ci-devant Sous-Saint-Yon. Pourquoi lui demande-t-on l'avez-vous répété ? Guénot répond qu'il était ivre au point de ne savoir ce qu'il faisait. Pourquoi avez-vous dit que vous étiez plus riche dans l'ancien régime ? C'est que j'étais alors meunier et aujourd'hui ajoute-t-il je ne suis plus que vigneron. Il ne se rappelle plus les autres propos qu'on lui prête.

-1- Archives nationales W354, dossier 734 – Le décret du 27.01.1790 qui créait le département de Seine-et-Oise, formait le district de Corbeil, renfermant 7 cantons : Corbeil, Arpajon, Brunoy, Monthéry, Mennecy, Sucy et Villeneuve-St-Georges, et 83 municipalités (almanach de Versailles an 1791). Le nom révolutionnaire de St-Sulpice-de-Favières célèbre par son église était « Favières défanatisé » Saint-Sulpice qui était alors dans le district d'Etampes est aujourd'hui dans l'arrondissement de Rambouillet.

Le Comité cherche à savoir s'il a eu des relations avec le curé de la commune et si celui-ci ne l'a point engagé à injurier la République, s'il est en rapport avec des émigrés ou femmes d'émigrés.

La réponse est négative.

Guénot est mis en état d'arrestation et son dossier, composé de la dénonciation de Gérard Latour et de l'interrogatoire du 8 germinal, est adressé au district de Corbeil.

Le dossier part pour Corbeil le 13 germinal (2 avril), le district se réunit le 16 germinal (5 avril) ; après examen des pièces, le Conseil général du district estime qu'il est constant que Guénot a tenu les propos qu'on lui prête et qui tendent à la subversion de l'esprit public à l'avilissement du gouvernement révolutionnaire et sont attentatoires à la liberté ; en conséquence, le district décide que Guénot sera traduit devant le tribunal révolutionnaire et que les pièces seront envoyées à l'accusateur public à Paris.

Guénot était très menacé ; aussitôt après son arrestation du 8 germinal, sa famille a demandé au maire de la commune à la municipalité de Yon-la-Montagne, un certificat constatant qu'il était un bon patriote, ainsi qu'au juge de paix de Chamarande (1).

Le 10 germinal (30 mars), le maire, les officiers municipaux d'Yon-la-Montagne, parlant en leur nom et au nom de la totalité des habitants de la commune certifient que Pierre Guénot, père de six enfants, s'est comporté avant et depuis la révolution en bon patriote et que c'est sous l'emprise du vin qu'il a tenu les propos qu'on lui attribue.

Le lendemain, 11 germinal (31 mars), Mathurin Petit, juge de paix de Chamarande, déclare qu'il n'est pas à sa connaissance que Pierre Guénot de Feugères (hameau de Saint-Yon) ait tenu des propos révolutionnaires.

Le 24 germinal (13 avril), Guénot est à Paris, à la Conciergerie.

Un juge du tribunal révolutionnaire procède à son interrogatoire.

Est-il vrai lui demande ce magistrat, nommé Jean Ardoin, que vous ayez dit que Catherine Corday serait regardée comme sainte, ainsi que Sainte-Geneviève ? Même réponse que précédemment de Guénot qui était tellement ivre qu'il ne se rappelle plus avoir tenu de tels propos.

Etes-vous habitué à vous livrer au vin, ajoute-t-il ? Non, répond Guénot, mis si peu que j'en boive, je suis en état d'ivresse.

Avez-vous fait choix d'un défenseur, dit en terminant le magistrat, comme Guénot ne connaît personne on lui désigne le citoyen Château ou Duchâteau (1).

Le 3 floréal (22 avril), le tribunal révolutionnaire rend contre Guénot une ordonnance de prise de corps, son nom est inscrit sur le registre d'écrou de ma maison d'arrêt, en conformité de l'acte d'accusation dressé contre lui ce même jour, 3 floréal, par Fouquier-Tinville.

-1- Les défenseurs existaient encore au tribunal révolutionnaire, ils furent écartés par la loi du 16.6.1794, qui autorise le tribunal à ne pas même entendre de témoins d'audience. Le 15 avril, la Commune de Paris accordait avec acclamation au défenseur de Guénot, un certificat de civisme, à raison du trait suivant : Duchâteau avait reçu de gros honoraires pour défendre un contre révolutionnaire ; le jour de l'audience, il dit au tribunal : « Je ne puis défendre davantage la cause d'un contre révolutionnaire, j'ai reçu une somme, je la remets ». Cependant, sur l'insistance du tribunal, il conserva le tiers de cette somme.

(Moniteur Universel réimpression) N° du 28 germinal, An II)

C'est le 17 floréal (26 avril), que l'huissier notifie au vigneron de Yon-la-Montagne cet acte d'accusation dans lequel Fouquier-Tinville expose que Guénot a témoigné son aversion pour la liberté par des propos qu'il tint au mois de germinal à Francval ; ces propos sont rappelés par lui ; Guénot a dit en présence de plusieurs personnes ; où est cette liberté ? J'étais bien plus riche dans l'ancien régime que dans celui-ci. Fouquier-Tinville ajoutait que Guénot avait insulté aux mânes des deux célèbres victimes de la liberté, disant que Marat et Lepelletier étaient des coquins, que dans 15 jours leurs bustes seraient brisés, que Catherine Corday, assassin de Marat serait regardée comme sainte.

La liste des témoins qui devaient être entendus se composait de deux noms : Guignard et Lupereaux.

Guénot fut cité à comparaître devant le tribunal révolutionnaire pour le 8 floréal (27 avril).

Le 8, il comparaît : lecture est donnée d'abord de l'acte d'accusation ; le prévenu et les témoins sont entendus ; à la fin des dépositions le président demande à l'accusé, s'il a quelque chose à répondre, l'accusateur public Fouquier-Tinville expose l'affaire, le défenseur de Guénot prend la parole et le président résume les débats.

Le président (Claude Emmanuel Dobsent), qui est assisté de ses juges, Etienne Masson et Foucault, résume l'affaire et rédige la série de questions à poser aux jurés.

La question (*il n'y en a qu'une seule*) est celle-ci :

Il a existé des conspirations et des complots tendant à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement du despotisme et de toute autre pouvoir attentatoire et à la liberté.

Guénot est-il complice de ces conspirations et complots ?

Les jurés se retirent pour délibérer ; l'accusé est emmené hors de l'audience ; puis les jurés rentrent, Guénot est réintroduit, la déclaration des jurés est : OUI, sur la question concernant Guénot. Il n'y a que deux acquittements ce jour-là.

Le substitut est entendu en ses conclusions sur l'application de la loi (¹).

Le président demande à Guénot s'il a quelque chose à dire, le tribunal opine alors à haute voix et le président prononce un jugement de condamnation contre le pauvre vigneron.

Le jugement déclare Guénot et d'autres accusés complices de conspirations et de complots, vise l'article 2, 2^{ème} partie du code pénal, le décret de la Convention du 4 décembre 1792 qui punit de mort toutes les conspirations : le greffier écrit le jugement et insère le texte de la loi sur la minute.

Guénot est condamné à mort ; ses biens confisqués, le jugement devra être exécuté dans les 24 heures ; le tribunal se retire.

Le même jour, Guénot monta sur l'échafaud et fut guillotiné avec 28 autres personnes, à la barrière de la Déchéance, ci-devant barrière du Trône ; il s'était écoulé un mois entre son arrestation et sa mort.

*Signé : Lorin
(Secrétaire de la Sté Hist. et Arch. de Rambouillet)*

-1- Toute cette partie du jugement est imprimée sur la minute (archives nationales, W354 dossier 734 in fine). En dehors de Fouquier, un des juges de Guénot Rémi Foucault fut à son tour condamné à mort : Dobsent fut arrêté, mais échappa au châtiment suprême.

Mort de François 1^{er} à Rambouillet, en 1547

François 1^{er} mourut le 31 mars 1547, à l'âge de 53 ans. Son corps précieusement embaumé, avant d'être conduit à Saint-Denis où lui devaient être faites de splendides obsèques, fut d'abord déposé au prieuré des dames de Haute-Bruyère, où furent laissés le cœur et les entrailles.

Brantôme raconte que le jour de la mort du roi, mademoiselle de Travers, jeune et gentille fille d'honneur de la reine s'en fut au plus vite au château de Rambouillet. Elle portait un habit à l'espagnole et était coiffée d'un élégant bonnet. En traversant le pont-levis du château, le vent enleva cette coiffure, qui tomba à l'eau et fut perdue à tout jamais.

« *Dont jamais plus n'en ouï-t-on nouvelles, d'autant disoit-on, qu'il y avoit une fort belle et riche enseigne(1)* » ajoute le chroniqueur en rapportant l'épigramme si connue faite à ce sujet :

L'an mil cinq cent quarante sept

Françoys mourut à Rambouillet

De la vérole qu'il avoit

Et Travers perdit son bonnet

(Moutié)

-1- *C'est-à-dire une aigrette de diamant*

Croyances et dictons Hurepoix-sud

(par R D)

- Par les grandes sècheresses, ceci jusque vers 1900, on se rendait en procession à Saint-Yon, afin d'obtenir de la pluie.
- Les buttes de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine, à Bâville, séparent les orages en deux.
- S'il pleut le jour d'un mariage c'est signe que la mariée n'a pas été sage.
- Durant un orage on place un fer à cheval dans les couvées d'œufs.
- Lorsque les grenouilles coassent c'est signe de pluie prochaine.
- Un (sarque) halo autour de la lune c'est signe de pluie prochaine.
- Quand les pavés de grès suintent c'est signe de pluie prochaine.
- Quand le sel est humide c'est signe de pluie prochaine.
- Quand les volatiles se roulent dans la poussière c'est signe de pluie prochaine. Quand le ciel est moutonneux c'est signe de pluie prochaine.
- Un arc en ciel est signe de pluie pour le lendemain.
- Pour guérir les rhumatismes il faut se frictionner avec des orties.
- Il faut uriner sur une plaie afin de la cautériser (ou ben cor) en parler local : « *Yi mett' dessus einn touêle d'anraignée* ».
- Contre les maux d'yeux il faut porter des boucles d'oreilles.
- Passer sous une échelle porte malheur.
- Marcher accidentellement, du pied gauche, dans un excrément humain porte bonheur.
- Croiser les couverts sur une table porte malheur.
- Donner du feu à trois personnes avec la même allumette dans le but d'allumer trois cigarettes porte malheur.
- Le fait d'entamer une miche sans faire dessous le signe de croix avec la pointe d'un couteau porte malheur.
- Treize personnes à table porte malheur.
- Une pie, malheur ; deux pies, bonheur ; trois pies, naissance ; quatre pies, mariage ; 5 pies, enterrement.
- Un crapeau dans une étable empêche les vaches de donner leur lait.
- Les coulevres tètent les vaches dans les prés.
- Contre les maladies de poitrine il faut avaler crus licoches et escargots.
- Un coq pond quelque fois un œuf dans lequel se trouverait un serpent.
- Brouillard en mars, gelées en mai.
- Pour se dégriser il faut boire du café froid non sucré.
- Pour faire cesser le hoquet, faire peur à la personne ou lui passer une clé dans le dos.
- Ne pas se mettre l'été à l'ombre d'un noyer.
- Neige qui ne fond pas en attend d'autre.
- Les pierres poussent tant qu'elles n'ont pas vu le soleil.
- Quand le soleil se couche dans le (sale), signe de pluie pour le lendemain.
- Là où se trouve le vent durant la messe de rameaux, il y restera les trois-quarts de l'année.

- Le chancre des enfants est guéri par des prières dites avant le coucher du soleil.
- Porter sur soi un morceau de corde d'un pendu, porte bonheur.
- Lorsqu'on sale un porc, les femmes ayant des menstrues doivent éviter de s'approcher du saloir, cela ferait tourner la viande.
- Lorsqu'au printemps on entend chanter le coucou pour la première fois il faut avoir dans sa poche une pièce de monnaie d'argent afin d'en posséder toute l'année.
- Depuis la plus haute antiquité la chouette est considérée comme un oiseau de malheur, on clouait ces oiseaux nocturnes après les portes des granges.
- Pour guérir le mal de dent il faut prendre une chique de tabac.
- Il faut semer les haricots le jour du vendredi Saint.
- Lorsqu'un chien hurle à la lune ou à la mort c'est signe de malheur.
- Lorsqu'un oiseau nocturne frappe les vitres, signe de malheur.
- Lorsqu'une poule chante « le coq », signe de malheur.
- Briser accidentellement du verre blanc porte bonheur.
- Lorsque vos oreilles sifflent c'est qu'on parle de vous.
- Contre la méningite il faut séparer en deux une colombe vivante et l'appliquer sur la tête du malade.
- Ecraser une araignée porte malheur.
- La mauvaise odeur d'un bouc chasse les maladies.
- Si le cheval se laisse dominer par l'homme c'est qu'il le voit gros comme une maison.
- Des griffes dans le ciel présagent un grand vent.
- Si les oignons ont plusieurs pelures c'est signe que l'hiver sera rude.
- Lorsque les hirondelles volent bas c'est signe de pluie prochaine.
- Lorsqu'on plante un arbre il faut mettre un fer à cheval sous les racines.
- Lorsque les hirondelles volent haut c'est signe de beau temps.
- Lorsque la fumée monte vers le ciel c'est signe de beau temps.
- Lorsque les étoiles sont très brillantes c'est signe de beau temps.
- Une dent de lait qui tombe doit être mise au feu sans quoi il repousse une dent de chien.
- A l'occasion d'un mariage, si l'un des mariés n'est pas du pays on tire des coups de fusil à leur sortie de l'église.
- Lorsqu'on fait cuire des champignons il faut mettre dans le récipient une pièce de cinq francs en argent, si celle-ci noircit les champignons sont mortels.
- Poser le pain à l'envers sur une table porte malheur.
- Lorsqu'un décès survient dans une maison il faut arrêter et voiler les pendules.
- Les pattes de taupes portées en amulettes préservent des convulsions.
- Araignée du matin, chagrin ; du midi, souci ; du tantôt, cadeau ; du soir, espoir.
- Une hache néolithique trouvée dans les champs est une pierre tombée du ciel.
- Donner du sucre aux chiens les fait pleurer.
- Araignée du matin une lettre en chemin.
- On croit encore à la légende antique des méfaits de la canicule.
- Toucher le pompon du béret d'un marin porte bonheur.
- Le tournesol se tourne toujours du côté du soleil.

Notes géologiques

(Par F. Ménillet)

Entre le Massif Central, le massif Armoricaïn, la Lorraine et les collines de l'Artois, le « Bassin de Paris » affecte la forme d'une cuvette, formé d'une succession de terrains empilés les uns sur les autres. Ces terrains ont été principalement déposés par une mer peu profonde. On les sépare en deux grands groupes : les plus anciens dits « secondaires », les plus récents « tertiaires ». Les premiers déposés par une mer relativement peu profonde et plus étendue se terminent par la craie qui forme les soubassements de la Champagne, de la Picardie, du Pays de Caux et du Perche.

Le retrait de la « mer de craie » est une grande date dans l'histoire géologique. Un des faits les plus spectaculaires en est la disparition des énormes reptiles dont les squelettes étonnent les visiteurs du muséum et des grandes coquilles en forme de spirale : les ammonites.

Le retrait de la mer est dû à de faibles mouvements de l'écorce terrestre qui ont laissé un léger relief. Ainsi Saint-Chéron se trouve sur une crête de craie, au sommet aplati et large d'une dizaine de kilomètre qui se continue au nord-ouest vers Houdan et à l'est vers Corbeil. Le sommet de la craie se trouve une centaine de mètre plus haut qu'à Juvisy et Etampes. De Sermaise à Breuillet, l'Orge a entaillé cette crête en biais. Ainsi la craie affleure en particulier à Sermaise où l'homme y a creusé des marnières souterraines. La craie contient aussi de nombreux rognons de silex qui ont été utilisés par les hommes préhistoriques.

Ensuite la mer n'est revenue que timidement par le nord et son rivage se situait vers Paris ; son dépôt le plus célèbre est le « calcaire grossier » pierre de taille de tous les édifices parisiens. Au sud de ce rivage, l'érosion du Massif Central apportait l'argile plastique plus ou moins mêlée de graviers (notamment dans la carrière située au nord de Dourdan). Cette argile a une grande importance pratique puisqu'elle fournit les tuileries de Breuillet et imperméable : elle retient les eaux infiltrées dans les terrains sus-jacents. Ensuite la mer s'est étendue plus au sud (jusqu'à 25 kilomètres d'Orléans) et a déposé une épaisse couche de sable de 50 mètre d'épaisseur, qui filtre merveilleusement les eaux que retient l'argile plastique (source de la Rachée). Ces sables ont englouti et effacé le relief de la crête de craie. Après leur dépôt, la mer s'est définitivement retirée du bassin de Paris. Lors de son retrait probablement parallèlement au rivage, dunaire, se sont formées des crêtes sensiblement parallèles, ayant 10 à 20 mètres d'élévation. Le « lac de Beauce », formé plus au sud, déposa entre les crêtes, les premières assises du calcaire de Beauce. Le dépôt de ce calcaire continuant, les creux furent comblés et les crêtes largement recouvertes. Pendant ce temps, au sommet des crêtes, un dépôt de silice d'origine méconnue, cimentait les grains de sable pour former les « grès de Fontainebleau » qui furent grandement exploités au « bois des Roches ».

Dans le calcaire de Beauce et plus au nord, indépendamment de lui, se sont formés des roches d'origine siliceuse : les meulières très dures. On les taillait autrefois en meule de moulin, dans la région d'Épernon par exemple. Dans notre région, plus petites, les agriculteurs les entassent au bord des champs et les maçons les utilisent sous le nom de caillasses. Lorsque le lac de Beauce fut comblé du Massif Central au nord de Paris, s'étendait une grande plaine, légèrement en pente douce vers le nord. Une « pré-Loire » rejoignait la Seine en aval de Paris et non endiguée dans une vallée profonde, elle divaguait déposant sur la plaine des argiles et des sables grossiers comparables à leur origine à l'argile plastique. Non protégés, par suite d'absence des dépôts au-dessus d'eux, ils ont été érodés et ne subsistent qu'à l'état de « trainées » et de « poches ».

Le dépôt des terrains étant terminé, l'érosion va d'autant plus s'exercer que le centre du Bassin Parisien, s'est lentement relevé et la Loire va dès lors se jeter dans l'Atlantique, dans le golfe angevin,

déposant en Sologne une épaisse couche de sables argileux. Au fur et à mesure du relèvement les rivières se sont enfoncées d'autant plus rapidement qu'elles ont atteint le niveau meuble des sables de Fontainebleau. Ce creusement des vallées va donner au pays sa physionomie actuelle. Il faut encore noter que les terrains mentionnés sont souvent recouverts par les produits récents de l'érosion ; argile à cailloutis meuliers qui ont lentement glissé du rebord des plateaux et les versants exposés à l'est par des vents d'origine continentale à une époque plus froide et enfin par les sols produits les plus élaborés de ces altérations.

Echelle succincte des temps géologiques

Ere ancienne :	roches les plus anciennes ; environ 3 milliards d'années.
Ere primaire :	600 millions d'années ; preuves certaines de la vie.
Ere secondaire :	200 millions d'années ; dépôt de la craie.
Ere tertiaire :	50 millions d'années ; surrection des alpes. 20 millions d'années ; retrait définitif de la mer du bassin parisien.
Ere quaternaire :	1 millions d'années ; creusement des vallées, apparition de l'homme.
Ere historique :	3000 ans ; temps préhistoriques.

Ces dates sont établies d'après des mesures de radioactivité. Elles sont certaines avec une marge de précision de 10%.
(Histoire de Saint-Chéron par François Ménillet, 1966)

Un charivari à Avrainville en 1768 *(par L.R)*

Coutume bien connue, jadis générale en France et pas encore complètement disparue, le Charivari fut très anciennement interdit tant dans l'antiquité que par les conciles, les synodes et les parlements à travers les siècles. Nombreux sont les arrêts y relatifs au 18^{ème} siècle, comme celui du 6 février 1783 qui vise la « justice des fous » de Verberie (Oise). On verra que le Charivari causait du tracas aux dignes bénédictins de Saint-Germain-des-Prés comme le mentionne un manuscrit ⁽¹⁾ que nous reproduisons ici. Le Charivari a disparu dans cette région depuis 1914, mais on ne sait jamais.....

« Du samedi vingt-six novembre mil sept cent soixante et huit

Ce jour les grands prieurs et seigneurs de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés étant assemblés à l'heure et à la manière accoutumée, Dom. L'Hôte Cellier et Dom. Gilliot Censivier à l'assemblée qu'il (y avait eu un Charivari à Avrainville ⁽²⁾ à l'occasion du mariage d'un homme veuf avec une femme veuve) et que le prévôt d'Avrainville, loin d'y mettre ordre, avait favorisé les attroupements et désordres qui ont coutumes d'arriver dans ces sortes de circonstances, que les nouveaux mariés en avaient porté plainte et qu'eux-mêmes Cellier et Censivier n'avaient pu se dispenser d'en faire quelques reproches au juge prévôt d'Avrainville. On a lu ensuite une lettre d'icelui prévôt par laquelle il prie le RP Prieur d'accepter sa démission, se justifiant d'ailleurs tellement quellement du reproche qu'on lui faisait d'avoir favorisé le Charivari qu'il ignorait être défendu par les ordonnances, sur quoi il a été délibéré que si le dit prévôt renvoyait ses provisions on accepterait sa démission et qu'alors la communauté pourvoit à en substituer un autre. »

(Roger Lecotté)

(1) *Registre des délibérations de l'assemblée des Sénéurs de l'Abbaye Royale Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, p.p.99.100 B.N. ms. Français 16.860*

(2) *Avrainville, canton d'Arpajon (Seine-et-Oise)*

Bâville - Courson

Les Lamoignon et leurs successeurs

Inédit de M. le Comte Tony de Vibraye, de Bâville

Cette généalogie complète des Lamoignon nous a été communiquée par M. Tony de Vibraye au mois de janvier 1944.

Les Lamoignon, originaires du Nivernais, tiraient leur nom d'un fief appelé Lamoignon, situé près de Donzy, dans l'arrondissement de Clamecy, où il y a peu d'années encore, un enclos était connu sous le nom de « pré Lamoignon ».

1 - Charles de Lamoignon – (1514-1573) (pour épouse Charlotte de Bezançon)

Était le fils de François de Lamoignon et de Marie de Coing ; ses ancêtres avaient été gens d'épée ; il rompit avec cette tradition, fit ses études pour entrer dans la magistrature et devint avocat au parlement de Paris.

Il fut le premier de sa famille à venir s'établir dans la province du Hurepoix où sont situés Bâville et Courson.

En 1552, en effet, François de Clèves, Duc de Nevers, pour remercier de certains services exceptionnels Charles de Lamoignon, qui était devenu son conseiller privé, lui fit donation de sa terre de Launay-Courson.

Le fief de Launay-Courson qui avait été possédé pendant plusieurs siècles par la maison de Bourgogne, était venu en héritage au Duc de Nevers par sa mère qui appartenait à cette puissante famille.

Courson est situé à 5 kilomètres au nord-est de Bâville.

2 - Chrétien de Lamoignon – (1557-1636) (pour épouse Marie de Landes)

Fils du précédent, vendit Courson, en 1607, à Hérouard, médecin d'Henri IV et Louis XIII, et fit bâtir, auprès de l'ancien manoir seigneurial du fief de Bâville, acquis par son père en 1559, le château actuel qui fut terminé en 1625.

3 - Guillaume de Lamoignon – (1617-1677) (pour épouse Madeleine Potier)

Fils du précédent, fut, après une très brillante carrière, nommé Premier Président du Parlement de Paris, en 1658.

En 1667, par lettres patentes, Louis XIV lui fit donation de tous les biens confisqués à Balthazar de Fargues, après sa condamnation à mort.

Les biens de ce dernier comportaient, outre les terres de Courson passées par plusieurs mains depuis la vente de 1607 dont il est question plus haut, les terres attenantes de Censehours et de Monteloup.

La terre de Bâville fut érigée en marquisat en 1670.

4 – Chrétien-François de Lamoignon – (1644-1709) (pour épouse Marie-Jeanne Voisin)

Fils du précédent, fit également une brillante carrière, dans la magistrature.

Il agrandit notablement la terre de Bâville.

Son frère cadet Nicolas, reçut en donation de son père, le Premier Président, la terre de Courson qui fut érigée en comté-prairie à son bénéfice en décembre 1670.

Le petit-fils de Nicolas, Guillaume vendit en 1775 cette terre aux Duplex de Bacquencourt, dont descend le Comte Ernest de Caraman, son propriétaire actuel (1940).

5 – Chrétien II de Lamoignon – (1676-1729) (pour épouse Marie-Louise Gon de Bergonne ou Bergogne)

Fils du précédent fut avocat au Parlement de Paris, puis Président à mortier.

Il eut un frère cadet, Guillaume II de Lamoignon, seigneur de Blanc mesnil et de Malesherbes, né en 1683, qui fut le Premier Président à la cour des Aides, puis en octobre 1750, Chancelier de France à la place de Maupeou.

Les Lamoignon de Malesherbes figurent parmi les ascendances directes de la famille de Vibraye.

Le Chancelier Guillaume II de Lamoignon eut un fils, Chrétien-Guillaume, né en 1721, plus connu dans l'histoire sous le nom de Malesherbes, il fut le défenseur du Roi au procès de 1793.

6 – Chrétien-Guillaume de Lamoignon – (1712-1759) (pour épouse Louise Bernard de Coubert)

Fils du précédent, se trouva apparenté par son mariage à la famille Samuel Bernard.

Son beau-père, Samuel, Jacques Bernard de Coubert qui avait épousé Elizabeth de la Coste-Messelière, était le fils du célèbre financier.

7 – Chrétien-François II de Lamoignon – (1735-1789) (pour épouse Marie- Elizabeth Berryer)

Fils du précédent, fut Premier Président du Parlement de Paris, puis Chancelier garde des Sceaux.

Il agrandit de façon importante le domaine de Bâville et en enrichit le château. On lui devait, notamment, le célèbre mobilier du grand salon, recouvert de cuir des Indes, rapporté, dit-on par Duplex.

Il y aurait peut-être un rapprochement à faire entre le fait que vers cette époque, Courson appartenait aux Duplex et celui de la présence à Bâville de ce mobilier.

Mais on dit aussi et sans plus de preuves que ce mobilier fut donné à Chrétien-François de Lamoignon, arrière-grand-père du Garde des Sceaux, en remerciement de services rendus à des armateurs français qui avaient des comptoirs dans le Levant d'où serait venu le cuir.

Chrétien-François II de Lamoignon mourut d'une façon tragique et mal éclaircie, on parla de suicide.

La sépulture religieuse lui fut refusée.

8 – Chrétien-René de Lamoignon – (1759-1745) (pour épouse Antoinette d'Angerville)

Fils du précédent, fut contraint, à la mort de son père, de vendre la terre et le château de Bâville. Il mourut sans postérité.

Pendant plus d'un siècle et demi, avant la révolution, Bâville vit passer les personnages les plus célèbres du temps.

Le plus connu est Boileau qui a souvent chanté dans ses œuvres le parc et les environs de Bâville où il vint très fréquemment.

Il faut citer également Bourdaloue qui composa, dit-on, la plus part de ses « Carêmes » en se promenant dans les allées du parc.

Guy Patin, Pierre Nicole, le Père Rapin, Lafontaine, Racine, Regnard, Fléchier qui écrivit l'oraison funèbre de Guillaume de Lamoignon.

A la belle saison ils venaient passer quelques semaines au milieu de la famille du Président du parlement.

Saint-Vincent de Paul aurait dit quatre fois la messe dans la chapelle du château. Madame de Sévigné, à plusieurs reprises, a donné dans sa correspondance, en particulier, à l'Abbé de Coulanges, ses impressions amusées et vivantes sur les étés qu'elle aimait passer à Bâville.

Beaucoup plus tard, Madame de Genlis fit de même et s'étendit dans plusieurs de ses lettres sur le plaisir qu'elle avait de venir en visite à Bâville.

- Mme Rollin d'Ivry, née Jeanne Marie de Nogué acquit de Chrétien René de Lamoignon en 1791 le domaine et le château de Bâville.

Son fils Jean-Baptiste, devenu baron de l'Empire, le revendit à son tour en 1811 à Monsieur Philippe, Albert Pruvost de Saulty, chevalier de la légion d'honneur, régent de la Banque de France et receveur général des finances de Seine-et-Oise.

(Tony de Vibraye, 1940)

Villeneuve-Saint-Georges

Les habitants de Villeneuve-Saint-Georges sont aujourd'hui (1828) moins crédules et plus raisonnables qu'ils ne l'étaient autrefois ; Ces habitants lorsque la gelée attaquait leurs vignes en accusaient leur patron Saint-Georges, et s'en vengeaient de la manière suivante :

Le jour de la fête de ce saint, au lieu d'offrandes et de louanges, ils accablaient son image d'injures, la traînaient dans la boue et la jetaient dans la Seine.

L'existence de cet usage au XVI^{ème} siècle est attestée par Robert Etienne, et au XVIII^{ème} confirmée par un savant ecclésiastique l'abbé Lebeuf : « vous avez peut-être cru, dit-il dans une lettre adressée à l'auteur du mercure, que les gens de Villeneuve, étaient les seuls qui eussent la hardiesse le 23 août, de jeter l'image de leur saint patron dans la Seine ou dans l'autre petite rivière voisine, parce que leurs vignes avaient gelé » il est en effet peu de villages peu de villes en France, et dans les autres états de l'Europe, ont cette fausse idée de la religion chrétienne, cette superstition dérivée du paganisme, n'ait été et ne soit encore peut-être vigoureuse.

(Dulaure, hist. des environs de Paris, 1827)

Naissance et décès du tacot d'Arpajon à Etampes (1911 – 1948)

Désiré depuis le début du siècle par tous les habitants des communes devant être desservies par lui, les municipalités, après des accords parfois difficiles en vue des subventions à lui accorder, le rêve d'un tacot allant d'Arpajon à Etampes devint une réalité.

Il fut inauguré à la satisfaction générale, le 11 décembre 1911.

Il se composait d'une locomotive à double cabine de conduite, du poids de 35 tonnes ou environ, d'un fourgon et d'une voiture pour les jours creux, et de deux voitures les jours de marchés d'Arpajon et d'Etampes ainsi que les dimanches ; quelquefois il trainait en supplément un wagon de marchandises. Il était très dangereux car en été il mettait parfois le feu aux récoltes, de plus il coupait les routes à toute vapeur sans avoir aucune visibilité notamment la route de Rimoron d'où il sortait des sous-bois en trombe ne signalant son approche que par des coups de sifflet stridents et répétés.

Durant la guerre de 1914-1918 des militaires coloniaux que les habitants surnommaient « zouzous » enlevèrent les rails pour les expédier vers les arrières du front en vue du ravitaillement des troupes combattantes.

La paix, une fois revenue, les rails furent remis en place et le tacot reprit son ancienne activité, mais la ligne étant déficitaire le pauvre tacot fut définitivement supprimé en l'année 1948 et les petites gares qu'il desservait furent vendues aux enchères à des particuliers.

Nous le regrettons personnellement, car avec lui c'est toute notre jeunesse qui disparaît.

Adieux pauvre tacot !!

Ray. DeVevey (1902-1971)

La ruse du curé Le Gastellier de Châtres

La voûte de l'église Saint-Clément dévastée lors de l'invasion des anglais, n'avait été réédifiée que dans la partie la plus voisine du sanctuaire. Pour tout le bas de la nef, on s'était contenté d'une restauration provisoire, masquant les fissures et les lézardes sous une épaisse couche de plâtre. Pendant des siècles cet état de choses avait duré, mais de plus en plus les injures du temps remettaient à vif, les plaies saignantes de l'édifice. Le plâtre tombait et les lambris déchirés faisaient à travers leurs crevasses les regards des fidèles s'égarer jusqu'au fond des combles, où les hiboux et les chauves-souris avaient établi leur résidence et le théâtre de leurs ébats. Chaque fois que le curé Le Gastellier tournait les yeux de ce côté, il éprouvait un serrement de cœur indicible, une larme brillait à l'angle de ses paupières, et il se hâtait de l'essuyer afin de dérober à ses paroissiens cette preuve délatrice de ses cuisants regrets.

Il eut donné volontiers un doigt de la main pour faire disparaître de la voûte de son église les traces d'une aussi profonde misère, mais l'honneur dont jouissait la ville d'être incorporée au domaine royal, de relever directement du roi, la privait de la protection d'un seigneur particulier, dont la richesse eut pu venir en aide à la modeste ambition du bon curé de Saint-Clément : un hasard y remédia.

Le 4 décembre 1700, jour de la Sainte-Barbe, Châtres respirait un air de solennité sans exemple ; dès l'aube du jour, les cloches de la maison de Dieu sonnaient à grande volé : les bons bourgeois, habitués à comprendre cet harmonieux langage, accouraient en foule à leur invitation. Le soleil dorait à peine l'horizon, que déjà ils avaient tous paré l'intérieur et l'extérieur de leurs demeures et revêtu eux-mêmes leurs plus beaux habits. Des tentures émaillées de marguerites et de petits rameaux de buis tapissaient les maisons de la grande rue. Sur la grande place, le lieutenant d'Etampes et les autres autorités civiles en costume de cérémonie, se tenaient debout auprès d'un arc de triomphe. Le curé Le Gastellier revêtu de ses plus beaux ornements sacerdotaux et suivi de tout son clergé, s'était placé

majestueusement sur les marches les plus élevées du temple. Il murmurait je ne sais quoi entre ses dents comme un enfant qui craint d'oublier sa leçon, et de temps en temps, après une courte pause, il jetait un regard furtif sur un carré de papier à demi déployé qu'il roulait dans sa main. Point de doute en attendait à Châtres quelque grand personnage et le pasteur préparait sa harangue.

C'était en effet, un jeune prince de dix-sept ans. Philippe d'Anjou, le petit-fils de Louis XIV, appelé à recueillir la couronne d'Espagne, qui allait en prendre possession et Châtres était le premier relais de ce long et glorieux voyage.

A dix heures du matin le son du tambour annonça l'approche du cortège royal. Le lieutenant d'Etampes avait selon cet usage antique et solennel qui rend si pénible le métier de prince en voyage, préparé son discours de circonstance, dont les archives de Versailles nous ont conservé le texte :

(Nous respectons scrupuleusement l'orthographe)

« Sire,

Nous venons mesler notre joy aux acclamations des deux plus puissants peuples de l'Europe, nous venons nous resjouir avec la France de l'élévation de votre Majesté au thrône de l'Espagne, et féliciter en votre Majesté les Espagnols de leur prochain bonheur d'estre gouverné par un prince tel que vous, la France, en vous perdant, ne peut que se plaindre de vous avoir fait naître pour le bonheur de nos voisins.

L'Espagne dans la perte qu'elle vient de faire en son roy, a de quoy se consoler par le choix judicieux qu'elle a fait de votre Majesté pour luy succéder dans le gouvernement de ses états. La France admire en vous ceste fierté noble et ceste vivacité sage que l'on vente tant chez elle. L'Espagne trouvera chez vous ceste grandeur d'ame et ceste gravité modeste qui a esté son partage. La nature a fait chez vous l'heureux assemblage de tant de grandes qualités. Le sang d'Espagne s'est meslé tant de fois avec celui de vos ayeux que vous sujets vous pourront regarder comme un précieux dépôt conservé parmy nous ; Ces deux grands peuples, Sire, attendent de votre Majesté de grandes choses que vous devez à la France un prince qui soit digne de Louis-le-Grand, votre illustre père, et vous devez à l'Espagne un prince qui soit l'amour de ses peuples, cette qualité, Sire, renferme toutes les autres ; elle est la seul que doit ambitionner un grand Roy ; nous félicitons par avance les peuples qui vont être soumis à votre domination du bonheur dont ils vont jouir par vous. Nous allons faire mille vœux pour la durée de nostre Empire et pour la conservation d'un prince si chéri du Ciel. »

Ce compliment, aussi fastidieux que plein de flatteries banales, excita dit-on quelques signes d'ennui et d'impatience chez le jeune prince. Son front se rembrunit encore quand, après avoir fait quelques pas de plus, il se trouva face à face avec le curé de Saint-Clément, qui, relevant son surplis s'était hâté d'enfoncer son manuscrit dans une des poches de sa soutane, et de puiser dans sa tabatière une forte dose d'assurance. Toussant et crachant ensuite à différentes reprises pour purifier sa voix, le pasteur commença à brûle-pourpoint sa harangue.

« Comme je say, Sire, dit-il, il y a longtemps que les longues harangues sont ennuyeuses et que les plus petites sont les meilleurs, ainsy, je me contenteray de dire à votre Majesté que depuis son arrivée en cette ville :

*Tous les bourgeois de Châtres
Et ceux de Montlhéry
Viennent en grande haste
Vous chanter aujourd'hui
Petit-fils de Saint-Louis
Que Dieu vous accompagne !
Et qu'un prince si bon
Don-Don
Cent années par delà
Là-là
Règne dans les Espagnes*

Ce couplet chanté d'une voix grave et d'un ton inspiré, sur l'air trivial d'un des noëls des plus populaires de l'époque, obtint un succès immense auprès de la jeune Majesté et de sa royale suite.

Quant au curé Le Gastellier, sans se déconcerter le moins du monde, et tout radieux au contraire de son triomphe, il présenta au prince son manuscrit, auquel il avait eu soin de joindre une supplique dans laquelle il lui exposait l'urgent besoin de réparation qui ne se faisait que trop voir à l'antique voûte de son église.

Une apostille portant ces mots « Bon pour 50 pistoles », signée : « Philippe roi d'Espagne » nous apprend que la poésie de l'éloquent orateur fut grassement rétribuée.

Cette somme pourvut largement aux dépenses de restauration de Saint-Clément, et le Noël du bon curé, répété à la cour de Versailles et à la cour de Madrid, fut bientôt sur les lèvres de tous les habitants des deux royaumes, car alors il n'y avait plus de Pyrénées.

Nota : - cette copie est tirée de l'annuaire de la noblesse de France publiée par Borel d'Hauterive, année 1851, page 261.

Sa version sur la chanson des bourgeois de Châtres est-elle la bonne et la vraie ? En voici une autre qui a circulé longtemps dans les environs d'Arpajon.

Après avoir entendu la petite chanson du curé Philippe d'Anjou, fort content aurait frappé des mains et crié, bravo M. le curé, bravo, bis, bis s'il vous plait.

Sans se faire prier davantage, le bon curé chanta de nouveau et de nouveau fut applaudi par le jeune roi d'Espagne qui pour témoigner sa satisfaction donna l'ordre à son secrétaire de remettre une pièce d'or au chanteur ; celui-ci la reçut et après en avoir remercié le roi, » bis, sire », dit-il, c'est très juste dit le roi et il lui fit donner en effet une seconde pièce.

Les deux versions n'ont rien de contradictoire, elles peuvent même se joindre l'une à l'autre et sans doute l'auteur de la première a ignoré la seconde car il ne l'aurait pas omise s'il l'avait connue.

(Manuscrit de L. Vian)

Ajoutons que Malte-Brun, petit-fils du célèbre géographe, dans son « histoire de Montlhéry » raconte, pour embellir son sujet, que cette aventure s'est passée à Montlhéry et non à Arpajon. (R.D.)

Corbreuse – Epidémies de 1756

On trouve dans les rapports de la subdélégation de Dourdan que la somme de cinq livres fut payée aux chirurgiens de Dourdan pour visites faites aux malades pendant l'épidémie de 1756... Cette épidémie étendit ses ravages sur Corbreuse où l'on compte trois fois plus de décès que les années précédentes. Et l'état qui commençait à s'intéresser aux malheurs publics, envoya des recettes médicales au subdélégué à l'usage de ses administrés. Voici la plus curieuse :

Formule d'une poudre contre la rage faite de racines d'églantiers arrachées avant la Saint Jean (24 juin) du côté du soleil levant et en incorporer dans une omelette.

Méthode de secours aux noyés consistant à les rouler dans un tonneau percé par les deux bouts etc...

Il faut remarquer que les recettes données s'occupaient peu de l'épidémie elle-même et que ces recettes paraissent être l'origine de quelques préjugés encore en honneur dans cette commune.

(Arch. Dép^{les} Insp. Aca. 1899, Corbreuse)

Le Couvent de Repenty ?

(Par R.D.)

Le hameau de Bruyères-le-Châtel appelé aujourd'hui Arpenty a une petite histoire qui mérite d'être contée. Jusqu'au 17^{ème} siècle à notre connaissance il s'orthographiait Repenti et plus tard Repenty comme on le verra à la fin de notre article.

Qu'était-ce au juste qu'un repenti ? ⁽¹⁾

C'était tout simplement un nom qui désignait au moyen-âge une Maison religieuse donnant asile à des femmes ou filles ayant renoncé à une vie de désordre et qu'on appelait un « Repenti ».

Nous aurions longtemps cherché dans l'actuel hameau d'Arpenty l'emplacement de ce monument religieux si nous n'avions entendu dire durant notre jeunesse par d'anciens propriétaires de l'usine de Trémerolles, proche notre hameau que cette usine avait été construite à l'emplacement d'un ancien couvent dont il est assez curieux qu'aucun des nombreux historiens de Bruyères-le-Châtel n'a parlé jusqu'alors, mais que tous ayant copié l'abbé Lebeuf qui écrit l'Histoire du Diocèse de Paris, imprimée en 1750 ont répété ce qui suit :

« Suivant une charte datée de la Morlaye, 10 mars de l'an 670 XIV^{ème} du règne de Clotaire III, une dame nommée Chrotilde, voulant se laver des crimes dont elle était souillée résolu d'établir dans un lieu nommé Brocaria, un monastère de filles dont elle institua Abbesse, avec l'assentiment d'Agilbert, évêque de Paris, sa nièce Mummola. Chrotilde pour cette fondation donna plusieurs biens, les troupeaux, les bergers et les esclaves des deux sexes. Ses soins furent infructueux, les moines d'Ollainville devinrent probablement la cause ou l'occasion de la ruine du monastère de Bruyères et la dispersion des religieuses. 400 ans après, la fondation du monastère passe inaperçue. »

Quant à cette abbaye, elle « aurait » (d'après l'abbé Lebeuf) été édifiée à l'emplacement de l'actuel château de Bruyères, nous croyons plutôt que Repenti est bien le lieu où elle se trouvait, et que ce nom devrait suffire à situer son emplacement exact.

Un moulin à eau a dû remplacer notre couvent à la fin du XI^{ème} siècle, moulin dit de « Trumerolles », en 1484. En 1682, Louis Branchery en était le meunier. Ce moulin dut cesser son activité vers la fin du XVIII^{ème} siècle, il fut remplacé par une filature de laine à laquelle succéda une fabrique de chaudronnerie Eugène, Gabriel Le Faucheur qui habita le château fort de Bruyères, de 1864 à 1892, y installa une fabrique de fusils de chasse à laquelle succéda une fabrique de plaques et poudre à souder J. Laffitte laquelle, en 1967 dut fermer ses portes, dépassée par le « progrès ».

Un industriel vient de racheter cette usine en l'année 1970.

⁽¹⁾ Nous avons mis un point d'interrogation au titre de cet article en ce sens qu'à la même époque, un repenti désignait à la fois une maison de filles repenties et le ruisseau de décharge d'un moulin.

- le 10 octobre 1360, Jean-Pierre de Repenty, demeurant pour lors à la Boissière, paroisse de Breuillet, y possédait du chef de sa femme, une maison et ses appartenances qu'il avoua devant le prévôt de Bruyères, tenir en fief de Charles de Trie, Comte de Dammartin, à cause de ses fiefs de Chevreuse.

- le 6 mars 1367, Jean Pâris demeurant à Repenty en la paroisse de Bruyères, avoua par devant le prévôt de Bruyères, tenir en fief de Pierre de Chevreuse, une maison à la Boissière etc., etc...

Dame Perrette, sa veuve fit le même aveu par devant le prévôt de Montlhéry, le 16 juillet 1385.

(Auguste Moutié)

- Durant la guerre de cent ans (1370), à la suite de l'expédition que le général anglais Robert Knolles fit aux environs de Paris, le hameau de Repenty fut entièrement détruit ainsi que la plupart des hameaux de Bruyères-le-Châtel, comme le déclare le seigneur du lieu Bohan I^{er} de la Rochette dans un aveu de l'année 1462.
(Archives du château de la Norville)

- En 1455, un fief sis à Repenty, appartenait à Taurin de Chermoye (la Charmoise) *(L.R. Vian)*

- En 1574, Pierre Moreau et Jeanne Bonnel, sa femme étaient vigneron à Repenty *(Arch. de S. et O.)*

- En 1595, Guillaume Brunet, laboureur de vignes et Françoise Bagot, sa femme demeurent à Repenty. *(Arch. de S. et O.) (R.D.)*

- En 1600, Jean Regnault et cette même année, Nicolas Genost étaient laboureurs et vigneron à Repenty.

- En 1604, Guillaume Hamé, était laboureur et marchand à Repenty. *(Arch. de S. et O.) (R.D.)*

- Il existe un autre hameau du nom de Repenty, dans la commune de Vauhallan, canton de Palaiseau en Seine et Oise.

Les Caves dîmesses du Plessis-Saint-Thibault à Bruyères-le-Châtel

(Seine et Oise)

Les bois du Déluge sont contigus à la forêt de Linas et aux bois de Biscornes qui s'étendent entre Marcoussis et Bruyères-le-Châtel. Si l'on s'engage dans cette forêt en allant vers le midi, on descend après avoir parcouru deux kilomètres dans un vallon solitaire. Au-delà de ce vallon en se dirigeant vers la butte de la Roche-Turpin ⁽¹⁾ on rencontre les ruines du hameau et de la Chapelle Saint Thomas, ce lieu se nomme depuis plus de deux siècles : Le Plessis-Saint-Thibault

La Chapelle de Saint Thomas-de-Pleissez fut confirmée à l'Abbaye de Saint Florent de Saumur en 1185. Elle eut pour fondateur et pour bienfaiteur les seigneurs de Bruyères. En 1697, il fut encore permis de faire célébrer au Plessis-Saint-Thibault. Vers le milieu du XVIII^{ème} siècle, il n'y restait plus qu'une seule maison sans chapelle.

Des sapins élancés plantés parmi ces ruines servent de repère ⁽²⁾ et permettent de les trouver sans difficultés.

⁽¹⁾ La magnifique roche dite Roche-Turpin qui donna son nom au lieu-dit a été entièrement détruite par les carrières entre les années 1937-1940. Seuls restent les trois superbes pieds de houx qui marquaient son emplacement.

⁽²⁾ Tous abattus de nos jours

Sur le bord du chemin qui va de l'est à l'ouest, près d'une mare on remarque la margelle d'un puits entièrement comblé ⁽¹⁾.

A une trentaine de mètres, en remontant le chemin, on rencontre quelques pans de muraille en grès alignés du nord au sud sur une longueur de 15 mètres, et soutenus par deux contreforts (vestiges de la Chapelle). A l'angle nord-ouest, il y avait une salle qui ne mesurait que deux mètres de largeur, dans œuvre. Près de là, on aperçoit l'entrée d'une cave fort ancienne. Elle a 1m45 de largeur, et 10m50 de longueur ; sa voûte ogivale s'élève à 1m90. Deux caveaux perpendiculaires et disposés en croix de Lorraine, se prolongeant à droite et à gauche, sur une longueur qu'il nous a été impossible d'évaluer avec précision, à cause de l'obscurité, mais qui ne paraît pas excéder trois mètres. Ces caves sont assez remarquables par leur construction.

Dans son « Histoire de Marcoussis » imprimée en 1867, Malte-Brun cite les caves du Fay et du Plessis, en disant qu'elles ont été construites selon l'habitude du XI^{ème} siècle, en forme de Croix de Lorraine, et qu'elles ont servi plus d'une fois de refuge aux familles du voisinage pendant les guerres qui désolèrent le pays.

Des caves semblables se trouvent au château de Montlhéry ; sous deux maisons de Chevreuse ; à l'abbaye des Vaux-de-Cernay et à Coignièrès.

Notes concernant le Plessis

Thomas, seigneur de Bruyères, possédait une partie de la dîme de Briis, et la donna à la Chapelle de Saint Thomas du Plessis ce qui fut confirmé par Eudes de Sully, évêque de Paris, en 1201.

Les templiers entretenaient au Déluge (paroisse de Marcoussis), un officier principal de l'Ordre auquel on assignait ce domaine. Il vivait avec des Frères servants de revenus de la terre, des dîmes ou cens qu'il percevait à Montlhéry, Chastres, Linas, Savigny et dans les alentours. Les droits féodaux s'enchevêtraient tellement les uns dans les autres qu'ils ne pouvaient guère s'exercer sans contestations. C'est ainsi qu'en 1232, il était intervenu un accord par devant l'Evêque de Paris entre l'officier du Déluge et le Chapelain du Plessis-les-Bruyères un arrangement relatif aux dîmes de Briis-sous-Forges auxquelles chacun d'eux prétendaient
(Malte-Brun, *Hist. de Marcoussis*, 1867)

En 1639, accord entre Claude Jacquet, concierge de l'hôtel du Plessis, paroisse de Bruyères-le-Châtel, d'une part, et Thomas Goyer, notaire royal à Cheptainville, d'autre part.

(Archives de S. et O., E4851, liasse (R.D.))

Les habitants de la région affirmant que les Caves du Plessis (paroisse de Bruyères) correspondaient avec le château du dit lieu, notre ami, Me Collet (1878-1944), avocat à la Cour d'Appel de Paris, enfant du pays, voulut s'en informer. Peu de temps avant la guerre de 1914, aidé de quelques amis, il pratiqua à droite de la cave et parallèlement à celle-ci, une galerie jusque derrière le mur formant fond et constata que celle-ci ne s'était jamais prolongée au-delà (*renseignement à nous, donnés par Maître Léon Collet en personne*).

Encore une légende qui s'écroule !.....

(1) Cette margelle a disparu peu de temps avant 1914 et le puits a été débouché jusqu'à une profondeur de onze mètres (mesuré par nous (R.D.) vers 1935.

Naissance et décès du Tramway d'Arpajon à Paris

(Par P.T.)

(1893/94 au 6 novembre 1936)

Après un demi-siècle -ou peu s'en faut- de bons et loyaux services, tel un serviteur fidèle vaincu par les évènements et la modernisation des transports, il prenait sa retraite... c'était en 1936.

Il,... c'est-à-dire cet invraisemblable petit train que les parisiens, en l'entendant passer, chargé des 90 tonnes de denrées qu'il drainait sur Paris, désignaient sous le vocable d' »Arpajonnais ». On réglait sa montre, la nuit, au hasard d'une insomnie, sur le vacarme provoqué par ses roues dont la voie encombrée par les voitures en stationnement. Déjà ! Mais l' »Arpajonnais » arrivait toujours à bon port. A la pointe Saint-Eustache, il se débarrassait de sa cargaison et cette opération donnait lieu à un singulier spectacle. De tous les recoins d'ombre où ils se tapissaient en attendant son arrivée, les clochards surgissaient. On les payait 40 sous par wagon. On se battait parfois autour des voiturettes de déchargement. Les plus vieux avaient d'ailleurs une sorte de droit de priorité. Le travail terminé chacun s'en allait serrant au fond de sa poche le gain de la nuit, car l'opération se répétait dix fois l'été, quatre fois l'hiver. C'était l'époque où le « coup de rouge » coûtait 8 sous. Et l'aubaine valait bien que l'on fasse de temps à autre, le coup de poing pour en profiter.

Le premier train arrivait vers 4h45 et l'on buvait ferme entre les arrivées, tout en parcourant une feuille rose : « Le Clodo » rédigée par l'un d'entre eux, celui que chacun appelait « Le professeur » en souvenir de sa situation ancienne.

Nous écoutons ces souvenirs qu'évoque pour nous, à Bourg-la-Reine, Pierre Séguenot, le dernier mécanicien du petit tortillard. C'est lui qui, le 6 novembre 1936, conduisit le dernier train à sa dernière demeure encore que les dix-neuf locomotives aient été vendues par la suite en Belgique, fondatrice, en France, de la société d'exploitation.

La machine pesait 32 tonnes, nous dit M. Séguenot. Elle traînait allègrement 10 wagons de marchandises et 4 wagons de voyageurs. Le premier train partait à 1h40 de la porte d'Orléans, de l'endroit où se trouve actuellement le stade « Femina Sports » que vous connaissez bien. Il existait une navette entre Antony et Longjumeau. Quelle époque ! ...

Une invraisemblable quantité d'anecdotes affluent alors à la mémoire du mécanicien. Il nous conte notamment les circonstances qui accompagnaient toujours en deux points du trajet, le remplacement des bouillottes (1m10 X 0m15 de diamètre) devenues froides par d'autres (une douzaine) que l'on apportait sur des brouettes.

L'Arpajonnais était très dangereux poursuit M. Séguenot, j'ai eu, pour ma part, cinq accidents en un mois, dont un suicide, celui d'une toute jeune fille qui à la Granges-au-Cercles, près de Ballainvilliers, se jeta sous la machine. J'ai également renversé tout un camion de moutons qu'il fallut aller rechercher à travers la campagne. Motocyclistes et cyclistes se précipitaient sur nous avec une régularité affolante. Celle-ci finit par émouvoir les pouvoirs publics. On nous supprima. Mais peu après on s'aperçut que les camions ne pouvaient pas nous remplacer sur tous les plans. Le transport d'une tonne de marchandises par l'Arpajonnais revenait à 6 francs la tonne ; les camions l'assurèrent pour 22 francs. On parla de nous remettre en service, d'autant que les camions ne disposèrent pas dans Paris de la priorité dont nous jouissions. Malgré ces prix très bas, nous gagnions, nous, les mécaniciens, 1900 francs plus les primes de charbon et de nettoyage, soit environ 2100 francs.

Il y a vingt ans de cela.

Et l'on sent que cette époque reste vivante au cœur du dernier mécanicien du petit train d'Arpajon danger permanent pour les piétons et les deux roues, providence des clochards, attraction pour les noctambules des Halles attirés par son pittoresque et, entre le 15 mai et le 15 juin, par l'enivrant parfum exhalé de ses wagons chargés de fraises à Marcoussis.

L'Arpajonnais ? Une grande personnalité de Paris, défunte certes, sauf pour M. Séguenot, et on le comprend. (P.T.)

(Le Parisien Libéré du 31 mars 1959)

Un drôle de Mogneau (raconté par P.L.)

La Gazette de Seine-et-Oise, 1955 (Histoire de Champi)

(Patois de Dourdan-sud par R.D.)

A Boinville-le-Gaillard, dans le canton de Dourdan-sud, tout le monde connaît Madame Veuve Michu, la »mère Michu « comme on l'appelle familièrement, une bien brave femme qui va sur ses 87 ans. Jusqu'à la mort de son défunt mari, elle avait toujours eu bon pied bon œil. Mais depuis l'an dernier, à la mort de son père Jules (décédé brusquement juste à la veille de la foire Ventôse). Ça n'allait plus très fort. Elle s'ennuyait de son vieux. Dame, soixante ans de ménage et se retrouver toute seule dans sa petite maison désormais trop grande, ce n'est pas une vie.

Puis voilà qu'elle perdait la vue ; un vrai malheur. Elle qui n'avait jamais porté de lunettes, même pour enfiler une aiguille, était incapable de reconnaître le facteur du garde champêtre, quand elle se trouvait nez à nez avec eux.

Non, ça n'allait plus, et les voisins pensaient qu'elle ne tarderait pas à rejoindre son mari au cimetière du pays.

Cependant, la vieille Mme Mathieu, sa cadette de dix ans, essayait bien de la remonter, sans grand succès d'ailleurs. Un beau jour de printemps qu'elle était allé faire un brin de causette elle lui conseilla de ne plus rester seule, à remuer ses souvenirs.

« C'qui vous fauré cé un compagnon énn'bête affectueuse qui vous quinré compagnie, un chien par éxempe !

Ah ! dam' non, point d'chien, ça fé trop d'brit, et pis ça fé d'la dépense

Eh ! ben alors, adopter un p'tit chat, justément yala chatte à la Ninie qu'é fé sé p'tits hier, a vous en donn'ra ben un avant qué d'lé néyer.

Non j'eum'point lé chats, ça fé dé sal'tés et pis cé voleux.

La mère Mathieu un peu désappointée fit une nouvelle offre :

« Et un mogneau ! cé ça qui s'ré présant, cé gai, ça chant'ré dé chansons, et pis ça coute point cher à él'ver, un p'tit pe d'mie d'pain, du plantain, quoué q'vous en dites ?

La mère Michu dodelina de la tête comme pour peser le pour et le contre et se décidant presque joyeuse :

« Ça oui, ça s'ré ben un p'tit mogneau, un marle ou ben caur' eïnn'agasse (pie) cé eïnn bonn'idée. »

Et le lendemain elle descendait du grenier une vieille cage dans laquelle avaient roucoulé cinquante ans auparavant, au moins, deux tourterelles. Après l'avoir soigneusement nettoyée, elle partit en quête d'un compagnon.

Ce matin-là, la chance lui sourit d'emblée, sur la route de Bréthencourt, à la hauteur du château de Bréau-sans-Nappe, elle faillit marcher sur un petit animal qui essaya maladroitement de se sauver en sautant et qui tomba dans un trou d'où il ne put sortir malgré ses efforts.

A l'aveuglette, la main de la mère Michu s'en saisit et tout émie de sa trouvaille, la bonne vieille s'en retourna chez elle, aussi vite que ses jambes le lui permirent.

C'était une pauvre bestiole toute nue, toute grelotante « sûrement qu'elle venait de tomber du nid ».

Avec mille attentions, elle l'installa, lui faisant des pâtées de pain au lait, il avait toujours faim, réclamant sans arrêt « Croâ ! croâ ! » Qu'il faisait en sautillant.

Un jour, elle rencontra la mère Mathieu et lui fit part de sa trouvaille.

« *V'avez ben réson, lui dit-elle, cé ben gentil un mogneau, pis ça m'occupe.*

Quoué qu'cé qu'cé ? lui demanda la mère Mathieu

Ca doué étr' eïnn'corneille ; i fé « croâ, croâ » il é ben dru, i mang'comm » quat'r mé c'qui m'chagrine cé qu'il a point d'plumes, ce t'y qui s'ré malade ? » Interrogea-t-elle avec inquiétude.

Ce jour-là, son interlocutrice était pressée. Aussi lui conseilla-t-elle d'aller voir le gars Fernand qui avait tant voyagé qu'il connaissait tout ayant tout vu « il était même un peu rebouteux. »

Ayant besoin d'être rassurée sur le sort de son oiseau, elle partit voir Fernand, qu'elle trouva en train de s'occuper de ses ruches.

« *Alors, comm'ça, v'là quïn'jours qué v'lavez é sé plum's sont caur'point poussées ? cé pas ordinère.* »

Et pour rire un brin il lui conseilla :

« *Prénez son d'la crott'dé pigeon et barbouillez vout'bestiau ça fé pousser lé moustaches, y a pas d'réson qu'ça fass' point pousser lé plumes ! »*

Un qui n'était pas content c'était l'mogneau « croâ ! croâ ! » Qu'il faisait en se débattant sous l'enduit malodorant.

Mais tout ceci sans résultat.

Au bout de huit jours elle retourna conter son désappointement au gars Fernand.

« *Am'nez-moué vout'bestchiau, qu'il lui dit : j'vas y i donner eïnn' consultation, et cé ben l'guiâb' si on trouve point la réson d'sa maladie.* »

Une heure après, la mère Michu apportait son oiseau dans un panier.

« *Ouéyons-ouère* », dit le gard Fernand, et après avoir jeté un coup 'œil au fond du panier, il se trouva vers la mère Michu, qui attendait le verdict du « guérisseur ».

« *Cé ça vout'mogneau ?* » dit-il soudain méfiant.

« *S'pas qu'il é bô eh pis ben portant, mon mogneau ?* » lui répondit la mère Michu.

« *Pour étr'drû, il é dru ; et même il a l'ère ben portant, mé pour aouèe dé plum's, eh ben, jé ben peur qui n'neille jamé* ».

« *A cause don ?* » demanda-t-elle soudain affolée.

Goguenard il répondit :

« *Pasqué vout' mogneau, eh ben, cé un crapaud !* »

Un illustre habitant de Dourdan

Roustam, mamelouck de l'Empereur

Un dessin d'Isabey montre la voiture du premier Consul, une chaise fermée, à petites vitres derrière lesquelles se devine à peine le profil soucieux du maître, roulant au grand galop de ses six postiers sur le quai des Tuileries.

C'est au temps de la conspiration de Cadoudal ; les assassins foisonnent sur la route de la Malmaison ; on dit que les carrières de Nanterre sont pleines de chouans embusqués ; aussi la voiture est-elle escortée d'un détachement de cavaliers qui l'encadrent, couchés sur leurs chevaux emportés ; des cavaliers terribles, à moustaches noires, à peau bistrée, coiffés de turbans, vêtus de vestes et de jupes comme les janissaires du grand seigneur, sabrant l'air de grands moulinets de yatagan. Et ce tourbillon passe, aux yeux écarquillés de placides bourgeois, tapis contre les murs.

Les mameloucks, ce sont les mameloucks !

Les parisiens, depuis dix ans assistaient à tant de spectacles imprévus, terribles ou désopilants qu'ils avaient acquis le droit d'être blasés ; pourtant cette garde turque faisait impression. Il y avait là des grecs, des coptes, des syriens, des maltais, quelques nègres, ramenés de l'expédition d'Égypte, Bonaparte, qui n'ignorait pas que la crainte est le commencement de la sagesse, laissait sur ces braves gens s'accréditer de menaçantes légendes.

Au demeurant, c'étaient les meilleurs garçons du monde, doux, un peu indolents, très braves pourtant. Beaucoup portaient des noms de femmes : Anna, Rosette, Stéphanie, Nicole, Annette, Ida... Ils parlaient un langage incompréhensible qui, au badaud le plus raisonneur, interdisait toute discussion ; en outre, chacun d'eux était un arsenal ambulante, comportant une carabine, un tromblon, quatre pistolets, un yatagan, un poignard, une masse d'armes, une lance et une poire à poudre

On ne lui coupera pas les oreilles

De tous, un seul était populaire, Roustam, qui toujours paradait sur un cheval superbe, aux côtés du Consul. C'était un personnage solidement raillé, sans être grand ; il avait des traits réguliers, la mine hautaine, et dans son service, l'obstination, on pourrait dire l'impersonnalité d'un chien de garde.

Lui-même a conté sa première entrevue avec Bonaparte. C'était au Caire ; né géorgien, vendu cinq fois comme esclave, échoué en Égypte après d'étonnantes aventures, il fut présenté au général qui cherchait des guides indigènes.

« Première chose qu'il me fait, il me tire les oreilles ; il me dit si je sais monter à cheval. Je lui dis oui. Il me demande aussi si je sais donner des coups de sabre, je lui dis :

« Oui, même j'ai sabré plusieurs fois les arabes

« Je lui ai montré la blessure que j'ai reçue sur ma main, il me dit

« C'est très bien ; comment-tu t'appelles ?

« Ijahia

« Mais c'est un nom turc ; mais le nom que tu portais en Géorgie ?

« Je lui dis Roustam-Roustam.

« Je ne veux pas que tu portes le nom turc, je veux que tu portes ton nom de Roustam.

« Après sa rentrée dans sa chambre, il m'apporta un sabre damassé, sur la poignée six gros diamants, et une paire de pistolets garnis en or. Il me dit :

« Tiens, voilà pour toi ! Je te le donne et j'aurai soin de toi. »

Le soir même, le mamelouck servait le dîner du général et passait la nuit en travers de sa porte ; six jours plus tard, on s'embarquait ; Roustam, ébahi de sa fortune n'était cependant pas sans inquiétudes sur l'avenir. La joie de voguer vers la France émoustillait ses compagnons de bord ; ils affectaient du sort de Roustam, grand émoi ; on l'emmenait, disaient-ils à Paris, pour lui couper la tête, ce qui s'opérait couramment et le cauchemar de ces fâcheux pronostics assombrissait le « gros garçon ». Depuis trois jours qu'on avait pris la mer, il n'avait pas aperçu le général, il sollicita une audience et l'obtint.

Te voilà Roustam, comment te portes-tu ?

Très bien ; mais très inquiet

Pourquoi ?

Tout le monde dit que quand je serai arrivé en France on me coupera la tête. Si c'est vrai, je voudrais que ça soit à présent et qu'on ne me fasse souffrir jusqu'en France.

Bonaparte lui tira l'oreille.

Ceux qui t'on dit ça sont des bêtes !

Ne crains rien ; nous arriverons bientôt à Paris et nous trouverons beaucoup de jolies femmes et beaucoup d'argent.

De ce jour-là rassuré, Roustam se dorlote. Le général le traite en enfant gâté. Sur le Muiron, on a embarqué deux chèvres pour fournir le lait du déjeuner de Bonaparte, Fischer le valet de chambre s'en adjuge quotidiennement un grand bol, qui chaque matin renouvelle l'envieuse indignation du mamelouck, réduit à la soupe ordinaire. Il s'en plaint, plaide sa cause, obtient son café au lait quotidien.

Si le général ne lit pas, le soir, sur le pont, à la lueur d'une lanterne en papier, on joue aux cartes. Duroc, Bessières, La Valette sont de la partie. Quand le général gagne, et il gagne souvent, il partage son gain avec Roustam.

En Corse, où l'on relâche durant quelques jours, Bonaparte daigne consulter le mamelouck sur ses impressions.

C'est un bon pays, répond simplement Roustam, qui passe son temps à se bourrer de raisins et de figues.

C'est rien, réplique le général ; quand nous serons à Paris, c'est bien autre chose.

Une figure légendaire

La réalité surpasse les prévisions. Après Brumaire, c'est chaque jour une galopade sur les boulevards. Le Consul est en calèche, que précède Roustam émerveillant les promeneurs de son beau turban blanc de sa veste de velours, de ses jupes larges et de sa superbe jument, la plus élégante trotteuse de tout Paris.

Au sacre, malgré les ergoterics du grand écuyer, il réussit à être du cortège, endosse dans le jour, deux merveilleux costumes qu'a dessinés Isabey et qui ont coûté 9000 francs. On le voit partout où se montre l'empereur, en veste de mamelouck, de velours ou de casimir brodés d'or. Bien vite il est légendaire : « tout étranger qui vient à Paris veut le voir », le « moniteur » imprime ses mots ; son portrait est répandu à des milliers d'exemplaires ». Toute la famille impériale s'engoue de lui ; l'impératrice écoute ses doléances et il geint au moindre passe-droit.

Il le comble de cadeaux et d'argent ;

Un soir, l'empereur joue au vingt-et-un, et gagne ; il appelle Roustam, le mamelouck parait dans le salon, une main sur la poignée de son yatagan, l'autre en salut, à l'aigrette de son turban

Tiens, voilà mon gain.

Et le maître lui jette une poignée d'or, 600 francs ; le lendemain, même geste, même somme ; le surlendemain, l'aubaine est de 700 francs.

La confiance envers lui est sans limites ; il couche sur le seuil de l'empereur, parfois en travers de la porte « dans le temps des conspirations », ordinairement sur un lit de camp, au milieu du salon qui précède la chambre impériale. A Saint-Cloud, on lui réserve un lit mécanique, se repliant de jour dans une armoire.

La reine Hortense, pour désennuyer le mamelouck pendant une absence de l'empereur, entreprend son portrait. Comme Roustam que l'inaction engraisse, et qui est d'ailleurs encore dolent d'une chute de cheval, s'endort pendant la pose.

Ne dors pas, dit l'aimable princesse je vais te chanter de jolis couplets... et tout en peignant, elle chante afin de distraire son modèle.

En 1806, le « gros garçon » s'éprit de Mlle Douville, fille d'un huissier de l'empereur. Mlle Douville était fort jolie ; elle avait dix-neuf ans, étant née à Paris le 21 janvier 1787.

Mais il y a des obstacles au mariage ; Roustam n'est pas catholique romain ; le grand juge et l'Archevêque chicanent ; l'empereur intervient, lève d'un mot les difficultés, signe au contrat et paye le dîner des fiançailles, en dîner, de 1341 francs, dans un cabaret à la mode.

Le mamelouck est devenu pour la famille impériale, le confident indispensable ; c'est lui qui apporte le souper à l'empereur et à l'impératrice quand ils sont au lit. A Pułtusk, lorsqu'on apprend par courrier la naissance d'Achille Roustam, Napoléon se réjouit :

Achille ! J'ai un mamelouck de plus !

Au retour de Russie, il prend Roustam dans son traîneau, s'informe de sa santé, s'inquiète de son nez gelé, le fait soigner, « ce pauvre Roustam ! il à la figure tout abîmée » d'autres fois c'est amicalement « coquin ! » ou : « notre gros père ! ».

Un poulet bien tentant

Car le bonheur engraisse le mamelouck ; il a les joues pleines, il bedonne, s'épaissit ; d'ailleurs il est gourmand, aime les bons morceaux et copieux. L'empereur, habituellement, dinait à six heures ; mais on préparait tous les soirs, pour la nuit, dans une bannette d'osier couverte de toile cirée et fermant à serrure, un En-cas comportant un poulet rôti froid, dont presque jamais, du reste, il n'était fait usage. Un soir, à Schönbrunn, Roustam, voyant son maître endormi, regarda la bannette d'un œil d'envie.

Moi, mangerais bien une aile de poulet, moi bien faim, dit-il à Constant, le valet de chambre.

Constant, d'abord énergiquement, défendit le souper impérial ; pourtant, sur les instances du mamelouck, ne voyant nulle apparence que l'empereur se réveillât, il ouvrit la bannette ; Roustam prit le poulet, enleva une suisse quand un coup de sonnette impérial le cloua sur sa chaise. Constant courut à l'appel ; l'empereur était éveillé.

Constant, mon poulet !

Le pauvre homme terrifié, obéit et apporta l'En-cas réduit de moitié. Roustam suivait tout penaud.

Tiens, tiens ! Depuis quand les poulets n'ont-ils qu'une aile et qu'une cuisse ! C'est bien, il faut que je me contente des restes...

Et qui donc mange ainsi la moitié de mon poulet ?

Constant se tenait coi ; Roustam avoua tout confus

Moi avoir faim, moi rien mangé.

Comment drôle, c'est toi ! Ah ! Que je t'y reprenne.

Et l'empereur se mit à souper en riant de bon cœur. La familiarité inévitable, la promiscuité continuelle avaient ainsi créé une sorte de camaraderie entre le maître redouté, devant qui les plus puissants monarques se sentaient mal à l'aise, et ce pauvre turc, jadis vendu cinq fois comme esclave, et dont l'âme n'était pas de solidité à porter cet écrasant honneur.

Lui aussi

Etait-il, comme les autres, las de l'épopée ? Voulait-il jouir en paix du bien-être dû aux libéralités de l'empereur ? Au premier janvier 1814, il reçoit comme supplément d'étrennes, un bureau de loterie et 50 000 francs. Trois mois plus tard, lors de l'effondrement, à Fontainebleau, quand on lui demande s'il suivra à l'île d'Elbe le souverain déchu, il hésite et répond « qu'il a une condition à y mettre ».

Un matin, après l'abdication, il quitta son service, resta deux jours, absent, encore incertain du parti le plus lucratif. Son retour à Fontainebleau surprit. L'empereur, accoutumé déjà aux défections, s'étonna « te voilà ! » fit-il. Puis il retomba dans un silence accablé dont Roustam augurait mal.

Le bruit s'était répandu dans le château que la nuit précédente, Napoléon avait tenté de s'empoisonner. Le lendemain matin, d'un air singulier, il réclama de Roustam ses pistolets. Roustam inquiet « alléguait des raisons » et n'obéit pas. Berthier, dont il prit conseil, répondit brusquement :

Cela ne me regarde pas !

Le mamelouck revint à son antichambre très perplexe. Les rares serviteurs qui entouraient encore l'empereur parlaient de son suicide. Ils le souhaitaient peut-être, comme une solution accommodante. Quelqu'un dit :

Savez-vous Roustam, que si le malheureux événement arrivait la nuit, on croirait que vous avez été gagné par les puissances étrangères pour commettre ce meurtre ?

Roustam prit peur. Au milieu de la nuit, il sortit du Palais endormi. Il déserta cette porte en travers de laquelle il couchait, comme un chien fidèle, depuis quatorze ans. Il prit la route de Paris, reparut chez sa femme étonnée.

A la réflexion pourtant, il se décida, résolut de rejoindre à l'embarquement son maître en route pour l'île d'Elbe ; mais il ne parvint pas à se procurer une voiture et se résigna vite.

Telle est sa version ; tout n'y est pas mensonger peut-être.

En trois jours, Paris avait effacé et oublié vingt-cinq ans de son histoire ; il se reprenait aux enthousiasmes royalistes d'avant 89 alors que le roi daignait rendre visite à sa bonne ville ; Drapeaux blancs « Te Deum » Montjoie et Saint-Denis.

Un pauvre épouvantail

Le pauvre Roustam, gras et fatigué, ne se doutait guère qu'il était pour le nouveau régime une sorte d'épouvantail ; mais de fait, sa présence inquiétait ; un dévoué avisait Talleyrand que le 14 avril, à minuit, il avait aperçu deux ombres se glisser sous les arcades de la rue de Rivoli ; l'une de ces ombres avait dit à l'autre en mauvais italien :

J'ai attendu Roustam jusqu'à sept heures ; il n'est point venu ; je suis inquiet.

Un complot ! La police fut en émoi ; elle voyait déjà l'effrayant mamelouck surgissant à l'hôtel Talleyrand et massacrant le gouvernement provisoire à grands moulins de son yatagan, on mit les mouchards en campagne.

Roustam, qui ne souhaitait rien au monde que de vivre confortablement et sans soucis, averti enfin que sa présence était une menace au nouveau règne, imagina de rassurer le gouvernement et supplia deux amis de se porter garants de ses intentions pacifiques et de sa « conduite prudente et retirée ».

En sa qualité de ci-devant porte-arquebuse, il n'était connu de personne autant que du sieur Lepage, armurier de l'empereur, et dont il commit la maladresse de le choisir comme répondant. L'effet fut désastreux ; le nom seul du fameux Lepage, suspect pour son dévouement à Bonaparte, éveillait l'idée d'armes secrètes, de cannes-pistolets, de fusils à vent et de machines infernales.

La chose allait mal tourner pour le placide Roustam quand un fonctionnaire lui conseilla simplement de quitter Paris. Il se réfugia à Dreux, où il resta quatre mois qui furent pour Louis XVIII quatre mois de sécurité.

Le « gros garçon » n'en avait pas fini, pourtant avec les aventures. Au retour de l'île d'Elbe, il se mit à trembler pour son propre compte ; il crût être adroit en protestant de son dévouement et en conjurant l'empereur de le reprendre à son service. Marchand se chargea de présenter la supplique.

C'est un lâche ! répondit Napoléon, qui pourtant à ce moment-là pardonnait tout à tous ; jette cela au feu et ne m'en parle jamais.

Roustam se le tint pour dit ; il ne souhaitait, en somme, rien d'autre et préférait à tout, sa tranquillité. Il dut pousser un soupir de soulagement quand il sut l'Empereur définitivement vaincu, parqué à Sainte-Hélène.

De remords, ce gros homme n'en pouvait concevoir ; il ne semble même pas qu'il éprouvé qu'il éprouva quelque honte à la pensée que sa place était là-bas auprès du maître enchaîné, qu'avait fidèlement suivi Ali, l'autre mamelouck, lequel, d'ailleurs, était né à Versailles et se nommait Etienne Saint-Denis.

Quant à lui, Roustam, il n'avait plus rien d'oriental que son nez épaté, ses lèvres à bourrelets et sa façon de parler presque incompréhensible. Il avait laissé pousser sa barbe et pris l'allure d'un paisible rentier dont il avait la bonhomie et aussi la prudence. Il parlait peu ; ses voisins ne savaient rien de lui ; sinon qu'il était extrêmement méfiant.

Un mystérieux voyage

En 1824, il habitait rue Saint-Martin n°228, un appartement qu'il louait 428 francs par an ; il passait pour « avoir l'aisance » et vivait dans l'oisiveté, « ne s'occupant que de ses plaisirs, de ses chiens et de sa chasse ».

L'ex-porte-arquebuse de la vénerie impériale, hanté par le souvenir des fantastiques battues de Compiègne ou de Fontainebleau, allait bourgeoisement, tirer des alouettes dans la plaine Saint-Denis. Son apathie et son insouciance, l'oubli dans lequel, volontairement, il s'enlisait, auraient à la fin, rassuré le pouvoir si son nom n'eût tout-à-coup, retenti dans les bureaux de la préfecture de Police. « Roustam, le mamelouck de Bonaparte, réclame un passeport pour l'Angleterre ».

Ces mots « Roustam le mamelouck » résonnaient aux oreilles officielles comme une alerte ; ils évoquaient une sorte de Tamerlan féroce, ou tout au moins, la sombre figure d'un de ces muets du sérail, exécuteurs de basses œuvres, rébarbatifs et implacables. Quel étonnement quand on vit patienter dans le bureau des passeports ce brave contribuable luisant, replet et obséquieux.

Roustam, interrogé, prétendit que sa présence en Angleterre était exigée pour « des affaires d'intérêt », et l'autorisation fut accordée. Le voilà, le 28 mars à Calais ; il s'embarque sur la malle Duc de Bordeaux ; il reparait après un mois toujours bonasse et satisfait, très ignorant, sans aucun doute, des soucis qu'il occasionne au pouvoir.

Un an plus tard, presque à la même date, nouveau départ pour l'Angleterre ; cette fois, dit-il, il voyage pour son agrément. Quel mystère ! La police, du coup s'effare.

On n'apprit que beaucoup plus tard, les motifs de ses excursions outre-manche. Roustam, engagé par quelque Barnum britannique se produisait dans son costume du sacre devant les badauds londoniens.

Le mamelouck de Napoléon se montrait dans les foires.

Cette dérogance rasséréna pour toujours les policiers. Un tel homme, manifestement n'était pas à craindre.

Un brave retraité

Depuis son retour de Londres, Roustam a quitté Paris et s'est fixé à Dourdan, il aime la chasse, et le pays par-là est giboyeux.

Dourdan, était en ce temps-là, non pas un pays sauvage, mais un pays perdu, n'ayant pour trait d'union avec Paris « qu'une vieille diligence peinte en jaune qui abattait ses douze lieues en six heures et débarquait son monde rue Coq-Héron ». La petite ville, au reste, est propre, silencieuse, les heures y doivent y être lentes et le bonheur sans secousses. Roustam, s'installa rue d'Etampes, dans la maison du docteur Diard, maire de la ville une jolie demeure de la fin du XVIIIème siècle, précédée d'un portail qu'a remplacé une grille et d'une cour, légèrement décline, bordée de tilleuls taillés en palissades.

Roustam habitait le premier étage avec sa femme, encore belle, grande, « représentant bien » et sa fille, peu jolie, qui louchait légèrement. M. Douville, le beau-père, et Mme Douville née Pajot, étaient venus loger chez leur gendre. Mme Douville était petite et active ; Douville, lui, l'ancien huissier du cabinet de S.M. l'impératrice, grand, sec, de belle prestance, avait la hautaine correction d'un homme qui a fréquenté les puissants de ce monde et gardait un peu de la solennité des antichambres impériales.

Quant à Roustam, il était sans façon ; c'était aux dires des anciens de Dourdan, un « gros plein de soupe » étonnamment bouffi, rond et large ; son titre d'ancien mamelouck de l'empereur Napoléon lui valut d'abord quelque curiosité, mais dès qu'on le voyait, lui, le prestige s'évanouissait.

Bien vite, on l'appela Papa-Tam ; il était bon enfant et riait de tout, content, pourvu qu'il bût à sa soif, qui était inlassable et mangeât à son appétit, resté de première grandeur.

Il jardinait beaucoup dans le potager, derrière la maison Diard, en pantalon blanc, en bras de chemise, la tête abritée d'un vieux chapeau de paille ; les enfants s'amusaient de la façon dont il estropiait tous les noms et de son parler étrange.

Il parlait peu de sa belle époque, ses récits de guerre n'étaient que des histoires d'argent empoché ou de ripailles. Un jour qu'on le questionnait sur Austerlitz, il raconta la journée :

- Grande faim, pas de viande, des pommes de terre cuites sous la cendre.

Il ne se souvenait de rien d'autre, ou plutôt ne voulait-il pas narrer, car c'est vers cette époque qu'il écrivit ses mémoires, dont il a su faire un précieux document.

La canne de l'Empereur

On était mondain à Dourdan ; il était de tradition, parmi les familles aisées de la ville, de donner à dîner au moins une fois par an.

Les Roustam et les Douville faisaient partie de la « société » ; ils étaient reçus et recevaient comme les autres ; c'étaient les bons jours du mamelouck ; il mangeait solidement et buvait à proportion ; après le repas, il s'installait dans un fauteuil, sa canne entre les jambes, une canne noueuse, grosse comme le bras, avec une tête de nègre au bout. Roustam laissait sur cette tête de nègre, tomber son triple menton et s'endormait d'un sommeil puissant.

Cette canne fameuse à Dourdan, périt en une aventure qui fit grand bruit. Il y avait dans la ville, un vieux soldat de l'empire nommé Turgart, devenu par le malheur des temps, professeur de flûte. Turgart, pour qui le petit caporal était un dieu, ne pouvait rencontrer Roustam sans que la colère empourprât son visage ; les yeux lui sortaient de la tête et il grommelait de façon à être entendu.

Traître à l'empereur, traître à son pays, renégat.

Papa-Tam, dont la longanimité pourtant était sans bornes, perdit un jour patience ; il empoigna Turgart par le collet de son habit et lui cassa sur les reins la tête de nègre.

Une canne qui m'avait été donnée par l'empereur ! Une superbe canne ! Cassée en deux, mon bon ami !....

Jamais plus il ne se mit en colère, préoccupé seulement de son bien-être.

Papa-Tam mourut en 1845, le 7 décembre, à 64 ans, d'après la mention de l'acte de décès. Sur sa tombe, au cimetière de Dourdan une stèle gothique effritée, on lit :

Ici gît Roustam, Raza, ancien mamelouck de l'empereur Napoléon, né à Tiflis, en Géorgie.

Et parce que ces simples mots sont gravés là dans la pierre rongée de lichens, tout disparaît de la fin alourdie et piètre, et le fait de ce figurant de la « sublime histoire » passe dans l'imagination en une majestueuse galopade, de frémissante et superbe allure.

Historia, n°168 – G. Lenôtre, de l'Académie française.

A propos de Trivulce-le-Grand
Maréchal de France
Né à Milan, en 1448, mort à Châtres (Arpajon) en 1518

Un peu d'histoire

On vient de s'occuper de savoir qui a dit que pour faire la guerre, il fallait « premièrement de l'argent, deuxièmement de l'argent, troisièmement de l'argent » ?

Les uns ont prétendu que c'était le maréchal de Villars ; d'autres le général autrichien Montecuculli ; d'autres enfin l'italien Trivulce, maréchal de France sous Louis XII.

Or, recherches faites, notamment dans un dictionnaire historique français, édité il y a 150 ans (1915) c'est bien Trivulce qui a prononcé les paroles en question en réponse à une demande de Louis XII lorsqu'il se proposait de faire la guerre au duc de Milan ; et comme Montecuculli et Villars sont nés longtemps après Trivulce, il n'est pas téméraire d'admettre que si ceux-ci ont prononcé les mêmes paroles, ils n'ont fait que répéter ce qu'avait dit leur ancien, chose d'ailleurs fort commune.

Trivulce servit la France aussi sous François 1^{er}, mais sa faveur ne se soutint pas et il mourut des suites de tracasseries de Cour, dans l'arrondissement de Corbeil, à Châtres (aujourd'hui Arpajon depuis 1720) le 5 décembre 1518.

(La Gazette de Seine-et-Oise du 19 mars 1915)

Louis Ménard l'ermite du Château de la Grange

En 1938 existait dans les ruines du château fort de la Grange-sur-Villeconin, un homme âgé qui se disait l'ancien seigneur de ces ruines ; il habitait une salle voutée ouverte aux quatre vents ; il s'appelait Ménard. Au-dessus de cette salle où Ménard entretenait un pauvre feu, était une sorte de terrasse accessible, où les amoureux du pays venaient roucouler à la belle saison. Et le vieux Ménard disait que cela lui rappelait son passé de viveur, lui qui avait dissipé le bien de ses parents, vendu les pierres du château et roulé en limousine à 25 kilomètres à l'heure. Ça filochait ! disait-il. En hiver, Ménard se glissait par les temps froids dans un souterrain bien construit. Il avait résolu ainsi la crise du logement.

(Maurice Savignon, Hist. de Saint-Chéron, 1966, extrait)

Louis Ménard (1861-1940), célibataire, que nous avons très bien connu était un érudit dépravé, aussi les écoliers de villeconin, voire même de Blancheface couraient le consulter lorsqu'ils étaient en difficulté avec leurs devoirs de classe. Ménard était né à Dourdan en Seine-et-Oise, le 3 février 1861, de parents riches en tant que gros marchands de tissus. On le trouva mort près des ruines du château de la Grange, le 29 juillet 1940 et fut descendu de là-haut avec l'aide de la voiture de Monsieur François Favier, l'actuel maire de Villeconin.

Il fut inhumé dans le caveau de famille au cimetière de cette paroisse, il était âgé de 79 ans.

(Raymond De Vevey, 1970)

Le défilé des cocus à Etrechy (S et O)

(Par Roger Lecotté)



Après la moisson, les jeunes gens ont pour coutume de se réunir afin de préparer la fête du pays (premier dimanche d'août ; patron invention de Saint-Etienne, 3 août). Ils vont « quêter » dans chaque maison pour en couvrir les frais, les plus généreux donateurs seront gratifiés d'une aubade à leur domicile et de la brioche traditionnelle ;

Le dimanche, le pain bénit est offert par les « maîtres garçons » qui portent des cocardes (comme à Messy), au cours d'une messe en musique. Le soir, bal à grand orchestre offert à toute la population autour du kiosque à musique brillamment illuminé.

Le troisième dimanche qui suit la fête (innovation récente, jadis comme en 1912, c'était le troisième jour consécutif) afin de remercier les jeunes gens, les « hommes mariés » offrent le bal à leur tour ainsi que des jeux, mais organisent auparavant un joyeux « défilé des cocus » derrière une bannière jaune portant cette devise : HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE, précédée elle-même des musiciens du lieu, on y voit ordinairement une « noce burlesque » au centre du cortège. Au bal, on fait alterner les vieilles danses avec les modernes, pour que jeunes et vieux puissent se trémousser à leur aise.

On évite de prononcer le mot cocus qui froisse certains et cette année la presse locale titre en première page : *les hommes mariés d'Etrechy se sont follement amusés en compagnie de leurs... belles-mères !* Le texte précise : « *les hommes mariés ont de la chance... évidemment ! On peut voir guincher fraternellement, gendres et belle-doches au son de valse musettes* ».

Les jeux cocasses eurent du succès.

(Roger Lecotté)

La dernière exécution publique en France

(Tchou, 1969)

Eugène Weidmann, né le 5 février 1908 à Francfort-sur-le-Main, cinq fois assassin, mourut à Versailles le 16 juin 1939, la tête tranchée. Ce fut la dernière exécution publique en France. Il fut aussi le premier client de M. Desfournaux, neveu du bien connu Deibler, l'exécuteur des hautes œuvres.

Paris brûle-t-il

En 1589, avant Pâques, toutes les paroisses de Paris s'assemblèrent dans la cathédrale et, pour arrêter les progrès des hérétiques, allèrent en procession à Notre-Dame-des-vertus d'Aubervilliers, avec un si grand nombre de flambeaux que les habitants de Montlhéry crurent la Capitale en feu.

(Tchou, 1969, p. 144)

Chosson ou Chausson ?

A propos d'une fille ou d'une femme débauchée, il est dit dans notre région, gauloisement et communément : « **All' est putain comm' Chausson** ». Nous avons pensé avec juste raison que le mot CHAUSSON écrit tel quel ne pouvait s'appliquer à cette ex-révolutionnaire exalté de Mauchamps, Pierre DOLIVIER, qui fit pater de lui, à cette époque, dans la France entière par ses excentricités, lequel avait eu avant son mariage avec Marie Chosson, sa domestique, qui alla clandestinement faire couches à Paris, un garçon nommé Pierre, Camille Dolivier dont la naissance ne fut révélée que le jour du mariage de ses illustres parents.

L'expression Chosson nous paraissant la plus probable, sans affirmer toutefois qu'elle est véritable, nous laissons à d'autres le soin d'en trouver une qui soit plus proche que nous de la vérité.

La fausse noblesse en 1792

Avant la révolution il y avait alors en France une certaine quantité de nobles de nom bourgeois d'origine, anoblis, de par leur propre autorité. Cette particularité n'était pas nouvelle, et, autrefois Sully et Colbert avaient dû agir contre ces usurpateurs qui coupaient aux impôts.

Quand survinrent la Terreur et son Glaive, les titres, et particules disparurent comme par enchantement, chacun de ses membres préférant magnifiquement redevenir Gros-Jean comme devant, que de faire connaissance avec la guillotine.

C'est ainsi que les 7 floréals AN II, la Citoyenne Augustine Catherine Dugue, veuve de Bertrand J-B Charles, demeurant à Paris, section de l'indivisibilité, déclara au greffe qu'elle désirait fixer sa résidence au hameau de Guisseray dans la commune de Breuillet.

Elle révéla que : « *Feu Jean Dugue son père, avait prétendu avoir acquit une charge qui donnait après vingt ans d'exercice le privilège de noblesse si peu important à la citoyenne susnommée et à la fleur de son âge ainsi qu'elle le déclare a épousé le citoyen feu Charles, greffier en chef du présidial de Verdun et ledit feu son mari n'a jamais possédé aucune autre charge que celle d'avocat au conseil et de contrôleur du payant des gages et comme il n'y avait aucun privilège attaché à ces deux charges et même qu'il n'a exercé que très peu de temps quoi ayant eu la vanité de prendre dans différents actes, même dans ceux de baptêmes de ses enfants, d'Ecuyer et de Chevalier, la citoyenne veuve CHARLES observe qu'elle est séparée de corps et de biens avec son mari depuis le mois d'aout milsept cent quatre-vingt-douze et qu'elle n'était ni de façon de penser de son mari ni de ses folles prétentions puisqu'elle a fait tout ce qui était nécessaire pour s'en séparer qu'elle n'a participé en rien à la fausseté qu'il a voulu s'attribuer et dans la crainte d'être compris des gens auxquels la loi ordonne de quitter Paris elle a désiré passer à sa section y prendre un ordre de passe, tant pour elle que pour sa fille et elle vient en faire la déclaration à la dite municipalité pour prouver qu'elle s'est toujours plu à se soumettre à toutes les lois, mais elle observe qu'elle est loin de s'assimiler aux ci-devant nobles et de croire être comprise dans le décret, elle n'a donc pris le parti précautionnellement qu'à cause des peines rigoureuses prononcées par la loi contre ceux qui peuvent se trouver dans le cas azardroits (hasardeux) de demeurer à Paris ou dans les villes frontières de la République, elle demande que lui soit donné acte par la municipalité de sa démarche quelle n'est provoqué que par son civisme, son zèle et son respect pour la loi ».*

La précaution prise par la citoyenne Dugué n'était assurément pas inutile. La Grande mais terrible Convention nationale ne plaisantait pas avec les lois. A force d'énergie elle sauva la France.

(Instituteur Yvon, Breuillet, 1899)

LES NON NOBLES (R.D.)

FRANCHET-D'ESPEREY	(dit D'ESPEREY)
DELATTRE	(dit de TASSIGNY)
PILÂTRE	(dit de ROZIER)
AROUE	(dit VOLTAIRE)
FABRE	(dit FABRE D'EGLANTINE)
VICTOR-HUGO	(se disait VICOMTE)
DEUTSCH	(dit DE LA MEURTHE)
CASSAGNAC	(dit SAINT-GRANIER ou GRAGNER DE CASSAGNAC ou le marquis de)
POCQUELIN	(dit MOLIERE)
DESPREAUX	(dit BOILEAU)
LATUDE	(dit MASERS DE LATUDE)
GISCARD	(dit d'ESTAING n'est pas noble. C'est par les décrets des 11 juin 1922 et 16 janvier 1923 que la famille GISCARD a obtenu de s'appeler GISCARD D'ESTAING. L'actuel président de la République n'est donc pas le descendant de l'Amiral d'ESTAING)

LES NOBLES (R.D.)

DE GAULLE	(est noble-Nom d'origine flamande calqué du flamand VAN DE WALLE « DU REMPART » maison située près du rempart (variété semi-francisée de WAULLE). L'ancêtre le plus ancien connu du Général de GAULLE est Antoine de GAULLE qui apparaît à CHÂLONS-SUR-MARNE en 1713)
DE HAUTECLOCQUE	(dit LECLERC)
GLARIS	(dit de FLORIAN)
BALZAC (de) ; Sainte-Beuve (de) ; Robespierre (de) ; Castelnaud (de) ; de la Paillerie (dit Alexandre Dumas) ; Maupassant (de) ; Maud'huy (de) ; Montsabert (de) ; Langle (de) ; Mitry (de) ; Saint-Exupéry (de) ; La Roche (de) baronne ; Vilmorin (de) ; Prat (de) ; Lamartine (de) ; Rouget de l'Isle ;	

DE LA LONGEVITE DES HABITANTS DU VAL-SAINT-GERMAIN

1625-1715	MASSON	Paul (curé)	90	ans
1658-1763	MIALLIN	Jeanne, religieuse (1 ^{er} mai 1763)	105	ans
1703-1793	DUBEAU	Pierre, Richard	90	ans
1707-1798	ALLAIN	Marie-Madeleine	91	ans
1721-1811	POMMEREAU	Charles	90	ans
1730-1822	LEGENDRE	Marie-Marguerite	92	ans
1741-1831	GIRARD	Marie-Louise	90	ans
1757-1847	CROSNIER	Marguerite, Elisabeth	90	ans
1777-1867	MAQUAIRE	Victorine	90	ans
1777-1868	VIENNET	Jean, Pons, Guillaume	91	ans
1778-1869	MENET	Catherine	91	ans
1778-1871	MAQUAIRE	Catherine, Jeanne	93	ans
1785-1888	LOUCHE	Rosalie	93	ans
1788-1878	PATY	Marie, Julienne	90	ans
1790-1886	BIENFAIT	Jacques, Etienne	96	ans
1798-1888	COCHETEAU	Louise, Virginie	90	ans
1798-1890	YVON	Jean-Baptiste	92	ans
1800-1891	ALLEGOT	Edme, Etienne	91	ans
1803-1895	ROBILLARD	Marie-Marguerite	92	ans
1804-1894	DUVIVIER	Gabriel	90	ans
1808-1900	MARNET	Jean, Emmanuel	92	ans
1817-1921	LEMERCIER	Jean-François	96	ans
1822-1914	JUIGNET	Louise, Julienne	92	ans
1829-1918	BOISSONNEAU	Jacques	91	ans
1840-1932	JUIGNET	Julienne, Valentine	92	ans
1846-1938	PATY	Blanche, Céleste	92	ans

1847-1927	GIRARD	Jeanne, Maria	90	ans
1850-1943	LECLERC	Marie-Louise	93	ans
1852-1944	ARCHENAUT	Elisabeth	92	ans
1856-1950	CHARON	Marie	94	ans
1860-1959	DESPLANQUES	Marie-Rosalie	99	ans
1862-1954	BRIEL	Jean-Baptiste	92	ans
1863-1954	CORDY	Félix	91	ans
1866-1961	GIRARD	Eugène	95	ans
1876-1966	PALLEAU	Delphin	90	ans
1877-1977	PEQUIGNOT	Marie	100	ans
1881-1971	GRELOU	Denise	90	ans
1882-1973	HERVY	Marthe	91	ans
1885-1975	LACLAU	Marguerite	90	ans
1886-1976	LECOCQ	Alice	90	ans

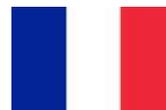
LES MAIRES DU VAL-SAINT-GERMAIN

1790	GUERRY	Louis	Elu le 24 janvier 1790
1790-1791	MARTINOT	Antoine-Marie	Elu le 18 avril 1790
1792	COQUARD	François	Elu le 29 janvier 1792
1792-AN IV	LEGRAND	Jean	Elu le 9 décembre 1792
AN IV	COQUARD	François	(AGENT NATIONAL) élu pour la 2 ^{ème} fois le 15 brumaire AN IV
AN VI à AN VIII	ROUSSEAU	Simon	(AGENT NATIONAL)
AN VIII-1829	ROUSSEAU	Simon	(MAIRE) décédé le 15 mars 1829
1830-1868	VIENNET	Jean, Pons, Guillaume	Député-maire élu le 17 septembre 1830, mort en août 1868 après 38 ans de mandat (maire adjoint)
1868-1869	LEGRAND		
1869	GANTRILLE	François	Elu le 10 avril 1869
1870-1876	MASURE	Léon, Eugène	Elu le 16 janvier 1870, réélu en 1876 et démissionnaire
1877-1893	MARNET	Théodore	Elu le 20 janvier, réélu jusqu'en 1893
1893-1896	COCHETEAU	Jules, Amédée	Elu le 16 juillet 1893
1896-1903	MASURE	Léon, Eugène	Elu le 17 mai 1896 jusqu'au 11 janvier 1903
1903-1916	DUCLERC	Jules	Elu le 12 janvier 1903, mort le 19 novembre 1916
1916-1919	HERBAULT	Emile	(maire adjoint)
1919-1937	TALLEYRAND (de)	Hélie	(le duc) Elu le 10 décembre 1919
1937-1941	DUCLERC	Henri	Elu le 5 décembre 1937
1942	BOUTRON	Jules	(DELEGUE SPECIAL) Elu le 15 mars 1842
1942-1955	BOUTRON	Jules	(MAIRE) élu le 15 mars 1942 et réélu plusieurs fois
1956-1959	COEURJOLY	Claire, Marie	(M ^{elle}) élue en 1956
1959-1977	BRIEL	Jean	Elu le 18 septembre 1959 et réélu plusieurs fois

Entre l'AN IV et l'AN VIII, le titre de Maire fut remplacé par celui d'agent national

MORTS AUX ARMEES

1^{ER} EMPIRE



ARMEE D'ESPAGNE, SALAMANQUE

OUY

Pierre

6-8-1809

Le nommé OUY Pierre, du 1^{er} régiment d'artillerie à pied, canonnier de 2^{ème} classe à la compagnie M^{LE} 1741, natif du Val-Saint-Germain, a été trouvé mort la tête percée d'une balle, près de la route de Plasentior, le 6 août 1809, à dix heures du matin.

HÔPITAL DE LA TALAVERA, ESPAGNE

CHEDEVILLE

Jacques

30-12-1809

CHEDEVILLE Jacques, chasseur la 4^{ème} légère, 1^{er} bataillon, 1^{ère} compagnie, natif du Val-Saint-Germain est entré au dit hôpital le 12 décembre 1809 et y est décédé le 30 décembre 1809, suite de fièvre.

[retransmission]

HÔPITAL MILITAIRE DE MIDDELBOURG (bouches de l'Escaut)

YVON

François, Etienne

27-5-1812

YVON, François, Etienne, 20 ans, pionnier à la 3^{ème} compagnie de pionniers français, décédé à l'hôpital de Middelbourg le 27 mai 1812, fils de François YVON et Marianne Marnet. (c'est tout)

[retransmission]

HÔPITAL MILITAIRE ARMEE D'ESPAGNE, Place de Victoria

DUNOS

Louis, Victor

6-11-1812

Le sieur DUNOS, Louis, Victor, 21 ans, fusilier au 54^{ème} régiment de ligne, 5^{ème} bataillon, 2^{ème} compagnie, natif du Val-Saint-Germain, est entré au dit hôpital le 27 octobre 1812 et y est décédé le 6 novembre 1812, des suites de fièvre.

VILLE DE METZ

ALLIER

Léonard

Du 27 novembre 1813, acte de décès de Léonard ALLIER, soldat au 136^{ème} régiment d'infanterie légère, 20 ans, né au Val-Saint-Germain, décédé le jour d'hier par suite de fièvre.

27-11-1813

HÔPITAL DE SARREBRUCK

DEMEURE

François

29-11-1813

Le sieur DEMEURE François, Victor, fusilier au 136^{ème} régiment d'infanterie de ligne, 1^{er} bataillon, 4^{ème} compagnie, natif du Val-Saint-Germain, est entré au dit hôpital le 17 novembre 1813 et y est décédé le 29 du dit mois de novembre, par suite de blessure.

LOUIS-PHILIPPE

HÔPITAUX DE LA MARINE - BREST

Martin

Etienne

9-8-1830

L'an 1830, le 9 août à 4h du soir, acte de décès d'Etienne MARTIN, aux hôpitaux de la marine, 25 ans, né au Val-Saint-Germain, fils de Jean-Louis MARTIN et de Marie-Louise GINGREAU, matelot. (c'est tout)

HÔPITAL MILITAIRE de BÔNE – ARMÉE D'AFRIQUE

GANDRILLE

Louis, Joseph, Cyrille

22-11-1834

Le sieur GANDRILLE, Louis, Joseph, Cyrille, né le 13 avril 1806 au Val-Saint-Germain, fils de Gabriel GANDRILLE et Françoise COQUARD, est entré au dit hôpital le 18 novembre 1834 et y est décédé le 22 du même mois, 28 ans, suite de fièvre.

HÔPITAL MILITAIRE de BRIANCON

BARRE

Louis, François

1837

BARRE, Louis, François, voltigeur au 31^{ème} régiment d'infanterie de ligne, en garnison en cette ville, né au Val-Saint-Germain, est décédé dans le susdit hôpital ce jour 1837 à 2h du matin.

HÔPITAL MILITAIRE de VERSAILLES

JUIGNET

Du mercredi 29 décembre 1841, 2h du matin, acte de décès de Louis JUIGNET, fusilier au 39^{ème} régiment de ligne, 3^{ème} bataillon, 2^{ème}

Louis
29-12-1841 compagnie, matricule 12.034, né au Val-Saint-Germain, 22 ans et 4 mois, décédé ce jour à l'hôpital de Versailles.

HÔPITAL MILITAIRE de RAMITCHIFFITH CONSTANTINOPLÉ (NAPOLEON III)

GIRAULT
Jean-Baptème
16-3-1855 Acte de décès de GIRAULT, Jean-Baptème, grenadier au 28^{ème} régiment d'infanterie de ligne, matricule 1798, né le 4 avril 1837 au Val-Saint-Germain, est entré au dit hôpital le 30 janvier 1855 et y est décédé le 16 mars 1855 à 9h du soir par suite de dysenterie chronique.

1870 - 1871

CROSNIER
Agénor
2-12-1870 Aujourd'hui 2 décembre 1870 à midi, acte de décès d'Agénor CROSNIER, soldat de 2^{ème} classe, matricule 5220, né le 20 octobre 1843 au Val-Saint-Germain, est décédé à Bry-sur-Marne le 2 décembre 1870 par suite de blessures sur le champ de bataille.

HÔPITAL DE POLIGNY

MULOT
Louis
23-1-1871 Acte de décès de MILOT, Louis, soldat au 44^{ème} régiment de marche, 3^{ème} bataillon, 7^{ème} compagnie, âgé de 21 ans, né au Val-Saint-Germain, est entré au dit hôpital le 13 janvier 1871 et y est décédé le 23 du même mois de la fièvre muqueuse.

HÔPITAL CIVIL 149, rue de SEVRES

YVON
Louis
4-3-1871 Le sieur YVON, Louis, mobile au 4^{ème} bataillon, 2^{ème} compagnie, né au Val-Saint-Germain, est entré à l'hôpital le 2 mars 1871, et y est décédé le 4 du même mois par suite de pneumonie.

HÔPITAL DE VINCENNES

BORDELET Acte de décès de BORDELET, Maurice, tambour au 4^{ème} bataillon, 6^{ème} compagnie de la mobile de Seine et Oise, né le 12 août 1848 au Val-Saint-Germain, est entré au dit hôpital le 2 janvier 1871 et y est

DANGLETERRE

Eugène, Gaston

9-11-1914

DANGLETERRE, Eugène, Gaston, Sergent du 164^{ème} régiment d'infanterie a disparu, le 9 novembre 1914 aux environs de Saint-Eloi (Vosges) (c'est tout)

Deux militaires du 164^{ème} régiment d'infanterie, MM Louis TISSIERE et Auguste FOURET ont déclaré que le Sergent DANGLETERRE a été tué le soir du 9 novembre 1914 à Saint-Eloi.

JUIGNET Rose

MARTIN Eugène

RAMNARD Auguste

Tués en 1914 dont les retransmissions ne sont pas parvenues au Val-Saint-Germain.

ROTTIER

Léon, Félix

9-1-1915

Le jeudi 21 janvier étant à Troyon (Meuse), acte de décès de Léon, Félix ROTTIER, soldat de 2^{ème} classe à la 21^{ème} compagnie du 302^{ème} régiment d'infanterie, né le 7 mai 1885 à Sainte-Mesme décédé à la Croix-sur-Meuse (Meuse) le 9 janvier 1915 par suite de blessures au combat du même jour, mort pour la France.

HERBAULT

Georges, Maurice

30-6-1915

HERBAULT Georges, Maurice, soldat au 150^{ème} régiment d'infanterie, né au Val-Saint-Germain le 22 septembre 1893, domicilié au Val-Saint-Germain, mort pour la France à la Harazée (Marne) le 30 juin 1915.

TABOURET

Félicien, Louis, Daphnis

13-7-1915

L'an 1915, le 23 juillet à Claon (Meuse), acte de décès de Félicien, Louis, Daphnis TABOURET, Sous-lieutenant au 130^{ème} régiment d'infanterie, né le 29 mars 1894, à Port-Villez (Seine-et Oise), décédé dans la forêt d'Argonne (Meuse) le 13 juillet 1915 sur le champ de bataille suite de coup de feu, mort pour la France.

BORDELET

Raymond, Gustave

BORDELET Raymond, Gustave, né le 1^{er} juillet 1894 au Val-Saint-Germain, soldat de 2^{ème} classe au 26^{ème} bataillon de chasseurs à pied, disparu le 26 septembre 1915 au combat du Bois-p-quinze mort

26-9-1915

pour la France à la ferme de Navarin le 26 septembre 1915 ;
[transcription]

CORBY Félix

HEMET Louis

ROQUET Eugène

Tués en 1915 dont les retransmissions ne sont pas parvenues au Val-Saint-Germain.

GRELOU

Jules, Denis

3-4-1916

GRELOU Jules, Denis, de 25^{ème} régiment d'infanterie territoriale, né au Val-Saint-Germain le 21 décembre 1878, est mort pour la France à Verdun le 3 avril 1916

VESLIN

Alfred, Honoré

20-7-1916

Acte de décès de VESLIN Alfred, Honoré, soldat de 2^{ème} classe à la 6^{ème} compagnie du 404^{ème} régiment d'infanterie, domicilié en dernier lieu au Val-Saint-Germain, mort pour la France Belloy-en-Santerre (Somme) le 20 juillet 1916, par balle.

AUGIER Henri

POPDEVIN Henri

Tués en 1916 dont les retransmissions ne sont pas parvenues au Val-Saint-Germain.

GRELOU

Charles, Henri

10-7-1917

L'an 1917 le 14 juillet étant à Bois de Recicau (Meuse), acte de décès de Charles, Henri GRELOU, sergent au 303^{ème} régiment d'infanterie, 17^{ème} compagnie né le 10 décembre 1893 Val-Saint-Germain, classe 13, domicilié en dernier lieu Val-Saint-Germain, tué à l'ennemi devant Avicourt le 10 juillet 1917, mort pour la France.

BOUSTRON

Georges, Alexandre

L'an 1917 le 6 du mois d'août, étant à Villiers-en-Prayères (Aisne), acte de décès de Georges, Alexandre BOUSTRON, soldat de 2^{ème} classe au 215^{ème} régiment d'infanterie, 26 ans, né au Val-Saint-

2-8-1917

Germain, domicilié en dernier lieu au dit Val-Saint-Germain, mort pour la France au Chemin des Dames sud-est de Cerny, le 2 août 1917 sur le champ de bataille.

BOURSIER Arthur

JUIGNET Abel

STOVOLD Jimmès

Tués en 1917 dont les retransmissions ne sont pas parvenues au Val-Saint-Germain.

PAUPARDIN

Marcel, Alexandre

2-1-1918

L'an 1918, le 8 janvier à 10 heures, étant à Mourmelon-le-Petit (Marne), acte de décès de Marcel, Alexandre PAUPARDIN sergent au 131^{ème} régiment d'infanterie, 6^{ème} compagnie né le 30 janvier 1888 à Mortcerf (Seine et Marne) mort pour la France le 2 janvier 1918 devant PP.Ouest commune de Nauroy (Marne), tué à l'ennemi.

GRELOU

Ernest, Louis

8-6-1918

L'an 1918 le 16 juin à 14h40 à Hpggraff-Cabaret (Belgique), acte de décès d' Ernest, Louis GRELOU, soldat de 2^{ème} classe à la 9^{ème} compagnie du 102^{ème} régiment d'infanterie, Croix de Guerre, classe 1904, né le 10 septembre 1884 au Val-Saint-Germain, domicilié au même endroit, mort pour la France à Kastel-Moleu près de Reminghen (Belgique), le 8 juin 1918 sur le champ de bataille des suites de blessures de guerre.

BOUGARDIER

Marcel, Ernest

2-7-1918

L'an 1918, étant à Coeuvres (Aisne), acte de décès de Marcel, Ernest BOUGARDIER, chasseur de 2^{ème} classe au 4^{ème} bataillon de chasseurs à pied, 9^{ème} compagnie, né le 11 septembre 1897 au Val-Saint-Germain, mort pour la France, tué à l'ennemi au nord di Bois de Fosse au Pas (Aisne), le 2 juillet 1918.

BOUSTRON

Henri, Eugène

14-10-1918

Acte de décès de BOUSTRON Henri, Eugène, maître-pointeur au 109^{ème} régiment d'artillerie lourde, 1^{ere} batterie classe 1904, décédé à l'hôpital d'évacuation d'Auve (Marne), le 14-octobre 1918, mort pour la France des suites de blessures de guerre.

CROSNIER

Gustave

Décédé en 1918

PELLETIER

Georges

Décédé en 1919

(Pas de retransmission)

1939 - 1945

HEMET

Louis

7-9-1943

HEMET Louis, domicilié au Marais, né le 27 juillet 1915 au Val-Saint-Germain, caporal au 11^{ème} régiment du génie, soldat malade rapatrié d'Allemagne, mort pour la France.

DUCLERT

Pierre

1940

DURANDAL

S.

1940

LECOMTE

Bernard

1944

LEFEBVRE

Félicien

1945

(Pas de retransmission au Val-Saint-Germain)

LES CURES ET VICAIRES

1488-1495	GOSSEAUME Thomas	Prêtre
1488	LEGRAND Jacques (VIAN)	
1540	RACYNEAU Etienne	vicair
1540	MARIS (Messire Mathurin du) (VIAN)	Prêtre
1556	LERICHE Robert	curé
1606-1610	PLANSON Pierre	curé
1609	MOREL Jacques	vicair
1607-1611	JONQUET	vicair
1613-1620	BOULLE	curé
1614-1616	CLOBEROF	
1617-1618	CHUNOY	
1618-1619	J. LAHAYE	
1619-1620	LESCRIPVAIN	
1617-1630	DAMINON	vicair
1635-1636	LHOSTE Jean	
1636-1639	BRUNET	vicair
1639-1642	BOITOT (Zarzoitot)	vicair
1639-1645	DE LA VACQUERIE	curé
1642-1643	SARE	
1644-1647	GUILLERMIN	curé
1647-1650	(?)	
1650-1652	JOUAULT Marc, mort de la peste avec 93 autres habitants, 28 ans	vicair
1642-1666	GERARD Adrien mort âgé de 74 ans	curé
1654-1656	L'YND Philippe	vicair
1657-1658-	LE VALLOT	vicair
1659	J. MARCELLOT	curé
1659-1666	J. GAUMER	vicair
1666-1672	RYMONT	vicair
1661-1671	MASSON Paul	vicair
1671-1672	MASSON Paul	curé
1669	(?)	vicair
1671-1672	DE SAINT-ETIENNE	vicair
1672-1674	(ENGOINE)	vicair
1675	CONDE	vicair
1676	DEMANGEOP	vicair
1679	BRUNEL	vicair
1680-1682	BLANC	vicair
1682-1683	CATUGIER	vicair
1683-1684	PEANB	vicair
1684	BUDET Gervais	vicair
1687-1689	DE LA VACQUERIE	vicair
1689-1690	V. REGNAULT	vicair
1690-1692	DE PONTHEUX	vicair
1693-1694	(D'AINEZY)	vicair
1694-1698	CHRESTIEN	prêtre
1699-1711	LOISEL CH.	vicair
1708-1709	CHASTEL	vicair
1711-1742	CELLIER François, (mort à 58 ans)	curé
1711	DUVAL	vicair

1716	PARIS	vicaire
1717-1718	J. SANDRET	vicaire
1719-1720	METAYER Jean	vicaire
1720-1724	J. FOUCHER	vicaire
1724-1731	LE FEBVRE	vicaire
1733	VIGEON	vicaire
1733-1735	BARRE	vicaire
1735-1738	DU MESNIL-FOVAIN Charles	vicaire
1738-1741	BOUTROÛE	vicaire
1742-1743	TYRODE	vicaire
1743	ROBERGE (signe 15 actes)	curé
1743-1744	DERBES	vicaire
1744-1788	DERBES (mort à 78 ans)	curé
1744-1745	GAUCHET	vicaire
1745-1746	J. HARDY	vicaire
1747-1749	LE PONT	vicaire
1750-1753	BARON	vicaire
1754-1755	J. MOREL	vicaire
1755	REGNARD	vicaire
1757-1758	LENEVEU	vicaire
1759-1761	FERRAIRE	vicaire
1784-1789	LEPRINCE	vicaire
1788-1827	HENRI Honoré	curé
1789-1791	LE FORT	vicaire
1827-1831	GILLET Augustin	curé
1831-1836	VILETTE Emilien	curé
1837-1844	LENFANT Pierre	
1842-1868	DUCORPS René	
1844-1848	LECLERC Etienne	
1848-1868	LANCIEN Marie-Mathurin	curé
1876	BORDIER	curé
1881-1895	DUPONT Lucien, Louis, Joseph	curé
1884	GROSSET	
1895	OUDOT	
1928	DABAT	
1940-1941	ADEUX Henri (dernier titulaire)	

LES MARGUILLIERS

On donne le nom de FABRIQUE à l'administration du temporel d'une église, appelée aussi œuvre et fabrique. Elle est confiée à les titres des laïcs qui dans les campagnes ont été successivement désignés par les titres de fabricien, gagiers, proviseurs et celui de marguilliers qu'ils portent aujourd'hui.

Il n'était nommé qu'un marguillier chaque année. Les fonctions commençaient le jour de la Toussaint et duraient deux années ; pendant la première, il n'était que second marguillier, mais la seconde année, il devenait de droit le premier, principal et trésorier et il devait rendre des comptes à la fin de son exercice.

L'élection annoncée au prône de la grand'messe paroissiale huit jours d'avance, se faisait au banc d'œuvre, le dimanche à l'issue de la messe ou des vêpres. Le notaire ayant dressé le préambule de son acte, constatait le choix que faisait chaque assistant et recevait sa signature en commençant par le curé,

puis quand il ne présentait plus personne, li faisait la clôture de l'acte en désignant la personne qui avait obtenu le plus de voix et la proclamait marguillier.

Les fonctions de marguillier consistaient à quêter dans l'église, à administrer les biens de la fabrique, à toucher les revenus qui en dépendaient, à acquitter les charges et à rendre compte de sa gestion.

(Histoire de SAINT-CHERON 1872-1875 par L.R. VIAN)

Voici ci-dessous quelques marguilliers :

1583	BREMAN Louis (GAIGIER)	avant 1790	GIRARD Jacques, Antoine
1583	BREMAN Pierre	"	MARGOTIN Antoine
1681	LEGRAND Pierre	1790	LEGRAND
1711-1714	GAUTIER Gabriel	1790	BLERIAU Jean
1755	BIGE Nicolas	1792	CHARDON André
1760	DESCHAMPS Jean	1792	CHEDEVILLE François

ETYMOLOGIE DES NOMS DES HABITANTS DU VAL-SAINT-GERMAIN

A

ANCEAU	1807	Serviteur
AMIARD	1859	Ami en Normandie
ALLIER	1792	Marchand d'ail
ALLOUY	1608	Ellipse de fils à LOUYS
ALLAIN	1724	Nom de plusieurs saints
ALEXANDRE	1648	Celui qui repousse l'ennemi (nom grec)
ADRIEN	1835	Nom de saint
AVENARD	1712	Marchand d'avoine
AUMONT	1657	Nom de la localité d'origine
AUGROS	1790	Sobriquet
AUFRAY	1614	Du germain ADAL, noble et FRID, paix
AUBERT	1738	Du germain ADAL, noble et BERHT, brillant
ANGIBOUST	1647	Audacieux
ARCHENAULT	1944	(mieux ARCHAMBAULT), excellent, audacieux (nom germain)
AUCHARTRAIRE	1615	Celui qui est le fils du Chartraire (gardien de prison)

B

BAILLARD	1608	Celui qui baille, sobriquet
BASTE	1636	Maison d'habitation d'une certaine importance
BARRUE	1726	Celui qui est bluteur, surnom de profession
BAILLI-BALLI	1727	Sobriquet ironique
BARREAU	1732	Barre, surnom
BARLIER	1900	Fabricant de barles, nom de profession
BARA	1710	Celui qui est trompeur
BAROCHIER	1512	Nom de bourg (BAROCHE, Orne, Mayenne)
BADAULT	1531	Bouche bée, nigaud
BARRERE	1946	De BARRIERE, clôture d'un domaine
BACQUE	1925	En gascon : vacher
BARBAUT	1824	Mégissier ou brasseur
BARBIER	1793	Nom de profession

BARON	1750	Surnom ironique, donné à un individu fier, orgueilleux
BARRE	1733	Celui qui habite une propriété clôturée
BELLEAU	1505	Nom de village (Meurthe et Moselle)
BECHEMIN	18944	Celui qui habite près du beau chemin
BERTRAND	1636	Du germain BERHT, brillant et HRAMM, illustre
BERTHIER	1723	Du germain BERHT, brillant et HARI, armée
BERANGER	1790	Du germain BEREN, ours et GARI,
BESNARD	1531	Du germain BEREN, ours et HARD, fort
BEDEAU	1791	Sergent de justice
BEAUVAIS	1647	Nom de localité
BENOIST	1715	Celui qui est béni de Dieu
BEASSE	1601	Marchand ou porteur de besace (midi)
BERTHELET	1582	Du germain BERHT, brillant
BEAUNE	1726	Nom de localité (Côte d'Or)
BIHOUR	1636	L'homme aux grandes jambes
BIGOT	1643	Représente le juron anglais BY-GOD (par dieu) ou le dévot
BIZON	1647	De BISOT (désigne la couleur d'un vêtement)
BIGEON	1727	Vient de bige, mesure ou bijon, poix
BIGNON	1718	Celui qui porte la tête de côté
BIGE-BIGET	1755	De bige, mesure
BILLARD	1791	Celui qui est doux, aimable, aphérèse de ROBILLARD
BIENFAIT	1607	Celui qui est bel homme
BLONDEAU	1643	Celui qui a les cheveux blonds
BLEREAU	1727	De BLAIREAU, surnom d'individus fureteurs comme le blaireau
BLOT	1731	Mou en breton ou BELOT, beau
BLANC	1680	L'homme aux cheveux blancs
BOULARD	1611	Du germain BOLL, ami, frère et HARD, fort
BOURSAULT	1612	Nom de lieu d'origine
BOURG	1636	Nom de lieu d'origine ou aussi bâtard
BOUTIE	1640	Même nom que BOUDIER, messenger
BOUDIGNON	1649	De BOUDIBEAU personne rondelette
BOCQUET	1667	Celui qui sent mauvais comme un bouc
BOURBON	1723	Nom de localité
BOULLE	1724	Joueur de boules malchanceux
BONNEVIE	1728	S'explique d'elle-même
BONCORPS	1730	S'explique d'elle-même
BOILEAU	1732	Surnom de buveur
BOUQUIN	1762	Celui qui a le tempérament d'un bouc
BOUGARDIER	1749	Altération de BONGARDIEN
BOURDEAU	1793	Habitant d'une borde (petite ferme isolée)
BOURDEREAU	1793	Habitant d'une borde (petite ferme isolée)
BORDELET	1790	Habitant d'une borde (petite ferme isolée)
BORDIER	1876	Habitant d'une borde (petite ferme isolée)
BOUTROÛE	1738	Sobriquet d'un homme petit comme une borne chasse-roues
BOURGUIGNON	1792	Celui qui vient de cette province
BOISSONNEAU	1918	Ensemble de buissons
BOUTRON	1917	Même nom que BOUTIER, messenger
BOURGEOIS	1911	Celui qui vient d'une petite cité, d'un bourg
BOITEL	1639	Vient de boisseau, homme trapu
BOISSEAU	1665	Marchand
BOUDIER	1545	Du germain BOD, messenger et HARI, armée
BOUSIER	1917	Qui fabrique ou qui vend des bourses
BOUDET	1611	Vient de NEBODET, petit neveu (midi)

BOUCHER	1643	Nom de profession
BREMONT	1582	De BERMONT, du germain BERHT, brillant
BREUILLET	1728	Nom de deux localités
BREHIER	1726	Du germain BREK, messenger et HARI, armée
BRETON	1582	Celui qui vient de cette province
BRIEL	1959	Nom de localité (Aube)
BRIERES	1610	Nom ancien de la bruyère et de BRUYERES-LE-CHÂTEL
BRICE	1635	Forme populaire de SAINT-BRICTUS
BRISE-BRISSE	1654	Forme populaire de SAINT-BRICTUS
BRISSON	1647	Forme populaire de SAINT-BRICTUS
BROSSARD	1730	Celui qui habite près des broussailles
BROCHARD	1578	Marchand de poterie ou vif comme le chevreuil
BRUNET-BRUNEL	1636	Brun de cheveux
BRÛLEE	AN IV	Terrain brûlé, défriché par le feu
BUDOT-BUDET	1649	De BUDE, tripier
BUILLON	1712	Nom de lieu

C

CAVELIER	1636	(CHEVALIER) surnom ironique
CANTIN	1656	QENTIN, nom de saint et de lieu
CABOT	1728	Personne à petite tête
CAUCHON	1559	Celui qui vend des chaussons (forme picarde)
CANET	1870	Petite canard, nom de lieu
CARRIER	1881	Nom de profession
CHAPPE	1618	Porteur ou vendeur de chapes
CHARPENTIER	1607	Nom de profession
CHARBONNIER	1643	Nom de profession
CHEVREAU	1618	Celui qui est leste et agile
CHANU	1644	Celui qui a les cheveux blancs
CHARON –RRON	1723	Nom de profession
CHIGNON	1728	Sobriquet ironique
CHAPON	1728	Capon, poltron, lâche
CHAPART	1729	Porteur de chapes
CHEDEVILLE	1749	Celui qui habite la plus haute maison du bourg
CHATENOY	1790	Nom de lieu
CHEVALIER	1733	Sobriquet ironique
CHARIER	1807	Charretier ou fabricant de chars
CHAUDRON	1660	Nom de profession, CHAUDRONNIER
CHAULIER	1664	Celui qui travaille au four à chaux
CHASTEL	1709	Celui qui travaille comme domestique dans un château
CHRESTIEN	1698	Simple d'esprit, béni de Dieu
CHAMPAGNE	1854	Celui qui vient de cette province
CHICARD	1856	Chicaneur
CHARDON	1798	Vient de RICHARD, RICHARDON
CHERON	1829	Nom de saint et de lieu
CHAIX	1879	Nom de lieu d'origine
CHEROUVIER	1891	Surnom ironique
CHUBIN	1512	Mieux CHUPIN, homme batailleur
CHAMOIS	1692	Nom donné à un homme leste
CHARREAU	1921	Cuveau portatif qu'on met sur le char
CHAUVEL	1886	Celui qui est chauve
CLUSOT	1610	Vient de clos, enclos

CLEMENT	1531	Nom de saint et de baptême
COLLIN-LIN	1611	Variété de NICOLAS
COULON	1643	Variété de pigeon
COLLINET	1648	Variété de NICOLAS
COUTURIER	1649	Celui qui a une bonne culture
COQUET	1663	Petit coq
COSTEAU	1724	Celui qui habite le coteau
COUDRAI-AY	1725	Celui qui habite la plantation de noisetier
COQUARD	1792	Méchant coq
COURTOIS	1792	Homme de bonne éducation
CORBONNOIS	1661	Originaire de CORBON
CONDE	1675	Nom de lieu
COCHETEAU	1888	Petit coq
CORBY	1863	Surnom donné aux braillards
CORBEAU	1856	Surnom donné aux braillards
COSME	1856	Nom de baptême et nom de lieu
COEURJOLY	1956	S'explique d'elle-même
COGNARD	1792	Homme batailleur, qui aime cogner
CONNEL	1534	Peut-être CONET ou CONNEZ, nom germanique, audacieux
COLLAS	1729	Abréviation de NICOLAS
COMPOINVILLE		Ville de Normandie (COMPAINVILLE)
CROISART	1640	(GROISAT) monnaie marquée d'une croix
CROSNIER	1781	Pêcheur dans les trous d'eau
CRUVELLIER	1586	Marchand de cribles
CROISEAU	1712	Lampe portant deux mèches en croix

D

DAUVILLIERS	AN XI	Celui qui vient d'ANVILLIERS (Eure et Loire)
DOVILLIERS	1613	Celui qui vient d'ANVILLIERS (Eure et Loire)
DAMINON	1613	(DAMIRON) jeune homme
DAUFIN	1665	(DAUPHIN) ancien surnom d'après le cétacé
DAPOIGNY	1666	Originaire d'APOIGNY (Yonne)
DAVID	1730	Nom de baptême ou nom israélite
DAVION	1792	Celui qui vient d'AVION (Pas-de-Calais)
DALONNE	1791	ALONNE nom de localité
DANGLETRRE	1914	Celui qui vient d'ANGLETERRE
DANAT	1723	En Gascogne, maison située en aval du village
DAUDIN	1830	Le fils d'AUDIN
DE FORGES	1644	Celui qui vient de FORGES, localité voisine
DENIS	1636	Nom de saint et de localité
DESGROUAIX	1653	De GROUET, terrain caillouteux propre à la culture de la vigne
DE LAVALLEE	1724	Celui qui habite la vallée
DESCHAMPS	1725	Celui qui habite les champs
DEBET	1727	(DEBAT) équivalent de DEVAL, de la vallée
DELASELLE	1728	(DELASALLE) maison rurale ayant une salle de réception
DESCLAYES	1728	De la clôture
DESLANDES	1732	Celui qui habite dans les landes
DELAVAL	1748	Celui qui vient de LAVAL ou qui habite le val
DEMANGEOT	1676	De Dominique, de dimanche
DEPONTHIEUX	1691	Celui qui vient de PNTHIEUX
DE LA VACQUERIE	1689	De la Vacherie, nom picard
DUPREFONT	1712	Fontaine du pré

DE CROIX	1718	Originaire de CROY (Somme)
DENFER	1851	Maison dans un creux ou nom de domaine
DESHAYES	1851	Celui dont l'habitation est entourée de haies
DELAPORTE	1867	Celui qui habite près de la porte de la ville
DENISY	AN III	Vient de DENIS, saint
DEMEURE	1813	Originaire de MEURE (Seine)
DESPLANQUES	1860	L'homme des planches, menuisier (nom picard)
DE SAINT-ETIENNE	1671	Celui qui vient de cette ville
DEPREZ	1513	celui qui habite les prés ou qui possède un pré
DELAMOTTE	1577	Celui qui habite sur la motte ou nom de localité
DEHERY	1605	Celui qui vient de HERY
DELAMARE	1622	Celui qui habite près de la mare
DELAVERGNE	1625	Celui qui habite près de la plantation d'aulnes
DIONET	1636	Nom de hameau
DIGUET	1667	Fabricant ou marchand d'éperons
DOUBLLOT	1727	Mesure de vin, surnom de mesureur
DOUET	1736	Courant d'eau, source
DOUARD	1520	Du germain DOD, gouverner et HARD, fort
DROYN	1613	Variété de DROUON, du germain DROGO, combatre
DRION	1775	Vient d'ANDRE
DUQUESNOY	1635	De la chenaie (en Picard) qui habite la chenaie
DURAND	1643	Celui qui est enduring
DUTILLAY	1638	Celui qui habite près du tilleul
DUTARTRE	1635	Celui qui habite une petite élévation de terrain (un TRETRE)
DUVEAU	1735	Celui qui habite la vallée
DUVIVIER	1750	Celui qui habite près du vivier du seigneur
DUHAMEL	AN II	Celui qui habite le hameau
DUVAL	1711	Celui qui habite la vallée
DUBAN	1719	Surnom du crieur public
DUMESNIL	1735	Habitant d'un mesnil ou nom d'un domaine
DUBOSQ-DUBOCQ	1831	Même étymologie que DUBOIS
DUCY	1859	Nom de localité
DUPONT	1895	Celui qui habite près d'un pont
DUCLERC	1903	Celui qui travaille dans l'étude d'un homme de loi
DUCORPS	1842	Du CORBEAU
DUPUIS	1884	Maison voisine d'un puits
DUVAL	1595	Celui qui habite la vallée
DUFOUR	1610	Celui qui habite près d'un four banal
DURANDAL	1840	Nom de l'épée de ROLLAND

E

FAVIER	1727	Producteur ou marchand de fèves
FRANCHETERRE	1810	S'explique d'elle-même
FEUGERE	1529	Nom de lieu et nom ancien de la fougère
FERRE	1667	Paysan armé d'une hache
FILDIER	1857	Ouvrier en fil, nom de profession
FILOU	1783	Du germain FILU-WOLF, loup
FIDELAINE	1909	VIDELAINE, voleur à la tire
FLEUROT	AN II	Toile pour la cendre de la lessive
FLEURANT	1726	FLORENT, nom de saint
FLOURY	1613	FLORY, nom de saint
FOULON	1689	Celui qui est drapier, nom de profession

FOUQUET	1722	Nom ancien de l'écreuil, homme leste et agile
FOSSE	1716	Terrassier, nom de profession
FOUCHER	1920	Du germain FOLC-HARD
FORGERON	1668	Nom de profession
FOURNIGUET	1651	Surnom de guetteur
FOURNAISEAU	1723	Peut-être de FOURNEAU, (écrit anciennement FOURNESEAU)
FORTIN	1636	Petit fort
FROMENT	1906	Producteur de blé
FRECHET	1938	Nom de localité d'origine
FLEURIAU-(REAU)	1712	Religieuse institutrice au VAL, (vient de FLORENT)

G

GABRIEL	1941	Force de Dieu
GALLAIS-GALOIS	1941	Originaire du PAYS-DE-GALLES
GASTE	1636	Celui qui habite une terre inculte
GALOPIN	1640	Messenger
GALLAND	1659	Empressé auprès des femmes
GAILLARD	1667	Joyeux, audacieux
GAUTIER	1668	Celui qui habite dans les bois
GAUVET	1726	Nom de baptême breton
GATINEAU	1791	Qui habite une mauvaise terre, une gatine
GAUCHET	1744	Maladroit, synonyme de GAUCHER
GAURET	1729	Petit de la truie
GAUDET	1792	Nom germain
GANDRILLE	AN IV	Nom germain
GAUDRON	1657	Nom germain
GAUBERT	1701	Nom germain
GAUTRUCHE	1815	De GAUTHIER, Celui qui habite dans les bois
GASSE	1653	Qui habite sur la rue
GAUDELU	1792	Signifie ; coq de bois
GENTY	1961	Noble, aimable
GEOFFROY	1609	Nom germain
GERARD-GIRARD	1615	Du germain GER, dur et HARD, fort
GENEST	1792	Plantation de genets autour de la propriété
GEHIER	AN V	Celui qui procédait à la torture
GIRAUD	1615	Surnom de potier
GIE	1791	Nom germain
GIRARDIN	1792	Nom germain
GINGREAU	AN IV	(GINDREAU) gendre
GOSSARD	1724	Nom germain
GORET	1733	Petit de la truie
GORRON-GORON	1730	Petit de la truie
GOBIN	1875	Celui qui est bossu
GONON	1701	Du prénom HUGUES
GOUIER	1729	Mieux GOHIER, du germain GOD, dieu et HARI, armé
GODEFROY	1610	Du germain WALDO, paix et FRID, gouverner
GRAINGAULT	1790	Altération de GREGOIRE
GRELOU	1881	De GRELON, grêle
GUILLEMIN	1687	Vient de GUILLAUME, du germain WIL-HELM, volonté-casque
GUIARD	1609	du germain WIB-HARD, bois-dur
GUILLOT	1580	De GUILLAUME

GUILLE	1646	De GUILLAUME
GUERRY	1788	Celui qui est batailleur
GUYARD	1793	Vient de GUY
GUERINOT	1531	De GUERIN, garer

H

HARDY	1650	Rendre dur
HEUREUX	1607	S'explique d'elle-même
HENRY	1827	Du germain HAIM, maison et RIC, puissante
HEBUTERNE	1867	Nom de localité
HEDDEBAULT	1853	HERBAULT, du germain HERI, armée et BALD, audacieux
HEMET	1943	HEMARD, du germain HAIM, maison et HARD, dur, fort
HERPE		D'HERPEUX, joueur de harpe
HERSON	1955	HERSANT, du germain HERI, armée et SIND, chemin
HERVY	1905	HERVIN, sud et sud-ouest
HERVIEUX	AN XIII	Vient de HERVE, saint
HOURY	1650	ORY, du germain OTHAL, patrie et RIC, puissante
HOUDOUIN	1538	Du germain HOLT, serviable et WIN, ami
HOUDIN	1618	Nom germain
HOUDARD	1711	Nom germain
HUARD	1645	Nom germain, chat-huant
HUSSON	1650	Nom de localité
HURALT	1516	HURE, celui qui a les cheveux hérissés
HUE-HUET	1538	Nom germain, intelligence
HURE	1724	hérissé

I

IMBAULT	1793	Nom germain
ISAMBERT	1912	Nom germain

J

JONQUET	1608	Qui habite le domaine entouré de joncs
JOUBERT	1610	Nom germain
JACQUET	1640	Vient de JACQUES
JOURDIN-DIN	1637	Fleuve de Palestine
JACQUOTIN	1639	Vient de JACQUES
JOUAULT	1650	Nom germain
JUIGNET	1790	Vient de JUILLET, nom d'enfant trouvé
JUAN	1715	Veut dire JEAN
JOUSSELIN	1847	Nom de localité
JABINEAU	1729	Vient de JABINET, bavard
JAMIN	1760	Diminutif de BENJAMIN

K

KIEFFER	1945	Tonnellier en germain
---------	------	-----------------------

L

LAIGNEAU	1594	Qui est doux comme l'agneau
LAHAYE	1618	Nom de lieu, de domaine caractérisé par une HAIE
LAISNE	1640	Surnom donné à l'ainé d'une famille
LAMBERT	1643	Du germain LAND, pays et BERTH, illustre
LANDRY	1645	Du germain LAND, pays et RIK, puissant
LAMARE	1652	Nom de lieu, de domaine caractérisé par une MARE
LAMOUR	1653	Surnom ironique
LAVOT	1723	LAVAU, nom de localité
LABRIC	1725	Forme régionale d'abri
LATOUCHE	1726	Nom de lieu d'origine
LAUMÔNIER	1728	Nom de profession
LA PERCHE	1787	Nom de hameau, mesure agraire, de poisson, etc...
LACOUR	1749	Désignait la maison
LAFEUILLE	1666	Nom de nombreux hameaux
LANCIEN	1868	Surnom de vieillard
LACLAU	1855	LACLAUTRE, employé d'un couvent
LARUE	1820	Maison donnant sur la rue
LAMBOT	1608	Celui qui a les vêtements ornés
LAFONT	1512	LA FONTAINE, (caractérisant le domaine)
LASNE	1583	Anier ou sobriquet d'un homme têtu
LANZARD	1956	LANZAC, nom de localité
LEMOINE	1616	Sobriquet
LEPRINCE	1784	Sobriquet ironique
LE FORT	1789	L'homme fort
LE DUC	1587	Sobriquet
LESTRADE	AN XIII	Maison située sur la chaussée
LEJEUNE	1625	Surnom
LEMAIRE	1531	Nom de profession ou sobriquet
LEBOUC	1723	Surnom donné d'après le caractère lubrique de l'animal
LEGENDRE	1822	Celui qui a pris la succession de son beau-père
LEMERCIER	1917	Celui qui est colporteur
LECLERC	1583	Ecclésiastique ou celui qui travaille chez un homme de loi
LEDIEU	1855	Celui qui a la figure du Christ
LEREVERAN	1518	S'explique de lui-même, nom donné à un religieux
LEFEVRE	1547	Celui qui est forgeron
LERICHE	1556	S'explique de lui-même
LE SUEUR	1486	Le cordonnier
LEBELU	1488	Celui qui est beau
LEVILLAIN	1729	Celui qui n'est pas beau (péjoratif)
LE MAISTRE	1615	Le patron, etc...
LENORMAND	1619	Celui qui vient de cette province
LE ROY	AN VI	Celui qui est le roi dans un jeu
LECOMTE	1944	Celui qui dépend d'un comte
LEDRAP	1749	Marchand de drap, nom de profession
LESAGE	1729	Celui qui est savant
LETELLIER	1665	Nom de profession, tisseur de toiles
LHOSTE	1635	Celui qui est hôtelier
LHOMME	1699	Homme lige, vassal
LIEGEOIS	1609	Celui qui vient de LIEGE (Belgique)
LIGIER	1611	Vient de léger
LIGOT	1607	Lien, surnom de lieur

LION	1731	Emblème de la force, nom de lieux
LEBROT	1607	Le lièvre (midi)
LEFEBURE	1610	Celui qui est forgeron
LE BROC	1610	Nom breton, franciscain de BROC'H
LESCRIPVAIN	1619	Autrefois écrivain public, nom de profession
LECOUSTURIER	1651	Celui qui a une bonne culture
LE GRAND	1652	Homme de haute taille
LESIEUR	1667	Le seigneur, sobriquet ironique
LECLAIR	1724	Surnom d'un homme prompt à agir, comme un éclair
LEJARS	1724	Sobriquet d'un individu hargneux
LEVASSEUR	1724	Celui qui dépend d'autrui, vassal
LEROUX	1727	Celui qui est roux de cheveux
LECOCQ	1728	Celui qui est le coq du village
LENOBLE	1731	Surnom ironique
LE PONT	1747	Maison située près d'un pont
LENEVEU	1757	Nom de parenté
LOREILLE	1789	Celui qui a de grandes oreilles
LOISEL	1711	LOISEAU, surnom symbolisant la légèreté
LOUCHE	1726	Celui qui n'a pas les yeux droits
LOUBIER	1729	LOUBLIE, qui a perdu la mémoire
LORIOT	1637	Surnom, d'après l'oiseau
LUCAS	1649	Nom de baptême et patronyme de LUC

M

MARIE	1929	Enfant naturel dont la mère se prénommaient MARIE
MARNET	1748	Homme des marnières
MARTIN	1663	Nom le plus répandu de tous les noms français
MAIGNAN	1711	Chaudronnier ambulancier
MANGANNE	1713	MARGANNE, de margaignier, abimer
MAZURE	1721	Locataire d'une mesure
MARECHAL	1723	Nom de profession, maréchal-ferrant
MAUPU	1854	De MAL NOURRI, participe passé conservé dans REPU
MABILLE	AN VI	Celui qui est aimable
MACE	1791	Diminutif de MATHIEU
MAUGE	1792	Du germain, AMAL-GARI, lance
MARCELOT	1610	Diminutif de MARCEL
MARELIER	1610	MARCELIER, petit mercier
MARGUILLARD	1612	Péjoratif de marguillier
MAULIER	1607	MOULIER, meunier
MARGOTIN	1640	De Marguerite, perle
MASSE	1643	Pourvu d'une masse
MASSON	1665	Vient de THOMASSON, THOMAS, celui qui est jumeau
MALLET	1723	Fabricant de malles
MABEAU-BEL	1724	Celui qui est aimable
MATHON	1729	Vient de MATHIEU, don de dieu
MASSELIN	1729	Celui qui porte la masse d'armes, le marteau
MAUZIN	1752	Vient de MAURIN, MORIN, patronyme d'un saint (midi)
MARCEAU	1748	Vient de MARCEL, saint et prénom
MAQUAIRE	1792	MACAIRE, du grec MAKARIOS, bienheureux
MENET	1864	Nom de lieu d'origine, (CANTAL-CHARENTE)
MENAGER	1538	Celui qui s'occupe de la maison

MEUSNIER	1636	Celui qui est meunier
MERCIER	1726	Celui qui est colporteur
METAYER	1719	Gérant d'une ferme appartenant à autrui
MICHEL	1512	Celui qui est comme dieu
MICHELET	1865	Dim de MICHEL
MIALLIN	1658	Mieux MIALET, fabricant de mielinutif
MICHAULT	1619	Vient de MICHEL
MOREL-MOREAU	1609	Qui est brun de cheveux
MOCQUER	1588	Mieux MOCQUET, celui qui est moqueur
MOURE	1963	Qui est brun de cheveux
MORTREUIL	1928	Mélange de pain et de lait
MOTTE	1635	Qui habite la hauteur fortifiée
MOLIN-MOULIN	1640	Celui qui est meunier
MOULINEAU	1645	Vient de MOULIN, meunier
MOINEAU	1724	Homme léger, d'après l'oiseau
MOULLE	1724	Celui qui est dodu, plein de moelle
MOULET	1750	Variété de MOLETR, mou
MOREL	1754	Celui qui a le teint jaune
MUSNIER	1625	Meunier
MUNIER	1640	Meunier
MULOT	1637	Sobriquet, agilité à se glisser

N

NICOLAS	1608	Nom de baptême, nom de saint
NIVET	1749	Nom de localité

O

OBRY	1643	Variante d'AUBRY, nom germain ALB-BRIC, puissant
OUIZILLE	1723	Nom de localité (Limousin, Périgord, Charente)
OURY	1851	Nom germain OTHAL-RIC, patrie, puissance

P

PALLEAU	1607	Nom de localité, d'origine (Soane et Loire)
PAVIE	1731	Bouclier servant de pavois ou ville d'Italie
PARIS	1716	Nom de lieu
PATY	1818	Celui qui habite les pâtis, pâturages
PATTE	1874	Sobriquet d'un homme aux grands pieds
PAUPARDIN	1918	POUPARDIN, homme à figure d'enfant
PATRIGEON	1580	Francisation de PATRICK-JOHN
PEAN	1683	Veut dire PAYEN, paysan
PETIT	1607	Celui qui est petit de taille
PELLETIER	1723	Porteur de pelisse ou nom de profession
PESNON-PENON	1728	Bannière, banderole
PEIGNE	1757	Muscadin, fat
PETAÏN	1844	Nom de lieu (Pas de Calais)
PERIE	1732	Forme régionale de POIRIER
PEQUIGNOT	1977	Même racine que PETAÏN
PELLORAIN	1609	De PELLOQUIN, surnom d'un avare ou d'un pauvre hère

PICHON	1607	Petit pic
PICAUT-PICOT	1725	Petit pic
PINSARD	1730	Péjoratif de PINSON, ou de la racine PINCER
PILLETEMPS	1730	S'explique d'elle-même
PINSON	1723	Surnom de personne aimant chanter
PIAT	1724	Nom de saint et de village
PINARD	1722	Menue monnaie
PIEDECHIEN	1540	Celui qui a une déformation à un pied
PILLIER	1728	Peut représenter une auge à mortier ou pilier d'une maison
PLANSON	1606	Nom d'une planche sur un ruisseau
PHILIPPEAU	1615	Vient de PHILIPPE, nom de saint, du grec PHILIPPOS
PLISSON	1750	Celui qui porte une pelisse
POIRIER	1610	Surnom d'un marchand de poires
POTIN	1640	Nom de saint
POULARD	1643	Nom d'éleveur de volailles
POULIOT	1648	Poulleau, poulet
POUSSEPIN	1724	Nom de FORESTIN
POIGNEUX	1729	Celui qui a de la poigne
POMMERAU	1811	Diminutif de POMMIER, POMMERAIE
POTTIER	1915	Nom de profession
PODEVIN	1916	Surnom de buveur
POINSARD	1927	Poinçon, instrument pointu
POUTEAU	1927	Celui qui se tient droit comme un poteau
PREUX	1646	Celui qui est sage
PRIOU	1647	Prieur, celui qui se donne des airs de couvent
PREVOST	1650	Sobriquet
PREJEAN	1582	Le pré de Jean, nom de domaine
PRIEUR	1824	Celui qui se donne des airs de couvent

Q

QUIDVILLE		Chef de ville en Picardie, habite la plus haute maison de la ville
-----------	--	--

R

RAISON	1640	Raisonneur
RACINE	1654	Surnom de paysan attaché au sol
RONET	1685	Garni de RONILS, pièce de bois
RACYNEAU	1540	Producteur de racines, navets, carottes
RENAULT	1612	Nom germain RAGIN-WALD, conseil, gouverner
REGNAULT	1583	Nom germain RAGIN-WALD, conseil, gouverner
RENAUDIN	1640	Nom germain RAGIN-WALD, conseil, gouverner
REMY	1733	Nom de saint
REault	1531	Nom de localité
ROUSSEAU	1637	Légèrement roux
ROUAULT	1649	Nom germain HROG-HARD, repos, dur
ROSSIGNOL	1725	Homme aimant chanter
ROBERGE	1743	Surnom de matelot
ROBILLARD	1789	Vient de Robert
ROBIN	1714	Vient de Robert
ROUABLE	1885	Celui qui mérite le supplice de la roue
ROCHARD	1903	Nom germain ROC-HARD, dur, fort

ROBERT	1531	Nom de saint
ROZIERE	1655	Celui qui habite les roseaux, le marécage
ROQUET	1941	Vient de ROC, ROCHE
ROYER	1936	Fabricant de roués
RIGAULT	1723	Nom germain RIC-WALD, puissant, gouverner

S

SAINTIN	1609	Celui qui vient de SAINTES
SALADON	1648	Variété de SALOMON
SAMSON	1724	Veut dire soleil
SANDRET	1716	Aphérèse d'ALEXANDRE
SEBERT	1618	Nom germain SIG-BERTH, victoire, brillant
SCELLIER	1711	Variété graphique de SELLIER
SIMON	1724	Nom de saint et nom hébreu
SIMONNEAU	1724	Dérivé de SIMON
SOYER	1649	Nom de localité

T

TABOURET	1915	Joueur de tambourin
TAILLEBAUD	1926	TAILLEBOIS, nom de profession
TERRADE	1606	Celui qui est terrassier
TELLIER	1724	Tisseur de toiles
TIXIER	1734	Tisserand
THEAULDON	1583	Nom germain THEUD, peuple
THIBOULT	1932	THIBAULT, nom germain THEUD-BALD
TORCHON	1636	Qui manie le torchon
TOUSSAINT	1750	Nom de baptême
TOUTAIN	1847	Qui vient du TOT (Normandie)
TORCHEUX	1861	Sobriquet
TRONSON	1954	Billot
TROUILLET	1613	Menteur
TUPIN	1723	Fabricant marchand de pots

V

VABUREAU	1628	Sobriquet
VALLET	1643	Petit val
VALADON	1650	Habitant de la vallée
VACHER	1641	Nom de profession
VARIN	1531	Garer, mettre à l'abri
VALLERAULT	1587	VALLERAND, forme normande de GALLERAND, nom d'oiseau
VANNIER	1977	Nom de profession, celui qui fabriquait des VANS en osier
VALLEE	1951	S'explique par elle-même
VASSAL	1946	Celui qui dépend d'un autre
VENARD	1610	De GUENARD, nom germain WAN-HARD, espérance, dur, fort
VERON	1861	Celui qui a un œil clair, dépourvu de pigment
VERDILLON	1538	Celui qui vient de VERDILLE (Charente)
VIEVILLE	1606	VIELLE-VILLE, nom de plusieurs localités
VINCENT	1654	Nom de saint, vainqueur

VILLET	1731	Forme de GUILLET, GUILLAUME
VILLETTE	1733	Petite, ferme rurale
VIAL	1733	Vient de VITALIS, saint
VINCENOT	1733	Diminutif de VINCENT
VIENNE	1712	Localité d'origine
VIENNET	1868	celui qui vient de VIENNE ou hypocoristique de VIVIEN
VILLERVAL (de)	1554	Nom de localité

Y

YVON	1723	Nom de saint patron des avocats et des gens de mer
------	------	--

LES SOBRIQUETS

Autrefois au VAL comme dans tous nos environs, l'usage en était général et chaque naturel du pays n'était guère connu que par son sobriquet.

Nous allons vous en donner quelques uns retrouvés par nous dans les registres de l'Etat-civil du VAL et dans les notices de M. VIAN en nous abstenant toutefois de citer les plus récents susceptibles de déplaire aux anciens habitants.

GUILLAUME	1286	dit	CHARLOT
RAOUL	1286	dit	VILLAIN
JEAN	1294	dit	PRIEUR DU VAL
PHILIPPE de SAINT-YON	1310	dit	PHILLIPEAU, POT
LE FISSELIER	1464	dit	LA RACINE
FEUGERE Pierre	1582	dit	GUY

(Archives communales)

AUNET Vincent	1724	dit	LA FLEUR
DE LA BRICHE Joséphine	1789	dite	CAROLINE
BURKI Hedwige	1906	dite	ANNA
(Un inconnu=	1908	dit	BOTTIAU

LIEUDITS-CHANTIERS ^[435]

LE MARAIS	LA PATURE AU PAPE
LE VILLAGE	SOUS LA PATURE AU PAPE
LA PRAIRIE DE GRANVILLE	LA POTERIE
LA PRAIRIE DE BOUVILLE	AU-DESSUS DE LA POTERIE
LES ROCHETTES DE GRANVILLE	LES SABLONS
LA CAVE DES ROCHETTES	L'ENCLOS DU BEAU SABLON
L'ORIVAUX	LE BOIS THEODON
L'ORINETEAUX	SOUS LE BOIS THEODON
L'ORMETEAU	LES GRANDS BOIS DU MARAIS
LA GARENNE D'AUMONT	LES GRANDS BOIS SOUS LES SUEURS
LA ROUTE DE BRUYERES-LE-CHÂTEL	LA TERRE DES SUEURS

LA BUTTE DE TOUS VENTS	LA FONTAINE MOREAU
LA BUTTE CHAILLOT	LA MARE A QUINTE
LA BUTTE A PIOCHE	LE CLOS DU ROI
LA VIEUVILLE	LES MORANDIERES
MALNUIT	LE PATROUILLOT
LA VALLEE GODEFROY	SUR LA PLAINE
LES DESERTS	LA HAIE DES MOULINS
LA CRIBLERIE	LES TOURANNIES
LES FRICHES	LA BIONNIERE
LA GIROFLEE	GUEDASNE
LE GOUTIN	LA FOSSE AUX LIEVRES
AU-DESSUS-DES-BIENFAITS	LA PATTE D'OIE
LA VALLEE D'ENFER	LA MEUNIERE
L'AVENUE DES CHÂTAIGNERS	LES MARSULTS
LA POTERNE	HOUDOUX

BOISSY-SOUS-SAINT-YON [435]

Le 19 floréal, AN II, Claude BENIE, cultivateur à Boissy-sous-la-Montagne, cy-devant Sous-Saint-Yon, district d'Etampes est condamné à 4 ans de fers et à 6 heures d'exposition pour vols.

Une note non signée constate que l'exposition eut lieu le 9 brumaire AN III sur la place de la Révolution, aujourd'hui de la Concorde à Paris (8^{ème}).

CIMETIERE MILITAIRE DE BRIIS-SOUS-FORGES (R.D.)

Devant l'entrée principale du cimetière de Briis, nous trouvons le monument aux morts de la guerre 1914-1918. Sur le côté gauche du monument nous lisons :

**LES SANATORIUMS
DE BLIGNY
AUX 512 SOLDATS
MORTS PENDANT LA GUERRE
A L'HÔPITAL V.G.67
1915-1920**

Le premier mort à Bligny est Raoul Georges MORAND, né le 11 décembre 1879 à Montargis (Loiret) décédé à Bligny, hôpital annexe V.G.67, le 12 mars 1915.

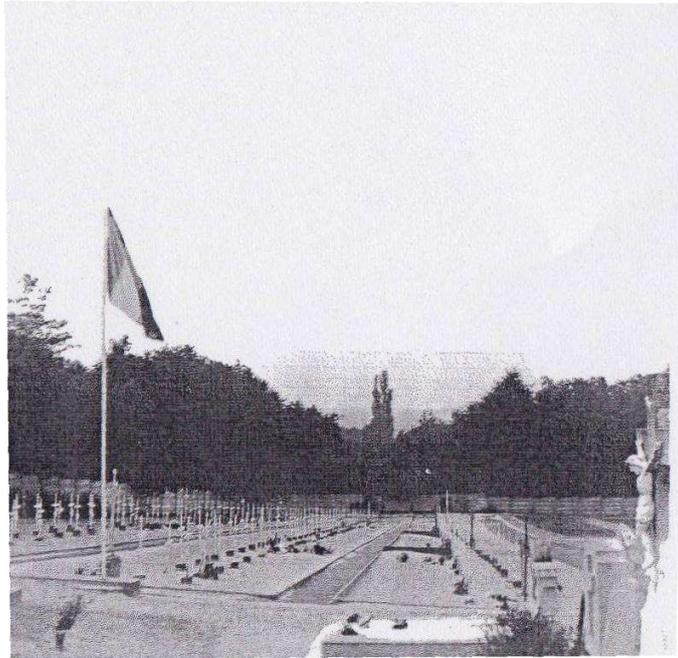
Le cinq cent douzième et dernier est Joseph PARADIS, né le 28 aout 1895 à Vauclais (Nièvre), décédé à Bligny, hôpital annexe V.G.67, le 21 mars 1920.



(Photo R.D-1973)

Sur le coté droit du monument nous trouvons la liste de 54 enfants de BRIIS morts pour la France, à savoir :

1914 - 1918	=	48
1920	=	3
1939 - 1945	=	2
ALGERIE	=	1



(Photo R.D-1973)

Sur la photo ci-dessus nous trouvons les 284 tombes dont les corps n'ont pas été réclamés par les familles, soit :

7 rangées de tombes de 100 mètres de longueur sur 25 mètres de largeur.

Notons que c'est le seul cimetière militaire se trouvant dans le département de l'Essonne.

(R.DEVEVEY aout -1973)

LA FOIRE AUX HARICOTS D'ARPAJON

Crée en 1922, sur l'initiative de notre concitoyen M. Albert LEJEUNE, directeur de « LA GAZETTE DE SEINE ET OISE », elle obtint dès la première année et malgré l'inclémence du temps un très beau succès.

En 1923, le soleil fut de la fête et le succès s'accrut.

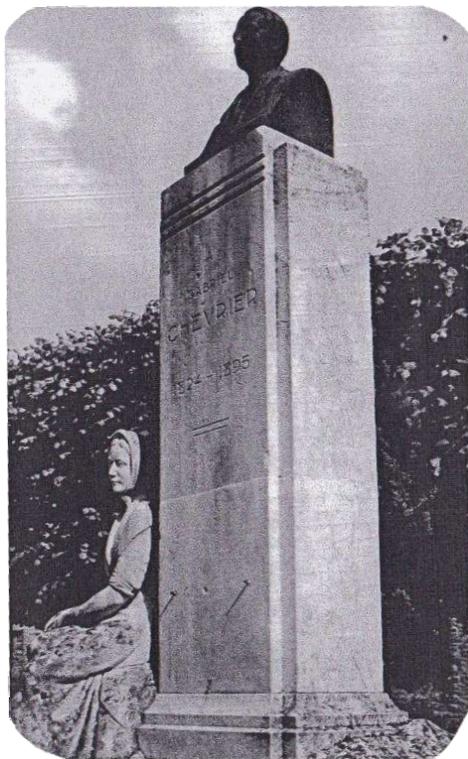
En 1924, cette Foire dont la date est toujours fixée au dernier dimanche de septembre et qui dure trois jours, samedi, dimanche et lundi, fut complétée par des concours agricoles qui sont peut-être moins spectaculaires que la Foire elle-même, mais dont l'intérêt n'échappera à personne.

Les concours de Haricots, dotés de nombreux prix, ont pour but d'encourager les agriculteurs à intensifier leur production. Des visites de cultures sont organisées et un juré se transporte dans les champs où il examine les récoltes futures.

Cette partie de la Foire aux haricots est peut-être celle qui frappe le moins le public, mais à notre avis, c'est celle qui est la plus utile car elle engage les cultivateurs à développer et améliorer la production.

LE COUPABLE C'EST LUI

Ce buste au pied duquel une jeune fille semble monter la garde à Brétigny (Seine et Oise) est celui de Gabriel CHEVRIER, « L'INVENTEUR » du haricot. Il a fait la renommée d'Arpajon. Il est ainsi à l'origine de la brouille entre Arpajon et Brétigny ; une brouille qui date de la première foire aux haricots en 1922.



« On ne cultive pas ou peu de haricots. CHEVRIER est né chez nous, qui lui avons élevé ce monument. Pourquoi célèbre-t-on la fête chez les autres ? » Dit-on à Brétigny. **« Il fallait inventer la foire vous-mêmes »** répliquent les Arpajonais.

Pour arranger les choses, chaque année le jour de l'inauguration de la foire, le maire d'Arpajon s'en va en grande pompe déposer au pied du monument, une gerbe en hommage au père du haricot. Et comme il ne veut pas être en reste de courtoisie, le premier citoyen de Brétigny offre une coupe décernée au plus beau pied de haricot.

POLISSOIR DU PECQ (YVELINES) (R.D.)

Découvert par Raymond DEVEVEY, d'Aubervilliers, le 10 avril 1971, veille de Pâques, sur un terrain vague sis avenue Charles de Gaulle au Pecq (Yvelines) et signalé aussitôt à M. le maire de cette ville, lequel après l'avoir visité l'a signalé à son tour à la Direction des Affaires Culturelles qui nous a écrit ce qui suit :

4 mai 1971 – « Je vous remercie d'avoir bien voulu signaler à la municipalité du Pecq la découverte d'un polissoir à proximité de l'avenue Charles de GAULLE. Ce bloc malheureusement quelque peu dégradé, mérite à coup sûr d'être préservé. M. le maire du Pecq a décidé avec mon accord, de l'installer à proximité dans les jardins du collège d'enseignement secondaire Jean MOULIN ou il devrait être présenté dans de bonnes conditions, etc.... » (BREZILLON)



(Photo R.D-1971)

Voici le polissoir tel que nous l'avons découvert en 1971. Il faut remarquer à droite du monument les stries laissées par les tranchants des haches de pierre, et sur le dessus la surface lisse où l'on polissait les flancs de ces mêmes instruments.



(Photo R.D-1972)

Elisabeth et Lionel DEVEVEY devant le « CAILLOU A PEPERE »

MEDAILLES D'HONNEUR DE LA VILLE DU PECQ

- Anne-Marie DUPUY, chef de cabinet du Président de la République (POMPIDOU).
- Arlette RAFFEGEAU, auteur d'un ouvrage sur le développement urbain du Pecq, a fait don de cet ouvrage à la ville.
- Yves de POCARO, ancien curé de la paroisse Saint Wandrille au Pecq (1960-1971).
- Louis CHAMPIOT, receveur-percepteur de Saint-Germain-en-Laye-Banlieue depuis 1960.
- Raymond DEVEVEY, a découvert une pierre mégalithique (POLISSOIR) 19 avenue Charles de Gaulle et en a signalé l'existence à la ville.
- Gérald PIPIEN, secrétaire général de la SEMICLE, directeur général du Logement français.
- André COSSONAT, ingénieur conseil à la SEMICLE.
- Michel ROUMILLY, a remporté la coupe des flibustiers, membre du Yacht-club du Pecq.
- Henri CHARLET du RIEU, directeur général de la SEMICLE.

ARMOIRIES DU PECQ

« *A la barque d'or voilée d'argent sur chef d'azur et d'argent en champagne portant un orme au naturel, issant de cinq flammes de gueule... »*

Les armoiries du Pecq datent de 1898.

L'écu est sommé d'une couronne murale à trois tours crénelées et flanquée à dextre d'une branche de vigne et à senestre d'une branche de chêne au naturel, réunies sous l'eau par une banderole portant la devise :

« **ALPICO IN PAGO** »

La barque rappelle l'ancien nom du Pecq : Port AU Pecq et sa vocation de port fluvial. L'orme figure en souvenir des plantations d'ormes effectuées vers 1610-1620 par SULLY, sur intendant des finances d'HENRI IV.

Les deux branches de chêne et de vigne rappellent les bois alentours et les coteaux sur lesquels les moines de Saint Wandrille faisaient cultiver la vigne.



LES TRIBULATIONS DE SAINT-ARNOULT (TCHOU, 1969)

L'église conserve le souvenir de trois saints ayant porté le nom d'ARNOULT ; le premier de Metz, le second, évêque de Soissons et le troisième également dit Saint-Arnoult de Crépy ou Saint Arnoult le martyr évêque de Tours. Ce dernier, fils d'un important personnage de Reims, romain ou franc, aurait été baptisé et instruit par Saint-Rémy et CLOVIS, dit-on aurait pris soin de lui pendant sa jeunesse puis lui donna pour épouse sa nièce SCARIBERGE. De nature pieuse les deux jeunes gens firent aussitôt vœu de continence, la jeune femme entra dans un monastère et ARNOULT commença une existence de pèlerin qui devait durer vingt sept ans. Il alla à Jérusalem, à Rome, à Saint Saturnin de Toulouse et à Saint-Martin de Tours. Fut-il évêque de Tours ? La tradition l'affirme, mais il ne figure sur aucun catalogue des évêques de cette ville.

Peut-être occupa-t-il le siège épiscopal pendant une vacance de dix-sept jours, peut-être fut-il seulement sollicité en vain de l'occuper, peut-être a-t-il simplement résidé en quelque lieu nommé TURN et était-il évêque régional sans siège, comme le suppose l'abbé LEBEUF.

Il dut son titre de martyr au fait d'avoir été assassiné, les uns disent par les domestiques que son épouse avait renvoyés sur son conseil et le crime aurait eu lieu sur la tombe même de Saint-Rémy à REIMS, les autres pensent que des brigands l'attaquèrent dans la forêt de Froidmont, le frappèrent à la tête et le laissèrent pour mort. Lorsqu'il revint à lui, il put se trainer jusqu'au hameau nommé Gruyères et demander d'être inhumé sur le bord du grand chemin, ce qui fut fait.

Rapidement ARNOULT fut canonisé, une quête permit de bâtir un oratoire sur son tombeau. A la fin du 9^{ème} siècle, on plaça les reliques, pour les soustraire aux Normands, dans un château fortifié, puis on les confia aux religieux du monastère de Mouson, dans le diocèse de Reims ; alors le clergé de Tours les réclama. Elles ne purent parvenir dans cette ville car, en forêt d'Yvelines, les porteurs déclarèrent que la charge prenait trop de poids. « il y avait assez près de là une église dont il est probable que les prêtres avaient donné aux porteurs l'idée de cette supercherie qu'on regardait alors comme une ruse très permise. On déposa les reliques dans cette église dont le village prit le nom de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Un nouveau larcin devait conduire ces reliques à Crépy au siècle suivant. Un prêtre de cette église, nommé CONSTANCE, originaire du Valois souffrait du mal du pays « mais, ne pouvait y revenir sans tomber dans une grande disgrâce ». Profitant de la sieste des chanoines, il imagina de voler les reliques et

de les dissimuler dans un sac rempli de laine. Poursuivi, il fut fouillé sans succès. On se contenta donc de lui reprocher sa fuite et on le laissa poursuivre sa route.

Arrivé en Valois après une marche forcée, CONSTANCE ouvrit son sac à plusieurs reprises et chaque fois, les reliques « parurent resplendissantes d'une vive lumière ». Quelques miracles se produisirent et le Comte RAOUL en son château de Crépy l'ayant appris « sollicita vivement le prêtre CONSTANCE de venir déposer les reliques dans la chapelle de son château, avec promesse de récompense ». La translation eut lieu le 27 septembre 949. Sitôt déposé dans la chapelle, les reliques attirèrent une foule considérable de pèlerins et firent de nombreux miracles.

DESERTEURS DE NOTRE REGION SOUS LA REVOLUTION ET AUTRES (R.D)

Villeconin – Le ministre de la guerre au maire de Villeconin et autres arrondissement d'Etampes département de Seine et Oise.

Je vous adresse ci-joint citoyen, extrait d'un jugement militaire rendu le 13 du mois de Messidor AN VIII (1800) contre le nommé Benoit GALLOT, soldat à la onzième demi-brigade Léger, âgé de 22 ans, pour cause de désertion.

Libéré par amnistie il fit retour à Villeconin le 12 Messidor AN X.

(ARCHIVES MUNICIPALES DE VILLECONIN)

BREUILLET

CERTIFICAT D'AMNISTIE : GENDARMERIE NATIONALE

1^{ER} ESCADRON, COMPAGNIE DE SEINE-ET-OISE

Le capitaine, commandant la Gendarmerie du département de Seine-et-Oise, certifie que le Citoyen Pierre GAMBRELLE, âgé de 31 ans, taille cinq pieds quatre pouces, cheveux et sourcils châtons, yeux gris, front découvert, nez un peu gros, bouche moyenne, menton long, visage ovale, demeurant à Breuillet a été compris dans l'amnistie accordée aux déserteurs par la loi du 24 floréal AN X, et qui est porté sous le n° 1025 dans l'état des amnistiés de l'arrondissement de Versailles qui ont été autorisés à rentrer dans leurs foyers.

FAIT A VERSAILLES, 1^{er} Brumaire AN XI, signé KERN

(Archives municipales de BREUILLET)

BREUX-JOUY, OLLAINVILLE-1846

Le 1^{er} Conseil de Guerre permanent de la division militaire séant à Constantine (Algérie) par jugement rendu le 24 du mois de décembre 1846, a condamné le nommé MARCILLE, Louis, Auguste, chasseur au 19^{ème} léger, à 5 ans de fer et à la dégradation et aux frais pour insultes envers ses supérieurs.

(Archives municipales de BREUILLET)

LE BOUQUET

Lorsque le gros œuvre d'une maison ou d'un bâtiment en construction est achevé, il est de coutume dans notre région de Bruyères, pour les compagnons maçons, de placer au sommet du pignon un bouquet de fleurs ou un drapeau tricolore.

Le propriétaire en est avisé et c'est pour lui une obligation morale de régaler les ouvriers maçons qui ont peiné pour élever la nouvelle construction.

Si, par extraordinaire, le propriétaire est un « vieux radin » et dédaigne de respecter cette antique coutume, un crêpe est mis au bouquet ou au drapeau.

C'est alors l'entrepreneur qui offre la traditionnelle bouteille pour remercier ses ouvriers, mais c'est un fait extrêmement rare. (M.H)

LA ROCHE DITE « LA PAIRE DE FESSES » A VERVILLE(R.D)



Au milieu du hameau de Verville, sur le trottoir gauche à la hauteur du lavoir et du ruisseau séparant la commune de Bruyères-le-Châtel de celle de Fontenay-les-Briis, il existe une roche de 0^m, 45 de hauteur sur 0^m, 75 de largeur appelée depuis un temps immémorial « LA PAIRE DE FESSES » comme vous pouvez le constater en regardant la photo ci-dessus.

LOGE MACONNIQUE DE DOURDAN (1787-1790)

Importée d'Angleterre au début du 18^{ème} siècle, la Franc Maçonnerie avait eu en France un départ foudroyant dans la haute société. N'avait –elle pas eu comme premier Grand Maître un descendant de Madame de MONTESPAN ? Le Duc d'ANTIN, puis Louis de BOURBON, comte de CLERMONT, petit fils de LOUIS XIV et de Madame de MONTESPAN.

Enfin le Duc de CHARTRES (en 1771) futur Duc d'ORLEANS, premier Prince de Sang, comte et seigneur apanagiste de DOURDAN. En 1787, le Duc d'ORLEANS jouit à Dourdan de tous les droits du Roi (sur le marché, droit mesurage, lods et vente, nomination aux offices dont les titulaires lui paient un droit e

« QUINT », toutes sortes de droits féodaux), des revenus du domaine royal, moulins et forêts, etc... Il n'est pas étonnant de trouver parmi les membres de la Loge tout le « GRATIN » si l'on ose dire de Dourdan.

Sur les vingt-six membres inscrits sur le premier tableau, seize sont des Officiers de diverses administrations qui relèvent du Prince ; on y trouve quatre militaires, quatre négociants et l'organiste de Saint-Germain, maître de musique des jeunes filles élevées au couvent de l'Ouye. (DOBET)

Un deuxième tableau fait mention de trois officiers de plus et d'une recrue toute particulière dans la personne de GOISLARD, vicaire de Saint-Denis.

La loge avait été fondée par ROGER-VEDYE ; MASURE, Officier du Grenier à sel de Dourdan ; BUFFY, notaire royal et Receveur du Duc d'ORLEANS ; GUILLARD de CHERVILLE, de l'Enregistrement, ce qui implique que ces Messieurs avaient pu être invités dans une Loge parisienne ou orléanaise.

La Loge comprenait tout ce qu'il y avait de plus influent dans la ville ; citons encore GUIGNARD de BELLEVILLE, gendre de LAUBERT père de la Foire de VENTOSE, le Marquis de CHERVILLE, Conservateur adjoint des Chasses ami de VERTEILLAC ; SENECHAL, Maître des Eaux et Forêts et GAUTRAY, lieutenant de la Maréchaussée. La classe industrielle était représentée par les deux LEFORT, négociants et fabricants dont l'activité s'étendait jusqu'à Mont-Didier.

Citons encore TURODIN, Receveur particulier des Finances et deux membres de la Société Bourgeoise, concession, sans doute aux principes de l'Egalité dont la Franc-maçonnerie faisait profession (GANZERE, huissier et HANRIAU, marchand).

Ce qui démontre encore la place éminente de ces Francs-maçons dans la région, c'est la qualité de leurs « INSTALLATEURS ».

Ce sont en effet le Duc de CRUSSOL et le Duc d'UZES, le secrétaire du Duc et quatre représentants des loges parisiennes, LA NOUVELLE ASTREE, LES AMIS REUNIS (Loge très importante), LES AMIS DE LA VERTU (délégué), VAILLANT, propriétaire du château de BISSY à Bonnelles et LA DOUCE UNION.

Autre trait à signaler, le caractère familial de la Loge ; frères et beaux-frères, cousins à tous les degrés y sont nombreux. On peut dire que plus l'expression d'un désir, le nom même de la Loge, DOUCE UNION DES FRERES REUNIS, était une vivante réalité.

Par élection, la Loge avait procédé à la nomination de ses « Officiers » et naturellement ROGER devint son premier Vénérable, puis les rubans, les emblèmes, les titres furent généreusement répartis ; GUIGNARD devint Premier Surveillant ; BUFFY, orateur ; LEFORT, expert ; d'autres, Secrétaire et trésorier. Le Lieutenant de la Maréchaussée devient Maître des Cérémonies et LEFORT-LATOUR reçoit le titre réjouissant de Maître des Banquets.

Nous savons peu de choses sur l'activité intérieure de la LOGE. Le mince dossier que nous avons consulté nous apprend qu'en novembre 1787, elle présente ses excuses, car elle ne peut participer de ses deniers à l'œuvre des nouveaux Hospices de Paris, « vu les frais considérables nécessités par son installation ». Il faut croire que les banquets et les réceptions étaient couteux à cette époque. Sans être mauvaise langue, je me permettrai d'insinuer que c'est peut-être là un trait particulier de la sagesse dourdanaise qui n'aime guère expatrier ses capitaux.

Plus tard, la Loge montrera une rigueur extrême dans l'observation des rites, car elle s'oppose à l'ouverture d'une nouvelle loge à Chartres, installée d'une façon contraire aux Statuts de l'Ordre assure-t-elle.

Mais ces difficultés ayant été surmontées, c'est la Loge de Dourdan qui installe en octobre 1789 la Loge Chartraine de « LA FRANCHISE ».

En janvier 1790, nouvelles excuses. Elle ne peut seconder les vues du Grand Maître qui suggère un don à la Patrie. Citons cette lettre particulièrement intéressante :

« Justement pénétré des sentiments de patriotisme qui vous animent ? C'est avec regret que nous nous voyons forcés d'avouer l'impuissance où nous sommes de seconder les vues du Grand-Orient. Cet aveu est pénible pour des Maçons dont le devoir le plus cher est de servir la patrie. Malheureusement des besoins impérieux ont parlé. L'infortune peut-il être dans le besoin et rester sans secours. Notre ville peu riche d'elle-même s'est ressentie des secousses violentes qui ont ébranlé toute la France. Des malheureux sans ouvrages, sans ressources ont besoin d'assistance. Il faut les secourir journellement et les moyens de notre loge sont peu nombreux ; ils y suffisent à peine, d'ailleurs la majeure partie des frères de notre loge ont déjà fait comme citoyens leur don à la patrie. »

Et c'est fini. Il serait intéressant de suivre dans ces années exceptionnellement qui suivent 1789 la carrière civile si l'on peut dire des Maçons de Dourdan.

Certains historiens accusent la Franc-maçonnerie d'avoir déclenché la révolution. D'autres l'en félicitent. A dite vrai, ce n'est pas tout à fait exact.

Les francs-maçons de Dourdan tout au moins l'ont accepté en principe. Puis ils ont réagi diversement suivant leur tempérament évidemment mais suivent aussi leur situation et leurs intérêts.

Les CRUSSOL et les d'UZES rejoignent l'armée de CONDE, PEGOU de Cherville fut un peu suspect, mais guère inquiété. Les ROGER-VEDYE se montrèrent tièdes et prudents en se tenant dans la voie moyenne. En l'AN III, à la fin de la Convention Thermidorienne, ROGER, grâce à LEBRUN devenu un grand homme, sera quelque temps maire de Dourdan après LEFORT et GUIGNARD de Belleville.

C'est encore BUFFY qui apparaît comme le plus « JACOBIN ». Depuis longtemps déjà porte-parole des intérêts dourdannaï, il sera avec LEBRUN, député du Tiers-Etat. En 1791 il devient juge de Paix, puis plus tard membre du Conseil Général de la Seine-et-Oise et même membre du Directoire de ce département.

Les gens d'Ablis ont même noté naïvement dans leurs registres que chargé de contrôler le transport et la vente des substances dans la terrible période de fin 1793, il s'était présenté à leur mairie, pistolet au poing, qu'on ne pouvait guère lui résister, qu'il avait chassé le maire dans la rue.

Mais c'est que le petit bourg d'Ablis était devenu à ce moment le repaire un peu trop connu des trafiquants du marché noir, rien de nouveau sous le soleil. Mort de fatigue à la fin 1793, il laissait un fils brillant officier d'Artillerie, l'un des volontaires de 1791, les vrais, amputé d'un bras en Rhénanie, il prit part à la campagne d'Italie et étrange destin pour le fils d'un robin, après avoir épousé une Vénitienne il alla se faire tuer en duel sur les bords de l'Adriatique.

Quant aux révolutionnaires les plus marqués de Dourdan, ils n'appartenaient pas à cette tranche de population et ils sombrèrent avec la 1^{ère} République.

Au contraire, les ROGER, les GUIGNARDS, les LEFORT, les HANRIAU, etc., on les retrouve sur toutes les listes des notabilités dourdannaïes sous le Directoire, sous le Consulat, l'Empire et même les deux Restaurations.

ALTITUDE DES COMMUNES DE LA REGION^(R.D)

BRIIS-SOUS-FORGES	:	185 m, à BLIGNY : 174 m, à FRILEUSE 100 m là où la rivière quitte le territoire
FONTENAY-LES-BRIIS	:	185 m BUTTE de BLIGNY, 50 m à ARPENTY
ROINVILLE-SOUS-DOURDAN	:	156 m, 89 m le village
BRUYERES-LE-CHÂTEL	:	154 m, la ROCHE TURPIN, 97 m le village, 50 m à ARPENTY
SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES	:	153 m, 76 m le village
SAINT-CHERON-MONTCOURONNE	:	152 m les BUTTES DE BAVILLE, 75 m le village
SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN	:	150 m, 77 m le village
VAL-SAINT-GERMAIN	:	150 m, 57 m le village
CORBREUSE	:	150 m
MAUCHAMPS	:	149 m
AVRAINVILLE	:	149 m, 86 m
TORFOU	:	149 m
SAINT-YON	:	140 m le clocher, 70 m les canardières, 56 m le moulin (dit de BREUX)
OLLAINVILLE	:	138 m COUART, 80 m le village, 60m la rivière de REMARDE
SAINT-ARNOULT	:	132 m, 118 m
BREUILLET	:	120 m la TUILERIE, 80 m la SOUPANE, 62 m le village
ANGERVILLIERS	:	117 m
LONGVILLIERS	:	92 m
PLESSIS-PÂTE	:	90 m
VIRY-CHATILLON	:	90m, 80 m
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	:	88 m
VILLECONIN	:	86 m
EGLY	:	86 m, 60 m
MARCOUSSIS	:	85 m
SOUZY-LA-BRICHE	:	84 m, 80 m
GRIGNY	:	80 m, 60 m la PLAINE-HAUTE
BREUX	:	80 m, 56 m le village
SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE	:	70 m le clocher, 70 m la FERME MARAIS
BRETIGNY-SUR-ORGE	:	67 m
RIS-ORANGIS	:	52 m
COURSON-MONTELOUP	:	
VAUGRIGNEUSE	:	

LA FONTAINE VERDUREAU A BRIIS-SOUS-FORGES (R.D.)

En 1560, VADUREAU était locataire du fief de la « Fontaine de Ville », il a fait des fondations pieuses à Briis.

Près de la ferme de VADUREAU se trouve une autre fontaine dont on a fait par corruption de mot la « FONTAINE VADUREAU » puis VERDRIC en 1752 et VADUREAU de nos jours (1974).



Photo R.D. - 1973

La fontaine de VERDUREAU est connue par la bonté de son eau et on prétend que la reine Marie LECZINSKA, femme du roi LOUIS XV, en envoyait chercher de Versailles par ordre de son médecin.

De 1650 à 1657, Nicolas VADUREAU, notaire au Marais et au Val.

De 1658 à 1661, Michel VADUREAU, était notaire à la Cave-du-Marais.

17 juillet 1688, Joseph de VADUREAU, docteur en Sorbonne, de la Celle-les-Bordes.

LE VAL-SAINT-GERMAIN – LES JULIENNES (TCHOU)

L'église du village, défigurée, se composait d'une nef romane à quatre gros piliers et d'un chœur du 16^{ème} siècle avec voutes à liernes et à tiercerons. La municipalité a séparé la nef de l'église pour en faire un foyer de jeunes. L'effigie sculptée de sainte Julienne jeune vierge chrétienne de Nicomédie qui périt ébouillantée, surmonte le portail de la nef. Le buste de la sainte émerge d'un cuveau. La scène de martyre est figurée plusieurs fois, sous diverses formes, dans le bas-côté gauche du chœur.

Le Val-Saint-Germain était le siège d'un pèlerinage en l'honneur de Julienne et une châsse contenant la tête de la jeune fille. Remarquons à ce propos, que le corps complet de sainte Julienne se trouvait également vénéré à Constantinople, Cumes, Naples, Bologne, Sarragosse, Madrid, Coïmbre, Prague, Gand, Moscou, Varsovie, Cologne ; que sa tête fut conservée à Notre-dame-des-Martyrs près de Lisbonne, à Hall, à Bruxelles, à Ancône, à Paris dans l'église Saint-Jacques du Haut-Pas ; enfin que l'évêque de Chartres ayant visité en 1697 la châsse du Val-Saint-Germain n'y trouva qu'un morceau de crâne d'enfant et le fragment d'un grand crâne d'homme. La multiplicité des corps de la sainte n'empêche pas le culte des reliques et après comme avant la visite de l'évêque de Chartres, l'église du Val-Saint-Germain attira un grand nombre de pèlerins et d'offrandes. On peut encore y voir une curieuse collection de portes cieges en bois.

COUTUMES DE DOURDAN (R.D.)

1556 – Thomas BREMANT, escuyer, pour le fief et le moulin de Granville, assis en la paroisse du Val-Saint-Germain en personne. A la présentation duquel Jean ALLAIN, pour dame Anne DE PISSELEU, Duchesse d'Etampes, a déclaré que la foy et hommage du dit fief de Granville, lui appartient. Et combien que le dit BREMANT se présente comme seigneur du dit fief ; toutefois que pour raison de ce y a procès aux requestes du Palais et a empesché ladite présentation en ladite qualité. Protestant qu'elle ne luy puisse nuire ne préjudicier, et à ledit BREMANT protesté au contraire.

Le P.A.

Ces deux initiales rappelleront à nos lecteurs, établis depuis assez longtemps dans la région, le souvenir du train qui reliait Arpajon à Paris.

Sous le titre « vieux cartons », la revue « la vie du rail » vient de publier un article dont la documentation donne matière à réflexion.

Dans un temps où les moyens de transports atteignent des vitesses parfois impressionnantes il est amusant d'évoquer cet humble chemin de fer à vapeur, pittoresque, inconfortable, empanaché de fumée, noir de suie, qui à la vitesse commerciale de 20 kms à l'heure assurait encore il y a moins de 30 ans, la liaison omnibus entre Paris et bon nombre de localités de notre banlieue sud.

Ceux d'entre nous qui ont utilisé ses services se souviendront des petites locomotives, avec leurs deux cabines de conduite l'une à l'avant l'autre à l'arrière et de la cheminée en forme de tromblon ; des voitures à voyageurs où s'engageait pour tuer le temps, de longues parties de cartes ; des voitures à impériale en période d'été ; des petits fourgons à bagages plus souvent encombrés de bicyclettes et de voitures d'enfants que de malles et valises ; de tout ce convoi un peu démodé dès l'origine qui, dans un roulement de tonnerre croisait rue adjacentes et voies de tramway coupant la sienne.

Direct entre Bourg-la-Reine et Paris, il conduisait jusqu'à l'Odéon ses voyageurs parisiens ; jusqu'aux Halles entre 1h et 4h le matin, les produits des cultures des environs : fraises, primeurs, potirons, tomates y dominaient suivant les saisons.

Mise en service en mars 1893 de la Porte d'Orléans à Antony la ligne entra en exploitation jusqu'à Arpajon en mai 1894, et rendit pendant de nombreuses années des services reconnus.

La Compagnie s'intégra en 1922 à la T.C.R.P mais les inconvénients de la traction à vapeur, conjugués avec les difficultés naissantes de la circulation routière appelèrent des réformes.

Si dès 1925, la traction électrique fut utilisée entre Antony et la porte d'Orléans, les locomotives à vapeur ne disparurent qu'avec la ligne elle-même, c'est-à-dire en octobre 1936 entre Arpajon et Longjumeau et en décembre de la même année, entre Longjumeau et Antony.

La Compagnie édita un guide de la région dont un exemplaire nous a été communiqué : Le Guide Rose, peut-être parce que la rose est la fleur la plus répandue dans notre région. On y trouve indiqué, avec l'horaire des trains, le prix des places au départ de la Porte d'Orléans qui vers 1900 était de :

0,35 f.	pour aller de Paris à Antony en 2 ^{ème} classe
0,75 f.	pour aller jusqu'à Longjumeau
1,10 f.	pour aller jusqu'à Montlhéry
1,40 f.	pour aller jusqu'au terminus à Arpajon

Des abonnements étaient offerts aux voyageurs, avec une réduction de 50% pour les élèves des lycées et institutions.

Ce guide vante les « délicieuses promenades » offertes par le parcours et fournit sur les localités traversées, des renseignements et des notes d'histoire. Il donne de ce temps, les chiffres de la population et nous ne résistons pas à la curiosité de la reproduire :

Nombre d'habitants

	<u>En 1900</u>	<u>En 1968</u>	<u>En 1975</u>
Grand-Montrouge	14 317	45 324	40 397
Bagneux	1 742	38 159	40 661
Bourg-la-Reine	3 649	17 908	18 469
Croix-de-Berny	130	réunie à	-
Antony	2 600	56 000	57 629
Longjumeau	2 551	13 030	18 000
Montlhéry	2 320	3 924	-
Arpajon	2 790	6 576	-

On pourra comparer ces chiffres à ceux des derniers recensements et prendre la mesure du changement survenu en un demi-siècle.

L'« Arpajonais » dans sa forme originelle s'est retiré de la circulation il y a donc moins de 25 ans et cela nous semble beaucoup plus lointain.

(l'Observateur)

Liste et renseignements sur les anciens militaires de la république et du 1^{er} Empire de la commune d'Ollainville qui ont droit à la médaille de Sainte-Hélène, dont les noms suivent :

- 1° - Gaunoux J.B., entré au service en 1808, le 4 avril, d'abord dans le train des équipages, blessé à l'affaire de Wagram a ensuite été incorporé dans le train d'artillerie de la Garde Impériale, 1^{er} postillon même année, a fait la Campagne d'Espagne en 1808 et celle d'Allemagne en 1809, rentré à Ollainville en 1811.
- 2° - Gaunoux Louis, entré au service le 1^{er} janvier 1814, dans le 1^{er} régiment des Flanqueurs de la Garde, 4^{ème} Compagnie, rentré le 2 avril 1814.
- 3° - Treille Spire, père, entré au service le 1^{er} mai 1813 dans le bataillon de S. et O., rentré le 22 juillet de la même année.
- 4° - Marchaudon Charles, François, père, entré au service le 2 janvier 1813 dans le 2^{ème} régiment de cuirassiers, 3^{ème} escadron, rentré à Ollainville le 1^{er} avril 1814 et devenu aveugle aussitôt.
- 5° - Allard Georges, Vincent, entré au service de le 20 février 1812 dans le 27^{ème} léger, carabiniers du 4^{ème} bataillon, Chevalier de la Légion d'Honneur, reçu deux blessures, rentré le 10 janvier 1816.
- 6° - Plessis Claude, entré au service en 1809 dans le 1^{er} bataillon de S. et O., Garde mobile, rentré en 1810.
- 7° - Danger J.B., entré au service en janvier 1814 comme Garde nationale dans le bataillon de S. et O., rentré dans la même année.
- 8° - Gaunoux Jacques François, entré au service en 1813 dans le 134^{ème} régiment d'Infanterie de ligne, 6^{ème} Bataillon, et 6^{ème} Cie de Voltigeurs, reçu 2 blessures, rentré en 1815.
- 9° - Barré François, entré au service en 1813, le 10 novembre dans le 34^{ème} régiment de ligne d'abord, ensuite dans le 4^{ème} Léger, 3^{ème} bataillon, 1^{ère} Compagnie, a reçu 2 blessures dont une à Waterloo et l'autre en Champagne, rentré en avril 1815.
- 10° - Bouché Etienne, entré au service le 2 février 1814 dans le 6^{ème} régiment d'Artillerie à pied, rappelé dans les Cent-Jours pour le 1^{er} régiment de Lanciers de la Garde, en qualité de maréchal ferrant, rentré après Waterloo.
- 11° - Labbé Pierre, Denis, entré au service en aout 1809 comme Garde-mobile dans le 1^{er} bataillon de S. et O., rentré en 1810.
- 12° - Tripier Jacques, Pierre, entré au service en 1807 dans le 75^{ème} Voltigeurs de S. et O. et en 1815 rentré le 15 mai dans le 2^{ème} bataillon de S. et O., rentré après Waterloo.
-

Ces médailles de Sainte-Hélène ont été distribuées aux ayants droit ci-dessus nommés par M. le maire le 2 mai 1858.

Le Choléra au Val-Saint-Germain

Sans vouloir un instant diminuer le « pouvoir » de la bonne sainte Julienne, nous ferons remarquer cette coïncidence étrange, pour ne pas dire un comble que le seul cas de choléra signalé en France en l'année 1970 et officiellement reconnu par les médecins de l'hôpital de Dourdan s'est précisément manifesté sur une habitante du Val-Saint-Germain, (Madame Vovard) au lieu même où les foules venaient prier la sainte qui les préservait de ce terrible fléau.

Ajoutons que Madame Vovard s'est très bien sortie de cette maladie contagieuse qui n'est plus pour elle qu'un mauvais souvenir.

(R.D.)

Edit du Roy pour l'établissement d'un grenier à sel en la ville de Dourdan

(Donné à Versailles le 28 janvier 1743)

Louis par la Grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre :

A tous présent et avenir : Salut, sur ce qu'il nous a été représenté que la ville de Dourdan, Généralité d'Orléans, étant la plus grande partie en Beauce, il paraîtrait avantageux d'y établir un Grenier à sel et de la composer de plusieurs paroisses qui sont plus près de cette ville que de celles d'Estampes, Montfort l'Amaury et Chartres, des greniers desquelles elles ressortissent ; que les habitants de ces paroisses trouveraient un avantage considérable dans ce nouvel établissement, par les relations continuelles de commerce qu'ils ont avec la ville de Dourdan à cause de sa Manufacture de bas au mestier et à l'Eguille, et par rapport aux Marchés qui se tiennent tous les samedis en ladite ville qui ne sont fréquentés que par les habitants des environs ; que ces habitants après avoir les uns vendus leurs grains et denrées dans ces marchés, et les autres apporté des deniers de la taille, ou livré leurs ouvrages aux fabricans de bas de ladite ville auront la facilité d'y lever en même temps le sel nécessaire pour leur provision dans frais ni perte de temps au lieu qu'ils sont obligés lorsqu'ils ont besoin de sel, de se transporter exprès à Estampes, Montfort-L'amaury et Chartres, d'où ils sont plus éloignés que Dourdan et ils n'ont d'ailleurs aucune relation de commerce ce qui, outre les dépenses que ce transport occasionne, les détourne de leurs travaux ordinaires ; ces représentations nous ayant paru justes. Nous avons trouvé convenable d'y avoir égard en ordonnant qu'il sera établi un grenier à sel dans ladite ville de Dourdan dont le ressort sera composé de 55 paroisses, dont 37 seront démembrées du grenier à sel d'Estampes, 12 du grenier de Montfort l'Amaury et 6 du grenier à sel de Chartres. A ces causes, et autres, à ce nous mouvans de l'avis de notre Conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité Royale. Nous avons par notre présent Edit perpétuel et irrévocable dit statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plaît, qu'à commencer du 1^{er} octobre 1743, il soit, à la diligence de Adjudicataire des Gabelles de France, établi un grenier à sel dans la ville de Dourdan, Généralité d'Orléans, dont le ressort sera entièrement de vente volontaire et sera composé des Paroisses ci-après et des hameaux et lieux en dépendant ; savoir, par démembrement du grenier à sel d'Estampes, de la ville de Dourdan, chef-lieu des paroisses de :

Ablis, Allainville, Angervilliers, Authon, Boinville-le-Gaillard, Breuillet, Breux, Bruyères-le-Chatel, Briis, Forges, Garancières, Hattonville, Chatignonville, Corbreuse, Fontenay-les-Briis, Janvry, la Forest-le-Roy, Launay-Courson, Les Granges-le-Roy, Longvilliers, Parray, Ponthévrard, Rochefort, Roinville, Saint-Arnoult, Saint-Cyr, Saint-Lubin-des-Champs, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Saint-Maurice, Sainte-Mesme, Saint-Escobille, Sainville, Sermaise et Vaugrigneuse ;

Par démembrement du grenier de Montfort-l'Amaury, des paroisses de : Bonnelles, Bullion, Clairefontaine, Craches, Gometz-la-Ville, La Selle, les Molières, Limours, Orcemont, Pecqueuse et Sonchamps.

Et par démembrement du grenier de Chartres, des paroisses de : Aunay, Auneau, la Chapelle d'Aunainville, Orsonville, Prunay-sous-Ablis et Saint Symphorien.

Ordonnons que les habitants desdites paroisses et lieux en dépendans seront tenus de prendre et lever leur sel audit grenier de Dourdan, tant pour leur pot et salière que pour leurs salaisons, et qu'il leur sera délivré, à raison de 41 livres le minot, sur le sexte, qui en sera fait et tenu dans la forme ordinaire par le receveur qui sera établi audit grenier à sel que de celui qu'ils auront levé dans ledit grenier, sous les peines portées par l'ordonnance des gabelles et par les déclarations, arrest et réglemens faits en conséquence ; et de la même autorité que dessus... etc.....

(*Mémoires de la Sté Arch. de Rambouillet, 1905, tome 18, p. 386 à 388*)

Les Priapes romains et le culte phallique dans l'Etampois

La tradition rapporte qu'une tour, dite de Brunehaut aurait fait partie, dans l'Etampois, de l'ancienne demeure de la Reine si diversement célèbre. Cette croyance ne repose, il faut bien l'avancer, sur aucun fondement. Cette infortunée princesse a-t-elle porté aide et assistance à des œuvres pieuses de la région, car elle passait pour les historiens de son temps seulement comme étant fort charitable ? La chose est possible ; dans tous les cas la plaine de Brières-les-Scellés n'aurait pas été le théâtre de l'affreux supplice qui termina son existence. C'est l'avis de l'historien paléographe de Montrond. Ce qui est vrai, c'est le séjour des Romains à Brunehaut et notamment à Saint-Phallier ou nous avons vu extraire du sol de grandes tuiles à rebord, il y a environ une quarantaine d'années. Bien antérieurement, il avait été trouvé dans le parc de Brunehaut, en face de la ferme de Saint-Phallier, de nombreuses monnaies à l'effigie des premiers empereurs romains ; un petit mercure en bronze et une divinité accroupie représentant un Priape ou un dieu des jardins, comme eût dit ce brave Rabelais au XVI^{ème} siècle. Le Priape de Brunehaut était la représentation concrète d'un culte phallique à l'époque du Bas-Empire romain et le nom de Phallier donné à la ferme voisine tire son nom de ce Priape relégué aujourd'hui dans la cour de musée d'Etampes. Nous nous sommes laissé dire par un jardinier de Brunehaut qu'il existait autrefois à l'extrémité du domaine dont il avait l'entretien, une vieille chapelle où l'on allait à certaines époques adorer, voire même toucher dans des cas particuliers la petite statue romaine alors christianisée. C'était Saint-Phallier et il jouait à peu près le rôle du fameux Greluchon du Berry de célèbre mémoire.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que l'on constate sur le territoire de bonnes, aujourd'hui Chamarande le Nom de Phalluarde, rappelant encore le culte phallique des romains. On pourrait tout aussi bien rapprocher le Phallier et la Phalluarde susmentionnés du Venant des environs de Villeconin. Il y a là, en effet, un certain Saint-Guerdin qui pourrait bien n'être qu'une réminiscence du culte phallique ; et comme dans les vallées de la Renarde et de l'Orge, à Boissy-le-Sec ; à Venant ; à Villeconin ; à Souzy-la-Briche, à Rimoron, à Favières, à Breuillet, à Egly il y a des traces évidentes du long séjour des romains, nous pouvons légitimement entrevoir ainsi l'existence de l'ancien paganisme romain en ces points de la Gaule.

Si nous recherchions plus haut encore des traces de l'adoration d'attributs féconds, nous les trouverions chez les races de Chancelade ou esquimaudes qui ont vécu sur notre sol, il y a une quinzaine de mille ans et qui nous ont laissé des gravures ou des rondes bosses de phallus, sexuels très nettement reconnaissables. Déjà à ces époques millénaires, la fécondité était une sorte de vénération, puisque nous retrouvons des Vénus sculptées dans l'ivoire qui représentent des caractères de stéatomerie.

Les romains n'ont fait que continuer traditionnellement le culte du phallus comme nous l'avons constaté chez des amulettes en bronze découvertes à Saint-Rémy-en-Provence et qui ont tout du caractère phallique.

Les Celtes et les Galles de leur côté, ont apporté le culte de leurs divinités indo-européenne avec Cybèle et Maïa qui confondues, avaient trait à l'accroissement. C'est ainsi que les Priapes romains de l'Etampois nous reportent à deux mille ans en arrière.

(Georges Courty, professeur de géologie, ancien habitant d'Egly)

Tombe historique dans le cimetière de Bruyères-le-Châtel



En entrant dans le cimetière de Bruyères-le-Châtel, dans l'allée principale, nous trouvons surmontant la sixième sépulture à main droite, une croix de fer de 2 mètres de hauteur sur 0,75 m de largeur ayant à ses trois extrémités un fer à cheval. Au centre de cette croix se trouve une plaque ovale en fonte sur laquelle nous lisons l'inscription suivante :

**ICI REPOSE LE CORPS DE PIERRE BOITEUX
ANCIEN MARECHAL ET VIEUX SOLDAT DE NAPOLEON
Décédé le 4 AOUT 1849 à l'âge de 69 ANS
PRIEZ POUR LUI
SOUVENIR DE SA VEUVE ET DE SES ENFANTS**

(R. Devevey, 1971)

Exemples à ne pas suivre....

Les hommes célèbres n'ont pas tous été d'excellents élèves. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille imiter leur exemple, du moins dans ce domaine... Sans remonter au temps d'Henri IX où le fameux maréchal de Montmorency ne put jamais apprendre à écrire, la liste de nos contemporains mauvais élèves est particulièrement impressionnante. Passons sur Sacha Guitry qui avoue avoir été mis à la porte de treize lycées, collèges et institutions diverses... Charles Trenet, bien que fils de notaire préférait le ciel bleu le soleil et la lune aux livres de classes.

Passons à l'armée, Le général Weygand fut loin d'être un bon élève. Le directeur de Saint-Cyr pouvait écrire de lui : « il n'y a rien à attendre de ce jeune officier, il sera un poids mort pour l'Armée. » Pourtant il termina sa vie comme membre de l'Académie Française.

Dans le domaine des lettres, André Gide, collectionna la plus belle série de zéros que l'on n'ait jamais vue à l'école alsacienne où il fut élève. Cela ne l'a pas empêché d'avoir le prix Nobel.

Autres tirées du même tonneau ...

Le maître de céans déteste que l'on rappelle qu'il fut un très brillant élève, il bougonne :

Qu'est-ce que cela veut dire ces peaux d'ânes ! Mon maître Bertillon n'était même pas bachelier et Anatole France non plus, quant à Pasteur n'en parlons pas...

Meublons la lacune, Edmond Locard fit toutes ses études à Lyon. Comme premières haies d'obstacles, il franchit les deux premiers baccalauréats, lettres et sciences, qu'il compléta par les secondes parties. Ensuite ? Docteur en médecine et licencié en droit ; Entre temps, pour occuper ses « loisirs », le jeune étudiant tâtait des langues étrangères en passant : il en parle quatre couramment, il en lit et traduit onze autres.

(Terminé le 13 juillet 1977)

